00037788

NOT TO BE ISSUED
OUT OF THE LIBRARY.

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY.
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from
Observer Research Foundation
on 17 May, 2019

Tresaguet fils inv. et del. — Guay sculp. fec. — Wallquier excud.

W W - a - 14

# TABLEAUX DE LA REVOLUTION FRANÇAISE.

---

*Triomphe, ô Liberté que le Français adore!*
*L'Univers se réveille et ton Jour vient d'éclore:*
*Où tes rayons vengeurs fuit le songe des rois:*
*Les Peuples détrônés ont reconquis leurs droits.*
*Mais la seule Vertu doit fonder ta puissance:*
*Sans elle, ô Liberté, tu n'enfantes la Licence.*

*Le Brun,*
*membre de l'Institut National.*

37788
37788 oc
YW. a. 14

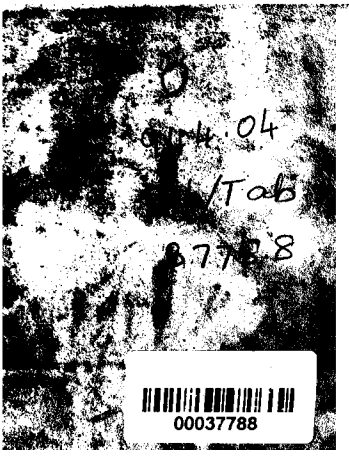
004.04
/T06
7788
00037788

# INTRODUCTION
## AUX
# TABLEAUX HISTORIQUES
## DE
# LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

La *révolution* de 1789 est le résultat d'un assemblage de causes agissant depuis des siecles, et dont l'action, rapidement accrue, fortement accélérée dans ces derniers temps, s'est trouvée tout-à-coup aidée d'un concours de circonstances dont la réunion paroît un prodige.

Jetons un coup-d'œil sur notre histoire; c'est celle de tous les maux politiques qui peuvent accabler un peuple. On s'étonne qu'il ait pu subsister tant de siecles en gémissant sous le fardeau de tant de calamités. Mais c'est à la patience de nos ancêtres et de nos peres que les générations suivantes devront la félicité qui les attend. Si la révolution s'étoit faite plutôt, si l'ancien édifice fût tombé avant que la nation, par ses lumieres récentes, fût en état d'en reconstruire un nouveau, sur un plan vaste, sage et régulier, la France, dans les âges suivants, n'eût pas joui de la prospérité qui lui est réservée, et le bonheur de nos descendants n'eût pas été, comme il le sera sans doute, proportionné aux souffrances de leurs aïeux.

Après l'affranchissement des communes (car nous ne remonterons pas plus haut, le peuple étoit serf, et les esclaves n'ont point d'histoire), à cette époque les Français sortirent de leur abrutissement; mais ils ne cesserent pas d'être avilis. Un peu moins opprimés, moins malheureux, ils n'en furent pas moins contraints de ramper devant leurs tyrans, appelés *nobles* et *prêtres*, qui, depuis si long-temps, formoient deux castes privilégiées. Seulement quelques individus parvenoient, de loin en loin, à s'élever au-dessus de la classe opprimée, par le moyen de l'ennoblissement; invention de la politique ou plutôt de l'avarice des rois, qui vendirent à plusieurs de leurs sujets nommés *roturiers* quelques uns des droits et des privileges attribués aux nobles. Parmi ces privileges étoit l'exemption de plusieurs taxes pécuniaires ou de plusieurs impôts avilissants, dont la masse, croissant par degrés, retomboit sur la nation contribuable, qui voyoit ainsi ses oppresseurs se recruter dans son sein, se perpétuer par elle, et les plus distingués de ses enfants passer parmi ses adversaires. Le droit de

conférer la noblesse, et les abus qui en résulterent, devinrent le fléau du peuple pendant plusieurs générations successives. Des guerres continuelles, les nouvelles impositions qu'elles occasionnerent, rendirent ce fardeau toujours plus insupportable. Mais ce qui fut encore plus funeste, c'est qu'elles prolongerent l'ignorance et la barbarie de la nation.

La renaissance des lettres au seizieme siecle paroissoit devoir amener celle de la raison : mais, égarée dès ses premiers pas dans le dédale des disputes religieuses et scholastiques, elle ne put servir aux progrès de la société; et cinquante ans de guerres civiles, dont l'ambition des grands fut la cause et dont la religion fut le prétexte, plongerent la France dans un abyme de maux dont elle ne commença à sortir que vers la fin du regne de Henri IV. La régence de Marie de Médicis ne fut qu'une suite de foiblesses, de désordres et de déprédations. Enfin Richelieu parut, et l'aristocratie féodale sembla venir expirer au pied du trône. Le peuple, un peu soulagé, mais toujours avili, compta pour une vengeance et regarda comme un bonheur la chûte de ces tyrans subalternes écrasés sous le poids de l'autorité royale. C'étoit sans doute un grand bien, puisque le ministre faisoit cesser les convulsions politiques qui tourmentoient la France depuis tant de siecles. Mais qu'arriva-t-il? Les aristocrates, en cessant d'être redoutables au roi, se rendirent aussitôt les soutiens du despotisme. Ils resterent les principaux agents du monarque, les dépositaires de presque toutes les portions de son pouvoir. Richelieu, né dans leur classe, dont il avoit conservé tous les préjugés, crut, en leur accordant des préférences de toute espece, ne leur donner qu'un foible dédommagement des immenses avantages qu'avoient perdus les principaux membres de cette caste privilégiée. Ils environnerent le trône, ils en bloquerent toutes les avenues. Maîtres de la personne du monarque et du berceau de ses enfants, ils ne laisserent entrer dans l'esprit des rois et dans l'éducation des princes que des idées féodales et sacerdotales : c'étoit presque la même chose sous le rapport des privileges communs aux nobles et aux prêtres. Tous les honneurs, toutes les places, tous les emplois qui exercent quelque influence sur les mœurs et sur l'esprit général d'un peuple, ne furent confiés qu'à des hommes plus ou moins imbus d'idées nobiliaires. Il se trouva que Richelieu avoit bien détruit l'aristocratie, comme puissance rivale de la royauté, mais qu'il l'avoit laissée subsister comme puissance ennemie de la nation. Cet esprit de gentilhommerie, devant lequel les idées d'homme et de citoyen ont si long-temps disparu en Europe, cet esprit destructeur de toute société, et, quoi qu'on puisse dire, de toute morale, reçut alors un nouvel accroissement, et pénétra plus avant dans toutes les classes. C'étoit une source empoisonnée que Richelieu venoit de partager en différents ruisseaux. Aussi observe-t-on, à cette époque, un redoublement marqué dans la fureur des ennoblissements; maladie politique, vanité nationale, qui devoit à la longue miner la monarchie, et qui l'a minée en effet.

Les ennemis de la révolution ne cessent de vanter l'éclat extérieur que jeta la France sous ce ministere, et celui que répandirent sur elle les victoires du grand Condé sous le ministere de Mazarin. Ils en concluent qu'alors tout étoit bien; et nous concluons

que, même chez une nation malheureuse et avilie, un gouvernement ferme, tel que celui de Richelieu, pouvoit faire respecter la France par l'Espagne et l'Allemagne, encore plus malheureuses, et sur-tout plus mal gouvernées. Nous concluons des victoires de Condé, qu'il étoit un guerrier plus habile ou plus heureux que les généraux qu'on lui opposa. Mais ce qui est pour ces mêmes ennemis de la révolution le sujet d'un triomphe éternel, c'est la gloire de Louis XIV, autour duquel un concours de circonstances heureuses fit naître ou appela une foule de grands hommes. On a tout dit sur ce regne brillant et désastreux, où l'on vit un peuple entier, tour-à-tour victorieux et vaincu, mais toujours misérable, déifier un monarque qui sacrifioit sans cesse sa nation à sa cour et sa cour à lui-même. La banqueroute qui suivit ce regne théâtral n'éclaira point, ne désenchanta point les Français, qui, pendant cinquante années, ayant porté tout leur génie vers les arts d'agrément, resterent épris de l'éclat, de la pompe extérieure, du luxe et des bagatelles, dont ils avoient été profondément occupés. Les titres, les noms, les grands continuerent d'être leurs idoles, même sous la régence, pendant laquelle ces idoles n'avoient pourtant rien négligé pour s'avilir. Ce frivole égarement, cette folie servile, se perpétuerent, à travers les maux publics, jusqu'au milieu du regne de Louis XV.

Alors on vit éclore en France le germe d'un esprit nouveau. On se tourna vers les objets utiles; et les sciences, dont les semences avoient été jetées le siecle précédent, commencerent à produire quelques heureux fruits. Bientôt on vit s'élever ce monument littéraire si célebre (1), qui, ne paroissant offrir à l'Europe qu'une distribution facile et pour ainsi dire l'inventaire des richesses de l'esprit humain, leur en ajoutoit réellement de nouvelles, en inspirant de plus l'ambition de les accroître. Voltaire, après avoir parcouru la carriere des arts, attaquoit tous les préjugés superstitieux dont la ruine devoit, avec le temps, entraîner celle des préjugés politiques. Une nouvelle classe de philosophes, disciples des précédents, dirigea ses travaux vers l'étude de l'économie sociale, et soumit à des discussions approfondies des objets qui, jusqu'alors, avoient paru s'y soustraire. Alors la France offrit un spectacle singulier; c'étoit le pays des futilités, où la raison venoit chercher un établissement : tout fut contraste et opposition dans ce combat des lumieres nouvelles et des anciennes erreurs, appuyées de toute l'autorité d'un gouvernement d'ailleurs foible et avili. On vit dans la nation deux nations différentes s'occuper d'Encyclopédie et de billets de confession, d'économie politique et de miracles jansénistes, d'Émile et d'un mandement d'évêque, d'un lit de justice et du Contrat social, de jésuites proscrits, de parlements exilés, de philosophes persécutés. C'est à travers ce chaos que la nation marchoit vers les idées qui devoient amener une constitution libre.

Louis XV meurt, non moins endetté que Louis XIV. Un jeune monarque lui succede, rempli d'intentions droites et pures, mais ignorant les pieges ou plutôt l'abyme caché sous ses pas. Il appelle à son secours l'expérience d'un ancien ministre dis-

(1) L'Encyclopédie.

gracié. Maurepas, vieillard enfant, doué du don de plaire, gouverne, comme il avoit vécu, pour s'amuser. La réforme des abus, l'économie, étoient les seules ressources capables de restaurer les finances. Il parut y recourir. Il met en place un homme que la voix publique lui désignoit (1) : mais il l'arrête dans le cours des réformes que vouloit opérer ce ministre, dont tout le malheur fut d'être appelé quinze ans trop tôt à gouverner. Maurepas le sacrifie : il lui donne pour successeur un autre homme, estimé, laborieux, integre, qu'il gêne également et encore plus; qu'il inquiete, et qu'il retient dans une dépendance affligeante, ennemie de toute grande amélioration. Cependant il engage la France dans une alliance et dans une guerre étrangere, qui ne laisse au directeur des finances que l'alternative d'établir de nouveaux impôts ou de proposer des emprunts. Le dernier parti étoit le seul qui pût maintenir en place le directeur des finances, peu agréable à la cour et au ministre principal. Les emprunts se multiplient; nulle réforme économique n'en assure les intérêts, au moins d'une maniere durable. M. Necker est renvoyé. Cet emploi périlleux passe successivement en différentes mains mal-habiles, bientôt forcées d'abandonner ce pesant fardeau.

M. de Calonne, connu par son esprit et par un travail facile, osa s'en charger; mais ce poids l'accabla. Il avoit à combattre la haine des parlements et les préventions fâcheuses d'une partie de la nation. Toutefois son début fut brillant. Une opération heureuse et sur-tout sa confiante sécurité en imposa. Elle réveilla le crédit public, qui, fatigué de ses nouveaux efforts, s'épuisa et finit par succomber : enfin il fallut prononcer l'aveu d'une détresse complete. Il prit le parti désespéré, mais courageux, de convoquer une assemblée de notables pour leur exposer les besoins de l'état. Alors fut déclaré le vide annuel des finances, si fameux sous le nom de *deficit*, mot qui, de l'idiôme des bureaux, passa dans la langue commune, et que la nation avoit d'avance bien payé. Un cri général s'éleve contre le ministre accusé de déprédations et de complaisances aveugles pour une cour follement dissipatrice. L'indignation publique n'eut plus de bornes. Elle devint une arme formidable dans les mains du clergé et de la noblesse, que M. de Calonne vouloit ranger parmi les contribuables, en attaquant leurs privileges pécuniaires. Les deux ordres se réunirent contre le ministre. Le royaume entier retentit de leurs clameurs, auxquelles se joignit la clameur populaire.

C'est alors qu'on reconnut tout l'empire de cette puissance nouvelle et désormais irrésistible, l'opinion publique : elle avoit précédemment entraîné M. de Maurepas dans la guerre d'Amérique; et ce triomphe même avoit accru sa force. On avoit pu appercevoir pendant cette guerre quels immenses progrès avoient faits les principes de la liberté. Une singularité particuliere les avoit fait reconnoître dans le traité avec les Américains, signé par le monarque; et on peut dire que les presses royales avoient, en quelque sorte, promulgué la déclaration des droits de l'homme, avant qu'elle le fût, en 1789, par l'assemblée nationale. C'est ainsi que le despotisme s'anéantit quelquefois par lui-même et par ses ministres.

(1) M. Turgot.

Observons de plus qu'en 1787, outre cette classe déja nombreuse de citoyens épris des maximes d'une philosophie générale, il s'en étoit depuis peu formé une autre, non moins nombreuse, d'hommes occupés des affaires publiques, encore plus par goût que par intérêt. M. Necker, en publiant, après sa disgrace, son Compte rendu, et, quelques années après, son ouvrage sur l'administration des finances, avoit donné au public des instructions que jusqu'alors on avoit pris soin de lui cacher. Il avoit formé en quelque sorte une école d'administrateurs théoriciens qui devenoient les juges des administrateurs actifs; et parmi ces juges, alors si redoutables pour son rival, il s'en est trouvé plusieurs qui, quelque temps après, le sont devenus pour lui-même.

M. de Calonne fut renvoyé : une intrigue de cour, habilement tramée, mit à sa place son ennemi, l'archevêque de Sens, qui, avant d'être ministre, passoit pour propre au ministere. C'étoit sur-tout celui des finances qu'il desiroit, et c'étoit celui dont il étoit le plus incapable. Il porta dans sa place les idées avec lesquelles trente ans plutôt on pouvoit gouverner la France, et avec lesquelles il ne pouvoit alors que se rendre ridicule. Il s'étoit servi des parlements pour perdre M. de Calonne; et ensuite, sur leur refus d'enregistrer des édits modelés sur ceux de son prédécesseur, dont il s'approprioit les plans comme une partie de sa dépouille, il exila les parlements. La nation, qui, sans les aimer, les regardoit comme la seule barriere qui lui restât contre le despotisme, leur montra un intérêt qu'ils s'exagérerent, ou du moins dont ils n'apperçurent pas les motifs. Ils s'étoient rendus recommandables à ses yeux en demandant la convocation des états-généraux, dans lesquels ils croyoient dominer et dont ils espéroient influencer la composition. L'archevêque de Sens, entraîné par la force irrésistible du vœu national, avoit promis cette convocation, qu'il se flattoit d'éluder : de plus il avoit reconnu et marqué du sceau de l'autorité royale le droit de la nation à consentir l'impôt; aveu qui, dans l'état des lumieres publiques, conduisoit, par des conséquences presque immédiates, à la destruction du despotisme.

Cette déclaration de leurs droits, donnée aux Français comme un mot, fut acceptée par eux comme une chose; et le ministre put s'en appercevoir au soulèvement général qu'excita son projet de cour pléniere. Il fallut soutenir par la force armée cette absurde invention : mais la force armée se trouva insuffisante, dans plusieurs provinces, contre le peuple, excité secrètement par les nobles, les prêtres et les parlementaires. La nation essayoit ainsi contre le despotisme d'un seul la force qu'elle alloit bientôt déployer contre le despotisme des ordres privilégiés : cette lutte ébranloit par-tout les fondements des autorités alors reconnues. Les impôts, aliment de toute autorité, étoient mal perçus; et lorsqu'après une banqueroute partielle, prémices d'une banqueroute générale, l'archevêque de Sens eut cédé sa place à M. Necker, appelé une seconde fois au ministere par la voix publique, le gouvernement parut décidé en effet à convoquer ces états-généraux si universellement desirés. Chaque jour, chaque instant lui montroit sa foiblesse et la force du peuple.

M. Necker signala sa rentrée au ministere par le rappel des parlements, qu'avoit exilés l'archevêque de Sens. Bientôt après il fit décider une seconde assemblée, composée

des mêmes personnes que la précédente. Ces notables détruisirent, en 1788, ce qu'ils avoient statué en 1787; déclarant ainsi qu'ils avoient plus haï M. de Calonne qu'ils n'avoient aimé la nation. Mais en vain les notables, en vain les parlements s'efforçoient de la faire rétrograder, en cherchant à soumettre la composition des états-généraux au mode adopté en 1614 : l'opinion publique, secondée depuis quelque temps de la liberté de la presse, triompha de tous ces obstacles. Le jour où M. Necker fit accorder au peuple une représentation égale à celle des deux ordres réunis, le couvrit d'une gloire plus pure que celle dont il avoit joui, quand son rappel au ministere étoit le sujet de l'allégresse publique. Heureux si, après avoir aidé la nation à faire un si grand pas, il eût pu l'accompagner, ou du moins la suivre! Mais il s'arrêta, et elle continua sa marche. Au milieu des désordres qu'entraîna la chûte subite du gouvernement, l'assemblée nationale poursuivit courageusement ses immenses travaux; et, dans l'espace de deux ans et quelques mois, elle consomma son ouvrage, malgré les fureurs des ennemis renfermés dans son sein ou répandus autour d'elle. Le peuple français prit sa place parmi les nations libres; et alors tomba ce préjugé politique, admis même de nos jours et par des philosophes : qu'une nation vieillie, et long-temps corrompue, ne pouvoit plus renaître à la liberté. Maxime odieuse, qui condamnoit presque tout le genre humain à une servitude éternelle!

# PREMIER TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LE SERMENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

### DANS LE JEU DE PAUME A VERSAILLES, LE 20 JUIN 1789.

Les Français, oppressés et avilis les trente dernieres années du regne de Louis XV et de ses maîtresses, écrasés et traités avec le mépris le plus insolent par les ministres de Louis XVI et par une cour qui contrarioit tous ses desirs de bien public, caressés d'espérances, et cependant trompés jusques dans leurs dernieres ressources par les emprunts de M. Necker qu'on croyoit un grand homme, joués et mangés au vif par un contrôleur tout brillant d'esprit, que la France entiere connoissoit comme un des plus déshontés personnages qu'il y eût au monde; les Français, dis-je, devoient trouver, dans l'extrémité même de la misere et de l'opprobre, la vie de l'état et le ressort de la liberté. Les notables sont réunis : ils n'ont point les principes de l'ordre social, mais ils ont les sentiments de l'indignation contre le brigandage du gouvernement. Dans le palais du despotisme, ils élevent les accents inconnus de la résistance. Les projets de Calonne sont rejetés; il est chassé en infâme. L'évêque Loménie s'éleve, se méprend, s'agite, et tombe. Les parlements, un moment exaltés par une apparence de patriotisme, et déshonorés éternellement par une vile connivence avec la cour et par une aristocratie incurable qui rapportoit tout à elle, et ne vouloit que tourner à son profit les derniers malheurs du peuple, descendent pour jamais dans l'abyme du mépris. Rien dans le trésor, nul emprunt possible, ruine totale, Necker rappelé, mais ne trouvant aucune ressource dans son génie monarchique; on est contraint de convoquer les états-généraux, dans l'espoir d'y pressurer ce qui restoit d'éponge à la richesse, et qui étoit uniquement entre les mains des prêtres et des nobles. On accorde la double représentation du tiers-état. Certes on ne cherchoit point à favoriser le peuple; on a bien prouvé que ce n'étoit qu'un prétexte perfide : on vouloit seulement, par sa prépondérance, forcer les deux classes aristocratiques et opulentes à se laisser manger aussi, et l'on espéroit les égaler effectivement dans la dépendance et la misere à la classe rampante et dépouillée, qui ne possédoit depuis si long-temps que la servitude et l'indigence. Les ordres privilégiés ne veulent point se confondre avec les représentants de la multitude. Ils craignent pour leur orgueil encore plus que pour leur richesse : ils se cantonnent dans leurs chambres respectives, et résistent à toutes les invitations pressantes de la nation représentée par les députés du peuple. Ceux-ci se lassent de cette opposition hautaine, et, forts de la volonté de vingt millions d'hommes qu'ils représentent, et de l'autorité civique suprême qui réside dans la majorité, dont

ils sont les agents, se constituent et se dénomment assemblée nationale. Sylvain Bailly, jouissant de l'estime universelle pour la supériorité de ses talents dans les lettres et les sciences, et pour la simplicité de ses mœurs dans sa vie domestique, est élu président. Il remplit cette charge suprême avec autant de dignité que de sagesse. Déja quelques représentants du clergé se sont mêlés à ceux de la nation, et annoncent les dispositions concordantes de la majorité des députés de cet ordre : déja, parmi ceux qu'on appeloit les gentilshommes, quelques philosophes, quelques ames libres et quelques esprits ardents, qui esperent d'autres sortes d'avantages, soit pour le bien public, soit pour eux-mêmes, d'une révolution qui s'annonce, divisent aussi la chambre de la noblesse. La coalition prochaine de tous les députés en un seul corps délibérant se montre inévitable. La cour, qui n'espéroit rien que de leurs divisions, après avoir, avec une politique noire et profonde, fomenté la discorde, se propose d'établir par leurs désaccord même, en intervenant pour le calmer, son nouveau système de finance et son plan parfait de despotisme. Des hérauts d'armes proclament une séance royale qui se tiendra quelques jours après. Dans l'intervalle la porte de l'hôtel de l'assemblée est fermée et gardée par des soldats. Les députés de la nation sont repoussés du lieu de leur séance. Le président paroît, demande l'officier de la garde, qui a l'audace de lui intimer l'ordre qu'il a de ne laisser entrer personne dans la salle des états-généraux. *Je proteste contre de pareils ordres*, répond Sylvain Bailly, plein de la grandeur nationale dont il est le premier interprete, *et j'en rendrai compte à l'assemblée.* Les députés arrivent en foule, se partagent en divers grouppes dans la vaste avenue, s'irritent, s'électrisent, présentent l'aspect de ces nuages dispersés qui s'élevent de l'horizon, lançant déja de toutes parts les éclairs et prêts à se réunir pour former la tempête. Quelques uns vouloient que l'assemblée se tînt sur la place même, au milieu d'un peuple innombrable et bouillant d'indignation. D'autres proposoient d'aller tenir la séance sur la terrasse de Marly, où le conseil des tyrans avoit cantonné le roi pour lui dicter le despotisme. Le président avoit cherché un local où l'on pût délibérer avec ordre et sagesse. Son invitation à tous les membres de se rendre au jeu de paume circule en un instant. Tous y accourent. Un d'entre eux, malade, ne peut suivre les autres, il s'y fait porter. Ce lieu devient aussi auguste par la présence des représentants d'une grande nation en travail de la liberté, que les palais du monarque étoient infâmes par les conciliabules d'une cour sans pudeur, qui méditoient les derniers actes de la tyrannie. La délibération nationale fut rapide et sublime. Ce fut le premier coup de foudre de la liberté naissante. Voici le saint décret, le serment sacré qui décida les hautes destinées de la France : « L'assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer « la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les « vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibé- « rations et ne consomme l'œuvre importante pour laquelle elle s'est réunie, dans quel- « que lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin par-tout où ses membres se réunis- « sent, là est l'assemblée nationale, a arrêté que tous les membres de cette assemblée « prêteront à l'instant serment de ne jamais se séparer que la constitution du royaume « et la régénération publique ne soient établies et affermies ; et que le serment étant

« prêté, tous les membres, et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signa-« ture cette résolution inébranlable. »

Le président prêta le premier ce serment à l'assemblée et le signa. L'assemblée le prêta entre les mains de son président, et chacun apposa sa signature à ce grand acte. Un seul député eut la triste foiblesse ou le courage à contre-sens de ne point jurer que nous serions libres et de signer son opposition. La liberté des opinions ne fut que mieux constatée par ce fait. Le nom de Martin de Castelnaudary, inscrit comme opposant dans les registres, doit passer à la postérité comme celui de Thersite, ou comme celui d'Achille refusant de combattre avec les héros de la Grece. Pour savoir auquel de ces deux capitaines obstinés ressemble ce Martin, c'est à lui à prouver qu'il a combattu depuis avec magnanimité, qu'il a repoussé les Troyens à l'incendie des vaisseaux, et qu'il a vaincu Hector.

Le serment du jeu de paume, fait avec un si grand zele, un si beau concert et une résolution si invincible, le samedi 20, agita le jour même et le lendemain le feu du patriotisme dans les imaginations et dans les cœurs. Paris étoit effervescent d'admiration et d'espérance. La majorité du clergé se décidoit à la réunion, qui s'opéra, le lundi 22, dans l'église de S. Louis, où l'assemblée nationale tint sa séance avec un recueillement plein de majesté, malgré le concours innombrable des spectateurs qui remplissoient les bas-côtés du temple. Les cent quarante-neuf pasteurs citoyens, qui avoient signé la délibération du 19 pour la vérification commune des pouvoirs, sortirent du sanctuaire après un appel nominal, et s'avancerent en ordre dans la nef, au milieu des représentants de la nation, dont ils venoient augmenter le nombre et prendre eux-mêmes en ce moment seul le caractere auguste. Le vénérable archevêque de Vienne y prononça le discours de la concorde et de la liberté. Ses cheveux blancs, son éloquence paisible, le profond silence de toute l'assemblée, et de tout le peuple qui emplissoit l'enceinte, la réponse du président, pleine d'un sentiment doux et d'une dignité suprême, les larmes de joie de dix mille assistants, les accents unanimes d'une sensibilité tout ensemble patriotique et religieuse, le retentissement des voûtes sacrées, le saisissement de tous les cœurs, les nuances de plaisir et de gloire peintes et rayonnant sur tous les fronts et dans tous les regards, formoient un spectacle d'enchantement nouveau sur la terre. La Divinité, qui béatifie les ames en les remplissant d'un mutuel amour et d'un bonheur intime, étoit là. C'étoit la félicité du ciel tempérée par l'état de mortalité, qui admet encore quelques appréhensions mêlées et comme noyées dans les douceurs ineffables d'une infaillible espérance. Les sensations de ce moment heureux, de cette solemnité de la concorde, ne sortiront jamais des cœurs qui les éprouverent. L'historien qui les rappelle en a goûté les charmes. Il a eu en ce jour le bonheur d'une éternité; car il a vu, il a senti, dans un tableau présent et dans une perspective sans fin, l'union de la France et la libération de l'univers. Viens maintenant, monarque abusé, tenir ta séance royale sur un trône qui ombrage de son triste éclat la salle des représentants de la nation! Parle en despote, croyant parler en prince! répete la leçon de tes propres tyrans! ils sont la plupart rangés autour de toi, avec ta garde menaçante, pour t'encourager aux accents du despotisme. Necker seul y manque, par une politique qui l'y fait remarquer davantage, et qui ouvre

une ressource à la tyrannie, en cas qu'elle échoue et soit obligée de reculer devant la majesté nationale. Le maître parle à ceux qu'il regarde encore comme les représentants de ses esclaves. Il gourmande l'assemblée, il déclare qu'il n'a pas besoin d'elle; il énumere les rares bienfaits qu'il accorde à ses peuples. Ils sont donc à lui les Français comme un vil bétail au propriétaire? Les droits des nations sont donc les bienfaits des rois? et la volonté d'un homme, qui suit ce que les plus dépravés des êtres, les courtisans, lui inspirent, est la loi suprême? La stupeur de l'indignation tient les esprits en silence : mais quel silence terrible! qu'il est différent de celui qui régnoit la veille dans la grande séance de la liberté, à l'église de S. Louis! Le roi descend du trône en défendant aux députés toute délibération sur les ordres absolus et en leur ordonnant de se retirer au moment même. Les courtisans suivent, la noblesse s'écoule, la minorité du clergé disparoît, les vrais représentants de la nation restent. Un appariteur royal, le sieur Brezé, ose venir réintimer l'ordonnance du maître : un autre maître, un homme de génie, Mirabeau, le chasse par de nobles paroles. On délibere, et, à l'unanimité, l'assemblée nationale persiste dans ses précédents décrets, dans sa fidélité au serment prononcé au jeu de paume, à ce serment d'être libre et d'assurer la libération de la France. Premier tableau, qui commence la galerie de ceux où se peindra successivement, dans moins d'un demi-siecle et par de plus grands génies, la liberté du genre humain.

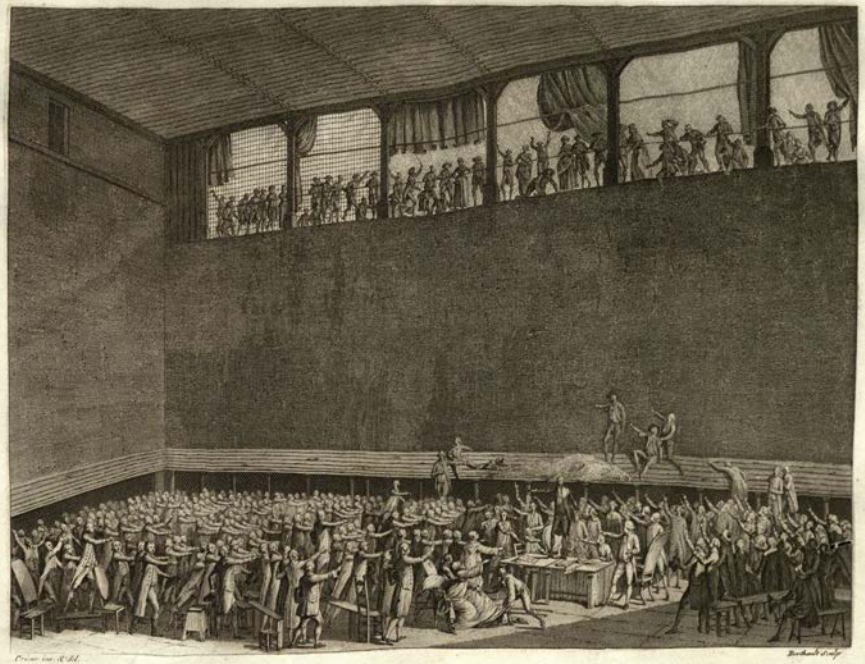

SERMENT DU JEU DE PAUME, A VERSAILLES.

le 20 Juin 1789.

# SECOND TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LES GARDES-FRANÇAISES DÉTENUS A L'ABBAYE S.-GERMAIN, DÉLIVRÉS PAR LE PEUPLE.

On ne doit point compter parmi les mouvements généreux du peuple vers la liberté, ni regarder comme son ouvrage, l'émeute excitée contre Réveillon, riche manufacturier du fauxbourg Saint-Antoine et citoyen estimable. Le pillage de ses atteliers, la fureur des brigands qui s'y livrerent, les cris de mort poussés contre lui, l'ordre de fermer les maisons donné par une troupe de scélérats qui couroient les rues, les alarmes, les terreurs répandues en un instant dans la capitale, n'étoient qu'un complot de l'aristocratie pour effrayer les esprits, faire redouter la révolution, et se ménager le prétexte plausible d'entourer Paris de forces menaçantes, afin de le garantir du pillage.

Les commis des fermes, qui, au grand étonnement des financiers leurs commettants, et du peuple, jusqu'alors leur victime, se montrerent de bons citoyens, avoient annoncé que, depuis quelques jours, il entroit dans la ville une foule de gens sans aveu. On ne voulut tenir aucun compte de cet avis. La police laissa les brigands s'attrouper, porter avec insolence l'effigie du citoyen dont ils détruisoient les possessions, et prononcer son arrêt de mort.

M. de Crosne, homme foible et indécis, esclave d'un ministere corrompu, et gardant par ambition une place supérieure à ses talents, ne se met nullement en peine d'arrêter le brigandage. Il répond que le guet à pied et à cheval a d'autres occupations, et qu'il faut s'adresser au commandant des gardes-françaises. On fait vingt courses inutiles pour trouver M. du Châtelet; enfin on réussit à le joindre. Il n'est point effrayé de tout ce qui arrive; il va envoyer de puissants secours; et ces puissants secours sont une poignée de soldats pour garder un vaste enclos, une maison immense, et pour faire face à une multitude innombrable de vagabonds effrénés, qui passent la nuit dans les tavernes, et se disposent, par des orgies, aux crimes commandés pour le lendemain. M. le commandant se repose, et la police dort; ou plutôt tout le gouvernement veille, dans l'espérance d'un désordre qui va remplir ses vues. Aucun des séditieux n'est arrêté, aucune mesure n'est prise afin de réprimer

les misérables, qui se trouvent assez riches pour répandre eux-mêmes l'argent à pleines mains, et entraîner avec eux les ouvriers séduits ou trompés. Ils commettent en effet les désordres qu'on avoit prévus et desirés.

Quand les excès sont à leur comble, alors le secours arrive, et il ne peut plus que redoubler le mal en nécessitant le carnage. Des ordres exécrables sont donnés pour tirer sur une multitude de citoyens, dont la plupart n'étoient attirés là que par la singularité de l'évènement, ou même par le zele de la chose publique. On avoit préparé pour les malfaiteurs des charrettes chargées de pierres, un bateau rempli de cailloux et de bâtons : ils furent interceptés; mais les tuiles, les ardoises, les meubles, y suppléerent, et furent lancés comme une grêle sur les soldats de Royal-Cravate et sur les gardes-françaises. Blessés et furieux, ils obéirent à l'ordre de la vengeance. Les fusils, les baïonnettes, immolerent des troupes de citoyens, tués sur les toits, percés dans les appartements, dans les caves; et la nuit seule mit un terme à ces meurtres. Il ne falloit qu'un bataillon, placé la veille sur les lieux, pour parer à tout : mais on vouloit un évènement qui parût rendre nécessaire à Paris la présence des troupes nombreuses qu'on alloit y amener, et il importoit au ministere de rendre le peuple et le soldat irréconciliables.

La Providence, qui, depuis le premier moment du nouvel ordre de choses, a toujours déconcerté les mesures de nos anciens tyrans, fit tourner contre eux cet exécrable projet. Les troupes, indignées de la mauvaise foi de leurs chefs, frémirent de l'odieux emploi auquel on réservoit leur courage. Elles se souvinrent qu'elles étoient françaises et citoyennes, et les soldats du roi devinrent les soldats de la patrie. On en remplit cependant tous les environs de la capitale. Quoique la réunion des trois ordres fût consommée à l'assemblée nationale, et que les ministres ne parlassent que de concorde entre le roi et les représentants, trente-cinq mille hommes de troupes de ligne étoient répartis entre Paris et Versailles; vingt mille autres étoient attendus; des trains d'artillerie les suivoient avec des frais énormes. Les camps sont tracés, les emplacements des batteries sont formés; on s'assure des communications, on intercepte les passages : les chemins, les ponts, les promenades, sont métamorphosés en postes militaires. Le maréchal de Broglie dirigeoit tous ces mouvements. La capitale, émue d'une indignation profonde à la vue d'un appareil de guerre si audacieux, cherche des amis et des alliés dans les soldats français qui arrivoient de toutes parts. On leur fit sentir que la soumission absolue à la discipline des camps et des combats, qui fait leur force contre les ennemis de la patrie, n'est pas exigible contre la patrie elle-même, et que le serment des guerriers les lie à la nation encore plus qu'au roi. Le régiment des gardes-françaises, plus éclairé que le reste de l'armée par son séjour dans Paris et particulièrement animé d'un juste ressentiment pour s'être vu dans l'alternative d'être la victime des brigands du fauxbourg S.-Antoine, ou le bourreau de ses concitoyens, donna le premier les preuves d'un patriotisme déclaré. Deux compagnies de ce corps refusent, le 23 juin, de tirer sur le peuple. Un jeune homme, officier récemment sorti de cette brave légion, et, malgré tous les liens du sang qui devoient l'attacher à l'aristocratie, intré-

pide apôtre de la liberté, M. de Valadi, va de caserne en caserne prêcher les droits de l'homme, et rappeler à chaque soldat ce qu'il se doit à lui-même et ce qu'exige la patrie. Le succès répond à son zele : les gardes se mêlent avec le peuple et prennent part à tous les évènements qui intéressent la nation. En vain les chefs inquiets les consignent; des cohortes entieres sortent des casernes où elles étoient emprisonnées; et, après avoir paru par centaines, deux à deux, et sans armes, au Palais-royal, et y avoir reçu les applaudissements de leurs concitoyens ravis de leur patriotisme, ils rentrent dans les mêmes casernes, sans causer aucun désordre.

Cependant onze gardes-françaises, du nombre de ceux qui avoient refusé de tourner leurs armes contre le peuple, étoient détenus dans les prisons de l'abbaye Saint-Germain. Le 30 juin, un commissionnaire remit au café de Foi une lettre, par laquelle on donnoit avis au public que la nuit même ils devoient être transférés à Bicêtre, *lieu*, disoit la lettre, *destiné à de vils scélérats, et non à de braves gens comme eux.* A peine un citoyen d'une voix forte a-t-il fait, au milieu du jardin, lecture de cet avis, aussitôt plusieurs jeunes gens s'écrient ensemble : *A l'abbaye ! à l'abbaye !* et ils courent. Le cri se répete; les compagnons se multiplient; la troupe s'augmente; les ouvriers qui s'y joignent se munissent d'instruments, et dix mille personnes arrivent devant la prison. Les portes sont enfoncées, les gardes-françaises sont mis en liberté, ainsi que ceux du guet de Paris et quelques officiers qui, pour diverses causes, s'y trouvoient captifs; les coups redoublés de haches, de pics, de maillets, donnés dans l'intérieur, retentissoient au loin, malgré le bruit occasionné par un peuple immense qui emplissoit les rues adjacentes. Une compagnie de hussards et de dragons, le sabre à la main, se présente. Le peuple saisit les rênes des chevaux : les soldats baissent le sabre, plusieurs même ôtent leur casque en signe de paix. Les prisonniers délivrés sont conduits en triomphe au Palais-royal par leurs libérateurs. On les fait souper dans le jardin; ils couchent dans la salle des Variétés, sous la garde des citoyens; et le lendemain on les loge à l'hôtel de Geneve. Des paniers suspendus aux fenêtres par des rubans reçurent les offrandes qu'on s'empressoit d'apporter à ces guerriers patriotes. On fit reconduire un soldat prévenu de crime, le peuple déclarant qu'il ne prenoit sous sa protection que ceux qui étoient victimes de leur civisme.

L'assemblée nationale, qu'une députation de jeunes citoyens instruisit de cet évènement, se vit alors entre deux pieges. Placée entre le monarque et le peuple, compromise avec l'un ou avec l'autre si elle prenoit un parti décisif, elle demanda au roi d'employer, pour le rétablissement de l'ordre, les moyens de la clémence et de la bonté. Le roi attacha la grace des soldats délivrés à la condition de leur retour dans les prisons de l'abbaye. On craignoit au Palais-royal quelque vengeance secrete de la part des ministres et des chefs aristocrates contre ces braves gens, s'ils redevenoient prisonniers. Eux-mêmes, inquiets de la forme dans laquelle étoit conçue la promesse royale, résistoient aux invitations de ceux qui étoient plus confiants.

Cette cause fut agitée dans l'assemblée des électeurs, qui dès lors tenoient des séances publiques à l'hôtel-de-ville; séances dont bientôt devoit dépendre le salut de la patrie. M. l'abbé Fauchet plaida éloquemment pour les soldats, et fit sentir la

nécessité de rendre à une sécurité entiere les gardes-françaises dont la délivrance avoit fait la joie publique. On proposa divers moyens : celui qui vint en pensée à M. l'abbé Bertholio eut la préférence et réussit. On arrêta une députation de douze membres à Versailles, qui s'engagerent par serment à ne point rentrer dans Paris, que les soldats qui retourneroient à la prison n'en fussent ressortis, avec une pleine assurance de n'être jamais ni recherchés ni inquiétés pour cette cause. Ils n'hésiterent point d'y retourner. Les députés allerent à la cour : mais, instruite de cette démarche, elle se hâta, pendant que la députation étoit en route, d'envoyer la lettre de rémission. Les députés revinrent le même jour à Paris embrasser les soldats citoyens, qu'on s'empressa de féliciter. Cet évènement fit sentir au peuple toute sa force, acheva de troubler les ministres, précipita leurs opérations insensées contre la capitale, et hâta le moment décisif où l'on devoit anéantir le despotisme, et élever sur ses débris la souveraineté nationale.

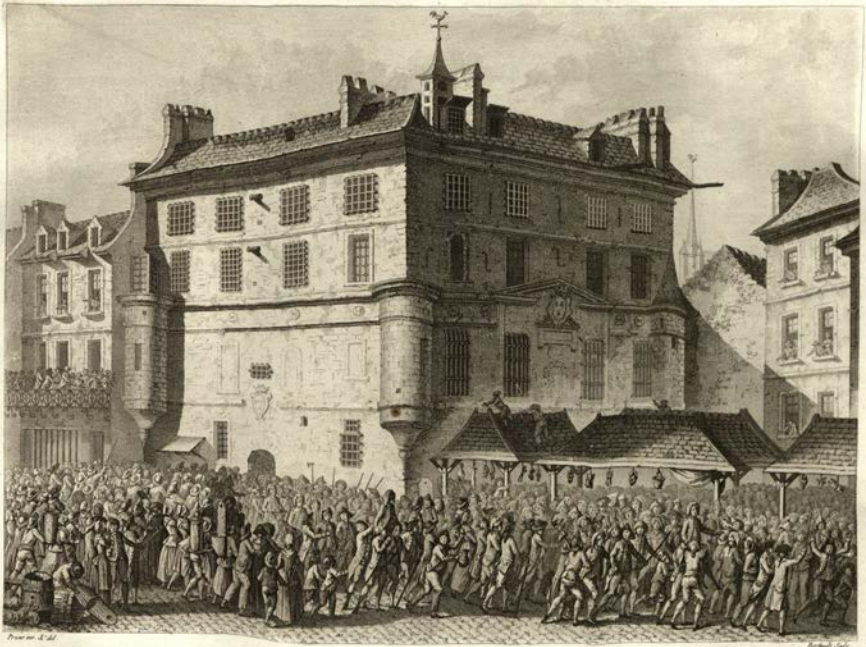

LE PEUPLE DÉLIVRANT LES GARDES FRANÇAISES A L'ABBAYE S^t GERMAIN.

le 30 Juin 1789

# TROISIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## PREMIERE MOTION DU PALAIS-ROYAL.

L'HISTOIRE morale de la révolution n'est pas d'un moindre intérêt que son histoire politique; et si, dans la rapidité de tant d'évènements extraordinaires, il eût pu se trouver un spectateur tranquille et indifférent, qui, passant tour à tour de Paris à Versailles, et de Versailles à Paris, eût entendu et comparé les discours et les opinions, il eût joui du plaisir attaché au plus grand contraste qui puisse, à cet égard, exister parmi les hommes; il eût senti la vérité de l'observation que nous avons déja indiquée, qu'il y a des nations moins différentes entre elles que ne l'étoient, en France, la classe qui gouvernoit et celle qui étoit gouvernée.

On a peine à se figurer quel fut l'étonnement de la cour, des ministres, des nobles en général, en apprenant que le peuple avoit forcé les prisons de l'abbaye pour en tirer les gardes-françaises. Mais cet étonnement, mêlé de mépris et d'indignation, ressembloit à celui que des maîtres ont pour des esclaves révoltés, dont la punition est infaillible. Tous les dépositaires de l'autorité, dans quelque grade que ce fût, accoutumés à la regarder comme leur propriété particuliere, ne pouvoient concevoir et plaignoient presque l'audacieuse démence qui venoit de se permettre un pareil attentat : le plus grand nombre, demeuré étranger au progrès des idées générales, n'avoit pas le plus léger pressentiment sur les approches d'une révolution que la partie éclairée de la nation regardoit comme inévitable, sans pouvoir toutefois en calculer le terme ni la mesure. Quant aux maximes de liberté publique, de souveraineté nationale, de droits des hommes, devenues, quelques mois après, constitutionnelles, ces axiomes ne sembloient à la plupart des privilégiés que des blasphêmes d'une philosophie nouvelle; et ceux qui, plus instruits, en étoient moins surpris ou moins indignés, ne les considéroient que comme des principes spéculatifs qui ne pouvoient jamais avoir d'application, et qui, dans une nation destinée, selon eux, à un esclavage éternel, perdroit infailliblement les insensés capables de les croire admissibles dans la pratique. C'est ce qu'on vit peu de jours après, lorsque M. de la Fayette, député à l'assemblée nationale, vint proposer un projet de déclaration des droits de

l'homme et du citoyen, et dire qu'on pouvoit rendre la France libre comme l'Amérique. Cette idée, pardonnable peut-être à un philosophe ou à un avocat (c'étoit presque la même chose dans les idées de la cour), parut le comble de la folie dans la bouche d'un jeune gentilhomme, qui se dégradoit lui-même, et qui de plus attiroit sur lui les vengeances du despotisme forcé à regret d'envelopper un chevalier français dans la proscription de tous ces hommes sans naissance, de tous ces gens *de rien* qui partageoient ses principes et son espoir.

Telle étoit, à Versailles, l'illusion générale parmi tous les ennemis du peuple, lorsqu'ils apprirent la sortie des gardes-françaises prisonniers à l'abbaye. Les ministres, en partageant l'indignation qu'elle excitoit, réprimerent néanmoins les premiers mouvements de leur fureur. Ils se rassuroient en songeant qu'ils avoient à leurs ordres une armée prête à punir les rebelles. Ils dicterent au roi une réponse mesurée, qui calma le peuple sans dissiper ses inquiétudes. Pendant ce temps, les maîtres de la force armée environnoient de troupes et de canons l'assemblée nationale; et, tandis qu'elle s'occupoit à rédiger les droits de l'homme et du citoyen, elle étoit menacée d'une prochaine destruction.

Déja Paris, qui votoit pour la liberté, étoit menacé des plus grandes violences. Déja se développoit un plan d'attaque dont le succès paroissoit infaillible. Les vives clameurs de la capitale éveillent enfin les alarmes des représentants, et l'éloquence de Mirabeau les décide à demander au roi la retraite des troupes. Dans la soirée du 10 juillet, une députation de vingt-quatre membres, présidés par l'archevêque de Vienne, est reçue dans ce même palais qui receloit les conspirateurs; elle présente au roi une adresse pleine d'énergie et de raison, pour le décider à éloigner sans délai les régiments nombreux, les trains d'artillerie, et tous les apprêts d'incendie et de meurtre qu'on étaloit d'une maniere si terrible aux yeux des Français.

Dans cette adresse, où l'on avoit épuisé toutes les armes de l'éloquence, on avoit prédit les suites que devoit avoir l'appareil formidable qui menaçoit le peuple, et l'on proposoit au roi les moyens de tout prévenir.

« La France, lui disoit-on, ne souffrira pas qu'on abuse le meilleur des rois, et qu'on « l'écarte, par des vues sinistres, du noble plan qu'il a lui-même tracé. Vous nous avez « appelés pour fixer, de concert avec vous, la constitution, pour opérer la régénéra- « tion du royaume. L'assemblée nationale vient vous déclarer que vos vœux seront « accomplis; que vos promesses ne seront point vaines; que les pieges, les difficultés, « les terreurs, ne retarderont point sa marche, n'intimideront point son courage. »

On entroit dans les détails de tous les dangers qu'occasionnoit le rassemblement des troupes, et l'on ajoutoit :

« Il est d'ailleurs une contagion dans les mouvements passionnés. Nous ne sommes « que des hommes : la défiance de nous-mêmes, la crainte de paroître foibles, peuvent « entraîner au-delà du but. Nous serons obsédés d'ailleurs de conseils violents et déme- « surés; et la raison calme, la tranquille sagesse, ne rendent pas leurs oracles au milieu « du tumulte, des désordres et des scenes factieuses. Le danger est plus terrible en- « core; et jugez de son étendue par les alarmes qui nous amenent devant vous : de

« grandes révolutions ont eu des causes biens moins éclatantes; plus d'une entreprise « fatale aux nations ( on n'osoit dire *aux rois* ) s'est annoncée d'une maniere moins « sinistre et moins formidable, etc. »

Le monarque, dont on dictoit les paroles, fit une réponse ambiguë, et persista dans le projet de conserver autour de lui toutes les forces qu'il prétendoit nécessaires au bon ordre et à la tranquillité publique.

Cette démarche de l'assemblée nationale, cette confiance dans la parole du roi, confiance que Paris ne partagea point, déterminerent les ministres à presser l'exécution de leur projet. La disgrace de M. Necker, qui désapprouvoit toutes ces mesures, étoit résolue, mais elle ne devoit avoir lieu que dans la nuit du 14 au 15. Les conjurés, impatients, devancerent l'exécution de ce projet, et crurent faire un grand pas en précipitant le départ du seul ministre qui leur étoit contraire. Dès le 11 on lui fit donner l'ordre de sortir du royaume dans vingt-quatre heures et avec tout le secret possible. Il obéit si exactement, que son frere et sa fille, en présence desquels il avoit reçu la lettre de cachet, n'en furent instruits par lui-même que lorsqu'il fut arrivé, le lendemain 12, à Bruxelles. Paris reçut le même jour à midi cette nouvelle inattendue. Celui qui l'apporta au Palais-royal fut traité comme un insensé, et pensa être jeté dans le bassin : mais bientôt elle se confirma, et il ne fut plus permis d'en douter. Le jardin étoit rempli de grouppes menaçants ou mornes. Alors parut au milieu d'eux un jeune homme, Camille Desmoulins. Il faut l'écouter lui-même : « Il étoit deux heures et demie. Je « venois sonder le peuple. Ma colere contre les despotes étoit tournée en désespoir. « Je ne voyois pas les grouppes, quoique vivement émus ou consternés, assez disposés « au soulèvement. Trois jeunes gens me parurent agités d'un plus véhément courage : « ils se tenoient par la main. Je vis qu'ils étoient venus au Palais-royal dans le même « dessein que moi. Quelques citoyens *passifs* les suivoient : Messieurs, leur dis-je, voici « un commencement d'attroupement civique : il faut qu'un de nous se dévoue, et « monte sur une table pour haranguer le peuple. — Montez-y. — J'y consens... Aussi- « tôt je fus porté sur la table plutôt que je n'y montai. A peine y étois-je, que je me « vis entouré d'une foule immense : voici ma harangue, que je n'oublierai jamais :

« Citoyens, il n'y a pas un moment à perdre. J'arrive de Versailles; M. Necker est « renvoyé : ce renvoi est le tocsin d'une S.-Barthélemi des patriotes; ce soir tous les « bataillons suisses et allemands sortiront du champ de Mars pour nous égorger. Il ne « nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes, et de prendre une cocarde « pour nous reconnoître.

« J'avois les larmes aux yeux, et je parlois avec une action que je ne pourrois ni « retrouver, ni peindre. Ma motion fut reçue avec des applaudissements infinis. — « Quelles couleurs voulez-vous ?... Quelqu'un s'écria : — Choisissez. — Voulez-vous le « verd, couleur de l'espérance, ou le bleu de Cincinnatus, couleur de la liberté d'Amé- « rique et de la démocratie?... Des voix s'éleverent : — Le verd, couleur de l'espérance... « Alors je m'écriai : — Amis, le signal est donné : voici les espions et les satellites de la « police qui me regardent en face. Je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs « mains... Puis tirant deux pistolets de ma poche, je dis : — Que tous les citoyens m'imi-

« tent.... Je descendis, étouffé d'embrassements : les uns me serroient contre leurs « cœurs; d'autres me baignoient de leurs larmes. Un citoyen de Toulouse, craignant « pour mes jours, ne voulut jamais m'abandonner. Cependant on m'avoit apporté du « ruban verd : j'en mis le premier à mon chapeau, et j'en distribuai à ceux qui m'en- « vironnoient. »

Telle fut la premiere motion qui établit l'insurrection au Palais-royal et donna le signal de la liberté. Le citoyen qui eut le courage de la faire s'est encore distingué depuis par des ouvrages pleins de talent, où la gaieté, la hardiesse, plusieurs saillies heureuses, et même quelques grandes pensées, demandent et obtiennent grace pour des folies burlesques, des disparates bizarres; défauts qui, dans ces temps orageux, contribuoient plutôt qu'ils ne nuisoient au succès de ces ouvrages.

On peut citer ce jeune homme comme un exemple mémorable des rapides effets de la liberté. Il a lui-même raconté depuis, que, né avec une ame timide et un esprit pusillanime, l'une se trouva tout d'un coup échauffée d'un courage intrépide, et l'autre comme éclairée d'une lumiere nouvelle. Sans doute cette même influence de la révolution prochaine se fit sentir à tous les jeunes gens dont l'ame étoit née pour elle, et qui, des ténebres où la servitude publique devoit tenir enfouis leurs talents ou leurs vertus, passoient subitement et contre leur espérance au grand jour de la liberté, qui devoit développer ces mêmes vertus et ces mêmes talents.

*Motion faite au* PALAIS ROYAL *par Camille Desmoulins*

le 12 Juillet 1789.

BOMBAY BRANCH

# QUATRIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## SORTIE DE L'OPÉRA.

Le grand mouvement excité dans Paris par le renvoi de M. Necker avoit deux causes : d'abord l'opinion qu'on s'étoit formée de cet administrateur, dont l'influence au conseil se lioit alors dans tous les esprits à l'idée du bonheur public. On l'avoit vu, dans son premier ministere, porter la plus stricte économie dans l'emploi des revenus de l'état. Il avoit fréquemment repoussé les avides sollicitations des courtisans; et une fois, entre autres, il avoit répondu à l'un d'eux : Ce que vous me demandez forme la contribution de plusieurs villages. Ce mot, répandu parmi le peuple, étoit devenu presque aussi célebre que *la poule au pot*, promise en quelque sorte aux paysans par Henri IV, et qui ne leur a été donnée ni par lui ni par ses successeurs. Ce mot avoit concilié au ministre une popularité qui sembloit indestructible. Son retour au ministere l'avoit encore accrue, et son exil inattendu paroissoit le signal des projets hostiles médités contre Paris. Il devenoit en quelque sorte une déclaration de guerre aux habitants de la capitale.

Le second motif de l'insurrection, moins apperçu de la multitude, mais non moins impérieux, étoit le besoin presque généralement senti de mettre Paris sous la protection d'une force publique capable de diriger l'indiscrete énergie du peuple, qui, par l'impétueuse irrégularité de ses mouvements, pouvoit compromettre le salut de la ville et même de l'empire.

Les électeurs ne tenoient d'assemblées ordinaires qu'une fois la semaine. Déja leurs séances, qu'ils avoient rendues publiques, les avoient montrés capables de prendre des mesures de vigueur dans les évènements décisifs que chacun prévoyoit. Nicolas Bonneville avoit fait le premier la motion d'armer les citoyens, et de former ce qu'on appeloit alors une garde bourgeoise. Cette idée, qui avoit d'abord effrayé les esprits, incertains du moment où l'on pourroit tenter à force ouverte de secouer le joug du despotisme, s'étoit reproduite peu de jours avant l'exil du ministre chéri; et l'on se proposoit, vu la multitude des régiments qui environnoient Paris, de la réaliser au plutôt. Mais la formation des citoyens en corps de commune étoit un préalable nécessaire.

Dans les premieres assemblées électives, séparées en trois chambres, l'abbé Fauchet avoit soutenu le droit et la nécessité de cette organisation des habitants en commune : mais il parloit à un clergé trop ami de l'ancien régime pour entendre des pensées libres et courageuses. Il fit de nouveau cette proposition aux électeurs réunis : elle fut accueillie comme elle devoit l'être par des hommes qui vouloient se montrer citoyens. Il alla plus loin. Le 9, veille du premier jour de l'insurrection décidée, on venoit de faire un tableau très sensible des dangers qui environnoient la cité. Il proposa aux électeurs de se constituer eux-mêmes comme élus du peuple, et les seuls actuellement en activité, sous le titre de représentants provisoires de la commune de Paris, jusqu'à l'instant où elle se rassembleroit elle-même, soit pour les confirmer dans cette fonction, soit pour en nommer d'autres. Les présidents de l'assemblée, MM. la Vigne et Moreau de Saint-Méry, eurent peur des applaudissements qu'obtenoit cette proposition; et, dans l'inquiétude qui les agitoit, ils demanderent du temps pour discuter cette question importante, et voulurent remettre à huit jours une décision si essentielle. A cette proposition du délai d'une semaine entiere pour rassembler les électeurs, tandis que tout annonçoit une crise prochaine, un d'entre eux, qui arrivoit de Versailles, et qui avoit vu tout l'appareil de la guerre préparée à la patrie, M. de Leutre, se leve, et d'une voix perçante crie : « Qu'ose-t-on nous dire! « Huit jours! Dans trois, si nous ne sommes sur nos gardes, tout est perdu. Rassem« blons-nous demain. Si nos présidents balancent, qu'ils se démettent, nous en choi« sirons de moins timides ». Il désigna M. de la Salle et l'abbé Fauchet.

MM. la Vigne et Moreau de Saint-Méry céderent à leurs craintes; ils déclarerent qu'ils se démettoient. L'assemblée s'ajourna au surlendemain pour l'élection des présidents. On s'étonne de ne pas trouver dans l'historique du procès-verbal des électeurs ces faits authentiques et incontestables. La justice et l'intérêt public condamnent également ces réticences mensongeres qui trompent ou égarent l'opinion du peuple sur le vrai caractere de ses défenseurs, plus ou moins courageux, dans le moment où il lui importe le plus de les connoître et de les distinguer. Dès que la révolution fut décidée par l'unanime et invincible insurrection de la capitale, ces deux mêmes hommes qui, trente-six heures auparavant, se démettoient de leur présidence pour n'être pas comptables aux despotes de l'énergie de l'assemblée, reprirent leurs fonctions, où ils se trouvoient forts de toute la puissance du peuple. La prise de la Bastille acheva de les rendre intrépides.

Si la motion de M. de Leutre, qui vouloit, le samedi au soir 9 juillet, que, dès le lendemain, l'assemblée des électeurs se réunît, eût été arrêtée, le centre de ralliement se fût trouvé prêt pour diriger à l'instant même les forces éparses des citoyens, les brigands eussent été contenus, les barrieres n'eussent pas été incendiées, Saint-Lazare n'eût pas été pillé, et la liberté eût marché d'un pas mesuré dès sa naissance. Mais les électeurs ne croyoient pas la crise si prochaine, et ils étoient persuadés qu'on seroit à temps le lundi 13 pour prévenir tous les périls. L'exil de M. Necker ayant tout précipité, dès quatre heures du soir, le dimanche, après la motion de Camille Desmoulins au Palais-royal, l'effervescence des patriotes fut extrême. Le peuple, outré de colere,

mais non consterné de l'insulte qui venoit de lui être faite par le renvoi d'un ministre en qui il avoit placé sa confiance, n'apprit qu'avec indignation que les spectacles étoient ouverts et qu'ils étoient remplis. La motion faite au Palais-royal de les fermer fut appuyée, décrétée, exécutée sur-le-champ : chose inouie jusqu'alors, et dont l'idée seule étoit faite pour frapper d'étonnement! Jamais particulier n'avoit obtenu cet honneur, devenu exclusivement un hommage à la splendeur du rang suprême, ou de ceux que la naissance en approche. Une adulation aussi absurde qu'avilissante supposoit que leurs maladies, leurs infortunes, et sur-tout leur mort, étoient toujours des calamités publiques. Cinq semaines auparavant, le 4 juin, pendant la derniere maladie du dauphin, mort âgé de sept ans, les spectacles avoient été fermés; et, le 11 juillet, on fermoit pour la retraite d'un citoyen cher au peuple. Ce rapprochement seul eût suffi pour irriter l'orgueil de ceux qui croient que tout hommage public n'appartient qu'à la grandeur. La plupart détestoient dès long-temps M. Necker; et, lors de son renvoi après son premier ministere, sa chûte avoit été pour eux le sujet d'une joie révoltante et scandaleuse. On les avoit vus alors venir étaler leur triomphe insolent dans les spectacles, dont le peuple les eût dès lors chassés volontiers. Cette seconde fois, le 12 juillet 1789, ils y étoient accourus en foule, et leur alégresse étoit encore plus grande. Ils connoissoient la destination de cette armée dont on investissoit la capitale. Ils croyoient voir bientôt le peuple, effrayé, asservi, retomber sous le joug qu'il venoit de soulever un moment, et qui n'étoit pas encore brisé. Qu'on se représente leur indignation et leur rage quand l'insurrection publique vint troubler le sentiment trompeur qu'ils avoient de leur victoire, et sur-tout leur intimer l'ordre de sortir du spectacle! Il fallut obéir et céder à cette force, qui d'ailleurs se manifesta sans violence et avec une sorte de regle. Nul accident grave ne signala cette sortie. Le seul désagrément, très odieux sans doute pour des ducs, marquis et comtes, mais qu'il fut impossible de leur sauver, ce fut la nécessité de défiler entre deux haies de citoyens non décorés, obscurs même, et dont peut-être aucun, par sa naissance, ne pouvoit être présenté à la cour.

Plût au ciel que, sans nuire à l'établissement de la liberté publique, il eût été possible d'épargner à ses ennemis des malheurs plus grands que cette humiliation passagere!

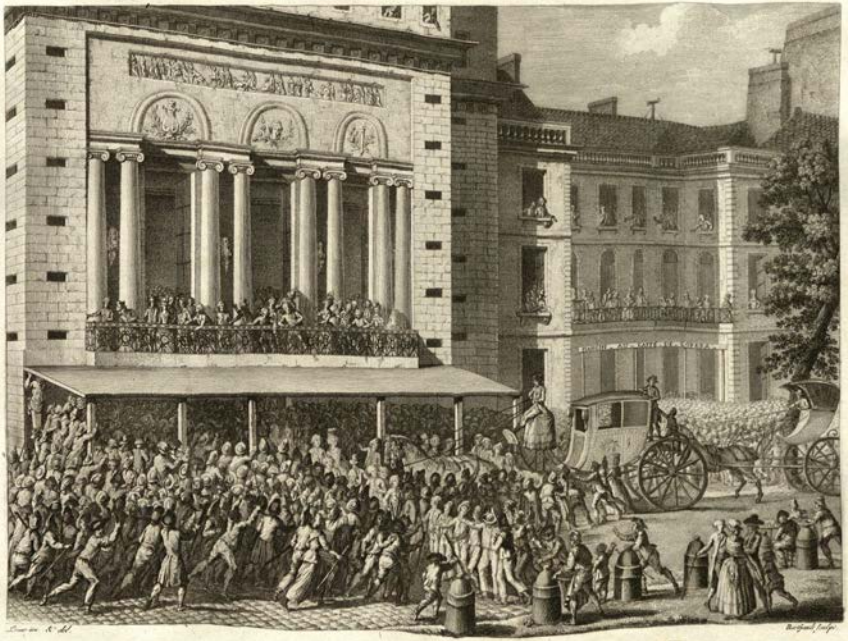

LE PEUPLE FAISANT FERMER L'OPERA.

le 12 Juillet 1789.

# CINQUIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## BUSTES DE MM. D'ORLÉANS ET NECKER PORTÉS EN TRIOMPHE, ET BRISÉS A LA PLACE DE LOUIS XV.

Les tableaux précédents ont suffisamment fait concevoir quel étoit le trouble, le désordre, l'agitation de Paris. Chaque instant y apportoit de Versailles des nouvelles qui, vraies ou fausses, redoubloient la fermentation générale. Les lieux publics, les jardins, les cafés, n'offroient par-tout que des grouppes d'hommes avides de parler ou empressés d'entendre; et, dès le matin de cette journée mémorable, un pressentiment inquiet avoit fait sortir de leurs maisons les citoyens les plus paisibles. Les amis, les voisins se visitoient; les indifférents même s'abordoient avec cet air de confiance, de bienveillance mutuelle, qui naît du sentiment d'un péril et d'un intérêt commun. Dès la veille, un bruit sourd s'étoit répandu que M. Necker étoit disgracié, et l'on connoissoit les dispositions de la cour peu favorables pour ce ministre. Elle pardonne rarement à ceux qui ont été l'objet d'un enthousiasme universel, comme il l'avoit été le jour de la séance royale; et de pareils triomphes sont représentés par les courtisans comme de cruelles offenses pour le trône. Cependant telle étoit à Paris l'opinion qu'on avoit de M. Necker, du besoin que la cour même avoit de lui, qu'on supposoit la cour convaincue de cette vérité autant que la capitale. Cet homme célebre jouissoit alors, dans une monarchie, d'une popularité que les démagogues les plus heureux ont rarement obtenue dans les républiques : on se plaisoit à voir en lui l'homme du peuple et l'ami de la liberté. Il l'étoit en effet, mais dans des limitations alors inconnues, qu'il a laissé entrevoir depuis que successivement et par degrés, jusqu'à l'instant où il les a enfin exprimées et motivées, dans un ouvrage composé dans sa retraite après son départ, et qui ne lui a pas rendu la faveur nationale. Revenons à ce moment du 12 juillet qui associe le triomphe de M. Necker aux premiers mouvements de la liberté naissante.

A peine la nouvelle de sa disgrace et de son départ fut-elle répandue et confirmée, la consternation devint générale. Chez le peuple elle se manifesta par des emportements, par une fureur aveugle, qui le poussa à incendier plusieurs barrieres :

chez les citoyens d'une classe plus élevée, elle se montra par une douleur profonde, mêlée d'indignation : bientôt elle se caractérisa par tous les signes qui annoncent une calamité publique. En un moment on retrouva par-tout le deuil de la patrie. Tandis que des multitudes de citoyens ferment les grands théâtres où se réunissent les hommes éclairés, interdisent les petites salles des boulevards où le peuple se porte habituellement, tandis que l'on commandoit à tous des pensées séveres, quelques uns conçurent l'idée d'un spectacle nouveau, à la fois triomphal et funebre, qui annonçoit en même temps la confiance et la terreur. Dans le cabinet de Curtius étoient en cires coloriées un grand nombre de bustes d'hommes célebres. On y saisit ceux de M. Necker et de M. d'Orléans qu'on croyoit enveloppé dans la disgrace du ministre. On les couvre de crêpes ainsi que le tambour qui les précede. On les porte des allées du boulevard du Temple dans la rue S.-Martin, au milieu d'un cortege innombrable qui se grossit à chaque pas. Le cri répété, *Chapeau bas*, fait un devoir aux passants de saluer ces images révérées. Le guet à cheval de la porte de la Planchette reçoit du peuple l'ordre d'escorter les porteurs. La garde de Paris cede aussitôt à cette volonté générale. On se précipite de toutes les issues pour voir cette nouveauté républicaine. On en augmente sans cesse la pompe tumultueuse, bizarre, et cependant imposante. Tout s'ennoblissoit par l'idée d'honorer avec éclat deux hommes qu'on croit victimes de leur généreux amour pour le peuple. Les rues Grenétat, Saint-Denys, la Féronnerie, Saint-Honoré, par où passent successivement les images devenues momentanément l'objet du culte public, contiennent à peine les flots de citoyens qui se succedent avec une rapidité toujours croissante.

C'est avec cet immense cortege que les bustes arrivent à la place Vendôme. On les promene autour de la statue de Louis XIV..... O changements opérés par la révolution d'un siecle! Là fut élevé, par l'adulation servile d'un courtisan, le bronze de ce monarque, qui, d'un regard, faisant trembler sa cour, vit près de soixante ans son peuple à ses genoux; et maintenant.... Ce sont les suites de son despotisme, de son faste orgueilleux, qui, de loin, préparoient les afflictions douloureuses d'un de ses petits-fils. L'esprit du peuple est changé. Ce ne sont plus ces Parisiens, ridicules héros de la Fronde, fuyant devant quelques soldats soudoyés pour contenir ou châtier des bourgeois : c'est pourtant ce qu'on croyoit; mais on se trompa. Un détachement de Royal-Allemand se précipite sur ces bourgeois devenus citoyens, qui ne prennent point la fuite, comme les stipendiaires s'en étoient flattés. L'action fut vive, plusieurs personnes dans le peuple furent blessées. Un cavalier de Royal-Allemand fut tué d'un coup de pistolet par un médecin. Le cortege écarte enfin la troupe et continue sa route avec une ardeur nouvelle. On vouloit se rendre aux Tuileries par la place Louis XV. Là commença l'exécution manifeste des projets hostiles de la cour contre les citoyens. Un détachement de dragons se précipite à coups de sabres sur l'innombrable multitude qui s'y étoit rassemblée pour voir passer les bustes de MM. Necker et d'Orléans. Le porteur de la premiere effigie fut tué, le buste mis en pieces : incident qui, dans les siecles où la superstition changeoit tout en augure, seroit devenu un présage menaçant pour la personne de M. Necker, ou du moins pour

la durée de sa faveur populaire. François Pépin, qui portoit l'effigie de M. d'Orléans, reçut un coup d'épée dans la poitrine de la main même de l'officier qui commandoit le détachement, et fut encore atteint d'un coup de pistolet à la jambe gauche. Un garde-française fut tué par un dragon; mais un soldat de la garde de Paris, qui avoit vu d'où le coup partoit, tua à son tour, d'un coup de fusil, le dragon, dont les dépouilles furent portées au Palais-royal. Le cortege des patriotes, sans armes, étonné plus qu'effrayé de cette course à bride abattue, de ce cliquetis de sabres, de ces images brisées, de ce sang, de ces morts, fut forcé de se diviser. Une partie se porta vers le quai, une autre rebroussa chemin par le boulevard, et ceux qui occupoient le milieu de la scene entrerent pêle-mêle dans les Tuileries par le pont-tournant. C'est le sujet d'un autre tableau.

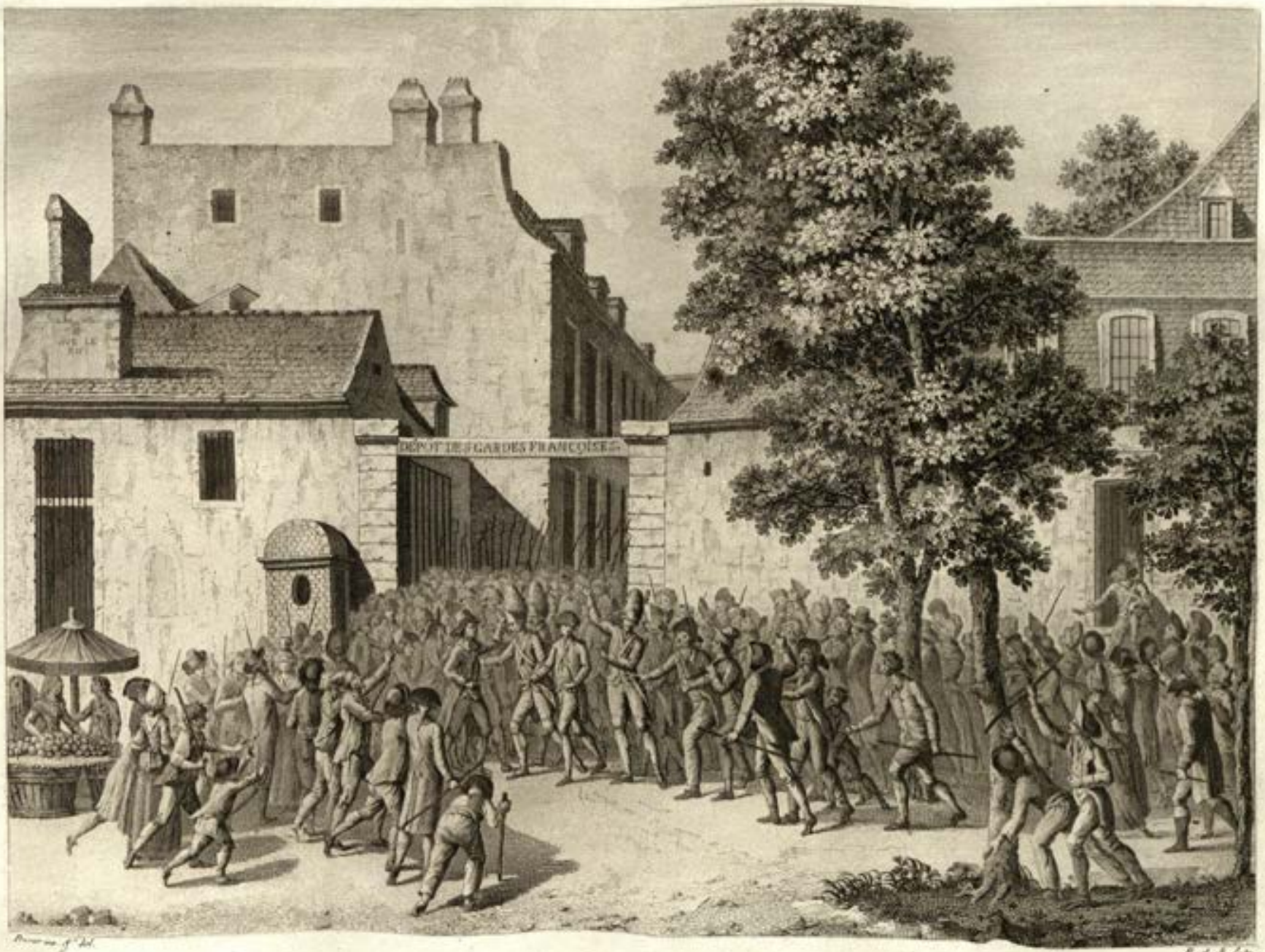


LES GARDES FRANÇAISES SAUVANT Mr DU CHATELET, LEUR COLONEL, DE L'EFFERVESCENCE POPULAIRE.
le 12 Juillet 1789.

# SIXIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LES GARDES-FRANÇAISES SAUVANT M. DU CHÂTELET, LEUR COLONEL, DE L'EFFERVESCENCE POPULAIRE.

S'il falloit se borner à développer les circonstances principales des tableaux que nous présentons au public, quelques lignes suffiroient à celui que nous mettons en cet instant sous ses yeux. Il seroit seulement nécessaire de rappeler, comme un fait incontestable, que les gardes-françaises, en sauvant leur général, triomphoient d'un ressentiment qu'ils avoient même déja fortement exprimé. Cette circonstance à part, le sauver d'un péril imminent n'eût été que leur devoir et même un acte d'humanité vulgaire. Mais ils le regardoient comme leur ennemi; et là commence la générosité, disons même l'héroïsme, puisque leur haine s'étoit récemment montrée d'une maniere menaçante et dangereuse pour sa vie.

Ici nous nous arrêterions, ou du moins nous nous contenterions d'exposer les détails de cet acte de générosité, s'il ne rappeloit ce que doit la révolution française à ces braves soldats, qui, en abandonnant tout-à-coup le service du despotisme, le glacerent d'effroi et précipiterent sa chûte. Persuadé, par l'habitude de leur obéissance, qu'ils étoient une portion de lui-même, il crut, en perdant leurs secours, il crut voir ses bras se séparer de lui. Sa surprise, mêlée d'une terreur profonde, s'accrut encore et fut au comble quand il les vit se vouer à la cause publique. Il passa tout-à-coup du sentiment exagéré de sa force au sentiment de sa foiblesse. Cette espèce de miracle, qu'il avoit cru impossible, n'étonna pourtant que lui, ses agents et ses satellites. Depuis long-temps on observoit le mécontentement de toute l'armée, de tous les corps qui la composoient; et ce mécontentement, loin d'éveiller l'attention des ministres et des chefs sur les moyens de le calmer, ne sembloit que les provoquer à multiplier les fautes et les imprudences. Les chefs fatiguoient à pure perte leurs subordonnés : ceux-ci, par une vengeance imprévoyante, avoient, dans la lutte du roi et des parlements, excité en secret à la désobéissance leurs soldats, qu'eux-mêmes avoient fréquemment indisposés. Comment ne s'appercevoient-ils pas qu'ils minoient à l'envi les fondements d'un édifice ébranlé,

prêt à crouler sur eux? Mais leurs destins étoient marqués : il falloit que la ruine de tous les oppresseurs fût le fruit de leurs propres intrigues. On eût dit que le ciel les aveugloit pour les perdre; caractere de cette fatalité imposante que l'histoire des siecles passés conserve dans le récit des grands évènements, et dont la révolution française rappelle fréquemment le souvenir.

Telle étoit, en général, la disposition de l'armée; et le régiment des gardes-françaises s'en étoit lui-même ressenti. Mais à ces causes de mécontentement, communes à tous les corps militaires, il s'en joignoit d'autres qui redoubloient dans celui-ci la fermentation sourde dont il étoit agité. Le développement de ces causes contribuera à faire admirer la réunion des circonstances favorables à la révolution.

Le régiment des gardes avoit été long-temps commandé par le maréchal de Biron. Cet homme, d'un mérite médiocre, avoit eu pourtant celui de se faire aimer de ses soldats. Distingué à Fontenoi, et depuis oublié de la France, mais non pas de la cour, comblé de graces, parvenu à une extrême vieillesse, et possesseur d'une immense fortune, il en consacroit une partie à la belle tenue de sa troupe, déja très dispendieuse pour l'état. Jaloux en même temps, et de plaire à la cour, et de briller par son faste à Paris, il alloit à ce double but par l'éclat extérieur de son régiment, qui sembloit être devenu une partie de son luxe personnel. Ces qualités avoient suffi pour en faire l'idole de ses soldats. On se souvient de l'obéissance qu'ils lui avoient montrée en 1788, dans une action engagée entre eux et le peuple de Paris dans la rue Saint-Dominique. Nous n'ignorons pas les changements qu'une année avoit opérés dans l'opinion, même parmi les soldats : mais, malgré ces changements si rapides, nous avons lieu de douter que l'influence des dispositions nouvelles se fût étendue jusqu'aux gardes-françaises, s'ils eussent continué d'être commandés par le maréchal de Biron. Leur patriotisme, dans la crise de 1789, l'eût-il emporté sur leur affection pour leur général?..... Bénissons le ciel qui nous a épargné les hasards d'une pareille épreuve, en disposant des jours de leur vieux commandant! Tel étoit leur attachement pour sa mémoire, qu'une des fautes les plus graves de leur nouveau colonel fut d'avoir fait ôter de leurs casernes le buste de son prédécesseur. C'étoit sans doute une grande imprudence, et ce ne fut pas la seule. Chaque jour multiplioit les plaintes qu'ils formoient contre lui : ils lui reprochoient à la fois une excessive dureté et une extrême avarice; deux défauts qui placent un chef entre la haine et le mépris. Différentes circonstances hâtoient le moment qui devoit tourner en révolte ouverte leur ressentiment déja si dangereux. On sait que, dans ce régiment, plusieurs soldats exerçoient dans la capitale des métiers et des professions qui les mettoient en communication immédiate avec les artisans et les journaliers de toute espece. De là des conversations sur les affaires publiques, dans un temps où tous les esprits étoient échauffés; de là des rapports plus intimes avec le peuple, et en quelque sorte une communauté de ressentiments. Ils lisoient ou entendoient lire cette foule d'écrits, publiés tous les jours, où les torts du gouvernement, les projets absurdes et désastreux des ministres et de tous les hommes en place, étoient dénoncés au peuple dans un style grossièrement

énergique, dont l'effet s'est plus d'une fois manifesté trop rapidement. Ces écrits étoient semés de ces maximes qu'on appelle encore philosophiques, et qui ne sont que le résultat du plus simple bon sens, puisque la plupart expriment des vérités incontestables, qui frappent par leur évidence, et que le cœur saisit avidement. On portoit jusques dans les casernes ces écrits, qui répandoient parmi les soldats les idées, les rumeurs et les agitations de la capitale. Des libéralités, accompagnées de promesses, donnoient du poids parmi eux à cette nouvelle doctrine; et l'accueil, quelquefois fraternel, qu'ils recevoient des citoyens les plus aisés, formoit un contraste saillant avec la rudesse dont les agents du despotisme usoient à l'égard de ses soutiens. On aigrissoit encore leur mécontentement contre leur colonel, qui, à ce titre seul, étoit très odieux au peuple. On le supposoit complice des mesures prises avec les ministres contre Paris; et l'opposition révoltante de cette conduite et de ses devoirs comme député à l'assemblée nationale redoubloit l'indignation populaire : plus d'une fois il en avoit évité l'effet, lorsqu'il courut enfin le risque d'en être la victime.

Le dimanche 12 juillet 1789, jour où commença l'insurrection, monsieur du Châtelet fut reconnu et poursuivi par le peuple. Où croit-on qu'il alla chercher un refuge? Au dépôt même de ses soldats, sur le boulevard de la chaussée d'Antin. Il les crut capables d'un sentiment généreux; et il ne se trompa point. Barbet, l'un d'eux, de la compagnie de Gaillac, le couvre de son corps et en quelque sorte de son courage; il presse, il prie, il conjure les grenadiers et soldats du poste de sauver leur colonel; dit que, s'il est coupable, c'est aux loix à le punir, et non pas au peuple. Il y a dans l'expression des sentiments honnêtes une influence rapide et contagieuse qui saisit toutes les âmes nobles. Tous oublient leurs ressentiments. Ils se réunissent, l'entourent, le conduisent en sûreté au quartier-général, hôtel de Richelieu, et le mettent à l'abri d'une vengeance populaire qui s'exerçoit principalement pour eux. Ce ne fut pas la seule occasion qu'eurent les gardes-françaises d'arracher leur colonel à la fureur publique. Ce même général, en passant le bac des Invalides, fut près d'être jeté dans la Seine par le peuple qui remplissoit la barque et qui le reconnut. Ce furent encore ces soldats si cruellement maltraités qui le sauverent. Le cœur se complaît dans le récit de ces actions qui honorent l'humanité. Plût au ciel que les généreux sentiments des gardes-françaises eussent dès lors été accompagnés des idées saines qui ne peuvent être que l'ouvrage du temps et de la liberté! On n'auroit point à joindre à ces justes éloges des regrets non moins justes : on n'auroit point à reprocher aux gardes-françaises les inquiétudes qu'ils ont données à la liberté naissante, après l'avoir assurée par leur courage : ils n'auroient pas envié à leurs concitoyens, à leurs freres, vainqueurs de la Bastille, le modeste honneur dû à ceux qui les avoient aidés à renverser cette forteresse du despotisme. Braves gardes-françaises, l'empreinte d'une couronne murale, tracée dans une broderie au bras de vos concitoyens qui, sans être guerriers de profession, se sont montrés intrépides comme vous, dignes de combattre auprès de vous, n'eût fait que rehausser l'éclat de la médaille d'or dont vous êtes décorés. Mais vous avez eu le triste avantage de l'emporter dans

ces odieux débats si effrayants pour la patrie. L'assemblée nationale s'est vue, pour la premiere fois, contrainte de déroger à l'un de ses décrets, jusqu'alors immuables. C'est vous qui, opposant à la puissance des loix la puissance de l'épée, l'avez forcée à recevoir comme une offrande généreuse, comme un nouveau don patriotique, le sacrifice que les vainqueurs de la Bastille firent de leur vœu le plus ardent. Ne reprochons point à nos législateurs une prudence nécessaire, qui a sauvé à la capitale des scenes de sang, et arraché à nos ennemis une de leurs cruelles espérances. L'assemblée nationale voulut voir dans la conduite des gardes-françaises, non pas une violence de prétoriens, ni une révolte de janissaires, comme le souhaitoient nos ennemis, mais un égarement passager d'hommes livrés entièrement à des idées militaires, étrangers aux idées civiques, et privés des instructions que la constitution seule peut faire passer jusqu'à eux. Nous terminerons cet article par le récit d'un fait jusqu'ici peu connu, et qui montre à-la-fois leur loyauté, leur inconséquence, leur grandeur d'ame, et une indiscipline qui pouvoit devenir funeste, sans le courage, le sang froid et le sage héroïsme du général la Fayette. Après avoir obtenu du roi la permission de s'enrôler dans la garde nationale parisienne, il leur prend fantaisie d'avoir des cartouches de leur ancien major. Ils se portent de nuit au nombre d'environ deux mille à l'hôtel de M. de Mathan et dans les rues adjacentes. Cet officier, plein de sens et de mérite, leur représente que, maintenant qu'ils sont, de l'agrément du roi, à la ville de Paris, s'ils veulent des cartouches de congé, c'est au commandant la Fayette à leur en donner, comme leur général. Les têtes s'échauffent, la fermentation s'accroît et devient effrayante. Cinquante sont détachés pour aller chercher, à l'instant même, à trois heures du matin, le général la Fayette. Pendant qu'ils y courent, on dispose des canons, on s'échauffe mutuellement par des menaces, par des propos injurieux contre lui. Le détachement arrive à l'hôtel du commandant et lui déclare ce dont il s'agit. Soldats, répond-il, allez dire à vos camarades que je vais y aller tout-à-l'heure et tout seul. La réponse vole : on n'y croit pas; on s'obstine à penser que si le général se porte vers eux, il va y venir en forces. Il s'habille, il monte à cheval; il arrive tranquillement seul au milieu de cette troupe de furieux, confondus de son calme intrépide. A cet aspect inattendu ils se taisent. Il parle... « Me voilà seul; osez! Que ceux qui ne veulent pas servir « la liberté prennent des cartouches de M. de Mathan; ils appartiennent à l'ancien « régime : que ceux qui, fideles à la patrie, veulent des congés pour un temps et « revenir ensuite sous les drapeaux de la révolution, se présentent à huit heures à « l'hôtel-de-ville; ils en auront de moi. Adieu ». C'est un brave homme!... Les applaudissements partent, se communiquent; tous les cœurs sont à lui. Le général s'en retourne comblé d'éloges, et eux-mêmes se retirent en paix. L'idée d'un grand courage ne pouvoit manquer de saisir les gardes-françaises; et dès lors les voilà rendus à eux-mêmes et à la patrie.

LES BUSTES DE Mrs D'ORLEANS ET NECKER PORTÉS A LA PLACE LOUIS XV.

le 12 Juillet 1789

LIBRARY OF THE BOSTON ATHENÆUM

# SEPTIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LE PRINCE DE LAMBESC ENTRANT AUX TUILERIES PAR LE PONT TOURNANT, LE 12 JUILLET 1789.

On s'étonnera peu sans doute que ce même jour du 12 juillet ait produit à-la-fois et presque à la même heure plusieurs de ces scenes imposantes ou terribles que la peinture et l'histoire s'empressent également de transmettre à la postérité. Rien ne prouve mieux qu'il existoit entre toutes les classes de citoyens un ordre de sentiments communs à tous, auxquels se rallioient alors les habitants de cette grande ville, divisés depuis par la différence des opinions et des intérêts.

Nous avons vu cette nombreuse portion du peuple qui accompagnoit les bustes de MM. Necker et d'Orléans se partager en trois files, dont l'une se précipita dans les Tuileries par le pont tournant; ceux qui la composoient y furent poursuivis par un fort détachement de Royal-Allemand, que commandoit le prince de Lambesc, alors à la tête de sa troupe. C'étoit le dimanche, jour où les promenades publiques sont remplies de monde. Le voisinage des Champs-élysées, la curiosité même d'être à portée de voir les manœuvres des troupes qui alarmoient la capitale, avoient attiré dans les Tuileries une affluence de monde plus grande que de coutume. Qu'on se figure le tumulte, l'effroi, la surprise de ces citoyens paisibles, voyant accourir, avec les signes de la terreur, une foule d'hommes qui cherchoient un asyle dans le jardin, et, sur leurs pas, se précipitant après eux une troupe de cavalerie, les poursuivant, les frappant à coups de sabres, renversant et foulant ceux qui se trouvoient sur leur chemin. Dans ce désordre, on distinguoit le féroce prince de Lambesc, qui, le sabre nu, blessa un vieillard à qui l'âge ne permit pas de fuir assez promptement. Cependant, après le premier instant de terreur, ceux qui, plus près du pont tournant et des terrasses voisines, avoient vu les cavaliers de Royal-Allemand s'engager dans le jardin, s'animent tout-à-coup d'une fureur égale au péril qu'ils ont couru. Le grand nombre de chaises dont le jardin étoit rempli devient pour les citoyens désarmés une arme de défense. Les uns s'en couvrent pour être à l'abri des coups qu'on dirige sur eux : d'autres les lancent sur les soldats du haut des terrasses qui couronnent le fer-à-cheval. Ces chaises, semées et accumulées vis-à-vis le pont tournant, deviennent un obstacle au retour des cavaliers : ils s'en apperçoivent, et eux-mêmes craignent d'être enfermés parmi des ennemis sans armes. Déja l'on essayoit de tourner le pont, lorsque les cavaliers,

revenus sur leurs pas, écartent la foule, et, regagnant les Champs-élysées, retournent au galop dans l'enceinte destinée à leur rassemblement.

La nouvelle de cette irruption d'une troupe étrangere dans un lieu consacré à des promenades paisibles se répand aussitôt dans Paris : l'effet qu'elle y produisit ne fut point la terreur, mais une indignation générale, un vrai soulèvement. Chaque citoyen croit qu'on va l'attaquer dans ses foyers, et se tient prêt à les défendre. Des époux, des peres, des parents, alarmés pour leurs femmes, leurs enfants et leurs proches, qui, dans ce jour de délassement, étoient allés ou du moins avoient pu aller dans ce jardin et périr dans un danger si imprévu, redoublerent de haine pour un ministere qui se permettoit de pareils attentats; car, en ce moment, c'étoit aux ministres autant qu'au prince de Lambesc, qu'on imputoit cette violence insensée. Ce fut elle qui poussa des hommes jusqu'alors timides à prendre parti contre le gouvernement. Tel bourgeois de Paris qui la veille eût frémi peut-être de cette seule idée et l'eût rejetée avec effroi, devint un ennemi mortel du ministere et de la cour. C'est ainsi que cette atrocité absurde du prince de Lambesc a servi puissamment la cause publique. Sa précipitation en forçant les citoyens à se mettre sur la défensive, en même temps qu'elle déceloit les projets de la cour, les dérangea et les fit échouer par la terreur qu'exciterent parmi les ministres la promptitude et l'unanimité de l'insurrection. En effet, si le prince de Lambesc, fidele aux ordres que sans doute il avoit reçus, se fût contenté de dissiper la foule de ceux qui suivoient les bustes de MM. d'Orléans et Necker, il eût paru n'avoir fait que son devoir en réprimant un désordre et des attroupements nouveaux, dangereux pour la tranquillité publique. C'est ainsi qu'en auroit jugé du moins cette classe toujours nombreuse d'hommes imprévoyants et timides qui, dans leur simplicité de citadins, sont bien loin de soupçonner les perfides complots qui se trament autour des rois. Peut-être, sans l'effervescence subite et universelle occasionnée par l'incursion du prince de Lambesc, le ministere auroit pu, dans les deux jours suivants, assurer le succès des mesures déja préparées contre la capitale : il ne s'agissoit que de la tenir quelque temps dans cet état intermédiaire entre l'espérance et la crainte, qui laisse les inquiétudes sans permettre les partis violents. C'est l'effet que les ministres attendoient d'une proclamation affichée par-tout, dans laquelle ils présentoient l'arrivée des troupes royales comme une précaution de prudence nécessaire au maintien de l'ordre, un secours contre les brigands. La proclamation n'ajoutoit pas que les brigands avoient été soudoyés par les ministres mêmes pour occasionner ces désordres et leur fournir un prétexte d'appeler des régiments autour de Paris et de l'assemblée nationale, qu'on parloit de transférer à Soissons ou à Noyon. L'invasion des Tuileries dans un pareil moment décréditoit la proclamation des ministres; et ce fut un service que le colonel de Royal-Allemand rendit alors à la révolution.

Il lui en avoit déja rendu un précédemment le samedi 11. L'insubordination des gardes-françaises alarmoit les chefs des autres corps : le prince de Lambesc sur-tout avoit redoublé de sévérité à l'égard de son régiment, alors cantonné à la Meute. Une consigne rigide défendoit qu'aucun soldat des gardes-françaises entrât dans le camp sous quelque prétexte que ce fût. Deux grenadiers de ce régiment suspect, ignorant la consigne, se présenterent pour voir quelques soldats leurs compatriotes. On ne voulut point les laisser entrer. Ils insisterent. La sentinelle les menaça de tirer sur eux. Là devoit finir la scene, et la discipline militaire étoit satisfaite. Mais le prince de Lambesc survint, et, se livrant à l'emportement de son caractere, il mêla à ses grossieres imprécations la menace de leur faire donner cinquante coups de plat de sabre. Ceux-ci, de retour dans leurs casernes, ne manquerent pas de raconter à leurs camarades les détails de cet accueil. Tous s'associoient au ressentiment de leurs compagnons, et de la haine pour le colonel français on passoit à la colere contre un régi-

ment étranger. Les soldats de Royal-Allemand en recueillirent les fruits dès le lendemain, quoique leur seul tort fût d'obéir aux ordres d'un commandant qu'ils détestoient, et que même ils maltraiterent, dit-on, dans sa fuite (1). Mais revenons à cette après-midi du 12 juillet, dont l'époque sera si fameuse dans l'histoire de la révolution. Tandis que M. de Lambesc étoit occupé d'un côté, d'autres troupes étrangeres, postées en différents fauxbourgs, firent aussi quelques incursions dans les rues voisines et contribuerent à augmenter la fermentation. Les citoyens de ces quartiers éloignés des Tuileries crurent tous avoir couru le même péril que ceux qui s'étoient promenés dans ce jardin. Dès le soir même de cette journée mémorable, l'indignation contre les soldats étrangers fut générale : il sembloit qu'ils eussent cessé d'être des troupes royales; on ne voyoit plus en eux que des ennemis et des Allemands. On paroissoit au contraire ne voir que des amis dans les soldats français; le peuple pressentoit, comme le disoit en ce même temps un orateur célebre, qu'ils oublieroient un moment leur qualité de soldats pour se souvenir qu'ils étoient hommes. C'est ce que craignoit le despotisme malgré son aveuglement; et voilà pourquoi il s'étoit environné de troupes étrangeres. Trois régiments suisses étoient campés au Champ-de-Mars, Salis-Samade, Diesbach, et Châteauvieux; ce même Châteauvieux qui trompa l'espérance des ministres et des chefs en prenant parti pour la révolution; crime impardonnable à leurs yeux, crime qui long-temps après, dans l'affaire de Nancy, attira sur ce régiment la vengeance d'un homme que nul Français ne nommera plus sans horreur, le perfide Bouillé.

A Seve et à Meudon se trouvoient ceux d'Helmstadt et de Royal-Pologne. Trois autres régiments étoient prêts à marcher vers la porte d'Enfer. C'étoient encore des Allemands.

C'est alors que se montra dans toute son horreur aux yeux des Français ce vieux secret des cours, ce moyen d'opprimer une nation par des étrangers que cette nation paie pour sa défense. En tout pays et en tout temps, le premier pas vers la liberté devroit être la suppression de cet abus révoltant : mais, par malheur, il ne peut être détruit que quand la liberté commence à s'établir, comme il ne commence à s'établir, du moins pour l'ordinaire, que lorsque la liberté chancelle ou quand elle n'existe plus. Elle n'existoit plus sous Louis XI, qui le premier appela en France ces étrangers mercenaires empressés à trafiquer de leur sang, à le répandre, s'il le faut, au dedans du royaume comme au dehors, sur l'ordre de celui qui les soudoie. Bientôt cet instrument de la tyrannie devint un faste du trône. Les cours se remplirent de soldats étrangers, comme si le monarque étoit en guerre avec son peuple. Par-tout les rois se sont trop souvent, il est vrai, montrés les ennemis des nations qu'ils gouvernoient : mais cette vérité cruelle, ne devoient-ils pas la cacher avec soin plutôt que de l'annoncer, de la publier eux-mêmes, de la rendre, en quelque sorte, visible aux yeux les moins éclairés, en ne s'offrant aux regards qu'avec l'appareil d'une force armée, et sur-tout d'une force étrangere, entourés d'hommes indifférents au bien, au mal de leur empire; sans patrie, sans affection locale, insensibles comme l'acier qui les couvre et comme le fer dont ils menacent les citoyens? Ah! si cette pompe féroce est odieuse et déplacée par-tout, combien ne l'est-elle pas davantage chez un peuple de tout temps célebre par son amour pour ses rois!

(1) Il est à remarquer que, quelques jours après la fuite de M. de Lambesc, le peuple s'étant porté en foule à sa maison pour la détruire, la garde nationale, quoique partageant le ressentiment de chaque individu contre cet homme féroce, n'en fut ni moins prompte ni moins zélée à la préserver de l'incendie.

Ces réflexions sur les troupes étrangeres, soit dans l'armée, soit auprès de la personne de nos rois, ne peuvent s'appliquer rigoureusement aux Suisses, qui, par une singularité remarquable, née de leur constitution politique, conservent le goût de la liberté en vendant leurs services militaires aux despotes. Leur conduite dans la révolution a prouvé qu'en se croyant engagés au service du roi, ils ne se regardoient pas comme étrangers à la nation. Fideles à la discipline, ils ont prévenu des désordres sans se montrer disposés à répandre le sang français. Cette sagesse semble les naturaliser en France; et peut-être avec le temps y prendront-ils ces idées de liberté politique qui déja inquietent les dépositaires du pouvoir dans les cantons où regne l'aristocratie. Sans doute que, dans ces cantons, ceux qui gouvernent auroient voulu que les Suisses au service de France eussent cru n'être qu'au service du roi, et qu'ils eussent obéi fidèlement aux ordres du despotisme : mais cette imprudence, qu'eût-elle produit qu'une inutile effusion de sang et la destruction de ceux qui s'en seroient souillés? Telle est, depuis cette époque, la propagation des idées libres, que peut-être les aristocraties helvétiques redoutent, pour leurs sujets établis en France, la communication de ces idées qu'ils pourroient reporter dans leur patrie; il est probable qu'elles s'empresseront moins d'exposer leurs compatriotes à la contagion qu'elles redoutent. Elles aimeront mieux les vendre à des despotes chez lesquels les Suisses sont moins exposés à *se corrompre* que dans un pays entièrement libre comme la France, qui peut leur apprendre que dans les cantons aristocratiques ils ne jouissent que d'une liberté trop incomplete.

Quant aux autres corps de troupes étrangeres au service de France, un décret de l'assemblée nationale les a depuis peu incorporés dans l'armée française; et cette mesure provisoire annonce et présage le moment où la liberté n'admettra que ses enfants et ses amis parmi ses défenseurs armés.

Français, vous êtes libres; vous avez conquis la liberté sur les ennemis du dedans; vous seuls la défendrez avec courage contre les ennemis du dehors. On vous vante la discipline des armées étrangeres : on s'en fait un titre pour vous engager à conserver dans la vôtre des régiments étrangers. Eh bien! imitez-la cette discipline; surpassez-la, s'il se peut : mais croyez que votre liberté, votre patrie, ne seront bien défendues que par vous. Défiez-vous de tous ces arguments répétés par le despotisme; éclairez-vous, armez-vous, soyez fideles à votre devise : à ce prix vous vous passerez des étrangers, et le temps approche où les étrangers souhaiteront de devenir Français.

# HUITIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## ACTION DES GARDES-FRANÇAISES CONTRE ROYAL-ALLEMAND, VIS-A-VIS LE DÉPÔT, CHAUSSÉE D'ANTIN.

Dans le trouble et les alarmes qu'inspiroit aux ministres l'inquiétante disposition des troupes et sur-tout des gardes-françaises, on avoit pris soin d'opposer à ceux-ci des rivaux redoutables, et c'étoit ce qui avoit fait préférer le régiment de cavalerie Royal-Allemand, dont la tenue paroissoit excellente, que l'on croyoit plein de bravoure et très attaché à son colonel, M. de Lambesc, dès long-temps odieux par une férocité grossière, excusée en partie sous l'apparence d'un zele ardent pour la discipline. Cet homme avoit paru digne d'être un des principaux instruments des projets ministériels. Nous venons de voir à quels excès il s'étoit porté contre le peuple, mot qui, pour lui et pour ses pareils, équivaloit à celui de populace. Cette violence imprudente et prématurée, si heureuse par les désastres qu'elle prévint, produisit, dans cette même journée, des évènements utiles à la révolution. Cet assemblage de circonstances préparées pour elle comme par une providence bienfaisante, cette fatalité qui fit tourner à la ruine des oppresseurs toutes les mesures concertées pour le succès de leurs entreprises, tandis qu'au contraire les malheurs apparents et passagers du peuple, ses fautes même et celles de ses conducteurs, servirent au succès de sa cause; c'est le phénomene qui se reproduit le plus fréquemment dans l'histoire de la révolution; voilà ce qui la distingue de toutes les révolutions connues, soit qu'en effet ce caractere lui appartienne exclusivement, soit que les historiens qui, dans les siecles passés nous ont transmis le récit de ces grands bouleversements politiques, aient négligé de recueillir et de rendre saillantes les circonstances par lesquelles ce même caractere se seroit plus ou moins manifesté.

Revenons aux effets qui résulterent immédiatement de l'absurde conduite de M. de Lambesc. Il avoit commandé à un détachement de soixante hommes de son régiment de traverser un fauxbourg de Paris, d'aller se poster devant le dépôt des gardes-françaises, Chaussée d'Antin : mais ces étrangers ignorant leur chemin et pouvant s'égarer

dans les rues, on leur avoit donné, pour les précéder et les conduire, un cavalier du guet. Ils arriverent au galop à la porte Saint-Martin, défilerent le long du boulevard, et vinrent, suivant l'ordre qu'ils avoient reçu, se poster devant le dépôt des gardes-françaises. Ce poste parut choisi pour les outrager. Et en effet, ceux-ci, étant comme prisonniers dans leurs casernes, virent dans cette provocation gratuite une insulte d'autant plus grande, qu'elle paroissoit impossible à punir. Ce surcroît d'indignation, mêlé à la rivalité militaire, ennoblie alors par l'intérêt de la vengeance nationale, les eût sur-le-champ fait courir aux armes : mais un reste de subordination leur fit respecter la consigne et les ordres d'un colonel qu'ils détestoient. M. du Châtelet, désespéré de perdre un régiment qui avoit prodigué à son prédécesseur, le maréchal de Biron, une obéissance et un respect filial, n'avoit trouvé d'autre moyen pour le conserver que d'enfermer les soldats. Leurs officiers, autrefois si durs et si orgueilleux, avoient changé de ton; harangues, prieres, menaces, promesses, supplications, rien n'étoit épargné pour les enlever à la cause du peuple. Tout fut inutile. Résolus à ne point céder, ils se faisoient pourtant une peine de résister à leurs supérieurs et de désobéir à des ordres qu'on supposoit émanés du roi. Partagés entre ces divers sentiments, ils n'en demeuroient pas moins inébranlables dans leur attachement à la cause du peuple. Un cri intérieur, plus fort que la voix de leurs officiers, repoussoit invinciblement les prieres et les menaces, les craintes et les espérances. Dans ce combat de tant de passions opposées, un incident nouveau vint accroître le trouble et presser leur détermination : c'étoit le retour de leurs camarades, qui, rentrant précipitamment et d'un air égaré dans les casernes, après l'héroïque expédition de M. de Lambesc, s'écrioient qu'on égorgeoit leurs freres, et racontoient ce qu'ils avoient vu, ce qu'ils avoient entendu. Alors ce n'est plus qu'un cri d'indignation; le tumulte redouble; *ils veulent* sortir, s'élancer de leurs casernes. Plusieurs officiers, *hors d'eux-mêmes, saisissent les* soldats, les embrassent; d'autres se couchant à terre *barrent la porte en criant* : « Vous « ne sortirez de vos casernes qu'*en marchant sur nos corps*»! Ces obstacles les retiennent un moment; leur courage chancelle, lorsque tout-à-coup il se ranime et devient une fureur guerriere. Ce mouvement subit et impétueux venoit de l'approche d'un détachement de leurs camarades qui arrivoit tambours battants. Dès lors rien ne les arrête : ils repoussent ou écartent leurs officiers, accourent en foule vers la grille, l'ébranlent, parviennent à l'ouvrir, et sur-le-champ se rangent en bataille à l'entrée du dépôt en face des Allemands qui sembloient les braver. *Qui vive?* s'écrient les gardes-françaises. Royal-Allemand, répondit-on. *Etes-vous pour le tiers-état?* C'étoit alors le nom de la nation française, en mettant à part ses oppresseurs prêtres et laïcs, c'est-à-dire trois cent mille hommes tout au plus sur vingt-cinq millions. A cette demande, *Etes-vous pour le tiers-état?* des étrangers, des mercenaires, durent répondre et répondirent en effet : *Nous sommes pour ceux qui nous donnent des ordres.* Cette réponse leur valut une décharge suivie d'un feu roulant qui leur tua deux hommes et en blessa trois. Ils tirerent de leur côté quelques coups de pistolet dont un seul homme fut blessé légèrement. Ce fut le terme de leurs exploits : une fuite soudaine les déroba à la fureur de leurs adversaires et à la vengeance du peuple. Ce qui étonna davantage, ce

fut le désordre dans lequel ils s'enfuirent, les uns prenant à droite, les autres à gauche, oubliant leurs brillantes manœuvres, et occupés seulement du soin de se sauver. Il sembloit que le génie de la France les eût frappés de terreur, comme il avoit frappé de vertige les chefs qui leur donnoient des ordres et les ministres qui avoient employé de pareils chefs.

Les gardes-françaises, vainqueurs de ces ennemis détestés, s'avancerent au pas de charge et la baïonnette en avant, jusqu'à la place de Louis XV, à travers la foule immense du peuple qui passoit tour-à-tour d'un silence profond à de bruyantes acclamations, et réunissoit dans sa marche et dans son maintien l'expression d'une sorte de terreur à celle de l'alégresse, toutes les deux également effrayantes. On arriva ainsi jusqu'aux Champs-élysées, où étoient retranchées d'autres troupes étrangeres. Aucune ne fit le moindre mouvement : les gardes-françaises eurent le choix du poste qui leur convenoit; et ce poste choisi, ils le garderent tranquillement pendant cette nuit alarmante, se trouvant ainsi placés entre l'armée du ministere et leurs concitoyens, dont ils étoient devenus l'espérance et l'appui.

Divers incidents nés de la même cause accéléroient dans la capitale les progrès d'un mouvement universel. Vers la même heure, sur le boulevard, mais beaucoup plus loin, un fort détachement de Royal-Cravate vint se poster au bout de la rue du Temple, en face des petits spectacles. Là ils firent plusieurs évolutions en présence d'une foule de curieux, dont le nombre, considérable en tout temps et sur-tout le dimanche, se trouvoit encore accru par la clôture inopinée des théâtres voisins. Le résultat de ces évolutions fut enfin de se ranger en bataille; et en dernier lieu, lorsque ces cavaliers barroient toute la largeur du boulevard, un ordre que l'on n'entendit pas, les fit partir à la fois comme un trait et à bride abattue, renversant dans leur course tout ce qui traversoit le boulevard, hommes, femmes, enfants, qui, dans la sécurité de la paix, se trouvoient exposés à des accidents réservés pour la guerre. Ces pandours brutaux eurent bientôt parcouru la longueur des boulevards, et arriverent en peu de minutes vers la place Louis XV, où M. de Lambesc les attendoit.

Nous omettons quelques actes de violence, ou plutôt quelques assassinats commis dans cette même soirée par des hussards et par des officiers de Royal-Allemand sur des grenadiers des gardes-françaises, qui, pour réponse à la question du jour, *Etes-vous pour le tiers-état?* reçurent des coups de sabre ou de pistolet. Ces atrocités, qu'on apprenoit d'un moment à l'autre, appeloient le peuple à la réunion de toutes ses forces contre des ennemis si barbares. La plupart furent punis sur-le-champ par ceux qui avoient pensé en être les victimes. Le peuple se précipitoit sur le coupable au moment où il venoit de tomber, et la figure d'homme disparoissoit sous les coups dont l'accabloit la fureur de la multitude. On portoit ces restes hideux au Palais-royal, devenu l'entrepôt de ce commerce meurtrier entre les agents du ministere et leurs ennemis. Là étoient le foyer de l'insurrection, le point de départ et de retour pour tous les projets, pour toutes les vengeances; et ce lieu, dans son étroite enceinte, offrit aux yeux pendant plus d'un mois ce qu'ont de plus terrible le crime et sa punition.

L'action la plus coupable de cette journée, plus heureuse par ses suites que funeste par ses désastres, celle qui fait le sujet de ce tableau, jointe à l'incursion gratuite de M. de Lambesc dans les Tuileries, a été, comme on sait, l'objet d'une poursuite juridique. L'accusé a été absous, et il en sera quitte pour le mépris et l'horreur de la postérité. En avouant les faits, il a prétendu n'avoir agi que d'après des ordres supérieurs, quoique ces ordres n'aient pu lui faire un devoir de poursuivre ses victimes jusques dans un jardin rempli d'hommes désarmés, de femmes et d'enfants. Au défaut de la loi civile, un conseil de guerre devoit juger ses moyens de défense. Mais qu'eût servi ce conseil de guerre, sinon à faire voir la difficulté de porter un jugement dans une affaire de ce genre, au moment où périssent les principes du despotisme, où commencent à naître ceux de la liberté? Si l'insurrection eût fini par être appelée révolte, ce qui ne pouvoit arriver que par la victoire du despotisme, M. de Lambesc, absous par la loi, eût été récompensé par les dépositaires de la puissance : mais il eût été encore méprisé autant que haï pour avoir mêlé à l'exécution de leurs ordres une cruauté inutile. Dans le triomphe de la cause publique, quand l'unanimité et le succès de l'insurrection rendent ridicule la tentative de lui donner le nom de *révolte*, l'indulgence de la loi qui l'absout, prouve seulement que cette loi, ouvrage du despotisme, ménageoit des ressources et des subterfuges aux hommes vils qui s'en montroient les appuis et les défenseurs. La liberté les dédaigne et leur pardonne.

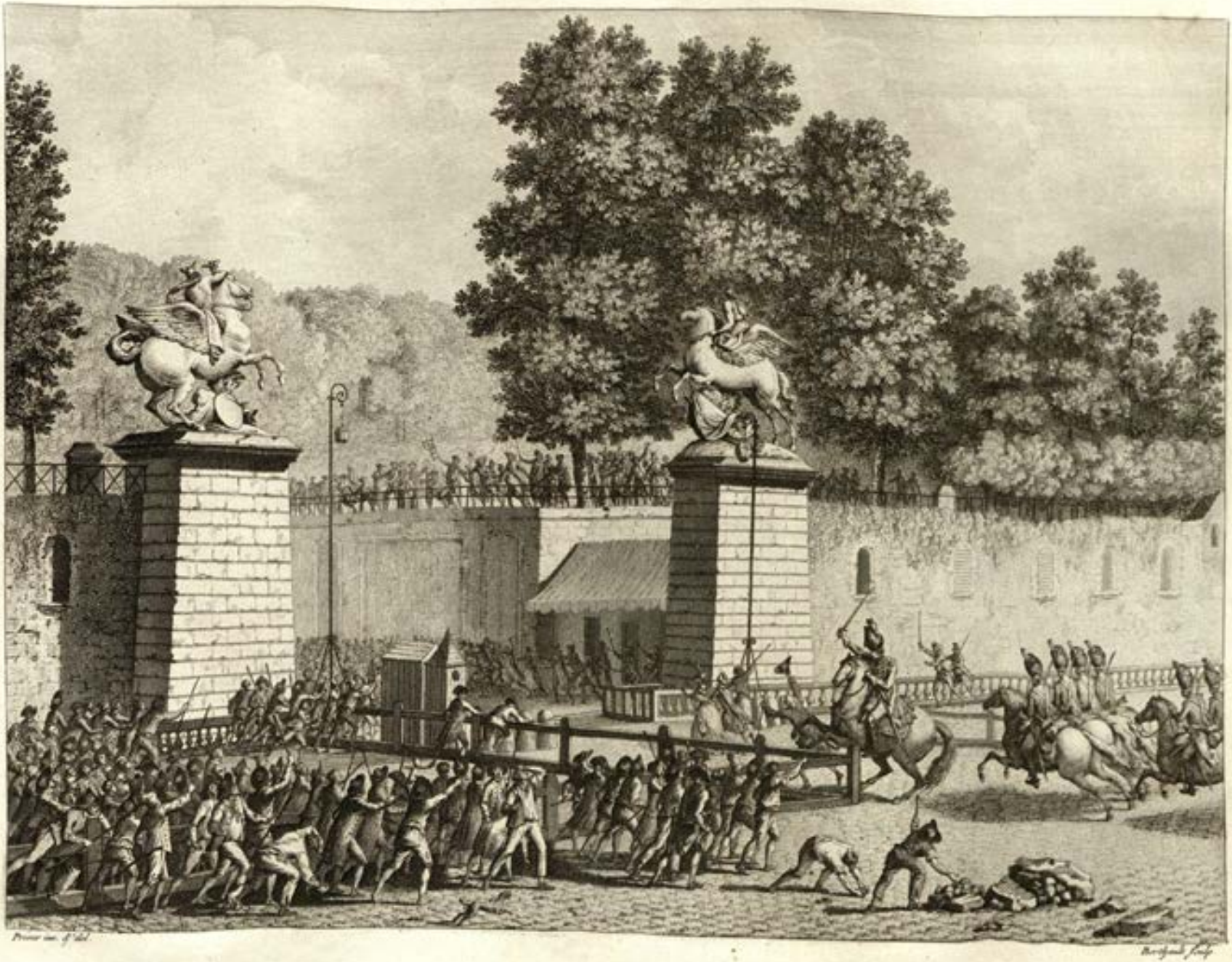

Mr DE LAMBESC ENTRANT AUX TUILERIES, AVEC UN DÉTACHEMENT DE ROYAL.e ALLEMAND.

le 12 Juillet 1789.

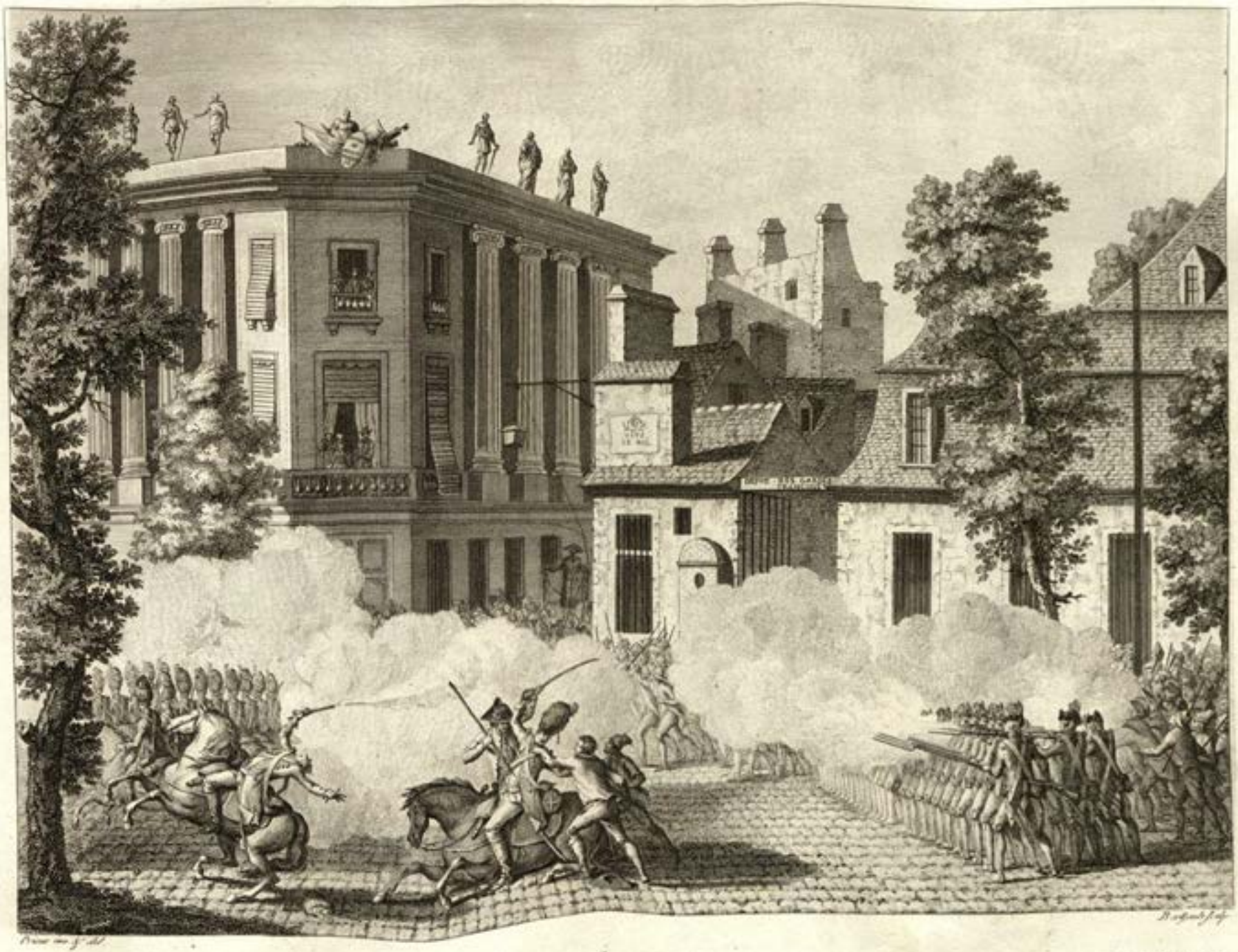

ACTION ENTRE ROYAL-ALLEMAND ET UN DÉTACHEMENT DES GARDES FRANÇAISES, EN FACE DU DÉPOT.

le 12 Juillet 1789.

# NEUVIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LES TROUPES DU CHAMP DE MARS PARTANT POUR LA PLACE LOUIS XV, LE 12 JUILLET 1789.

TANDIS que Paris étoit livré au tumulte et aux désordres dont les tableaux précédents n'expriment qu'une foible partie, les troupes répandues aux environs de la capitale sembloient la menacer d'un siege ou d'un blocus. C'étoit le résultat des mesures prises après la séance royale du 23 juin. Dès lors le renvoi des ministres avoit été décidé. Les prêtres et les nobles, parvenus à faire de l'autorité royale l'instrument d'une faction, avoient déterminé le roi à des mesures de rigueur; et le choix même des nouveaux ministres, connus par leur mépris pour le peuple, attestoit cette effrayante résolution. Inquiets cependant de l'esprit nouveau qu'ils avoient vu se développer rapidement, plus alarmés encore de l'insubordination des gardes-françaises, ils avoient appelé les régiments qu'ils avoient crus les plus attachés à l'obéissance passive, ce dogme si cher aux despotes, mais alors ébranlé par-tout et même dans les armées. On avoit cru le raffermir et le fortifier parmi les soldats en mettant à leur tête un maréchal de France célebre dans la guerre. M. de Broglio, désigné depuis long-temps comme un des généraux que la France opposeroit le plus heureusement à ses ennemis étrangers, fut choisi pour s'opposer aux Français dans la guerre élevée entre eux et l'aristocratie féodale et sacerdotale. Il eut sous ses ordres une véritable armée; on porte à plus de trente mille hommes le nombre des soldats qui environnoient Paris. C'étoit le parti le plus funeste que l'on pût faire prendre au monarque: aussi eut-on beaucoup de peine à l'y résoudre: et, pour y réussir, il avoit fallu le remplir de fausses terreurs: on lui montra les troubles de Paris sous un aspect formidable, même pour sa personne; et ces troubles furent le prétexte dont on se servit pour arracher de lui l'ordre de faire venir ce grand nombre de régiments. On supposoit que plus ce nombre seroit considérable, plus le péril paroîtroit grand au roi, que l'on vouloit tromper. On assure qu'en voyant le maréchal de Broglio mandé de Lorraine, le roi en pleurs se jeta dans ses bras, et lui dit: Que je suis malheureux! J'ai tout perdu, je n'ai plus le cœur de mes sujets, et je suis sans finances et sans soldats. Le roi se trompoit sur le premier point: sa personne étoit aimée. Mais puisqu'il n'avoit point de soldats, ce n'étoit donc point d'eux qu'il falloit rien attendre; et d'ailleurs, quand il en auroit eu, des soldats ne pouvoient rétablir ses

finances, et l'appareil militaire qui menaçoit Paris n'auroit pu qu'affoiblir l'amour de ses sujets pour sa personne. Cet appareil étoit vraiment formidable : mais ce qui le rendit plus odieux, plus révoltant, ce fut ce grand nombre de trains d'artillerie, de bombes, de mortiers, et autres instruments réservés à l'usage des sieges; attirail peu propre à persuader au peuple qu'on vouloit seulement maintenir l'ordre et assurer la tranquillité publique, comme le disoient les ministres. Ces affreux détails étoient sans doute ignorés du roi, et les dépositaires de sa puissance lui cachoient avec soin l'usage qu'ils en faisoient. Nous sommes loin d'appuyer l'opinion alors admise, et qui n'est pas même encore détruite, qu'il s'agissoit de bombarder Paris : c'est une idée que repousse l'excès de son invraisemblance encore plus que son atrocité. Mais ce qui ne seroit guere moins invraisemblable, si le fait ne l'eût démontré possible, c'est qu'il ait pu exister des ministres assez stupides pour ne pas voir qu'en promenant sous les yeux d'un peuple entier ces instruments de carnage et de destruction, ils ajoutoient à sa force, déja si redoutable, toute celle qu'il emprunteroit de sa fureur. En ne supposant à cet appareil guerrier que l'intention de la menace, comment ne sentoient-ils pas que cette menace étoit d'un genre à inspirer autant d'horreur que l'exécution même du projet? De plus, ces affreux préparatifs accréditoient le bruit déja trop répandu que des troupes armées devoient secrètement entrer dans Paris, livrer au pillage le Palais-royal et les maisons des patriotes, sans épargner les personnes qui, par la hardiesse de leurs actions, de leurs discours ou de leurs écrits, avoient attiré les regards et l'attention des nouveaux ministres. Quoi qu'il en soit de ces complots, quel qu'ait été le projet formé contre Paris et dont le secret n'échappera pas à l'œil pénétrant de l'histoire, il est certain que les Parisiens durent croire alors au projet formel de les exterminer. On mettoit en mouvement, on faisoit avancer les troupes contre la capitale. Le camp principal étoit au Champ de Mars. A peu de distance, aux Invalides, étoit caserné un régiment entier destiné à servir ce train d'artillerie qui avoit répandu tant d'effroi. Le quartier général étoit l'hôtel de Richelieu : des détachements postés à Seve et à Saint-Denys devoient servir de renfort. Pendant ce temps l'assemblée nationale multiplioit les adresses au roi pour demander le renvoi des troupes; et elle recevoit du monarque trompé ou des refus ou des réponses dilatoires. On parloit dans Paris de lettres de cachet préparées contre ses membres les plus distingués; on faisoit courir des listes de proscription contre les patriotes. Tous ces bruits faux ou exagérés, les nouvelles, les soupçons, étoient portés aux électeurs, qui, en se ralliant fréquemment, avoient formé un centre de réunion où tout aboutissoit, et commençoient à devenir en quelque sorte une puissance publique, supplément des autorités civiles, qui gardoient un silence inexplicable. Il sembloit qu'en employant la force armée le ministere n'attendît rien que d'elle. Déja les troupes postées dans le Champ de Mars avoient reçu de Versailles l'ordre de s'avancer vers Paris. Aussitôt les officiers font rassembler les soldats; ils les rangent en bataille, et les haranguent pour les encourager à cette expédition, comme ils eussent fait pour l'entreprise la plus glorieuse. Ces soldats étoient pour la plupart étrangers : mais il ne falloit pas moins les tromper pour en obtenir l'obéissance qu'on souhaitoit. Ils avoient vécu en France

depuis long-temps; plusieurs y avoient contracté des liaisons; et il étoit difficile de leur représenter comme un exploit héroïque le triste courage de marcher en ordre de bataille contre des citoyens désarmés, de porter le feu dans une ville agitée par des troubles, mais qui n'avoit pas encore arboré l'étendard de l'insurrection, et qui peut-être n'en avoit pas conçu l'idée. Il fallut donc, pour les engager à marcher contre Paris, leur faire entendre qu'ils alloient à son secours: on leur dit que cette ville étoit remplie de brigands qu'on ne pouvoit réprimer que par la force militaire. La troupe défile, ayant pour avant-garde un détachement de Royal-Allemand : ils passent les bacs vis-à-vis l'hôtel des Invalides, et viennent se ranger en bataille dans les Champs-élysées.

Dès que le peuple voit s'avancer cette colonne imposante, il murmure, il s'indigne, il mêle la menace à la crainte; et bientôt le bruit se répand qu'une armée venoit pour égorger tous les habitants de Paris. Mais quelle fut leur fureur quand ils virent cette armée, que la terreur seule avoit grossie à leurs yeux, s'augmenter et se recruter en chemin des dragons, des hussards, des régiments de Royal-Bourgogne, Royal-Cravate, et enfin d'un détachement du guet à cheval ! Ce dernier corps, que les habitants de Paris avoient toujours détesté, étoit devenu pour eux un objet d'horreur, depuis que la police en avoit fait l'instrument du despotisme le plus odieux. Une guerre ouverte s'étoit élevée entre lui et cette portion du peuple que l'orgueil désigne sous le nom de *populace* ou même de *canaille*, et que plus d'une fois le guet avoit foulée aux pieds dans les rues, sur les quais, et même sur les trottoirs des ponts. La seule apparition des cavaliers de ce corps suffisoit pour provoquer le peuple au combat: mais quel combat! et combien il étoit inégal! Des pierres, alors la seule arme du peuple, assaillirent les hommes et les chevaux. À ces coups peu meurtriers les adversaires répondent par des coups de fusil dont le bruit appelle de nouveaux combattants ou de nouveaux témoins. La nouvelle de ce combat pénetre dans l'intérieur de la ville. Aussitôt les forts de la halle, les ouvriers des ports, les artisans robustes de toute espece, s'arment à la hâte de tout ce qu'ils rencontrent, la plupart de bâtons, quelques uns de mauvais fusils, et viennent au secours de leurs concitoyens. Mais ce qui les servit le plus efficacement, ce fut l'arrivée d'un détachement des gardes-françaises, qui, devenus l'idole du peuple, s'empresserent de marcher à son secours. C'étoit un spectacle curieux que l'approche de cette troupe guerriere au milieu d'une foule désarmée qui la suivoit ou la précédoit au combat. Des femmes, des enfants, augmentoient cette foule; et l'on distinguoit sur-tout, dans l'obscurité de la nuit qui s'approchoit, la hardiesse de ces petits garçons nommés *porte-falots*, qui, avec leurs lanternes, éclairoient par zele et avec gaieté cette colonne de gardes-françaises marchant vers les coups de fusil. Ce sont là de ces tableaux qu'on ne peut oublier; et Paris en a offert, pendant cette célebre semaine, plusieurs qui peut-être ne se renouvelleront jamais.

La seule approche des gardes-françaises et quelques coups de fusil avoient suffi pour forcer leurs adversaires à s'enfoncer dans les Champs-élysées. Vainement voulut-on employer le renfort des petits Suisses : ces braves alliés de la France refuserent de

tirer sur des Français. Ce fut de ces étrangers que le reste des troupes reçut un exemple si généreux et si salutaire pour les deux partis. Les officiers frémissoient de colere de voir que leurs ordres demeuroient sans exécution. Pour être obéis, ils ne voient qu'un moyen ; c'est celui qu'ils prirent : ils ordonnerent la retraite, et les troupes rétrograderent jusqu'à la grille de Chaillot. Elles y demeurerent deux heures, après lesquelles elles reprirent le chemin du Champ de Mars. Là, le prince de Lambesc reparut le lendemain pour essayer d'obtenir de ses soldats ce qu'il n'avoit pu en obtenir la veille ; mais la résolution des troupes étoit prise : elles s'étoient rappelé que leur engagement n'avoit été que de combattre les ennemis de l'état, et elles n'en voyoient point. Ces ennemis de l'état n'étoient visibles qu'aux yeux des officiers, qui appellent l'état le gouvernement qui les paie. C'est cette équivoque qui a perdu les peuples ; et le despotisme finit, ou va finir, quand cette équivoque commence à s'éclaircir. C'est ce que ne savoit pas M. de Lambesc, qui menaça du dernier supplice ses soldats réfractaires ; menace qui ne servit qu'à les irriter contre celui qui se la permettoit. Toute l'armée se souleva contre lui : il fut forcé de se sauver à Versailles, où il ne trouva pas plus de sûreté qu'ailleurs. Il vit préparer contre lui ce même châtiment dont il avoit menacé de généreux soldats, il fut encore contraint de fuir ; et comme la France entiere ne lui présentoit plus que des ennemis, il la quitta, retrouvant par-tout sur sa route le danger du même traitement auquel il venoit de se soustraire.

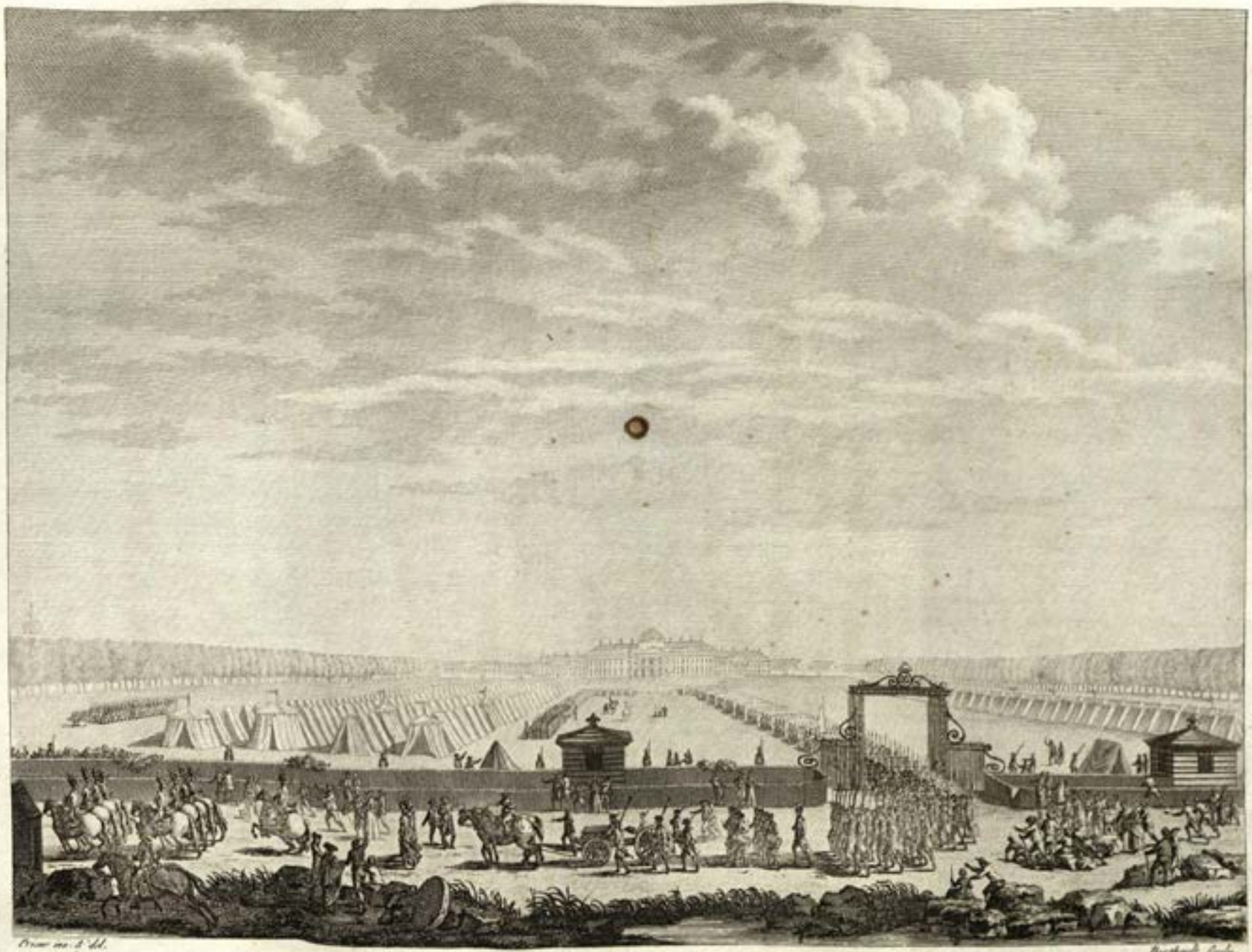

LES TROUPES DU CHAMP DE MARS PARTANT POUR LA PLACE LOUIS XV.

le 12 Juillet 1789.

# DIXIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LA BARRIERE DE LA CONFÉRENCE INCENDIÉE LE 12 JUILLET 1789.

Quoique le courage des habitants de Paris, et sur-tout la valeur des gardes-françaises, eussent repoussé un instant les troupes étrangeres, la ville n'en paroissoit pas moins menacée des horreurs d'un siege; elle n'en restoit pas moins livrée à des dangers non moins grands de la part des ennemis qu'elle receloit dans son sein. C'étoit peu de l'armée dont on l'avoit investie: on avoit rassemblé depuis peu dans les fauxbourgs une foule de brigands sous le nom d'ouvriers; on avoit pris pour ce rassemblement le prétexte honorable de les occuper à des travaux publics et de soulager leur misere. Mais si leur misere étoit réelle, l'utilité de leurs travaux n'étoit pas également évidente. Cette multitude d'hommes, la plupart sans domicile, sans aveu, sans profession, menaçoit la capitale d'une invasion d'autant plus formidable, qu'il étoit impossible de leur en interdire l'entrée. Le désœuvrement général par lequel les artisans célebrent chez nous le dimanche leur permettoit d'errer dans la ville; et ils userent de cette liberté pour se permettre tous les excès de la licence. Ces coupables auxiliaires des ministres y exerçoient un brigandage qui servoit de prétexte à l'introduction des soldats et d'une force armée suffisante pour réprimer le désordre. On en tiroit un prétexte non moins spécieux, celui de calomnier le peuple, en comprenant dans ce mot collectif *peuple* la foule de malfaiteurs qui abondent toujours dans une capitale immense, et que multiplient encore les abus d'un gouvernement pervers: odieuse confusion d'idées dont le despotisme a tiré grand parti en faisant illusion au plus grand nombre des citoyens honnêtes vivant de leurs propriétés ou de leur industrie, qui s'accoutumoient à ne voir dans la multitude qu'un ramas d'hommes dangereux contre lesquels il n'existoit qu'un rempart, l'autorité arbitraire, seule capable de les contenir. Mais, au lieu de les contenir, elle avoit plus d'une fois pris le parti de les soudoyer. C'est ce qu'on avoit fait un mois auparavant, lorsqu'une troupe de bandits pilla dans le fauxbourg Saint-Antoine les maisons des sieurs Henriot, salpêtrier, et Réveillon, manufacturier intelligent; deux citoyens honnêtes dont l'industrie faisoit vivre un grand nombre d'ouvriers, et qui se trouverent ainsi ruinés, eux et leurs locataires, par cet acte de brigandage commis en plein jour. On avoit vu une

troupe de mille à douze cents hommes armés de bâtons démolir une maison de fond en comble, brûler tranquillement des ateliers, des magasins, porter l'effigie d'un citoyen jusqu'à l'hôtel-de-ville, en observant dans cette exécution, comme dans cette marche, une espece d'ordre et même de subordination scandaleuse, sans que la police d'alors, qui étoit pourtant dans toute la vigueur de son activité, fît le moindre mouvement pour réprimer cet audacieux brigandage. Ce silence, ou plutôt ce sommeil volontaire de la police, devenue complice d'une troupe de bandits, fit soupçonner alors à plusieurs citoyens le secret du gouvernement, qui sondoit ainsi les dispositions des gardes-françaises, et justifioit en quelque sorte l'approche des troupes étrangeres, seules capables de prévenir ou de châtier de pareils attentats.

Quoi qu'il en soit de ce mystere plus odieux qu'impénétrable, et en se bornant au récit des faits, il est certain que des brigands répandus dans la ville et dans les faux-bourgs terminerent leurs manœuvres de cette journée du 12 juillet par l'incendie des barrieres. On y procéda méthodiquement, comme on avoit fait à celui de la maison du sieur Réveillon. Les barrieres arrachées, on renverse les baraques des commis qui avoient pris la fuite. La foule du peuple assistoit à cette opération comme à un spectacle. Un moment après, arrivent des gardes-françaises qui se placent entre les spectateurs et les incendiaires, sans troubler ceux-ci ou leur porter le moindre empêchement; ils paroissoient n'être venus que pour établir l'ordre au sein même de ce désordre, et pour empêcher que le feu ne se communiquât aux maisons voisines.

Le même tableau se reproduisoit à chacune des barrieres qui ferment l'enceinte de Paris. Nous avons préféré celui qu'offrit la barriere de la Conférence : c'est que ce fut celle dont la destruction laissa le plus de regrets après que la terreur publique fut calmée et lorsque le calme eut amené la réflexion. Les amateurs des arts regrettent encore les figures colossales, et cependant finies, qui décoroient particulièrement cette barriere : c'étoient les figures allégoriques de la Bretagne et de la Normandie, qui sembloient indiquer la route qui conduit de la capitale à ces deux provinces. Le feu les eût foiblement altérées: mais la rage des incendiaires, décidés à tout détruire, les porta à employer le fer, qui supplée si cruellement à l'impuissance du feu, et anéantit les formes quand la matiere ne peut être consumée.

A la même heure, au même instant, d'autres hordes de bandits allerent brûler les pataches sur la riviere, les cabanes, les meubles des commis, et faisoient ainsi la guerre à la ferme générale sur la terre et sur l'eau. C'est ce qui fit penser à plusieurs personnes qu'une partie des désordres de cette journée fut l'effet d'une spéculation de contrebandiers; supposition qui n'en exclut aucune autre, car, dans ce bouleversement universel, diverses causes agissant à la fois, tous les effets ne peuvent se rapporter à une seule. Des vengeances personnelles, des intérêts particuliers, occasionnerent encore dans l'enceinte de Paris l'embrasement de plusieurs échoppes, hangars et boutiques des marchés publics, qui pouvoient être la proie des flammes. C'étoit de loin sur-tout que ce spectacle étoit le plus effrayant. Ce grand nombre de citoyens qui, les jours de fête, vont se promener dans les environs et sur les hauteurs qui

dominent la capitale, étoient saisis de terreur en la voyant environnée d'un cercle de feu, tandis que du centre il s'élevoit un nuage épais de fumée: ils se persuadoient que la ville entiere étoit embrasée : ils étoient dans des transes mortelles pour leurs parents et leurs amis qu'ils y avoient laissés, et n'étoient pas sans crainte sur le danger qu'ils couroient eux-même en y rentrant; quelques uns mêmes crurent, pour pouvoir y rentrer, avoir besoin de déguisement. On ne peut représenter que foiblement la terreur, les angoisses de cette multitude d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, revenant le soir à pied, à cheval, en voiture, se pressant d'arriver et craignant des nouvelles désastreuses, avertis d'un danger qu'ils ne connoissoient pas et qu'ils n'en redoutoient que davantage, se frayant un passage au travers de feux mal éteints et de débris qui brûloient encore, au milieu d'une foule dont ils ignoroient les intentions, ne cherchant qu'à regagner leur demeure, bravant les coups de fusil qui sont tirés ou qui s'échappent à côté d'eux, arrêtés à chaque pas par mille accidents et par des patrouilles dont ils ne peuvent sentir l'utilité et dont les questions les importunent. Arrivés chez eux, et trouvant tout dans l'état où ils l'ont laissé, ils interrogent à leur tour, et sont conduits d'étonnement en étonnement par les récits qu'ils écoutent avec avidité, qu'ils entendent à peine, et dont le résultat ne se représente à leur mémoire le lendemain que comme un tissu de rêves incohérents.

Tout ce mouvement dure une partie de la nuit, pendant laquelle les brigands parurent maîtres de la ville. Plusieurs habitants, n'osant rentrer chez eux, demandoient l'hospitalité aux amis chez lesquels ils se trouvoient. D'autres qui se hasardoient à regagner leur logement virent briller plusieurs fois la lumiere des fusils dont ils entendoient le coup, et ne savoient dans l'obscurité s'ils étoient dirigés contre eux. Les aventures particulieres, les cas fortuits, les spectacles inattendus, tous les incidents bizarres de cette nuit unique, à peine racontés le lendemain et oubliés pendant la semaine au milieu de tant d'agitations et d'évènements successifs, ont fourni depuis, en des temps plus calmes, une matiere inépuisable aux conversations des citoyens.

Cependant, au milieu de ce chaos, les principaux habitants, les hommes honnêtes, et tous ceux qui avoient quelque chose à perdre, s'empresserent d'arrêter, autant qu'il étoit possible, ce brigandage et cette dévastation. Les ouvriers des ports, les forts de la halle, accoururent armés de bâtons, et tomberent sur tous ceux qui leur parurent des vagabonds et des gens sans aveu: ils les chasserent hors de la ville; et rejoignant les pompiers qui travailloient avec une ardeur incroyable, ils parvinrent à modérer la violence des flammes par-tout où elles menaçoient les bâtiments voisins. Bientôt après ils vinrent à bout d'éteindre le feu dans tous les quartiers avant le milieu de la nuit; et ceux que l'excès de l'inquiétude ou de la terreur ne priva point du sommeil purent prendre quelque repos dans une ville livrée à elle-même, et qui se trouva soudain sans roi, sans gouvernement, sans police, et redoutant pour le lendemain les mêmes désordres et peut-être des périls encore plus grands.

BARRIERE DE LA CONFÉRENCE INCENDIÉE.

le 12 Juillet 1789.

# ONZIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LE PEUPLE GARDANT PARIS.

Après ce grand spectacle d'un empire qui forme la courageuse entreprise de se régénérer, et qui renouvelle les bases du contrat politique qui doit unir vingt-cinq millions d'hommes, s'il est un tableau digne d'attacher tous les regards, c'est celui que présente une ville immense, capitale de cet empire, menacée de sa ruine entiere par la chûte subite de toutes les autorités légales, contrainte de passer précipitamment d'un régime à un régime opposé, et réduite, dans ce passage si rapide, à se défendre contre les attaques du despotisme, sans avoir eu le temps d'organiser en quelque sorte la liberté. Quelle devoit être la terreur de tous les bons citoyens dans une ville où se réunissoient toutes les corruptions, celle de l'excessive opulence et celle de l'extrême misere, asyle de quelques vertus, mais repaire de tous les vices, et recelant dans son sein les ennemis mortels du nouvel ordre politique qui s'établissoit pour la France, armés de tous les moyens qu'ils avoient en leur pouvoir!

Heureusement le ministere avoit lui-même brisé une partie de ses propres trames par la menace prématurée d'une attaque ou d'un siege, menace qui sur-le-champ rallia, pour la défense de Paris, une portion nombreuse des agents du despotisme ou de ceux qui tenoient de lui leurs moyens d'existence. La plupart, ayant dans la capitale leur famille, leur domicile, leur propriété, se trouvoient intéressés à prévenir les désastres accidentels qu'entraîne après soi l'invasion violente d'une force étrangere et armée. C'est ainsi que, par la faute du ministere, ils se trouvoient placés entre deux sentiments, dont le plus impérieux les forçoit de voler au danger le plus pressant. Plusieurs combattirent pour la liberté naissante, en croyant ne combattre que pour leur défense et pour celle de leurs foyers; et d'autres, entraînés par le mouvement général, la servirent en la détestant et pour se mettre à couvert des dangers qu'eût attirés sur eux une suspecte et alarmante inaction. Voilà ce qui sauva Paris; et tel fut le concours des causes qui empêcherent que la ruine du gouvernement n'entraînât celle de la société même.

Esquissons rapidement quelques traits de ce tableau si varié, si mobile, trop supérieur au pinceau et à la description.

Les évènements de la veille en présageoient de plus terribles pour le lendemain. La crainte et les précautions de la prudence avoient tenu éveillée une grande partie des

citoyens. Ils vouloient surveiller un nombre considérable de gens inconnus que l'on avoit vus la veille et la nuit même armés de sabres, de fusils, de haches, de massues, et agitant en l'air des flambeaux allumés, attaquer, insulter les passants, les entraîner de force pour aller brûler des maisons. C'étoit son propre instinct ou des conseils liberticides qui avoient appris à cette classe de gens qu'on détériore les meilleures mesures en les outrant, et qui lui faisoient profiter de l'effervescence du peuple pour le pousser plus loin que ne le demandoit son intérêt. Aucune circonstance de la révolution, sur-tout quand elle a porté le caractere insurrectionnel, n'a manqué de cette bande désorganisatrice qui veut toujours transformer un élan généreux en exagération, la justice en cruauté, et la liberté en licence.

Mais bientôt le besoin général rallia tous les amis de l'ordre. Les bourgeois s'armerent; le tocsin de chaque paroisse les appela dans leurs districts. Chaque district vota deux cents hommes pour sa défense. On en forme des compagnies; elles marchent sous des chefs nommés par elles; un magistrat, un marchand, un chevalier de saint-Louis, un homme de lettres, un procureur, un acteur; tous sont égaux, citoyens, freres. Des curés vénérables par leur âge et par leurs vertus marchent à la tête de leurs paroissiens armés, prêchant ou ordonnant le calme et la paix. Les cohortes citoyennes se divisent selon le besoin : elles prennent différents noms, *Volontaires des Tuileries, du Palais-royal*, etc.

Les armes manquoient, on en cherche : on se saisit de celles qui se trouvent chez les armuriers et les fourbisseurs : on expédie un reçu de ce qu'on emporte, qu'on promet de rendre, et que depuis on rendit en effet. Point d'effraction, point de vol : tout se passoit en regle, autant que le permettoit une nécessité si instante. On dépouille le guet de ses armes; on court dans tous les lieux où l'on croit en trouver ainsi que des canons. On délivre les prisonniers de l'hôtel de la Force, à l'exception des criminels; on arrête des voitures chargées d'effets, un bateau chargé de poudre, que l'on conduit à la ville; on établit des barricades, des tranchées, dans les faux-bourgs; enfin on se dispose soit à soutenir un siege, soit à repousser l'attaque dont on étoit menacé.

Voilà ce que le peuple fit par lui-même et comme d'un mouvement subit et spontané, tandis que, dans les districts, on cherchoit les moyens d'imprimer à ce mouvement une direction plus réguliere et mieux ordonnée. On commença par envoyer des députations à l'hôtel-de-ville, où, depuis l'ouverture des états-généraux, les électeurs étoient dans l'usage de s'assembler; mesure prudente, à laquelle le ministere n'osa s'opposer, et qui devint le salut de la patrie. Là, dès six heures du matin, les électeurs, devenus magistrats provisoires par la confiance du peuple et par la nécessité, proposent, déliberent, exécutent. Ils établissent entre eux et les districts une correspondance active et continuelle. On cherche à donner à l'assemblée des électeurs une forme légale. On mande le prévôt des marchands. Il arrive, et le peuple applaudit. Couvert d'un masque hypocrite il offre de se démettre de sa place, et ne veut, dit-il, la tenir que de la confiance de ses concitoyens : on refuse sa démission. Cependant le tumulte augmente, et l'assemblée ne peut suffire à toutes les demandes, à toutes les plaintes. On forme un comité permanent, qui doit rester assemblé jour et nuit pour rétablir la tranquillité publique. On crée différents bureaux, afin de pourvoir aux différents objets de sûreté ou d'utilité, subsistances, formation de milice parisienne, etc. On arrête provisoirement qu'elle sera de quarante-huit mille hommes. Toutes ces délibérations se prenoient en présence du peuple, dont une partie remplissoit la salle, tandis que le grand nombre faisoit retentir la place de Greve d'acclamations, à l'arrivée des grains, des canons, des soldats, des voitures chargées de meubles et d'effets. Cette place sembloit tour-à-tour un camp, un marché, un port, un arsenal.

Telles étoient les opérations achevées avant deux heures ; et celles de l'après-midi ne furent ni moins rapides ni moins étonnantes.

Effectuer la formation de la milice parisienne, en promulguer le réglement à l'instant même ; nommer les principaux chefs ; entendre tous les renseignements donnés par le lieutenant de police ; recevoir l'adhésion de tous les districts, de toutes les corporations, aux arrêtés du matin ; accepter les offres patriotiques de plusieurs compagnies de gardes-françaises ; députer à quelques autres, aux troupes étrangeres ; entendre le récit des députés de la ville à l'assemblée nationale, et instruire l'assemblée de ce qui se passoit dans la capitale ; donner l'ordre de prendre des cartouches à l'arsenal, et, ce qui fut plus décisif, autoriser les soixante districts à faire fabriquer cinquante mille piques ; distribuer les armes, les balles, la poudre, le plomb, dont le peuple s'étoit emparé : voilà ce qui fut exécuté au milieu des cris, des demandes, des menaces, malgré la multitude d'incidents vrais ou faux, mais également funestes et menaçants pour les électeurs, accusés à tout moment de trahir la confiance publique. Perdre ces hommes courageux étoit le principal but des mal-intentionnés : on suscitoit contre eux, au Palais-royal, les motions les plus furieuses et les plus insensées. Leur refus de découvrir l'arsenal secret de l'hôtel-de-ville, c'est-à-dire de faire l'impossible, pensa leur être funeste ; à chaque évènement inattendu ils couroient, se précipitoient d'une maniere formidable. Tantôt ils prioient impérieusement, tantôt ils commandoient avec menaces qu'on leur donnât des ordres. On les donnoit ces ordres, et ils étoient exécutés. Des hommes de tout état, de tout âge, de tout rang, multiplierent des preuves d'une intrépidité inébranlable. Un électeur foible et infirme courut à travers la foule chercher le drapeau de la ville, que des hommes mal-intentionnés ou violents avoient enlevé : il parvint à le leur arracher, et le reporta lui-même à sa place. Un jeune citoyen, chargé de distribuer au peuple plusieurs barils de poudre déja ouverts, continua de s'acquitter de cette fonction après avoir entendu siffler à son oreille la balle d'un pistolet, tandis qu'un indigent, presque nu, fumoit sa pipe sur un de ces barils ; plaisir auquel il ne vouloit renoncer, disoit-il, qu'en vendant sa pipe, et on la lui acheta.

On s'est depuis souvent étonné que, dans cette soirée, quelque accident, inévitable parmi tant de torches et de flambeaux, n'ait pas fait sauter l'hôtel-de-ville. La plupart de ceux qui s'y trouvoient n'y penserent pas, et ceux qui y penserent y étoient résignés. Une troupe d'hommes pervers ayant imaginé, vers la nuit, d'effrayer le comité permanent, en lui disant qu'ils avoient vu quinze mille soldats entrer dans Paris, et qu'ils arriveroient pour forcer l'hôtel-de-ville ; Il ne le sera pas, dit froidement un des électeurs, car je le ferai sauter à temps. Et aussitôt il ordonne d'apporter six barils de poudre et de les déposer dans le cabinet communément appelé *la petite Audience*. Les mal-intentionnés en pâlirent, et se retirerent au premier baril qui fut apporté.

Paris recueillit dès le soir même le fruit d'un courage si général, d'une activité si unanime. On se crut en sûreté du moins contre les brigands intérieurs payés par la cour ; on en avoit désarmé une grande partie, soit à force ouverte, soit en se mêlant habilement avec eux. C'est un service qu'avoit rendu un certain nombre d'ouvriers ou d'indigents, qui, honnêtes sous les livrées de la misere, avoient bien voulu se joindre à des scélérats pour tromper leur fureur sous prétexte de la conduire. Un ordre du comité permanent avoit fait illuminer les rues, et par-là prévenu de grands désordres. Mais ces cris fréquents et répétés, *Aux armes! Aux armes!* ces lampions tour-à-tour retirés et replacés suivant les différents avis d'un danger éloigné ou prochain, ces courses de la milice bourgeoise, de gens à cheval portant des ordres de toutes parts, ces coups de canons, ces signaux d'avertissements convenus, mille incidents divers

tenoient dans un mouvement continuel l'ame et l'imagination, effarouchées du plus grand de tous les périls, le péril inconnu. Toutefois on étoit loin de l'épouvante : une vive émotion et non le désespoir, une grande attente et non la terreur, se manifestoient sur les visages. Hommes, femmes, enfants, tous se prémunissoient contre une attaque nocturne; tous avoient transporté, sur les maisons, aux balcons, aux fenêtres, des meubles, des ustensiles pesants, des bûches, et jusqu'aux pavés des rues : précautions inutiles, puisque, dès la nuit même, les régiments campés aux Champs-élysées se retirerent et disparurent.

Telle fut cette journée qui s'annonçoit d'une maniere si formidable, qui commença la destruction de l'ancien gouvernement et prépara la naissance du nouveau, qui vit s'élever tout-à-coup une ombre de puissance civile et de force militaire capables de remplacer celles qui venoient de disparoître; foibles appuis, frêles étais sans doute, mais qui heureusement suffirent à soutenir l'édifice social, prêt à crouler. Paris compta le soir cent mille défenseurs. Le peuple se montra digne de la liberté : il en fit les actions, il en parla le langage. Même intrépidité, même patriotisme dans les arrêtés de tous les districts, de toutes les corporations; et quelques traits d'éloquence antique se firent remarquer dans les discours de plus d'un orateur. Nombre de traits de vertu brillerent parmi la classe d'hommes le plus opprimés, et que, par cette raison, on croyoit le plus avilis. Un homme presque sans vêtements avoit sauvé un citoyen opulent d'un grand danger. Celui-ci le prie d'accepter un écu. Vous ne savez donc pas, répondit le pauvre, qu'aujourd'hui l'argent ne sert plus à rien? En voulez-vous la preuve? Qui veut cet écu? ajouta-t-il : c'est monsieur qui le donne. — Point d'argent! point d'argent! s'écrierent ses camarades. Quelques traits de gaieté française se mêlerent même à ces scenes passionnées. Un petit marchand, ayant surfait les cocardes tricolores, qui venoient d'être substituées à la cocarde verte, fut menacé par les assistants d'être traité en criminel de *lese-révolution.*

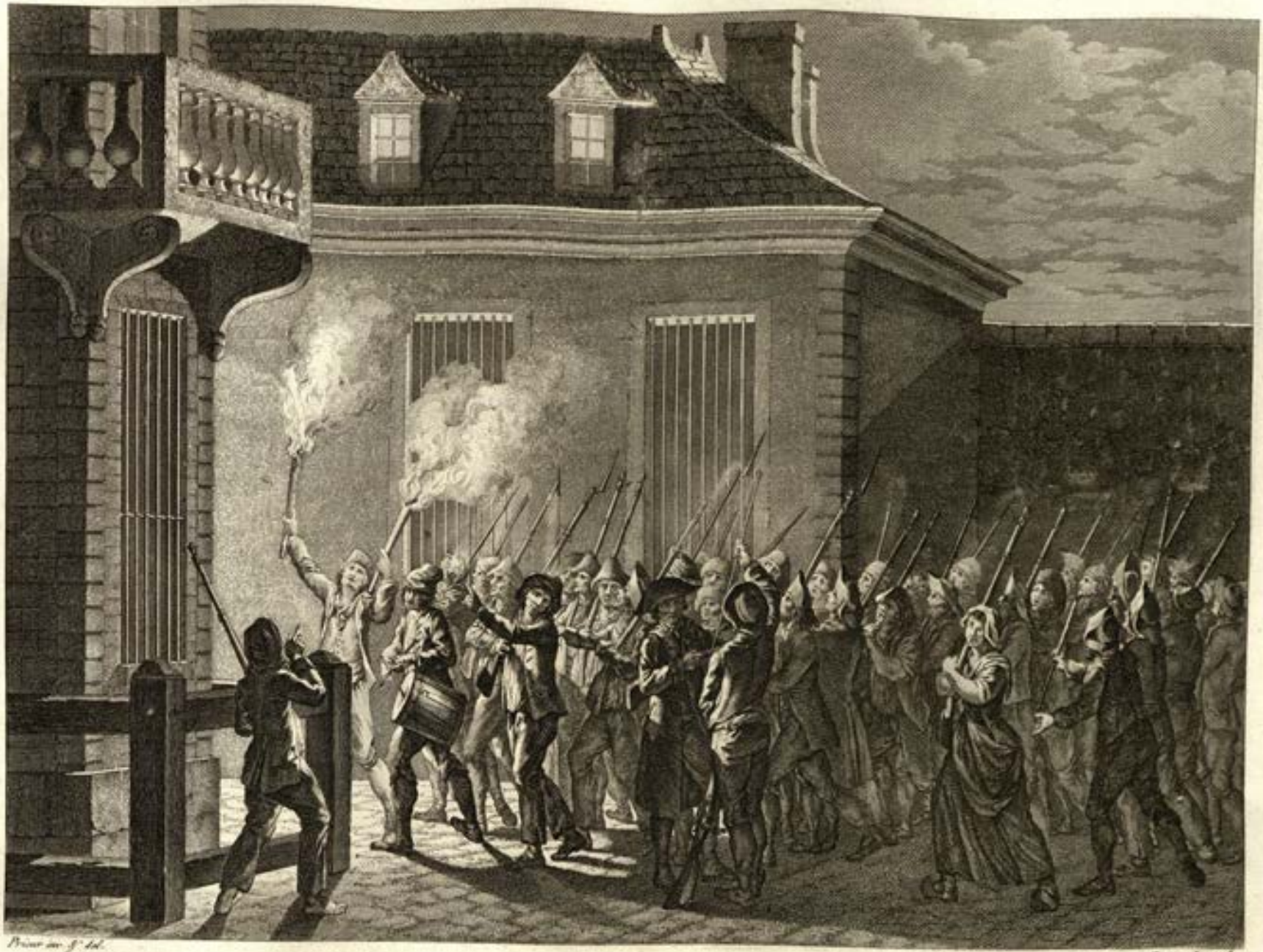

PARIS GARDÉ PAR LE PEUPLE

la nuit du 12 au 13 Juillet 1789.

# DOUZIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## PILLAGE DE SAINT-LAZARE.

L'ÉVÈNEMENT funeste dont le tableau ci-joint n'a pu présenter que quelques traits principaux, est, de tous les désastres précurseurs de la révolution, celui qui l'annonçoit sous les auspices les plus sinistres. Il rassemble des circonstances qui font frémir. Nous supprimerons les plus horribles, dont le souvenir, presque perdu, a été comme englouti dans le torrent rapide des évènements qui se succédèrent d'heure en heure, dans cette semaine à jamais mémorable.

Le lundi 13 juillet, à deux heures du matin, pendant qu'à l'extrémité de chaque fauxbourg les barrieres incendiées fumoient encore, tandis que le plus grand nombre des citoyens, après avoir vu l'incendie éteint, se retiroient chez eux, des brigands (c'étoit le nom qu'ils se donnoient eux-mêmes, exemple imité deux ans après par les scélérats d'Avignon, qui ont surpassé les crimes de leurs devanciers), des brigands se rassemblerent derriere le moulin des dames de Mont-Martre, et là tinrent conseil pour savoir par où ils commenceroient leurs forfaits qu'ils appeloient leurs exploits.

Les uns vouloient débuter par le prieuré de Saint-Martin, les autres par d'autres maisons religieuses, lorsqu'un d'entre eux demande la *priorité* pour la maison de Saint-Lazare; la priorité, ce fut son terme, ces misérables se faisant un jeu d'imiter, dans leur conciliabule, les formes usitées dans les assemblées populaires, et d'en reproduire même les expressions. Cette motion contre Saint-Lazare ayant eu la majorité, un des membres fit ajouter, par amendement, disoit-il, qu'après l'incendie de Saint-Lazare on procéderoit à celui des maisons religieuses, et ensuite de toute maison réputée riche, sans en épargner une seule, à moins qu'on ne rencontrât une résistance insurmontable. Cet amendement, qu'on avoit écouté dans le plus profond silence, fut reçu avec acclamation et décrété unanimement.

On passa ensuite à la nomination des chefs, entre les mains desquels on jura une obéissance aveugle en tout ce qui seroit commandé pour l'exécution des projets convenus. Il fut assigné à ces chefs une décoration visible, arborée à l'instant; c'étoit un ruban verd et noir, flottant auprès de la ganse du chapeau. Toute arme offensive leur fut interdite, et une canne ou un bâton fut dans leurs mains le signe du commandement. Ils devoient de plus s'abstenir du pillage; condition qu'ils accepterent, après quelques débats.

Ayant ainsi tout réglé, la horde se mit en marche, armée de bâtons, de sabres, de masses et de merlins trouvés dans les bureaux des barrieres. Ils arriverent sans bruit, à trois heures du matin, devant une des portes de Saint-Lazare, où se fit sur-le-

champ l'appel nominal qui devoit précéder l'expédition. L'appel ne fut pas long, les associés n'étant alors que quarante-trois, en y comprenant les chefs.

Le signal étant donné, ils assaillirent la porte, qui ne résista pas long-temps aux coups de hache et de masse : elle fut enfoncée; et déja les brigands inondoient la cour de la communauté, et crioient d'une voix terrible : Du pain! du pain! A ces cris, à ce tumulte, les religieux s'enfuient sans savoir où, laissant leurs effets et leurs hardes à ces misérables, qui s'en saisirent, et s'en revêtirent sur-le-champ, mêlant ainsi l'apparence d'une mascarade aux horreurs d'une scene révoltante.

Cependant, à ces cris, Du pain! du pain! le procureur de la maison ordonna que l'on conduisît ces messieurs par la basse-cour dans la cuisine, où l'on dressa sur-le-champ des tables aussitôt couvertes de pain, de viande et de vin à discrétion, les freres s'empressant tous de servir ces exécrables hôtes.

Après avoir assouvi leur faim et sur-tout leur soif, ils demanderent s'il n'étoit pas possible de leur procurer des armes pour défendre la ville contre les ennemis du tiers-état. Les misérables se qualifioient ainsi d'un nom sous lequel on comprenoit alors la nation entiere, à l'exception des privilégiés, qui, pendant long-temps, se sont fait un plaisir absurde et lâche de confondre dans une même dénomination les citoyens les plus honnêtes, les plus éclairés, les plus notables, avec les derniers des hommes, c'est-à-dire les scélérats.

Les religieux de Saint-Lazare répondirent à ces prétendus vengeurs du tiers-état qu'il n'y avoit point d'armes dans la maison, et qu'on pouvoit s'en assurer par la visite de toutes les chambres. Eh bien! de l'argent! de l'argent! fut le cri général de ces bandits. A ce cri, le supérieur et le procureur, montés sur un banc, leur répondirent avec un extérieur tranquille, Messieurs, votre volonté sera faite; et à l'instant on leur fit distribuer six cents livres. Un murmure de mécontentement fit connoître que la somme paroissoit modique; et aussitôt on leur donna une autre somme de huit cents livres. Cette seconde distribution parut les calmer; et, pressentant que leur nombre alloit s'accroître, ils se hâterent d'en faire le partage avant l'arrivée des survenants.

Aussitôt après cette seconde distribution, les chefs avoient envoyé quelques uns de leurs subordonnés parcourir la maison, pour prendre connoissance des lieux, et diriger l'attaque; c'est ce qu'ils appeloient la visite de leurs ingénieurs. Ceux-ci se firent attendre jusqu'à cinq heures et demie, tandis que les cours se remplissoient de monde, hommes, femmes, enfants, qui attendoient six heures, moment où devoit commencer l'attaque générale.

Le signal se donne : aussitôt ils courent aux appartements les plus riches et qui renfermoient les objets les plus précieux, au secrétariat général de l'ordre, à la pharmacie, à la bibliotheque, toutes les deux célebres, à l'appartement du supérieur général, où ils trouvent des reliques qu'ils brisent, un coffre-fort qu'ils enfoncent, de l'or qu'ils saisissent, qu'ils se disputent, pour lequel ils se battent. Les cris, les imprécations, les hurlements retentissent à travers le bruit des haches, des marteaux, des maillets. Les maîtres des maisons voisines, les habitants du quartier sont saisis d'effroi, tremblant pour eux-mêmes, et ne sachant où peut s'arrêter ce désordre inoui.

Quelques uns courent aux casernes des gardes-françaises, rue du fauxbourg Saint-Denys, pour implorer leurs secours. Les soldats répondent qu'ils ne peuvent se déplacer sans un ordre de leurs chefs, et que de plus ils ne se mêloient point des objets de police.

Le hasard suspendit un moment ces atrocités. Un gros détachement des gardes-françaises passe devant Saint-Lazare pour gagner le fauxbourg Saint-Denys : les bri-

gands, saisis d'épouvante, le croient commandé contre eux, ils prennent la fuite; et parcourant l'enclos, les uns escaladent les murailles pour se sauver, les autres plus timides se cachent dans les bleds. On se croyoit délivré de ces monstres : mais, par malheur, un de leurs chefs, qui s'étoit trouvé à la porte du couvent, avoit recueilli le refus qu'avoient fait ces nouveaux gardes-françaises d'entrer dans l'intérieur, disant, comme les autres, que la police ne les regardoit pas; transporté de joie, ce misérable rappelle ses complices, fait des signaux, les rallie malgré leur frayeur, et leur apprend le refus des soldats, qui les remplit d'une féroce alégresse. Leur fureur redouble : ils remontent à la bibliotheque, à la salle des tableaux, au réfectoire, aux chambres particulieres des religieux, brisent, renversent, jettent tout par les fenêtres, et semblent regretter de n'avoir plus rien à détruire que les murailles.

Tout-à-coup un de leurs chefs représente qu'il faut donner une preuve de leur humanité, et aller délivrer les prisonniers détenus dans la maison de force. On y court, les portes sont enfoncées; et deux prisonniers, les seuls qui s'y trouvassent alors, sont conduits en triomphe devant le chef. « Je suis surpris et fâché, dit-il, que « vous ne soyez que deux. Allez, et profitez de notre bienfaisance ». A ce mot, on se rappelle une autre espece de détenus, les fous, les aliénés; et l'on s'écrie qu'il faut les délivrer sur le champ. *L'ordre est donné*, il s'exécute. Alors paroissent et défilent, l'un après l'autre, ces êtres infortunés, que leurs prétendus libérateurs soutiennent sous les bras et qu'ils conduisent dans la rue, en y déposant les hardes et les malles de ces malheureux, qu'ils abandonnent à la pitié publique. Quelques citoyens honnêtes, pénétrés de douleur, se chargerent d'eux, et les firent conduire à l'Hôtel-Dieu pour leur asyle et les secours dus à leur triste état.

Toutes ces horreurs, commencées dans la nuit, se consommoient en plein jour, et, ce qui est inconcevable, aux heures déterminées d'avance par les chefs. On a su depuis (et c'est un de ces traits qui remplissent l'ame d'une douleur profonde et d'une amertume misanthropique), on a su qu'un de ces chefs étoit un jeune homme autrefois reçu par charité dans la maison de ces religieux, et même traité par eux avec une indulgence paternelle. C'étoit le titre qu'il avoit fait valoir auprès des brigands, pour être nommé par eux *sous-chef* malgré sa jeunesse, et témoigner sa reconnoissance à ses bienfaiteurs.

Telle fut, dans ce désastre, la pieuse simplicité de ces bons peres, qu'au milieu de ce tumulte on en vit quelques uns, dans une des cours du couvent, montés sur des bornes et prêchant l'amour de Dieu et du prochain au peuple qui s'étoit rassemblé; ils ne cesserent leur sermon que lorsque les cris de joie, poussés par les brigands à l'ouverture du coffre-fort, leur eurent enlevé tout leur auditoire et les eurent laissés seuls au milieu de la cour.

Midi étoit l'heure destinée au pillage de la chapelle de l'infirmerie. Les brigands s'y porterent; et, mêlant la dérision au sacrilege, ils revêtirent un d'entre eux de l'étole et du rochet, lui mirent dans les mains le ciboire, et, marchant processionnellement à sa suite, tenant des cierges allumés, ils sortent, et s'avancent vers l'église des récollets; ils obligent tous les passants à s'agenouiller, craignant, disoient-ils, d'être accusés d'irréligion. Des coureurs envoyés en avant ordonnent aux récollets de venir à la rencontre des bandits jusqu'à l'entrée de la rue Saint-Laurent. Là ils remirent le ciboire à l'un des prêtres récollets, et en exigerent impérieusement la bénédiction, disant qu'ils étoient pressés de retourner à leur *ouvrage*, qui consistoit à réduire en cendres les débris de tous les meubles accumulés dans les cours de Saint-Lazare.

A trois heures, on tint conseil. Il fut décidé qu'il falloit conduire les bleds à la halle. Il en fut chargé dix-sept voitures de huit sacs chacune, tant en bled qu'en seigle.

Leur marche fut un triomphe hideux assorti à leur affreuse victoire. Sur ces voitures chargées de grains ils avoient guindé des squelettes anatomiques, à côté desquels ils avoient forcé de s'asseoir les malheureux prêtres de Saint-Lazare, qu'ils contraignoient à vuider avec eux des brocs de vin, au milieu des cris d'une populace qui, voyant arriver des grains, applaudissoit à leurs conducteurs. Ainsi ces monstres, bientôt punis, les uns dans l'instant et par eux-mêmes, les autres quelques jours après et par la justice, furent reçus comme des bienfaiteurs publics. On saisit, pour voiturer ces bleds, tous les chevaux des passants; on dételа ceux des carrosses bourgeois, des fiacres, des charrettes; et un air de fête, moitié burlesque, moitié féroce, se mêloit à ces odieuses violences.

Cependant la punition approchoit, et la plupart la portoient déja dans leur sein : ils s'étoient empoisonnés par des liqueurs qu'ils avoient stupidement bues dans la pharmacie de Saint-Lazare. Aux autres l'excès du vin tint lieu de poison; et plusieurs, en tombant et restant couchés à terre, furent dépouillés d'abord et enfin assassinés par leurs camarades. Un grand nombre étoit demeuré à Saint-Lazare, où, après avoir forcé les caves, ils s'étoient endormis ivres morts, tandis que d'autres furieux, ayant brisé une multitude de tonneaux, occasionnerent un déluge où furent engloutis plusieurs même de ceux qui l'avoient causé, ainsi que nombre de femmes et d'enfants qu'on y trouva noyés quelques jours après.

A ce tableau d'horreurs, à cette dégradation de la nature humaine, opposons un acte de courage, un trait d'intrépidité, qui la rehausse dans ce lieu même où elle se montre si horriblement avilie. Tandis que ces scélérats déployoient leurs fureurs contre eux-mêmes et jonchoient de leurs cadavres la maison de Saint-Lazare et les rues adjacentes, un de leurs chefs se rappelle qu'ils avoient oublié le pillage de l'église, échappée comme par miracle à leur sacrilege frénésie : il les invite à ce nouveau crime, qu'il appelle *l'ordre du jour*. Ils courent aux portes, qu'ils trouvent fermées et qu'ils enfoncent. Ils entrent. Que voient-ils? Un homme seul, un prêtre (1). Où allez-vous, impies? leur dit-il d'une voix ferme et imposante. — Le trésor, le trésor de l'église! s'écrie la horde furieuse et menaçante. Lui, tranquille et calme, il les regarde; et, ce qui étonne, il s'en fait écouter. Il leur représente l'horreur de ce forfait, les intimide, parvient à toucher ceux qui l'entendent. Mais la foule des brigands s'accroît, les survenants alloient se précipiter sur l'orateur. Frappez, leur dit-il en leur présentant un couteau, frappez; et, puisque vous voulez vous souiller d'un forfait impie, percez-moi le cœur avant que de toucher à ce dépôt sacré. Croiroit-on que ces monstres, interdits et déconcertés, se retirerent comme saisis de terreur?

Une derniere délibération décida qu'il falloit détruire la maison de fond en comble; et, pour commencer, ils mirent le feu aux écuries. Déja la flamme, en s'élevant, avoit répandu la consternation dans les quartiers voisins. Les pompiers arrivent de toutes parts : mais, assaillis et maltraités par les brigands, ils se retirent consternés. Heureusement trois ou quatre cents gardes-françaises, mieux instruits du péril et de ses conséquences, voulurent bien s'élever au-dessus de leur consigne et croire enfin que la police les regardoit. Quelques décharges de fusils purgerent le terrain de ces brigands, et assurerent le travail des pompiers, qui couperent les bâtiments voisins et empêcherent le progrès des flammes. Un champ de bataille offre un spectacle moins révoltant que l'aspect de l'enceinte et des environs de Saint-Lazare, ruisselants de sang, couverts de mourants, de morts, de lambeaux humains; car ces monstres avoient poussé la fureur jusqu'à s'entre-déchirer. La plume tombe des mains, et on rougit d'être homme.

(1) M. Pioret.

PILLAGE DE LA MAISON DE S.T LAZARE

le lundi 13 Juillet 1789.

# TREIZIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## ENLEVEMENT DES ARMES AU GARDE-MEUBLE, LE LUNDI 13 JUILLET 1789.

Nos lecteurs s'apperçoivent sans doute d'une des principales difficultés attachées au genre encore plus qu'à l'ordonnance de cet ouvrage, moins favorable souvent à l'historien qu'au peintre. C'est sur-tout dans l'histoire des premiers jours de la révolution que cette difficulté se fait remarquer, en rendant plus sensible la disproportion des moyens entre la plume et le pinceau. Aux premiers moments de l'insurrection parisienne, la multitude des tableaux simultanés, ou rapidement successifs, sert à souhait le talent de l'artiste, tandis que l'historien, dans une dépendance plus ou moins gênante, rencontrant un sujet tantôt trop fécond, tantôt trop stérile, se voit forcé de reserrer l'un, d'étendre l'autre, au gré d'une convenance étrangere; subordination pénible dans le sujet actuel qui nous borne au récit d'un évènement particulier, celui de la prise des armes au garde-meuble.

Nous espérons pouvoir dédommager un peu nos lecteurs, lorsqu'après ces premiers jours de fougue et d'effervescence, la révolution, marchant d'un pas moins précipité, laissera d'un tableau à l'autre l'intervalle d'un temps plus considérable. C'est alors qu'il nous sera permis de sortir du cercle où nous sommes quelquefois contraints de nous tenir renfermés. La scene, resserrée jusqu'ici dans l'enceinte de Paris, n'aura de bornes que la France, et nous ne serons plus réduits à n'offrir à nos lecteurs que l'histoire d'un seul jour, ou même, comme aujourd'hui, d'un seul moment.

Le tableau précédent nous a montré tous les habitants de Paris devenus guerriers; mais la plupart de ces guerriers étoient sans armes. Un arrêté du comité permanent avoit, comme nous l'avons dit, ordonné la fabrication de cent mille piques ou hallebardes : une heure après, toutes les forges de la capitale y étoient employées, et plusieurs églises étoient changées en atteliers de fonderies, où l'on couloit du plomb

pour faire des balles de fusil. Au milieu de cette fureur générale qui avoit fait chercher des armes par-tout où l'on en supposoit, aux Chartreux, aux Célestins, dans plusieurs autres maisons religieuses, quelques citoyens s'écrierent qu'il en existoit un grand nombre au garde-meuble. Aussitôt on décide qu'il faut s'en emparer; le groupe s'écrie : *Au garde-meuble!* et ce cri seul accroît la foule qui s'augmente encore en marchant. Quelques bruits, répandus dès le matin, avoient fait craindre le pillage entier de cette maison; et le garde général des meubles, à qui elle étoit confiée en l'absence de M. Thierry, avoit cherché à la préserver d'une ruine qu'on croyoit inévitable.

Mais, dans la chûte de toutes les autorités, qui pouvoit défendre cet établissement? Le garde général prit donc le sage parti de n'opposer aucune résistance, et de parler à cette troupe comme il eût parlé à une députation de l'hôtel-de-ville. Il supposa que ceux qui la composoient n'avoient d'autre dessein que celui de s'armer, et il leur offrit toutes les armes qui étoient en son pouvoir, les invitant à ne causer d'ailleurs aucun dommage; conduite qui convenoit à des citoyens bien intentionnés. Sans doute lui-même comptoit peu sur l'effet de sa priere; les excès commis à Saint-Lazare, le matin de cette même journée, devoient lui faire craindre l'entiere destruction de la maison confiée à ses soins. Il ne fut pas peu surpris sans doute de l'espece d'ordre avec lequel ils procéderent à cette opération. Les armes parurent être en effet le seul objet de leur recherche. A la vérité les plus belles, les plus riches attirerent de préférence leur attention et leur empressement; ils allerent même jusqu'à se les disputer, mais sans violence, sans combat, et seulement dans les termes d'une rixe ordinaire. Fusils, pistolets, sabres, épées, couteaux de chasse, armes offensives de toute espece, furent enlevés en moins d'une demi-heure. Deux canons, sur leurs affûts, envoyés par le roi de Siam à Louis XIV, furent traînés et descendus dans la cour avec autant de précautions et de soins qu'en eussent pris les officiers mêmes du garde-meuble, s'ils eussent été chargés de cette translation. Ils les conduisirent vers la place de Greve, à travers deux haies de citoyens confondus de la nouveauté d'un spectacle à la fois effrayant et grotesque. Qu'on se représente ce grouppe d'hommes, de femmes, d'enfants, formé tout-à-coup en bataillon bizarre, offrant l'assemblage des différents costumes guerriers de tout siecle, de tout pays, anciens et modernes, et portant toutes les especes d'armes d'Europe, d'Asie, d'Amérique, même les fleches empoisonnées des sauvages!

La lance de Boucicaut, le sabre de Duguesclin brilloient dans la main d'un bourgeois, d'un ouvrier; un porte-faix brandissoit l'épée de François I, de ce monarque nommé par sa cour le roi des gentilshommes, par opposition à son prédécesseur, le bon Louis XII, qu'elle appeloit le roi des roturiers, et que la postérité a surnommé simplement le pere du peuple. Toutes ces armes, étiquetées du nom de leurs anciens maîtres, flattoient merveilleusement la vanité de leurs nouveaux possesseurs. Une autre vanité, celle des hommes qui ne connoissent que les noms, la naissance, le rang, s'affligeoit de ces contrastes, comme d'un ridicule, d'un scandale, d'une profanation : mais le philosophe y voyoit le présage du prochain triomphe de l'humanité sur la chevalerie, de l'homme sur le gentilhomme; il y voyoit l'espérance de la vraie régénération nationale, la destruction future d'un préjugé qui, non moins nuisible,

non moins invétéré en Europe qu'aucune autre superstition, a peut-être retardé encore davantage les progrès de la société.

Après cette premiere invasion du garde-meuble, ceux qui habitoient cette maison, se croyant délivrés de tout péril, en fermerent les portes: mais leurs frayeurs recommencerent lorsqu'ils se virent assiégés de nouveau par une seconde troupe, plus redoutable que la premiere, puisqu'elle étoit composée d'hommes encore plus pauvres, plus mal vêtus, *moins honnêtes*, comme on disoit alors; car l'extérieur de l'indigence étoit, pour des yeux prévenus, la menace du brigandage. Cependant cette seconde troupe, non moins *honnête*, en prenant ce mot dans un sens plus exact, déclara qu'elle ne vouloit causer aucun dommage, mais seulement faire la visite de la maison. On leur représenta que leur seule multitude pouvoit occasionner quelque dégât, et on leur proposa de choisir un certain nombre d'entre eux pour s'assurer qu'il ne restoit plus d'armes. La proposition fut acceptée, et les députés introduits, tandis que la foule se répandoit dans les cours. Il est vrai que, dans cette foule, quelques mal intentionnés, s'arrogeant les droits de la députation, oserent arbitrairement se confondre avec elle, et parcoururent différentes salles et cabinets. Un d'eux, ayant vu le bouclier d'argent de Scipion l'Africain, voulut s'en emparer; tentative dont il fut châtié sur-le-champ. Veux-tu, lui dirent ses camarades, nous faire prendre pour des voleurs? Il s'excusa, en représentant que le bouclier étoit une arme défensive, quoiqu'il fût d'argent: l'excuse fut agréée, mais le bouclier de Scipion fut remis à sa place, où il resta, malgré le péril où le garde-meuble fut exposé par les visites de quatre ou cinq compagnies qui se succéderent jusqu'à dix heures du soir.

La derniere de ces visites fut la plus périlleuse. Les approches de la nuit favorisant les mauvais desseins de quelques brigands mêlés dans la foule, il fut question, pour cette fois, de brûler la maison, sous prétexte qu'elle appartenoit au roi, comme toutes les richesses qu'elle renfermoit. Déja des scélérats applaudissoient à cette idée, lorsqu'un malheureux, presque nud, s'écria d'une voix sonore, *Non, non*, et demandant du silence, ajouta: *Tout est à la nation.* Ces derniers mots furent répétés généralement par la troupe, et sauverent la maison, qu'un incident nouveau préserva tout-à-coup de tout danger. On annonça que des dragons accouroient pour sa garde. La frayeur se répandit parmi les assistants, qui prirent la fuite et disparurent. Les habitants de l'hôtel, enfin rassurés, regarderent comme un bonheur inoui d'avoir sauvé leurs propriétés particulieres, et d'avoir vu presque impunément cinq ou six milliers d'hommes sans frein, indépendants de toute autorité, parcourir librement une maison qui contenoit des valeurs de plus de cinquante millions en tapisseries, ameublements, curiosités, bijoux de toute espece, et même, dit-on, les principaux diamants de la couronne. La surprise des officiers du garde-meuble dut être encore plus grande le lendemain, lorsqu'ils virent plusieurs de ces prétendus brigands qui leur rapportoient quelques armes d'une valeur plus ou moins grande, en disant que, n'étant pas de défense, elles leur étoient inutiles.

Si nous insistons sur ces détails, c'est qu'en indiquant les dispositions du peuple, ils servent à repousser les accusations de ses ennemis, qui ont essayé de déshonorer les premiers mouvements de l'insurrection, en la représentant comme l'égarement

d'une populace effrénée, guidée par l'espoir du vol et du pillage. Accusation absurde, contre laquelle le peuple protestoit d'avance par sa conduite au garde-meuble et par celle qu'il tint le lendemain à l'hôtel des Invalides. Le besoin d'être armé fut évidemment le seul motif de ces deux invasions; et le soir même, un pauvre artisan montrant avec orgueil une épée de Henri IV, mais de fer et d'un travail grossier, refusa de l'échanger contre un louis d'or et une riche épée que lui offroit, le mardi, à l'hôtel des Invalides, un citoyen opulent. La vôtre est plus belle, dit-il, mais ce n'est pas celle du bon Henri. Mot bien remarquable dans une occasion où cette épée se tiroit contre l'autorité d'un de ses petits-fils! Mais la personne du roi trompé étoit comme mise à part dans l'imagination de tous les Français; on ne considéroit que l'absurde scélératesse de ses ministres, et on ne s'occupoit que des moyens d'en triompher. Cette disposition constante des esprits s'est montrée dans tout le cours de la révolution; et c'est un des traits qui la caractérisent le plus fortement.

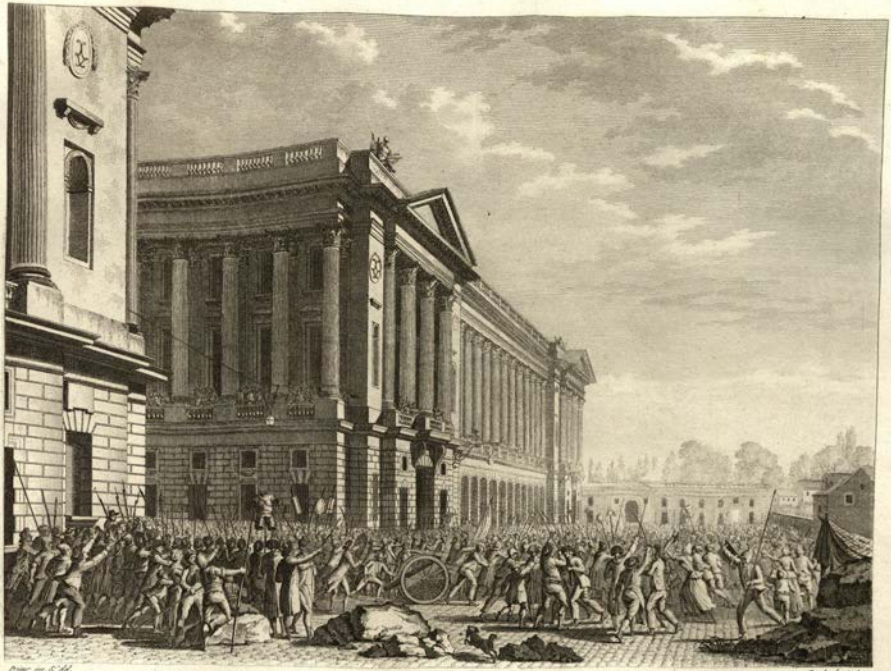

PILLAGE DES ARMES AU GARDE MEUBLE

Le lundi 13 Juillet 1789.

# QUATORZIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## PRISE DES ARMES AUX INVALIDES.

Nous avons montré, dans celui de nos tableaux qui représente le peuple gardant Paris, comment tous les mouvements particuliers concoururent aux mesures générales pour la défense d'une ville menacée de tous les fléaux, assaillie de tous les dangers. Le premier besoin de ce peuple à qui le pain manquoit, c'étoient des armes; ce mot étoit le cri universel. On demandoit des ordres pour aller en chercher dans tous les dépôts publics : on alloit en solliciter ou en enlever dans les maisons particulieres. On soupçonnoit l'hôtel des Invalides d'être un des magasins. Le peuple s'écria qu'il falloit y courir. Déja il se mettoit en marche, lorsque le comité permanent engagea M. Ethis de Corny, procureur du roi, d'aller officiellement en demander au gouverneur des Invalides. Cet officier, militaire estimable, se trouvoit ainsi placé dans la cruelle alternative de manquer à son devoir envers le roi, ou de répandre à pure perte le sang d'une multitude de ses concitoyens. Un régiment d'artillerie étoit caserné dans l'enceinte de l'hôtel. On y avoit, depuis quelque temps, déposé une quantité considérable de fusils; et rien ne prouve mieux quels formidables projets on avoit formés contre la capitale, puisqu'indépendamment de trente mille hommes armés qui l'environnoient de toutes parts, on avoit préparé d'avance un si grand amas d'armes destinées, sans doute, aux ennemis qu'elle renfermoit dans son sein, ou qu'on espéroit d'y introduire. Mais cette mesure, comme tant d'autres, tourna contre les auteurs du complot. L'unanimité de l'insurrection, l'énergie qui, dès le dimanche, s'étoit manifestée dans toutes les classes du peuple, déconcerterent le gouvernement, et lui firent craindre que ces armes déposées aux Invalides, et destinées à contenir les Parisiens, ne servissent au contraire à leur défense. Les ministres se décidèrent à les faire enlever. Mais la surveillance générale des citoyens avoit rendu cette entreprise difficile. On ne put la tenter que pendant la nuit, et on ne réussit à en soustraire qu'une partie. Après en avoir chargé onze voitures, on fut contraint d'abandonner le reste, qui fut caché sous le dôme et enseveli sous des monceaux de paille.

Il est remarquable que le peuple marchoit à cette expédition comme à une victoire certaine, quoique l'enceinte des Invalides, bordée de canons tournés depuis quelques jours contre Paris, eût pu lui inspirer quelque effroi. Sans doute il ne pouvoit se persuader que ces vieux guerriers se permissent contre lui aucune exécution sanguinaire : il savoit qu'il étoit devenu une puissance; et les jours précédents l'hôtel des

Invalides en avoit eu la preuve. Le régiment de la Fere, qui y étoit caserné, avoit défense d'en sortir et de se répandre dans Paris; mais plusieurs soldats de ce régiment avoient violé cette consigne. Ils étoient allés voir leurs amis, leurs parents, ou d'anciens camarades, qui les avoient conduits dans les cafés, dans les jardins publics, où on les avoit imbus de maximes plus propres à faire haïr et à renverser le despotisme, qu'à maintenir la discipline militaire. Ils craignoient, après cette faute, de retourner à leur corps. Le peuple, dont cette insubordination servoit la cause, prit le parti de les reconduire lui-même à leur poste, comme pour attester que c'étoit pour lui et par lui qu'ils s'étoient écartés de leur devoir, et comme pour solliciter par un concours imposant l'indulgence ou la grace qu'on ne pouvoit prudemment leur refuser. En effet les soldats n'essuyerent ni châtiments ni reproches; mais, au milieu de la nuit, le régiment reçut ordre de quitter l'hôtel et de retourner à la Fere. A cinq heures du matin, il ne restoit plus personne. Position fâcheuse des agents du despotisme, obligés de laisser sans défense un de leurs arsenaux, dans la crainte de voir leurs soldats accroître la force de ce même peuple contre lequel ils étoient soudoyés! Les braves mais vieux militaires qui habitent cet hôtel resterent donc seuls chargés de sa garde. Mais que pouvoit ce simulacre de garnison, cette parade inutile, cette ombre de service militaire, contre une multitude qui, quoique mal armée, étoit redoutable par sa fureur et par son impétuosité?

Cependant les Invalides parurent déterminés à défendre leur hôtel, et cette disposition se manifestoit encore dans la matinée du mardi 14 juillet. Quelle que fût leur foiblesse, leur résistance assez inutile pouvoit devenir funeste à leurs adversaires; et la décharge de douze pieces de canons, eût-elle été unique, eût rendu cette matinée très meurtriere. Parmi ces vieillards, il s'en trouvoit plusieurs, étrangers aux opinions nouvelles, à la disposition générale des esprits, ne connoissant que le nom du roi, pour qui le mot *nation* étoit un mot vuide de sens, et à qui celui de *peuple* sembloit une qualification plus injurieuse qu'imposante; et l'on pouvoit tout craindre d'un seul acte de violence. On fit à peine ces réflexions. Déterminé dès la veille à former une garde bourgeoise, le peuple ne se portoit en foule aux Invalides, que parcequ'un grand nombre d'hommes avoit besoin d'être armé. Leur démarche leur paroissoit simple; ils alloient vers un dépôt qui devoit leur fournir ce qui leur manquoit. Ils ne s'étonnerent point de trouver les portes fermées et les Invalides disposés à la résistance : ils demanderent paisiblement qu'on leur livrât les armes déposées dans l'hôtel. Le gouverneur, M. de Sombreuil, répondit qu'il n'en avoit pas. On insiste, et on lui demande de permettre la visite de l'hôtel. Le roi, réplique-t-il, m'en a confié la garde, et je ne puis rien sans une permission du roi. Parlant ainsi, il reconduisoit M. de Corny vers la grille, qu'il fallut bien ouvrir. Aussitôt la foule qui l'assiégeoit se pousse, se précipite dans la cour. En un instant elle est inondée d'un peuple innombrable : on court, on franchit les fossés, on force en quelques endroits les grilles qui se trouvent fermées. M. de Sombreuil, cédant à une violence irrésistible, et craignant qu'elle ne devînt funeste, fit ouvrir les grilles, les portes, tous les passages, et, par cette complaisance forcée, sauva l'hôtel du pillage; dernier service qu'il pouvoit alors lui rendre.

Ce qui restoit des armes ne pouvoit échapper à une recherche aussi active. Un souterrain suspect contenoit le principal dépôt : on s'y précipite. Des cris de joie annoncent l'heureuse découverte; et, malgré les clameurs, les hurlements douloureux de ceux que leur chûte avoit estropiés, blessés, brisés, ou qu'étouffoit la foule, cette foule s'accroît de moment en moment. C'est dans ce tumulte, plus effrayant encore par l'obscurité du lieu, qu'on se partage les armes, qu'on se les arrache. Les premiers qui en sont saisis sortent pour faire place à d'autres. On en vit plusieurs qui, se traînant à peine

hors de ce souterrain, exprimoient en même temps sur leur visage et la douleur de leurs blessures et le plaisir de se voir armés : les plus robustes portoient à-la-fois fusils, baïonnettes, sabres, pistolets. On assure que cette seule expédition arma plus de trente mille hommes : douze canons furent aussi le prix de cette heureuse entreprise; conquête encore plus précieuse que celle des fusils, puisque, dès le soir même, ces canons furent tournés contre la Bastille. Les autres furent placés à différents postes, sous la garde d'une sentinelle. Cependant ce peuple nouvellement armé se forme comme en bataille dans le champ des Invalides : d'autres se répandent sur le boulevard, dans les rues voisines; et un grand nombre va se poster, d'un air intrépide, mais sans audace et sans bravade, en face des troupes campées au Champ-de-Mars, comme pour leur montrer à-la-fois des intentions amicales et une sécurité guerriere, en leur laissant le choix d'être leurs freres d'armes ou leurs ennemis.

Observons que le peuple s'abstint là, comme ailleurs, de toute violence étrangere à son objet. A voir cette foule prodigieuse inonder les cours et se répandre par-tout, il sembloit qu'on fût exposé à une dévastation générale, et l'effroi fut extrême. Aucun dégât ne fut commis dans cette vaste enceinte. Le peuple, qui avoit respecté la fermeté de M. de Sombreuil dans ses premiers refus, étendit ce respect sur l'hospice confié à ses soins. A la vérité, quelques brigands qui s'étoient glissés dans cette foule pour profiter du désordre, chercherent à forcer la cave d'un particulier; mais, sur les premieres plaintes qu'il en porta, un grand nombre de citoyens coururent au lieu désigné, se saisirent des coupables qui ne vouloient que s'enivrer, et poserent à l'entrée de la cave une sentinelle, qui ne se retira qu'après tout le peuple, et lorsque tout fut calme dans l'hôtel.

Qu'il nous soit permis de ne pas omettre un acte particulier de civisme et de courage, qui prouve en même temps qu'au milieu de ce tumulte il n'arriva nul accident à aucun des habitants de l'hôtel. M. Sabatier, chirurgien-major depuis plus de trente ans, étoit sorti le matin pour visiter dans Paris les malades dont il a la confiance. Il apprend par la voix publique que l'hôtel est assiégé, et des récits exagérés lui présentent le péril sous l'aspect le plus effrayant. Aussitôt il s'empresse d'y courir. On tâche de l'arrêter. C'est mon poste, dit-il : depuis trente ans, je n'y ai fait que mon devoir; voilà la premiere occasion où je puis être d'une grande utilité; je n'ai pas de temps à perdre. Il court, il se presse autant que son âge le lui permet. Il arrive au moment où un peuple innombrable assiégeoit les grilles. Il s'efforce d'entrer avec autant d'ardeur qu'un autre en eût mis peut-être pour sortir. Ecarté de la grille, il se rappelle une petite porte qui donne sur le boulevard; il y vole, et parvient à se la faire ouvrir. Mais sa présence fut inutile; et l'on n'eut pas besoin de son art dans un lieu où cent mille hommes venoient de répandre la terreur et la consternation.

Cette attaque des Invalides, d'un établissement royal et militaire, marqua d'un caractere plus imposant, plus menaçant pour le despotisme, l'insurrection, jusqu'alors regardée par les ministres comme une suite de mouvements séditieux, un vertige d'insubordination. Elle acheva de répandre dans le conseil le trouble et la précipitation qui multiplia les fausses mesures. Tous ces vieux soldats, réunis au peuple, sembloient rentrés dans le sein de la nation dont ils avoient été comme séparés. C'étoit une premiere conquête faite sur le plus fastueux de ses rois, Louis XIV, qu'on a tant loué pour cet établissement, plus dispendieux qu'utile.

On sait quelles sommes immenses furent prodiguées pour cette fondation, qui ne recevoit dans son sein qu'environ quatre mille hommes, sur plus de vingt-huit mille qui composoient l'armée inactive; et cependant ces trois ou quatre mille hommes coûtoient à l'état deux millions, sur les six millions trois cent mille livres destinées aux vingt-huit mille défenseurs de la patrie. Cet abus, comme tant d'autres, dénoncé à l'assemblée-

nationale par un de ses membres les plus vertueux et les plus patriotes (1), fut réformé dès la seconde année de la liberté française; et le temps amenera sans doute des changements encore plus favorables à cette classe de guerriers, autrefois soldats du prince, et maintenant soldats de la patrie. Déja plusieurs ont ressenti ses bienfaits, et entre autres la liberté de quitter cet hôtel, où un esprit moitié militaire, moitié monacal, les soumettoit aux regles minutieuses d'une discipline inutile et gênante. Heureux maintenant de pouvoir vivre en conservant leur traitement dans les lieux qui leur rappellent des souvenirs chéris, et où ils pourront trouver des sentiments affectueux, des soins consolateurs, plus de deux mille de ces guerriers, habitants de l'hôtel, ont profité de cette faveur; et, dans le nombre, on a vu avec intérêt des vieillards plus qu'octogénaires : tant l'indépendance a de charmes, tant elle exerce d'empire même sur les ames que l'âge a presque fermées à tout autre sentiment!

Le tableau des abus qu'offroit l'administration intérieure de l'hôtel des Invalides engagea l'assemblée nationale à examiner si elle n'ordonneroit pas la suppression de cet établissement. Il a été conservé, et nous respectons les motifs qui lui ont commandé une circonspection prudente. Nous observerons seulement que les raisons alléguées pour le maintien de cet établissement ont été, pour la plupart, puisées dans ce système ancien d'idées proscrites par la révolution; système qui prend la gloire des rois pour le bonheur des peuples, et préfere la splendeur du trône à la félicité des nations. Ceux au contraire qui votoient pour la destruction de cet établissement puiserent leurs raisons dans cet ordre d'idées qui, subordonnant l'éclat à l'utilité, soumet l'intérêt des gouvernements à celui des nations, et place dans le bonheur du peuple la gloire des monarques, puisqu'il leur faut de la gloire : principes qui ont préparé le succès de la révolution, et dont la constitution française n'est qu'un développement rédigé en loix et mis en action. Le temps décidera si les principes de l'égalité et la nécessité d'une économie sévere peuvent laisser subsister un établissement qui d'ailleurs rappelle à la nation les souvenirs d'une époque plus brillante que fortunée, dont un peuple libre ne peut plus être ébloui.

---

(1) M. Dubois-Crancé.

PRISE DES ARMES AUX INVALIDES,

dans la matinée du 14 Juillet 1789.

# QUINZIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## MORT DE M. DE FLESSELLES, PRÉVÔT DES MARCHANDS DE PARIS.

Nous avons vu, aux premiers moments de l'insurrection parisienne, les habitants de la capitale abandonnés à eux-mêmes, dans le silence des autorités constituées, en appeler une autre, et reconnoître provisoirement celle des électeurs; puissance nouvelle sortie du sein du peuple, peuple elle-même, et par conséquent marquée du caractere le plus respebtacle, le plus fait pour tenir lieu d'une légalité alors impossible. C'étoit le besoin général, c'étoit le vœu public qui avoit appelé les électeurs à l'hôtel-de-ville. Mais, à peine réunis, ils chercherent à donner à leur assemblée la légalité qui lui manquoit. Quelques uns d'entre eux dirent que la présence du prévôt des marchands leur étoit nécessaire. C'étoit vouloir marcher vers la liberté sous les auspices du despotisme; mais cette apparence de régularité plut au grand nombre. On mande M. de Flesselles; il arrive. Il prend sa place au milieu des applaudissements universels. « Mes enfants, dit-il, je suis votre pere, et vous serez contents ». A ces mots, les applaudissements redoublent; car la liberté naissante n'avoit point encore appris à ne plus permettre aux agents de l'autorité ce ton d'une bonté protectrice. Toutefois celui de l'assemblée et le mouvement général des esprits lui firent bientôt prendre un langage plus conforme aux circonstances. Il déclara que, pour continuer les fonctions qui lui avoient été confiées par le roi, il vouloit y être confirmé par le suffrage de ses concitoyens. Les acclamations de l'assemblée lui rendirent l'autorité qu'il abdiquoit. Aussitôt il travailla avec le bureau de la ville et avec les électeurs au réglement et aux mesures qu'exigeoit la sûreté publique. Mais, dans l'assemblée générale, comme dans les comités qui se formerent ensuite, il n'eut que sa voix; circonstance qui dut paroître dure à un homme dès long-temps imbu des maximes de l'autorité arbitraire, et qui, dans les places de maître des requêtes, d'intendant de province, écoles subalternes de la tyrannie, s'étoit rempli d'un profond mépris pour le peuple. Il paroît, par sa conduite, qu'il regardoit cette insurrection comme tant d'autres mouvements populaires, qui, sous les regnes précédents, s'étoient terminés par le triomphe du pouvoir, la punition de quelques malheureux, et la fortune de quelques intrigants. Telle étoit en effet jusqu'alors la leçon de l'histoire, du moins en France; et la différence des

époques, les approches d'une révolution née d'un grand accroissement de lumieres publiques, étoient des idées trop supérieures aux conceptions de Flesselles, comme à celles de quelques autres ministres (1).

On fut bientôt à portée de s'appercevoir de ses intentions. Le comité permanent venoit de se former. A qui prêterons-nous le serment? demanda M. de Flesselles. A l'assemblée des citoyens, s'écria l'un des électeurs, M. de Leustres. Cette réponse, accueillie par les applaudissements de toute la salle, éluda et prévint les suites de la question captieuse du magistrat. Ce nouveau serment prévalut; et ce premier hommage à la souveraineté nationale excita un enthousiasme qui ressembloit au délire.

Cependant le péril croissoit, et le tumulte avec lui. Le tocsin de l'hôtel-de-ville s'étoit joint à tous ceux de Paris. Les députés des districts arrivoient en foule pour demander des armes. On croyoit que la ville avoit un arsenal, et cette idée accréditoit des soupçons déja répandus contre le prévôt des marchands. Lui-même les fortifioit, en paroissant prendre peu d'intérêt à leur impatience. Quelques citoyens étant accourus à lui pour se plaindre qu'un convoi de poudre et de plomb eût été enlevé par des soldats campés aux environs de Paris, et n'obtenant pas son attention qu'ils s'attirerent enfin par de sanglants reproches : Eh bien! leur dit-il, il faut tenir note de tout cela. Et il leur tourna le dos. Ils le noterent trop pour son malheur; car ils répandirent par-tout leurs défiances. Les mots de perfidie, de trahison, circulerent dans la salle, et de là dans tous les quartiers de Paris, d'où ils revenoient à l'hôtel-de-ville plus violents et plus envenimés.

Il multiplioit les imprudences. A des hommes furieux qui vouloient être armés sur-le-champ, il parloit d'un directeur des armes de Charleville qui devoit leur envoyer d'abord douze millé fusils et ensuite trente mille. A d'autres il conseilloit d'aller prendre des cartouches à l'arsenal, où il n'y avoit point de cartouches; d'aller chercher des armes au couvent des chartreux, où il n'y avoit point d'armes. Il croyoit tromper leur fureur, qu'il ne faisoit qu'accroître, et qui, à leur retour, se montroit plus menaçante. De grandes caisses étant arrivées à l'hôtel-de-ville avec l'étiquette *Artillerie*, on crut que c'étoient les armes attendues de Charleville; et, pour les soustraire au danger d'un pillage ou d'une distribution indiscrete, on les fit déposer dans une des salles de l'hôtel-de-ville, jusqu'à l'arrivée d'un détachement de gardes-françaises qui devoient faire cette distribution dans les districts. Rien n'étoit plus sage que cette mesure, qui associoit de plus en plus les citoyens et les soldats; mais elle devint funeste au prévôt des marchands. Les gardes-françaises étant arrivés, et l'ouverture des caisses s'étant faite devant eux et en présence des députés des districts, elles se trouverent n'être remplies que de vieilles hardes et d'ustensiles brisés. Le cri de la rage se fit entendre de toutes parts, et l'emportement du peuple mit dès lors en danger la vie du magistrat. Les soupçons s'étendirent jusques sur tous les membres du comité permanent. Dès lors il fut dangereux pour M. de Flesselles de sortir de

(1) Croiroit-on qu'un d'entre eux s'étoit persuadé qu'il étoit possible de faire ouvrir les théâtres le mardi 14 juillet, et qu'il en avoit donné l'ordre?

l'hôtel-de-ville : il y coucha, et reparut le lendemain avec un visage plus défiguré que ceux qui y avoient veillé toute la nuit pour donner les ordres qu'exigeoit la défense commune.

Le lendemain chaque instant produisit des scenes qui redoublerent son péril. C'étoit la nouvelle d'une incursion de hussards dans le fauxbourg Saint-Antoine ; c'étoit l'ennemi qui avoit pénétré dans celui de Saint-Denys ; et les soupçons du peuple s'accroissoient de toutes ces craintes. Au milieu de ces désordres se présentent, plus morts que vifs, le prieur et le procureur des chartreux, tous deux demandant qu'on révoque l'ordre de visiter leur couvent pour y prendre des armes qui n'y sont pas, et redoublant ainsi l'embarras du prévôt des marchands. Des officiers viennent offrir leurs services ; et leurs réponses rendent suspects quelques uns d'eux, qu'avoit accueillis M. de Flesselles. Un citoyen vient offrir cinq cent mille livres et demande la permission de lever six mille hommes. Le magistrat l'embrasse et lui présente une épée. On s'écrie que cet homme est en banqueroute et que la collusion est manifeste.

Pendant ces débats on forçoit l'hôtel des Invalides ; ceux qui s'étoient emparés des canons les conduisoient à leurs districts, accusant M. de Flesselles de trahison. Le projet d'attaquer la Bastille, la fermentation qu'il excita, la nouvelle des canons de cette forteresse tournés contre la capitale, les arrêtés pour des députations au gouverneur, l'impatience qu'elles parurent causer au prévôt des marchands, le premier coup de canon qui, de ses remparts, fut entendu à l'hôtel-de-ville ; la nouvelle d'un massacre de citoyens entrés à la suite de la députation dans une des cours de la Bastille ; tous ces incidents produisoient une explosion nouvelle, et hâtoient la funeste catastrophe. L'attention que le prévôt des marchands demandoit pour un projet de catapulte dirigée contre la forteresse, pour celui d'une tranchée que proposoit un militaire, fit dire à un des assistants : Il veut gagner du temps pour nous faire perdre le nôtre. Et un vieillard s'écria : Que faisons-nous avec ces traîtres ? courons à la Bastille. Aussitôt tous les hommes armés sortent, et la salle où se tenoit le comité devint déserte. Ce fut un instant de terreur. Le peuple accourt vers cette salle, il trouve la porte fermée ; il s'écrie qu'on le trahit ; il force la porte, et oblige les membres à venir travailler dans la grande salle en présence du public. M. de Flesselles y passe comme les autres. Alors le danger ne fut plus pour lui seul ; il devint commun à tous les membres du comité, à tous les électeurs. En ce moment arrive une prétendue députation du Palais-royal, dont l'orateur accuse M. de Flesselles de trahir ses concitoyens depuis vingt-quatre heures en refusant des armes à leur impatience, d'être en correspondance active avec tous les ennemis publics. M. de Flesselles se défend avec présence d'esprit, même avec fermeté. Ses discours faisoient quelque effet, mais autour de lui seulement ; et plus loin les mots de traître, de perfide, se faisoient entendre au milieu des clameurs. La lecture de deux billets surpris et signés Bezenval, adressés l'un au gouverneur, l'autre au major de la Bastille, et dans lesquels on leur promettoit du secours, réveilla toutes les craintes, tous les emportements, toutes les passions. Elles paroissoient au comble, lorsqu'elles devinrent un vrai délire, à la nouvelle de la prise de

la Bastille, à la vue de ses clefs, à l'arrivée des vainqueurs, des vaincus, des prisonniers, des blessés, des mourants, amis ou ennemis, objets d'amour ou de vengeance. Vengeance! ce dernier cri étouffoit tous les autres; et, dans une multitude alors forcenée, l'alégresse même sembloit ajouter à la fureur populaire. Ce qui redoubloit ces transports, cette rage, c'étoit la vue de quelques invalides et des Suisses prisonniers, qu'on accusoit d'avoir tiré sur le peuple. Les invalides sur-tout, comme Français, étoient plus odieux. *La mort! la mort!* ce mot faisoit retentir et la salle, et les cours, et la place de Greve. Dans ce moment des vengeances, tous les yeux se portoient sur M. de Flesselles, qu'on accusoit directement et tout haut. Il sentit qu'il étoit perdu; et pâle, tremblant, balbutiant : Puisque je suis suspect, dit-il, à mes concitoyens, il est indispensable que je me retire. Un des électeurs lui dit qu'il étoit responsable des malheurs qui alloient arriver par son refus de remettre les clefs du magasin de la ville, où étoient ses armes et sur-tout ses canons. Pour toute réponse il tira les clefs de sa poche et les mit sur la table. La multitude se pressant alors autour du bureau, les uns lui dirent qu'il devoit être retenu comme otage; d'autres, conduit au Châtelet; enfin d'autres crierent qu'il devoit aller au Palais-royal pour être jugé. Ce dernier mot étoit un arrêt de mort; et ce fut celui que saisit la fureur publique : *Au Palais-royal! au Palais-royal!* devint le cri de tous. Eh bien! messieurs, répondit alors M. de Flesselles d'un air assez tranquille, allons au Palais-royal. Il se leve; on l'environne, on le presse; il traverse la salle entouré d'une escorte irritée d'hommes dont le visage annonçoit l'inimitié, la haine, mais qui pourtant ne se permirent aucune violence. Il descend avec eux l'escalier de l'hôtel-de-ville, leur parle de près, s'adresse à chacun d'eux, se justifie, leur dit : Vous verrez mes raisons; je vous expliquerai tout. Il tâchoit de se faire un appui de ceux qui d'abord l'avoient fait trembler, et qui alors devenoient son escorte contre la multitude encore plus redoutable. Déja il étoit au bas de l'escalier, lorsqu'un jeune homme, un inconnu, s'approche et lui présente son pistolet : *Traître*, dit-il, *tu n'iras pas plus loin!* Le magistrat chancele, et tombe. La foule se précipite sur son corps, le presse, l'étouffe, le perce, le déchire; on lui tranche la tête, que l'on porte en triomphe au bout d'une pique, comme celle du gouverneur de la Bastille.

On a prétendu qu'avant de tuer M. de Flesselles on lui avoit présenté une lettre de lui, trouvée dans la poche de M. de Launay, et dans laquelle le prévôt des marchands disoit à ce gouverneur : *J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses. Tenez bon jusqu'à ce soir, vous aurez du renfort.* Cette anecdote est admise par deux historiens de la révolution qui paroissent avoir porté beaucoup de soin dans leurs recherches; mais elle est contestée par un écrivain dont l'autorité n'a pas moins de poids, M. Dussaulx, qui a recueilli avec intérêt les principaux évènements de cette mémorable semaine. Doutons, doutons, dit-il, jusqu'à ce que cette importante lettre, qu'on cherche en vain depuis six mois, nous ait été produite. Il est probable qu'elle ne le sera jamais; mais il ne l'est pas moins que M. de Flesselles ne vouloit pas la prise de la Bastille, non plus que M. de Bezenval, que peu de temps après un tribunal a renvoyé absous.

MORT DE M. DE FLESSELLES. PRÉVÔT DES MARCHANDS DE PARIS.

le 14 Juillet 1789.

# SEIZIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LA PRISE DE LA BASTILLE, LE 14 JUILLET 1789.

CHARLES V, dit le Sage, imagina la Bastille en 1369; et en 1370 Aubriot, prévôt de Paris, en posa les fondements. Charles n'en vouloit faire qu'une citadelle puissante, un rempart inexpugnable pour les ennemis. L'exécrable Louis XI la fit achever au quinzieme siecle.

Le scélérat en fit le premier une prison d'état; et son épouvantable exemple fut suivi par ses successeurs, par ces vampires couronnés de la France, qui, non contents d'absorber, de dessécher sa substance par leurs concussions et leurs exactions, attentoient encore arbitrairement à la liberté comme à la vie de ceux qui vouloient bien se reconnoître leurs sujets, tandis que le vrai mot eût été leurs enfants. O rois! O monstres! (1)

La prise de la Bastille! Ces mots retentissent encore dans tous les cœurs français. Ils commencent pour nous les vraies annales de la liberté. Jusqu'alors elle n'étoit qu'une conception de l'esprit, un vœu, une espérance. On inquiétoit, on effrayoit le despotisme. C'est ce jour qui fit la révolution. N'avoit-on pas vu, quelques semaines auparavant, les représentants du peuple menacés des vengeances du despotisme pour avoir réclamé les droits du peuple contre les prétentions des ordres privilégiés? Bien plus : tandis qu'on attaquoit, qu'on prenoit cette forteresse, même deux jours après qu'on l'eut prise, ne se trouvoient-ils pas encore assiégés, entourés de canons et exposés à des périls toujours renaissants?

La Bastille est conquise! Les ennemis du peuple frémissent en vain. Ils voient dicter, composer auprès d'eux, au milieu d'eux, cette déclaration des droits, éternel effroi des tyrans; et, pendant ces nobles travaux, le peuple s'empresse à démolir de ses mains l'odieuse forteresse. Il mesure, d'un œil brillant de joie, la décroissance de ses bastions. Il croit saper, miner, démanteler en quelque sorte le despotisme. Il hâte l'instant de voir s'écrouler, avec l'orgueil de ses tours, l'orgueil et les espérances de ses oppresseurs. Tout tombe, et bientôt arrive l'heureux jour où il offre à ses représentants, pour salaire de leurs travaux, cette grande charte de la nature, ces mêmes droits de l'homme empreints sur la pierre souterraine enfouie dans les fondements de l'horrible édifice où, pendant quatre siecles, l'humanité avoit reçu de si sanglants et de si inconcevables outrages.

Rassemblons, en présentant l'aspect de cette forteresse, les principales circonstances de sa conquête.

(1) Voyez l'Histoire de la Bastille, en 2 volumes, par Constantin de Renneville, avec le double titre de l'Inquisition française.

Dans une vaste enceinte, entourée d'un fossé large et profond, s'élevoient huit tours rondes dont les murs avoient six pieds d'épaisseur, unies par des massifs de maçonnerie encore plus épais. Tel se montroit le château qui fut la Bastille, défendu encore dans l'intérieur par des bastions, des corps-de-garde, des fossés traversés de ponts-levis qui séparoient différentes cours, dont la premiere présentoit trois pieces de canons chargées à mitraille, et en face de la porte d'entrée. Quinze canons bordoient ces remparts; et vingt milliers de poudre, introduits depuis deux jours, au moment où tous les Parisiens étoient devenus soldats, devoient servir le feu de son artillerie. Quatre-vingts Suisses ou invalides formoient sa garnison. Des monceaux de pierres accumulées sur les remparts et sur les bastions devoient les préserver d'un assaut. C'est de là que le gouverneur, détesté du peuple, croyoit pouvoir le braver. Mais tous les yeux étoient tournés vers cette forteresse. Dès le matin, ces mots, *A la Bastille! à la Bastille!* se répétoient dans tout Paris; et, dès la veille, quelques citoyens avoient tracé contre elle des plans d'attaque. La fureur populaire tint lieu de plan. On apperçoit les canons dirigés contre la ville. Un citoyen, seul (1), au nom de son district, vient prier le gouverneur d'épargner cet aspect au peuple. Il lui donne hardiment des conseils qui sembloient une sommation. A sa voix, les canons se détournent, et le peuple applaudit au courageux citoyen qui, du haut des tours, se montre à sa vue. Bientôt une multitude nouvelle vient demander des armes et des munitions. On la reçoit dans la premiere cour; mais à peine entrés, par la perfidie de l'infâme gouverneur, un grand nombre de ces malheureux expirent sous un feu roulant de mousqueterie. Les cris des mourants retentissent au dehors, avec ceux d'assassinat, de trahison. La fureur, le désespoir, la rage saisissent tous les cœurs. Deux hommes intrépides montant sur le corps-de-garde, s'élancent par-delà le pont-levis, en brisent les ferrures et les verroux à coups de hache, sous le feu de l'ennemi. Le peuple accourt en foule. Il inonde cette cour d'où la mousqueterie l'écarte un moment. Cependant une premiere et bientôt une seconde députation précédées d'un tambour et d'un drapeau blanc arrivent et sont exposées aux mêmes périls. Une fureur nouvelle saisit le peuple. Les députés veulent le contenir, l'empêcher de courir à une mort inutile. *Inutile!* s'écrie la multitude avec l'accent d'une juste rage, *non, non, nos cadavres serviront à combler les fossés.* Ils les eussent comblés.... Cruels et coupables ministres! vous qui, dans l'insurrection générale, née de l'excès de tous les maux, ne vouliez voir qu'une vile émeute, une méprisable sédition, ouvrage de quelques factieux, frémissez de ce cri unanime et forcené d'un peuple réduit au désespoir! Ce cri terrible dépose contre votre imposture, et vous a dévoués à l'exécration de tous les âges. L'attaque recommence, le sang coule à pure perte. Les accidents, les méprises, la précipitation, multiplient les dangers et les désastres. Enfin un détachement de grenadiers, et une troupe de bourgeois, commandés par un militaire qu'ils avoient nommé leur chef, s'avancent vers le fort, suivis de canons qu'ils disposent avec intelligence. Ils se postent, se distribuent en hommes expérimentés. Des voitures chargées de paille brûlée au pied des remparts, élevent un nuage de fumée qui dérobe aux assiégés les manœuvres des assiégeants, tandis que du haut des maisons voisines on écarte à coups de fusil les fusiliers placés sur le rempart. Soldats, citoyens, artisans, manœuvres, armés, désarmés, la valeur est la même, la fureur est égale. Des peres voient tuer leurs fils, des petits-fils leurs grands-peres; des enfants de sept ans ramassent des balles encore brûlantes, qu'ils remettent à des grenadiers. Une jeune fille, en uniforme guerrier, se montre par-tout à côté de son

(1) Thuriot de la Rosiere.

amant. Un homme blessé accourt, s'écrie : *Je me meurs; mais tenez bon, mes amis, vous la prendrez.*

Pendant cette attaque, une partie du peuple forçoit l'arsenal et l'hôtel de la régie des poudres, et apportoit à ses défenseurs des munitions de toute espece. A chaque cour, à chaque porte, nouveau combat marqué par des actes d'un courage héroïque. Elie, Hulin, Tournai, Arné, Réole, Cholat, vos noms chers à la patrie, immortels par cette journée, survivront à ceux de tant d'autres guerriers d'ailleurs célebres qui n'ont versé leur sang que pour des maîtres, et n'ont servi dans des combats inutiles que l'ambition des ministres ou les vaines querelles des rois.

Maîtres d'un pont par cette derniere attaque si impétueuse et si terrible, les assaillants encouragés et plus furieux amenent trois pieces d'artillerie devant le second pont. Déja le succès paroît sûr. Delaunai tremble, et quelques uns de ses soldats parlent de se rendre. A ce mot il perd le sens; il saisit une meche embrasée, et court aux poudres pour y mettre le feu. Il est repoussé par un des siens. Il sollicite, par grace, un baril de poudre pour se faire sauter. La garnison présente le drapeau blanc, demande à capituler. Non, est le cri général. Un papier sort d'un creneau en dehors de la forteresse. Un citoyen intrépide s'avance pour le saisir sur une planche chancelante; il tombe dans le fossé. Un autre le remplace; plus heureux, il prend l'écrit, le rapporte, le remet au brave Elie. L'écrit portoit : *Nous avons vingt milliers de poudre; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier, si vous n'acceptez la capitulation. — Nous l'acceptons foi d'officier*, dit Elie; *baissez vos ponts.* Les ponts se baissent. La foule accourt. Que voit-elle? les invalides à gauche, les Suisses à droite, déposant leurs armes, et de leurs cris applaudissant aux vainqueurs. Delaunai est saisi et conduit à l'hôtel-de-ville, où il ne devoit pas arriver.

Cependant la multitude se précipite, et couvre toute l'enceinte de la forteresse; on monte dans les appartements, sur les plates-formes, contre lesquelles se dirigeoit toujours le feu de ceux qui, placés trop loin, ignoroient la capitulation; les assaillants tuent, sans le savoir, leurs amis et leurs défenseurs. Le courageux Arné, bravant une mort presque certaine, s'avance sur le parapet, son bonnet de grenadier sur sa pique, et fait cesser le feu. La joie redouble, la foule augmente, on accourt des rues voisines. On force les prisons, les cachots; on pénetre, on s'enfonce dans tous les souterrains. On se remplit avec délices de la terreur qu'ils inspirent. On délivre les prisonniers qui croyoient que ce tumulte leur annonçoit la mort, et qu'on étonne en les embrassant. On brise leurs chaînes. On les conduit vers la lumiere que quelques uns, vieillis dans les cachots, avoient oubliée, et que leurs yeux ne peuvent soutenir. On admire la pesanteur de leurs fers qu'on brise, qu'on arrache, que bientôt on porte autour d'eux, autour des brancards sur lesquels on promene ces infortunés dans les places publiques, dans les jardins. On étale aux yeux d'une multitude étonnée ces instruments de gêne, des corselets de fer, et autres moyens de torture, recherches d'une barbarie inventive. Les débris enlevés sous ces voûtes ténébreuses, verroux, ferrements, tout ce qu'un premier effort peut arracher, devient un trophée dans les mains qui l'ont saisi. Les clefs des cachots, portées à l'hôtel-de-ville pour preuves de cette heureuse victoire, passent de mains en mains, dans celles d'un électeur connu pour avoir habité cet exécrable donjon. Ces souvenirs, ces contrastes redoublent l'alégresse publique, bientôt accrue par l'arrivée des vainqueurs et des drapeaux, des invalides et des Suisses soustraits à la premiere fureur du peuple, et maintenant protégés contre lui par ceux qui les ont vaincus. Quel burin, quel pinceau pourroit seulement retracer l'esquisse des tableaux mobiles et variés que présentoient alors ces salles immenses de l'hôtel-de-ville, les escaliers, la place de

Greve, ces armes ensanglantées, ces banderoles flottantes, ces couleurs nationales, ces trophées imposants d'une victoire inattendue, les couronnes triomphales et civiques décernées par l'enthousiasme universel, le passage des passions féroces aux passions généreuses, des mouvements terribles au plus doux attendrissement, dont le mêlange inoui, dont l'expression sublime reportoit l'ame et reculoit l'imagination jusques dans les temps héroïques?

La Bastille étoit encore sur pied; les morts, les mourants l'environnoient. Les parents, les amis transportent les blessés dans les maisons voisines, dans les hospices que la pitié consacra à l'humanité. Un d'eux, en expirant, demande : *Est-elle prise?* Oui, lui dit-on. Il leve au ciel des yeux pleins de joie, et rend le dernier soupir. Une mere cherche son fils parmi des cadavres défigurés. On s'étonne d'une curiosité qui paroît barbare. *Puis-je le chercher*, dit-elle, *dans une place plus glorieuse?* La liberté parla-t-elle un plus beau langage dans les pays qu'elle avoit le plus long-temps illustrés?

Telle fut cette journée célebre, présage heureux des évènements qui la suivirent. Mais au milieu de ces évènements si multipliés, si importants, si rapides, la Bastille occupoit encore tous les esprits; l'ivresse publique se prolongeoit par la découverte des mysteres affreux recelés dans son sein. C'est là que la tyrannie avoit enfoui ses archives, le récit détaillé de ses propres forfaits, les dépositions de ses émissaires et de ses délateurs, la liste de ses victimes, les preuves irrécusables de la barbarie de ses ministres, tracées de leurs propres mains. Ces vils écrits, ces odieux registres, livrés au pillage, circulent dans Paris et de là dans tout l'empire, comme pour rehausser aux yeux des Français, honteux de leur longue patience, le prix de leur nouvelle conquête et de la liberté qui en est la récompense. Bientôt tous les arts s'empressent de célébrer l'une et l'autre. Chacun d'eux reproduit, sous les formes qui lui sont propres, ce glorieux évènement. Les théâtres, les jeux publics en retracent les principales circonstances. Les vainqueurs de la Bastille assistent à leur propre éloge prononcé dans le sénat de la nation, dans les temples de la capitale. La patrie adopte ceux qui ont échappé au feu des assiégés, les blessés, les veuves et les enfants des morts. Ainsi l'enthousiasme se soutient et se perpétue. Les étrangers le partagent. Il s'étend au-delà des mers. Ce grand jour est une fête pour l'Europe, ou plutôt pour le monde entier dont toutes les contrées ont fourni à ce labyrinthe, à ces cachots, des victimes de tout rang, des deux sexes, de tous les âges (1). Le 14 juillet a vengé tous les peuples. Ils applaudissent à la destruction de cet odieux château, tandis qu'une de ses clefs, envoyée dans un autre hémisphere à l'un des auteurs de l'indépendance américaine, lui apprend que les Français n'ont pas inutilement servi sous ses yeux la cause de la liberté.

(1) La Bastille a renfermé, à la même époque, un enfant de six ans et un vieillard de cent onze. On y a vu même un Chinois, que les jésuites y avoient fait mettre en 1719.

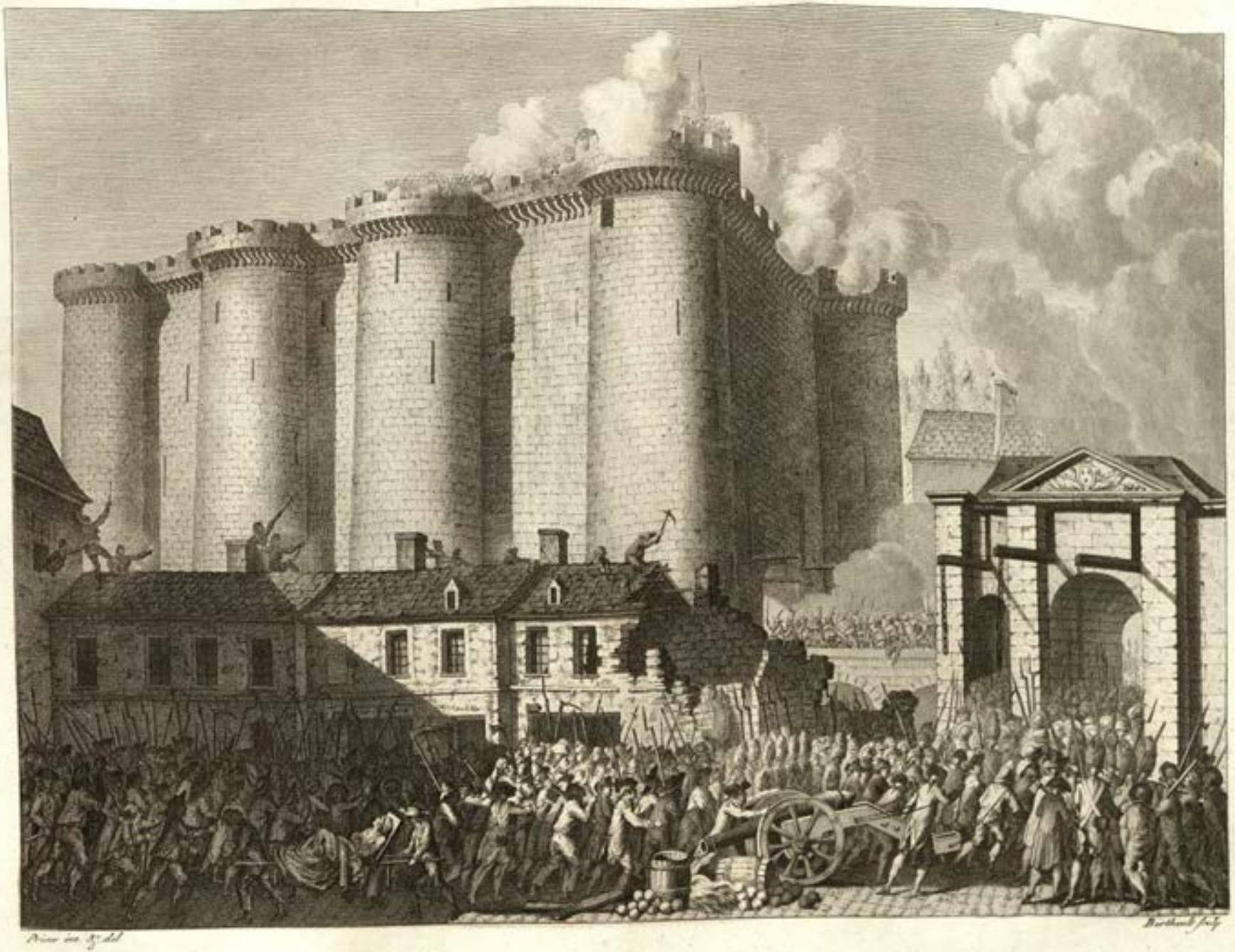

PRISE DE LA BASTILLE ,

le 14 Juillet 1789.

# DIX-SEPTIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LA MORT DE M. DE LAUNAY, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE.

En présentant à nos lecteurs, dans le précédent tableau, le choix des principales circonstances qui accompagnerent la prise de la Bastille, nous avons dû en écarter plusieurs, qui, sans être dénuées d'intérêt, eussent diminué l'impression des sentiments ou des idées que faisoit naître cet évènement mémorable. Parmi les incidents, sinon tout-à-fait oubliés, au moins rappelés foiblement, est la mort du gouverneur, de ce Launay devenu, en un jour, si célebre. Sa conduite pendant le siege, et même quelques jours auparavant, semble avoir participé de cet aveuglement fatal, commun, dans ce moment, à presque tous les agents du pouvoir arbitraire. Quoiqu'il eût pris pour la défense de sa forteresse les précautions d'une prudence ordinaire, il avoit négligé de s'approvisionner de vivres, au point que le danger d'une disette instante et inévitable, si le siege eût duré jusqu'au lendemain, fut un des motifs que les officiers de sa garnison lui présenterent pour le déterminer à se rendre; négligence plus impardonnable que celle d'avoir oublié de se pourvoir d'un drapeau blanc pour arborer le signe de la capitulation (1): mais toutes les deux partoient de la même cause. Launay supposoit, comme les ministres, que quelques décharges d'artillerie feroient trembler la capitale, et que l'approche de l'armée établiroit une communication facile entre la ville et la citadelle.

On est étonné de ne lui voir jouer presque aucun rôle dans la défense de sa place pendant la journée du 14. Il sembloit que la terreur l'eût saisi et eût enchaîné tous ses sens. On le voit, dans la matinée, accueillir différentes députations populaires, les assurer de ses bonnes intentions et donner même des otages au peuple pour sa sûreté. Bientôt après on lui arrache l'ordre de faire tirer sur les invalides par les Suisses, en cas que les premiers refusent d'obéir. Il paroît qu'il céda aux instigations d'un officier suisse, nommé Laflue, comme il avoit cédé, en sens contraire, à M. de Losme Solbrai, qui l'engagea à recevoir dans l'intérieur du gouvernement M. Thuriot de la Rosiere (2), à qui cette faveur avoit d'abord été refusée. Launay répond avec une douceur craintive au député qui lui parle d'un ton voisin de la menace; et, quelque temps après, une multitude de citoyens sans armes, sans intentions hostiles, accueillis par lui-même, et entrés dans la premiere cour dont il a fait baisser le pont-levis, sont accablés de plusieurs décharges de mousqueterie et d'artillerie, tandis que le pont-levis se releve pour dérober tout moyen de fuite à ces infortunés. Cruauté si

(1) On y suppléa par quelques mouchoirs blancs attachés ensemble.

(2) Député de son district.

basse, si absurde et si gratuite, qu'après les premiers mouvements de fureur et d'indignation qu'elle excita, on a soupçonné qu'elle pouvoit être l'effet de quelque ordre mal donné ou mal entendu, de quelque méprise fatale, plutôt que d'une perfidie préméditée.

Quoi qu'il en soit, ce fut cette horreur qui dévoua à la mort le malheureux Launay en remplissant les cœurs de cette rage soudaine et soutenue qui triompha des efforts et de tous les obstacles. C'est en contemplant cette fureur qu'il donna les marques d'une terreur profonde. Toute présence d'esprit l'abandonna. Il eût pu opposer à la prise du premier pont une résistance plus vigoureuse, en plaçant dans la cour un grand nombre de pieces d'artillerie. Cette manœuvre eût fait couler des flots de sang; mais, dans le délire forcené des combattants, la Bastille n'en eût pas moins été prise. L'inadvertence de Launay, car ce n'est point à son humanité qu'il faut faire honneur de cet oubli, prévint les horreurs d'un massacre inutile. Après avoir vu forcer tous les ponts et tous les postes, il se réfugia dans l'intérieur de ses énormes bastions, et n'eut plus d'autre idée que d'attendre les secours promis par M. de Bezenval, ou, s'ils tardoient trop, de se faire sauter en l'air, et d'écraser, disoit-il, ses ennemis sous les débris de la Bastille. Deux fois il fut repoussé au moment où il alloit mettre le feu au magasin des poudres.

Cependant le peuple victorieux remplit la forteresse. La fureur des uns, le courage des autres, cherchent l'odieux gouverneur. Ce ne fut pas sans peine qu'on le découvrit; sans épée, sans uniforme, un habit ordinaire le déroboit à des yeux qui ne le connoissoient pas. Plusieurs se disputent l'honneur de l'avoir arrêté. Il veut se percer le sein d'une lame à dard que le grenadier Arné lui arrache. Bientôt les braves Élie, Hulin, l'Épine, Legris, Morin, le saisissent, l'entourent, et deviennent ses défenseurs contre la fureur générale. Quelques uns sont même maltraités et blessés; en couvrant de leurs corps leur prisonnier, ils ne pouvoient le protéger qu'à demi. On lui arrachoit les cheveux; on dirigeoit des épées contre lui. Il conjuroit ses défenseurs de ne pas l'abandonner jusqu'à l'hôtel-de-ville. Il réclamoit les promesses de MM. Élie et Hulin, ses vainqueurs, et maintenant ses appuis. Ces deux hommes généreux, épuisés de cette lutte inégale contre l'impétuosité populaire, écartés, malgré leur force et leur vigueur, et comme emportés par le flot de la multitude loin du malheureux Launay, perdent le prix de leurs efforts. Obligés de s'éloigner un instant, ils voient ce misérable, à qui une rage subite, aux approches de la mort, inspire un courage forcené, se défendre contre tous, tomber, foulé aux pieds de la multitude, et, le moment après, sa tête hideuse et sanglante s'élever en l'air au milieu des cris d'une allégresse féroce et encore mal assouvie. Cet horrible trophée fut bientôt suivi de plusieurs autres de la même espece; des officiers de la garnison de la Bastille, dénoncés par leur uniforme, eurent le même sort. Quelques uns cependant ne méritoient d'autre reproche que celui d'avoir servi le despotisme dans un emploi trop indigne de leur courage. Plusieurs citoyens employés à la Bastille donnerent alors des preuves d'un patriotisme aussi éclairé que courageux. Tel est M. Vielh de Varennes, ancien ingénieur des ponts et chaussées, qui, au péril de sa vie, blessé dangereusement, parvint à sauver M. Clouet, régisseur des poudres. Un individu moins heureux emporta les regrets de tous ceux qui l'avoient connu. C'étoit l'honnête de Losme Solbrai, celui qui, le matin même, avoit engagé le gouverneur à recevoir M. de la Rosiere dans l'intérieur de la Bastille. Il étoit, depuis vingt ans, l'ami, le consolateur des prisonniers; sa douceur, sa générosité, égaloient la dureté et l'avarice de Launay. Pourquoi faut-il que le hasard singulier, qui, dans ce moment, vint dénoncer ses vertus, n'ait pas eu l'effet qu'il devoit produire, et ne soit pas devenu la sauve-garde de ce vénérable militaire? Déja entouré d'une multitude que la vue de son uniforme rendoit furieuse, il alloit être

déchiré par elle, lorsqu'un jeune homme, pénétré de douleur, d'attendrissement et de désespoir, se précipite dans la foule, s'élance vers lui, l'embrasse, l'appelle son pere, son ami, son bienfaiteur, se nomme (1), conjure le peuple d'épargner un respectable mortel, l'ami de tous les malheureux; il raconte son histoire : long-temps prisonnier à la Bastille, il doit à M. de Losme plus que la vie. Il mourra pour le défendre; il le serre de nouveau entre ses bras en le baignant de ses larmes. Déja quelques uns s'attendrissent; mais d'autres s'écrient que c'est un mensonge, qu'on veut par une fable leur enlever leur victime. Les cris couvrent ses cris : la fureur populaire redouble; lui-même est frappé, meurtri de plusieurs coups. On l'arrache avec violence à celui qu'il croit soustraire au péril. Le digne militaire, touché de cette générosité, qui adoucit pour lui les horreurs de la mort, lui dit, les larmes aux yeux : Que faites-vous, jeune homme? retirez-vous : vous allez vous sacrifier sans me sauver. À ces mots, devenu encore plus intrépide, parceque sa tendresse et sa douleur sont accrues, M. de Pelleport s'écrie : Je le défendrai envers et contre tous. Et oubliant qu'il est sans armes, il écarte la foule avec ses mains, secondé d'un de ses amis qui l'accompagnoit. Ce mouvement violent étonne, irrite la multitude qu'il devoit attendrir, mais qui, bouillante encore, au sortir de la Bastille, ne respiroit que la vengeance. Un homme féroce frappe M. de Pelleport d'un coup de hache sur le cou, le blesse, et alloit redoubler lorsqu'il est renversé lui-même par l'ami qui accompagnoit M. de Pelleport. Aussitôt, assailli de tous côtés, il se trouve entouré de sabres, fusils, baïonnettes dirigées contre lui; il ensaisit une, et, avec une agilité, une force et un courage qu'il reçoit de son désespoir, il écarte la foule, se fait jour à travers, court vers l'hôtel-de-ville, et tombe sur les marches sans connoissance, tandis que la tête de son respectable bienfaiteur de Losme est promenée en triomphe avec celle de Launay.

Quelques regrets qu'ait excités cette mort parmi ceux qui connurent trop tard celui qui l'avoit si peu méritée, une autre mort non moins funeste excita une douleur plus profonde, plus durable, et proportionnée à la reconnoissance due à l'infortuné, victime d'une fatale méprise. La capitale, et même la patrie, dont la destinée étoit liée alors à celle de la capitale, placeront toujours parmi les désastres les plus affligeants de cette journée la mort déplorable d'un bas-officier nommé Becart, qui sauva Paris de la plus horrible des calamités. C'étoit lui qui, se trouvant de garde à la porte du magasin à poudre, et voyant arriver le gouverneur avec des meches allumées dans le dessein de se faire sauter, le repoussa avec violence, le menaçant même de le percer de sa baïonnette s'il s'obstinoit dans cet abominable dessein. On sut dès le soir même (car l'intérêt qu'inspira sa mort fit rechercher sa conduite, et ce que l'on apprit augmenta les regrets que causa sa perte); on sut qu'il avoit souhaité de prévenir, de la part du gouverneur, toute mesure hostile, qu'il avoit donné des conseils pacifiques, formé les vœux d'un citoyen, enfin qu'il s'étoit constamment abstenu, pendant le siege et le combat, de tirer un seul coup de fusil. Tel étoit celui dont la tête, quelques heures après, étoit portée au bout d'une pique, ainsi que celle du nommé Asselin, innocent comme lui, mais qui, comme lui, n'avoit pas rendu le plus signalé de tous les services. Une fausse ressemblance dans les uniformes, trompant la multitude, les avoit fait prendre l'un et l'autre pour des canonniers de la Bastille. C'étoit le plus grand des crimes aux yeux d'un peuple qui avoit vu depuis plusieurs jours ces instruments de carnage tournés contre lui, et qui ce jour même venoit d'être écrasé sous plusieurs détonnations d'artillerie. Il immola donc ces deux infortunés; mais il pleura sa méprise quand il la connut, et depuis on vit quelques uns

(1) Son nom étoit le marquis de Pelleport.

de ces meurtriers verser des larmes d'attendrissement et même donner des signes de désespoir, lorsque, mieux instruits, ils venoient à se rappeler qu'ils avoient tenu entre leurs mains et présenté avec joie aux regards des passants la main qu'ils avoient coupée comme celle d'un ennemi public.

Par malheur ce ne fut pas la seule méprise de cette extraordinaire journée. Certes, toute ame généreuse s'applaudira d'avoir vu les Suisses, en garnison à la Bastille, échapper par un hasard heureux à la punition que leur eût infligée la vengeance publique, si l'on eût su qu'eux seuls avoient fait couler tout le sang répandu autour de cette forteresse : mais on voudroit que des soldats français, des invalides, bien moins coupables, n'eussent pas porté la peine de cette odieuse méprise. Ô vous, stipendiaires étrangers, que le peuple français à crus ses amis parceque vos maîtres ont trafiqué avec le sien de votre sang et de votre obeissance alors tournée contre la nation qui vous payoit ; cette nation généreuse ne reproche qu'à l'ignorance de vos soldats la conduite sanguinaire qu'ils tinrent dans cette occasion ; elle est l'ouvrage des officiers qui les trompent et qui les oppriment. Mais cet aveuglement cessera : frappés de la lumiere que portera dans vos yeux la révolution française, vous apprendrez à juger ceux qui vous commandent, ceux qui vous gouvernent, et ceux qui vous ordonnoient de tirer sur le *peuple*. Vous vous direz à vous-mêmes : Il est bon, il est généreux, ce *peuple*, qui, un moment, crut impossible que nous eussions tiré sur lui, et qui, bientôt après, mieux instruit de notre conduite, nous pardonna : c'est de son sein qu'étoient sortis le magnanime Élie, ces braves gardes-françaises, qui, au milieu des applaudissements, des transports de joie, des couronnes civiques accumulées sur leur tête, entourés des trophées érigés subitement autour d'eux par la reconnoissance publique, nous voyant dans cette salle de l'hôtel-de-ville désarmés, pâles, attendant la mort comme des coupables convaincus, éprouverent pour nous une compassion héroïque, intercéderent en notre faveur, ne demanderent pour prix de leurs exploits que la grace de leurs freres d'armes, et, en entendant ce cri unanime *grace, grace*, sortir à la fois de toutes les bouches, nous embrasserent avec des transports d'alégresse et la joie d'une seconde victoire. Voilà, *peuple* helvétien, et par *peuple* je n'entends pas les magistrats des treize cantons, *mais les citoyens qui les paient pour en être gouvernés* ; voilà les souvenirs nobles et chers qui vous donneront des remords d'avoir tiré sur le *peuple* français; car alors, libres vous-mêmes, vous donnerez à ce mot le sens qui lui appartient, et qui ne vous est pas encore connu.

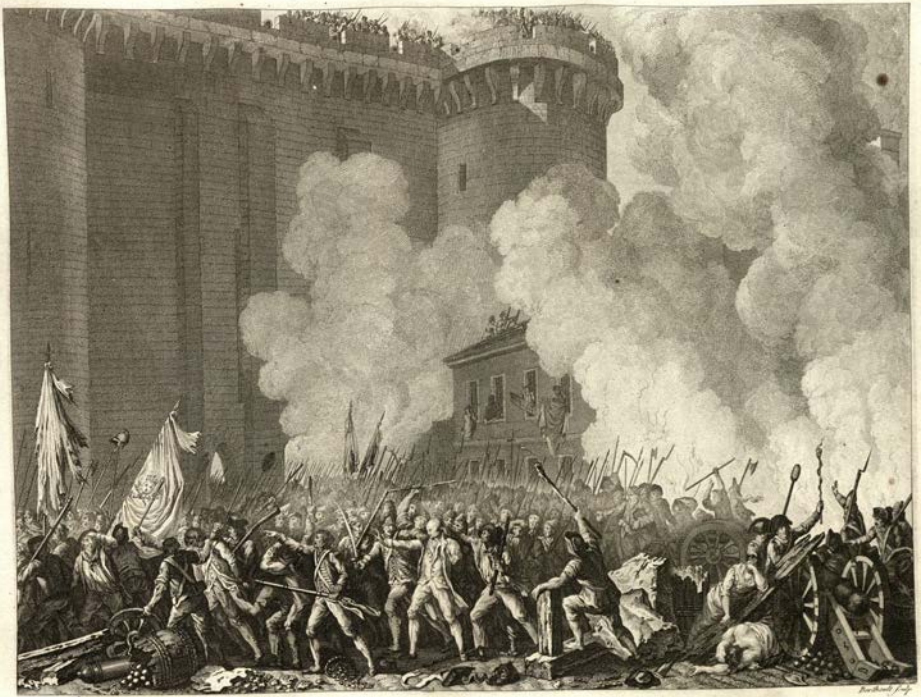

ARRESTATION DE Mr DE LAUNAY, GOUVERNEUR DE LA BASTILLE.

le 14 Juillet 1789

# DIX-HUITIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## NUIT DU 14 AU 15 JUILLET 1789.

La nouvelle de la Bastille prise avoit répandu dans Paris une alégresse universelle: mais cette joie étoit combattue par l'idée de tous les périls qui menaçoient cette capitale; périls que la prise même de cette forteresse pouvoit rendre plus instants en poussant les ministres et les généraux à presser le moment de l'attaque. Les troupes qui environnoient la ville continuoient de garder leurs différents postes. Deux fois l'assemblée nationale avoit sollicité l'éloignement de ces troupes; et ces deux demandes n'avoient obtenu qu'un refus positif, suivi bientôt d'une réponse équivoque et dilatoire. La cour restoit environnée d'illusions et de mensonges. Croiroit-on que l'intendant de Paris, Berthier, peu de jours après victime de la vengeance populaire, interrogé par le roi, le soir même du 14 juillet, sur l'état de la capitale, répondit que tout étoit calme? Ainsi Louis XVI, dans Versailles, étoit aussi étranger à la vérité sur ce qui se passoit dans le sein de son royaume, à quatre lieues de lui, que peut l'être le roi d'Espagne dans Madrid sur les évènements qui arrivent au Mexique, au Chili et aux Philippines, soumis à sa domination. Une haie de courtisans et de flatteurs mettoit entre son peuple et lui un obstacle égal à celui qu'élevent, entre un autre Bourbon et ses sujets d'Amérique ou d'Asie, la mer Atlantique, celle du Sud, et l'intervalle de cinq mille lieues. Et c'est là ce qu'on appelle régner! C'est là ce qui constitue la majesté du trône, de ce trône dont les esclaves de cour, qui, à la honte du genre humain, furent nommés *des grands*, se disent les appuis et les défenseurs! Et ces mêmes hommes, qui insultoient ainsi à leur monarque par cette absurde détention, qui l'emprisonnoient pour dicter en son nom des ordres funestes à tout un peuple, et exposoient ainsi à des dangers incalculables la personne de celui qu'ils appeloient leur maître, ces mêmes hommes ont depuis fait retentir la France et l'Europe de ces mots: *Le roi est prisonnier dans Paris.* « Oui, auroit pu leur répondre l'assemblée nationale par la bouche d'un de ses orateurs, « le roi est retenu dans sa capitale; ou, si le mot « vous plaît davantage, il est prisonnier de son peuple, pour n'être plus prisonnier « des ennemis de la nation, qu'au nom du roi vous avez voulu perdre et enchaî- « ner. Il est prisonnier, pour être soustrait aux perfides conseils qui, en compro- « mettant son trône et sa sûreté, l'enfermoient dans une enceinte plus étroite et plus « digne de ce nom de prison. En un mot il est prisonnier d'un peuple qui veut un « roi. Et quand nous l'arrachons aux mains de ces nobles qui, sous le nom de roi, « vouloient un esclave couronné, oppresseur de sa nation, nous sommes les libérateurs « du monarque ». Voilà comment l'assemblée nationale pouvoit et devoit peut-être répliquer à ses ennemis, après que le peuple eut conquis son roi, pour rappeler l'heureuse expression de M. Bailly premier maire de Paris. Mais, à cette époque du 14 juillet, elle

attendoit avec une impatience mêlée de crainte ce qu'il plairoit aux ministres d'ordonner d'elle, entourée cependant de canons et de baïonnettes.

La postérité n'oubliera point cette soirée mémorable, où, même après la prise de la Bastille, encore ignorée à Versailles, les députés d'une grande nation parloient en suppliants au despotisme déja vaincu et presque désarmé. Mais du moins ces suppliants s'exprimoient en hommes près d'être libres et dignes de le devenir. Les harangues des orateurs sur la nécessité d'une nouvelle députation portoient le caractere d'une éloquence fiere et hardie, peu connue en France dans une assemblée d'états-généraux. Que faisoient cependant les ennemis de l'assemblée ou plutôt de la nation? Ils méditoient des violences forcenées; ils s'occupoient des préparatifs du crime nouveau dont ils alloient enrichir l'histoire des cours. C'est ce que le premier orateur de l'assemblée (1) exprimoit énergiquement, le lendemain, en rassemblant les traits du tableau que la députation devoit offrir au roi.

« Dites-lui, s'écrioit-il, que les hordes étrangeres dont nous sommes investis ont « reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs ca- « resses, et leurs exhortations, et leurs présents: dites-lui que tous les satellites étran- « gers, gorgés d'or et de vin, ont prédit, dans leurs chants impies l'asservissement de « la France, et que leurs vœux brutaux invoquoient la destruction de l'assemblée natio- « nale: dites-lui que, dans son palais même, les courtisans ont mêlé leurs danses au « son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scene de la Saint-Barthélemi. »

Telle étoit à Versailles la perplexité de l'assemblée nationale; et cette horrible situation, connue à Paris, ajoutoit aux terreurs et aux mouvements d'indignation qui agitoient la capitale. Cette nuit présenta le même spectacle qu'elle avoit offert la nuit précédente; pavés arrachés des rues et transportés au haut des maisons; fossés profonds; larges tranchées ouvertes en divers lieux menacés; canons conduits par le peuple en différents postes, aux barrieres, particulièrement à celle de Saint-Denys; enfin tout l'ensemble d'un tableau dont nous avons déja rassemblé les principaux traits. Il suffit d'ajouter que chaque instant accroissoit les moyens de défense. Les bataillons, les compagnies, se multiplioient. La permission d'en former de nouvelles se donnoit à qui venoit en demander; et quelques bourgeois y réussirent sans montrer d'autre autorisation que la signature d'un électeur ou d'un membre du comité. Un particulier s'étoit, dès le soir même, fait nommer gouverneur de la Bastille, et, sur un ordre de M. de la Salle, alors commandant la garde parisienne, il s'y étoit rendu à la tête de cent bourgeois armés qui se joignirent à cent cinquante gardes-françaises pour empêcher qu'on ne reprît cette forteresse. Ce fut encore dans cette même nuit que les grenadiers du régiment des gardes-françaises vinrent déclarer à l'hôtel-de-ville qu'ils ne vouloient plus retourner à leurs casernes, dans la crainte d'être exposés à de mauvais traitements et à tous les pieges que leur tendroient la malveillance et même la fureur de leurs officiers. On peut juger s'ils furent bien reçus; on expédia à différents couvents de Paris l'ordre de les loger et de les nourrir jusqu'à nouvel ordre.

Il est peu d'hommes, alors habitant Paris ou s'y trouvant par hasard, qui, se rappelant cette soirée et cette nuit du 14 au 15, ne se souvienne de quelque acte de patriotisme, de quelque trait de courage et de vertu, et qui n'ait à citer un nombre infini de ces mots touchants ou énergiques qui partent de l'ame et qui saisissent ceux qui les entendent. On eût dit que tous les Français sentissent à la fois que de ce jour seulement ils avoient une patrie; et, de l'enthousiame soudain qu'inspiroit cette idée, s'échappoient en même temps les sentiments les plus élevés, comme autant de sources nouvelles qui se font jour et jaillissent au même instant. L'égoïsme sembloit

(1) Mirabeau.

anéanti; et l'intérêt du salut particulier se manifestoit par les signes d'un intérêt plus noble, la conservation de tous.

Parmi ces traits, dont on pourroit rapporter un grand nombre, nous n'en citerons qu'un seul des plus remarquables.

Un jeune homme, M. Mandar, occupé toute la matinée de différentes fonctions publiques et volontaires, comme tous les citoyens, apprit, en se transportant aux invalides, que la Bastille étoit prise. Désespéré de n'avoir pas eu part à l'honneur de ce succès, il lui vient à l'esprit de se consoler en rendant à ses concitoyens un service essentiel. Il n'avoit pu vaincre avec eux : il voulut tirer parti de leur victoire et du premier effet que produiroit sur les troupes postées au Champ de Mars la nouvelle de la prise de la Bastille. Il communique à ses compagnons la démarche qu'il médite. Quelques uns la trouvent impraticable, d'autres inutile; tous la croient dangereuse pour lui, et s'efforcent de l'en détourner. Mais il étoit inébranlable dans sa résolution.

Cet enthousiasme, commun depuis quelques jours au plus grand nombre des habitants de Paris, exaltoit, dans une ame naturellement ferme et intrépide, les idées de liberté et d'indépendance, que la culture des lettres (1) et la lecture des écrivains de l'antiquité rendent presque indestructibles dans les hommes nés pour les passions généreuses. Repoussant tout conseil timide de ses compagnons, et même écartant ceux que pouvoit lui donner sa propre foiblesse déguisée en prudence, il se sépare de sa troupe et marche vers l'École militaire, où le général étoit logé. De là il s'avance au camp du Champ de Mars, où le chef se trouve en ce moment : il pénetre jusqu'à lui; il lui dit que la Bastille est conquise; que M. de Launay vient de périr *de la mort des traîtres*. Il ajoute : Et c'est ainsi que nous traiterons les agents du pouvoir absolu. On conçoit quelle fut la surprise du commandant suisse. Bezenval étoit un courtisan foible et corrompu, mais il n'étoit ni cruel ni barbare. Tranquille et de sang froid, il se contente d'observer que cette nouvelle de la prise de la Bastille étoit invraisemblable; que Henri IV, qui avoit assiégé cette forteresse, n'avoit pu s'en emparer. Le jeune homme, que l'incrédulité du général échauffe sans l'étonner, atteste la vérité de ses récits, et, pour garant, offre sa tête. Je vous observe, ajoute-t-il, que je suis ici dans un camp : vous seul y commandez; je ne puis en sortir que de votre consentement. Que je perde la liberté et la vie, si ce que je dis n'est pas vrai. Le vieux officier, ne pouvant guere alors conserver de doute sur la vérité des faits, se contenta de marquer sa surprise tant sur les faits eux-mêmes, que sur la hardiesse du projet de venir les lui apprendre, et d'avoir pu réussir à parvenir jusqu'à lui; et, mêlant au flegme de son caractere et de son âge une sorte d'intérêt et même d'émotion, il dit à M. Mandar : Retournez vers vos concitoyens, et dites-leur que je ne sers point contre eux. Je ne tirerai point l'épée contre les Parisiens : je suis ici pour donner du secours à la ville, dans le cas où elle en auroit besoin contre les brigands. Le jeune homme, frappé de cette apparente émotion du général, et persévérant dans l'espérance de l'engager à la retraite, lui dit que la seule maniere de secourir Paris c'est d'en éloigner les troupes, dont le voisinage y redouble les périls et les alarmes; que la retraite du général peut seule prévenir l'effusion du sang humain et le carnage dont le Champ de Mars va être infailliblement le théâtre. Le général répond qu'il va prendre les ordres de la cour. Ne prenez, monsieur, lui réplique-t-il, ne prenez l'ordre que de vous-même, de votre amour pour la paix, si vous ne voulez répandre à pure perte, dans cette même place, le sang de vos concitoyens, prêts d'attaquer, au nombre de

(1) M. Mandar est le traducteur de l'excellent livre de Needham, intitulé *de la Souveraineté du peuple, et de l'excellence d'un état libre.*

cent mille hommes, quelques milliers de vos soldats. Toujours plus surpris, mais plus ému, soit crainte, soit humanité, le général promit de ne point venir à Paris, d'éviter tout engagement avec les citoyens, et congédia M. Mandar, qui, rassuré sur les dispositions de M. de Bezenval, se retira plein de joie, et, à peine hors du camp, eut le plaisir d'entendre sonner la retraite.

Cette retraite, bientôt connue des Parisiens, sans qu'ils sussent la principale circonstance qui avoit pu, sinon la déterminer, du moins la hâter de quelques heures, diminua les inquiétudes que pouvoient causer les troupes placées dans un poste si voisin. On se porta en plus grand nombre dans tous les endroits menacés ou qu'on croyoit l'être. Paris ignoroit alors que la consternation étoit plus grande dans les divers camps ennemis qui l'assiégeoient, qu'elle ne l'étoit dans ses propres murs. Le maréchal de Broglie avoit vu et fait entendre qu'il ne pouvoit compter sur l'obéissance de ses soldats, et principalement des canonniers; il méditoit déja sa retraite: mais chaque mouvement qu'il faisoit faire à différents détachements de ses troupes produisoit tout l'effet que devoient causer des mouvements hostiles qu'on n'attribuoit pas à la crainte, et redoubloit l'agitation générale. La nuit se passa tout entiere dans ces alternatives de tumultes convulsifs et de silence inquiet; tandis que l'assemblée nationale, instruite enfin de la prise de la Bastille, continuoit sa séance, prolongée jusqu'au lendemain, dans des inquiétudes mortelles, moins sur elle-même que sur le sort d'une grande nation, lié, dans ce moment, à celui de ses représentants: situation terrible qui devoit durer jusqu'au moment où il plairoit aux ministres, aux favoris, de laisser parvenir au roi la vérité qui devoit l'éclairer sur ses propres périls, plus encore que sur ceux du peuple français. Elle se fit jour enfin et parvint jusqu'au monarque. Le duc de Liancourt, membre de l'assemblée nationale, usant du droit attaché à sa charge de premier gentilhomme du roi, lui montra, la nuit du 15, à minuit, l'abyme où alloient le pousser ses ministres, en croyant n'y précipiter que la nation. Alors tout changea. Le roi, détrompé, déclara qu'il ne faisoit qu'un avec elle: il chargea le duc de Liancourt d'annoncer à l'assemblée qu'il se rendroit à la séance du lendemain: et cette nouvelle, qui d'abord y rétablit le calme, bientôt portée à Paris, y répandit une joie égale aux alarmes qu'elle faisoit cesser.

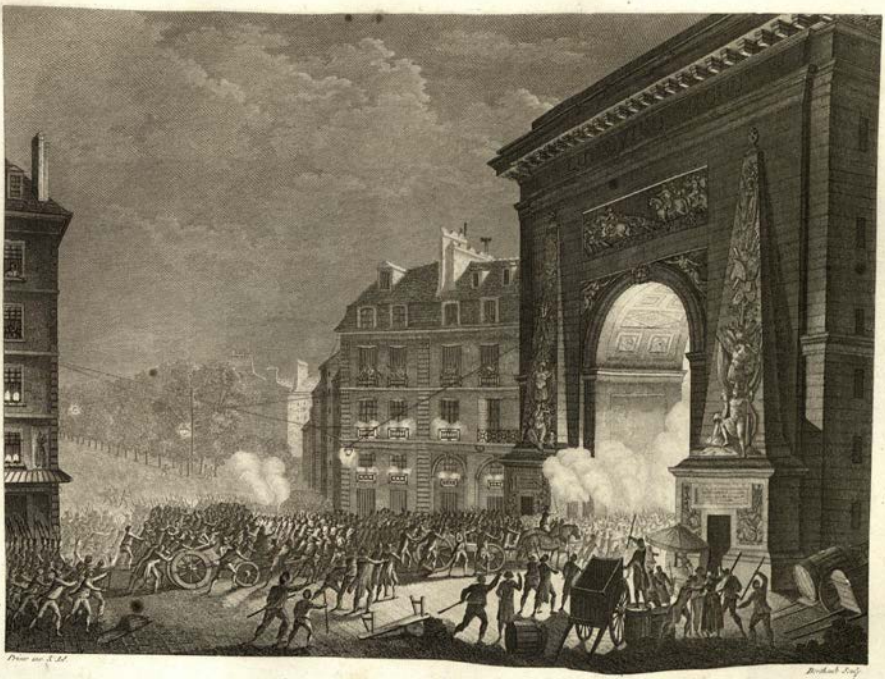

ALERTE DE LA NUIT
du 14 au 15 Juillet 1789.

# DIX-NEUVIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LES CANONS DE PARIS TRANSPORTES A MONT-MARTRE.

Un des caracteres de la révolution, dans cette premiere et immortelle semaine, c'est d'avoir réuni et rapproché dans un si court intervalle de temps, et dans l'enceinte de Paris et de Versailles, une telle multitude d'évènements simultanés, qu'après cette époque, et pendant un temps considérable, les acteurs et les spectateurs, également opprimés du poids de tant de souvenirs, retrouvoient avec peine l'ordre et la suite des faits égarés en quelque sorte dans leur mémoire; tous les évènements sembloient perdus dans la variété des émotions successives dont on avoit été comme accablé pendant six jours.

L'agitation de Paris, toujours égale, toujours extrême, se marquoit presque d'heure en heure par des symptômes différents. C'est qu'au milieu de tant de dangers, chacun de ces dangers devenant tour-à-tour l'objet dominant de l'attention générale, toutes les passions, tous les caracteres se manifestoient successivement sous des formes nouvelles. Paris, dans la soirée où la Bastille fut prise, Paris, pendant la nuit suivante, Paris, le lendemain matin, offrit un aspect différent, et cependant rien n'étoit changé pour lui. Menacé par l'armée du maréchal de Broglie, par des soldats étrangers, par les brigands enfermés dans son sein, les dangers qu'il couroit au dedans redoubloient ses alarmes sur ceux du dehors. A peine étoit-il approvisionné pour deux jours: déja de fausses patrouilles, qu'il étoit impossible de ne pas confondre avec les véritables, avoient diminué la sécurité des citoyens rassurés d'abord par la vigilance de la milice bourgeoise. Des équivoques inévitables, le mot de l'ordre mal donné, ou mal entendu par des bourgeois sans expérience et armés subitement, avoient occasionné des méprises funestes et sanglantes entre des hommes bien intentionnés. Des hussards, des soldats étrangers, déguisés en paysans, attendoient le moment de se revêtir d'habits de gardes-françaises déja préparés pour eux; et trente mille bandits armés, redoublant le désordre pour hâter l'instant du pillage, devenoient des ennemis plus formidables que les régiments qui environnoient la capitale.

Le courage, l'activité, l'unanimité inconcevable de tous les citoyens devint le remede de tous ces maux. Toute idée utile, saisie aussitôt que proposée, s'exécutoit sur-le-champ, et s'exécutoit bien. Des couriers alloient presser l'arrivée des convois, dont on hâtoit la marche à grands frais, et qu'on escortoit d'une force armée. Plusieurs citoyens porterent des sommes considérables à l'hôtel-de-ville, et un grand nombre y adressa les dons du patriotisme. Quelques uns présentoient aux différents comités des ordres tout dressés pour des objets utiles, pour l'activité de la

poste, le paiement de l'impôt, celui des rentes, l'entrée et la sortie des hommes et des choses nécessaires au service public. Les électeurs, les membres des comités, tous ceux qui se trouverent alors en place, étoient surpris et confondus de cette ardeur, de cet accord. À la vérité, nombre de hasards, en nourrissant l'inquiétude, entretenoient la vigilance. Ici l'on saisissoit des voitures chargées d'armes cachées sous de la paille; là l'on arrêtoit des femmes d'un rang distingué, déguisées en paysanes; ici des gens de la cour revêtus de haillons; ailleurs des laitieres emportant de l'or et de l'argent dans des vases à lait. La tentative de délivrer et d'armer les prisonniers de Bicêtre et de la Salpêtriere, ainsi que celle de reprendre la Bastille, tout échoua par l'effet de cette surveillance générale que tout mouvement inquiétoit et qui se montroit par-tout. On se distribuoit ces soins pénibles et ces emplois fatigants, regardés comme des distinctions et presque des faveurs; et il se forma une compagnie sous le nom de volontaires de la Bastille, dont l'unique destination fut de veiller sur cette forteresse jusqu'à son entiere démolition, déja résolue et bientôt décrétée. Des bruits répandus sur de prétendues communications secretes, ménagées entre cette citadelle et le donjon de Vincennes, engagerent l'hôtel-de-ville à vérifier cette conjecture. Elle se trouva fausse: et cette recherche ne fit découvrir que de nouveaux cachots fangeux, des chaînes pesantes attachées à des pierres d'une grandeur énorme, seule table, seul lit et seul siege que laissoit le despotisme ministériel aux malheureux qu'il plongeoit dans ces abymes.

De tous les préparatifs hostiles dirigés par les ministres contre Paris, ceux qui avoient causé le plus de crainte et d'alarmes étoient les travaux ordonnés à la butte Montmartre. On y occupoit depuis plusieurs mois vingt mille ouvriers, sous le prétexte spécieux de délivrer la capitale des dangers dont la menaçoient le désœuvrement et la mendicité de cette multitude. Mais ces dangers subsistoient toujours, puisque ces ouvriers venoient tous les soirs coucher à Paris, que, dans la disette des subsistances, ils affamoient encore, et qu'ils alarmerent souvent, même depuis la liberté conquise. Le plus grand nombre se trouvoit alors dans l'enceinte de la ville, et plusieurs contribuerent à lui rendre un service dont le ministere dut leur savoir peu de gré. Mais nous avons vu plus d'une fois que sa destinée étoit de voir tourner contre lui presque toutes les mesures qu'il avoit prises contre les Parisiens. Ils savoient que ces travaux de Mont-martre avoient eu pour objet d'y établir plusieurs plates-formes, à différentes hauteurs, disposées à recevoir des canons. Ils résolurent de s'en emparer, d'y établir eux-mêmes des pieces d'artillerie, pour protéger Paris, la Bastille, et tenir les ennemis à distance. Ce projet à peine conçu est exécuté soudain. Bourgeois, artisans de la capitale, gardes-françaises, soldats déserteurs de tous les régiments, ouvriers de Mont-martre, tous se mêlent, se confondent, conduisent, traînent ou poussent les canons sur la butte inégalement escarpée. Chevaux, voitures, instruments, machines, l'empressement public avoit tout fourni; et en peu d'heures on acheva sans frais une entreprise que les agents du ministere n'eussent pu consommer qu'en plusieurs jours et avec des sommes considérables. La vue détaillée de cette butte, l'aspect des plates-formes, et l'ensemble de tous ces travaux combinés avec tant d'autres préparatifs non moins menaçants, parurent aux yeux plus ou moins prévenus des Parisiens la preuve manifeste de l'horrible complot tramé contre eux. Leurs soupçons devinrent une certitude qu'ils rapporterent dans la capitale et qui pénétra d'une nouvelle horreur tous leurs concitoyens. L'histoire ne doit lever que par degrés et avec ménagement le voile qui couvre certaines atrocités. Le temps lui prépare des preuves souvent refusées aux contemporains, qu'une incrédulité toujours honnête, mais souvent absurde, engage à repousser le soupçon des forfaits qui n'ont point eu leur exécution. Si le complot plus affreux de la Saint-Barthélemi, tramé entre trois cours pendant plus de dix-

huit mois, eût échoué par quelque circonstance imprévue, combien de milliers d'hommes simples et droits, combien d'autres, même sages, éclairés, expérimentés, eussent obstinément refusé de le croire, et en eussent maintenu l'impossibilité par des raisons qui auroient paru presque irréplicables! Il est dû plus de mépris que de haine à des ministres réduits à dire, pour leur justification, qu'en ourdissant de pareilles trames ils ne vouloient inspirer que la crainte. L'horreur et l'indignation sont les sentiments qu'ils ont inspirés, qu'ils inspirent, puisqu'ils vivent encore; et elle est attachée à leur nom pour la durée des siecles.

Les soupçons que firent naître ces travaux de Mont-martre furent tels, qu'on se persuada qu'il existoit dans l'abbaye voisine des vivres, des armes et des munitions pour l'usage des troupes ministérielles qui devoient occuper ce poste. Les Parisiens se porterent en foule dans le monastere. Leur recherche fut inutile, et ils ne trouverent que des recluses occupées à prier Dieu pour le soutien de la religion, c'est-à-dire du clergé; la gloire du roi, c'est-à-dire le succès des entreprises ministérielles; et le triomphe de sa fidele noblesse, c'est-à-dire la perpétuité des privileges féodaux et l'éternité de l'oppression du peuple. Ce sont là les vœux qui s'élevoient au ciel du fond de ces ames simples et pures pour la plupart, mais dénaturées par tous les préjugés de la superstition, de l'ignorance et de l'orgueil.

Tandis que la capitale offroit ce spectacle si nouveau d'un ordre naissant au sein du désordre, de la subordination volontaire ou commandée au milieu des ruines de l'insurrection, du vœu presque unanime pour le bien général au milieu de tous les maux, on apprit la nouvelle ou on reçut la confirmation d'un évènement qui, sans pouvoir rétablir subitement le calme, fit succéder la joie et l'espérance aux alarmes, aux angoisses, à toutes les passions douloureuses. On sut que, dans la matinée du mercredi 15, le roi, sans autre cortege que celui de ses deux freres, s'étoit transporté à l'assemblée nationale, qu'il s'étoit uni aux représentants de son peuple, qu'il avoit ordonné le renvoi des troupes, que quelques uns de ses ministres s'étoient retirés, et qu'on ne doutoit point du renvoi ou de la démission des autres. Enfin on ajoutoit qu'il se transporteroit à Paris dès le lendemain, pour satisfaire à l'empressement du peuple et dissiper ses inquiétudes. Il seroit difficile d'exprimer les transports que firent naître ces heureuses nouvelles. Plusieurs députés à l'assemblée nationale prévinrent volontairement la députation que l'assemblée jugea convenable d'envoyer à Paris : honneur dû au civisme héroïque de la capitale. Ils furent reçus avec un enthousiasme qui n'eut d'égal que celui qui précipita tous les citoyens au devant de la députation entiere. Les applaudissements, les vœux, les bénédictions, les doux noms de peres, de freres, d'amis, prodigués avec une effusion touchante, suivant les convenances d'âge, de liaisons, de rapports, les fleurs semées sur leurs pas ou jetées du haut des fenêtres, le mêlange confus de tous les rangs, de toutes les conditions, de tous les costumes, un certain désordre attendrissant mêlé d'une confiance fraternelle, sont les plus foibles traits de ce tableau, dont ne peuvent se faire l'idée ceux qui ne l'ont pas vu, et qu'il suffit de rappeler à ceux qui en ont joui. On eût dit que l'amour, prévenant le décret qui devoit rendre les Français égaux, en avoit fait d'avance un peuple de freres. Moment heureux et trop court, qui n'annonçoit pas les fureurs auxquelles devoit bientôt se porter une partie des Français, quand la loi leur feroit un devoir de cette égalité, seule base inébranlable de la société et de la vraie morale parmi les hommes.

C'est à l'hôtel-de-ville que cette alégresse, d'ailleurs si universelle, se manifestoit par les signes les plus éclatants. Elle s'accroissoit par les discours des députés les plus éloquents, par les récits de ce qui s'étoit passé le matin à Versailles, par l'échange et la communication des sentiments les plus vifs, les plus nobles et les plus doux, en présence d'un peuple occupé de ces évènements d'où dépendoit sa destinée. C'est

là que, par une acclamation générale, M. de la Fayette fut nommé commandant de la milice bourgeoise, bientôt après appelée garde nationale parisienne.

C'est au milieu de cette même assemblée qu'un simple citoyen, M. Bailly, député de Paris à l'assemblée nationale, et qui avoit présidé le tiers-état au moment de la réunion des ordres, fut proclamé prévôt des marchands, la multitude ne connoissant point d'autre dénomination pour désigner le magistrat qui préside à la municipalité. Mais ce mot rappelant des idées que l'esprit de la révolution repoussoit avec force, il ne fallut que la voix d'un seul citoyen pour faire substituer à ce titre un titre plus convenable : *Point de prévôt des marchands*, s'écria-t-il; *Maire de Paris*: et ce mot retentit dans toute la salle. Des refus modestes, mêlés à l'expression de la reconnoissance la plus vive et de la sensibilité la plus profonde, furent presque la seule réponse du nouveau maire, dont les larmes et les sanglots étouffèrent la voix. La sensibilité publique plus forte que la sienne, le vœu général, les instances de tous ses concitoyens, triompherent de sa résistance. C'est ainsi que, dès le lendemain de la prise de la Bastille, le peuple de Paris entroit en jouissance de sa portion de la souveraineté nationale, et s'enivroit du plaisir de voir la force civile et militaire de la capitale confiée à des citoyens nommés par son choix. L'archevêque de Paris lui-même, qui depuis a manifesté des sentiments beaucoup moins favorables à la souveraineté nationale, emporté alors par le torrent de l'émotion publique, se leva le premier et proposa d'aller à Notre-Dame remercier Dieu, et chanter un *Te Deum* en reconnoissance des bienfaits du ciel versés sur la nation dans cette heureuse journée. Cette proposition fut reçue avec transport ; et une couronne civique déposée sur sa tête, malgré tous ses efforts, lui attesta la joie que ressentoit le peuple de trouver un citoyen dans un prêtre. La multitude répandue dans les escaliers, dans les cours, dans la place, instruite de moment en moment de ce qui se passoit à l'hôtel-de-ville, applaudissoit avec un enthousiasme toujours nouveau. C'est à travers cette foule que l'archevêque, le nouveau maire, le commandant général de la milice parisienne, les électeurs, se firent jour pour aller à la cathédrale avec un cortege difficile à décrire. Le hasard l'avoit formé : tous les costumes y étoient comme en contraste; mais le sentiment mettoit tout en accord, et formoit un tableau que n'offrit jamais la pompe du cérémonial le plus auguste et le plus imposant.

CANONS DE PARIS PORTÉS À MONTMARTRE,

le 15 Juillet 1789.

# VINGTIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LE ROI A L'HÔTEL-DE-VILLE DE PARIS.

UNE cour perfide et trompée dans ses barbares desseins, frémissant de voir tout-à-coup briser la trame d'une conspiration contre Paris et la France; les auteurs, les complices, les agents de cet affreux complot déja fugitifs, par-tout poursuivis par la vengeance publique; et, dans ce renversement subit de tant de projets désastreux, un peuple si cruellement traité, à peine échappé à tant de périls, encore menacé de tant d'autres, et qui, généreux dans sa victoire, juste dans sa colere, sépare son roi du crime de ses ministres, aime encore le monarque au nom duquel se méditoient tant d'atrocités, et, l'ayant soustrait aux ennemis publics, l'accueille d'abord avec le respect fier et sombre qui atteste l'affliction des cœurs mécontents, mais bientôt, sur la foi d'une promesse royale, se livre aux mouvements plus doux, plus affectueux, qui succedent au ressentiment évanoui : quels sujets de réflexions pour les ennemis du peuple, s'ils savoient réfléchir, et sur-tout s'ils étoient justes comme lui!

Une autre source non moins féconde de pensées d'un autre genre, plus tristes et plus affligeantes, sur le sort des nations, sur l'enchaînement des causes qui pervertissent les idées des princes et même des meilleurs, c'est de songer qu'un roi né sensible et bon, échappé au malheur de voir à son insu son nom et sa mémoire flétris par des crimes dont ses ministres ne l'eussent instruit qu'après leur réussite, ramené dans son palais où l'ont suivi les bénédictions de ce peuple dont on lui faisoit craindre les féroces vengeances, se trouve comme forcé par ses idées habituelles, par son éducation, par les illusions des cours, de se croire malheureux, presque détrôné. Et pourquoi? parcequ'une grande nation lui dit : C'est à moi que vous appartiendrez désormais, et non plus à quelques hommes pervers conjurés pour me perdre au risque de vous perdre vous-même. Notre amour se plaît à vous croire étranger à des forfaits dont vous pouviez devenir la victime. Vingt-cinq millions d'hommes renouvellent les bases de leur association, à la tête de laquelle ils vous placent encore. Ils respecteront en vous le chef d'un peuple libre, qui ne veut plus trouver dans vos ministres que les serviteurs d'un peuple souverain.

La nouvelle annoncée dès le mercredi soir de l'arrivée du roi à Paris fixée au lendemain, en répandant une joie universelle, n'avoit banni cependant ni la défiance ni la crainte. *Le roi trompé; Une cour perfide;* c'étoit le cri d'une multitude de

citoyens qui vouloient qu'on redoublât les précautions; et en effet on les redoubla toute la nuit. Un district même, ayant appris que les électeurs avoient voté des remerciements au roi pour le retour de la tranquillité dans Paris, députa à l'hôtel-de-ville pour demander qu'on suspendît ces remerciements, et qu'on attendît le retour de la tranquillité et l'effet des promesses du roi. C'étoit un changement bien remarquable dans le caractere des Parisiens, connus jusqu'alors par l'excès de leur crédulité infatigable comme leur patience.

Le lendemain jeudi, le trouble, l'agitation de Versailles, les terreurs dont on environnoit le roi sur les dangers qu'il couroit à Paris, ayant fait remettre son départ au jour suivant, les soupçons de la capitale y redoublerent l'effervescence; on revint à craindre quelque attaque imprévue. Les bourgeois, lassés de vivre dans ces alarmes continuelles, disoient hautement que, si le roi différoit encore d'un jour, ils se diviseroient en quatre corps d'armées, chacun de vingt mille hommes, qu'ils iroient à Versailles, arracheroient le roi et la famille royale à leurs obsesseurs, et viendroient les établir dans la capitale. Tout concouroit à échauffer les esprits sur ces idées guerrieres, à redoubler cette fermentation. Chaque moment étoit marqué par l'arrivée d'une multitude de soldats, et quelquefois de compagnies entieres, de toute arme, de tout uniforme, qui désertoient et accouroient à Paris, soit par mécontentement contre leurs chefs, soit par amour de la nouveauté, soit enfin par la disette et le besoin absolu d'aliments : car il est remarquable que, dans cette crise politique où les ministres avoient pris le parti violent de recourir à la force armée, ils avoient souvent laissé le soldat manquer de pain et des secours les plus nécessaires que les bourgeois leur apportoient des villes voisines avec un empressement fraternel. C'est ainsi que les Parisiens en userent avec les troupes postées à S.-Denys. *Et l'on peut juger* quels défenseurs la cour trouvoit dans des soldats affamés par elle-même, et nourris par ceux qu'elle appeloit des révoltés. *Mais la cour ne vouloit plus de défenseurs*, au moins de cette espece : le roi s'étoit décidé; il avoit généreusement repoussé les craintes et les soupçons dont on cherchoit à l'investir. Un seul fait suffit pour montrer si Louis XVI jugeoit trop favorablement du peuple. Depuis quatre jours, le corps municipal, les électeurs, tous les officiers publics, assemblés à l'hôtel-de-ville, vivoient, délibéroient, travailloient dans une salle sous laquelle étoient déposés quarante milliers de poudre. La nouvelle de l'arrivée du roi fit frémir sur ce danger, qu'on avoit négligé jusqu'alors; et l'on se hâta de donner des ordres qui furent exécutés avec empressement. Telle étoit la disposition du peuple dans ce même jour, à cet instant même où les courtisans s'occupoient à le calomnier auprès du monarque.

Cependant tout s'apprêtoit à l'hôtel-de-ville pour le recevoir d'une maniere à la fois respectueuse et imposante, non plus avec la pompe servile et le cérémonial adulateur d'une bourgeoisie municipale adorant son maître au nom d'un troupeau d'esclaves, mais avec la dignité convenable à des hommes libres, jaloux d'honorer dans la personne de leur roi le chef d'une nation qui se reconstitue. On vit toutefois, et peut-être l'histoire ne doit point négliger ces traits qui caractérisent l'esprit des corps, l'empire des habitudes basses, des idées abjectes, et qui mêlent les sombres teintes de la servitude à l'éclat de la liberté naissante; on vit les officiers munici-

paux nommés par la cour, cédant aux suggestions d'une crainte pusillanime ou d'une vanité puérile, prétendre dans l'enceinte de la salle une place à part, distincte de la place destinée aux électeurs. Les élus du peuple, souriant de cette demande, ne s'en offenserent point, jusqu'au moment où quelques uns de ces municipaux proposerent (qui le croiroit en un tel jour!) de délibérer si, conformément à l'ancien usage, on ne recevroit pas le roi à genoux. Une indignation unanime repoussa cette proposition : et les électeurs, punissant alors l'injure qu'ils avoient d'abord méprisée, s'écrierent qu'à leur tour ils prétendoient être distingués des officiers municipaux; distinction qui fut reconnue à l'instant même, et ratifiée par les applaudissements de toute la salle.

Nos lecteurs n'exigent pas que nous remettions sous leurs yeux le vaste et sublime tableau, ou plutôt la suite de tableaux que présente cette marche du roi depuis Versailles jusqu'au sein de la capitale, dans une route de quatre lieues couverte d'un peuple immense; un million d'hommes, spectateurs et acteurs à la fois, dominés par des passions diverses, mais alors mêlées, réunies et concentrées dans un même intérêt; deux ou trois cent mille citoyens changés depuis quatre jours en soldats, les uns régulièrement, les autres bizarrement armés, formant dans ce long intervalle une haie de plusieurs rangs; ce morne silence, que le roi prend d'abord pour un danger, mais qui n'étoit qu'un reproche ou un conseil; ces cris de *Vive la nation*, expression si nouvelle pour le petit-fils d'un monarque qui disoit, *l'état c'est moi;* ces trois cents membres de l'assemblée nationale précédant ou suivant à pied la voiture du roi, applaudis avec transport, consolés de leurs peines par les bénédictions d'un grand peuple, mais accablés de leurs fatigues précédentes, de leurs craintes passées, et de leurs inquiétudes sur un avenir obscur et incertain où la pensée ne pénétroit qu'avec effroi; le monarque et cet important cortege arrivant à Paris et accueillis si différemment, le roi avec respect, et les députés avec l'ivresse d'une joie fraternelle, couverts de fleurs semées sur leurs pas, de couronnes, de guirlandes jetées du haut des fenêtres; un mêlange singulier de tumulte et d'ordre, l'appareil de la guerre et le vœu général de la tranquillité; les gardes-françaises, ces destructeurs du despotisme, marchant avec leurs canons devant ce monarque, qu'ils veulent servir encore quand il sera le roi d'un peuple libre; M. de la Fayette allant le recevoir à la tête de la milice parisienne, chef de rebelles aux yeux de la cour, sauveur de la cour aux yeux de ses adversaires : tous ces contrastes et tant d'autres occupoient l'ame de ceux qui, dans ces vives agitations, restent capables d'observer et de réfléchir, tandis que la multitude se livroit au sentiment confus qui résultoit du spectacle de toutes ces scenes si majestueuses et si nouvelles.

Enfin, après une marche de plus de neuf heures, Louis XVI, arrivé à l'hôtel-de-ville, y est reçu en roi qui se rend aux vœux d'un peuple affligé mais plein d'espérance, qui n'a besoin pour aimer son chef que de ne plus craindre un maître, ou plutôt ses ministres. Le discours que lui tint le nouveau maire de Paris en lui remettant les clefs de l'hôtel-de-ville est le résultat des idées qui ont préparé la révolution et qui doivent la consommer : *Sire, Henri IV avoit reconquis son peuple; ici c'est le peuple qui a reconquis son roi.* Heureux les Français, heureux le monarque, si les

ennemis du peuple ne parviennent pas à le reconquérir ! Plus heureux encore, si les habitudes du trône, si les préjugés de l'éducation royale lui permettoient d'apprécier les titres glorieux qui lui furent décernés en ce jour, ceux de régénérateur de la liberté nationale et de restaurateur de la félicité publique ! titres qu'auroient enviés les Titus, les Trajan, les Marc-Aurele. Mais ces princes, que, malgré leurs vertus, la constitution de l'empire forçoit à n'être que des despotes, ces princes ne devoient pas le trône à leur naissance. L'adulation superstitieuse qui, après leur mort, plaçoit les empereurs romains au rang des dieux, ne les déifioit point dès le berceau; une religion antique n'avoit point consacré leur puissance comme une émanation d'une autorité céleste; le premier essor de leur raison naissante, les premiers mouvements de leur bonté naturelle, n'avoient point été réprimés sans cesse par l'orgueil, les préjugés et l'intérêt de deux clases distinctes, placées entre eux et le peuple pour l'opprimer, l'avilir, et sur-tout le dépouiller au nom de leur maître commun. Tel est pourtant le sort des monarques de l'Europe et sur-tout des monarques français; c'est cet assemblage de circonstances qui a toujours atténué leurs fautes aux yeux de leurs sujets, ou les a fait rejeter sur ceux qui les conseillent; et de là sans doute la convention tacite qui semble avoir par-tout recommandé aux peuples, comme un devoir de justice, l'indulgence pour les rois.

La renommée a fait retentir l'Europe de tous les détails de cette séance mémorable, où le roi entendit le langage de la vérité, simple et douce dans la bouche d'un de ses anciens officiers municipaux, énergique dans celle du président des électeurs. Il y répondit avec une émotion touchante, se para du signe distinctif des Français, se montra au peuple orné de ce signe devenu le symbole de la liberté, confirma la nomination du maire et du commandant de la garde parisienne, et s'apperçut, aux acclamations universelles, à l'expression de l'ivresse publique, qu'en dépit de ses ministres et de ses obsesseurs, il avoit conservé l'amour de son peuple. Alors ce cri si ancien, *vive le roi*, sortit de toutes les bouches avec ce cri plus nouveau, *vive la nation;* et, en se retirant, le roi les entendit retentir par-tout sur son passage. Alors ces épées, ces lances qui, deux heures auparavant, sur le parvis de l'hôtel-de-ville avoient présenté une apparence menaçante, et avoient comme formé au-dessus de la tête du monarque une voûte d'acier, sous laquelle il avoit passé avec une surprise mêlée d'une terreur involontaire, ces lances, ces baïonnettes, s'abaisserent respectueusement devant lui; et le roi en ayant de sa main rabattu une qui restoit haute dans la main d'un soldat, ce signe de paix, expliqué par un sourire du monarque, mit le comble à l'alégresse générale.

La crainte et l'inquiétude avoient été chercher Louis XVI à Versailles; l'amour l'y reconduisit. C'étoient les mêmes hommes, et le cortege ne paroissoit plus le même; c'est que les cœurs étoient changés. Le peuple, qui se flattoit d'avoir trouvé un ami dans son roi, croyoit toucher à la fin de ses tourments. Il croyoit avoir signé un nouveau traité avec son prince, et il se reposoit sur ses représentants du soin de créer une constitution qui aidât Louis XVI à remplir la promesse qu'il avoit faite la surveille à l'assemblée nationale, de n'être plus qu'un avec la nation.

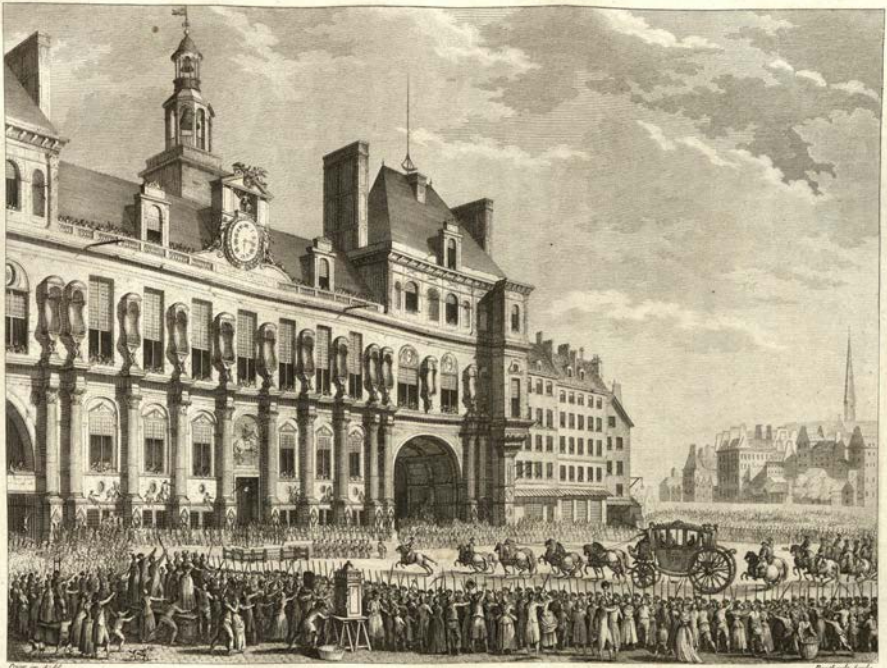

LE ROI ARRIVANT A L'HÔTEL-DE-VILLE

le 17 Juillet 1789.

# VINGT-UNIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LA MORT DE FOULON, LE 22 JUILLET 1789.

Les jours qui suivirent l'arrivée du roi furent des jours de calme et de tranquillité, si l'on ne considere que l'adoucissement des esprits, effet naturel de cette démarche; mais le mouvement extérieur et l'apparente agitation de la capitale ne sembloient pas diminuer. Les passions étoient différentes, le tumulte étoit le même; et un étranger qui, sans être instruit des évènements antérieurs, eût tout-à-coup été transporté dans Paris, n'eût jamais cru que la veille le désordre y eût été plus grand. La démarche du roi ayant ôté tout prétexte aux défiances, il fallut bien ouvrir les barrieres de la ville, ou plutôt les issues, car les barrieres étoient détruites. A peine la sortie fut-elle libre, qu'un nombre prodigieux de nobles, d'ennoblis, de privilégiés, même de simples citoyens opulents, s'empresserent de se soustraire aux dangers qu'ils craignoient ou qu'ils feignoient de craindre. Le peuple voyoit avec une joie mêlée d'inquiétude cette fuite précipitée qui, d'une part, attestoit sa victoire, et, de l'autre, le menaçoit d'une détresse prochaine au départ des riches, des propriétaires, des grands consommateurs, enfin de tous ceux qui soudoyent le luxe et l'industrie. Mais quels que fussent les regrets de ces honnêtes citadins, la joie l'emportoit sur la crainte: ils se voyoient délivrés du danger le plus instant. La présence du roi, et quelques mots de sa bouche, avoient ratifié les premiers actes de la liberté naissante. Plusieurs de ces bourgeois, si récemment citoyens, croyoient de bonne foi la révolution faite; et la fuite de ceux qu'ils désignoient par le nom d'aristocrates les confirmoit dans cette opinion. Ils ignoroient que parmi les nobles restés à Paris, à Versailles, en France, ou siégeant dans l'assemblée nationale, les plus redoutables ennemis du peuple étoient ceux qui, pour le perdre, paroissoient le servir, et se créoient une renommée populaire, pour vendre plus chèrement à la cour leur déshonneur et la ruine de la nation. Ces cruelles vérités ne pouvoient alors être senties de la multitude. C'est en vain que même on les lui eût révélées; elle eût continué à ne ranger parmi ses ennemis que les nobles fugitifs qui couroient en Brabant, en Piémont, en Suisse, en Allemagne, promener leur rage impuissante contre les Parisiens qu'ils séparoient alors des Français, avant que tous les Français fussent devenus complices des Parisiens par leur zele pour la révolution.

Plût au ciel que, parmi ces fugitifs qui eurent le bonheur d'échapper à la premiere fureur du peuple, on eût compté deux hommes de plus! Ils étoient, à la vérité, dévoués depuis long-temps à l'exécration publique, et ils la méritoient: mais les Français du dix-huitieme siecle méritoient de ne pas voir renouveler sur les cadavres de Foulon et de Berthier les horreurs exercées sur celui de Concini.

Rassemblons quelques traits de la vie de ces deux hommes, non pour excuser le genre de leur mort, mais pour justifier l'horreur universelle qui en fut la cause.

Foulon et Berthier étoient deux des principaux agents de la conspiration qui venoit d'échouer. Ils l'étoient, l'un par la place d'adjoint au ministre de la guerre, qu'il avoit acceptée depuis quelques jours, l'autre par celle d'intendant de Paris, qu'il exerçoit depuis long-temps. Leur nom, sur-tout celui du premier, annonçoit que les projets de la cour ne pouvoient être qu'atroces. Le beau-pere (de tels hommes devoient être alliés), Foulon, haïssoit le peuple comme par instinct. Il ne déguisoit pas ce sentiment; cette audace avoit été autrefois une des causes de sa fortune. Sa richesse étoit immense, et elle avoit développé tous les vices de son caractere, sur-tout une inflexible et barbare dureté. Il avoit conservé, jusques dans un âge avancé, une ambition aveugle, qui, sur la foi d'une constitution robuste, se promettoit un long avenir. Il avoit souvent souhaité la place de contrôleur-général, et l'on croyoit qu'il y seroit appelé pour déclarer la banqueroute de l'état. Son nom seul en étoit comme l'avant-coureur, et Foulon ne s'en affligeoit pas. On assure qu'il se croyoit recommandé à la cour par cette horreur publique, peu redoutable selon lui, et à travers laquelle il avoit marché vers la fortune. La place de contrôleur-général n'étant point vacante et se trouvant beaucoup mieux occupée par M. Necker, qui ne vouloit point de banqueroute, Foulon se crut heureux de devenir en quelque sorte le collegue du maréchal de Broglie. C'est à ce comble des honneurs que l'attendoit une révolution dont ni lui ni ses complices ne pouvoient se faire l'idée, pensant, comme Narcisse (1), qu'on ne lasseroit jamais la patience française. Saisi d'épouvante à ce dénouement imprévu, à cette fuite de plusieurs princes, et même d'un général d'armée son collegue, Foulon courut se cacher dans ses terres. Mais elles ne pouvoient être un asyle pour lui; il y étoit abhorré. On lui imputoit d'avoir dit fréquemment que le peuple étoit trop heureux de pouvoir brouter l'herbe; et ce mot peu vraisemblable, après avoir circulé parmi ses vassaux, s'étoit répandu dans la capitale. *Banni de sa propre maison* par la crainte, Foulon fit courir le bruit de sa mort; *et l'un de ses domestiques étant mort, il lui fit faire des obseques magnifiques et dignes d'un ministre.* En même temps il se retira dans une *terre voisine*, chez un homme autrefois ministre lui-même, mais moins odieux à la nation, parcequ'il avoit mêlé au despotisme de sa place les formes plus polies d'une apparente douceur; car on rend cette justice à M. de Sartine, qu'il n'a guere commis d'iniquités gratuites, et qu'il ne s'est permis que celles qu'il a jugées indispensables pour parvenir au ministere, et pour s'y maintenir. Tel étoit l'hôte chez qui Foulon avoit cherché un asyle, peu sûr pour le maître lui-même bientôt obligé d'en aller chercher un ailleurs. On laissa fuir M. de Sartine; mais Foulon, abhorré, fut dénoncé secrètement à ses vassaux. Ils le saisirent, l'accablerent d'outrages et de coups, le dépouillerent, le chargerent d'une botte de cette herbe dont il vouloit les nourrir, lui mirent une couronne de chardons sur la tête, un collier d'orties au cou, et en cet état le traînerent à Paris à la suite d'une charrette, dans la plus grande chaleur du midi, l'abreuvant en route de vinaigre poivré. C'est ainsi qu'il fut conduit à l'hôtel-de-ville, à travers les huées et les imprécations d'une multitude furieuse et menaçante. Là, dans la grande salle, tout le peuple à son aspect s'écria, *Pendu, pendu sur-le-champ.* Les électeurs, le maire ensuite, employerent tour-

(1) J'ai cent fois, dans le cours de ma gloire passée,
Tenté leur patience, et ne l'ai point lassée.
BRITANNICUS, acte IV, scene IV.

à-tour tous les moyens de persuasion, pour obtenir que l'accusé ou le coupable fût jugé légalement et envoyé à l'abbaye de Saint-Germain. Le cri fatal et négatif fut constamment la même réponse. Enfin M. la Fayette arriva, et, par un discours adroit où il feignoit d'être ennemi de Foulon, pour le soustraire à la violence et l'abandonner aux loix, il paroissoit avoir ébranlé la multitude: mais l'accusé ayant entendu cette conclusion, et sans doute voulant montrer qu'il ne craignoit pas la rigueur des loix, battit des mains. Ce fut le signal d'un redoublement de fureur populaire: Ils sont de connivence, on veut le sauver, s'écria-t-on de toutes parts, et il fut entraîné au dehors comme par une force invincible. On le pousse; on le traîne dans la place et jusqu'à une boutique, où, près d'un buste de Louis XIV, étoit suspendu un réverbere, devenu trop célebre dans la révolution par cet odieux cri *A la lanterne.* On descend ce réverbere, on suspend le malheureux à la corde fatale; elle casse jusqu'à trois fois sous le poids de ce corps athlétique. On le massacre, on le déchire par morceaux; on lui coupe la tête, on la porte au bout d'une pique par toute la ville, et sur-tout au Palais-royal, station solemnelle de tous ces affreux trophées.

Peut-être nul autre lieu dans l'univers n'offroit, à cette époque, et notamment dans cette journée, un ensemble de contrastes plus bizarres, plus saillants, plus monstrueux. Celui qui écrit ces lignes, et qui par hasard se trouva présent à ce spectacle, en conserve, après trois ans, la mémoire encore vive et récente. Qu'on se figure, à neuf heures du soir, dans ce jardin environné de maisons inégalement éclairées, entre des allées illuminées de lampions posés aux pieds des arbres, sous deux ou trois tentes dressées pour recevoir ceux qui veulent prendre des rafraîchissements, causer, se divertir; qu'on se figure tous les âges, tous les rangs, les deux sexes, tous les costumes, mélangés et confondus sans trouble, et même sans crainte, car les dangers n'existoient plus; des sôldats de toute arme, parlant de leurs derniers exploits; de jeunes femmes parlant de spectacles et de plaisirs; des gardes nationaux parisiens, encore sans uniforme, mais armés de baïonnettes; des moissonneurs chargés de croissants ou de faux; des citoyens bien vêtus conversant avec eux; les ris de la folie près d'une conversation politique; *ici* le récit d'un meurtre, là le chant d'un vaudeville; les propositions de la débauche à côté du treteau d'un motionnaire. En six minutes on pouvoit se croire dans une tabagie, dans un bal, dans une foire, dans un serrail, dans un camp. Au milieu de ce désordre et de l'étonnement qu'il causoit, je ne sais quelle confusion d'idées rappeloit en même temps à l'esprit Athenes et Constantinople, Sybaris et Alger. Tout-à-coup un bruit nouveau se fait entendre, c'est celui du tambour: il commande le silence. Deux torches s'élevent et attirent les yeux. Quel spectacle! Une tête livide et sanglante éclairée d'une horrible lueur! Un homme qui précede, et crie d'une voix lugubre, *Laissez passer la justice du peuple;* et les assistants muets qui regardent! A vingt pas de distance et en arriere, la patrouille du soir, en uniforme, indifférente à ce spectacle et battant la retraite, passant en silence à travers cette multitude étonnée de voir mêler une apparence d'ordre public à ce renversement de tout ordre social attesté par les hideuses dépouilles qu'on promenoit impunément sous ses yeux!

Ce mot d'un sens si profond, *laissez passer la justice du peuple*, frappa vivement les esprits. Il les eût frappés davantage, si on l'eût considéré comme une allusion à un mot plus ancien, *laissez passer la justice du roi.* C'étoit le cri d'un des satellites royaux qui, sous Charles VI, traîna par ordre du monarque, dans les rues de Paris, le cadavre sanglant d'un des amants de sa femme, Isabeau de Baviere. De ces deux justices, celle du roi ou celle du peuple, laquelle étoit la plus odieuse et la plus révoltante? Est-ce celle du peuple convaincu par trop de preuves

multipliées que le coupable puissant ou opulent n'est presque jamais puni? N'est-ce pas plutôt la justice d'un prince qui tiroit arbitrairement vengeance d'une insulte qu'il pouvoit si aisément faire châtier par la loi?

Qu'il nous soit permis, après le récit de ces scenes d'horreur, de n'accorder qu'un regard à la plus révoltante, à celle qui a laissé les plus affreux souvenirs. La mort de Berthier offre des atrocités qui repoussent le burin de l'artiste et la plume de l'historien; et plût au ciel que toute plume se fût interdit d'écrire ces abominables détails! Quelle que soit la vie de Berthier, trop semblable à Foulon, de quelque ardeur qu'il ait secondé les projets du ministere contre Paris, par les distributions de poudre, de cartouches, de balles, par la coupe prématurée des blés, par la liste des citoyens destinés au glaive, malgré ses malversations de tout genre dévoilées par la commune depuis la révolution, Berthier paroît innocent, dès que l'on songe au monstre qui put lui arracher le cœur, et le présenter tout sanglant aux yeux d'une grande assemblée. En vain assure-t-on que Berthier avoit fait périr le pere de ce monstre. La nature frémit d'être ainsi vengée; et la patrie s'afflige qu'une telle vengeance ait pu être exercée par un scélérat revêtu d'un habit français. Ces lâches barbaries consternerent d'abord tous les amis de la révolution, et firent mettre en doute si les Français méritoient d'être libres. Les ennemis de la liberté en tirerent avantage; et dès le lendemain ceux d'entre eux qui, sous le voile du patriotisme, ne vouloient qu'une modification (1) dans le gouvernement, chercherent à faire porter par l'assemblée nationale un décret qui, réprimant l'effervescence populaire, eût laissé les représentants du peuple exposés sans défense aux attaques du despotisme, encore armé d'une grande puissance. Ce ne fut pas sans peine que Mirabeau para ce coup; et ce n'est pas un des moindres services qu'il ait rendus à la révolution. Il opposa à ces crimes récents du peuple les crimes anciens et nouveaux des despotes de toute espece, qui avoient poussé la multitude à cet excès de rage. Il s'étonne que la prise de la Bastille et la révélation de tant d'atrocités des ministres n'aient pas rendu le peuple aussi cruel qu'eux-mêmes. *La colere du peuple*, s'écrie-t-il..... Ah! si la colere du peuple est terrible, c'est le sang froid du despotisme qui est atroce; *ses cruautés systématiques* font plus de malheureux en un jour que les insurrections populaires n'immolent de victimes pendant des années. Le peuple a puni quelques uns que le cri public lui désignoit comme les auteurs de ses maux. Mais qu'on nous dise s'il n'eût pas coulé plus de sang dans le triomphe de nos ennemis, ou avant que la victoire fût décidée!

(1) Voyez le discours de M. Lalli-Tolendal, dans la séance du 22 juillet 1789.

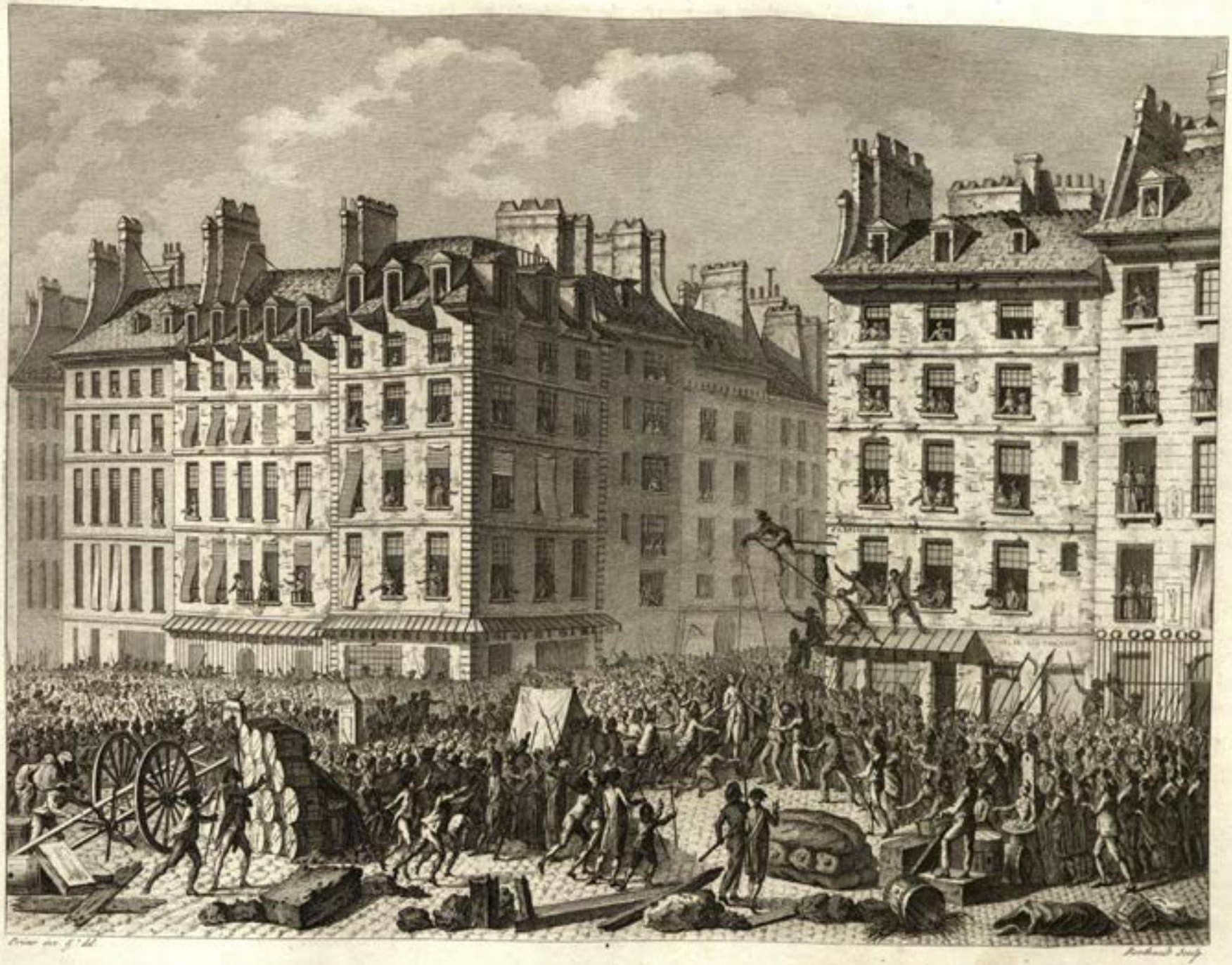

SUPPLICE DE FOULON A LA PLACE DE GREVE

le 23 Juillet 1789.

# VINGT-DEUXIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## SERVICE A SAINT JACQUES-L'HOPITAL, LE 5 AOUT 1789, EN L'HONNEUR DE CEUX QUI SONT MORTS AU SIEGE DE LA BASTILLE.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir échappé au piege qu'on lui tendoit, après avoir refusé de qualifier de rebellion les mouvements populaires, ne sentit pas moins la nécessité de mettre fin à cette effervescence qui ne pouvoit se prolonger sans que la société fût dissoute. Elle adopta la proclamation proposée par M. Lalli-Tolendal, sagement amendée, et qui n'étoit plus qu'une invitation à la paix. Mais ce moyen de douceur fut accompagné de toutes les mesures qui pouvoient le rendre efficace. Le même orateur qui l'avoit conseillé fit sentir que la cause principale du désordre de Paris étoit l'existence illégale du pouvoir des électeurs, commandant sans délégation après que leur mission étoit consommée, d'où résultoit dans les districts une lutte d'opinions, une suite de décisions contradictoires, et par conséquent une véritable anarchie. Le remede à ce mal et à ceux qui en dérivoient ne pouvoit être que dans la création d'une municipalité, capable en même temps d'offrir un modele à toutes celles du royaume. Mais comme une bonne organisation municipale exigeoit plus d'un jour, il proposoit l'établissement provisoire d'un conseil de la commune; et cet avis fut adopté. Les électeurs renoncerent à leurs fonctions, et ne devinrent que les adjudants officieux des nouveaux représentants du peuple de Paris légalement élus. Dès lors tout tendit à l'ordre. Le maire et le commandant de la milice parisienne solliciterent une nouvelle élection plus réguliere. Les pouvoirs civils et militaires furent distincts et séparés. Plusieurs abus furent réformés en peu de jours; et Paris fut plus agité par les nouvelles des désordres commis dans ses environs, que par ceux qui se commettoient dans son sein. La garde nationale se formoit, se disciplinoit, toute la jeunesse accouroit à ses exercices; et, comme si déja la génération naissante eût senti que la liberté ne se maintenoit que par les armes, les exercices militaires se multiplioient par-tout, devenoient l'occupation d'un grand nombre de citoyens, et se reproduisoient dans les jeux de l'enfance. Ces jeux embellissoient les jardins et les lieux publics, et faisoient succéder des tableaux plus riants aux scenes turbulentes qui venoient d'affliger les yeux et l'imagination. Les églises retentissoient d'actions de graces sur la prise de la Bastille. Des processions de jeunes filles, souvent agréables, bien vêtues et ornées d'un extérieur modeste, allant à sainte Genevieve, étoient rencontrées par un bataillon de jeunes guerriers, qui s'arrêtoient pour les laisser passer, tandis que de nombreux spectateurs, soit dans les rues, soit du haut des fenêtres, témoignoient leur joie par de vifs applaudissements.

Les fréquentes promenades des citoyens à la Bastille, dont les hautes murailles décroissoient tous les jours, renouveloient sans cesse le plaisir de cette conquête. On s'occupoit de ses vainqueurs, de ceux qui avoient été tués dans le combat, du sort de leurs veuves, de leurs enfants; et la reconnoissance particuliere prévenoit les marques publiques de la reconnoissance universelle. Enfin le moment arriva où la patrie put commencer à s'acquitter. Les représentants provisoires de la commune, après avoir satisfait à des devoirs encore plus pressants, aux soins de la sûreté générale, ordonnerent un service et un éloge funebre consacrés à la mémoire des citoyens morts à la prise de cette forteresse et pour la défense de la patrie. Tout fut remarquable et imposant dans cette solemnité, qui fut célébrée dans l'église paroissiale de saint Jacques et des saints Innocents. Mais ce qui étoit entièrement nouveau, c'est que l'orateur avoit lui-même contribué en quelque sorte à la conquête qu'il célébroit: il s'étoit trouvé au milieu de ceux dont il honoroit la mémoire; et quoique revêtu du caractere de prêtre, il avoit, en courant le même péril, déployé le même courage et montré la même intrépidité.

Le ton de son discours fut nouveau comme le sujet et l'occasion; c'étoit le cri de joie de la liberté triomphante; c'étoit la promulgation de ses maximes au nom de la religion; c'étoit l'histoire des crimes du despotisme étonné d'être attaqué par un prêtre, plus étonné encore de voir tourner contre la tyrannie les armes que jusqu'alors elle avoit osé chercher dans le christianisme et dans les livres saints. On sait quel avantage elle avoit tiré de ces mots, *Rendez à César ce qui est à César.* Oui, s'écrie l'orateur: mais ce qui n'est point à lui, faut-il aussi le lui rendre? Or la liberté n'est point à César, elle est à la nature humaine. Le droit d'oppression n'est point à César, et le droit de défense est à tous les hommes. Les tributs, ils ne sont au prince que quand les peuples y consentent: les rois n'ont droit dans la société qu'à ce que les loix leur accordent, et rien n'est à eux que par la volonté publique, qui, suivant l'évangile, est la voix de Dieu. L'orateur accuse d'impiété les faux docteurs qui ont perverti le sens d'un grand nombre de passages des saintes écritures. Qu'ils ont fait de mal au monde, les faux interpretes des divins oracles, quand ils ont voulu, au nom du ciel, faire ramper les peuples sous les volontés arbitraires des chefs! Ils ont consacré le despotisme; ils ont rendu Dieu complice des tyrans; c'est le plus grand des crimes. Il combat ces faux docteurs par d'autres passages de l'écriture plus convainquants et victorieux. Il établit que la révolution française, pour être crue de la philosophie, n'en est pas moins ordonnée dans la religion et dans les plans de la Providence. Il ose rendre à cette philosophie, si calomniée jusqu'alors, l'hommage qui lui est dû. « Il faut le « dire, et très haut, et jusques dans les temples: C'est la philosophie qui a ressuscité « la nature; c'est elle qui a recréé l'esprit humain et redonné un cœur à la société. « L'humanité étoit morte par la servitude; elle s'est ranimée par la pensée. Elle a « cherché en elle-même, elle y a trouvé la liberté. Philosophes, vous avez pensé; nous « vous rendons graces. Représentants de la patrie, vous avez élevé nos courages; nous « vous bénissons. Citoyens de Paris, mes généreux freres, vous avez levé l'étendard « de la liberté; gloire à vous! et vous, intrépides victimes qui vous êtes dévouées « pour le bonheur de la patrie, ah! recueillez dans les cieux, avec nos larmes de « reconnoissance, la joie de votre victoire! »

Ce n'est pas le seul endroit du discours où l'orateur paroît porter envie aux victimes qu'il célebre. On croiroit qu'il seroit tenté de dire, comme Périclès dans une occasion presque semblable, aux veuves et aux enfants des morts: Je voudrois vous consoler, mais je ne puis vous plaindre. Paroles sublimes dont le sentiment sembloit être dans l'ame du prédicateur français, sans être exprimé par sa bouche.

C'est bien à lui que l'on croyoit pouvoir appliquer alors le bel et heureux texte de son sermon, *Vous êtes appelés à la liberté* (1).

On peut juger de l'effet de ce discours sur un auditoire dominé des mêmes passions exprimées par l'orateur. Une couronne civique, formée sur-le-champ par l'enthousiasme de ses auditeurs, couvrit sa tête au milieu des applaudissements : un héraut la porta devant lui jusqu'à l'hôtel-de-ville, où il se rendoit, entouré de tous les officiers du district, entre deux compagnies qui marchoient tambour battant et enseignes déployées. Image de la pompe et du cortege qui, plus d'une fois dans les pays libres et chez les anciens peuples, attestoient ou récompensoient le triomphe ou les services de l'éloquence.

C'étoit un moment bien remarquable dans l'histoire de nos mœurs, que celui où la louange publique, jusqu'alors réservée parmi nous aux rangs, aux noms, aux places, ou à la naissance, étoit décernée à des victimes inconnues, à des hommes obscurs, dont le plus grand nombre étoit revêtu, dont même il étoit à peine couvert, des livrées de l'indigence : c'étoit arracher à l'orgueil celui de ses privileges exclusifs auquel il étoit le plus attaché; c'étoit d'avance mettre le peuple en possession de cette égalité décrétée bientôt après. Quel triomphe, s'ils eussent osé le prévoir, quel triomphe pour les philosophes dont les vœux l'avoient appelée, dont les écrits la préparoient depuis quarante ans! Qu'auroient-ils dit de ce changement subit et imprévu? Qu'auroit dit Voltaire, lui qui crut affronter le danger d'un ridicule, et se vit contraint d'employer les plus grands ménagements, quand il osa s'élever contre l'usage de ne célébrer après leur mort que ceux qui ont été pendant leur vie donnés en spectacle au monde par leur élévation, quand il osa réveiller la cendre de ceux qui ont été utiles? C'est ainsi qu'il s'énonce dans l'exorde de l'éloge funebre consacré à la mémoire des *officiers* morts dans la guerre de 1741. C'étoit alors une hardiesse de louer des hommes qui n'avoient été ni princes, ni maréchaux de France, qui n'avoient été que des *officiers*. Et les soldats?... Hélas! dans cet éloge ils sont qualifiés de meurtriers mercenaires, à qui l'esprit de débauche, de libertinage et de rapine a fait quitter leurs campagnes, qui vont, et changent de maîtres, qui s'exposent à la mort pour un infâme intérêt. Tel est, dit Voltaire, tel est trop souvent le soldat. Oui, grand homme, mais à qui la faute? vous le saviez bien. Vous ajoutez : Tel n'est point l'*officier;* idolâtre de son honneur et de celui de son souverain, bravant de sang froid la mort avec toutes les raisons d'aimer la vie, quittant gaiement les délices de la société pour des fatigues qui font frémir la nature. Et le soldat?.... La nature ne frémit donc pas pour lui? et s'il n'a pas quitté pour les combats les délices de la société, mais seulement son hameau d'où l'a chassé sa misere et la tyrannie du gouvernement, est-ce une raison pour être avili par nous, pour servir de contraste à l'officier, pour rehausser la gloire de ces ducs, comtes et marquis, les seuls dont on trouve les noms dans cet éloge funebre, qui, selon vous ont tout fait, qui ont teint de leur sang les champs de Fontenoi, les rivages de l'Escaut et de la Meuse, qui ont couru à la mort, non pour être payés, mais pour être *regardés de leur souverain?* Quel pitoyable raisonnement! Comment Voltaire a-t-il pu s'abaisser pour relever si haut ces officiers *qui ne servoient que pour l'honneur?*.... On a su depuis qu'à cet honneur l'état ajoutoit plus de quarante-six millions; et quarante-quatre suffisoient pour la paie de deux cent mille soldats.

Attendri sur le sort de ses chers officiers, Voltaire s'étonne et s'afflige de l'indifférence avec laquelle les habitants de Paris apprennent le gain d'une bataille achetée par un sang si précieux. — Ah! pourquoi cette indifférence, qu'il taxe d'ingratitude?

(1) *Vos enim ad libertatem vocati estis.* Saint Paul.

Lui-même savoit bien que cette guerre, fruit des cabales de deux intrigants, des deux Belle-Isle, qui font violence à la foiblesse d'un vieux ministre et à la jeunesse d'un roi sans volonté, ne pouvoit intéresser la nation. Quel titre avoient à la reconnoissance publique ceux qui mouroient pour servir une pareille cause? Qu'y avoit-il dans cette guerre, évidemment injuste, qui pût intéresser les Français au sort des victimes d'un caprice ministériel? Lui-même voyoit dans la capitale des hommes qui formoient hautement des vœux pour le succès des armes de la reine de Hongrie; protestation solemnelle contre les fautes d'un gouvernement égaré. Ah! le peuple n'est point ingrat; et sa froideur sur de certains services qu'on prétend quelquefois lui avoir rendus, naît pour l'ordinaire d'un sentiment peu développé, mais juste, qui lui apprend qu'on ne l'a pas en effet servi. A-t-il été froid sur le sort des vainqueurs de la Bastille? A-t-il été froid et indifférent dans tout le cours de la révolution pour ceux qui se sont montrés constamment ses amis? Et s'il s'est détaché enfin de quelques idoles qu'il avoit trop légèrement affectionnées, combien de temps n'a-t-il pas fallu pour le détromper, pour dissiper une illusion chérie, et renverser l'autel sapé par ceux mêmes auxquels il l'avoit imprudemment érigé!

Les honneurs rendus dans un district à la mémoire des citoyens tués à la Bastille se renouvelerent dans un grand nombre d'églises de la capitale, et par-tout ils exciterent le même enthousiasme. Ils éleverent l'ame du peuple, ils entretinrent et échaufferent le patriotisme, le marquerent du sceau de la religion. La chaire devint en même temps une espece de tribune où l'on parla au peuple de ses droits, en lui parlant de ses devoirs. Des prédicateurs éloquents se porterent eux-mêmes les délateurs de tous les abus du sacerdoce. Ils rendirent hommage à la philosophie, qui la premiere avoit attaqué les abus, et qui peut-être n'avoit attaqué la religion que parceque le clergé s'efforçoit d'identifier la religion avec ces abus scandaleux. On prédisoit, on annonçoit qu'elle alloit renaître triomphante et plus pure; et c'étoit un des bienfaits de la révolution. Les principes qui l'avoient préparée étoient consacrés dans l'évangile par les maximes d'égalité et de fraternité que l'opinion publique appeloit à devenir la base de la constitution dont alloit s'occuper l'assemblée nationale. Cette égalité, cette fraternité, recommandées si fréquemment dans l'évangile, étoient le principal caractere du christianisme primitif; et la révolution nous y ramenoit. Telles étoient les maximes débitées alors dans les chaires par des prêtres, dont plusieurs sont restés fideles à leurs principes, tandis que d'autres, qui d'abord les avoient prêchées, les ont ensuite combattues par d'autres textes de l'écriture, après que les représentants du peuple ont eu déclaré biens nationaux les biens de l'église, c'est-à-dire du clergé; car dès long-temps le clergé se croyoit l'église, comme la noblesse se croyoit la nation.

SERVICE FUNEBRE DES CITOYENS MORTS AU SIEGE DE LA BASTILLE.

Discours prononcé par l'abbé Fauchet le 3 Aoust 1789.

# VINGT-TROISIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## ÉMEUTE POPULAIRE A L'OCCASION DU TRANSPORT D'UN BATEAU DE POUDRE. DANGER DE M. DE LA SALLE.

La révolution n'est l'ouvrage d'aucun homme, d'aucune classe d'hommes; elle est l'œuvre de la nation entiere. C'est ce que disoit Mirabeau, en châtiant la vanité de quelques uns de ses adversaires qui osoient se croire les auteurs d'une révolution dont ils n'avoient été que les instruments, et pour la plupart les instruments aveugles. Le peuple seul l'avoit commencée, le peuple la soutenoit, et devoit seul la finir. Un heureux instinct sembloit le rappeler sans cesse au sentiment de cette vérité. Il sembloit se dire : « Je suis en guerre avec tous ceux qui me gouvernent, qui aspirent à me gouverner, même avec ceux que je viens de choisir moi-même. Je dois me défier d'eux, parceque je me suis vu forcé encore de les choisir dans les classes intéressées à me tromper. Je surveillerai tout, et je ne m'en rapporterai qu'à moi. »

C'est sur-tout à l'égard des armes et des munitions que le peuple manifestoit sa défiance et son inquiétude : l'expérience a montré depuis combien elles étoient fondées. De pareilles dispositions, nécessaires, inévitables, et sans lesquelles la révolution eût échoué, devoient sauver la France; mais elles devoient aussi occasionner passagèrement les plus grands désordres. Elles donnerent lieu à des méprises fâcheuses, à des catastrophes funestes. Peu s'en fallut que la scene qui fait le sujet de ce tableau n'augmentât le nombre de ces victimes malheureuses, et ne privât la patrie d'un citoyen respectable qui l'avoit servie avec zele.

Paris étoit dans la joie depuis vingt-quatre heures, et jamais chez aucun peuple l'alégresse publique n'avoit eu une cause aussi mémorable : c'étoit l'abolition de la servitude féodale, prononcée par un décret; c'étoit la destruction de tous les privileges sous lesquels la France gémissoit depuis tant de siecles; enfin c'étoit cette fameuse nuit, appelée depuis la nuit des sacrifices. Le peuple, au milieu de cette juste ivresse, ne veilloit pas moins à tout, et ses nouveaux succès ne le rassuroient pas. Quelques citoyens voient passer un bateau au port S.-Paul : ils s'informent de sa cargaison.

On leur répond que c'étoient des poudres et des munitions qui venoient d'être tirées de l'arsenal, et dont la destination étoit pour Essone. On s'alarme; le peuple se rassemble, le tumulte s'accroît, les esprits s'échauffent. On mande ceux à qui la garde des munitions de l'arsenal est confiée. Ils montrent leur ordre, et cet ordre est signé *De la Salle* pour le M^is^ de la Fayette. Aussitôt M. de la Salle est un traître. On court en foule à la Greve, on demande sa tête; on prépare le fatal réverbere. Heureusement M. de la Salle n'étoit point à l'hôtel-de-ville. Il s'y rendoit dans sa voiture, lorsque, retardé dans sa route par la multitude qui remplissoit la rue, il demande quel est le sujet de ce tumulte. On lui dit, sans le connoître, qu'on en veut à un traître, au M^is^ de la Salle. Il dissimule sa surprise et sa crainte, descend de sa voiture, et va chercher un asyle chez un ami.

Cependant le peuple parcourt tous les appartements de l'hôtel-de-ville, enfonce toutes les portes, visite les coins les plus obscurs, et cherche même sous la cloche de l'horloge. En vain leur attestoit-on l'innocence de M. de la Salle. En vain leur expliquoit-on cet ordre et la cause de cet ordre; que cette poudre étoit d'une qualité inférieure, qu'on l'échangeoit contre une poudre d'une meilleure espece, attendue d'Essone; que cette mauvaise qualité de poudre, appelée *poudre de traite*.... (1) *Poudre de traître*, s'écrient quelques forcenés; et cette cruelle plaisanterie, en circulant, augmentoit encore la fureur de la multitude.

Le général la Fayette, qui avoit été appelé pour expliquer l'ordre donné en son nom par M. de la Salle, et qui n'avoit pas donné cet ordre, se trouva justifié; mais il augmentoit le péril de son lieutenant. Il s'en tira avec habileté. Il parut entrer dans le ressentiment du peuple, fit chercher l'accusé, gagna du temps, donna différents ordres, et attendoit le retour de ceux qu'il en avoit chargés. La nuit avançoit, dit M. Dussault, témoin oculaire de cette scene, et les esprits n'en étoient pas moins agités dans notre salle. On y vouloit du sang. Les cris de la Greve augmentoient la terreur parmi nous, et déja les imaginations ardentes de quelques uns de nos collegues se représentoient les ombres sanglantes des Foulon et des Berthier errant dans notre salle.

En cet instant un sergent vint parler à l'oreille de M. de la Fayette. C'en est assez, dit le général. Mes amis, ajoute-t-il, vous êtes fatigués, et je n'en puis plus; croyez-moi, allons nous coucher tranquillement. Au reste sachez que la Greve est libre maintenant. Je vous jure que Paris ne fut jamais plus tranquille; allons, que l'on se retire en bonnes gens.

A ces mots plusieurs s'élancent vers les fenêtres: ils regardent, et sont consternés de ce qu'ils voient, l'ordre rétabli à leur insu. Au lieu de ceux qui les appuyoient, qui les excitoient, ils ne voient plus que de nombreux détachements arrivés de différents districts, des casernes des gardes-françaises et de celles des gardes suisses. Tout à

(1) On appelle poudre de traite une espece de poudre particuliere qui n'a presque pas de portée, et qu'on réserve pour le commerce de la côte de Guinée, pour la traite des Negres.

l'heure ils nous investissoient, et ce sont eux qui se trouvent investis : comment cela s'est-il donc fait? disoient-ils. Et ils en furent confondus.

M. de la Fayette reprend la parole; et, après leur avoir parlé comme à de bons amis, ils défilerent tous en l'applaudissant et le comblant de bénédictions.

La conduite que tint en cette occasion la Fayette augmenta beaucoup la confiance que l'on avoit en lui, et accrut considérablement sa dangereuse influence sur le peuple. Il avoit été réservé à ce jeune homme de servir en Amérique la liberté qu'il n'aimoit pas, et de rapporter en France une réputation assez peu méritée, qui le mit, quelques années après, à la tête de la garde nationale parisienne. Tel étoit l'éclat de cette réputation, que, dans la concurrence pour cette place, son nom seul avoit écarté celui d'un vieux militaire, connu par d'anciens services, et, ce qui est plus remarquable, par des services tout récents rendus à la révolution. M. de la Salle se crut honoré de servir sous les ordres de la Fayette, qui, pour accepter cette place, avoit attendu ceux de la cour, ou du moins sa permission. Ainsi, aux suffrages des amis de la liberté qui vouloient pour chef militaire un homme d'un nom célebre, il avoit réuni ceux de la minorité de la noblesse, flattée de voir un homme de sa classe à la tête de la force armée, enfin ceux des ministres et des courtisans, qui supposent que l'amour de la liberté dans un noble n'est pas une passion dominante et indomtable. Le temps a prouvé qu'ils ne se trompoient pas. Ce la Fayette, que nous venons de voir applaudi, béni par le peuple en 1789, depuis, en 1792.... Ô abyme du cœur humain! ô contraste révoltant! le héros prétendu de la liberté, dès long-temps traître envers elle, vendu en secret à des rois, même en les offensant, forgeoit ses propres chaînes en croyant préparer celles du peuple! L'éleve de Washington, qui, deux ans auparavant, avoit envoyé à son maître les clefs d'une Bastille française, se voit, par une suite de ses trahisons dévoilées, conduit honteusement dans une Bastille prussienne, vil jouet des rois dont il pouvoit être la terreur! Méprisable et insensé mortel, né pour faire voir que la gloire a ses caprices ainsi que la fortune, qu'elle peut quelquefois n'être qu'un présent du hasard, et tomber, comme tout autre lot, entre les mains d'un être nul, sans talents et sans caractere! Que pensent, que disent maintenant les Américains, en apprenant les crimes et même les bassesses de la Fayette, eux qui par-tout, sous leurs yeux, sous leurs pas, retrouvent des monuments de sa gloire? Des bourgs, des villes, des contrées entieres portent son nom et s'en croient honorées! Le garderont-elles, ce nom aujourd'hui méprisé en Europe?.... Ô Washington, prends pitié de ton éleve; épargne-lui la perpétuité de cette gloire mensongere, qui n'est plus pour lui qu'un outrage et le garant de son immortel déshonneur.

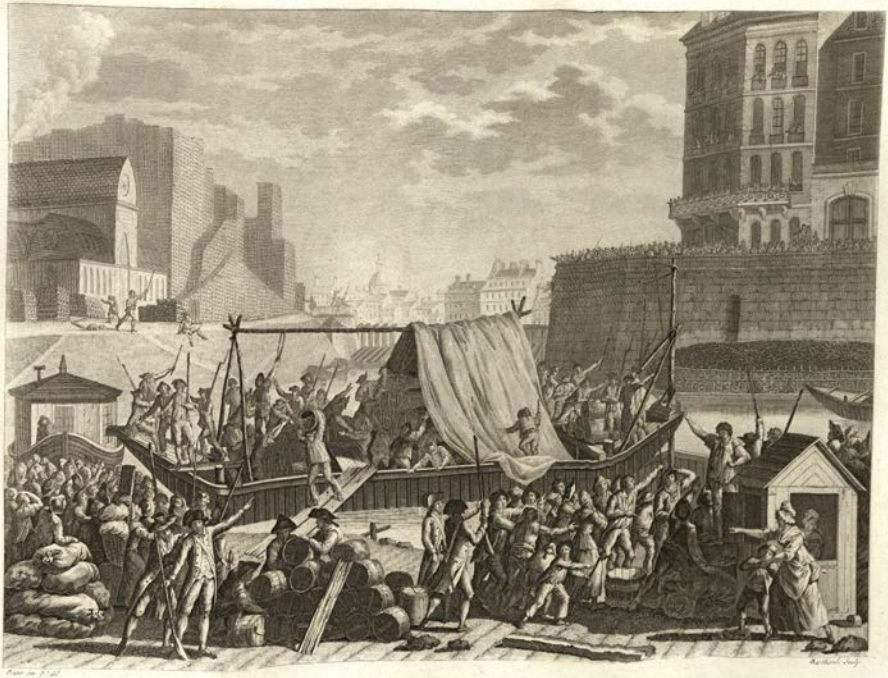

BATEAU DE POUDRE ARRÊTÉ AU PORT St PAUL,
le 6 Aoust 1789.

# VINGT-QUATRIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## CANONS ENLEVÉS DE DIFFÉRENTS CHÂTEAUX ET TRANSPORTÉS À PARIS. ÉTAT DE LA CAPITALE. EFFETS DE L'ABOLITION SUBITE DES DROITS FÉODAUX.

Nous avons, dès le commencement de cet ouvrage, présenté la révolution sous l'aspect d'une guerre sans treve, d'un combat à mort entre des maîtres et des esclaves. C'est en effet à quoi se réduisoit cette grande question. Mais, par malheur, ces maîtres et ces esclaves étoient confondus sous le nom générique de Français; et voilà ce qui faisoit illusion au peuple. De plus il voyoit dans les différentes classes de ses oppresseurs un grand nombre d'hommes ennemis du gouvernement, et dès lors le peuple étoit porté à les croire ses amis.

Parmi ces prétendus amis, les uns, convaincus de la nécessité d'un grand nombre de réformes, plutôt que d'une révolution complete, vouloient pour la nation une certaine mesure de liberté dont ils espéroient se rendre les arbitres : d'autres, redoutant les violences de la cour, que dès le commencement de la révolution ils avoient outragée, vouloient une constitution ferme et stable qui les mît à l'abri de ses vengeances : mais en desirant cette constitution plus pour leur sûreté personnelle et pour les succès de leur ambition que par amour pour la liberté, ils comptoient sur la dépravation des mœurs publiques, qui, corrompant la liberté dans sa source, la rendroit illusoire en retenant le peuple dans une abjection servile à l'égard des grands propriétaires, c'est-à-dire en général des nobles. Le mépris pour le peuple, maladie incurable de la noblesse française, ne lui permettoit pas d'admettre comme praticable en France une liberté fondée sur la seule base vraiment immuable, l'égalité absolue des citoyens.

Telles étoient, à l'ouverture des états-généraux et au commencement de l'assemblée nationale, les dispositions de ceux qui se portoient pour amis du peuple, connus alors sous le nom de minorité de la noblesse. Mais après la prise de la Bastille, après la chûte subite du despotisme et la fuite de ses agents, lorsque l'anarchie eut ouvert un libre cours à la licence, au brigandage, à l'incendie des châteaux, tous les nobles, de quelque parti qu'ils fussent, saisis d'une égale terreur, sentirent également la nécessité de désarmer la vengeance d'un peuple échappé tout-à-coup de ses chaînes. Il

falloit chercher à le calmer, à l'adoucir. Sans doute ce n'est point calomnier la chevalerie française, ni même le cœur humain, de penser que ce sentiment d'une crainte commune, d'un intérêt commun, ait préparé et en quelque sorte commandé l'abolition soudaine des droits féodaux, la renonciation à des privileges odieux, l'égale répartition des impôts proportionnelle aux revenus, enfin tous ces actes d'équité qu'on a déshonorés, disoit Mirabeau, en les appelant des sacrifices. Quels que soient les noms qu'ils méritent, ils furent d'abord acceptés comme tels dans la capitale : ils exciterent une reconnoissance, une admiration universelle, un enthousiasme égal à celui qui avoit saisi l'assemblée nationale dans la séance de cette nuit mémorable du 5 août. La joie remplissoit tous les cœurs, brilloit dans tous les yeux; les citoyens s'abordoient, se félicitoient, s'embrassoient sans se connoitre : on eût dit, en voyant cet échange de sentiments affectueux, que la suite de la révolution ne pouvoit plus désormais amener ni périls ni malheurs. Mais bientôt cette premiere effervescence se dissipa, et on s'apperçut que la nature des choses n'étoit pas changée. Le peuple conçut que si l'assemblée venoit de renverser le colosse féodal, il n'étoit pas brisé, et il se chargea de ce soin. La secousse que les nouveaux décrets venoient de donner à la France, pour être salutaire, n'en étoit pas moins violente, et dans peu de jours elle se communiqua jusqu'aux extrémités de l'empire. Presque par-tout elle fut terrible. Les haines particulieres, irritées encore par les dissentiments politiques, se porterent à des excès difficiles à imaginer; et l'histoire, un jour pourvue de preuves suffisantes, refusées aux contemporains, flétrira des noms connus en révélant le secret de certains crimes qui d'abord n'ont dû être imputés qu'à des hasards malheureux ou à des brigands vulgaires.

L'abolition des droits exclusifs de chasse mit le fusil à la main d'un million de paysans; et de ce qu'on n'avoit plus le droit de les faire dévorer par le gibier, ils en conclurent qu'ils avoient le droit de le poursuivre sur les terres d'autrui. Ce fut un des fléaux des environs de la capitale : il s'y commit les plus grands désordres, les paysans cherchant moins encore à se délivrer des animaux qu'à châtier la tyrannie de leurs seigneurs. On remarqua dans ce temps un trait de la justice populaire dans les égards qu'on eut pour les chasses de M. d'Orléans, distingué dès le commencement de la révolution par le zele qu'il montra pour la favoriser, par son amour pour la liberté, et même pour l'égalité, qui, substituée à son nom patronymique, a fini par devenir son nom (1).

Cette succession rapide d'évènements journaliers, la plupart affligeants, cette circulation non moins prompte de nouvelles vraies ou fausses d'un bout de l'empire à l'autre, accroissoit par-tout la fermentation; mais c'est à Paris que cet effet étoit le plus sensible. L'ardeur et l'activité du peuple pour saisir par-tout des armes étoit presque aussi vive que lorsqu'il avoit à repousser les satellites qui assiégeoient Paris : c'étoit sur-tout les canons qu'il desiroit le plus passionnément de posséder; c'est la meilleure des armes et la meilleure des raisons; c'est la raison des rois, et il vouloit en faire la sienne. Quand

(1) Philippe Joseph Égalité.

il avoit fait quelques nouvelles conquêtes en ce genre, il les défendoit même contre ses chefs, même contre la Fayette, qui se rendit suspect en voulant que les districts de Paris lui remissent leurs canons, sous prétexte de les rendre plus utiles et de former un parc d'artillerie. Il s'étoit passé peu de jours, depuis la révolution, que le peuple n'eût formé quelque entreprise, fait des voyages dont le but étoit la prise de quelques canons. Choisi-le-Roi fut dépouillé des siens, quoique le roi, depuis sa visite à l'hôtel-de-ville, fût censé avoir fait la paix avec Paris. Ceux de Chantilli étoient de bonne prise, le possesseur de ce château étant alors en guerre ouverte avec les Parisiens, en attendant qu'il y fût avec tous les Français. L'Isle-Adam, maison de M. de Conti, en possédoit dix-sept. On les enleva, tandis que ce prince (il l'étoit encore) fugitif, poursuivi, ayant erré plus de soixante heures dans les bois, se sauvoit avec peine du royaume, où il rentra quelques mois après, devenu simple citoyen, presque aimé du peuple, qui, depuis son retour, lui a pardonné ses anciennes vexations de chasseur et ses vieux péchés de prince. Le château de Broglie paya aussi en canons son contingent à l'artillerie parisienne. C'étoit une bien petite expiation du crime de celui qui avoit commandé l'armée contre Paris : ce n'étoit même qu'un léger dédommagement du tort qu'il venoit de faire encore plus récemment à la révolution, en faisant enlever de Thionville des fusils, des armes et des munitions de toute espece, dont il disposa d'une maniere peu favorable à la liberté. Limours, château de madame de Brionne, fournit de même quelques pieces d'artillerie. Ce n'étoit pas trop pour la mere de M. de Lambesc. Enfin des détachements de l'armée parisienne visiterent plusieurs châteaux appartenants non plus à des princes, à des maréchaux de France, à des lieutenants-généraux, mais à des financiers, à des millionnaires qui les avoient légalement conquis sur les descendants de ces guerriers, et qui, par une vanité assez mal entendue, y avoient laissé des canons pris dans les batailles par leurs illustres devanciers.

La Fayette étoit obligé de donner des ordres pour ces différentes expéditions, qui étoient supposées lui plaire, le peuple n'ayant point encore de justes sujets de défiance contre un homme qui, l'un des premiers, avoit apporté des État-Unis cette phrase triviale en Amérique, mais neuve alors chez nous, que l'*insurrection est le plus saint des devoirs*. On a vu de quel usage ont été depuis tous ces canons, lorsqu'il s'est agi d'envoyer des détachements à de grandes distances pour faire cesser les désordres excités par les aristocrates; désordres qui eussent en effet été très dangereux s'il n'y eût eu pour les réprimer que des canons ministériels et non pas des canons populaires. Nous remarquerons à ce sujet ce qui a été observé dans un grand nombre de circonstances depuis la révolution, que l'instinct du peuple l'a mieux conduit que ne l'eût fait la raison plus ou moins éclairée de la plupart de ses chefs, même les mieux intentionnés. Que fût-il devenu en effet si, tandis qu'il étoit forcé à laisser entre les mains d'un pouvoir exécutif son mortel ennemi la disposition d'une grande force armée, il n'eût créé en quelque sorte dans son propre sein un second pouvoir exécutif vraiment à ses ordres, une autre force armée vraiment la sienne, capable de repousser la portion de puissance nationale encore placée sous la main de ses adversaires? Mais c'est

là, disoit-on, une doctrine d'anarchie. Qui en doutoit? et qui doutoit aussi qu'il ne fallût opter entre l'anarchie et la servitude? Qui ne voyoit que les fautes du roi constitutionnel, en perpétuant les désordres, forceroient la nation à marcher vers une liberté complete, tandis que le retour prématuré de l'ordre rameneroit infailliblement le despotisme, incorrigible par son essence, par sa nature?

Toutes ces courses, ces prises de canons, expéditions plus bruyantes que militaires, ne servoient pas moins à entretenir l'ardeur du peuple. La rentrée dans la capitale étoit une fête, un triomphe. Indépendamment des canons, les dépôts d'armes cachées qui s'y trouvoient manifestoient des intentions menaçantes qui commandoient au peuple une surveillance nouvelle. C'est une des causes qui empêcherent la renonciation aux droits féodaux de ramener le calme comme l'avoient annoncé les deux membres de la noblesse qui la proposerent : elle servit seulement à prévenir de plus grands malheurs. Cette proposition honora ceux qui l'accepterent; elle rendit chers au peuple ceux qui la firent. On crut à leur patriotisme en les voyant aller au devant d'une nécessité qui ne paroissoit instante qu'à la classe peu nombreuse des yeux éclairés et pénétrants. Après une telle démarche on les crut dignes de marcher au moins du même pas que la révolution, quelque loin qu'elle pût aller. Mais il étoit de la destinée des nobles français de présenter à peine quelques hommes capables de la suivre jusqu'à son dernier terme, c'est-à-dire jusqu'à l'égalité réelle, sentie, réduite en un acte. C'est un plaisir qui n'est pas indigne d'un philosophe d'observer à quelle période de la révolution chacun d'eux l'a délaissée, ou a pris parti contre elle. Tel l'a suivie ou accompagnée après le *veto* suspensif, qui l'eût abandonnée si le roi n'eût été mis en possession de ce beau privilege devenu bientôt après la cause de sa ruine. Tel autre vient de quitter la France à la destruction de la royauté, qui, passant condamnation sur la royauté héréditaire, fût demeuré Français si on eût établi la royauté élective. Les préjugés, l'habitude, l'irréflexion, entraînerent ceux que l'intérêt personnel n'avoit pu dominer. Sous cet aspect, purement moral et philosophique, la révolution a fourni des faits qui, dans l'espace de peu de mois, ont plus avancé un observateur dans la connoissance de l'homme que ne l'eussent pu faire vingt années dans la société, à toute autre époque. Que dire en voyant la Fayette, après la nuit du 6 octobre, se vouer à Marie-Antoinette, et cette même Marie-Antoinette, arrêtée à Varennes avec son époux, ramenée dans la capitale, et faisant aux Tuileries la partie de whist du jeune Barnave? Tous ces faits ont étonné les contemporains : mais combien eussent-ils été plus surpris s'ils eussent su que la Fayette, complice de la fuite du roi, avoit placé lui-même dans la voiture et sur les genoux de la reine le jeune prince royal, qu'en ce moment il appeloit M. le Dauphin! Tous ces faits, plusieurs autres non moins étranges et encore presque ignorés, confirmeront, en se découvrant, une vérité déja sentie des Français, c'est que la liberté ne date vraiment pour eux que du jour où la royauté fut abolie.

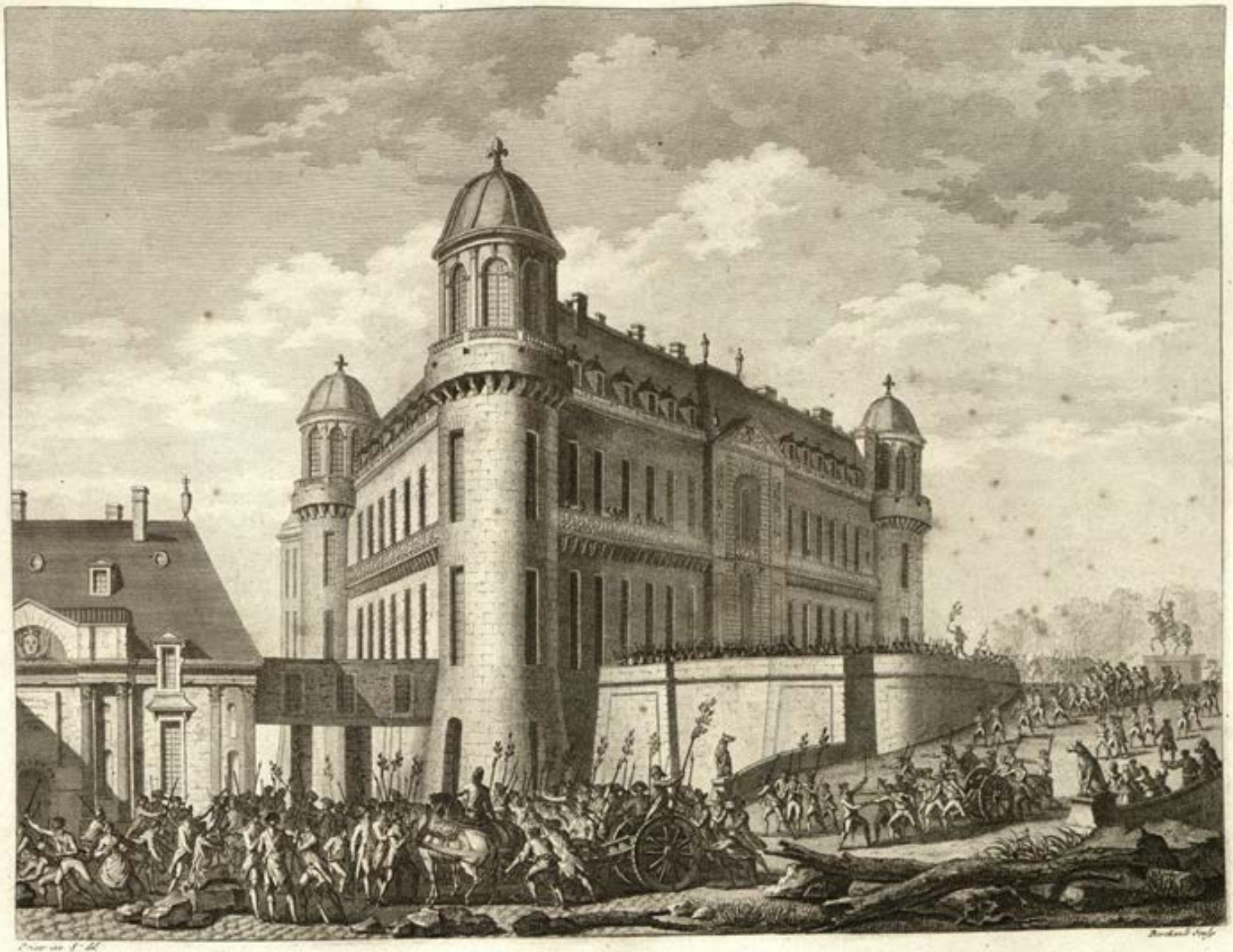

CANONS AMENÉS DE CHANTILLY A PARIS.

le 9 Aoust 1789

# VINGT-CINQUIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## BEZENVAL CONDUIT ET ENFERMÉ DANS UN VIEUX CHÂTEAU FORT A BRIE-COMTE-ROBERT, ESCORTÉ PAR LA BASOCHE, LE 10 AOÛT 1789.

L'ÉVÈNEMENT qui fait le sujet de ce tableau tient à des faits antérieurs, que nous avons été contraints de laisser derriere nous. Peu important par lui-même, il le devient par les circonstances qui l'accompagnent, et par l'évidente manifestation d'un grand changement dans l'esprit des Parisiens, par la preuve du progrès des idées publiques, nécessaires à l'établissement de la liberté. On put s'appercevoir que si le peuple de Paris conservoit encore du penchant à l'idolâtrie pour certains individus, il étoit du moins capable de les juger; que s'il pouvoit être un moment entraîné par les mouvements irréfléchis d'une sensibilité dramatique, il pouvoit aussi, en revenant à lui-même, protester, avec le sang froid de la raison, contre l'illusion faite à sa sensibilité: enfin on vit que, sans avoir encore des principes, il cherchoit du moins à s'en former; et on put espérer que bientôt il uniroit au sentiment de la liberté l'habitude de réflexion qui la maintient et l'affermit.

Le rappel des faits qui donnent lieu à ces observations rendra leur application sensible.

Il faut se reporter au moment où, la terreur ayant saisi tous les suppôts du despotisme après la prise de la Bastille, les d'Artois, les Condé, les Broglie, précipiterent leur fuite hors du royaume. Bezenval, non moins coupable qu'eux, Bezenval, complice de leurs projets conçus dans les soupers de Trianon et mûris dans les orgies du Temple, n'avoit pas le droit de se croire en sûreté à Versailles. Cependant il avoit eu l'audace d'y reparoître publiquement pendant plusieurs jours, et d'y braver l'indignation publique. Enfin, averti de ses propres périls, il avoit daigné fuir comme les autres, et s'étoit vu arrêté à Villenauce, sur le chemin de la Suisse, par la milice de la municipalité. C'étoit l'instant où M. Necker y passoit à son retour en France, rappelé par ce même roi qui venoit de le bannir de sa cour et de son royaume, et qui depuis avoit attendu dans une inquiétude mortelle l'arrivée de ce ministre, par lequel il s'étoit cru avili et en quelque sorte détrôné, ce fameux jour de la séance.

royale, où le peuple courut en foule chez le ministre, qui n'ayant point paru à cette séance sembloit l'avoir désavouée. On a su depuis qu'un pur hasard avoit empêché M. Necker de s'y montrer; et ce n'est pas la moindre singularité de son histoire, qui, de ce jour sur-tout, semble appartenir au roman. En effet ne tient-elle pas de la fiction, cette entrevue de madame de Polignac et de M. Necker à Basle, où tous les deux se rencontrerent, chassés de la cour et de la France, l'une par la France, l'autre par la cour?

Les jeux du théâtre vont-ils plus loin que ceux de la fortune dans le concours de circonstances qui rapprochent ces deux personnages, dont l'une dit à l'autre : Je vous ai fait chasser, et je suis chassée à mon tour; c'est moi qu'on bannit, et c'est vous qu'on rappelle. Allez, soyez l'idole de la nation, jusqu'à ce que... Le ministre n'avoit pas long-temps à l'être. Mais si son regne fut court, il fut au moins brillant. Accueilli par-tout avec l'ivresse de l'enthousiasme, il est instruit dans sa route du danger que court M. de Bezenval, il implore pour lui l'indulgence du peuple, il se rend en quelque sorte garant de son innocence. Ce ne fut pas sans doute une médiocre surprise pour M. Necker de voir la commune de Villenauce renvoyer cette demande à la décision de l'assemblée nationale, et en attendant retenir le prisonnier sous bonne garde. L'arrivée du ministre à Versailles fut un triomphe, à Paris une fête. Le même sentiment parut animer le roi, l'assemblée nationale, Paris, la nation. Il étoit bien difficile que M. Necker ne crût pas au succès d'une demande qu'il adresseroit au peuple. Une absence de dix-sept jours lui avoit dérobé la connoissance de ces changements rapides dans l'opinion, dans les idées, dans les intérêts variés et mobiles des différents partis; connoissance sans laquelle il est impossible de ne pas s'engager en quelque fausse démarche.

Comment M. Necker, entouré de tous les hommages des citoyens rassemblés à l'hôtel-de-ville, n'eut-il pas essayé d'obtenir de leur enthousiasme ce qui lui avoit été refusé par une municipalité provinciale? Sa demande, principalement adressée aux électeurs, fut accueillie avec transport; et l'enthousiasme ayant saisi toute l'assemblée, les mots *amnistie générale* furent proclamés dans la salle, et bientôt dans tout Paris. Au premier moment la joie fut universelle; mais bientôt après le peuple s'écria que cet exercice de la souveraineté n'appartenoit pas à ceux qui se l'étoient arrogé; que le terme marqué au pouvoir des électeurs étoit expiré; qu'ils étoient remplacés par ses représentants provisoires, membres de la commune; et que ceux-ci même ne pouvoient prononcer au nom de la capitale le pardon des crimes commis contre la nation.

Cette jalousie inquiete que montroit le peuple sur l'emploi, la gradation, les limites des pouvoirs confiés par lui, confondoit cette foule d'hommes qui ne pouvoient se persuader que les Français fussent capables de réduire en acte ce dogme de la souveraineté nationale, si nouveau pour la plupart d'entre eux, et pour M. Necker lui-même, qui, dans son discours à la commune, lui avoit parlé de la liberté *sage* dont les Français alloient jouir. Les soixante districts ne voulurent point de cette *sagesse*. Ils sentirent qu'elle tendoit à soustraire au glaive de la loi les conspirateurs qui

avoient tenté d'étouffer la liberté naissante, et qu'une imprudente amnistie alloit ramener triomphants au pied du trône et dans la capitale. Les esprits s'échaufferent; bientôt la fermentation fut au comble. Quelques uns de ces hommes ardents que dans ces crises violentes on appelle séditieux, mais qui contribuent à rendre les crises salutaires, firent sonner le tocsin comme dans le plus imminent danger de la patrie. Il suffisoit de le craindre pour qu'il cessât. Il disparut dès qu'on le crut un danger. Les électeurs, effrayés de la terreur générale, motiverent leur arrêté, et, en le motivant, l'annullerent en quelque sorte. Ils déclarerent qu'en exprimant un sentiment de pardon et d'indulgence envers les ennemis de la patrie, ils n'avoient pas prétendu prononcer la grace de ceux qui seroient prévenus, accusés, ou convaincus de crime de lese-nation. Les représentants de la commune allerent plus loin : ils ordonnerent qu'on arrêtât Bezenval, jusqu'au moment où l'on statueroit sur son sort. Enfin l'assemblée nationale, en mettant l'accusé sous la garde de la loi, déclara qu'elle persistoit dans ses précédents arrêtés sur la responsabilité des ministres et agents du pouvoir exécutif, et sur l'établissement d'un tribunal qui prononceroit sur leurs délits.

Le concours de mesures prises en même temps et par l'assemblée nationale et par la commune calma le peuple et rétablit la tranquillité dans Paris. On conduisit Bezenval au château de Brie-Comte-Robert, où il fut gardé soigneusement, et à grands frais.

Le peuple, en voyant que le prisonnier ne pouvoit lui échapper, et se tenant sûr de sa vengeance, modéra ses emportements. Des affiches lui apprenoient chaque jour les soins qu'on se donnoit pour prévenir l'évasion de l'accusé; et ce fut cette attention qui le sauva. On ne s'efforça point de hâter un supplice qu'on croyoit sûr; et le coupable échappa entre la loi ancienne qui lui avoit commandé d'obéir à son *maître*, et les principes nouveaux, qui, faisant un devoir de l'insurrection, poursuivent et condamnent ceux qui s'efforcent de la réprimer.

BESENVAL CONDUIT DANS UN VIEUX CHATEAU FORT, A BRIE COMTE-ROBERT,

le 10 Aoust 1789.

# VINGT-SIXIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## DÉPUTATION DES FEMMES ARTISTES PRÉSENTANT LEURS PIERRERIES ET BIJOUX A L'ASSEMBLÉE NATIONALE A VERSAILLES, LE 7 SEPTEMBRE 1789.

C'est un de ces moments précieux au génie des arts non moins qu'au patriotisme. Les annales de Rome n'ont point dédaigné d'immortaliser les sacrifices que de généreuses citoyennes firent à leur patrie des ornements les plus chers à leur sexe, et le pinceau des artistes s'est souvent exercé sur cet acte de civisme. Chez nos vertueuses citoyennes françaises le sentiment et le sacrifice sont les mêmes; et de plus, l'action pareille offre un autre genre d'intérêt relatif aux personnes. Celles qui apportoient cette offrande unissoient aux graces de leur sexe la gloire des arts et des talents, partage de leurs familles, de leurs peres, de leurs époux, et même le leur propre; car plus d'une, parmi elles, pouvoit avec succès retracer sous ses crayons ou sous ses pinceaux le tableau dont elle avoit fait partie, et reproduire, comme artiste, la scene où, comme actrice, elle avoit agréablement figuré.

Le tribut présenté à la patrie par nos jeunes citoyennes fut modique et proportionné à leur fortune : mais l'heureux exemple qu'elles donnoient étoit véritablement une riche offrande; il réveilla l'esprit public dans un temps où l'esprit public étoit la seule ressource de l'état. C'étoit une des plus dangereuses époques de la révolution; c'étoit le moment où la destruction des droits féodaux, des dîmes, des privileges de toute espece, en irritant toutes les passions, en désolant tous les intérêts, avoit rallié tous les ennemis publics contre l'espérance de la régénération nationale. Accablés sous les ruines du despotisme, tous se réunissoient pour disperser les matériaux du nouvel édifice, à peine ébauché. Le plus sûr moyen d'atteindre cet exécrable but, c'étoit de renverser la fortune publique, déja si chancelante. Faire disparoître le numéraire, l'enfouir, l'exporter, anéantir ou embarrasser la perception des impôts, c'étoit le but de toutes leurs manœuvres. Les destins d'un grand empire tenoient à quelques millions de plus ou de moins dans le trésor public. Il s'agissoit de gagner le moment où un nouveau plan de finances seroit présenté à la nation par le ministre en qui elle se confioit encore. Jusqu'alors il falloit vivre de ressources momentanées; et l'état étoit réduit à demander aux

citoyens des sacrifices volontaires, dont la récompense se montroit en perspective dans la liberté publique, œuvre de la constitution que l'assemblée nationale promettoit aux Français.

Elle s'occupoit alors d'une question très importante, celle du droit accordé à un seul homme, nommé roi, de suspendre ou d'annuller d'un mot la volonté d'une grande nation. Cette discussion avoit rempli une partie de la séance du lundi 7 septembre, lorsque le président demanda à l'assemblée si elle vouloit recevoir une députation composée de onze vertueuses citoyennes, qui venoient lui offrir, avec leurs hommages, leurs parures et leurs bijoux. Un applaudissement universel fut la réponse à cette question. Elles paroissent : on leur fait préparer des sieges hors de la barre dans l'intérieur de la salle. Ces dames, toutes vêtues de blanc, toutes décemment et simplement coëffées, ornées d'une cocarde patriotique, s'avancent, précédées de deux huissiers, se rangent sur une ligne, et saluent le président et l'assemblée.

Madame Moitte, femme d'un artiste distingué, qui avoit, en qualité d'auteur du projet, été nommée présidente de la députation, devoit prononcer un discours; mais craignant, soit par la foiblesse de sa voix, soit par sa timidité, de n'être pas entendue de l'assemblée, elle pria M. Bouche, député d'Aix, de le prononcer pour elle.

M. Bouche, ayant reçu le discours des mains de madame Moitte, dit :

« Messeigneurs (on prononçoit encore ce mot, que le développement des principes de la liberté a proscrit, même en parlant à l'assemblée nationale. )

« La régénération de l'état sera l'ouvrage des représentants de la nation.

« La libération de l'état doit être celui des bons citoyens.

« Lorsque les Romains firent hommage de leurs bijoux au *sénat, c'étoit pour lui* « procurer l'or sans lequel il ne pouvoit accomplir le vœu *fait à Apollon par Camille* « avant la prise de Veies.

« Les engagements contractés envers les créanciers de l'état sont aussi sacrés qu'un « vœu. La dette publique doit être scrupuleusement acquittée, mais par des moyens « qui ne soient pas onéreux au peuple.

« C'est dans cette vue que quelques citoyennes, femmes ou filles d'artistes, viennent « offrir à l'auguste assemblée nationale des bijoux qu'elles rougiroient de porter quand « le patriotisme leur en commande le sacrifice. Eh! quelle femme ne préféreroit l'in- « exprimable satisfaction d'en faire un si noble usage au *stérile* plaisir de contenter « sa vanité?

« Notre offrande est de peu de valeur sans doute; mais dans les arts on cherche « plus la gloire que la fortune, et notre hommage ne peut être proportionné au sen- « timent qui nous inspire.

« Puisse notre exemple être suivi par le grand nombre de citoyens et de citoyennes « dont les facultés surpassent de beaucoup les nôtres !

« Il le sera si vous daignez l'accueillir avec bonté, si vous donnez à tous les bons « patriotes la facilité d'offrir des contributions volontaires en établissant dès à présent « une caisse uniquement destinée à recevoir tous les dons en bijoux ou especes,

« pour former un fonds qui seroit invariablement employé à acquitter la dette « publique. »

Après ce discours, vivement applaudi, madame Moitte, qui tenoit la cassette où étoient renfermés les bijoux, monta au bureau des secrétaires, et la déposa entre leurs mains; la cassette fut ensuite remise sur le bureau du président, qui, s'adressant à ces dames, leur dit :

« L'assemblée nationale voit avec une vraie satisfaction les offres généreuses auxquelles vous a déterminées votre patriotisme.

« Puisse le noble exemple que vous donnez en ce moment propager le sentiment « héroïque dont il procede, et trouver autant d'imitateurs qu'il aura d'admirateurs !

« Vous serez plus ornées de vos vertus et de vos privations que des parures que « vous venez de sacrifier à la patrie.

« L'assemblée nationale s'occupera de votre proposition avec tout l'intérêt qu'elle « inspire. »

Ce discours fut aussi très applaudi; et un membre proposa d'insérer dans le procès-verbal de l'assemblée le discours et les noms de ces dignes citoyennes. La proposition fut agréée, et l'assemblée demanda même que les noms fussent lus en ce moment. Il seroit injuste de leur refuser ici l'honneur dont ces noms jouissent dans les premieres pages des annales de la patrie : c'étoient mesdames Moitte, Vien, la Grénée, Suvée, Beruer, du Vivier, Belle, Fragonard, Vestier, Peyron, David, Vernet, Desmarteaux, Beauvarlet, Cornedecerf; mesdemoiselles Vassé, de Bourecueil, Vestier, Gerard, Pithoud, Viefville, Hautemps.

Après la lecture de ces noms l'assemblée, en décernant à ces dames l'honneur de la séance, voulut qu'elles conservassent la place de distinction qui leur avoit été accordée.

D'autres honneurs et d'autres applaudissements les accompagnerent au sortir de l'assemblée, soit à Versailles, soit à Paris. Elles étoient attendues à l'entrée des Champs-élysées par un détachement des éleves de l'académie de peinture et de sculpture, et par des musiciens précédés de flambeaux, qui entourerent la voiture de ces dignes citoyennes.

Le peuple, toujours éclairé par un sentiment prompt sur ses intérêts et sur ses besoins, les combloit de bénédictions. Les districts devant lesquels elles passerent firent prendre les armes, et ajouterent chacun un certain nombre d'hommes pour augmenter la garde d'honneur qui précédoit les voitures. Ce cortege les conduisit jusqu'au Louvre, où logeoient la plupart de ces dames; et en entrant dans ce séjour des arts, les musiciens eurent la délicate attention de jouer l'air *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?*

Telle fut la premiere récompense que nos aimables patriotes obtinrent de leur civisme dans cette journée; mais elle ne fut que le présage du prix plus flatteur qu'elles avoient espéré de leur démarche, l'avantage d'être imitées. Dès ce moment l'assemblée reçut chaque jour de nouvelles offrandes. Plusieurs districts formerent des bureaux et des caisses pour réunir ces tributs, qu'ils portoient ensuite à l'assemblée.

Il se forma différentes sociétés qui se piquerent d'une émulation généreuse. C'étoit à qui enrichiroit le plus l'autel de la patrie, à qui repousseroit le plus le fléau que les aristocrates invoquoient comme un présent du ciel, et comme leur unique espérance, la banqueroute. Ils frémissoient de la voir tous les jours s'éloigner davantage, d'entendre tous les jours dans l'assemblée, de lire dans les journaux la liste des dons patriotiques qui attestoient le noble dévouement d'un grand nombre de citoyens. On vit, disent les deux historiens que nous avons déja cités plus d'une fois, on vit l'enfance sacrifier ses jouets, la vieillesse les soulagements si nécessaires à son existence; l'opulence présenter le tribut de ses richesses, l'indigence celui de sa pauvreté; les domestiques, dans plusieurs maisons particulieres, se réunir; dans plusieurs manufactures, les ouvriers se cotiser, et donner à l'état une portion de leur foible pécule, quelques uns même ouvrir une souscription chez un notaire. Enfin une pauvre femme, rencontrant les députés de son district qui alloient porter leur contribution à l'assemblée nationale, voulut avoir part à cette œuvre civique, et les contraignit, à force de prieres et de larmes, d'accepter la moitié de sa fortune, vingt-quatre sous, et de joindre le denier de la veuve à leurs magnifiques offrandes. Tous ces traits de vertu, et il y en eut plusieurs, étoient pour la patrie un trésor plus précieux que les sommes qu'ils produisoient. Ils montroient que les Français, quoi qu'osassent dire les ennemis publics, n'étoient pas indignes de la liberté, malgré l'abyme des vices où la servitude les avoit plongés. Nous avons vu, deux ans après, la guerre étrangere et les menaces des despotes provoquer de nouveaux sacrifices consommés avec un nouvel enthousiasme. De nouveaux exemples de vertu auroient dû décourager les tyrans extérieurs, et leur annoncer dès lors le triomphe de la liberté. Mais ce n'étoit point à eux d'imaginer que les vertus d'un peuple peuvent être le prélude de ses victoires.

OFFRANDES FAITES A L'ASSEMBLÉE NATIONALE PAR DES DAMES ARTISTES

le 7 Septembre 1789.

# VINGT-SEPTIEME TABLEAU DE LA RÉVOLUTION.

## BÉNÉDICTION DES DRAPEAUX DE LA GARDE NATIONALE DANS L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME, LE 27 SEPTEMBRE 1789.

Depuis la prise d'armes et la chûte de la Bastille, le torrent de la révolution paroissoit entraîner à la fois les citoyens, la cour, et l'assemblée nationale; et cependant cette cour perfide s'occupoit sans relâche des moyens d'en arrêter le cours. Dans cette vue elle employoit dès lors Lafayette qu'elle haïssoit, et qui déja s'armoit de sa popularité contre les intérêts du peuple. Il avoit lui-même en secret un but opposé aux intérêts de la cour. Celle-ci vouloit reconquérir tout le despotisme. Lui et cette minorité de nobles dont il étoit l'agent, et dont il se croyoit le chef, vouloient, en paroissant se prêter à la destruction de la noblesse, établir une pairie, une chambre des pairs, un gouvernement aristocratique, dont celui d'Angleterre leur offroit à-peu-près le modele. Plusieurs d'entre eux avoient, comme Lafayette, porté les armes en Amérique. Ils en avoient rapporté ces idées anglaises; et c'étoit même cette coalition de jeunes patriciens qui avoit, pour réaliser de si beaux songes, imprimé le premier mouvement à la révolution. Mais le mouvement une fois donné menaçoit d'emporter toutes ces espérances, et de renverser également les projets contre-révolutionnaires de la cour et ceux de cette coalition ambitieuse. La cour et la coalition faisoient donc ici cause commune; et quoique totalement opposées dans leurs vues particulieres, elles devoient en cette occasion marcher sur la même ligne et se prêter un mutuel secours. C'est là ce que tous les yeux ne voyoient pas alors, et ce qui explique d'une maniere naturelle tous ces évènements contradictoires en apparence qui se sont croisés ou accumulés depuis, toutes ces scenes compliquées dont l'heureux dénouement a éclaté le 10 août après trois ans de trames ténébreuses et d'intrigues souterraines. Le 10 août 1792 est le coup de lumiere qui, depuis le 14 juillet 1789, éclaire enfin tout le théâtre de la révolution française. Voici ce qu'il nous découvre à l'époque qui fait le sujet de ce tableau.

C'étoit, parmi le peuple, la classe la plus indigente, et jusqu'alors la plus méprisée, qui avoit frappé les grands coups. Elle avoit terrassé le colosse du despotisme royal. Une fois lancée dans l'arene de la liberté, on pouvoit craindre qu'elle ne voulût plus s'arrêter que lorsqu'elle auroit abattu toute espece de despotisme. Les classes plus aisées, et qu'on appeloit supérieures, furent la digue que l'on résolut d'opposer à ces irruptions révolutionnaires. Dans le premier moment elles s'étoient armées pour seconder les efforts du peuple, et pour opposer avec lui une masse de forces imposante aux satellites soudoyés du pouvoir absolu. Lafayette entreprit de les séparer de ce que l'on continueroit de nommer le peuple, tandis qu'elles seroient appelées

la classe des honnêtes gens. Il voulut en faire une armée à ses ordres, dont il pût dans le besoin se servir contre cette multitude incommode qui ne vouloit que la liberté. Trois cent mille citoyens avoient des armes : vingt-quatre mille seulement furent admis à composer la garde nationale. Paris étoit divisé en soixante districts : on forma soixante bataillons, avec leurs officiers, sous-officiers, grenadiers; avec des compagnies de chasseurs; avec un uniforme, des bonnets, des pompons, des épaulettes; avec soixante compagnies du centre, troupe soldée et plus particulièrement dévouée aux volontés de son chef.

Il y eut donc une armée parisienne distincte du peuple de Paris, un général, un état-major. On donna le plus qu'il fut possible à cette armée le ton et l'esprit militaire. On l'enflamma sur-tout de haine contre les factieux, désignant par ce titre, non ceux qui formoient une véritable faction, une faction cachée, préparant de loin le succès de ses plans liberticides; mais ces hommes francs et ouverts qui, dans leur ardente activité, triomphant d'avoir brisé leurs chaînes, sembloient en rechercher, en poursuivre les derniers anneaux pour les briser encore.

L'impression récente des commotions de juillet, les dispositions soupçonneuses inséparables d'une liberté nouvellement conquise, les craintes qu'inspiroit le parti aristocratique rallié autour du roi, le vif intérêt des questions agitées dans l'assemblée nationale, entretenoient dans Paris une fermentation sourde. Dans quelques lieux publics, et sur-tout au Palais-royal, se formoient chaque jour des grouppes, qui, dans leurs discussions animées, ne ménageoient ni les ennemis du peuple, ni ses prétendus amis. La garde nationale fut employée à dissiper ces rassemblements patriotiques, à saisir au milieu d'eux des discoureurs peu mesurés. Elle commençoit ainsi, sans s'en appercevoir, à séparer sa cause de la cause des citoyens. Il falloit par un dernier coup l'isoler entièrement d'eux, exalter son orgueil militaire, lui faire oublier que, selon le principe et le texte même de la loi, elle n'étoit point un corps distinct du peuple, elle étoit le peuple même.

Chaque bataillon avoit son drapeau : ils avoient tous été bénis dans les principales églises de chaque district : on imagina de les bénir encore tous à la fois dans l'église de Notre-Dame, au milieu d'une cérémonie pompeuse et d'une solemnité religieuse et guerriere. Pour achever d'enivrer des esprits simples et des amours-propres de bonne foi, le ministre de Saint-Priest écrivit de la part du roi à Lafayette cette lettre trop remarquable, et devenue trop intelligible par les évènements postérieurs, pour que nous ne la rappelions pas ici : « Le roi m'a prescrit, monsieur le marquis, d'or-« donner qu'on tirât du magasin des Menus tout ce qui s'y trouve pouvant servir à « l'ornement de l'église de Notre-Dame le jour de la bénédiction des drapeaux..... « Je me fais honneur de concourir à la dignité d'une cérémonie où l'on consacrera « les drapeaux d'une troupe nationale dont sa majesté compte faire usage dans « toutes les circonstances importantes de l'état. Le repos actuel de la capitale est une « de ces occasions essentielles. Sa majesté voit avec satisfaction que votre zele et celui « des milices parisiennes s'y consacrent sans réserve, etc. »

On a vu depuis à quel usage, pour quelles *circonstances importantes*, Louis XVI réservoit cette troupe nationale, cette milice parisienne, dont il s'étoit promis de faire une milice royale. Quelques patriotes clair-voyants apperçurent le venin caché sous ces flagorneries de cour : mais l'engouement qu'elles avoient produit empêcha d'entendre leur voix; on les traita de séditieux, d'ennemis de l'ordre. On ne permit pas alors des commentaires qui seroient aujourd'hui superflus. L'illusion fut donc presque générale; et cette invention machiavélique des plus perfides ennemis du peuple eut toute l'apparence d'une fête publique.

Dès le lever de l'aurore on rappela dans tous les districts les soldats citoyens autour de leurs bannieres. Le rendez-vous général étoit devant l'hôtel de la commune. Toutes les rues furent bientôt remplies de bataillons sous les armes, marchant enseignes déployées, au roulement des tambours, au son des instruments guerriers, au bruit des trains d'artillerie, qui portoient avec fracas au temple d'un Dieu de paix l'appareil menaçant de la guerre. Le maire à la tête des représentants de la commune et des députés de tous les districts de Paris, l'état-major de la garde citoyenne, les députés de Paris à l'assemblée nationale, escortés par une troupe choisie, s'étoient rendus d'avance de l'hôtel de la commune à la cathédrale. Toute l'église étoit parée comme pour une pompe triomphale : les décorations profanes qu'avoit offertes la munificence intéressée du roi étoient jointes et entrelacées aux ornements religieux du lieu saint. Une foule innombrable remplissoit les tribunes et les bas-côtés de l'église; et, lorsque les troupes s'avancerent en bon ordre dans la nef qui leur étoit réservée, lorsque les tambours et l'harmonie militaire retentirent sous les voûtes du temple, lorsque les drapeaux, rangés autour de l'autel, formerent comme une couronne ondoyante, lorsque la vapeur de l'encens s'éleva dans les airs avec les chants pieux des ministres du culte, tous les sens frappés ensemble reçurent ces impressions profondes dont les superstitions de tout genre ont su profiter tant de fois.

Au milieu de cette cérémonie auguste, un orateur, le même qui dans une autre solemnité avoit consacré son éloquence aux mânes des héros immolés par le canon de la Bastille, l'abbé Fauchet, monte en chaire; et le souvenir de son premier triomphe, la réputation de son talent, l'autorité de son patriotisme, lui assurent déja l'attention et la faveur de l'auditoire. Ni lui, ni les spectateurs, ni les acteurs n'étoient dans l'infâme secret des promoteurs de cette fête; sincèrement et passionnément épris de la liberté, de la loi nouvelle, il suivoit les élans de son cœur en lui vouant ses travaux oratoires. Il étoit son missionnaire, il eût été son martyr. Il trouva dans le prophete Isaïe (eh! que ne trouve-t-on pas dans les prophetes?) un texte merveilleusement adapté aux lieux et aux circonstances : « En ce temps un « grand hommage sera rendu au Dieu des armées par un peuple jusqu'alors divisé « et déchiré, par un peuple devenu terrible..... Cette nation qui avoit long-temps « attendu la justice, cette nation toujours foulée aux pieds par ses ennemis qui « possédoient sa terre comme des fleuves qui la dévorent, se réunira dans le lieu « où est invoqué le Dieu des armées. »

Témoin de cette application des rites et des livres du christianisme aux conquêtes de la liberté, le spectateur philosophe jouissoit tout autrement que le vulgaire. Il pouvoit dire au fond de son cœur : Si souvent la religion couvrit d'un voile mercenaire les attentats du despotisme! si souvent des étendards furent bénis dans ce temple même pour aller dans d'injustes combats servir de guides à la fureur aveugle du soldat conjuré avec les despotes contre la liberté des peuples, contre sa propre liberté! si souvent la voix des prêtres fit retentir cette enceinte de maximes serviles, d'exhortations à l'esclavage, d'encouragements à des exploits qui ne tournoient qu'au profit des tyrans! Quel heureux, quel inespéré changement! Contre qui se sont armés ces citoyens-soldats? Contre une autorité long-temps traitée de légitime. A quoi sont particulièrement consacrés ces bataillons? A maintenir, à défendre la loi qui rend au peuple une puissance dont l'avoit dépouillé la tyrannie. Si les rois parvenoient encore à rassembler sous leurs ordres des légions stipendiées pour opprimer cette liberté naissante, qu'ils feignent aujourd'hui de reconnoître parcequ'ils n'ont pu l'étouffer, contre qui se déploieroient ces drapeaux que l'on bénit au nom du Dieu des armées? Contre les rois. O trois fois inespéré, trois fois heureux changement!

Mais si du moment où nous sommes on se reporte par le souvenir à cette époque, déjà si éloignée de nous, moins par la distance des temps que par la succession rapide de tant d'évènements divers, si l'on arrête sa pensée sur les personnages principaux qui figuroient alors sur la scene, on est frappé par d'autres changements : on gémit sur les fragilités humaines, ou plutôt on félicite la patrie qui a vu s'effacer tant de couleurs mensongeres et tomber tant de masques hypocrites.

*Ce sage* (1), disoit l'orateur, *qui préside à l'ordre au nom de la loi.....* Et ce sage chef du corps municipal, ce maire alors environné de la considération publique, s'est perdu par trop de foiblesse; il a cédé ou paru céder aux suggestions d'une cour corruptrice; il s'est vu réduit à éviter par la fuite les fureurs populaires après avoir bravé pour la cause du peuple les fureurs et les menaces du despotisme!

*Ce héros* (2) *qui commande les forces au nom de la loi.....* Et ce héros et d'autres héros comme lui n'étoient que des conspirateurs; et ils ont voulu sacrifier à leur ambition particuliere la liberté publique; et ils sont errants, fugitifs; et Lafayette expie dans les fers d'un despote étranger le crime d'avoir perfidement usurpé l'estime, et, disons-le à notre honte, les adorations de sa patrie!

*Ce pontife* (3) *qui au nom du Dieu de la loi bénit les étendards de la loi....* Et ce pontife, comme presque tous ses pareils, oubliant l'esprit de la religion dont il étoit ministre, n'a pu supporter l'écroulement des grandeurs et des richesses qui faisoient toute leur foi, toute leur vocation, toute leur croyance! il est allé rejoindre la horde de prélats conjurés à qui des rois et des généraux protestants ont promis leur réintégration dans des dignités catholiques : il est allé se nourrir avec eux de vœux homicides et d'espérances sanglantes : il a porté un instant envie à cet exécrable évêque de Verdun qui s'est froidement assis sur un siege épiscopal environné de cadavres, de pillages et d'incendies. Il oublioit que quand par les mêmes moyens il auroit obtenu à Paris le même succès, la vigueur nationale, se relevant avec plus d'énergie après de plus tristes revers, l'auroit bientôt contraint à la même fuite, condamné à la même honte et à l'inutilité des mêmes remords!

*Un roi patriote*, disoit encore l'orateur, *un vrai monarque, qui fait exécuter la loi...* Et ce monarque, ce roi coupable, assassin de la liberté dont il fut nommé le restaurateur, deux fois replacé sur le trône par la clémence nationale, mille fois parjure aux serments les plus solemnels, a trébuché sans retour de ce trône dont il ne fut jamais digne, et l'a fait trébucher avec lui! Il préparoit dès lors, il attisa toujours depuis dans l'intérieur les éléments inflammables et les brandons de la guerre civile. Il laissa dans les mains du fanatisme un fer sanglant, que la force et la raison publiques purent à peine émousser. Il encouragea, soutint, alimenta des rebelles qui promettoient à leur patrie la mort, l'incendie et des fers. Il appela l'étranger à son secours, lui fit ouvrir nos frontieres, livrer nos places, et paya de nos propres bienfaits les instruments de notre perte.

---

(1) Bailly, maire de Paris.

(2) Lafayette.

(3) L'archevêque de Paris, Juigné.

BÉNÉDICTION DES DRAPEAUX DE LA GARDE NATIONALE PARISIENNE A NOTRE DAME,

le 27 Septembre 1789

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE FRANCE

# VINGT-HUITIEME TABLEAU DE LA RÉVOLUTION.

## ORGIE DES GARDES-DU-CORPS A VERSAILLES, LE 1er OCTOBRE 1789.

Un repas bruyant et splendide donné par de jeunes militaires aux officiers d'un régiment, des santés, des chants, des concerts d'instruments, des folies, est-ce donc là une conjuration contre la liberté? Est-ce avec cet éclat qu'on médite de faire ou de détruire une révolution? Est-ce dans une orgie que l'on conspire?.... Oui, à la cour de France, où la Saint-Barthélemi même s'est préparée au milieu des fêtes. Et qu'on ne se récrie pas contre ce rapprochement qui n'est que trop juste. Si le massacre des protestants fut le crime du fanatisme, ce fut dans ses agents et non pas dans ses auteurs. Exécuté par la superstition, il fut ordonné par une exécrable politique; ce fut moins une secte immolée à une secte, qu'un parti à un parti : et dès 1789 la contre-révolution ne pouvoit se faire en France sans la Saint-Barthélemi des patriotes, expression avec laquelle on s'est presque familiarisé depuis, mais qui n'en doit pas moins conserver toute son horreur.

Mise en fuite au 14 juillet avec l'armée de Broglie et avec ceux des princes trop ouvertement ennemis de la liberté pour pouvoir utilement agir contre elle en France, l'aristocratie s'étoit remise de son premier effroi. Une partie étoit revenue environner le trône; le reste, dispersé dans les provinces, dans les administrations, dans les gardes nationales, dans les armées, attendoit le moment de servir son roi et de relever la monarchie, ou plutôt, de se servir, de se relever elle-même. Les mois d'août et de septembre furent employés à ourdir les fils d'une trame dont l'une des principales extrémités étoit à Metz et l'autre à Versailles.

Enlever le roi, le transporter dans une place forte, où l'on avoit rassemblé les régiments les plus royalistes sous les ordres du plus déterminé comme du plus adroit des contre-révolutionnaires, de Bouillé; appeler de là auprès du monarque toute sa fidele noblesse, tous les corps de l'armée qui n'étoient point encore gangrenés de patriotisme, toutes les cours judiciaires qui étoient encore des parlements; dicter à la nation, déclarée rebelle, les volontés du monarque, ou peut-être lui accorder, par grace, les bienfaits de la déclaration du 20 juin; tandis qu'à Versailles l'assemblée seroit dissoute par la force des armes, et ses membres les plus odieux par leur civisme punis de leur révolte contre le pouvoir absolu; tandis qu'à Paris et dans les provinces seroit allumé de toutes parts l'incendie de la guerre civile, et que

des nobles et des prêtres, inscrits sur des listes homicides, et souscripteurs d'assassinats, paieroient et guideroient le bras des meurtriers qui purgeroient la France de tous les ennemis du despotisme : tel étoit le plan conçu dans l'ombre et déja prêt à éclater au grand jour.

Que falloit-il pour en assurer le succès? Disposer sur la route quelques troupes destinées à protéger l'*auguste* fuite, mais sur-tout en faire entrer à Versailles, pour l'enlèvement et pour le premier coup de main. Déja quelques dragons étoient cantonnés à Rambouillet; on osa se proposer d'amener à Versailles même, sous les yeux de l'assemblée nationale, tout le régiment de Flandres; et l'on y réussit.

L'histoire développera les ressorts cachés de ces intrigues : nous n'exposons que des tableaux; nous ne devons découvrir l'intérieur, et, pour ainsi dire, les entrailles de la révolution, qu'autant qu'il le faut pour bien entendre les circonstances extérieures que nous offrons aux regards.

Sur une lettre de Lafayette, écrite et reçue à propos, on persuade à l'état-major de la garde nationale de Versailles que les grenadiers de Paris, les anciens gardes-françaises, ont déja voulu se mettre en marche pour aller reprendre de force leur poste au château, et reconquérir l'honneur de garder le roi. On s'étend sur les dangers où cette insurrection jetteroit la famille royale, l'assemblée nationale et les citoyens-soldats de Versailles. Le secours d'un régiment de ligne est indiqué comme le seul moyen d'éviter tant de malheurs. La municipalité est requise de demander au roi mille hommes de troupes réglées. La réquisition est docilement accueillie, et le roi supplié de permettre qu'un de ses régiments vienne défendre son palais et sa personne. L'état-major avoit été seul consulté : la garde nationale presque entiere désapprouva cette mesure; mais on brava son opposition impuissante; le régiment de Flandres fut mandé, ou plutôt il l'étoit d'avance. Il arrive subitement aux portes de la ville; il y entre tambour battant, traînant après lui de formidables provisions de guerre, et comme dans une ville conquise.

Un signe qui a toujours marqué la prochaine exécution des complots aristocratiques, et qui les a toujours fait avorter, c'est la menace et la jactance. Depuis la grande défaite des ennemis publics, c'étoit ici leur premier triomphe : ils en furent enivrés. Tout haut dans le palais du roi, tout haut à Paris dans les spectacles, ils parloient du plan, de son exécution prochaine, et de ses suites; ils se figuroient déja cette armée réunie à Metz autour du prince, pour la cause des deux premiers ordres, et pour écraser le troisieme; l'introduction facile des armées étrangeres, l'impossibilité de la résistance, les patriotes par-tout vaincus et massacrés, enfin la plus heureuse guerre civile. Leur insolente confiance augmenta encore quand ils virent, après l'arrivée de la compagnie des gardes-du-corps qui alloit servir le quartier d'octobre, rester avec elle à Versailles celle qu'elle devoit remplacer.

Tous les officiers de ce corps étoient par état vendus aux projets de la cour : la plupart l'étoient aussi par caractere : mais les simples gardes avoient en général d'autres sentiments. Il est vrai que, quoiqu'ils fussent tous censés nobles, un grand nombre d'entre eux l'étoient assez médiocrement pour pouvoir encore être un peu raisonnables. Le patriotisme qu'ils avoient montré dans quelques occasions, l'assi-

dnité de plusieurs aux séances de l'assemblée nationale, leurs liaisons avec les députés les plus patriotes, leur serment de mourir pour conserver les jours du roi et de sa famille, mais de ne jamais verser le sang de leurs freres, donnoient sur leurs dispositions quelque inquiétude aux conspirateurs. On employa tout pour les gagner; caresses, menaces, ambition, préjugés de naissance, calomnies contre l'assemblée, faux dangers pour les jours du roi, tout fut mis en jeu : on prétend que leurs chefs parurent oublier la distance infinie que la nature avoit mise entre un homme de la cour et un simple gentilhomme, qu'ils daignerent s'occuper de les séduire, et leur assurer même qu'en cette occasion gentilshommes et courtisans faisoient cause commune.

D'un autre côté l'on travailloit le régiment de Flandres. Les officiers furent présentés au roi, à la reine, à toute la famille royale, accueillis, flattés, enfin... admis au jeu. Quand tout parut bien disposé, quand on put croire que des guerriers français, enivrés de cette vapeur de cour, n'hésiteroient pas dans leur choix entre le roi et ce qu'on appeloit cette *canaille nationale*, lorsque sur-tout plusieurs jeunes gardes-du-corps, la cervelle échauffée de séduction, de préjugés et de royalisme, eurent fait quelques imprudences qui les rendoient suspects aux patriotes, et les engageoient dans le parti contre-révolutionnaire, on résolut de réunir dans une fête brillante ces deux principaux éléments des grands coups que l'on préparoit, d'enflammer toutes ces têtes, déja en effervescence, par la double et triple ivresse du vin, de la gloire de la faveur, de la confraternité militaire.

Le jeudi premier jour d'octobre, est indiqué pour un repas donné par les gardes-du-corps aux officiers du régiment de Flandres. Ceux des dragons et des chasseurs qui se trouvoient à Versailles, ceux des gardes-suisses, des cent-Suisses, de la prévôté, l'état-major et quelques officiers de la garde nationale, y sont aussi invités. On choisit pour lieu du festin la grande salle des spectacles, exclusivement destinée aux fêtes les plus solemnelles de la cour, et qui depuis celles du mariage du second frere du roi ne s'étoit ouverte que pour l'empereur Joseph II.

L'intérieur de cette salle avoit reçu de l'architecte trois dispositions différentes, selon qu'elle devoit servir, soit aux représentations dramatiques, soit aux bals parés, soit enfin aux banquets de la cour. Le parterre restant à sa place ou s'élevant au niveau du théâtre, ou se divisant de maniere à contenir des tables immenses autour desquelles le service circuloit avec facilité, donnoit à la salle entiere l'une ou l'autre de ces trois formes. Au jour fixé, elle parut sous la troisieme : l'illumination étoit magnifique : le reflet des lumieres dans toutes les glaces qui ornent le fond des loges produisoit un effet magique. La table étoit splendidement servie. La musique des gardes-du-corps et du régiment de Flandres flattoit délicieusement l'oreille; et lorsqu'elle se taisoit, des santés éclatantes faisoient résonner à sa place l'écho de cette salle, qui n'avoit jamais répété d'aussi bruyantes explosions. La santé du roi, celles de la reine, du dauphin, de la famille royale, furent portées avec acclamation; celle de la nation fut proposée, un silence universel fut toute la réponse.

Au second service on fit entrer dans les loges les grenadiers de Flandres, les Suisses, les chasseurs, émerveillés de ce spectacle, frappés sur-tout de voir un capitaine des

gardes, un Grammont, un duc de Guiche, assister à un repas donné par de simples gardes, ce que, de mémoire de soldat, nul autre capitaine de ce corps n'avoit jamais fait avant lui. Mais on leur ménageoit, on ménageoit aux convives, une bien autre surprise. Tout-à-coup on annonce le roi : le roi entre en habit de chasse; il entre avec la reine, qui conduit par la main le prince-royal, encore alors appelé le dauphin. La reine s'avance jusqu'au bord du parquet avec son fils : elle le prend dans ses bras, et fait le tour de la table, parée de ce précieux fardeau. Les cris d'alégresse et de *vive le roi*, les acclamations, les applaudissements retentissent alors sans mesure. Les gardes-du-corps, les grenadiers, les soldats, l'épée nue à la main, portent à grands cris les trois santés royales. La cour sourit à ces éclats serviles, qui lui font rêver le retour de sa toute-puissance, et le succès de ses complots : elle se retire satisfaite..... Aveugle et imprudente joie!

La fête qui jusques là n'étoit animée que par une gaieté libre, mais encore décente, se change alors en une orgie complete. Les vins les plus délicieux coulent avec une munificence royale. Les têtes s'exaltent, et la musique vient encore ajouter au délire. Elle fait entendre cet air, *O Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne!* que le royalisme avoit adopté, et dont l'allusion perfide est en ce moment avidement saisie. On sonne la charge; les convives chancelants escaladent les loges, imitant l'assaut de Blondel dans la piece de Richard. Ils se répandent en propos indécents et séditieux. La cocarde nationale est proscrite : on offre la cocarde blanche, et plusieurs capitaines de la garde nationale de Versailles ont la foiblesse de l'accepter. Cependant on s'étoit porté en foule à la suite de la cour. Des gardes-du-corps, des officiers, des soldats ivres remplissoient en désordre la cour de marbre. Un aide-de-camp de M. d'Estaing escalade le balcon de l'appartement du roi; il arbore la cocarde blanche; on l'applaudit : il décore de sa croix de Limbourg un grenadier de Flandres qui le suit par le même chemin : un dragon veut se tuer parcequ'il a manqué l'escalade. Des imprécations contre l'assemblée nationale se mêlent de toutes parts aux cris de *vive le roi, vive la reine!* La force publique ne s'occupa point de réprimer ces désordres; et l'alarme qu'ils répandirent dans la ville ne fut calmée que lorsque les acteurs de ces scenes scandaleuses, succombant sous de si pénibles rôles, furent enfin rendus au repos par la lassitude de leurs excès.

Deux jours après, dans un autre repas donné à l'hôtel des gardes-du-corps, les mêmes indécences se répéterent. La cour n'y parut pas cette fois; mais le lendemain la reine eut encore l'imprudence de répondre à une députation de la garde nationale de Versailles : «J'ai été enchantée de la journée du jeudi». Femme coupable et malheureuse! ainsi tu commençois à te précipiter toi-même! tu triomphois des premiers pas que tu faisois vers ta perte! tu entraînois dès lors avec toi celui dont le nom, mêlé au tien, étoit pour les ennemis publics un signal de révolte contre la volonté nationale! C'est par ton obstination à suivre la route où tu commençois alors à marcher, que tu as amassé tant de maux sur ta tête, sur celle de ton infortuné complice, que tu nous en as tant fait à nous-mêmes; qu'enfin tu as, contre ton vœu, forcé la France, à demi régénérée, à une régénération entiere.

ORGIE DES GARDES DU CORPS DANS LA SALLE DE L'OPERA DE VERSAILLES,

le 1er Octobre 1789.

# VINGT-NEUVIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## DÉPART DES DAMES DE LA HALLE POUR ALLER CHERCHER LE ROI A VERSAILLES LE 5 OCTOBRE 1789.

Il sembloit que l'orgie du 1er octobre eût produit une ivresse prolongée, ou plutôt une sorte de démence dans toute l'aristocratie de Versailles. On insultoit hautement au château l'habit national et la cocarde tricolore. La cocarde blanche, que, seuls dans toute la France, les gardes du roi portoient encore, étoit vantée, préférée, arborée publiquement. Les courtisans se croyant surs de la victoire ne se possédoient plus : les femmes de la cour avoient perdu le sens et la raison. Une d'entre elles qui en conservoit encore un peu, allant visiter la vieille duchesse de Villeroy, la trouva seule dans son salon dansant et chantant devant une glace : Ma chere enfant, ma toute bonne, s'écria-t-elle en la voyant, la contre-révolution est faite, la contre-révolution est faite ! Et elle continua de danser comme une folle. La contre-révolution étoit faite, parcequ'un régiment étoit entré à Versailles; que de jeunes étourdis s'étoient enivrés en criant Vive le roi; qu'ils avoient escaladé des loges dans une salle de spectacles, et des fenêtres au château; qu'enfin des femmes coupables leur avoient fait mettre à leur chapeau de grosses cocardes blanches. Telle fut jusqu'à la fin la stupidité de l'aristocratie. Elle ne voyoit alors la révolution ou la contre-révolution que dans le sallon de Versailles, comme elle ne l'a vue depuis que dans celui des Tuileries. Elle touchoit cependant à des crises révolutionnaires bien propres à lui ouvrir les yeux; mais il étoit dans sa destinée de périr d'aveuglement.

Ces signes de rébellion oserent se montrer même à Paris. Au Luxembourg, au Palais-Royal, aux Champs-Élysées, des cocardes d'une seule couleur, les unes jaunes, les autres noires, vinrent insulter la cocarde de la liberté : ceux qui les portoient en furent punis, et plusieurs échapperent avec peine à la juste colere du peuple. Sa fureur devenoit de moment en moment plus difficile à contenir. Il savoit les scenes indécentes et les bravades insensées de la cour : il étoit excité en tout sens par ses propres passions, par celles des moteurs cachés qui, dans des vues différentes, le poussoient, à son insu, vers un grand mouvement; enfin par des besoins plus pressants chaque jour, et qu'on augmentoit à dessein pour lui faire perdre toute mesure. La circulation des subsistances, embarrassée depuis la révolution, sembloit presque

rompue. Les bleds manquerent d'abord, ensuite les farines. On assiégeoit la porte des boulangers. Pour manger il falloit combattre : un pain étoit une conquête : on croyoit voir arriver le moment où il n'y auroit plus rien à conquérir; et ce fut dans ces têtes échauffées par la disette, agitées par de vagues terreurs, que fut jetée l'étincelle allumée par l'imprudente audace des ennemis de la patrie.

Aussitôt, comme par un coup électrique, toutes s'enflammerent à la fois. Ce levain d'insurrection qui fermentoit depuis plusieurs jours éclate. Les femmes donnent l'exemple, et semblent ambitionner l'honneur de cette journée. Une jeune fille partant des halles entre dans un corps-de-garde, s'empare d'un tambour, parcourt les rues en battant irrégulièrement la caisse, et assaisonnant d'interjections familieres aux lieux d'où elle étoit partie les cris Du pain! du pain! bientôt répétés par mille bouches. Un cortege de femmes s'attroupe, se grossit à chaque pas autour d'elle; et tandis qu'elles marchent vers l'hôtel-de-ville, d'autres troupes sortent du fauxbourg Saint-Antoine, comme de concert, entrent dans la ville, s'y répandent, entraînent avec elles toutes celles qu'elles peuvent saisir dans les rues, dans les boutiques, s'avancent vers la place de Greve, s'y joignent aux premieres cohortes, et crient toutes ensemble qu'il leur faut du pain, qu'elles veulent parler à la commune.

Il n'étoit que sept heures du matin. La garde à cheval étoit en petit nombre rangée aux barrieres de l'hôtel-de-ville. Quatre ou cinq cents femmes l'attaquent, et la poussent jusqu'à la rue du Mouton. Elles reviennent assaillir les portes. Elles trouvent sur le perron un bataillon quarré de gardes nationales, qui leur présente la baïonnette. Elles font pleuvoir sur lui une grêle de pierres. Devoit-il lâchement faire feu sur des femmes, sur des infortunées, que la faim réduisoit au désespoir? Il cede, il leur ouvre le passage : elles s'y précipitent en foule. Alors, comme dans toutes les émeutes, on put distinguer, de celles qui, sinceres dans leurs emportements, ne cédoient en effet qu'à l'aiguillon impérieux du besoin, celles qui, mêlées dans ces vagues populaires, ne feignoient d'en partager l'agitation que pour les soulever davantage. Tandis que la plupart, furieuses comme des bacchantes, demandoient avec d'horribles imprécations du pain et des armes; quelques unes, qu'aux vêtements, au maintien, au langage, on voyoit bien être d'une classe plus relevée, entroient dans les bureaux, causoient avec les commissaires, et d'un air enjoué qui n'annonçoit rien moins que la souffrance ou la colere, intercédoient auprès d'eux pour les plus malheureuses de ces femmes, dont elles paroissoient plutôt les protectrices que les compagnes.

Cependant ces terribles amazones remplissoient l'hôtel-de-ville de leurs bruyantes clameurs. Les papiers, les dépôts, le magasin d'armes, tout est mis au pillage. Aidées d'une foule d'hommes armés de fer, de haches et de piques, qui les ont suivies et qui enfoncent devant elles les portes qui ne s'ouvrent pas, elles pénetrent par-tout, pillent les faisceaux d'armes, et sortent triomphantes, brandissant des sabres, des fusils, des pistolets, suivies de deux pieces de canon dont leurs redoutables chevaliers se sont rendus maîtres. Descendues sur la place, elles arrêtent des voitures, parviennent à y placer leurs canons, à les assujettir avec des cables. Les unes montent dessus et y

restent fièrement assises, tenant en main la meche menaçante ; les autres, moins ambitieuses, conduisent les chevaux, et leur font faire place. Marcher à Versailles, demander du pain à l'assemblée nationale et au roi, se faire rendre compte de tout ce qui a été fait et décrété jusqu'à ce jour, tels sont les exploits que se propose cette armée. Stanislas Maillard, l'un des héros du 14 juillet, est le général qu'elle choisit ; les Champs-Élysées sont le rendez-vous qu'elle se donne. Les unes s'y rendent directement, les autres y arrivent par détachements après avoir parcouru la ville en faisant de nouvelles recrues. Toutes, réunies au nombre d'environ sept à huit mille, se mettent à la fin en marche, accompagnées d'une troupe d'hommes bizarrement armés, précédées de huit ou dix tambours, et suivies, pour arriere-garde, d'une compagnie des vainqueurs de la Bastille.

C'est dans cet ordre tumultueux qu'elles s'avancent, qu'elles traversent Chaillot, Passi, Auteuil, arrêtant et retenant à leur suite tous les couriers qui auroient pu les annoncer ; furieuses, mais contenues par les ordres du chef qu'elles se sont donné, et qui n'eut pas peu de peine à sauver du pillage les riches villages qu'il traversoit à leur tête. Elles arrivent à Seves, passent le pont sans obstacle ; déja fatiguées de la route elles font halte, et se font donner, en payant, quelques rafraîchissements et quelques vivres ; puis elles se remettent en route dans le même ordre, environnent leurs chariots et leur artillerie, et paroissent servir d'escorte à un carrosse dans lequel étoit un seul homme vêtu de noir, mais qui derriere, sur le siege, aux portieres, sur l'impériale, étoit couvert d'hommes et de femmes, et que deux chevaux essoufflés traînoient à peine.

Elles l'avoient rencontré sur le cours. Un homme en noir dans un carrosse ! c'étoit un espion du fauxbourg Saint-Germain ; cela étoit clair : il falloit le pendre. Le voyageur fut long-temps sans parvenir à se faire entendre. Dès qu'il put se nommer, il n'y eut plus de danger pour lui. C'étoit Chapelier, député de Bretagne, qui depuis.... Mais alors il étoit patriote et défenseur du peuple. Vive Chapelier ! vive le président d la nuit du 4 août ! furent les exclamations dont il fut salué. On ne lui permit pas de devancer la troupe, mais il fut conduit comme en triomphe au milieu d'elle.

Tandis que l'armée féminine avoit déja parcouru la moitié de sa route, Paris étoit prêt à voir sortir de ses murs une autre armée. Depuis le matin le tocsin sonnoit de toutes parts, la générale battoit dans tous les quartiers. Les districts étoient assemblés, les gardes nationaux réunis devant leurs corps-de-garde, et plusieurs compagnies du centre rangées en bataille sur la Greve : les autres y arrivent successivement ; elles sont bientôt suivies de détachements de tous les bataillons. Chacun prend ses armes ; et la plupart, sans trop savoir pourquoi, se rendent avec empressement où ils voient les autres se rendre. Vengeance ! s'écrient les soldats ; la nation est insultée ; marchons ; venez avec nous ; venez recevoir l'ordre des chefs.

Cet ordre se fit long-temps attendre. Long-temps la Fayette parut s'opposer à ce mouvement qu'en secret il excitoit lui-même. Il descend enfin sur la place, monte à cheval, et veut haranguer la troupe. A Versailles ! à Versailles ! est le cri général qui couvre sa voix. Il retarde, il temporise ; il envoie enfin demander l'autorisation de

la commune. Il faut l'attendre; et pendant ce temps il reste exposé aux cris, aux instances, aux reproches, même aux insultes et aux menaces. Il ne paroît rien voir, rien entendre : il flatte son cheval, en souriant, d'un air distrait. L'orage gronde autour de lui; seul il paroît tranquille. Le bruit, l'effervescence augmentent; de nouvelles compagnies arrivent à chaque instant sur la place avec du canon. Des hordes armées de piques, de broches, de bâtons ferrés, lancées par les fauxbourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine, crient comme les soldats, comme les gardes nationaux, comme tout le peuple, A Versailles! à Versailles!

Enfin l'ordre du maire et de la municipalité arrive : il est permis, ou plutôt il est commandé de partir. Le général cede comme à regret. Toujours maître de ses mouvements, toujours en possession d'une contenance théâtrale, il promene un regard douloureux sur les nombreux bataillons et sur le peuple qui l'environnent : il donne tristement l'ordre du départ, qui est reçu avec des transports de joie. L'armée défile en bon ordre, marche avec alégresse, malgré la pluie abondante qui tomboit depuis deux heures. Le long des quais, en traversant la ville, les *bravo*, les applaudissements, les félicitations l'accompagnent. Elle sort enfin de Paris à la chûte du jour. Elle brave à la fois et les résistances qu'on peut lui opposer sur la route, et la fatigue d'un chemin couvert d'eau et de fange, et l'intempérie d'une nuit humide et orageuse. Elle part; les vœux, les craintes des citoyens la suivent. Dans le silence nocturne, Paris rêve à ses dangers, et croit pour ainsi dire entendre ses combats. Cette nuit, à jamais fameuse et l'une des quatre grandes époques de notre révolution, laissa peu de place au sommeil; tous les esprits, suivant les divers intérêts, y furent agités soit de terreurs soit d'espérances. Tous veillerent, occupés de cette grande commotion dont ils ne pouvoient calculer les suites, excitée par des causes différentes et contradictoires, que personne, à l'exception des principaux moteurs, ne connoissoit alors, et que peu de gens connoissent encore aujourd'hui.

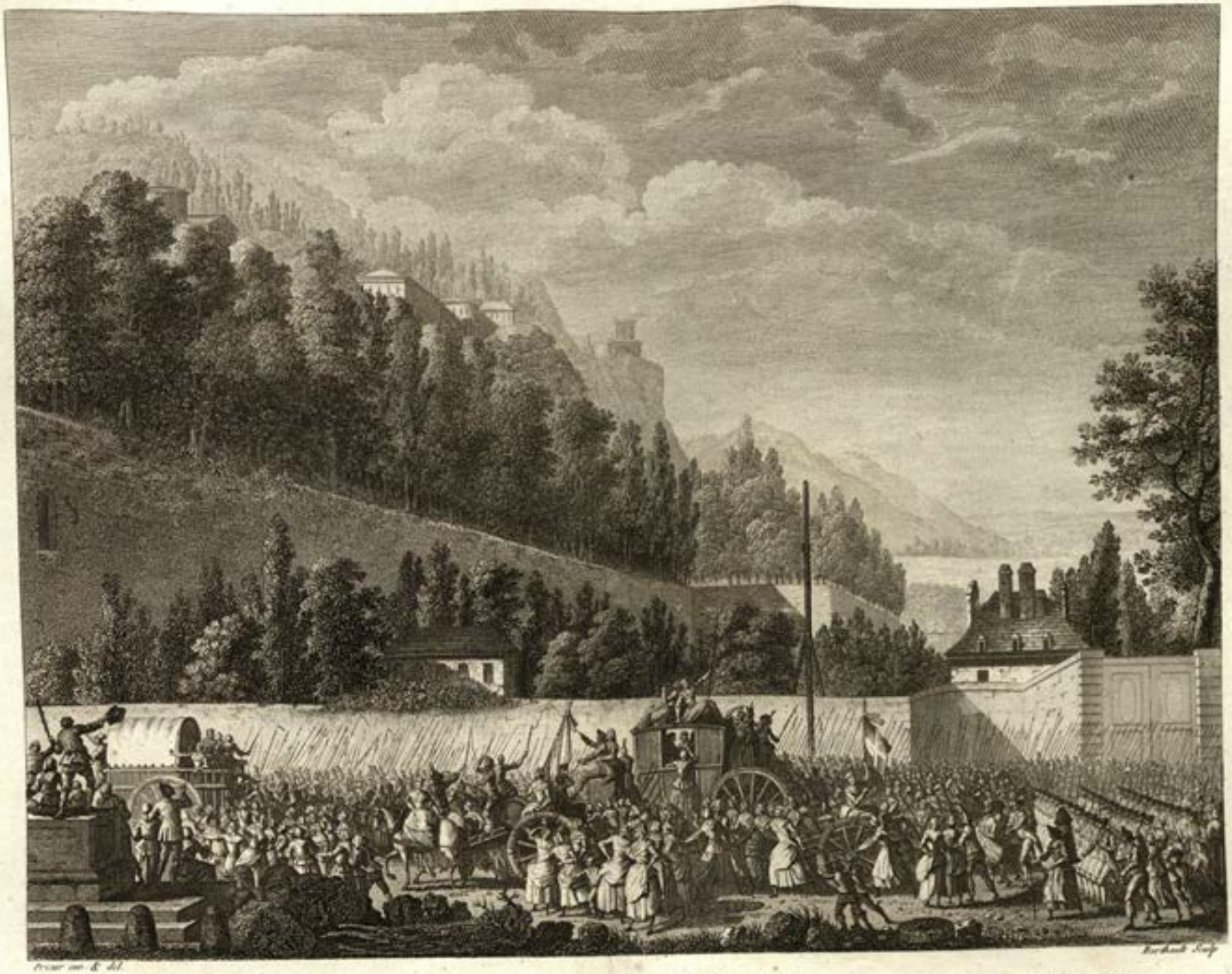

LES DAMES DE LA HALLE PARTANT POUR ALLER CHERCHER LE ROI A VERSAILLES

le 5 Octobre 1789.

# TRENTIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LE ROI AU BALCON DU CHÂTEAU DE VERSAILLES PROMETTANT DE VENIR A PARIS AVEC TOUTE SA FAMILLE. SALVE D'ARTILLERIE SUR LA PLACE D'ARMES ET DANS LES COURS DU CHÂTEAU, LE 6 OCTOBRE 1789.

Quelquefois nos tableaux offrent des évènements si simples, qu'il suffit pour les expliquer de raconter brièvement un petit nombre de faits; et comme presque chacun des pas qu'a faits notre révolution tient à des circonstances, est l'effet d'un concours et d'un choc de passions, enfin donne lieu à des rapprochements qui invitent à réfléchir et à faire réfléchir le lecteur, nous profitons de ces repos d'action, dans le grand drame dont nous décrivons les scenes, pour mêler à nos récits des développements philosophiques amenés par le sujet même, et qui nous servent à le mieux imprimer dans les esprits. L'évènement des 5 et 6 octobre n'est pas de ce nombre. Il forme à lui seul une révolution tout entiere; et, quoique divisé en quatre tableaux, depuis l'orgie qui en est l'exposition, jusqu'à l'arrivée du roi à Paris qui en fait le dénouement, quatre discours suffisent à peine pour indiquer rapidement tous les faits qui se pressent et s'accumulent dans ce court espace de temps.

Nous avons laissé les femmes de Paris se rendant à Versailles, et la garde nationale parisienne prenant vers la fin du jour la même route. Ces deux troupes séparées, qui, sans le savoir, marchoient au même but, étoient poussées par des mobiles différents. Les femmes vouloient avoir du pain et se faire rendre compte des décrets de l'assemblée nationale; l'armée parisienne vouloit laver l'affront fait à la cocarde nationale, punir les conspirateurs, se remettre en possession de la garde du roi, prévenir son enlèvement, et l'emmener à Paris. Les premieres sembloient animées par le plus impérieux des besoins, la faim; les autres par le plus beau des motifs, la justice. Ajoutons l'amour de la révolution et celui de la patrie. Et cependant hommes et femmes marchoient gaiement, et paroissoient n'être que les auteurs et les acteurs d'une fête.

Les femmes, arrivées en plein jour à Versailles, envoyerent d'abord à l'assemblée nationale une députation conduite par Maillard, qui lui servit d'orateur. Il parla d'un ton ferme qu'il s'efforça cependant de rendre respectueux; mais il eut beaucoup de peine à contenir l'effervescence de ses compagnes. Tandis que tout se mettoit en mouvement dans la ville et sur les avenues pour prévenir le tumulte; que les troupes de ligne, la garde citoyenne, les gardes du roi, ou sans ordre, ou d'après des ordres contradictoires, erroient sans savoir ce qu'ils avoient à faire ni

à quoi ils devoient s'opposer; qu'enfin le président du corps législatif se rendoit auprès du roi, à la tête d'une députation, et suivi de femmes parisiennes et d'hommes armés de fusils, de haches, de piques, de bâtons ferrés, qui s'obstinerent à leur servir d'escorte : le roi arrivoit de la chasse; car jusqu'alors, quelle que fût l'urgence et la gravité des circonstances, une partie de sa journée étoit consacrée à la chasse. C'étoit pour lui, comme ce l'avoit été pour Louis XV, une habitude plutôt qu'un plaisir : la chasse fut pour ces deux rois une des principales fonctions de la royauté. Quelle occupation de tuer des animaux, quand on étoit appelé à veiller sur le bonheur d'un grand peuple !

Louis rentre au château : il reçoit l'ambassade moitié législative et moitié populaire. On lui demande des ordres pour les approvisionnements de Paris : il donne et signe tout ce qu'on veut. On avoit essayé de l'effrayer d'avance en le priant de n'avoir point peur; il parut sans crainte, et répondit à tout avec un air de sécurité et de bonhommie. Etoit-il dès lors dans le secret? avoit-il déja contracté cette habitude de feindre, qu'il a poussée si loin depuis? Oui. Quoi qu'il en soit, ses voitures étoient prêtes; la municipalité de Versailles, qui étoit encore celle de l'ancien régime, avoit, par une délibération expresse, autorisé d'Estaing, commandant de la garde nationale, *à accompagner le roi dans sa retraite:* et lorsque le trouble commença de s'accroître, lorsqu'une violence commise dans les cours par un officier des gardes eut été punie par un coup de fusil qui lui cassa le bras, lorsque la juste animosité du peuple contre les gardes-du-corps se fut exaspérée par ce premier acte d'hostilité, et que sans doute on crut le moment favorable pour déterminer le roi à partir, les voitures se présenterent à la porte de l'orangerie; mais la garde nationale refusa de leur livrer passage et leur fit rebrousser chemin.

La nuit survint, et le désordre augmentoit à chaque instant. Des gardes-du-corps se retirant en pelotons, et insultant le peuple, qui s'en irrite avec raison, tirent sur lui plusieurs coups de pistolet; ils sont poursuivis à coups de fusil dans leur retraite. Ecumant d'une juste colere et mourant de faim, il ne veut plus rien entendre; il demande du pain à grands cris. L'un des gardes avoit été *démonté pendant le combat;* son cheval, à moitié rôti, est dévoré *dans un moment; ce qui prouve le* besoin du peuple d'une part et de l'autre la scélératesse de ceux qui l'affamoient. L'effervescence n'étoit pas moindre autour de l'assemblée nationale et dans la salle même, où des femmes, assises parmi les députés, arrêtoient toute délibération, et formoient avec nos législateurs étonnés, avec des hommes exténués par le besoin, demi-nus et justement animés contre le despotisme, avec les spectateurs eux-mêmes pétrifiés de cet étrange assemblage, le tableau le plus extraordinaire, mais cependant très naturel dans la circonstance. Une lettre du roi qui annonçoit des ordres positifs donnés pour la libre circulation des subsistances, un second message contenant son acceptation pure et simple de tous les articles constitutionnels décrétés jusqu'alors, acceptation demandée depuis plusieurs jours et si opiniâtrément refusée, répandirent la joie parmi cette foule qui ne demandoit rien que d'équitable, du pain, dont le besoin la pressoit toujours fortement. Le président y pourvut : du pain, du vin, furent distribués en abondance; et cette salle, destinée aux plus augustes délibérations, devint quelques instants tranquille et presque silencieuse lorsqu'elle eut été changée en salle de festin. Il faut sans doute des loix aux hommes; mais il leur faut des aliments.

Ce fut alors seulement que se répandit à Versailles le bruit de l'arrivée de l'armée de Paris. Déja la cour étoit avertie par un message de Lafayette. Second sujet de frayeur, feinte ou réelle; seconde tentative pour faire partir le roi. Ses voitures

avoient été repoussées à la porte de l'orangerie : celles de la reine se présentent à celle du dragon ; elles sont repoussées de même avec toute la suite qui les accompagnoit à cheval. Alors des chevaux de main, postés d'avance dans le parc, deviennent inutiles, et sont ramenés aux écuries : alors des chasseurs de Lorraine en garnison à Rambouillet, qui avoient eu ordre de passer la nuit sous les armes, rentrerent dans leurs casernements : alors le conseil qui environnoit le roi, voyant le complot avorté, fut livré aux plus vagues irrésolutions : alors aussi le roi déclara hautement que, quoi qu'il pût arriver, il ne partiroit pas; « qu'il aimoit mieux périr pour son peuple que de faire périr pour lui des milliers de Français, et d'entraîner peut-être dans sa chûte le royaume entier avec lui... » Le monstre ! tandis qu'il préparoit une nouvelle S.-Barthélemi !

Vers minuit le bruit des tambours annonce l'armée parisienne. Tandis qu'elle se formoit sur la place d'armes, et que, fraternellement accueillie par la partie saine de la garde nationale de Versailles, elle prenoit possession de ses casernes, le perfide général, très surpris sans doute de trouver encore le roi au château, se rendoit auprès de lui, après s'être présenté d'abord à l'assemblée nationale. Toute la cour, suspendue entre l'espérance et la crainte, se pressoit sur son passage, et tâchoit de démêler sur sa figure auquel de ces deux sentiments elle devoit se livrer. Il traverse les appartements, entre dans le cabinet du roi, et n'en sort qu'après avoir obtenu l'ordre de faire prendre par la garde parisienne les postes ci-devant occupés par les gardes françaises. Ces soldats, et sur-tout ceux des compagnies du centre, qui n'étoient venus à Versailles que pour exiger qu'on leur donnât cet ordre, s'empressent d'y obéir : les voilà remis en possession de cette garde que depuis la révolution ils avoient toujours regrettée. Les gardes-du-corps, les Suisses et les cent-Suisses restent à leurs postes accoutumés. Désormais tout paroît tranquille. Les habitants de Versailles font à ceux de Paris une réception hospitaliere; les uns les logent dans leurs maisons, d'autres dans les édifices publics, dans les églises, où ils font porter tout ce qui peut leur faire passer un peu commodément le reste de la nuit (1). L'assemblée nationale, jusques-là permanente, se sépare à trois heures, sur les avis rassurants que lui fait donner Lafayette; et celui-ci, feignant d'être rendu de fatigue, se confiant astucieusement dans les mesures insuffisantes qu'il avoit prises, ayant des raisons pour ne pas obéir à la nécessité d'en prendre, se retire à son logement, et se livre au sommeil.

Le jour commençoit à paroître : le peuple sort, s'avance par colonnes vers le château; trouve (chose incroyable !) des portes, des grilles ouvertes, non gardées, et pénetre par différentes issues jusques dans la cour royale. Les gardes-du-corps prennent les armes. Un homme est blessé au bras, un autre tué d'un coup tiré par une croisée. Source de rage et de fureur pour le peuple déja irrité; cris de mort contre tous les gardes, contre la cour, contre la reine. Les escaliers sont investis, les premiers appartements forcés, les portes intérieures attaquées. Les gardes-du-corps, ces lâches qui avoient provoqué l'indignation du peuple par l'orgie la plus scandaleuse, ces ennemis de la liberté qui avoient foulé aux pieds la cocarde nationale pour arborer l'infâme cocarde blanche, veulent repousser les amis de la patrie qui les forcent à se défendre eux-mêmes : plusieurs sont blessés, renversés, foulés aux pieds; les autres

(1) Quel contraste avec l'arrêté pris par la municipalité de concert avec d'Estaing le jour où les Parisiens arriverent à Versailles! Cet arrêté barbare défendoit sous des peines corporelles aux habitants de Versailles de donner du pain à leurs freres de Paris.

se replient, font avertir la reine, qui a le temps de se sauver échevelée, demi-vêtue, dans l'appartement du roi. Que cette Mégere ne périssoit-elle alors! Mais le ciel est juste : elle méritoit l'échafaud, elle a eu son salaire. Réunis avec leurs enfants, ils se disposent à paroître devant le peuple. Et cependant le tumulte extérieur augmente; on attaque, on secoue les portes de l'œil-de-bœuf; on les assaille à coups redoublés. Un instant après le bruit cesse ; on frappe doucement à la porte. La garde nationale est introduite. Le courtisan Lafayette la présente à Capet qui l'appelle son libérateur. Quel nom! Lafayette libérateur de Capet, vers lequel le peuple n'accouroit en foule que pour l'inviter à ne faire plus qu'un avec lui!

Alors, dit un historien, disparurent les scenes sanglantes du matin. Les soldats parisiens embrassent avec franchise les gardes-du-corps, quoiqu'ils fussent bien coupables. Ceux-ci prêtent un faux serment militaire, prennent artificieusement la cocarde tricolore, et jettent leurs baudriers aux gardes nationaux; on change de chapeaux et d'épées. Le roi passe à son balcon pour se montrer au peuple. Le peuple aux cris de *Vive le roi* mêle avec une ardeur impatiente ces autres mots, *Le roi à Paris!* La reine se montre à son tour entre sa fille et son fils. Les mêmes cris se font encore entendre; c'est le vœu général. Le roi y cede enfin : il déclare qu'il ira à Paris, à condition que ce sera avec sa femme et ses enfants. Cette nouvelle est reçue avec acclamations. Bon peuple, comme tu étois loyal avec d'exécrables traîtres qui dans ce moment méditoient les moyens de boire ton sang dont ils avoient la soif infernale!

Soudain l'ordre est donné dans tous les rangs. Le roi doit partir à une heure. Gardes nationales, troupes de ligne, se mettent toutes en bataille. Les cours, la place d'armes, présentent un coup-d'œil imposant : la joie brille dans tous les regards; et, pour témoigner son alégresse, cette armée de concitoyens et de freres fait retentir l'air d'une salve d'artillerie et de mousqueterie. Elle n'attend plus que le signal du départ. Peu d'heures auparavant elle marchoit en ennemie; elle menaçoit les gardes et la cour, et les perfides conseillers d'un roi qu'elle ne croyoit que trompé : maintenant pour ce roi, pour ses gardes, pour cette cour même, premier artisan de tous nos maux, elle seroit prête à courir mille dangers. Oh! de quels penchants généreux les scélérats ont abusé! quel peuple ils ont contraint à les haïr et à les punir!

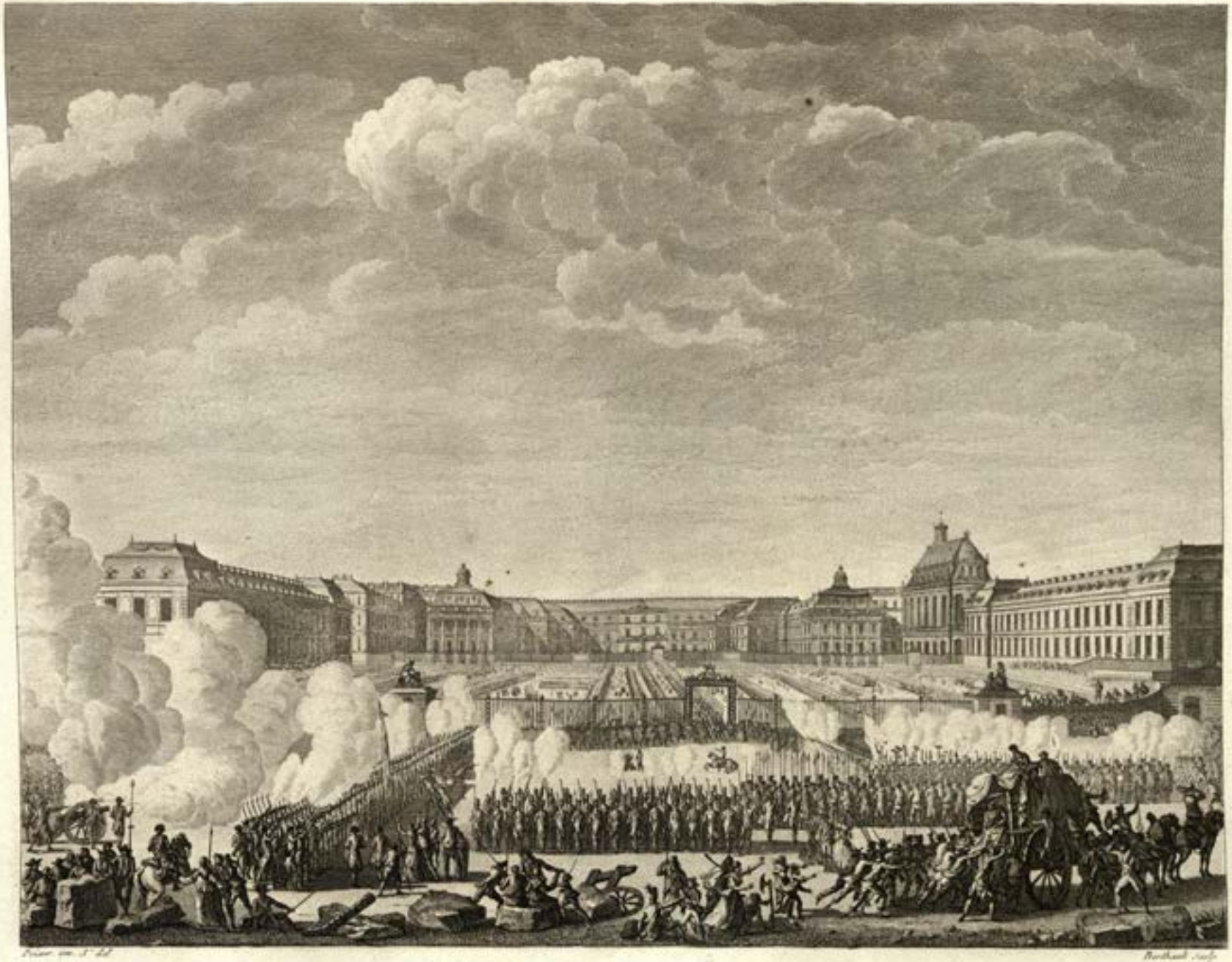

LE ROI PROMETTANT DE VENIR A PARIS AVEC SA FAMILLE.

Salve d'Artillerie devant le Château de Versailles le 6 Octobre 1789.

# TRENTE-UNIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LE ROI ARRIVANT A PARIS AVEC SA FAMILLE, ESCORTÉ DE PLUS DE TRENTE MILLE AMES.

Lorsqu'on se reporte par la pensée, comme il est impossible de ne le pas faire quelquefois, vers les temps antérieurs à 1789, lorsqu'on se rappelle le sens que certains mots eurent avant cette époque, et celui qu'ils ont eu depuis, c'est alors qu'on sent toute l'étendue de cet autre mot *révolution*, et qu'on mesure l'énorme distance qui sépare une année d'une autre année, ou même un mois d'un autre mois.

Le roi arrivant à Paris! quelle image pompeuse cette seule expression retraçoit autrefois! combien de temps et par combien de précurseurs étoit annoncé le monarque! Mousquetaires noirs, mousquetaires gris; grands et petits gendarmes; chevaux-légers; gardes-suisses, gardes-françaises; gardes-du-corps; pages de la grande et de la petite écurie; grands officiers de la couronne; grand veneur et sa suite; grande fauconnerie; vol de la chambre, vol du cabinet, etc. etc. Toutes ces troupes dorées, tous ces satellites, aussi fastueux qu'inutiles, chamarrés d'uniformes brillants, traversant au bruit des trompettes et des instruments guerriers un peuple muet d'étonnement, de respect et de crainte, ou quelquefois rompant ce silence par des *vivat* stupides et mercenaires : de nombreuses et magnifiques voitures traînées par des coursiers superbes, qui sembloient aussi insolents de leur parure que les esclaves mêmes du despote; quelques uns des chars remplis de ces orgueilleux esclaves; d'autres destinés à la famille du prince, mise de bonne heure, par tout cet éclat asiatique, dans l'impossibilité de se croire de la même nature que les autres hommes; enfin, dans le plus resplendissant de ces chars, le prince lui-même, recevant d'un air distrait tous les hommages, ayant l'air de dire au peuple : Vois tout ce que je te coûte : tu es encore trop heureux que le luxe qui m'environne soit le prix de tes sueurs et de ton sang. Heureux en effet le peuple quand toute cette magnificence n'annonçoit pas un acte d'autorité arbitraire, un lit de justice oppressif, une nouvelle violation des foibles restes de notre liberté, un nouveau pas fait vers la consommation de la ruine nationale!

Cette ruine, et l'impuissance de soutenir au milieu de la misere publique un si pompeux étalage, l'avoient déja beaucoup réduit avant la révolution. La Bastille en entraîna

les débris dans sa chûte ; et depuis le voyage du 17 juillet à Paris, s'il y eut encore deux arrivées du roi, il n'y eut plus d'entrée royale. Mais autant ce 17 juillet avoit offert un spectacle différent de celui que présentoit jadis le cortege d'un roi de France, autant le 6 octobre en offrit un différent de celui du 17 juillet, différent de tout autre spectacle, et même de toute idée que l'on s'en eût pu former.

Le roi et sa famille se mirent en marche vers deux heures après midi, escortés par une députation de cent représentants du peuple, précédés d'une armée entiere et environnés d'une multitude innombrable. Ils étoient montés en voiture depuis une heure ; mais la foule accumulée autour d'eux avoit retardé leur départ. La même cause les contraignit de faire toute la route avec une extrême lenteur.

Cette armée qui les précédoit ne marchoit pas comme la veille, en rangs serrés et en ordre de bataille. L'avant-garde étoit suivie ou plutôt entre-mêlée d'une grande partie des hommes et des femmes qui avoient fait l'expédition de Versailles, mais non pas, comme on l'a faussement écrit, de ceux qui y avoient commis de sanglantes atrocités : cette horde de brigands qui portoit en triomphe les preuves de ses forfaits, les têtes livides de ses victimes, étoit arrivée à Paris plusieurs heures auparavant. De ces femmes qui accompagnoient l'avant-garde de l'armée, les unes étoient à pied, d'autres dans des fiacres, quelques unes sur des chariots ou sur le train des canons ; plusieurs étoient de la tête aux pieds couvertes de rubans et de cocardes nationales : et malheur aux rubans noirs ou verds qu'elles rencontroient sur leur chemin ; elles les demandoient ou les arrachoient aux spectatrices, les fouloient aux pieds et les traînoient dans la fange. Les hommes portoient des bandoulieres, des chapeaux, des épées de gardes-du-corps : tous faisoient éclater leur joie par leurs discours, leurs gestes et leurs chants.

Le corps d'armée venoit ensuite, mais à une grande distance. Des femmes y figuroient encore, et contribuoient à la bizarrerie piquante de ce tableau. Plusieurs rangs de ces amazones, portant de hautes branches de peuplier et de chêne, ouvroient la marche. Une centaine de gardes nationaux les suivoient à cheval, puis les grenadiers et les fusiliers, dont les armes étoient aussi presque toutes garnies de branchages et de verdure. Les canons rouloient entre les compagnies, qui étoient entre-mêlées de femmes, de gardes-du-corps, et de soldats du régiment de Flandres : après eux venoit un corps régulier, le seul dont le peuple n'eût point interrompu les rangs ; c'étoient les cent-Suisses qui marchoient sur deux lignes. Ils précédoient et sembloient protéger cinquante chariots chargés de bleds et de farines, trouvés par le peuple à Versailles dans différents dépôts, et qu'il amenoit en triomphe. Un second corps de cavalerie nationale, plus nombreux que le premier, entre-mêlé de femmes et de députés à pied, environnoit le roi et les carrosses de la cour. Ensuite venoient, pêle-mêle et confondus, à pied et à cheval, le reste du régiment de Flandres, des poissardes, des dragons, des gardes-du-corps, des Suisses et des filles, en un mot une foule immense.

Autour des chariots de farines on voyoit circuler confusément les héroïnes et les forts de la halle, tenant en main les unes des rameaux verds, les autres des arbres

entiers. « Le long des files, dit l'auteur de quelques lettres intéressantes sur nos évènements révolutionnaires, chaque baïonnette portoit un pain, et chaque pique un laurier. Cette forêt d'arbres, entre-mêlés de fusils et de piques, et recelant dans son sein un roi qu'on appercevoit à peine, paroissoit se mouvoir lentement de Versailles, par une force invisible et magique, pour verser dans Paris affamé la farine, le bled, l'abondance. Toute cette multitude remplissoit l'air de ses cris et de ses chansons. Les femmes qui précédoient le carrosse du roi en chantoient de grivoises, et, saisissant les allusions, se tournoient malignement en riant vers la reine, et les lui appliquoient; puis montrant à la foule rassemblée les chariots de farine d'une main, et le monarque et sa famille de l'autre, elles disoient : Courage, mes amis, nous ne manquerons plus de pain; nous amenons *le boulanger, la boulangere et le petit mitron.* L'on voyoit derriere les voitures des gardes-du-corps humiliés, protégés et sauvés, embrassant leurs libérateurs, et entrelaçant fraternellement leurs bras dans ceux d'une harengere ou d'un simple soldat. Quels tableaux touchants à-la-fois et grotesques! Le ridicule et le sublime y contrastent et s'y touchent. Des poissardes qui viennent d'assiéger le château de Versailles, de faire prisonnier le roi de France, et le conduisent à l'hôtel-de-ville, aux pieds des échevins et de la municipalité d'une ville qui fut sa capitale; mais d'un autre côté un peuple bon, spirituel et humain, ivre de joie de posséder son roi, dansant et chantant autour de son carrosse; les images de l'égalité, l'énergie de la liberté! Le roi pouvoit être pris également pour un pere de famille au milieu de ses enfants, ou pour un prince détrôné promené en triomphe : ce cortege avoit l'air d'une fête civique ou d'une saturnale. »

Il étoit près de sept heures quand le roi arriva dans ce bizarre et tumultueux appareil à la barriere de Passy. Le maire de Paris alla l'y recevoir et lui présenter les clefs de la ville; formalité de l'ancien régime, assez déplacée dans le nouveau, et même en cette occasion presque dérisoire. Le cortege, tout aussi nombreux, aussi bruyant, aussi extraordinaire, traversa lentement la ville, précédant, environnant et suivant les voitures du roi, sans interrompre ni les chants, ni les plaisanteries populaires, jusqu'à l'hôtel-de-ville où l'on n'arriva qu'à neuf heures.

Un peuple innombrable, rangé sur les quais, dans les rues, aux fenêtres, battoit des mains et poussoit des cris d'alégresse. Une partie cependant avoit l'air de regarder tout cela comme un rêve : mais ce qui leur paroissoit une réalité vraiment heureuse, c'étoit cette affluence de chariots remplis de farine, qui les rassuroit contre la disette, le plus terrible des fléaux dont une grande ville puisse être menacée; terrible sur-tout à Paris, où l'on ne sait pas, comme en Angleterre, en Allemagne, et dans quelques départements, suppléer le pain par des racines, du maïs, des pommes de terre, du riz, du sarrasin ou du seigle. C'est de la fine farine de froment et du pain blanc qu'il y faut au peuple; c'est aussi en lui faisant craindre d'en manquer qu'on peut le plus facilement le soulever dans tous les sens; on l'a souvent poussé par ce moyen dans les voies de la révolution : mais des machinateurs habiles pourroient tout aussi aisément peut-être le précipiter dans le chemin contraire.

On sait comment le roi et toute sa famille furent reçus à l'hôtel-de-ville; l'espece

de crainte qu'ils parurent éprouver d'abord, les cris de Vive le roi, vive la reine, vive le dauphin, vive la famille royale! qui les rassurerent; les discours qu'on leur adressa; et quelques unes de leurs réponses, qui marquoient au moins de la présence d'esprit dans cette circonstance assez capable de la faire perdre. Ils se rendirent ensuite aux Tuileries, et ce fut au milieu des bénédictions et des vœux du peuple. Les premiers instants de leur séjour dans cet antique palais des rois furent marqués par un accroissement progressif de cette disposition à les aimer. Il leur a fallu près de trois ans de machinations et de perfidies pour perdre ce qu'ils acquirent de popularité dans peu de jours.

Ainsi se termina le cours de ces grands évènements, qui ont si long-temps depuis occupé diversement les esprits dans toute la France, dans toute l'Europe; qui ont produit tant de perfides déclamations et une procédure si absurde; qui pouvoient être l'époque du plus grand pouvoir du monarque et de l'établissement solide de la monarchie constitutionnelle en France, si le roi n'avoit dès ce moment juré sa propre ruine en jurant dans son cœur de s'arracher par tous les moyens possibles à ce qu'on lui fit regarder comme un esclavage; si, en un mot, le destin qui préside aux révolutions humaines, et qui avoit décidé que la France seroit une république, n'eût placé dans l'aveuglement et dans les crimes du roi le premier élément de l'abolition de la royauté.

LE ROI ARRIVANT A PARIS AVEC SA FAMILLE, ESCORTÉ DE PLUS DE TRENTE MILLE AMES

le 6 Octobre 1789.

# TRENTE-DEUXIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## M. LA FAYETTE FAIT DÉSARMER AUX CHAMPS-ÉLYSÉES 200 SOLDATS, LE 12 JANVIER 1790.

Ce n'est ici qu'un évènement particulier, peu digne en apparence d'occuper le burin des arts et celui de l'histoire; mais sa liaison avec ce qui précede et ce qui suit dans le cours des choses lui donne assez d'importance pour fixer un instant les regards. Il ouvre en quelque maniere la seconde année de la révolution, année moins fertile que la précédente en hauts faits révolutionnaires, mais remplie de machinations sourdes, de conjurations souterraines, qui, du centre où se trouvoit placé depuis le 6 octobre le point de ralliement de tous les conspirateurs, s'étendirent dans toutes les parties de l'empire; qui, toujours combattues et déjouées par le patriotisme, ne firent que rendre plus générale et plus certaine la perte de l'aristocratie, reconnue dès lors ennemie irréconciliable, et ne purent que ralentir la marche de la révolution sans la faire rétrograder d'un seul pas.

Depuis que, par le résultat des efforts de différents partis, et du sien même, le roi fut établi aux Tuileries; depuis que l'assemblée nationale, purgée de quelques membres enrôlés d'abord dans le parti du peuple, mais ennemis d'un gouvernement populaire (1), eut transféré à Paris le lieu de ses séances; toutes les factions, concentrées dans un foyer commun, et mises en ébullition par ce rapprochement, se combattirent, se choquerent avec plus de chaleur, de suite et de ténacité. Celle de La Fayette, quoique trompée dans ses vues, paroissoit avoir tout l'avantage. Elle avoit écrasé celle de la cour, traînée pour ainsi dire à son char, et réduite à conspirer dans l'ombre. S'il existoit dès lors une faction d'Orléans, distincte du parti purement populaire avec lequel elle sembloit se confondre, La Fayette l'avoit frappée dans son chef, en contraignant Philippe à partir pour l'Angleterre, assez mal-adroitement couvert du voile d'une mission supposée. Enfin, cédant à la force des circonstances, La Fayette et sa minorité de nobles, remettant à une autre époque le succès de leurs plans, se décidèrent à marcher de pair avec le vrai parti du peuple, et semblerent triompher avec lui.

Ils voulurent cependant, en paroissant aller du même pas, se rendre maîtres de ses mouvements, et se ménager d'avance le moyen de les réprimer lorsqu'ils contrarieroient leur intérêt et le succès de leurs vues. Ce moyen fut la loi martiale. Pour y amener l'assemblée, une émeute étoit nécessaire : il falloit même

(1) Mounier, Lally-Tolendal, Bergasse, etc.

qu'elle approchât le plus qu'il seroit possible de la salle de ses séances, qu'un sang obscur fût versé presque sous ses yeux, et que le soin de sa propre sûreté l'entraînât à cette mesure extraordinaire. Une disette factice, un soulèvement contre les boulangers, le meurtre de celui dont la boutique se trouva pour son malheur la plus voisine de l'assemblée, alors provisoirement réunie à l'évêché; telle fut la route tortueuse et sanglante qui conduisit à cette loi de sang. L'assassinat du boulanger *François*, en procurant aux faux amis de la liberté la cruelle joie de lui avoir ainsi préparé des chaînes, fournit encore à ses ennemis un moyen de popularité, dont ils profiterent en comblant de bienfaits ostentatoires la veuve inconsolable de cette malheureuse victime.

Ce prétexte des subsistances, toujours fécond en soulèvements, en avoit excité dans presque toutes les parties du royaume. Alençon, Rouen, Vernon, Lanion, avoient vu des scenes tumultueuses, dont l'aristocratie qui les faisoit naître avoit inutilement voulu profiter. L'aliénation des biens usurpés par le clergé, donnée pour hypotheque à la fortune publique, avoit exaspéré la haine de la prélature opulente contre les amis de la révolution. Le faux patriotisme de quelques prêtres, qui l'avoient trouvée très conforme à la religion tandis qu'elle n'avoit attaqué que la noblesse, s'évanouit en la voyant toucher aux richesses de l'église. Ils taxerent hautement d'impiété ce qui blessoit au vif leur avarice. Les parlements, au désespoir de la chûte de leur autorité, se liguoient de toutes parts avec les prélats et les nobles. A Toulouse les arrêtés de la noblesse, à Rouen, à Metz ceux des parlements, à Tréguier le mandement séditieux d'un évêque, à Marseille les vexations d'un prévôt-général contre-révolutionnaire (1), à Toulon les hauteurs aristocratiques du corps de la marine et du commandant Albert de Rions, attaquoient en tout sens l'édifice de la liberté, que l'assemblée nationale, armée de l'opinion publique, continuoit courageusement d'élever au milieu de tant d'orages. A Rennes le plus orgueilleux de tous les parlements n'avoit même pas daigné protester contre la loi, comme ceux de Rouen et de Metz : il y opposoit avec dédain une désobéissance silencieuse. Sa chambre des vacations, cassée et mandée à la barre, étoit venue étaler avec une franchise opiniâtre toute la morgue parlementaire, nobiliaire et provinciale, sans s'appercevoir combien la distance des lieux et la différence des temps mêloient de ridicule à cet acte de courage.

Enfin l'aventurier Favras, chef ou agent d'une conspiration qui avoit d'illustres complices, avoit été pris, renfermé au Châtelet; et l'instruction de son procès, que des hommes puissants voyoient avec inquiétude, étoit assez avancée pour qu'il fût temps de l'interrompre, et de prévenir, fût-ce par la mort violente de l'accusé, les aveux dangereux qu'il pouvoit faire. On espéra même étendre plus loin les effets d'une sédition. Toute l'aristocratie se mit en campagne pour agiter et soulever le peuple : elle commença, selon sa coutume, par déchaîner parmi le véritable peuple ces hordes de gens sans aveu qu'elle entretenoit à sa solde, et qu'aujourd'hui même, après tant de vaines tentatives, après quatre années de révolution, elle entretient, elle fait agir encore. La ressource bannale de la taxation du pain fut mise en œuvre la premiere :

(1) Bournissac.

mais comme on ne croyoit pas la faire réussir à Paris à moins qu'on n'y fût entraîné par un exemple, on résolut de le donner à Versailles. Près de deux mille ouvriers, ou gens qui en avoient le costume et le langage, se rassemblent dans cette ville, où la plupart étoient étrangers; ils demandent avec violence que le pain de quatre livres soit taxé à huit sous. La municipalité, qui n'étoit point encore une municipalité patriote, cede, ou par foiblesse, ou par un autre motif. Le même jour, au même instant, les robins séditieux du parlement de Rennes professoient hautement devant l'assemblée leur doctrine anti-révolutionnaire. On prenoit leur parti dans les grouppes; on les représentoit comme les soutiens des libertés d'une grande province; on déclamoit contre le despotisme de l'assemblée nationale, usurpatrice de tous les pouvoirs.

Ce n'est pas tout. Le bruit se répandit en même temps de tous côtés que le Châtelet, gagné par le parti de Favras, étoit prêt à le renvoyer absous ou à favoriser son évasion furtive. Des attroupements nombreux se portent vers cette tour sans défense qui renfermoit la prison et le tribunal. Mouvements autour du Châtelet, mouvements contre l'assemblée nationale, mouvements vagues dans tous les lieux publics où arrivoit la nouvelle de la taxation du pain à Versailles, et où l'on crioit déja qu'il étoit juste de la demander à Paris. Mais l'appareil militaire, déployé promptement et à propos, dissipa facilement ces insurrections naissantes. Le pouvoir exécutif ordonna que le pain fût remis à douze sous à Versailles. Des détachements de garde nationale parisienne allerent aider leurs freres les Versaillois à faire exécuter la loi : et le jour n'étoit pas fini que tout étoit rentré dans l'ordre.

Le lendemain, ne comptant plus sur la taxe, seul moyen d'imprimer une commotion de quelque étendue, on parut se borner à ce qui regardoit Favras; mais on multiplia les agents, et l'on fit entrer de nouveaux acteurs sur la scene. Tandis que de nouveaux rassemblements assaillent le Châtelet, que l'effervescence redouble, qu'on demande à grands cris la tête de Favras, deux cents soldats de la garde soldée, pratiqués et séduits par les ennemis de cette révolution qu'ils s'étoient voués à servir, s'assemblent aux Champs-élysées, forment un grouppe, semblent délibérer entre eux, écartent les curieux qui s'approchent; et l'on apperçoit au milieu d'eux des hommes sans uniforme qui parlent, gesticulent avec feu, et paroissent les animer à quelque action d'éclat.

Tout-à-coup le rassemblement, ou plutôt les Champs-élysées mêmes se trouvent investis de gardes nationaux et de cavalerie. La fuite est interceptée, la résistance est impossible. Comment s'est faite à l'insu des mutins cette manœuvre habile? Qui a conduit les patriotes? Qui a dirigé leurs mouvements? C'étoit le commandant général, instruit de tout dès la veille, et dont l'intérêt se trouvoit dans cette circonstance être celui de la liberté. Pendant qu'il faisoit marcher vers le Châtelet une garde suffisante, il avoit réuni sur la place Vendôme des corps d'élite de la garde soldée et non soldée, infanterie et cavalerie. Il part à leur tête entre onze heures et midi. La colonne se divise au haut de la rue Saint-Honoré. Une partie traverse le fauxbourg et va s'emparer de toutes les issues des Champs-élysées. La cavalerie remonte le long de la Seine jusqu'à la grille de Chaillot : elle entoure les Champs-élysées du côté du Cours-la-Reine, tandis que les grenadiers et chasseurs s'avancent du côté de la place

par les principales avenues, et achevent d'enfermer les séditieux comme dans un cercle.

Ils étoient presque entièrement enveloppés avant d'avoir rien apperçu. Ils n'avoient pour la plupart que des sabres, des baïonnettes, et quelques uns des pistolets. Effrayés, les uns prennent la fuite; mais la cavalerie les arrête : d'autres veulent se replier, et le cordon les enveloppe. L'un deux, malgré la saison, se jette dans la Seine, qu'il se flatte vainement de traverser à la nage. Obligés de se rendre, ils voient avec autant de confusion que de crainte s'avancer vers eux le général. La Fayette leur déclare qu'ils se sont rendus indignes de porter l'uniforme et la cocarde nationale. Malgré leurs larmes et leurs prieres, il les en fait dépouiller sur-le-champ. Ils sont liés deux à deux, et la cavalerie les conduit au dépôt de Saint-Denys. Dans la plupart des quartiers de la ville on apprit à-la-fois et l'attroupement et sa dispersion. Une preuve certaine qu'il tenoit à celui du Châtelet par des fils qu'il seroit trop long de débrouiller ici, c'est que les séditieux qui paroissoient les plus échauffés à demander la tête de Favras, et même celle des juges, intimidés par cette nouvelle, se turent et se retirerent peu-à-peu. Tout rentra dans le calme; tout y resta le lendemain. Ce qu'on nomma la savante manœuvre du général fit l'objet de tous les entretiens, augmenta sa réputation militaire en même temps que cette confiance publique dont il paroissoit alors si digne, et qu'il a depuis si cruellement trompée.

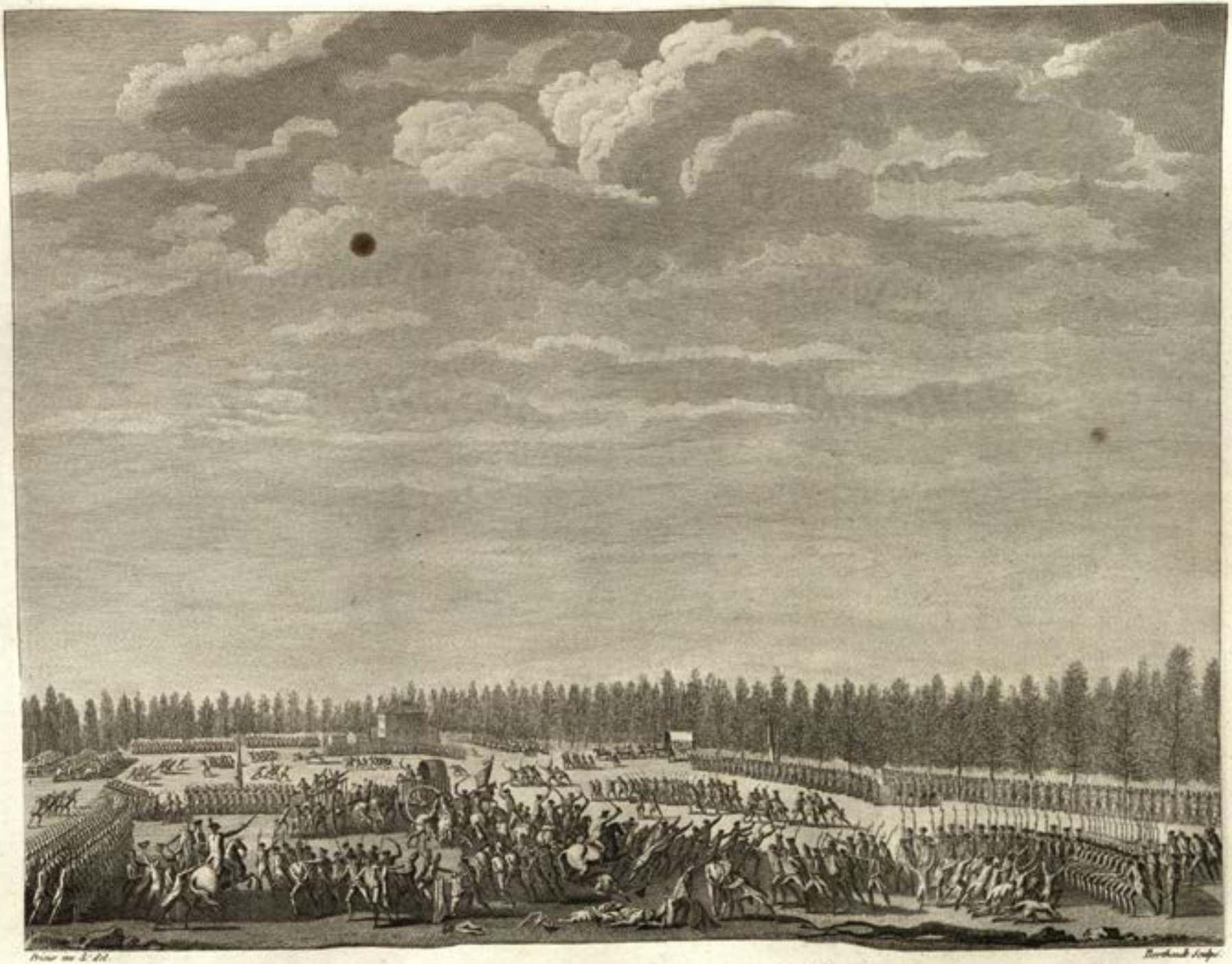

M.R LA FAYETTE FAIT DÉSARMER AUX CHAMPS ELISÉES DEUX CENT SOLDATS.

le 12 Janvier 1790.

# TRENTE-TROISIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LA COMMUNE DE PARIS DÉCERNE UNE ÉPÉE ET UNE COURONNE CIVIQUE A C. J. W. NESHAM, ANGLAIS, QUI AVOIT SAUVÉ LA VIE A UN FRANÇAIS DANS UNE ÉMEUTE POPULAIRE A VERNON, 15 JANVIER 1790.

En lisant le titre de ce tableau, en comparant l'évènement qu'il rappelle avec ceux qui nous environnent et nous pressent aujourd'hui (1), combien n'ont pas à gémir la philosophie et l'humanité! Alors le peuple français, fier de sa liberté nouvelle, cherchoit dans l'Europe un peuple libre, digne de fraterniser avec lui, et ses yeux se fixoient sur l'Angleterre. Tous les Anglais recevoient au milieu de nous le plus honorable accueil; et c'étoit en eux leur nation que nous voulions honorer. Certains d'avoir déja son estime, nous espérions conquérir aussi son amitié. Des honneurs civiques étoient le prix d'un acte d'humanité, que tout homme eût fait sans doute, que tout homme eût été méprisable et presque criminel de ne pas faire: (car quel devoir est plus obligatoire, plus strict, plus sacré pour l'homme, quel qu'il soit, que de protéger et de défendre la vie de son semblable?) Mais l'auteur de cette action étoit un Anglais; on ne craignit pas d'aller trop loin dans les témoignages d'estime et de reconnoissance nationale.... Et, dans ce temps-là même, comme toujours depuis et sant relâché, le gouvernement anglais fomentoit chez nous des troubles pour étouffer au berceau notre constitution naissante! Et bientôt il devoit ourdir dans tous les cabinets de l'Europe cette trame immense qui nous cerne de toutes parts, cette vaste conspiration des couronnes contre le bonnet de la liberté!

Parmi les moyens mis contre nous en usage par nos ennemis intérieurs, et qu'ils employerent sur-tout à cette époque avec une infatigable activité, nous avons déja principalement compté le grand moyen des subsistances. Ne pouvant domter Paris dans Paris même, on s'efforçoit de l'atteindre dans les provinces (2) qui l'environnent et le nourrissent. Chaque jour l'assemblée nationale apprenoit que les marchés étoient déserts. Plusieurs villes, au lieu d'envoyer des secours, en demandoient contre la famine. La libre circulation des grains étoit interceptée. Rouen retenoit pour son usage des navires chargés de grains et de farines achetés pour Paris et impatiemment attendus.

(1) Mai 1793.

(2) Elles portoient encore ce titre. Elles le perdirent le jour même qui a fourni le sujet de ce tableau. Le décret qui partage la France en 83 départements est du 15 janvier.

A Vernon les mouvements populaires étoient plus violents encore. M. Planter, l'un des représentants de la commune de Paris, chargé d'y veiller aux approvisionnements, ayant voulu s'opposer à cette violence, courut deux fois risque de perdre la vie; deux fois la corde fatale avoit été tendue.... Un jeune homme, un étranger, un Anglais, s'élance au milieu de ces Français égarés, couvre de son corps le malheureux Planter, l'aide à se débarrasser des mains homicides et de la corde meurtriere. Menacé, pressé, frappé lui-même, mais enivré de cette passion généreuse qui aveugle sur tous les dangers le véritable ami des hommes, il s'obstine dans ses efforts. Il dérobe enfin Planter à ses bourreaux; il lui donne les moyens de fuir; il fuit lui-même, et épargne ainsi à cette multitude effrénée un double crime.

L'assemblée nationale, instruite des troubles de Vernon, ordonna que des troupes y seroient envoyées pour faire respecter les décrets sur la libre circulation des grains, pour y faire publier et même exécuter au besoin la loi martiale. La garde nationale parisienne fournit de nombreux détachements auxquels on joignit de l'infanterie de ligne et des dragons. L'ordre fut rétabli. D'Yeres, commandant du bataillon des Petits-Augustins, qui avoit été mis par le roi à la tête de l'expédition, fut inculpé par quelques citoyens de Vernon pour la maniere dont il l'avoit faite; d'autres députés de la même ville vinrent attester à la municipalité que ces inculpations étoient des calomnies. D'Yeres fut déclaré *irréprochable*. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner cette affaire; mais peu de temps après il jugea convenable de se démettre du commandement du bataillon des Petits-Augustins.

Ce furent ces députés de Vernon qui présenterent à l'assemblée du corps municipal de Paris le jeune Anglais dont le courage avoit soustrait Planter à une mort certaine. La municipalité lui décerna une couronne civique, et lui fit présent d'une épée sur laquelle étoit gravée cette simple et honorable inscription : *La commune de Paris à* C. J. W. NESHAM, ANGLAIS, *pour avoir sauvé la vie à un citoyen français.*

Lorsqu'aux applaudissements d'une multitude innombrable qu'attiroit cet intéressant spectacle le président de la commune posa la couronne sur la tête du jeune Nesham, il lui adressa ces touchantes paroles, dont tous les cœurs accepterent l'augure, mais dont le ministere anglais a rendu l'augure trompeur.

« Vous avez bien mérité de la capitale de l'empire français en sauvant, au péril de votre vie, un citoyen qui lui est précieux. L'assemblée des représentants de la commune vous doit de la reconnoissance. A l'exemple de Rome elle vous décerne la couronne civique; elle vous orne de l'épée de la garde nationale. Vos parents n'y liront pas sans attendrissement l'action qui vous l'a méritée. Quand, retourné parmi eux, vous recevrez un doux regard de votre patrie, vous lui direz que vous avez vu sur les rives de la Seine un peuple brave, sensible, généreux, trop long-temps frivole, qui a conquis enfin sa liberté, et qui en jouit avec délices, quand il trouve les occasions de récompenser la vertu. Vous lui direz que les peuples libres sont freres, que la France et l'Angleterre se doivent une estime réciproque, et que l'objet d'ambition le plus digne d'elles est d'assurer le bonheur de l'humanité. »

Ainsi la premiere couronne civique décernée en France depuis que le civisme y

put obtenir des honneurs publics fut placée sur le front d'un Anglais! La municipalité ne voulut pas que l'Angleterre ignorât cet acte de fraternité nationale. Mais, malgré le titre de peuple libre que portent les Anglais, à qui pouvoit-elle s'adresser à Londres pour annoncer cette nouvelle? Ce n'étoit ni au ministere ni au parlement. La société de la révolution parut la seule à qui cette communication pût être faite. Le secrétaire de la commune fut donc chargé de lui écrire. Nous devons consigner ici et cette lettre et la réponse.

MESSIEURS,

« Un jeune homme de votre pays a, dans une émeute populaire, sauvé la vie à M. Planter notre compatriote, en courant des dangers pour la sienne. La commune de Paris, qui vient enfin de recouvrer tous ses droits, a pensé que la maniere la plus convenable de s'acquitter envers cet Anglais généreux étoit de lui donner la premiere couronne civique qu'elle ait pu encore offrir.

« Je me fais gloire, messieurs, de vous annoncer cet acte de justice, en vous assurant de l'émotion vraiment délicieuse qu'a excitée la solemnité nouvelle pour nous dont je joins ici le procès-verbal.

« Le vœu que je forme à présent, messieurs, c'est qu'un Français puisse mériter la même récompense; je suis persuadé que vous la lui offririez avec un pareil empressement. »

Le secrétaire de la société répondit ainsi, au nom de tous ses membres, au secrétaire de la commune :

MONSIEUR,

« La société de la révolution à Londres a entendu avec le plus sensible plaisir la lecture des procès-verbaux que vous lui avez fait passer de l'assemblée des représentants de la commune de Paris relativement à l'affaire de M. Planter et au généreux secours que lui a prêté M. Nesham. Nous avons appris avec la plus grande satisfaction le trait aussi vertueux qu'héroïque d'un de nos concitoyens; et la récompense honorable décernée à M. Nesham pour avoir eu le bonheur de contribuer à sauver la vie à M. Planter nous paroît une preuve frappante de la générosité publique des citoyens de Paris et de leur amour pour la vertu. Savoir si bien apprécier le mérite dans autrui, c'est annoncer qu'en pareil cas on tiendroit une conduite aussi louable.

« La société de la révolution est extrêmement flattée de voir les Français de plus en plus disposés à entretenir avec les Anglais un commerce d'amitié. Nous desirons extrêmement que ces sentiments dominent de plus en plus, et qu'une estime sincere et une affection cordiale unissent constamment les citoyens de Paris et ceux de Londres.

« C'est à regret que nous voyons dénigrer dans quelques discours et dans quelques écrits publics en Angleterre les nobles efforts du peuple français pour recouvrer et pour consolider sa liberté. Il y a malheureusement dans tout pays des gens aussi dépourvus de sentiments que de lumieres : mais soyez assuré que ces écrits, quel qu'en soit l'auteur, et ces discours, dans quelque assemblée qu'ils soient prononcés, n'excitent pas moins l'indignation à Londres qu'à Paris.

« La société de la révolution partage bien sincèrement les sentiments exprimés par

le respectable président de l'assemblée générale de la commune de Paris, *que tous les peuples libres sont frères, que la France et l'Angleterre se doivent une estime réciproque, et que l'objet d'ambition le plus digne d'elles est d'assurer le bonheur de l'humanité.*

« Nous souhaitons bien ardemment que ces sentiments se répandent universellement dans les deux royaumes, qu'aucun acte d'hostilité ne divise jamais les deux nations, et qu'une paix et une amitié perpétuelles puissent subsister entre la France et la Grande-Bretagne jusqu'aux âges les plus reculés. »

L'histoire n'a que trop consacré les déclarations, les rescrits, les manifestes des puissances, et toutes ces absurdités diplomatiques dont elles se servent pour trafiquer entre elles du sang et de l'asservissement des peuples. Il est plus doux de recueillir ces témoignages de l'affection mutuelle de deux nations célebres, qui n'eussent jamais été ennemies si toutes deux se fussent gouvernées elles-mêmes : ce sont les précieux monuments d'une politique tout humaine; c'est la diplomatie de la liberté.

Où es tu maintenant, jeune et brave Nesham? où as-tu porté cette couronne qui récompensa ton humanité courageuse, et cette épée qui porte inscrit le témoignage de l'amitié parisienne? Avec ces gages honorables, si tu es de retour dans ta patrie, que dis-tu quand tu vois ton gouvernement, aveuglé par la haine, parvenu à soulever, à armer contre nous l'Europe presque entiere; se joindre enfin ouvertement à cette coalition de despotes; creuser, par de nouvelles dépenses, l'abyme de la ruine de ta nation, pour tâcher d'écraser la nôtre; solder à grands frais contre nous des troupes et des flottes, des agitateurs et des brigands? Que dis-tu quand tu vois le peuple anglais lui-même, dupe de ses tyrans, partager, lui, fait pour être un peuple libre, leur rage contre notre liberté? Que dis-tu enfin, lorsque tu compares à l'hospitalité prévenante et protectrice que tu reçus en France, la proscription que Georges et Pitt ont prononcée contre tout Français, leurs réglements vexatoires, leur police inquisitoriale et tyrannique? Ah! reviens, reviens parmi nous! Tes compatriotes y jouissent, au milieu même de la guerre, de toute la sûreté, de toute l'indépendance dont, il y a plus de trois années, tu jouissois toi-même au sein de la paix. De toutes parts en butte aux armes étrangeres aiguisées par le ministere anglais, agité par des troubles que l'or anglais fomente, environné de pieges tendus par des mains anglaises, ce peuple français que l'on calomnie accorde encore aux Anglais voyageurs tous les égards de la bienveillance et de la fraternité.

Quelques sanglants reproches que l'on ose nous faire, à quelques traitements que soient livrés chez presque toutes les nations nos malheureux compatriotes, on ne nous reprochera pas du moins d'avoir porté la moindre atteinte aux saintes loix de l'hospitalité.

LA COMMUNE DE PARIS DÉCERNE UNE ÉPÉE ET UNE COURONNE CIVIQUE À C. J. W. NESHAM ANGLAIS.

le 15 Janvier 1790.

# TRENTE-QUATRIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## LES FRERES AGASSE ALLANT AU SUPPLICE, LEURS CORPS RENDUS A LEUR FAMILLE, 8 FÉVRIER 1790.

Ne devrions-nous pas à nos lecteurs sensibles, ne devrions-nous pas à une famille respectable dont nous allons peut-être renouveler les douleurs, d'exposer ici les motifs qui nous ont portés à choisir un sujet aussi funeste et qui rappelle d'aussi tristes souvenirs? Non. Si la sensibilité nous accuse, c'est à la raison à nous défendre; et nous ne croyons pas avoir besoin d'apologie quand nous interrompons la description des triomphes de la liberté sur le despotisme pour peindre celui de la philosophie sur un préjugé féroce. Les préjugés ont aussi leur tyrannie, auxiliaire de celle des despotes et complice de leurs crimes. Notre révolution leur a déclaré une guerre commune; et chacune des époques où les uns ont vu briser les chaînes dont ils accabloient l'esprit humain est aussi importante dans l'histoire de la liberté des hommes que celles où les autres ont vu désarmer leurs satellites et renverser leurs bastilles.

Depuis long-temps l'humanité réclamoit l'abolition de cette opinion anti-sociale qui étendoit sur toute une famille la honte du crime d'un seul de ses membres. Mais les cris de l'humanité n'avoient pu se faire entendre: la loi elle-même autorisant le préjugé par des dispositions aussi cruelles, aussi absurdes que lui, il falloit frapper et détruire à-la-fois ce double appui du faux honneur, si l'on vouloit enfin rétablir dans son lustre et faire régner le véritable. Il falloit que le corps législatif s'expliquât, que le public applaudît, qu'un exemple frappant gravât dans tous les cœurs un grand principe. Il falloit enfin que le peuple, qui toujours se détache le dernier des opinions mêmes qui ne pesent que sur lui, se trouvât dans la pressante nécessité, ou de seconder par un haut assentiment une loi bienfaisante, ou de voir flétrir dans son honneur toute une famille connue de lui et généralement honorée.

Telles furent les circonstances qui se trouverent réunies dans l'affaire des freres Agasse. Ces deux jeunes gens, nés de parents environnés de l'estime publique, avoient eu le malheur de rester de trop bonne heure maîtres d'une honnête fortune: la dissipation, le feu de l'âge les avoient entraînés dans de mauvaises affaires; d'exécrables conseils avoient achevé de les perdre. Ils étoient partis pour Londres; là ils avoient fait de faux billets de la caisse-d'escompte. À peine de retour en France avec les monuments de leur crime, et avant même d'en avoir pu recueillir aucun fruit, ils furent arrêtés. L'indulgence due à leur âge, l'intérêt qu'inspiroit leur famille éplorée, suspendirent quelque temps le cours de la procédure; les sollicitations les plus vives furent employées. Tout fut inutile. Le jugement approchoit; l'infamie alloit couvrir trois branches d'une famille vertueuse, et le front d'un vieillard vénérable leur pere

commun; un jour, un moment encore, et le coup étoit porté. Ce fut alors que se montrerent animés du même esprit, et le sénat français, et une assemblée civile, et les citoyens armés, et la masse entiere du peuple. C'est cette réunion si remarquable dans l'histoire des progrès de l'esprit public en France que trop de monuments ne sauroient consacrer.

Le décret de l'assemblée nationale, et le discours par lequel il fut provoqué, doivent trouver les premiers ici leur place. Le jeudi 21 janvier, dans la séance du soir, l'abbé Papin prit la parole. « Ce n'a jamais été sans succès, dit-il, que les droits de la justice et de l'humanité ont été réclamés parmi vous : un cœur sensible qui s'intéresse pour le juste persécuté peut donc parler avec confiance. Hier un honorable membre à parlé, peut-être pour des coupables (1). Le vice de la procédure contre laquelle il a réclamé étoit qu'elle étoit tenue secrete. Il craignoit le sort d'un jugement pour des hommes dont les délits n'étoient pas notoirement constatés. Vous avez admis aussitôt sa réclamation. Que ne dois-je donc pas espérer lorsque je prends la parole, non pour un coupable, non pas même seulement pour un juste, mais pour une foule d'individus honnêtes, irréprochables, qui ont bien mérité de leurs concitoyens, et qui se trouvent sur le point de subir un châtiment plus terrible que la mort même pour des fautes auxquelles ils n'ont eu aucune part, qu'ils abhorrent, qu'ils n'ont pu ni empêcher ni prévenir... ! Le tribunal est assemblé; les coupables vont être cités devant le juge integre. Ils méritent la mort; qu'ils la subissent. Détournez-en vos regards. Il faut des réparations, il faut des exemples; qu'ils en servent: mais ne souffrez pas que leurs tourments passagers rejaillissent éternellement sur leur famille, plongée dans la tristesse et qui n'a d'espoir que dans votre justice compatissante. Il existe pour nous un préjugé barbare qui dévoue à l'infamie les proches d'un criminel. Cédez aux cris de la raison : réprouvez ce que la saine philosophie condamne : que les fautes soient, dans une nation sage, uniquement personnelles. Par un reste de la tyrannie féodale la confiscation des biens du condamné, en certains cas et pour certains délits, étendoit la peine à une génération innocente, à des enfants, à des proches, déja trop malheureux d'appartenir à un coupable. Réduisez, messieurs, par votre sagesse, la peine du délit au seul criminel; abrogez cette loi trop rigoureuse qui tue dans ses descendants celui qui a déja subi la peine de ses forfaits. Enfin, au milieu de tant de préjugés contre lesquels je m'éleve, quelle barbarie de ne pouvoir justifier dans la suite des temps qu'un criminel n'est plus qu'en produisant sa sentence de mort! Souffrez que la famille réclame le cadavre; ordonnez au moins qu'il soit admis à la sépulture commune, et que rien dans l'acte qui atteste son décès ne retrace le souvenir du châtiment qu'il a subi.... Ne différez plus une décision depuis long-temps attendue. Rendez la vie, sauvez l'honneur à des familles nombreuses de cette capitale et des provinces : prononcez un décret qui sera pour le royaume un bienfait universel. »

L'assemblée presque à l'unanimité rendit le décret suivant :

ART. Ier. Le crime étant personnel, le supplice d'un coupable et les condamnations infamantes quelconques ne peuvent imprimer aucune flétrissure à sa famille;

(1) Dans la séance de la veille, M. de Volney, député de l'Anjou, avoit réclamé un sursis à l'exécution de quatre particuliers arrêtés et détenus depuis quatre mois par les ordres du prévôt de Château-Gontier pour faits relatifs aux évènements de la révolution, en donnant pour raison de sa demande que la procédure avoit été instruite secrètement par le prévôt, au mépris des décrets de l'assemblée nationale. Les détenus devoient être suppliciés le samedi suivant si l'assemblée n'interposoit son autorité. Le président avoit été chargé par un décret d'écrire sur le champ au garde des sceaux et de lui demander ce sursis.

l'honneur de ceux qui lui appartiennent ne sera nullement entaché, et tous continueront à être également admissibles à toutes sortes de professions, d'emplois et de dignités.

II. La confiscation des biens des condamnés ne pourra jamais être prononcée en aucun cas.

III. Le corps du supplicié sera délivré à sa famille, si elle le demande. Dans tous les cas il sera admis à la sépulture ordinaire, et il ne sera fait sur le registre aucune mention du genre de mort.

La sentence fatale fut portée. Malgré le décret consolateur la famille étoit ensevelie dans la douleur et dans la crainte. Elle ne se voyoit encore protégée que par la loi; elle attendoit le jugement de l'opinion publique. Il ne tarda pas à se prononcer hautement. L'un des oncles des condamnés étoit président du district Saint-Honoré. Il avoit cru depuis plusieurs jours devoir s'abstenir d'y paroître.

« Un événement cruel, dit l'un des membres de l'assemblée générale, plonge notre président dans la plus profonde douleur; et cependant je ne le vois pas au milieu de nous! et il ne vient pas répandre ses larmes dans notre sein! Que dis-je? sa douleur lui ôte sans doute jusqu'à la force de venir chercher cet adoucissement à ses maux; car je ne puis penser que la honte.... la honte! pour un crime qui lui est étranger.... ! Non, messieurs: M. Agasse vous connoît; il sait qu'un préjugé barbare, né dans un siecle d'ignorance, ne peut rien sur les cœurs des hommes libres et éclairés. Je le répete donc, l'excès de sa douleur peut seul l'empêcher de venir chercher des consolations près de ses concitoyens, de ses freres. Eh bien! allons les lui offrir, et remplissons ainsi envers l'homme estimable le plus beau, le plus saint des devoirs. Que cette démarche, honorable pour lui et pour nous, anéantisse pour jamais le plus odieux des préjugés, et que désormais une famille vertueuse ne soit pas couverte d'opprobre parceque quelqu'un de ses membres aura dégénéré de ses vertus. Les loix peuvent moins pour la destruction des préjugés que la conduite noble et généreuse d'une assemblée de citoyens connus par leur patriotisme. Il est digne de vous de donner un bel exemple à la France. Je vous propose donc une députation, tant du civil que du militaire, chargée de témoigner à M. Agasse et à toute sa vertueuse famille, au nom de la commune du district, qu'elle prend une part infinie à sa douleur, qu'elle l'invite et le prie instamment de venir reprendre les fonctions de président, et chercher avec tous les siens des consolations au milieu de leurs concitoyens, de leurs freres, de leurs amis; de les assurer que dans toutes les occasions le district leur donnera des preuves de distinction. Je propose d'envoyer à l'assemblée nationale, à la commune de Paris, et à tous les districts, copie de la délibération que vous allez prendre, et de la rendre publique par la voie de l'impression ». Ce discours fut accueilli par un applaudissement général, et la motion convertie en arrêté à l'unanimité des voix.

Une députation partit aussitôt pour aller chercher M. Agasse. Elle le ramena au sein de l'assemblée avec une partie de sa famille. Ces respectables infortunés y furent reçus avec les témoignages de la plus profonde sensibilité et du plus grand respect. Un vénérable octogénaire, aïeul des coupables, inondé de larmes, s'appuyoit sur le jeune Agasse leur frere. Les camarades de ce jeune homme, fusiliers de la premiere compagnie du bataillon, le comblerent de marques d'estime et de fraternité. Beaulieu, acteur de l'un de nos théâtres, lieutenant d la même compagnie, offrit la démission de son grade en faveur du jeune Agasse, en protestant qu'il se feroit honneur de servir sous lui en qualité de soldat. L'assemblée ne crut pas devoir

céder à ce mouvement généreux; elle préféra, de concert avec le bataillon, de conférer à ce jeune citoyen le grade de lieutenant à la suite de la compagnie des grenadiers. Alors Beaulieu offrit sa place au fils de M. Agasse président du district, à qui l'assemblée décerna celle de lieutenant à la suite de la premiere compagnie. Beaulieu, délivré lui-même par la révolution des chaînes d'un préjugé stupide et barbare, sembloit, par cette générosité active et ces offres réitérées, vouloir accélérer la chûte d'un préjugé plus barbare encore.

Ses vœux, ceux de l'humanité et de la raison, ne furent point trompés. Le jour du supplice arriva. Les deux coupables montrerent de la foiblesse et intéresserent le peuple par cette foiblesse même. Le plus jeune de leurs oncles se montra par un courage plein de dignité au niveau de cette grande circonstance; il se présenta lui-même à l'hôtel-de-ville, après l'exécution, pour réclamer les corps de ses neveux. Ils lui furent remis; et le lendemain il fit célébrer pour eux un convoi solemnel dans l'église de Saint André-des-Arcs. Plusieurs de ses parents, en deuil, y assisterent avec lui. Les amis de cette intéressante famille, et sur-tout un grand nombre de gens de lettres, s'honorerent de grossir le cortege. Rien de plus touchant ni de plus auguste.

Celui qui écrit cette notice y éprouva des affections profondes qui ne s'effaceront jamais de son ame. Alors il cultivoit le premier de tous les arts: habitué à revêtir des couleurs de la poésie toutes ses pensées, tous ses sentiments, il se trouva que pendant la marche du convoi plusieurs stances s'étoient produites comme d'elles-mêmes dans son cerveau. Voici la premiere:

Allez en paix, tristes victimes
Des passions et des erreurs:
La mort a fini vos douleurs,
La mort doit effacer vos crimes:
Allez en paix, tristes victimes
Des passions et des erreurs.

Il a oublié les autres; et ce qui a gravé cette stance dans sa mémoire, c'est que la voix du peuple en quelque sorte la lui avoit dictée. Le long de ces rues populeuses que l'on traversa pour aller au temple, et qui étoient bordées d'une multitude innombrable, il entendit sortir de plusieurs bouches ces mots pleins de sentiment et de justesse: « Pauvres jeunes gens! ils ont péché. Eh bien! les voilà punis: cela efface leur faute. Leurs parents, ajoutoit le peuple, n'en sont pas moins d'honnêtes gens; cela ne fera rien contre eux: il y a un décret; et c'est bien juste ». Et ils louoient l'assemblée nationale, et ils bénissoient la révolution; et le philosophe sensible, au milieu de cette pompe lugubre, se consoloit, en jouissant de l'influence d'une bonne loi et d'un grand exemple sur les progrès de la raison, sur la destruction des préjugés, et sur la morale du peuple.

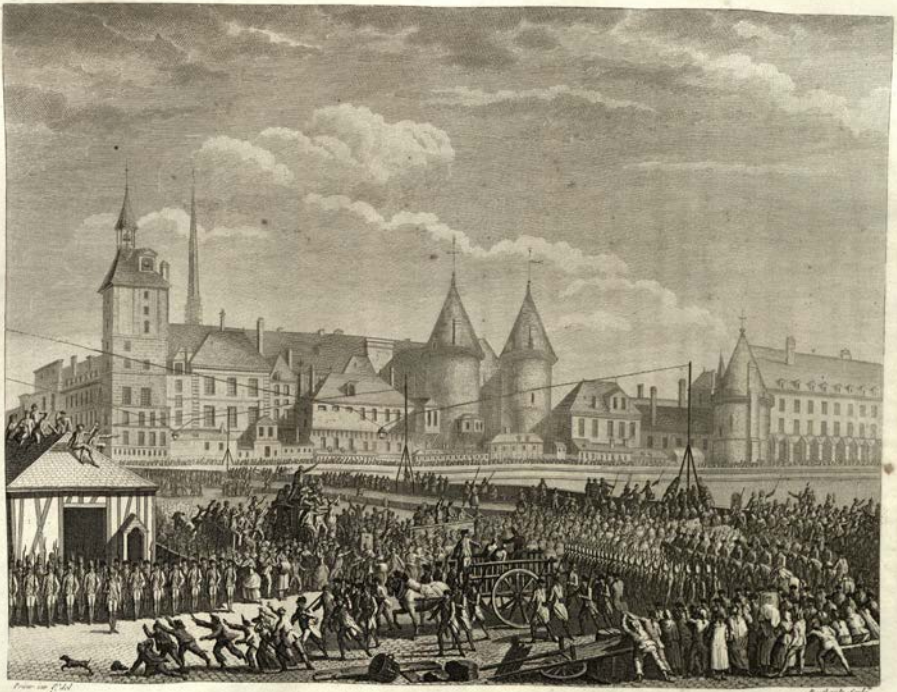

LES FRERES AGASSE ALLANT AU SUPPLICE, LEURS CORPS RENDUS A LEUR FAMILLE.

le 8 Février 1790.

# TRENTE-CINQUIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## PILLAGE DE L'ARSENAL DE LYON, 7 FÉVRIER 1790.

Tandis qu'à Paris tout sembloit promettre la fin des troubles; que le roi, paroissant céder aux circonstances, venoit sans faste et sans cortege se réunir au corps législatif; que, dans un discours étudié, il faisoit l'apologie de sa conduite et l'éloge de l'assemblée nationale, lui traçoit la route qu'elle devoit suivre pour consolider le bonheur public, exhortoit enfin et l'assemblée et toute la France à une concorde, à une réunion d'opinions et d'intérêts dont il juroit de donner l'exemple: tandis qu'enivrés de cette scene royale tous les représentants du peuple prêtoient individuellement le triple serment civique, prononcé alors pour la premiere fois; que les citoyens des tribunes, hommes, femmes, enfants, répétoient aussi *Je le jure* avec des acclamations et des cris d'alégresse; que cette ivresse se communiquant à l'instant dans toute la ville, la commune, les places publiques, les églises, retentissoient de serments, de *Te Deum*, brilloient d'illuminations, et qu'une pompe religieuse, civile et militaire, gravoit plus profondément dans les ames l'impression d'un engagement auguste: tandis que partout dans la France les patriotes prononçoient avec transport ce serment, devenu par une loi le premier des devoirs; par-tout aussi les implacables ennemis de notre liberté juroient obstinément de la détruire, et de faire évaporer en fumée nos engagements solemnels.

L'un des plus redoutables agents que l'on puisse employer contre les intérêts du peuple, c'est le peuple lui-même, livré par son ignorance et par sa franchise à toutes les séductions, et mobile à tous les souffles de l'intrigue. L'aristocratie ne manqua pas d'employer ce ressort; et le comble de l'art fut en elle de l'armer en apparence contre elle-même. Ainsi des châteaux furent brûlés en Bretagne; et les paysans bretons crurent, en les brûlant, obéir à des décrets de l'assemblée nationale duement sanctionnés par le roi (1). Ainsi les mêmes désordres se répandirent dans le Quercy,

(1) Une observation très importante à faire, c'est que la noblesse bretonne avoit été d'abord divisée en deux partis. L'un vouloit que l'ordre nommât des députés pour aller aux *états-généraux* défendre ses privileges et ceux de la province: l'autre s'étoit obstiné à ne reconnoître pour députés d'un pays d'états que ceux qui auroient été, selon les anciennes formes, choisis par les états assemblés; et cette assemblée ne pouvant avoir lieu, il refusa imperturbablement de consentir à ce qu'on

l'Angoumois, le Périgord. A Beziers enfin, pour quelques livres de sel, il en coûta la vie à cinq malheureux stipendiés des fermes, à des citoyens, à des femmes. On ne savoit à quoi attribuer ces violations de tout ordre et de toute loi dont la dénonciation venoit chaque jour troubler et affliger l'assemblée. La révolution étoit calomniée; et les provocateurs de tant d'actes de licence en accusoient hautement la liberté. Il fallut enfin s'occuper de réprimer ces violences par des mesures générales. Ce fut alors que les yeux un peu clair-voyants purent saisir le fil de cette trame. « A l'exemple de Rome, qui dans les grands dangers de la république créoit un dictateur; à l'exemple de l'Angleterre, qui, lorsque la sûreté publique est menacée, remet au roi toute la plénitude du pouvoir exécutif sans responsabilité; investissez le roi pour trois mois de l'autorité dictatoriale sans aucune responsabilité pour ses agents: c'est le seul moyen de rétablir la tranquillité publique ». Tel fut l'avis de Cazalès et de tous ceux de son parti. En effet par ce moyen il eût peut-être fallu moins de trois mois pour une contre-révolution complete, ce que les aristocrates entendent toujours par ordre et tranquillité: mais les patriotes préférerent d'autres mesures, et ne furent plus incertains sur ce qui avoit excité des troubles auxquels on avoit voulu appliquer un pareil remede.

Cependant l'agitation continuoit de se répandre. A Paris la nouvelle du ravage des colonies, les intrigues des colons, et les efforts courageux des patriotes éclairés contre leur doctrine aussi contraire à l'humanité qu'à la révolution; dans presque tous les ports les alarmes des négociants à ce sujet, dans quelques uns même leurs menaces, entretenoient par-tout la fermentation des esprits et les éléments de la discorde. Dans les provinces méridionales l'opulente aristocratie, quoique toujours trompée dans ses efforts, les recommençoit toujours. Lyon avoit sur-tout fixé ses regards: elle avoit

---

envoyât une députation aux *états* de Paris. Or il est vérifié que parmi les dix-sept châteaux qui furent brûlés, il ne s'en trouva pas un appartenant à ces derniers, tels que les Deguer, les Bedée, les Montmuran, etc.; tous au contraire appartenoient aux nobles du premier parti, qui étoit le plus raisonnable. Ainsi les aristocrates outrés eurent un double avantage en provoquant ces exécutions populaires, celui de pouvoir les imputer au peuple, à la liberté, à ses plus ardents défenseurs, et celui de punir ceux de leurs confreres qui avoient été moins aveugles, moins déraisonnables, moins bons aristocrates qu'eux.

Observons encore, puisque nous en trouvons ici l'occasion, que le refus constant de la noblesse et du haut-clergé de Bretagne de députer à l'assemblée nationale a eu peut-être plus d'influence qu'on ne croit sur le succès de la cause populaire. Les députés de ces deux ordres auroient formé une masse de plus de quarante, aussi entêtés champions du despotisme que les quarante députés des communes bretonnes le furent de la liberté. Dans ce nombre on auroit compté environ dix orateurs habitués à traiter des matieres d'administration dans des assemblées publiques. C'eût été pour le côté droit un renfort très redoutable. Qu'on se rappelle combien de décrets révolutionnaires passerent à une moindre majorité. De plus cette phalange carrée des communes bretonnes, qui se leva toujours entiere et toujours dans le même sens, eût inévitablement été divisée, si des gens puissants et adroits, avec qui la plupart de ses membres avoient eu de longues relations de voisinage, d'intérêt, de vasselage, s'étoient trouvés en face d'elle, rangés en phalange ennemie, ou couverts d'un masque amical et protecteur.

senti combien il y avoit d'avantage à faire d'une ville aussi riche et aussi peuplée le chef-lieu, la capitale du parti contre-révolutionnaire. S'assurer de la municipalité, écarter de l'administration tous les hommes connus par leur patriotisme, étoit le premier pas nécessaire: on le fit aisément. Il falloit ensuite une force armée qui pût être opposée dans le besoin à celle qui étoit formée des habitants ou bourgeois: voici comme on y réussit.

La municipalité étoit encore composée d'échevins ayant à leur tête un prévôt des marchands, qui étoit en même temps le commandant de la milice bourgeoise. Cette municipalité du vieux régime avoit favorisé, par haine pour le nouveau, la formation d'une troupe de sept à huit cents jeunes volontaires, presque tous commis ou clercs de palais, qui, revêtus d'un uniforme et formés par quelques Suisses aux exercices militaires, s'étoient répandus dans les divers quartiers, et faisoient le service avec la milice bourgeoise, mais sans se confondre avec elle et sous les ordres de leurs officiers particuliers. Cette distinction qu'ils affectoient de conserver, et le dédain qu'ils marquoient aux ouvriers et aux autres citoyens qui composoient la milice, avoient excité entre ces deux corps une division favorable au projet, et qu'on eut soin d'entretenir.

M. Imbert, consul ou premier échevin, connu par ses sentiments anti-civiques, et qui commandoit en l'absence du prévôt des marchands, captiva facilement cette jeunesse par des témoignages particuliers de bienveillance; quelquefois, par une plaisanterie aristocratique, il désignoit les volontaires sous le nom de sa *garde d'honneur*. La défiance et les soupçons en augmenterent contre lui et contre sa troupe favorite. Ce fut alors que 12,000 gardes nationales, dauphinoises, provençales, languedociennes et vivaraises, se rendirent sous les murs de Valence, et formerent une des premieres confédérations en faveur de la liberté. Les volontaires de Lyon, invités à cette fête, consulterent les échevins, et en obtinrent l'avis d'un refus conforme à leur vœu. Le mécontentement des bourgeois fut au comble. Ils députerent vers M. Imbert pour le prier de ne les jamais faire relever au poste important de l'arsenal par des jeunes gens, la plupart étrangers, qui vouloient toujours se tenir à part, et qui se seroient rangés sous les mêmes drapeaux s'ils avoient eu le même intérêt. Le commandant répondit avec une aigreur qui ne fit qu'irriter encore les esprits.

Le dimanche 7 février le bruit se répandit que les volontaires devoient venir s'emparer du poste. Tout fut en fermentation à cette nouvelle. Quatre capitaines de la milice bourgeoise accourent chez M. Imbert et lui représentent les malheurs qui pourroient résulter d'une telle imprudence. Il donne sa parole de ne point envoyer de volontaires. Déja les attroupements se formoient. Les officiers, de retour avec la promesse du commandant, tâchoient de tout calmer; ils commençoient à se faire entendre, et la multitude se disposoit à la retraite, lorsqu'on voit arriver en armes trois cents volontaires. Cette infraction d'une parole récente, ce nombre extraordinaire pour relever un poste de vingt-quatre hommes, paroit annoncer des vues hostiles. On accourt, on s'attroupe autour d'eux. Ils font halte à l'entrée de la rue de l'Arsenal; ils chargent leurs fusils et se présentent au poste. On refuse de les reconnoître; ils se rangent en bataille vis-à-vis. Le peuple indigné, dont la foule s'accroit

à chaque instant, les charge d'injures et de menaces. Alors ils s'ébranlent, se divisent pour retourner sur leurs pas; mais plusieurs, en se retirant, mettent en joue, et tirent sur le peuple. Il devient furieux; il crie aux armes; il attaque, franchit les murs, enfonce les portes de l'arsenal, et presque dans un instant s'empare de quarante mille fusils. Les volontaires sont vivement poursuivis; deux sont jetés à la riviere; les autres échappent à peine à la mort par les soumissions les plus avilissantes ou par la fuite la plus rapide.

La foule se porte alors à l'hôtel-de-ville et chez le commandant. Imbert et les échevins, avertis à temps, s'enfuirent ou se cacherent. Le premier ne prévint que d'un moment l'invasion du peuple. Il fit dès le lendemain afficher sa démission; et, peu de temps après, une municipalité patriote remplaça les échevins et le consul.

C'étoit dans le même temps que des ministres pervers, un Guignard Saint-Priest, un archevêque de Bourdeaux, un La-Tour-du-Pin, travailloient sourdement, mais avec une activité infatigable, à répandre, chacun dans sa partie d'administration, l'esprit contre-révolutionnaire. L'un commençoit à ourdir cette chaîne de ligues étrangeres liées avec des conspirations internes; et sous le nom de Farcy, d'accord avec Maillebois, par l'entremise de Bonne-Savardin, il appeloit en France les armes piémontaises. L'autre corrompoit les tribunaux, armoit contre la liberté, non la justice, car elles sont sœurs et toujours amies, mais les restes de ces anciens suppôts de la chicane, également ennemis de la justice et de la liberté. Le troisieme enfin mettoit le désordre dans l'armée, maintenoit parmi les officiers le royalisme pur aux dépens du patriotisme, excitoit les uns contre les autres tous les corps des troupes de ligne, les animoit contre les gardes nationales, dégarnissoit les places frontieres, ou, par de criminelles manœuvres, en soulevoit la garnison, et, par le moyen des fameuses cartouches jaunes, excluoit avec art des régiments tous les soldats dont le civisme pouvoit mettre obstacle aux succès de l'aristocratie.

Mais malgré tant d'efforts réunis, malgré ces perfides ministres, malgré ce roi plus perfide encore dont ils ne pouvoient obtenir que par de tels moyens la confiance et les faveurs, le patriotisme dans les campagnes, dans les villes, dans les armées, faisoit chaque jour de nouveaux progrès; et ceux qui croyoient méditer notre ruine ne méditoient que leur perte et leur destruction totale.

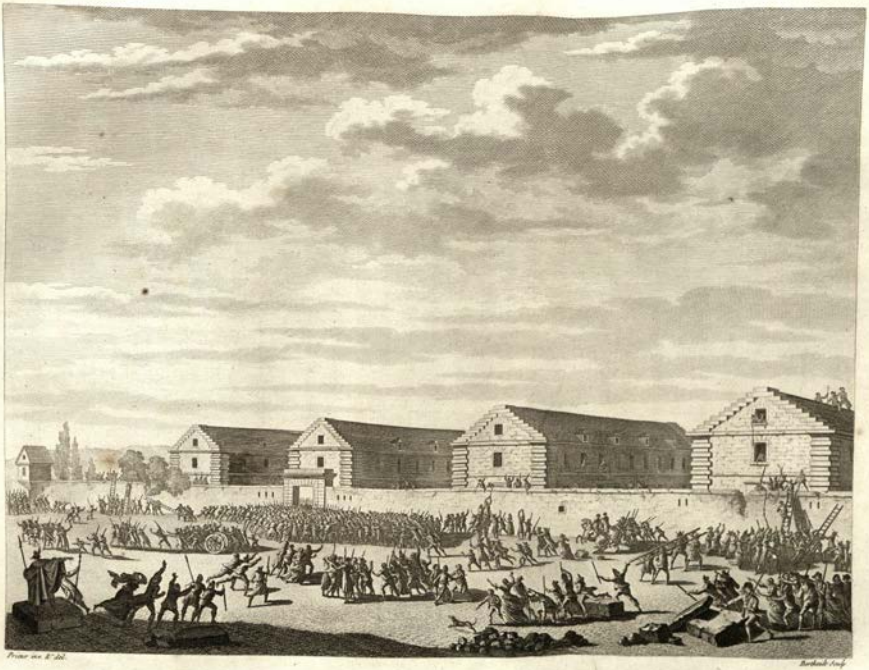

PILLAGE DE L'ARCENAL DE LYON,

le 7 Fevrier 1790.

# TRENTE-SIXIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## FAVRAS FAISANT AMENDE HONORABLE EN FACE DE LA PRINCIPALE PORTE DE NOTRE-DAME, 19 FÉVRIER 1790.

Nous n'avons pu écrire ce titre sans réfléchir sur l'assemblage incohérent et scandaleux que formoient encore, au commencement de la seconde année de la révolution française, les restes absurdes de l'ancien régime avec les usages et les mœurs du nouveau, les débris honteux des vieilles superstitions avec les monuments de la raison et de la liberté. Un conspirateur, convaincu d'avoir voulu attenter à cette liberté sainte, est condamné au supplice des traîtres : mais il doit auparavant faire amende honorable, non à la liberté, non à la patrie, non à la société dont il a tenté de dissoudre les liens . . . . A qui donc? A la vierge Marie, à la mere du Christ, à Notre-Dame.

Ici les réflexions se pressent et surabondent, mais les faits ne sont ni moins accumulés ni moins pressants. Ils exigent la préférence. Avant de philosopher sur les évènements qui ont fourni les sujets de nos tableaux, notre premier devoir est de les raconter.

Parmi les indices qui décelerent les complots tramés secrètement par l'aristocratie, désespérée du séjour du roi à Paris, nous avons précédemment (1) compté la découverte de la conspiration de Thomas Mahi de Favras. Cet aventurier ambitieux, né sans fortune, avoit passé presque toute sa vie à combiner les moyens d'en acquérir. Il avoit été mousquetaire, capitaine de dragons, lieutenant des gardes-suisses de Monsieur frere du roi. Il avoit rencontré dans le monde une princesse d'Anhalt, persécutée pour cause de religion, méconnue, déshéritée, repoussée par sa famille. Il l'épousa, soutint ses droits, l'y rétablit, fit contraindre le pere de sa femme à lui faire une pension de mille florins, et commença par ce mariage à se donner quelque existence. La révolution de Hollande, en 1785, lui parut favorable aux vues de son ambition. Il partit avec le projet de lever une légion pour le service des Provinces-Unies. La tyrannique invasion de la Prusse, qu'elle osa nommer une médiation armée, détruisit bientôt après la liberté batave et les projets de Favras. Des plans de finance et de liquidation des dettes de l'état occuperent alors cette tête ardente, et, dans les premiers temps

(1) Dans le 32e Tableau.

de la révolution française, un travail sur cet objet, présenté par lui au ministre, dut être soumis à la discussion dans l'assemblée nationale.

Un esprit de cette trempe, un homme qui d'ailleurs en toute occasion témoignoit le plus grand attachement pour l'autorité du roi, les privileges de la couronne et ceux de la noblesse, parut un sujet précieux au parti de la cour. Il fut mis dans le secret de la translation projetée de la famille royale à Metz. Le 2 octobre à Versailles il arbora la cocarde blanche; le 5 il pria avec instance le ministre Guignard de lui faire donner des chevaux des écuries du roi pour aller avec un certain nombre de volontaires disperser les cohortes du peuple et leur enlever leurs canons.

Avec le roi, avec la cour, avec l'assemblée nationale, Favras quitta Versailles, et vint continuer à Paris ses liaisons aristocratiques et ses intrigues anti-révolutionnaires. Celle de Metz ayant échoué, les courtisans conspirateurs changerent leurs batteries et les tournerent du côté de Péronne. Douze cents chevaux devoient être rassemblés à Versailles, en partir à jour fixe, arriver à Paris la nuit sur trois colonnes. Une partie de la garde soldée, des Suisses, et grand nombre des conjurés venus de province, se seroient joints dans la ville à cette cavalerie. On auroit surpris la garde, et, en cas de trop forte résistance, on l'eût égorgée. On en eût fait autant de La Fayette, de Necker et de Bailly. Réunis ensuite aux Champs-Elysées, on seroit entré aux Tuileries. Des voitures se seroient trouvées prêtes; de gré ou de force on eût enlevé le roi et sa famille, qu'on eût conduits à Saint-Denys, et de là sous bonne escorte à Péronne. Là on auroit trouvé une légion de mille hommes, enrôlée d'avance sous prétexte de la conduire au secours des Brabançons dont la révolution occupoit alors tous les esprits. Vingt mille hommes de troupes de ligne y seroient arrivés le jour même, tirés des provinces voisines. On étoit en marché pour vingt mille Suisses, douze mille Allemands et autant de Sardes. L'armée du roi eût été portée à cent cinquante mille hommes, et sa garde à vingt deux mille. On auroit alors marché sur Paris, coupé le haut et le bas de la riviere, forcé cette ville rebelle à rentrer dans le devoir en lui coupant les vivres, et dissous l'assemblée nationale, si l'on n'avoit pas à l'avance convoqué les bailliages pour rappeler leurs députés.

Tel fut le nouveau plan dont Favras fut l'auteur, ou le principal agent, et qu'il concerta avec les premieres têtes de la cour; tel fut au moins celui dont il fut accusé et dont un tribunal suprême le déclara convaincu. Pour les moyens d'exécution, sur-tout pour la levée de cette légion prétendue brabançonne qui devoit être le premier noyau de l'armée royale, et pour un emprunt de deux millions, nécessaire aux premiers frais de l'entreprise, il employa des subalternes, qui le dénoncerent au comité des recherches de la ville. Morel et Tourcaty, officiers enrôleurs, trahirent un traître, et furent chargés par le comité de surveiller de plus en plus ses démarches, de pénétrer le plus avant qu'il seroit possible dans sa confiance et dans ce ténébreux mystere. Morel alla jusqu'à solliciter et obtenir de lui l'honneur d'être l'assassin de La Fayette. Toutes ses actions furent épiées: tous ses pas furent suivis. Pratiquer la garde soldée et l'armer contre les compagnies bourgeoises étoit une partie nécessaire du projet: il eut pour cela des conférences avec un sous-lieutenant des grenadiers du centre, toujours par

l'entremise de l'officieux Morel qui toujours instruisoit à mesure le comité des recherches.

Ce fut lui encore qui se chargea de négocier l'emprunt de deux millions. M. Chomel, réfugié hollandois, s'engagea au nom d'une compagnie de Hollande à prêter cette somme. Les conditions furent réglées et le marché ratifié le 23 décembre. Le premier paiement devoit s'effectuer le lendemain au soir. Ce fut au nom de Monsieur que l'affaire fut consommée. Le 24 ce fut l'intendant de Monsieur qui se rendit avec Chomel chez un banquier, pour toucher la première somme. C'étoit chez le trésorier général de Monsieur que Favras attendoit leur retour. Ils revinrent, mais les mains vuides. Le banquier s'étoit excusé sur l'absence de son caissier, et les avoit remis au lendemain. Favras se retire; il est arrêté par des gens qui le suivoient à la piste. Sa femme l'est en même temps; on saisit tous leurs papiers; on les conduit tous deux à l'Abbaye.

La nouvelle de cette arrestation, celle d'une conspiration découverte, le nom du prince compromis et mêlé dans cette affaire, causèrent dans Paris une fermentation générale. Un placard affiché sur tous les murs accusa nominativement Monsieur d'être à la tête de ce complot. Conseillé par Mirabeau, Monsieur jugea nécessaire d'en prévenir les effets par une démarche solemnelle. Il se rendit à l'hôtel-de-ville, où, dès qu'il parut, ce peuple, encore infecté d'habitudes serviles, émerveillé de voir le frere d'un roi *descendre* à se justifier, étourdit d'acclamations et d'applaudissements ce même prince qu'un instant auparavant il traitoit ouvertement de traître et de conspirateur. Son discours fut adroit; il ne parla qu'*en qualité de citoyen de Paris:* il fit avec simplicité l'histoire de ses rapports avec M. de Favras: il ne lui avoit pas parlé depuis 1775 qu'il étoit sorti de ses gardes-suisses. Gêné depuis plusieurs mois par la privation de ses revenus, pour remplir ses engagements sans être à charge au trésor public, il s'étoit déterminé à faire un emprunt. M. de la Châtre lui avoit indiqué M. de Favras, qui s'étoit chargé de cette affaire. Elle étoit purement de finances. Son trésorier avoit eu ordre de la suivre avec M. de Favras, que lui prince n'avoit point vu, à qui il n'avoit point écrit, avec qui il n'avoit eu de communication d'aucune espece. Cependant la calomnie lui imputoit une complicité dont il croyoit au-dessous de lui de se justifier; mais il avoit cru devoir au roi, à la nation, à lui-même, d'entrer publiquement dans ces détails.

« Quant à mes opinions personnelles, ajouta-t-il, j'en parlerai avec confiance à mes concitoyens. Depuis le jour où, dans la seconde assemblée des notables, je me déclarai sur la question fondamentale qui divisoit encore les esprits, je n'ai pas cessé de croire qu'une grande révolution étoit prête; que le roi, par ses intentions, ses vertus et son rang suprême, devoit en être le chef.... enfin que l'autorité royale étoit le rempart de la liberté nationale, et la liberté nationale la base de l'autorité royale ». Il défia de citer une seule de ses actions, un seul de ses discours qui eût démenti ces principes; une seule circonstance où le bonheur du roi et celui du peuple eût cessé d'être l'unique objet de ses pensées et de ses vœux. « Jusques-là, dit-il en finissant, j'ai le droit d'être cru sur ma parole. Je n'ai jamais changé de sentiments ni de principes, et je n'en changerai jamais ». Les patriotes clair-voyants surent dès lors dans quel sens il falloit prendre ces derniers mots: le 21 juin 1791 l'apprit à tous les autres.

Peu de jours après, Favras, dénoncé au châtelet par le procureur-syndic de la commune, fut décrété de prise de corps et transféré dans les prisons de ce tribunal. Bientôt il y devint l'objet des soupçons et des craintes dont l'incivisme connu des juges étoit la cause ou le prétexte. L'affaire de Bezenval se traitoit alors devant eux: leur partialité pour lui les avoit flétris dans l'opinion publique. Ils veulent sauver Bezenval; ils sauveront aussi Favras: s'ils ne peuvent le blanchir, ils favoriseront sa fuite. Tels étoient les propos jetés chaque jour parmi le peuple. L'agitation, les mouvements, les rassemblements autour du châtelet, et l'événement qui fait le sujet de notre 32e tableau, en furent la suite. Ils prouverent de plus en plus que Favras n'étoit pas un conspirateur en chef, mais l'agent d'une faction puissante intéressée à prévenir le danger de ses aveux.

Cependant l'accusé, environné des périls les plus pressants, s'y montroit supérieur par sa présence d'esprit, son sang froid, son courage. Son procès s'instruisoit: souvent dans ses interrogatoires sa fermeté, ses réponses claires et péremptoires, ses raisonnements justes, ses rapprochements inattendus, embarrassoient, et ses juges, qui craignoient, s'ils ne le déclaroient pas coupable, d'être traités eux-mêmes comme tels par le peuple, et les deux principaux témoins; qui étoient, contre l'esprit et le texte même de la loi, ses deux dénonciateurs. Mais un troisième témoin plus redoutable pour lui, ce fut Chomel, ce banquier hollandois avec qui il avoit négocié l'emprunt de deux millions. Il dégagea le plan de conspiration de plusieurs circonstances dont Morel et Tourcaty l'avoient chargé; mais il présenta le même fond, l'enlèvement du roi, le rassemblement d'une armée à Péronne, la convocation des bailliages, et, si l'assemblée nationale et Paris résistoient, le projet de les réduire en interceptant toutes communications. Ce plan avoit dû être lu par Favras dans une maison particulière. Quelque poids que cette déposition donnât à l'accusation intentée contre lui, il n'en parut pas déconcerté ni même embarrassé; il en discuta toutes les parties, et continua de se défendre avec noblesse, avec calme, avec courage d'esprit et force d'ame.

Tout détail seroit inutile sur les derniers interrogatoires, sur les derniers actes de la procédure; l'accusé y parut toujours le même. La même obscurité qui sembloit dès le commencement couvrir le fond de cette affaire continua d'y régner. Enfin le 18 février l'arrêt fatal fut rendu, et Favras condamné au double supplice de l'amende honorable et du gibet. Les juges furent-ils influencés par la terreur et par les cris d'une multitude effrénée qui, pendant le jugement, rassemblée autour du châtelet, faisoit retentir l'air de vociférations et de menaces? céderent-ils à leur conviction? connurent-ils dans tous ses replis une vaste trame dont ils voulurent punir le principal agent pour en voiler plus surement les premiers auteurs? c'est sur quoi l'on n'a point encore de notion certaine; mais la derniere de ces suppositions réunit le plus de vraisemblance et de probabilités.

Favras se montra dans ses derniers moments plus grand encore que pendant sa procédure. Il demanda pour confesseur le curé de saint Paul, et resta long-temps enfermé avec lui. Il partit enfin vers trois heures pour se rendre au lieu du supplice, lié sur un tombereau, nu-pieds, nu-tête, en cheveux longs, une chemise blanche par-

dessus ses habits, avec un double écriteau portant ces mots, *Conspirateur contre l'état.* Lorsqu'il sortit du châtelet, des mains barbares applaudirent, des voix cruelles l'accablerent d'outrages. Il ne parut en ressentir ni affliction ni colere. Il se penchoit sur le curé de saint Paul et s'entretenoit avec lui d'un air serein et tranquille.

Devant la principale porte de Notre-Dame il descend avec fermeté du tombereau, prend des mains du greffier l'arrêt qui le condamne, le lit tout haut d'une voix ferme, parle ensuite au peuple pour se justifier, et prend le ciel à témoin de son innocence. Remonté sur la voiture, il dit, *Qu'on me conduise à l'hôtel-de-ville, j'y révélerai des secrets importants.* On l'y conduit: il déclare avoir à faire des déclarations essentielles, et dicte lui-même avec tranquillité, avec liberté d'esprit, et même avec un choix réfléchi d'expressions, un long testament de mort; piece que l'histoire conserve, et qui n'est pas l'une des moins intéressantes dont elle doive compte à la postérité. Il pardonne à ses dénonciateurs, et à ses juges, malgré les déni de justice que ceux-ci lui ont faits, et leur refus d'entendre les témoins qu'il vouloit produire. Il avoue des particularités qu'il avoit jusqu'alors tenues cachées, mais toutes relatives aux craintes que l'on pouvoit avoir sur les mouvements populaires, et sur les jours du roi, aucune à quelque projet que ce fût contre l'assemblée nationale, contre la vie des hommes publics qui marchoient alors à la tête de la révolution, ni contre la révolution elle-même. S'il a reçu une seule fois une somme de cent louis de l'un des plus grands seigneurs de la cour, c'étoit uniquement pour faire dans le fauxbourg Saint-Antoine des perquisitions exactes sur les dispositions du peuple: enfin les accusations dont il est la victime sont dénuées de toute vérité comme de toute vraisemblance. Interpellé de déclarer le nom du grand seigneur qu'il désigne et de quelques autres personnes indiquées dans son récit, il répond que ces personnes ne lui ayant jamais paru avoir d'intentions coupables, il ne se croit pas permis de les dénoncer. «Tout se découvre, ajoute-t-il, tout s'apprend; mais ce n'est pas moi qui en donnerai l'ouverture, cela me paroissant d'une inutilité parfaite». Il termine enfin par cette interpellation remarquable: «Je me permettrai de demander à M. le rapporteur s'il sent son ame émue par ce que je viens de dire en faveur d'une justification qui auroit été plus complete si je n'avois éprouvé un déni de justice . . . .; s'il croit que l'aveu des noms qu'il m'a demandés pourroit changer quelque chose à la sentence sous laquelle je me trouve opprimé; s'il pense que les aveux et les déclarations que je viens de faire auroient porté un plus grand jour à mon innocence, et retenu le bras de la justice. . . . S'il le pense, je le supplie de représenter à la cour qui m'a jugé qu'une de ses victimes souhaite devenir pour elle un sujet de circonspection qui la fera balancer à prononcer des jugements de mort, s'il se présente à ses yeux quelque autre accusé aussi extraordinairement impliqué que je l'ai été dans une cause surnaturelle qui tient du roman et de la féerie. Je le prie, et, en cas de besoin, je le somme, si cela m'est permis, de répondre à ces interpellations de ma part». Le juge déclara que sous aucun prétexte la loi ne permettoit de différer le supplice de l'accusé. «En ce cas, repartit Favras, je mourrai avec mon secret.»

Il étoit nuit, et depuis le matin une foule innombrable entassée sur la place de

Greve attendoit avec impatience. Des murmures, des cris, des hurlements se faisoient entendre tour-à-tour. Il descend vers le lieu funeste. Sa démarche assurée, son air serein, sa contenance, frappent la multitude, et changent en compassion les mouvements de fureur et de rage. En montant l'échelle fatale, il répéta trois fois d'une voix forte : *Citoyens, je meurs innocent; priez Dieu pour moi.* Il arrive sur l'échafaud. Le plus grand silence régnoit dans toute la place. Il se retourne avec sérénité et donne l'ordre et le signal à l'exécuteur de la justice.... Le crime a-t-il donc ce calme, cette résignation, cette héroïque grandeur d'ame? Oui, quand le crime est inspiré par le fanatisme. Et ne voyons-nous pas tous les jours que le royalisme a ses fanatiques comme la religion même? Oui sans doute, Favras, quoique criminel, put être à sa derniere heure paisible et ferme comme un martyr. Quelque chose qu'il eût faite, n'étoit-il pas absous suivant le dogme monarchiste, puisque c'étoit pour le service et l'intérêt du roi? N'avoit-il pas même, en mourant, suivant de fortes apparences, la consolation et la gloire d'emporter le secret de l'un des favoris du roi, le secret de son frere, et peut-être du roi lui-même?

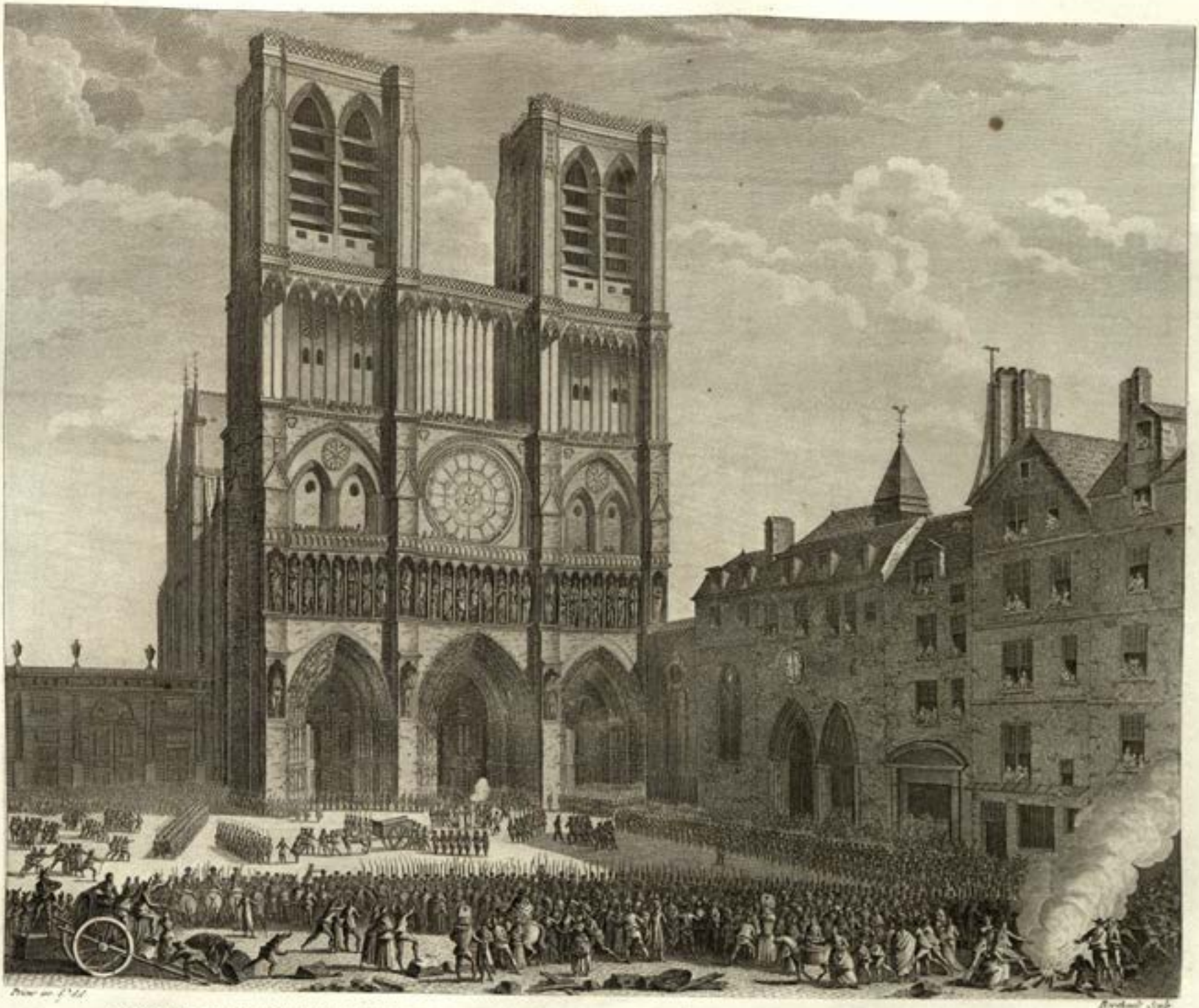

FAVRAS FAISANT AMENDE HONORABLE EN FACE DE L'EGLISE DE NOTRE DAME A PARIS.

le 19 Février 1790

# TRENTE-SEPTIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## AFFAIRE DE MONTAUBAN, LE 10 MAI 1790.

S'il fut jamais deux êtres métaphysiques dont les attributs et les emblêmes ne dussent point être séparés, qu'il fallût toujours peindre appuyés l'un sur l'autre, et qu'on dût réunir dans les mêmes tableaux, comme on doit les confondre dans la même haine, c'est le Despotisme et la Superstition. Cet appui mutuel leur est nécessaire à tous les deux. Sans le secours du fanatisme comment un despote persuaderoit-il à des hommes, nés pour être libres, de supporter son joug, d'obéir à ses loix oppressives, à ses fantaisies sanguinaires? Mais il leur parle au nom du ciel; et des prêtres imposteurs, qu'il revêt d'une partie de sa puissance, font, pour lui assurer l'autre, se déclarer en sa faveur les dieux, les saints, les oracles ou les prophetes. Sans les loix tyranniques, les ordres coactifs, et le glaive du despotisme, comment des prêtres intolérants et fanatiques forceroient-ils tout un peuple de se soumettre à des dogmes, à des pratiques qui blessent la raison et révoltent l'humanité, tandis que d'autres dogmes et d'autres cultes semblent s'accorder davantage avec l'idée sublime de Dieu et la foiblesse naturelle de l'homme? Mais le despote ordonne, menace, prescrit un culte exclusif, et soutient l'autel et la chaire par des échafauds et des bûchers. La ligue de ces deux monstres impies a souillé de crimes toutes les pages de l'histoire; et même dans un temps de philosophie et de lumiere, même à la fin du dix-huitieme siecle, la révolution française n'a pu s'en garantir.

Les combats livrés dans l'assemblée nationale par les coryphées du parti ecclésiastique, pour soutenir le trône chancelant de l'intolérance, se combinerent toujours avec ceux des chefs du parti aristocratique pour le maintien des prérogatives du trône royal. La suppression des dîmes, l'aliénation des biens du clergé, eurent pour antagonistes les aristocrates comme les prêtres; et, dans les longues et bruyantes altercations occasionnées par la motion de dom Gerle pour que la nation française adoptât exclusivement le culte public de la religion romaine, les guerriers argumenterent comme des théologiens, les prêtres s'exprimerent souvent comme des soldats.

Une protestation incendiaire, rédigée et signée par une minorité séditieuse de nobles et de prêtres, réclama pour les privileges de cette religion qui n'étoit dans le cœur d'aucun d'eux, et qui ne servoit que de masque à l'ambition de tous. Paris ne fut dupe ni de la piété scrupuleuse de l'abbé Maury, ni du zele apostolique de certains évêques courtisans; mais dans les provinces éloignées, et sur-tout dans celles du midi, leurs écrits fanatiques, leurs criminelles déclamations échaufferent des imaginations inflammables; et la France eut encore à craindre le fléau des guerres religieuses.

La religion est en danger! tel fut, sur-tout dans ces brûlantes contrées, le cri de ralliement du fanatisme et de l'aristocratie. Toulouse, malheureusement célebre par des scenes sanglantes et des proscriptions théologiques, vit redoubler la ferveur des pratiques d'une superstition populaire, les invocations, les sermons, les processions, les pélerinages. La commémoration du massacre des Albigeois excita des rassemblements, des prédications, des missions brûlantes de fanatisme, capables de renouveler cette époque à jamais déplorable. Le sang coula; et l'un des provocateurs de ces atrocités, l'un de ceux dont la voix sacrilege se répandit le plus en exclamations ascétiques, fut ce du Barry, décoré de deux titres naguere presque également honorés dans le monde, et tous deux également aujourd'hui tombés en désuétude, celui de comte, et celui de *roué;* digne apôtre d'une telle cause, digne second de ses principaux défenseurs!

Les poignards catholiques sembloient s'aiguiser de toutes parts, mais principalement dans les villes où la différence des cultes entretenoit des haines cachées, et des motifs secrets de discorde.

A Montauban les protestants formoient à-peu-près le sixieme de la population: ils avoient, dès le commencement de la révolution, montré le patriotisme le plus prononcé. Tous ceux qui étoient en état de porter les armes servoient dans la garde nationale; et leur zele et leur habileté dans le service effaçant aux yeux des citoyens toute impression née de la diversité des sectes, c'étoit parmi eux qu'avoient été choisis presque tous les officiers. Les ennemis de la liberté, ayant fait entrer cette ville dans le plan général qui embrassoit tout le midi, voilerent perfidement leurs desseins sous l'apparence d'un tendre intérêt pour le culte catholique. Ils formerent un nouveau corps de volontaires où ils n'admirent point les protestants. On savoit ce qu'avoit produit à Lyon une institution à-peu-près semblable. La garde nationale, alarmée des principes qu'annonçoit déja cette troupe naissante, fit entendre hautement ses réclamations; et la compagnie fut dissoute.

L'aristocratie tourna ses vues et ses manœuvres vers la formation de la municipalité. Elle réussit à en faire nommer une qui se montra bientôt disposée à persécuter à la fois dans les protestants leur culte et leur patriotisme. Elle commença par mettre aux plus rudes épreuves la patience et la subordination de la garde nationale: elle redemanda au commandant les clefs de l'arsenal où étoient déposés les fusils de trois compagnies qui faisoient tour-à-tour un service extraordinaire: quoique mortifiée de cet ordre, la garde nationale obéit. Des fédérations civiques se formoient alors dans tout l'empire pour l'établissement et le maintien des nouvelles loix, attaquées par des ligues aristocratiques. Les patriotes de Montauban inviterent par une circulaire toutes les gardes nationales voisines à un pacte fédératif. Plusieurs accepterent; et réunis à la fin de mars avec les soldats citoyens de Montauban et le régiment de Languedoc en garnison dans cette ville, tous jurerent solemnellement d'être irrévocablement soumis aux décrets et d'en assurer l'exécution au péril de leur vie. La municipalité fit afficher une ordonnance qui supprimoit la circulaire écrite par les patriotes. Ils souffrirent sans se plaindre cette nouvelle injure qui ne fit que dévoiler de plus en plus l'incivisme des municipaux. Ceux-ci affecterent de faire remarquer au peuple que tous les chefs de la garde nationale étoient protestants: elle nomma pour commandant et pour major deux bons catholiques. Ils se plaignirent alors de ce que la majorité du conseil de guerre et du comité de correspondance fût composée de calvinistes; on adjoignit des catholiques en nombre égal. Enfin on leur fit tous les sacrifices par amour pour la paix; mais ils avoient juré d'allumer la guerre.

Former de nouvelles compagnies et les remplir de gens sans aveu, capables de

tout faire excepté le bien, parut un sûr moyen de soulever la garde nationale, puisqu'on ne pouvoit la diviser. La municipalité annonça ce projet ; et dans le même temps des assemblées fréquentes, des déclamations fougueuses, animoient le peuple contre la garde nationale, et sur-tout contre les protestants. Les soldats citoyens s'opposerent à la formation des compagnies nouvelles, et recoururent au corps législatif qui ordonna que les choses demeureroient au même état où elles étoient, jusqu'à l'organisation définitive. La fermentation ne fit qu'augmenter. Le moment approchoit où devoit être exécutée la loi qui supprimoit toutes les maisons religieuses ; et l'inventaire devoit être fait dans ces maisons sous peu de jours. On ne cessa d'agiter le peuple, de gémir sur la religion, sur les malheurs de ses ministres, et d'attribuer tant de maux à ces scélérats protestants, à cette garde nationale corrompue par leurs principes et animée de leur esprit.

Après avoir tout préparé pour que le jour de l'inventaire fût un jour de sédition et de trouble, il ne restoit plus qu'à le choisir parmi ceux où la superstition réveillée par des cérémonies faciliteroit les rassemblements populaires, et les disposeroit à des violences religieuses. La municipalité fit choix du 10 mai, premier jour des rogations. Elle nomma cinq commissions de deux membres chacune pour se transporter au même instant dans les cinq communautés de la ville. Les commissaires se présentent : ils trouvent aux portes des cinq maisons des grouppes de femmes furieuses qui déclarent à grands cris qu'elles ne souffriront pas l'inventaire, et qui les forcent à se retirer. Des attroupements se forment dans tous les quartiers : le plus considérable paroît assiéger la maison de M. Dupuy-Montbrun, commandant général. Il étoit au comité militaire ; il accourt ; on l'entoure, on le menace de la mort s'il n'approuve la formation des compagnies nouvelles, et s'il n'adhere à la pétition qu'on veut faire pour la conservation des couvents. Il est obligé de se retirer chez le maire. Tout-à-coup une assemblée de catholiques est convoquée aux cordeliers : les femmes s'y rassemblent, leurs voix forcenées soufflent par-tout le feu du fanatisme. Les protestants, les hérétiques sont l'objet d'imprécations exécrables : la cocarde nationale est devenue un objet d'horreur puisqu'ils la portent ; elle est foulée aux pieds : une cloche sinistre se fait entendre, une troupe de tigres remplit la ville de ses rugissements.

Le commandant général veut se rendre à la maison commune et se jeter entre le peuple et la garde nationale : il est porté par la foule jusques dans la cour ; il reçoit trois blessures à la tête : il alloit être égorgé : la maréchaussée parvint à peine à le soustraire aux coups des assassins et à le conduire à la caserne. Le peuple redouble de fureur. Il lui manquoit des armes. La municipalité voit qu'il est temps de donner un libre cours à ce torrent, ministre aveugle de ses vengeances : des armes sont distribuées au peuple. Des prêtres affreux changent le signe du salut en signal de carnage. Les patriotes sont massacrés. Des fanatiques se lavent les mains dans leur sang. Ceux qui peuvent échapper au fer tombent entre les mains du régiment de Languedoc, requis enfin par la municipalité pour rétablir le calme. On déshabille inhumainement ces infortunés ; on les place, dans cet état humiliant, entre la compagnie des grenadiers et celle des chasseurs ; leurs pas sont marqués par les traces sanglantes de leurs blessures : on les fait ainsi promener dans la ville. Fier de ce coupable triomphe, le maire, portant à la main un drapeau blanc, marche arrogamment avec un de ses collegues à la tête de ce triste cortege. Vive le roi ! A bas la nation et la cocarde nationale ! est son cri de victoire. Une populace effrénée le répete ; et l'on force la bouche de ces malheureux captifs à répéter ce cri séditieux qu'ils démentent au fond du cœur : on les précipite enfin dans les prisons. Les nouvelles compagnies entrent en exercice ; la cocarde est proscrite et remplacée par la croix.

Dès que la nouvelle de ces attentats parvint dans les départements voisins, elle y excita l'indignation générale. Bourdeaux, ville célebre dans nos annales révolutionnaires par de grands sacrifices, par le courage de ses habitants et la pureté de ses principes; Bourdeaux, dès lors destinée à ne pas laisser impunis les crimes commis contre la liberté, fit marcher vers Montauban ses cohortes guerrieres. Elles arriverent à Moissac; le brave Courpon les guidoit; leur formidable artillerie promettoit vengeance aux patriotes immolés, délivrance à ceux qui gémissoient dans les cachots sous le couteau des fanatiques. Effrayés de cet appareil, les municipaux de Montauban ont recours à ceux de Toulouse. Les Toulousains les repoussent avec horreur, et envoient des députés à Moissac pour offrir aux Bourdelais fraternité, adhésion et secours. La terreur des Montalbanais augmente : une rage impuissante l'accompagne : ils menacent les prisonniers de les placer liés et garrottés à la tête de l'armée, pour faire tomber sur eux les premiers coups : « Mettez-nous, répondent les patriotes, à une si glorieuse épreuve : nous serons les premiers à donner le signal à nos freres de Bourdeaux : que nous importe de vivre pourvu que la liberté soit sauvée ? »

L'armée bourdelaise se grossissoit tous les jours des contingents de toutes les communes environnantes. On lui voulut opposer quelques troupes de ligne, qui menacerent de se joindre à elle. Les magistrats coupables alloient porter la peine de leurs forfaits, et cependant ils s'obstinoient à ne point relâcher leurs victimes; lorsqu'enfin un commissaire du roi vint les tirer de cette position effrayante. Il engagea les Bourdelais à se retirer sans entrer dans la ville ; il délivra les prisonniers et obligea la municipalité à les reconduire chez eux avec honneur. Mais ils ne resterent pas long-temps dans leurs foyers : ils savoient où trouver leurs véritables libérateurs; ils s'empresserent de voler dans leurs bras. Les enfants de la Gironde les reçurent avec des transports de joie, leur décernerent les couronnes du martyre civique, et les conduisirent en pompe dans leurs murs, asyle de la liberté, du respect pour les loix, de la haine pour les oppresseurs, de la résistance généreuse à tous les genres de tyrannie.

MASSACRE DES PATRIOTES DE MONTAUBAN,

le 10 Mai 1790

# TRENTE-HUITIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## TRAVAUX DU CHAMP DE MARS, 4 JUILLET 1790.

Depuis long-temps nous attristons nos lecteurs et nous nous attristons nous-mêmes en retraçant les criminels efforts des ennemis de notre liberté pour entraver sa marche et arrêter le cours de ses triomphes. Toujours, il est vrai, ses combats finissent par des victoires : mais s'il est dur de combattre sans cesse, lors même qu'on est sûr de vaincre, il l'est aussi de n'avoir à peindre ou à contempler que cette lutte éternelle, quoique toujours heureuse, entre le bon et le mauvais génie de la France, entre les manœuvres du despotisme et les progrès de la raison universelle, entre le peuple et ses oppresseurs. Nous voici parvenus enfin à une époque où nous pouvons reposer l'imagination des lecteurs et la nôtre sur de plus riants tableaux. Ici la révolution paroît toute brillante, toute rayonnante de gloire, de bonheur et de fraternité; ici le peuple français, réuni comme une famille, présente le plus grand et le plus touchant spectacle dont l'histoire puisse conserver le souvenir.

Ô temps heureux de notre république naissante, alors enclose sous l'enveloppe monarchique, mais déja sentant sa vie, se développant dans son germe, et prête à rompre les liens qui la retenoient encore! Deux seuls partis étoient connus; et l'un, réduit à se cacher dans l'ombre, laissoit à l'autre tout son essor. Sur 26 millions de Français un seul million peut-être regrettoit ses vieilles chaînes, et la vingtieme partie tout au plus de cette fraction nationale s'occupoit de l'espoir et des moyens de les reprendre. Tout le reste d'une population immense étoit unanime dans ses vœux, et les refrains chéris de la liberté retentissoient à l'unisson dans le cœur de 25 millions d'hommes. Alors une guerre meurtriere n'avoit pas moissonné la fleur de notre jeunesse et mis tant de meres en deuil; une guerre interne ne rongeoit pas le sein même et les entrailles de la France : les partis subsistoient, mais les factions n'étoient pas nées, ou du moins ne se montroient pas encore, et des subdivisions déplorables n'avoient pas armé le patriote contre le patriote; la férocité des dissensions civiles n'avoit pas altéré le caractere national; et, si quelques violences inévitables avoient accompagné les victoires de la liberté, de larges effusions de sang français n'avoient point souillé des mains françaises, le massacre n'avoit pas été froidement commandé par l'intrigue et combiné avec le brigandage; sous le masque vénal d'un patriotisme outré les plus dangereux ennemis de la patrie n'avoient pas..... Mais

écartons ces cruels et déchirants contrastes; que l'image des maux présents n'attriste point la peinture de nos jouissances passées : appelons plutôt à notre secours le souvenir de ces premiers temps; et, ne fût-ce qu'une illusion, espérons de voir renaître un jour l'union qui en fit le charme.

Ce fut une grande et belle idée que celle de rassembler dans une fédération générale, sous les yeux des représentants du peuple, les représentants armés de toutes les gardes nationales et de toutes les troupes de ligne, pour confondre dans un même serment les serments déja prêtés dans toutes les parties de la France de ne vivre que pour la liberté et de mourir pour la défendre. Les fédérations particulieres célébrées avec une pompe guerriere et une affluence fraternelle à Montélimart, à Valence, à Pontivy, dans plusieurs autres villes, firent éclore le projet de cette réunion universelle. L'envoi que les fédérés de Pontivy firent de leur pacte à l'assemblée nationale lui donna la plus grande solemnité. Les milices fédérées s'affilierent de toutes parts entre elles et à la milice parisienne. Enfin la commune de Paris imagina de fondre et d'amalgamer en une masse indivisible toutes ces fédérations partielles. Le plan fut rédigé par les députés des sections réunis aux administrateurs. L'assemblée nationale consacra par un décret cette solemnité patriotique, et le jour en fut fixé au 14 juillet, jour qu'à travers le cours des siecles et les révolutions des empires ne pourront oublier jamais ni les hommes libres ni les tyrans.

Cette idée vraiment sublime de célébrer par une grande fête l'ere de la liberté étoit venue un peu tard. Il falloit rassembler tout le royaume, et sur-tout disposer un local convenable. Le champ de Mars, dont le nom rappeloit une fête militaire, orné dans une étendue immense de quatre rangées d'arbres intérieures et de quatre autres extérieures, terminé par un bâtiment spacieux, parut réunir tous les avantages. On choisit cette vaste enceinte; on sollicita pour les arrangements et les décorations les secours de l'art et le génie de tous les artistes. Tous s'empresserent d'offrir à la patrie l'hommage de leurs conceptions. La premiere opération étoit de faire du champ de Mars un vaste bassin, de le creuser, et d'en porter les terres tout autour pour former les élévations; il falloit en un mot transformer une plaine en un vallon bordé circulairement d'un large et vaste amphithéâtre.

Quinze mille ouvriers furent destinés à cet immense travail. Mais on s'apperçut bientôt qu'au lieu de trois semaines qui restoient jusqu'au 14 juillet, trois mois leur suffiroient à peine. Le peu d'activité d'un grand nombre d'entre eux les fit même soupçonner d'être plus chèrement payés pour ne rien faire qu'ils ne l'étoient pour travailler. Il parut naturel de croire que l'aristocratie, qui depuis que cette fédération étoit décrétée n'avoit cessé de manœuvrer pour diviser les citoyens, aigrir les esprits, et reculer ou rompre le projet d'une fête où elle sentoit bien qu'elle recevroit le coup mortel, joignoit cette manœuvre à toutes les autres et se servoit dans son désespoir de cette derniere ressource. Les soupçons augmenterent lorsque, sur la proposition d'un des chefs d'attelier de prolonger la journée au-delà de sept heures, on entendit les ouvriers se récrier d'une voix presque unanime, quoiqu'on leur proposât en même temps d'augmenter leur salaire.

Le temps avançoit. Douze jours restoient à peine, et presque rien n'étoit fait. Quel parti prendre? que faire? comment vaincre des obstacles presque insurmontables? Ces obstacles, dès qu'ils furent connus, répandus dans le public, au lieu de porter le découragement dans les esprits, n'y réveillerent qu'une seule pensée, qu'un seul desir, celui de les vaincre; ils exciterent une ardeur universelle, et hâterent le moment de la fédération au lieu de le retarder. Elle se forma presque aussitôt entre les villes, les villages voisins, et toutes les municipalités environnantes. Des citoyens de tout état, de tout âge, de tout sexe, vinrent offrir leurs bras pour accélérer les travaux. Au moment où le coup de canon annonçoit l'heure de la retraite aux ouvriers salariés, mille cris de joie se faisoient entendre; tous s'empressoient de saisir les outils à leur convenance. L'ordre, l'activité, l'intelligence, présidoient aux travaux qui se prolongeoient jusqu'à la nuit.

Les instruments ne suffisant plus et la multitude croissant toujours, on accourut en foule, armé de pioches, de pelles, et traînant des brouettes et des chariots de toutes grandeurs. On voyoit arriver en longues files, successivement, ou tous ensemble, par différents chemins, les corporations et les jurandes de Paris, qui existoient encore, les gardes nationales, les invalides, les gardes suisses, les communautés religieuses des deux sexes, les soixante districts, les corps de métiers, les éleves des académies: chaque troupe étoit précédée d'un grouppe de jeunes filles et d'une banniere distinctive portant une inscription civique: chaque municipalité, chaque village a son drapeau autour duquel il se rallie et marche par bandes séparées, ayant en tête son maire en écharpe et son curé: les drapeaux flottent entre des branches et des feuillages portés par des hommes à la tête de chaque détachement; ils ombragent le front des jeunes filles qui conduisent la bande. Il semble que les Français courent au champ de Mars rajeunir leur empire sous les enseignes de la beauté et de la jeunesse. Le maire de Paris, le commandant général, viennent se confondre parmi les travailleurs, et plutôt jouir de la vue des travaux, y prendre part, que les encourager par leur présence: ils n'en ont pas besoin. Nos législateurs viennent après les séances goûter ce spectacle, en augmenter l'intérêt et la variété, et, bientôt devenus acteurs, manier la pioche et traîner la brouette. Le roi lui-même, quoiqu'on ne puisse douter qu'il n'eût dès lors en haine le but et l'objet de ces travaux patriotiques, parcourut ce vaste attelier au milieu des accents d'une joie crédule et d'une reconnoissance gratuite. Prêtres, vieillards, moines, soldats, femmes, enfants, tous arrosoient à l'envi de leurs sueurs le champ de la liberté.

La foule se prolongeoit dans toutes les avenues du champ de Mars, sur-tout vers le nouveau pont et dans les rues du Gros-Caillou: c'étoit l'image d'une fourmilliere. Les uns alloient, les autres revenoient, tous en bon ordre, tenant la pelle ou la pioche d'une main, de l'autre des branchages qui ondoyoient au loin sur toute la file, et chantant le joyeux *ça ira* au son des violons ou des instruments militaires. Le soir tout Paris pêle-mêle se portoit au rendez-vous général, les uns pour travailler, les autres pour voir et jouir du spectacle. Cent cinquante mille personnes, enchaînées par la liberté aux travaux les plus rudes, se condamnoient volontairement et gaiement à de

pénibles transports de terre. On voyoit attelés au même chariot un bénédictin, un invalide, un moine, un juge, une nymphe d'opéra : les plus jolies filles de Paris, élégamment vêtues, en robes blanches rattachées par des ceintures et des rubans aux couleurs nationales, alloient, venoient, piochoient, chargeoient, rouloient, traînoient. Elles croient de leurs foibles efforts avoir guidé le chariot plein de terre jusqu'au haut du talut; à leur insu les mains vigoureuses des hommes le poussent par derriere. La terre coule du chariot et accroît l'éminence : les jeunes filles lâchent les traits, frappent des mains, et sautent d'aise, s'applaudissant de leurs succès : alors les aides officieux et cachés se montrent, poussent des cris, s'avancent, reçoivent par un baiser, moitié pris, moitié donné, le prix de leur service; puis de leurs bras nerveux ils les pressent, les enlevent, leur font prendre la place de la terre écoulée, et remplissent du charmant attelage le vuide du chariot. Bientôt au milieu des ris et de la joie bruyante le char rempli de jeunes filles se détache du haut de la colline et roule avec rapidité dans la plaine, d'où il repart bientôt chargé de nouveaux matériaux et de nouvelles terres.

Ici c'est un soldat affublé du capuchon d'un moine, là un religieux coëffé d'un bonnet de grenadier: une guimpe voltige à côté des longs mirzas d'une courtisanne. Il semble que dans cette multitude immense, soumise à des travaux uniformes, on prenne à tâche d'effacer les différences d'état; prélude heureux, aurore délicieuse du jour de l'égalité qui malgré la déclaration des droits ne brilloit pas encore! Toutes les fortunes, toutes les conditions sont confondues : il s'est fait de l'une à l'autre comme une transfusion réciproque, pour ne laisser appercevoir que des Français, des citoyens, des freres.

Ces objets ravissants attachoient même par une sorte d'enchantement l'aristocrate étonné de s'y trouver sensible. Ils concilierent de plus en plus à un peuple si bon, si gai, si ingénieux, l'affection des étrangers dignes d'ouvrir leur cœur à des émotions douces et philanthropiques. Quelques uns de ces derniers en ont remporté avec eux et même en ont retracé dans leurs écrits les plus délicieuses images. C'est l'un d'eux qui publia l'année suivante la description qu'on vient de lire (1) et que nous avons presque littéralement transcrite. Pourquoi aurions-nous refait ce que nous ne pouvions mieux faire? Ne semble-t-il pas d'ailleurs qu'il y a quelque gloire pour la France à voir une plume étrangere consacrer cette époque brillante de son histoire, et, pour nous servir encore d'une expression de cet auteur, reproduire aux yeux des hommes ce qu'ils n'avoient jamais vu, ce que peut-être ils ne reverront plus?

(1) Dans un ouvrage intitulé *Correspondance d'un habitant de Paris à ses amis de Suisse et d'Angleterre*, etc.

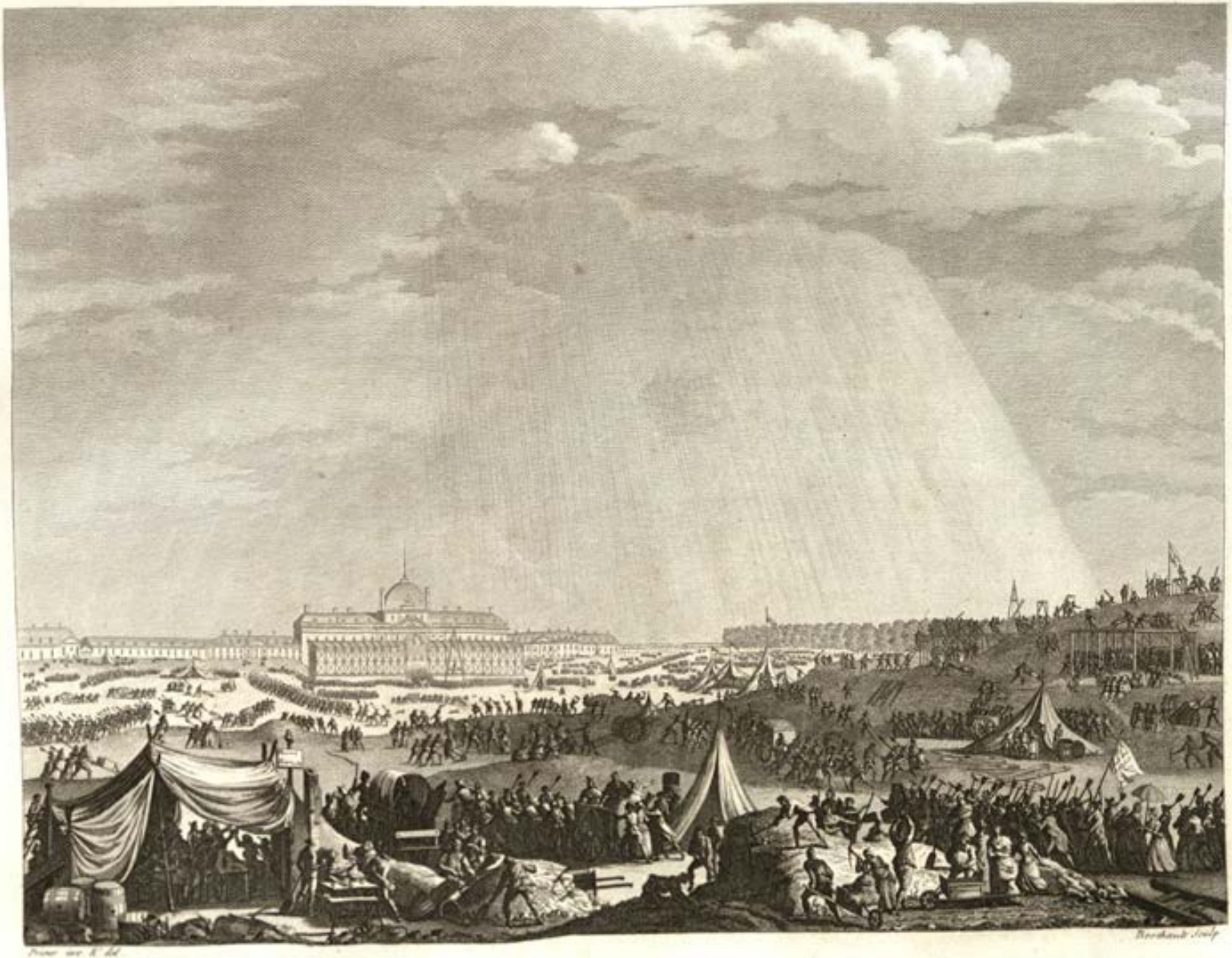

TRAVAUX DU CHAMP DE MARS POUR LA FÉDÉRATION
du 14 Juillet 1790

# TRENTE-NEUVIEME ET QUARANTIEME TABLEAUX DE LA RÉVOLUTION.

## FÉDÉRATION GÉNÉRALE, LE 14 JUILLET 1790. RÉJOUISSANCES, ET JOÛTE SUR L'EAU, LE 18.

Ce zele empressé des citoyens pour les préparatifs de la fête du champ de Mars, cette affluence universelle, ces travaux actifs et joyeux qui étoient des fêtes eux-mêmes, avoient eu deux heureux effets; celui de terminer au jour fixé cet immense ouvrage, et celui d'ajouter à l'intérêt du spectacle qu'il devoit offrir. Jamais, même chez les peuples les plus anciens, lieu disposé pour une solemnité publique n'avoit présenté un aussi magnifique aspect. Tout le champ de Mars, tout cet espace immense depuis l'école militaire jusqu'à la voie publique qui borde la Seine, est transformé, comme par enchantement, en un cirque d'une lieue de tour, creusé dans toute sa longueur et bordé en moins de quinze jours de trente rangs de banquettes disposées en amphithéâtre. Un autel de forme simple, antique et religieuse, s'éleve du milieu du cirque: c'est une espece de monticule terminée par une pyramide de vingt-cinq pieds de hauteur : on y monte par quatre rampes ou escaliers, au haut de chacun desquels est une plate-forme couronnée de cassolettes antiques où brûlent des parfums. Aux quatre faces de l'autel des inscriptions en annoncent le but et la destination. Sur l'une des façades on lit avec plaisir ces deux maximes, tracées depuis long-temps par la plume de Voltaire et gravées de tout temps dans le cœur de l'homme par la main de la nature et de la liberté :

Les mortels sont égaux; ce n'est point la naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur différence.

La loi dans tout état doit être universelle:
Les mortels, quels qu'ils soient, sont égaux devant elle.

Un modele de la Bastille renversée est au pied de l'autel, exposé à tous les regards. A l'entrée du cirque, du côté de la riviere, s'éleve un magnifique arc de triomphe à trois portes ceintrées, aussi décoré d'inscriptions patriotiques. Cet arc triomphal ouvre le cirque, et la façade de l'école militaire le termine. De toute la largeur de cette façade s'étend jusqu'au niveau du cirque une longue suite de gradins en talut; ces gradins sont couronnés par une vaste galerie ornée et couverte de draperies bleu et or et garnie au sommet de flammes aux trois couleurs nationales. Le trône du roi la partage et en occupe le milieu. Derriere la galerie sont les appartements de l'école militaire. Ils viennent aboutir à une tribune pratiquée au-dessus du trône, destinée pour

la reine, la famille royale et la cour : elle domine sur un vaste amphithéâtre disposé en avant de la galerie couverte, où doivent être placés les officiers municipaux, les électeurs, l'assemblée nationale, les ministres étrangers, et les autres personnes invitées à la cérémonie.

À peine les ombres de la nuit commençoient à se dissiper et à faire place aux premiers rayons du jour, que, de tous les quartiers de Paris et des fauxbourgs les plus reculés, le peuple se mit gaiement en marche. La foule arrivant dès l'aurore est surprise de se trouver prévenue par une foule plus matinale. À mesure qu'elle arrive, elle entre par les diverses ouvertures ménagées autour du cirque. Quatre cent mille spectateurs des deux sexes, de tout âge et de tous états, se répandent et se distribuent sans confusion sur les banquettes et les gradins qui l'entourent. Chacun en se plaçant reconnoît avec émotion le lieu où il a vu travailler ses frères, où il a travaillé lui-même, et se retrouve quelquefois assis sur un degré que ses bras contribuèrent à élever en y traînant avec effort la terre enlevée à la plaine. Le champ de Mars, environné d'arbres dont on n'apperçoit plus que le sommet, paroît comme plongé dans un océan de verdure. Le dôme des invalides le domine d'un côté, et de l'autre les villages de Chaillot et de Passy disposés en amphithéâtre sur les hauteurs qui bordent la rive droite de la Seine. Cet amphithéâtre naturel, couvert de nombreux spectateurs, vient s'unir et se lier à l'ensemble du cirque, en agrandit à l'œil la circonférence, et forme, avec la vaste enceinte des banquettes, des gradins et des galeries, un cadre vivant, varié, riche, superbe, et digne du tableau qu'il doit environner.

Cependant les représentants armés des 83 départements et des troupes de ligne s'étoient aussi portés dès l'aurore vers cette partie des boulevards que termine la porte S.-Antoine. Ils se plaçoient à mesure au lieu où le rendez-vous de leur députation étoit marqué. On distribuoit aux députés départementaires les 83 bannieres fédératives, formant chacune un quarré blanc, sur lequel étoient peints une couronne de chêne et le nom du département : le plus âgé de chaque députation obtenoit l'honneur de la porter. A sept heures du matin le cortege se rangea en bataille, s'ébranla, se mit en marche.

Elle étoit ouverte par une compagnie de cavalerie nationale avec quatre trompettes. Venoient ensuite, dans le plus bel ordre, une compagnie de grenadiers précédée d'un corps de musique et de tambours, les électeurs de Paris, une compagnie de volontaires, les représentants de la commune; une compagnie de chasseurs, les tambours de la ville, les présidents des districts de Paris, les députés civils de toutes les communes pour le pacte fédératif, les soixante administrateurs de la municipalité entourés des gardes de la ville; l'assemblée nationale en corps, précédée du bataillon des jeunes éleves militaires, de celui des vétérans, et entourée de détachements de la garde nationale parisienne avec leurs drapeaux; les députations des quarante-deux premiers départements par ordre alphabétique, chacun avec leur bannière et leurs tambours; les députations de l'armée de terre et de mer, précédées d'une oriflamme portée entre deux maréchaux de France qui marchoient à leur tête. Suivoient les officiers-généraux, ceux de l'état-major de l'armée, ceux de l'artillerie, du génie; tous les députés des corps de l'armée, infanterie, cavalerie, dragons, chasseurs, hussards,

suivant le rang qu'ils tiennent entre eux, les troupes de la maison du roi et des princes. Les officiers de la marine et les députés de ce corps marchoient après ceux de l'armée de terre. Les députations des quarante et un derniers départements dans l'ordre alphabétique paroissoient ensuite. La marche générale étoit fermée par un détachement de grenadiers et par un de cavalerie de la garde nationale parisienne.

Ce cortege majestueux traversa la ville et reçut par-tout des témoignages de l'allégresse et de la sensibilité du peuple. Arrivé, le long des quais, jusqu'au-dessous du village de Chaillot, il y traversa la Seine, au bruit d'une salve d'artillerie, sur un pont de bateaux qu'on avoit jeté la veille. Les diverses parties du cortege entrent par les trois ouvertures de l'arc de triomphe, et se développent à mesure, sur plusieurs lignes circulaires et correspondantes, dans le contour intérieur du cirque. Ils donnent passage aux électeurs de Paris, aux représentants de la commune, et enfin à l'assemblée nationale. Tous ces corps nombreux vont prendre place dans les galeries couvertes qui leur sont destinées. Deux mille musiciens, placés autour de l'autel et sur les marches qui y conduisent, font retentir les airs de leurs chants et de leurs concerts.

Le roi avoit été nommé, pour ce jour seulement, chef suprême et absolu des gardes nationaux de France. Il avoit choisi M. de la Fayette pour en faire les fonctions et lui avoit remis tous ses pouvoirs. Le général de la garde nationale parisienne étoit donc en ce moment généralissime et connétable de six millions d'hommes armés dont la liberté avoit couvert la France depuis la destruction de la Bastille. C'est lui qui dans cette fête est chargé de la direction générale : de lui partent les ordres : il commande seul au cirque, à Paris, à tout l'empire. Il entre dans le cirque, il en fait le tour, environné de la troupe brillante de ses aides de camp, distingué par son cheval blanc, par son panache, par la satisfaction dont tout son visage rayonne lorsque les cris de *Vive la Fayette* se font entendre.

La députation militaire étoit au moins de quarante mille hommes en y comprenant les volontaires et les troupes de ligne. Chaque département a sa banniere distinctive et se range avec ordre à la place qui lui est indiquée. Toutes ces bannieres flottent mêlées aux soixante drapeaux des districts de Paris. Venus des extrémités de la France, tous ces soldats de la patrie, inconnus les uns aux autres, se rapprochent, se mêlent, apprennent à se connoître. Ils unissent fraternellement leurs bras, et par des rondes et des danses se livrent à la joie de se trouver ensemble. De la danse ils passent aux évolutions militaires, exécutent entre eux des combats simulés, accompagnent du cliquetis de leurs armes les généraux qui traversent le cirque, et sur-tout accueillent avec transport le major-général de la fédération, devenu l'idole du peuple et des soldats. Le temps, incertain depuis le commencement du jour, se couvre à chaque instant de nuages qui versent des pluies abondantes et laissent un moment après briller les rayons du soleil. Chefs et soldats, tous se font un jeu de cette intempérie : chaque ondée est accompagnée de danses, de courses, de cris joyeux, auxquels répondent et applaudissent les innombrables spectateurs placés sur les degrés du cirque. Les femmes elles-mêmes rient du désordre de leur parure, de l'humidité qui perce leurs vêtements, du soleil brûlant qui vient après la pluie rougir leur teint, leurs bras, et hâler leur peau délicate.

La reine est dans sa tribune entourée d'un petit nombre de dames et de courtisans, restes d'une cour presque tout éparse et fugitive, mais qui nourrissoient dans le cœur, en demeurant à leur poste, les mêmes espérances que leurs semblables avoient emportées dans leur fuite. Le roi, superbement vêtu, prend place sur son trône au milieu des représentants du peuple. Il est environné des héros de la révolution, des créateurs de la constitution nouvelle, de ceux que l'on nommoit alors les peres de la liberté : il a devant lui, sous ses yeux, les soutiens, les appuis, les gardiens armés de l'une et de l'autre.

À la même hauteur que le fauteuil du trône, sur la même ligne, à trois pieds à la droite du roi, est placé pour le président de l'assemblée nationale un autre fauteuil couvert de velours comme le premier, aussi semé de fleurs de lis d'or, et avec un carreau semblable. À la gauche du roi, à pareille distance, encore sur la même ligne et à la même hauteur, sont des tabourets qui joignent les banquettes dressées pour les députés. Ces tabourets sont occupés par les secrétaires et autres membres de la convention nationale; en sorte que le roi est placé au milieu d'eux tous, sans intermédiaire et sous le même pavillon.

Deux cents prêtres, vêtus d'aubes blanches et décorées de ceintures aux trois couleurs nationales, partent de l'école militaire et s'acheminent lentement vers l'autel. L'évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, est à leur tête. Les soldats de la patrie se rangent sur deux files et leur livrent passage. On croyoit encore alors qu'une fête publique ne pouvoit se passer de cérémonies religieuses: on ne voyoit pas qu'en y offrant aux yeux les rites d'une croyance, on insultoit à ceux des spectateurs qui en professoient une différente ou contraire, et que, par exemple, dans une solemnité où étoient appelés beaucoup de protestants, il ne devoit pas être du goût de tout le monde de voir et d'entendre célébrer la messe.

À l'instant où elle commença, le ciel se couvrit de nouveaux nuages. Des coups de vent du nord, des averses glaciales se succedent à courts intervalles : les acteurs, les spectateurs tiennent ferme : les femmes souffrent avec un redoublement de courage ce redoublement de contradiction et d'incommodité : leurs robes déformées se collent sur elles comme des draperies antiques : les chapeaux, les bonnets, les plumes, sont renversés, abattus. Dans toute l'étendue des terrasses des milliers de parapluies sont inutilement déployés, se pressent les uns contre les autres, forment comme une espece de toit de taffetas de diverses couleurs, et servent plutôt, en quelque sorte, à varier le spectacle qu'à garantir les spectateurs.

Au milieu de ces fréquentes et fortes ondées se continue la célébration des mysteres religieux, au bruit des tambours et des instruments militaires. Dès qu'elle est achevée, le pontife descend les premiers degrés de l'autel, bénit l'oriflamme et les 83 bannieres départementales, qui, durant le sacrifice, avoient formé un quadruple cordon demi-circulaire sur le devant de l'autel de la patrie. Le grand-prêtre avec ses assistants remontés à l'autel, il se fait un profond silence dans toute cette vaste enceinte. Tous les yeux fixés vers le trône du roi attendent celui qui doit le premier prononcer le serment.

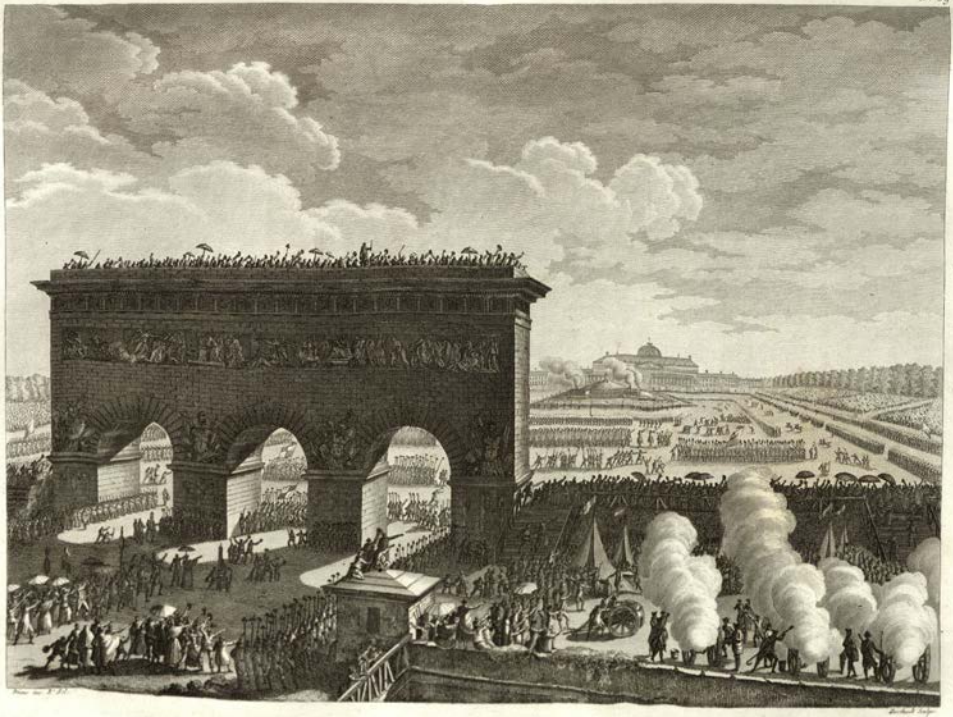

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FAITE À PARIS,

le 14 Juillet 1790.

La Fayette, pendant la messe, étoit resté debout à quelque distance du trône. Il s'avança pour prendre les ordres du roi. Ceux d'entre les spectateurs qui étoient assez près pour l'observer et assez avancés dans les idées de liberté pour savoir quelle doit être, même auprès des rois, l'attitude d'un homme libre, ne la reconnurent point dans la Fayette. Il pria, d'un air soumis, Louis XVI de marcher le premier à l'autel pour y prêter son serment. Louis répondit brusquement qu'il falloit qu'on vînt auprès de lui pour le recevoir, et qu'il n'iroit pas le prêter. La Fayette insista. Le roi persista, et mit, selon sa coutume, de la dureté dans ses refus. Le chef de l'armée fédérative pâlit, trembla, s'inclina profondément; et ce ne fut qu'après avoir fait quelques pas vers l'autel qu'il perdit cet air de courtisan disgracié, si messéant en lui dans une telle circonstance.

À l'autel, où l'on ignoroit cette scene, on l'attendoit avec impatience. On le vit enfin s'avancer : les troupes rapprochées sur son passage lui prodiguerent de nouveaux applaudissements. Il reprit son assurance affable et sa popularité majestueuse. Au moment où il monta les degrés, le bruit des tambours, des trompettes et des cors annonça le grand moment de l'union fraternelle. La Fayette, porté sur l'autel entre les bras des grenadiers, serrant de la main droite son épée dont la pointe étoit fortement appuyée sur l'autel de la patrie, d'une voix ferme et assurée prononça ce serment : « Nous jurons d'être à jamais fideles à la nation, à la loi et au roi; de maintenir de tout notre pouvoir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi; de protéger, conformément aux loix, la sûreté des personnes et des propriétés, la circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du royaume, la perception des contributions publiques, sous quelque forme qu'elles existent; de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité » ! La flamme tricolore agitée dans les airs du haut de l'autel, les salves d'artillerie dont elle fut le signal, les cris prolongés de Vive la nation ! vive le roi ! le cliquetis des armes, les fanfares de la musique guerriere, donnerent le signal de la confédération universelle.

Le président de l'assemblée nationale se leve ; tous les représentants de la nation se levent en même temps. Le président jure en leur nom d'être fidele à ce qui faisoit alors les trois points cardinaux de notre foi politique, et de maintenir de tout son pouvoir cette constitution qui n'existoit pas encore. Le bruit du canon, les mêmes acclamations patriotiques et militaires succedent dans toute l'étendue du cirque. L'enthousiasme de la liberté saisit tous les guerriers; ils accourent, se précipitent en foule à l'autel, et, l'épée nue à la main, environnés des ministres de la religion, jurent, sur les livres saints, d'obéir aux nouvelles loix, et, sur leurs armes, de les faire respecter au péril de leur vie, pendant que les pontifes semblent invoquer sur eux les faveurs et les bénédictions du ciel. De l'autel ils volent vers le trône ; ils entourent le roi : leurs gestes, leur attitude, le choc de leurs armes, expriment leur ivresse et leur joie. Le roi se leve; un silence profond succede à cette agitation bruyante. Louis, debout, prononce ces mots, d'une voix ferme et élevée, « Moi, roi des Français, je jure d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'état à maintenir la constitution décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par moi, et à faire exécuter les loix. »

Ce serment est annoncé au loin par un nouveau signal de la flamme patriotique : les acclamations redoublent : les sentiments se confondent et se pressent : tous les cœurs battent; mille serments se prononcent, se répetent, se propagent plusieurs fois d'un bout du cirque à l'autre : la multitude innombrable qui le remplit et l'environne applaudit, bat des mains, pousse des cris de joie. Cent pieces de canon annoncent le serment à la capitale et à l'empire. Les bouches à feu des municipalités les plus voisines proclament ce serment aux plus éloignées : celles-ci par leur artillerie le font circuler rapidement jusqu'aux extrémités de la France. La France entiere est convertie tout-à-coup en un immense champ de Mars, où 24 millions de fédérés jurent au même instant de vivre et de mourir pour la liberté, pour la patrie.

Cette fête, dont les fêtes antiques les plus célebres n'approcherent jamais, du moins par l'immensité du local, le nombre des spectateurs et l'objet du spectacle, fut terminée par un cantique d'actions de graces. Une musique imposante et majestueuse porta jusqu'au ciel les accents religieux de la reconnoissance de la plus grande famille qui se fût rassemblée sur la terre, et l'expression touchante de ses vœux pour la nation française, ses représentants et son chef. A peine le pontife et les lévites ont-ils descendu les degrés de l'autel, que les fédérés, d'un mouvement unanime, se hâtent d'y monter, pour voir, pour toucher le monument auguste d'où étoit parti le serment qu'ils avoient répété, et pour jouir, de ce point central, du spectacle de tout un peuple heureux et libre. Des flots de citoyens, impatients de se mêler à leurs freres d'armes, se précipitent de la hauteur des glacis, inondent le champ de la fédération jusqu'aux marches de l'autel, qui n'offre plus en perspective qu'une pyramide de guerriers, nuancée de toutes les couleurs de la liberté.

Quel jour que cet anniversaire! quel spectacle au milieu de l'Europe encore soumise au joug des rois! Un roi qui, bon gré mal gré, abdique le pouvoir absolu; qui reconnoît deux forces supérieures à la sienne, la NATION et la LOI; qui jure de régner par cette loi même, et de donner le premier l'exemple de la soumission et de l'obéissance; la premiere nation du globe, qui, par ses représentants civils, politiques et militaires, prend possession, à la face du ciel, de la souveraineté, s'y installe en quelque sorte, et monte à la dignité de peuple libre avec une pompe, une solemnité, une affluence et un concours dont l'antiquité même n'offre point d'exemple! Ce jour, mille fois mémorable entre tous ceux qui se sont écoulés depuis l'origine des temps, réunit des siecles dans sa durée. Il rassemble une foule de caracteres divers, tous frappants, tous extraordinaires. Il put être considéré à la fois comme la fête de la liberté et le triomphe de la loi, comme un pacte auguste et solemnel, comme une grande confédération, une cérémonie religieuse, un nouveau modele de contrat entre les peuples et les rois, une rénovation totale, une renaissance du corps politique, un renouvellement dans l'ordre social, un congrès de toutes les nations représentées par la nation française, en un mot comme l'inauguration de la démocratie universelle. Qu'offrit alors le champ de Mars? se demande ici l'écrivain (1) à qui nous empruntons une grande partie de ces détails. Un vaste cercueil du despotisme, la pompe funebre des états-généraux, de leurs formes

(1) L'auteur déja cité de la *Correspondance d'un habitant de Paris, etc.*

et de leurs ordres antiques; le tombeau de la féodalité, de la vanité, des grandeurs; nous ajouterons, le tombeau anticipé de la royauté elle-même, qui ne pouvoit y être que parjure, et qui ne pouvoit plus se parjurer sans se détruire.

La cour n'avoit rien épargné pour tirer parti en faveur du roi de ce grand rassemblement des représentants armés de tout un peuple libre. Les jours qui précéderent la fédération, à mesure que les députations arrivoient de leurs départements, elles étoient présentées au roi et à la famille royale, qui les renvoyoient avec cette affabilité dont on étoit convenu de faire aux rois un mérite, quoiqu'elle ne fût le plus souvent qu'un piege. Ces bons provinciaux, élevés jadis dans l'habitude d'aimer leur roi, et récemment épris de l'amour de la liberté, ayant pris au pied de la lettre le titre de Restaurateur de la liberté dont on avoit décoré Louis XVI, donnoient, en s'empressant de lui témoigner leur zele, tout à la fois l'essor à leurs anciennes et à leurs nouvelles affections.

Les premiers qui se présenterent furent les Bretons; et certes c'étoient des hommes libres: mais au moment de leur présentation, un intrigant qui s'étoit fait nommer leur chef les compromit étrangement. Sire, dit-il en mettant un genou en terre et présentant son épée au roi, je remets en vos mains pures et sacrées l'épée fidele des braves Bretons, qui ne se teindra jamais que du sang de vos ennemis. Tous les Bretons, qui ne s'attendoient pas à cette prosternation d'esclave, baisserent les yeux et resterent muets de surprise : le roi lui-même parut embarrassé, ne sachant sans doute comment allier ce qu'il voyoit avec l'idée qu'il avoit conçue des fédérés de Bretagne. Il releva le révérencieux capitaine, lui serra la main, l'embrassa, balbutia quelques mots de sensibilité. Le chef reprenant un peu de sa dignité d'homme, lui dit alors : Sire, tous les Français vous chérissent et vous chériront toujours, parceque vous êtes *un roi citoyen*.

Mais après cette humiliante audience, il n'en reçut pas de moins vifs et de moins justes reproches de la part de ceux qu'il avoit si mal représentés.

Ce fut, au contraire, d'accord avec sa troupe que le commandant des fédérés de Touraine se permit une adulation d'une autre espece, mais qui ne parut point alors discordante avec les idées du moment. Il offrit au roi, au nom de la ville de Tours, l'anneau que portoit Henri IV, et dont ce prince avoit fait don aux Tourangeaux en considération de leurs services. Il ne manqua pas à cette occasion de comparer Louis avec Henri. Il demanda ensuite comme unique grace et comme l'objet du vœu le plus ardent des habitants de Tours, que le roi *daignât* porter cet anneau le jour de la fédération. Ce dernier trait de ressemblance avec le bon Henri devoit, disoit-il, mettre le comble à l'alégresse générale et aux sentiments d'amour de tous les Français. Le roi parut très satisfait et promit de porter avec plaisir à la fête la bague qui lui étoit offerte.

La reine et tout le reste de la famille royale mettoient aussi dans leurs réceptions toute l'obligeance à laquelle pouvoit se résoudre leur orgueil. Les graces naïves et la beauté du prince royal étoient un de leurs plus surs moyens d'attraction. Il alloit au devant des fédérés et se mêloit avec eux. Ils se pressoient souvent autour de lui, le contemploient avec attendrissement; et l'on tournoit ainsi au profit de la royauté l'intérêt qu'inspire l'enfance.

Après toutes ces présentations, après une revue des gardes nationales de Paris, où les fédérés, qui s'y trouverent en grand nombre, reçurent encore du roi et de sa famille

l'accueil le plus caressant, il fut décidé que la veille même de la fédération le roi passeroit en revue les députations de tous les départements. Les députés se rassemblerent à la place Louis XV et aux champs-élysées. Ils défilerent à travers le jardin des Tuileries jusques sous le vestibule du château, où se trouvoit le roi, toujours environné de sa famille. Chaque commandant lui remit une liste des députés, avec leurs noms et celui de leurs départements. Ils traverserent ensuite dans le même ordre la cour d'entrée et le carrousel, où ils se séparerent, satisfaits de cette promenade et comblés du bon accueil que chaque députation avoit reçu. Jusques là tout alloit bien pour le roi; la fête de la liberté devenoit celle du royalisme; et l'on ne sait jusqu'où eût été portée la crédule ivresse de toute cette armée citoyenne, encore imbue des préjugés de son éducation servile, si le jour de la fête, au milieu de la cérémonie, à l'instant du serment, Louis se fût avancé vers l'autel, et sur-tout s'il eût été capable de le faire précéder par quelques traits d'une éloquence naturelle. Le refus impolitique et maussade qu'il fit de quitter son trône a peut-être dès lors plus contribué qu'on ne pense à l'en précipiter dans la suite.

Les fédérés, qui dès le moment de leur arrivée avoient été reçus, fêtés, embrassés, logés en freres par les Parisiens, continuerent de l'être jusqu'au jour présumé de leur départ. Dès le lendemain de la fête générale du champ de Mars, le district de Henri IV en donne une particuliere devant la statue de ce roi. La statue étoit décorée d'un gros bouquet, de cocardes nationales et d'une écharpe aux trois couleurs. Une illumination bien ordonnée entouroit la grille et la place Dauphine. Des danses, des couplets patriotiques chantés en chœur, animerent cette fête, où il y eut autant d'ordre et de gaieté que d'affluence. Les deux jours suivants furent remplis par les préparatifs de toutes les fêtes que l'on devoit donner presque à la fois le dimanche.

Le matin de ce jour, 18 juillet, les fédérés et la garde nationale passerent une revue générale au champ de Mars. L'après-midi, les fêtes commencerent par une JOUTE SUR L'EAU, dans laquelle un nombre considérable de joûteurs fit briller une adresse surprenante. Les ponts et les deux rives de la Seine étoient bordés d'une multitude innombrable, dont la variété des costumes, la vivacité des mouvements, les témoignages de satisfaction, de surprise, formoient, avec les tours des mariniers et des nageurs, un spectacle dont on s'occupoit, dont on s'entretenoit encore, lorsque la fin du jour en amena de nouveaux qui remplirent délicieusement toute la nuit.

FÊTE EXÉCUTÉE EN MÉMOIRE DE LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE : JOUTE SUR L'EAU

le 18 Juillet 1790.

# QUARANTE-UNIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## ILLUMINATION AUX CHAMPS-ÉLYSÉES, 18 JUILLET 1790.

Cette nuit, dont l'illumination la plus brillante éclaira les ténebres, dont l'intempérie des airs, qui avoit terni les journées et les nuits précédentes, respecta la sérénité, dont une gaieté civique et fraternelle remplit tous les moments, ferma de la maniere la plus heureuse ce cercle de divertissements et de fêtes. Leur but politique n'étoit rien moins que généralement connu ; mais leur effet moral, presque universellement senti, remplissoit tous les cœurs d'attendrissement, d'énergie, de bienveillance et de joie. *Nos freres de Paris, nos freres des départements,* étoient les seules expressions dont se servissent les fédérés et les Parisiens pour se désigner les uns les autres. De tant de provinces, jusqu'alors étrangeres, et souvent ennemies entre elles, la révolution avoit fait une seule nation, un seul peuple : les fêtes de la fédération faisoient de ce peuple une seule famille.

Dès que le jour eut disparu, des spectacles enchantés commencerent de toutes parts, et se disputerent l'infatigable curiosité d'un million de spectateurs. Un feu d'artifice des plus brillants ouvrit la scene : peu recherché dans ses détails, il saisissoit l'œil par un ensemble parfait, par une exécution rapide et sure, qui ne manqua dans aucun point ; par le nombre immense des fusées, leur jeu croisé dans les airs, la force de leur ascension, et l'éclat prodigieux de leur chûte ; enfin par la richesse, pour ainsi dire, volcanique de la girande, dernier acte de cette féerie, que le plaisir trouve toujours trop peu durable, mais qui, par cela même, est assorti à la nature de nos organes, et qui ne pourroit prolonger leur illusion sans fatiguer et offenser leur foiblesse.

Presque au même instant s'ouvroit un grand bal dans un lieu très favorable à cette sorte de fête. La halle au blé lui servoit de théâtre. L'ingénieuse et magnifique voûte en vitrages qui en couvre la rotonde réfléchissoit l'illumination attachée en cordons aux murs circulaires de l'édifice : elle se répétoit sous ce dôme de verre et s'y brisoit en mille parcelles étincelantes. Le son des instruments d'un orchestre nombreux et les cris de joie de la multitude retentissoient dans cette enceinte sonore. Des danses vives, animées, populaires, en occupoient l'étendue : une foule innombrable circuloit alentour et se renouveloit sans cesse. Les dangers de l'affluence étoient prévenus moins par des précautions de police que par une disposition générale à des actes de

complaisance et à des égards mutuels. Voulez-vous que le peuple soit bon? voulez-vous que ses jeux les plus bruyants soient sans danger pour les autres comme pour lui? faites qu'il soit heureux et libre. Vérité trop méconnue, que toutes nos fêtes civiques et sur-tout cette nuit mémorable ont irréfragablement prouvée.

Le triomphe de la liberté ne pouvoit avoir nulle part autant d'éclat et de charme que sur les ruines du monument le plus odieux, comme le plus célebre, de l'esclavage. Aussi rien n'avoit été décoré avec plus d'intelligence et de soin, rien n'attiroit de plus loin les regards et ne les satisfaisoit davantage que l'emplacement où fut la Bastille, où gisoient encore ses exécrables débris. Les fondements des huit tours qui jadis composoient cette forteresse n'étoient point encore détruits. Une dixaine d'arbres garnis de leurs feuillages, plantés sur chacun de ces fondements, figuroit aux yeux une tour de verdure; et la présence de ces huit grouppes champêtres faisoit avec le souvenir des tours dont ils occupoient la place un contraste dont, sans s'en rendre compte, on se sentoit le cœur ému. Des lampions suspendus en festons lumineux lioient ces arbres l'un à l'autre, et de plus grands cordons de lumiere réunissoient ensemble les huit tours. C'étoit déja pour l'œil un charmant spectacle; mais lorsqu'on approchoit des arbres, lorsqu'un transparent éclairé offroit sur le tronc de chacun le nom d'un département, et qu'on s'appercevoit que le nombre total des arbres employés à cette décoration étoit celui des 83 départements de la France, ces guirlandes et ces festons devenant tout-à-coup, ce qu'ils étoient en effet, un signe d'union, de fraternité, de concorde, causoient une douce surprise, et le plaisir des yeux se changeoit en jouissance de l'ame.

Au milieu, s'élevoit un mât de soixante pieds de hauteur, portant un drapeau sur lequel étoit empreint ce mot LIBERTÉ, qui avoit foudroyé la Bastille. Il étoit surmonté d'un énorme transparent en forme de bonnet, qui répétoit au loin cette inscription à tous les yeux. Parmi des ruines pittoresquement jetées, sur un tas de grilles et de fers, on voyoit le bas-relief si connu, qui avoit décoré l'horloge de ce lieu de douleurs, et qu'un raffinement de barbarie avoit destiné à blesser continuellement les regards des malheureux captifs, en combinant sous leurs yeux la mesure lente du temps avec une image sensible de l'insupportable fardeau de l'esclavage (1). Ces tristes débris, ces décombres, et des restes de cachots éclairés d'une maniere lugubre, rappeloient d'horribles souvenirs; et l'on avançoit en silence, involontairement assailli par des pensers mélancoliques, lorsqu'en arrivant au bosquet de lumieres et de feuillages, et fixant ses regards sur la porte, on y lisoit cette inscription ingénieuse et piquante : ICI L'ON DANSE. Alors tous les nuages se dissipoient : la joie rentroit dans le cœur du patriote : il ne songeoit plus au despotisme et à ses forfaits, que pour jouir avec plus d'ivresse du plaisir de le voir à jamais détruit. On dansoit en effet sur ce même sol où coulerent tant de pleurs, où gémirent tant de fois le courage, le génie, l'innocence; où furent si souvent étouffés les cris du désespoir. On dansoit, et les ris, l'amour, la douce sé-

(1) Ce bas-relief représentoit, comme supports de l'horloge, deux esclaves courbés sous le poids de leurs chaînes.

curité, l'ardent patriotisme, purifioient en quelque sorte cette enceinte des crimes de la tyrannie.

Tandis qu'à l'une des extrémités de la ville on croyoit goûter ainsi ce que cette nuit pouvoit offrir de plus délicieux, un spectacle, non pas plus attachant, mais plus vaste, se déployoit à l'autre extrémité. Jamais les CHAMPS-ÉLYSÉES ne méritèrent mieux leur nom. Cette immense et charmante promenade, également et doucement éclairée, remplie de danses et de jeux, peuplée d'amis et de freres, ressembloit réellement à ce que les anciens nommerent les demeures heureuses; et l'on eût dit que le peuple français, délivré de cette honteuse vie à laquelle il avoit été condamné si longtemps, venoit, après sa régénération, dans un véritable Elysée, oublier ses maux passés, et respirer une vie nouvelle.

Comme les bosquets de la Bastille, les allées qui découpent en quinconce cette spacieuse enceinte étoient resplendissantes de lumiere. Les hautes branches de tous les arbres étoient parsemées de lampions, et des cordons de petites lanternes, courbés en guirlandes mobiles, unissoient les arbres entre eux. Le terrain découvert et applani qui est au centre de ces plantations élyséennes étoit, à ses quatre extrémités, occupé par des orchestres, autour desquels dansoit toute la jeunesse. Au milieu de cette esplanade s'élevoit un grand obélisque illuminé dans toute sa hauteur. A sa base étoit encore un orchestre qui contenoit plus de musiciens que tous les autres et qu'entouroit en dansant une jeunesse plus nombreuse. Par-tout s'offroient des rafraîchissements, des exercices, des jeux d'adresse. Par-tout confusément et paisiblement assis sur l'herbe des citoyens de tout âge, de tous états, des peres de famille entourés de leurs enfants, des amants, des époux, de joyeux amis, se livroient avec abandon à ce ravissant mêlange de sensations vives et de sentiments doux. Non, rien d'ancien ni de moderne n'eut jamais un pareil caractere. C'étoit une multitude sans nombre et sans foule, une liberté sans frein et sans désordre, une gaieté sans masque et sans licence, une orgie sans ivresse, une bacchanale sans fureurs. Ce fut, en un mot, une nuit unique dans l'histoire des nuits.

Ces jouissances se prolongerent jusqu'au moment où, une partie des lampes étant consumée, le jour naissant fit pâlir le reste. Alors chacun se retira tranquillement; et, quelque éloignée que fût sa demeure, s'il ne put la regagner sans fatigue, ce fut du moins avec sécurité. La défense faite aux voitures de circuler dans Paris pendant cette nuit suffit pour en écarter tout danger et tout accident. Cette précaution si simple ne vint jamais en pensée à la police du despotisme : il étoit naturel qu'elle fût due à la police de la liberté. On l'a toujours prise depuis la révolution dans toutes nos fêtes publiques. Ces fêtes, sous l'ancien régime, étoient données pour les grands aux dépens du peuple, qui ne pouvoit s'y rendre sans risque d'être bourré par des gardes rébarbatifs, ou écrasé par des voitures magnifiques dont les cochers étoient presque aussi insolents, presque aussi impitoyables que leurs maîtres. Aujourd'hui enfin les fêtes sont pour le peuple; et si l'on veut en jouir comme lui, il faut, ce qui est juste, en partager avec lui les fatigues comme les plaisirs.

Afin que des solemnités de toute espece signalassent le séjour des fédérés parmi nous,

un grand nombre d'entre eux voulurent, avant leur départ, honorer la mémoire des premiers martyrs de la liberté. Les Bretons, qui avoient juré une amitié éternelle aux vainqueurs de la Bastille, se rendirent le 22 à leur invitation sur ses ruines. Plusieurs autres gardes nationaux de divers départements se joignirent à eux. L'appareil champêtre dont ces ruines étoient revêtues quatre jours auparavant avoit disparu. L'appareil funebre étoit sans éclat, sans décorations pompeuses. Un simple mausolée, entouré des femmes et des enfants de ceux qui le 14 juillet 1789 moururent pour la patrie, et des guerriers qui furent assez heureux pour verser dans ce grand jour une partie de leur sang pour elle; tel fut le tableau simple et touchant offert à l'admiration et à l'attendrissement des fédérés. « Mais, comme le dit un historien de ces évènements célebres, à défaut d'ornements étrangers, ce lieu même, le tombeau de la tyrannie, le berceau de la liberté, ce lieu tout resplendissant de leur gloire, la retraçoit plus vivement aux yeux et à l'esprit que le plus brillant appareil. Il n'étoit pas une pierre de la Bastille qui ne fût un monument ou un trophée, et qui ne rappelât aux spectateurs un exploit héroïque ou un généreux dévouement. Aussi vit-on couler des larmes, et les assistants, embrasés de ce feu patriotique qui avoit animé les vertueux citoyens dont ils célébroient la mort glorieuse, jurer sur leurs cendres de vivre libres ou de mourir. »

Ainsi se termina le cours de ces fêtes fédératives. Une médaille fut frappée pour en éterniser le souvenir, et chacun des fédérés se fit gloire de l'emporter dans ses foyers. « Le lieu où avoit été ratifié le pacte universel entre tous les Français libres devint un lieu sacré, un monument éternel de cette grande époque de notre histoire. Il fut depuis ce moment déstiné à la célébration de toutes les fêtes nationales; et le nom de *Champ de Mars* fut changé en celui de CHAMP DE LA FÉDÉRATION. »

FÊTES ET ILLUMINATIONS AUX CHAMPS ELYSÉES.

le 18 Juillet 1790

# QUARANTE-DEUXIEME TABLEAU DE LA RÉVOLUTION.

## AFFAIRE DE NANCY, 31 AOÛT 1790.

Entre les grands moyens employés par une cour perfide pour renverser, lorsque le moment en seroit venu, l'édifice de la révolution, l'armée étoit un des plus puissants. Les chefs, presque tous restés fideles aux principes de la caste où ils étoient nés, abhorroient le nouvel ordre de choses; sous le nom de discipline ils vouloient entretenir dans les soldats cette obéissance passive qui pouvoit seule en faire des instruments de leurs desseins coupables, et des victimes patientes du brigandage dont ils s'étoient fait un *droit*. Il falloit, pour être bien traité, qu'un corps ou qu'un soldat se montrât animé de l'esprit contre-révolutionnaire, et qu'il fermât les yeux sur l'emploi des fonds de la masse, de cette caisse où s'engloutissoit près de la moitié du foible salaire des soldats, et dont la plus grande partie étoit la proie des états-majors. Montrer du patriotisme et demander des comptes étoient deux signes de révolte, deux motifs de proscription. Pour punir ce double crime, on avoit imaginé les cartouches jaunes, dont on avoit fait une note infamante, et qui servoit, selon l'expression aristocratique, à purger l'armée. Quelque chose qu'on pût faire, les troupes s'éclairoient sur les intérêts de la patrie et sur leur propre intérêt. Les cartouches jaunes ne suffisoient plus pour arrêter ces progrès; elles avoient *purgé* l'armée de près d'un tiers : cet abus crioit vengeance. L'assemblée nationale, entravée par un comité militaire royaliste, se vit cependant obligée de mettre des bornes à cette tyrannie des officiers, mais sans oser faire ce qu'elle auroit dû pour le soldat. Le 6 août, elle proscrivit par un décret l'arbitraire des cartouches, les assujettit à un réglement, et dépouilla de leur caractere flétrissant celles qui avoient été distribuées depuis le mois de mai 1790. Mais elle ordonna en même temps le maintien de l'ancien régime jusqu'à la promulgation du nouveau, dont elle s'occupoit alors. Mirabeau proposa en vain de licencier l'armée et de la reconstituer conformément aux nouvelles loix. Cette proposition effraya presque également les patriotes et les aristocrates; les uns parcequ'encore imbus des vieux préjugés ils crurent y voir la dissolution de la force armée; les autres parcequ'ils y voyoient réellement détruit dans son germe l'espoir de la contre-révolution.

Les demi-mesures ne firent qu'augmenter le mal. Les garnisons de plusieurs villes furent agitées; des insurrections éclaterent; la plupart s'appaiserent promptement: celle de Nancy prit dès le commencement un caractere plus grave. Cette ville renfermoit plus qu'aucune autre des éléments de fermentation et de discorde. Excepté ce qu'on appeloit alors le peuple, tout y étoit privilégié, tout y étoit par conséquent ennemi d'une révolution ennemie de tous les privileges. La garnison étoit composée de trois régiments; de celui du roi infanterie, de Mestre-de-camp cavalerie, et des Suisses de Château-vieux. Tous les officiers des trois corps étoient liés de sentiments et d'espérance avec les nobles et les gros bourgeois de la ville : tous les soldats étoient de l'avis du peuple. Les officiers du régiment du roi étoient les plus incurables aristo-

crates de la garnison et de l'armée : les vexations y étoient plus intolérables, les griefs du soldat plus nombreux, l'insurrection plus légitime, et aussi plus prête à éclater que dans les deux autres corps. Déja depuis plusieurs mois divers mouvements s'étoient déclarés : l'ordre avoit été rétabli en apparence; mais le feu couvoit sous la cendre. Il s'alluma plus fort que jamais le 9 août. Le régiment exigea décidément ses comptes et l'exhibition des registres depuis plus de vingt ans. Les officiers parlementent, négocient; ils se sentent si coupables, qu'ils consentent, par accommodement, à une restitution provisoire de 170,000 liv. Les soldats prétendent qu'il est encore dû plus d'un million à la masse. Château-vieux, jusqu'alors tranquille, encouragé par cet exemple, députe deux soldats à son état major pour demander des comptes. Quelle fut la réponse? La corde, et par grace les courroies, supplice plus cruel, puisqu'il laissoit vivre déchiré et déshonoré.

Les soldats et le peuple prennent la défense des deux proscrits. Ils sont menés en triomphe aux casernes des deux autres régiments. La municipalité prend ce moment pour proclamer le décret du 6 : mais l'impulsion étoit donnée, et le soir même on promene dans toutes les rues les deux Suisses condamnés; on oblige le lieutenant-colonel à payer à chacun d'eux six louis de décompte et cent louis d'indemnité : on les incorpore successivement dans les deux régiments et dans la garde nationale; ils partent avec des congés de ces trois corps. Enfin Château-vieux et Mestre-de-camp forcent leurs officiers à leur payer provisoirement, l'un 27,000, l'autre 24,000 livres. Le régiment du roi s'obstine à demander ses comptes. Le commandant lui fait l'injure de faire garder la caisse par de la maréchaussée. Un détachement l'enleve, en constate l'état par un procès-verbal, y met le scellé, la porte chez le major qui la refuse, et enfin la dépose au quartier.

Dans la nuit suivante les trois corps administratifs, aussi aristocrates que les officiers des trois régiments, font partir un courier pour Paris, dénoncent à l'assemblée nationale et au roi ces délits, et représentent la ville comme livrée au danger le plus imminent, tandis que la garde nationale attestoit que les citoyens étoient tranquilles, que le mouvement des troupes étoit tout intérieur, et qu'aucun habitant n'avoit été ni insulté ni menacé. L'assemblée nationale, trompée par des récits et des procès-verbaux exagérés, envisagea principalement dans cette affaire la violation de son décret du 6, et la traita, dans le fatal décret du 16, de crime de lese nation au premier chef. Dans ce décret, qui est un véritable jugement et qui fut rendu sans que les accusés fussent entendus, qui fut rendu sans discussion et à l'unanimité sur le faux exposé d'un rapporteur qui crioit : *Tout presse, tout brûle, il y auroit du danger dans le plus léger retard*, l'assemblée *supplia* le roi d'ordonner la poursuite de l'affaire au criminel devant le tribunal de Nancy, de charger la municipalité, les gardes nationales et le commandant militaire de la place de s'assurer des coupables et de les livrer à la justice, « même d'ordonner le rassemblement et l'intervention d'une force militaire tirée des garnisons et des gardes nationales du département de la Meurthe et de tous les départements voisins, pour agir aux ordres de tel officier-général qu'il plaira à S. M. de commettre, pour appuyer le présent décret et faire que force reste à la justice. »

On peut penser que cet imprudent décret ne fut pas du nombre de ceux dont le pouvoir exécutif retardoit tant quelquefois la sanction et l'expédition. La garnison de Nancy ne l'avoit pas attendu pour rentrer dans l'ordre. La caisse du régiment du roi fut rapportée dès le lendemain, et trouvée intacte, de l'aveu des officiers. Château-vieux fut reçu par les siens à prêter un nouveau serment. Le régiment du roi, après l'avoir prêté de même, chargea huit soldats d'aller en députation à Paris, de l'agrément de ses officiers, qui leur remirent 3,000 liv. pour leur voyage. Le ministre de la guerre les fit arrêter à leur arrivée sans qu'il leur fût permis de se faire entendre.

On sait la fermentation que cette arrestation excita dans Paris. A Nancy elle eût été plus forte sans les soins de la garde nationale, qui obtint, le 20 août, des trois régiments une déclaration de soumission et de repentir. Deux députés gardes nationaux se chargerent de l'apporter à l'assemblée nationale : on attendoit leur retour avec confiance, on espéroit tout de leurs soins.

Malgré le premier acte de malveillance du ministre de la guerre, tout étoit donc terminé si les autres agents du pouvoir exécutif n'eussent rallumé le feu prêt à s'éteindre. Quel est le conciliateur que le roi charge d'examiner les comptes des régiments et de les ramener à l'ordre? c'est un homme violent et hautain, un zélateur effréné de l'ancien régime, un vrai contre-révolutionnaire : c'est Malseigne. Il arrive le 24 à Nancy, et se rend d'abord au quartier des Suisses. Après un premier travail sur les comptes, où l'évidence étoit tellement en faveur des soldats, qu'il ne peut élever de difficultés que sur un article, il se livre à toute sa véhémence en reprochant au régiment son insubordination. Le 25 les esprits s'échauffent : il les irrite au lieu de les calmer. Un factionnaire s'oppose à ce qu'il sorte du quartier. Il force le passage l'épée à la main et blesse grièvement le soldat. Il est poursuivi à main armée, se défend avec bravoure, et n'en devient que plus altier et plus intraitable. C'est toujours à Château-vieux qu'il s'adresse. Les deux autres régiments et la garde nationale improuvent la conduite des Suisses et donnent la nuit suivante une garde au général. Le lendemain les Suisses ne veulent rien rabattre de l'article qui leur est contesté. Malseigne leur ordonne de partir le 27 pour Sar-Louis.

Ici paroît un nouvel acteur. Desmottes, aide-de-camp de la Fayette, étoit arrivé à Nancy. Il envoie dans la nuit aux gardes nationales voisines plusieurs couriers porteurs d'une dépêche dont l'avoit chargé son général, et qui contenoit une *invitation fraternelle* aux gardes nationales, dans le cas où leur concours seroit requis. Ces lettres concertées avec le directoire furent suivies d'une requisition générale à toutes les gardes nationales du département de se rendre sans délai à Nancy pour forcer, conjointement avec les troupes de ligne, le régiment de Château-vieux à rentrer dans l'obéissance. Dès le lendemain, 4,000 gardes nationaux arrivent à Nancy sans savoir, pour la plupart, l'objet précis de leur voyage, et ressentant la même inquiétude qu'ils causent. Cependant Château-vieux ne part point, et l'on ne prend aucune mesure ni pour le faire partir ni pour instruire les régiments et les citoyens des motifs de ce rassemblement extraordinaire. La municipalité paroît tout ignorer. La fermentation redouble; mille bruits effrayants se répandent; la présence de Malseigne devient suspecte de plus en plus. Il se sauve clandestinement, s'enfuit vers Lunéville, est poursuivi par un détachement de Mestre-de-camp, contre lequel il envoie, en arrivant à Lunéville, un détachement de carabiniers. Une armée de 3,000 hommes part de Nancy à cette nouvelle : la guerre civile paroît déclarée; mais des esprits conciliants interviennent. Malseigne consent à retourner à Nancy sur parole et sauve-garde : il essaie encore de s'enfuir; de nouveaux troubles sont la suite de ce mouvement mal adroit ou perfide : enfin il rentre à Nancy avec une escorte de carabiniers; et, loin que le mouvement excité dans les trois régiments et parmi les citoyens soit appaisé par sa présence, il s'accroît d'une maniere effrayante. Malseigne est mis en prison et gardé par des soldats. Château-vieux et le régiment du roi exigent de nouveaux à-compte. On répand le bruit que Malseigne vouloit livrer Nancy aux Autrichiens qui se sont approchés de la frontiere. Toute la ville étoit en combustion, quand, pour y mettre le comble, on annonce la marche d'une armée aux ordres de Bouillé.

Le décret du 16 août n'avoit été ni proclamé à la tête de la garnison de Nancy, ni publié, ni affiché; comme si l'on eût craint qu'il ne fît rentrer les troupes dans le devoir! Alors même le département ne le fait point proclamer encore. Il envoie des

députés au général, qui les charge d'une proclamation imprimée. L'un d'eux revient seul à Nancy, l'y apporte, la dépose sur le bureau; et l'on néglige de la publier! Bouillé cependant semble hésiter. Il écrit de Metz le 29 une lettre que le ministre de la guerre envoie le 31 à l'assemblée nationale. Il y avoue qu'il est regardé dans le pays *comme un ennemi de la révolution :* et c'est à un tel homme que le roi donne le commandement de nos frontieres! c'est à lui qu'il confie une opération délicate, que la confiance seule pouvoit faire réussir! Bouillé dénonce dans sa lettre les mauvais traitements qu'a éprouvés Malseigne, et ne dit rien ni des torts de cet officier ni des soupçons qu'ils avoient fait naître. Il demande qu'on envoie deux membres du corps législatif pour être témoins de sa conduite. Le comité militaire ose proposer un décret qui approuve tout ce que Bouillé a fait *et fera,* conformément aux ordres du roi, en exécution des décrets. Les patriotes s'opposent à cette proclamation de la guerre civile : ils exigent que les deux députés de la garde nationale de Nancy soient enfin entendus. Leur récit ouvre les yeux de l'assemblée. Le parti ministériel amende le décret qu'il avoit proposé, mais de maniere que l'approbation de la conduite de Bouillé y fût conservée. Il a recours au grand moyen; il fait paroître la Fayette, qui demande positivement pour Bouillé, son cousin, à qui il avoit fait donner ce commandement, l'approbation du corps législatif. Les patriotes tiennent ferme. L'assemblée décrete enfin qu'il sera envoyé deux commissaires pris hors de son sein, et adressé en son nom aux trois régiments une proclamation interprétative de son premier décret.

A cet instant même le sang couloit à Nancy. Bouillé, sans attendre la réponse à sa lettre, s'étoit avancé vers la ville. Les soldats prennent aussitôt les armes et demandent que la générale soit battue, que les citoyens s'arment aussi et se préparent à défendre leurs propriétés et leurs personnes. Les corps administratifs cedent. On bat la générale; on fait toutes les dispositions militaires; et cependant quelques députations sont envoyées vers Bouillé. Il répond qu'il ne traite point avec des rebelles. Il exige avant tout que les trois régiments sortent de la ville pour attendre ses ordres, et que Malseigne et le commandant du régiment du roi, détenu comme lui, soient remis en liberté. Les députés n'osent revenir à Nancy, mais ils y envoient cette réponse. A la lecture de leur lettre les gardes nationales reçoivent ordre de mettre bas les armes aussitôt que l'armée de Bouillé paroîtra. Les troupes étoient rentrées dans leurs quartiers. Le régiment du roi déclare qu'il se soumet à la loi. Les deux autres suivent son exemple. Bouillé ne les laisse pas respirer. Surpris, irrité, sans doute, de leur soumission, il répond aux nouveaux députés qu'ils lui envoient qu'il faut qu'on lui livre quatre des plus coupables par régiment, pour les envoyer à l'assemblée nationale, qui ordonneroit de leur sort. Enfin on apporte à Nancy cet ordre écrit de sa main : « Dans une heure M. de Malseigne et M. Denoue seront en dehors de la ville ainsi que les trois régiments reposés sur les armes, et attendront mes ordres : sinon j'entre à coups de canon. »

Dans de telles circonstances une heure est bientôt expirée. Malseigne et Denoue sont mis en liberté et conduits hors de la ville, non sans quelques murmures. L'armée continue d'avancer et ne s'arrête qu'à trente pas des portes. Les régiments se mettent en marche vers une prairie qui leur étoit indiquée. On croit la paix faite. Cependant les portes étoient encore gardées par un piquet de cinquante soldats et gardes nationaux. Nul ordre de la municipalité ne leur avoit enjoint de faire retraite. Bouillé change ses dispositions et ordonne d'entrer sur une seule colonne par la porte de Stainville. La tête de la colonne, composée de volontaires, reçoit ordre d'entrer de force si l'on refuse le passage. La sommation est faite aux soldats des trois régiments qui gardent la porte : ils se préparent à la résistance. Un canon chargé à mitraille étoit en avant de la porte : ils vont y mettre le feu. Un jeune officier s'élance, et se *jetant sur la* bouche

du canon: *Ce sont vos amis, s'écrie-t-il, ce sont vos freres; l'assemblée nationale les envoie; le régiment du roi sera-t-il déshonoré?* C'étoit le jeune Désille, né Breton, et officier au régiment du roi. On veut en vain l'arracher au péril qu'il brave; il s'échappe des bras de ses amis, s'élance de nouveau entre la porte et l'avant-garde de Bouillé. Il est frappé de quatre coups de fusil et tombe couvert de gloire et de blessures. On l'emporte dans une maison voisine. Au même instant le canon part avec une décharge de mousqueterie qui tue le capitaine, deux officiers et des volontaires. L'armée riposte, fond sur ceux qui défendoient la porte, les tue ou les met en fuite, et s'avance en bon ordre dans la ville. Les trois régiments, qui reposoient sur leurs armes dans la prairie, accourent au bruit et rentrent au pas de charge. Ils crient à la trahison. Le peuple de Nancy répete ce cri terrible joint à celui de vengeance. Le combat s'engage dans les rues, sur les places. L'armée est assaillie et fusillée par les fenêtres des maisons, par les soupiraux des caves. Elle avance de poste en poste, de rue en rue. A sept heures elle étoit maîtresse de la ville.

C'est ainsi que Bouillé, la Fayette, les ministres, leurs partisans, et ceux qui furent chargés d'arranger les faits pour leur plaire, racontent cette scene sanglante. Mais écoutez les patriotes de Nancy: le détachement qui gardoit la porte, vous diront-ils, n'a point tiré le premier; ce sont les hussards de Lauzun qui étoient à l'avant-garde, et qui ont fait une décharge de mousqueterie à laquelle on a riposté par un coup de canon. Un piquet de cinquante hommes auroit-il entrepris de résister seul à une armée de trois mille? S'il eût eu ce dessein, les trois régiments entiers se seroient-ils, dans le même temps, paisiblement rendus par une autre porte dans une prairie hors de la ville? Ces suppositions sont absurdes. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que Bouillé, dans des intentions pures, ait cru pouvoir réduire avec 3,000 hommes trois régiments de ligne et tout le peuple d'une ville comme Nancy, s'il les croyoit véritablement rebelles; ou qu'il n'ait pas pris plus de soins d'éviter l'effusion du sang s'il ne le croyoit pas. Que vouloit-il donc? Que vouloit, comme derniere ressource, la cour dont il étoit l'agent? Que vouloit ce la Fayette marchant vers un autre but et dans des vues d'ambition *particulieres*? Ils vouloient tous LA GUERRE CIVILE et l'anéantissement du parti patriote dans ce point important de nos frontieres. La conduite de Bouillé dans toute cette affaire, sa précipitation marquée vers un dénouement tragique, son exigence toujours croissante à mesure qu'on lui cédoit davantage, la mollesse et l'inactivité des autorités constituées de Nancy, la sévérité déplacée du ministre de la guerre, les efforts du parti royaliste de l'assemblée nationale pour étouffer la voix de la justice, de l'humanité, de la prudence, la part que prit la Fayette et aux mesures de l'assemblée et aux opérations de Nancy; tout prouve cet accord coupable et cette horrible complicité.

Le massacre des citoyens et des soldats ne cessa point avec le combat. Il continua jusqu'au 4 septembre. Le premier jour, les vaincus furent en quelque sorte livrés à la discrétion du vainqueur. Les soldats suisses de l'armée de Bouillé massacroient de sang froid ceux de leurs freres qu'ils rencontroient dans les rues. Des trois régiments celui du roi avoit pris le moins de part à l'action. Retiré dans son quartier, il fit dire au général qu'il étoit prêt à recevoir ses ordres: on le fit partir sur-le-champ pour Verdun. La plus grande partie de Mestre-de camp s'étoit sauvée à la Chartreuse, à une lieue de Nancy: un seul détachement étoit resté dans les casernes; il en partit à quatre heures du matin. Château-vieux, qui s'étoit montré le plus opiniâtre, étoit en grande partie pris ou tué: les débris du régiment s'étoient retirés à la citadelle: ils furent envoyés à Vic, Moyenvic et Marsal. Enfin dès le 2 septembre, tandis que des juges civils poursuivoient les malheureux patriotes, que le bailliage se concertoit avec la municipalité pour les détruire, que les municipaux fermoient le club des amis

de la révolution, livroient au pillage le lieu des assemblées, enlevoient les papiers de la société et les déposoient dans leur greffe, que les officiers du bailliage multiplioient les décrets et les procédures, et faisoient incarcérer arbitrairement plus de 40 citoyens, un conseil de guerre s'assembloit par les ordres de Bouillé; conseil composé des régiments suisses de Vigier et de Castella, ennemis jurés de Château-vieux; qui avoient juré sa perte, et des officiers même de ce régiment qui avoient tant à se plaindre de leurs soldats. C'est donc à la discrétion de leurs ennemis, encore irrités par la résistance, qu'on livre les infortunés soldats de la garnison de Nancy. Aussi quelle fut la sentence de ce tribunal sanguinaire? Deux soldats de Château-vieux furent condamnés à la roue, 21 à la potence, et dès le lendemain tous subirent leur supplice: 41 furent condamnés aux galeres, et 71 renvoyés au conseil de leur régiment. Ainsi fut presque entièrement détruit ce corps marqué dès long-temps du sceau de la réprobation, et désigné aux vengeances royales depuis qu'au Champ de Mars, en 1789, seul de tous les régiments étrangers il avoit abandonné la cause de la tyrannie pour embrasser celle du peuple.

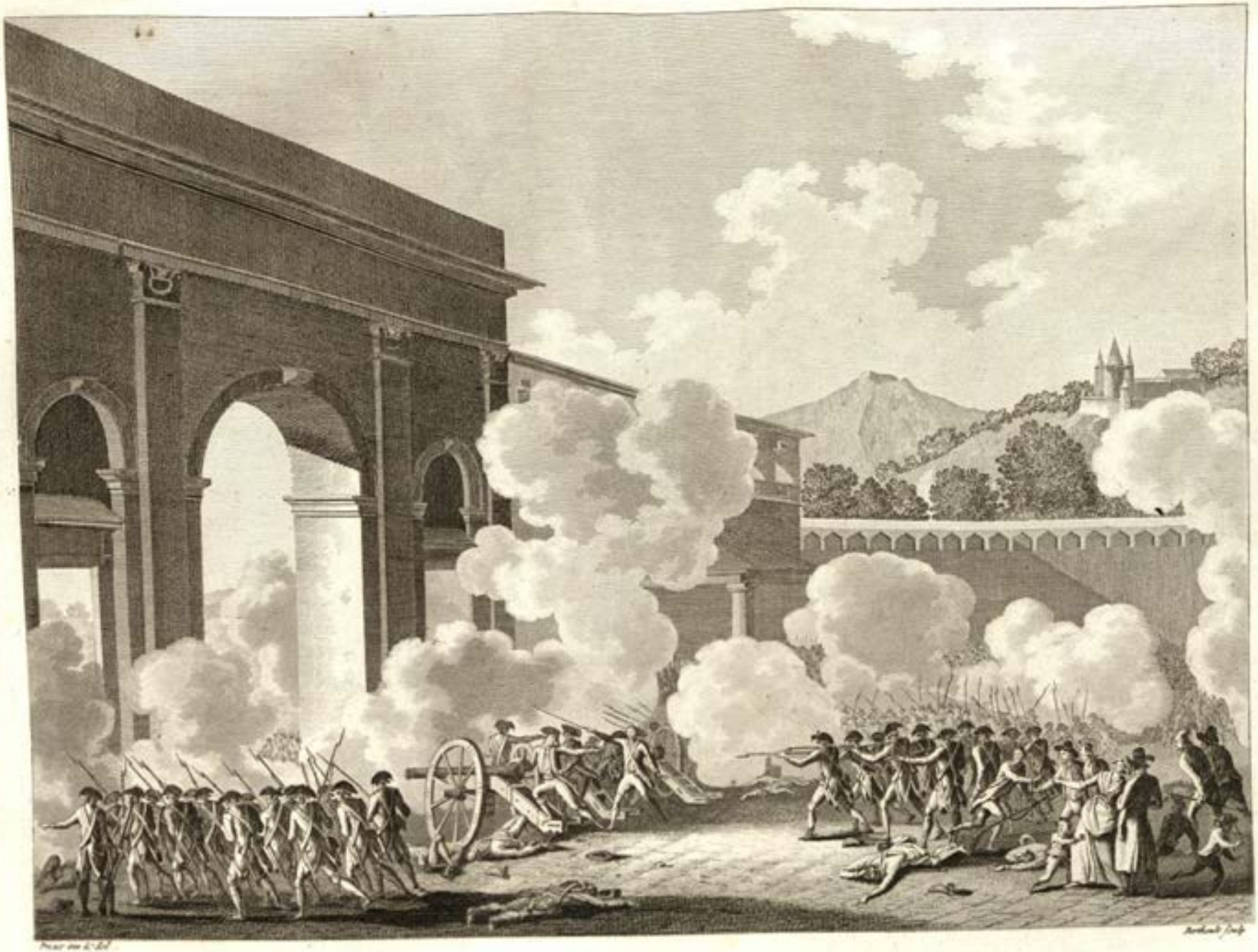

AFFAIRE DE NANCY. MORT DE DESILLE.

le 31 Aoust 1790

# QUARANTE-TROISIEME TABLEAU DE LA RÉVOLUTION.

## FÊTE FUNEBRE AU CHAMP DE MARS APRÈS L'AFFAIRE DE NANCY, 20 SEPTEMBRE 1790.

Lorsqu'on reçut à Paris la nouvelle de l'expédition sanglante de Nancy; lorsqu'on apprit qu'à des massacres à main armée, qu'on osoit nommer une victoire, succédoient dans cette malheureuse ville des exécutions tout aussi faussement nommées judiciaires, l'indignation des vrais patriotes éclata contre les auteurs de cette machination infernale, contre le ministre perfide qui l'avoit combinée et commandée, contre le général féroce qui l'avoit dirigée, contre la Fayette dont la connivence avec ces deux traîtres étoit évidemment prouvée par sa conduite dans l'assemblée nationale relativement à Bouillé, par son invitation, illégale à tous égards, aux gardes nationales des environs de Nancy, par la présence et la coopération de son aide-de camp Desmottes à ces horribles évènements. Cependant les partisans de cette coalition conspiratrice exaltoient cette journée qu'ils appeloient glorieuse, vantoient la conduite du général, la bravoure des gardes nationales qui s'étoient mesurées avec tant d'honneur contre la troupe de ligne (en se gardant bien d'ajouter que ce choc entre les deux troupes étoit une des principales vues des ennemis de la patrie), et faisoient retentir ces mots, dont on a si souvent abusé, de punition des factieux et de rétablissement de l'ordre. Un grand nombre d'hommes crédules, habitués à ne voir de la révolution que l'écorce, à ne jamais juger un évènement en lui-même, mais à adopter les jugements que dictent à la multitude ceux mêmes qui en sont les auteurs, étoient les échos de ces exclamations mensongeres; et l'assemblée nationale, dirigée sans le savoir par une faction contre-révolutionnaire, sans réflexion, sans examen, sans même s'enquérir pourquoi cet empressement de Bouillé à exécuter dans sa rigueur son premier décret, pourquoi ce refus d'attendre le retour des députés de Nancy, pourquoi enfin et par quelle fatalité l'adoucissement qu'elle avoit apporté le 30 août à la sévérité hâtive et inconsidérée de son décret du 16, avoit été sans fruit et n'avoit pu prévenir l'effusion du sang français; cette assemblée, irréfléchie et imprudente comme la premiere fois, vota des remerciements à Bouillé, aux gardes nationales, aux troupes de ligne qui avoient combattu sous ses ordres, et même au directoire du département de la Meurte et à la municipalité de Nancy, dont la négligence criminelle avoit si bien secondé l'active malveillance des agents de la cour.

D'autres remerciements encore furent adressés à Bouillé et à son armée; ce furent

ceux de la garde nationale de Paris. La Fayette se servit de si bonnes raisons; il étoit si important de rendre salutaire à toute l'armée la sévérité nécessaire qu'on venoit d'exécuter, de montrer la réunion intime de tous les citoyens dans le même vœu, de rendre à la discipline toute sa vigueur en dissipant les soupçons qu'on se plaisoit à entretenir entre les troupes et leurs chefs, enfin de payer un juste tribut d'estime à un général qui avoit sauvé l'armée de ses propres désordres! Comment se refuser à de si spécieux motifs? comment soupçonner le héros de deux révolutions d'être sciemment le complice d'un contre-révolutionnaire?

Un dernier moyen restoit à employer pour fasciner entièrement l'opinion sur cet évènement funeste, c'étoit une fête publique; moyen puissant entre les mains de ceux qui veulent gouverner le peuple, et capable de corrompre comme d'épurer ses jugements et sa morale. Une fête funebre fut donc indiquée pour honorer la mémoire de ces braves et crédules soldats citoyens, sacrifiés à la trahison et à l'intrigue, et qui avoient cru s'immoler pour la défense des loix. Elle fut célébrée le 20 septembre au champ de la fédération, avec une pompe bien différente de celle qui, peu de temps auparavant, avoit décoré cette vaste enceinte, mais avec tous les ornements qui pouvoient approfondir l'impression de cette triste solemnité.

Les amphithéâtres de ce cirque immense étoient tendus de noir et couverts de deux cent mille spectateurs. La galerie du fond, tendue de la même couleur, et ornée au dehors de draperies noires et blanches, étoit occupée par une députation de vingt-quatre membres de l'assemblée nationale; par la municipalité de Paris, les électeurs de 1789, et les représentants de la commune.

Au milieu du cirque, l'autel de la patrie étoit aussi tendu en noir, drapé de blanc, et entouré d'une plantation de cyprès et de peupliers, arbres mélancoliques et amis des tombeaux. Sur la plate-forme de l'autel s'élevoit un trophée funebre et guerrier. Sur le devant de ce trophée étoit tracée cette inscription :

AUX MANES DES BRAVES GUERRIERS

MORTS A NANCY

POUR LA DÉFENSE DE LA PATRIE ET DE LA LOI, LE 30 AOUT 1790.

Les trois autres faces portoient les trois inscriptions suivantes :

ENNEMIS DE LA PATRIE, TREMBLEZ :

ILS LAISSENT LEUR EXEMPLE.

LE MARBRE ET L'AIRAIN PÉRIRONT;

MAIS LEUR GLOIRE EST ÉTERNELLE

COMME L'EMPIRE DE LA LIBERTÉ.

C'EST ICI QU'ILS VENOIENT DE JURER D'ÊTRE FIDELES

A LA NATION, A LA LOI ET AU ROI.

Serment fatal dont cette lugubre cérémonie offrit les premiers fruits, et qui devoit dans peu de temps produire des fruits plus amers encore : serment dont le vrai sens,

aujourd'hui trop clairement expliqué, étoit de promettre à un roi perfide l'appui d'une loi insidieuse pour replonger la nation dans l'esclavage.

Aux quatre coins de l'autel, brûloient des torches funéraires et quatre cassolettes d'où s'élevoit une épaisse fumée de parfums. A l'entrée, du côté de la galerie, étoient placés en double file soixante prêtres vêtus de blanc, qui entonnoient tristement leurs chants plaintifs; partie, comme nous l'avons déja observé, qui étoit encore alors regardée comme nécessaire dans toute fête publique, mais qui paroissoit sur-tout indispensable dans une cérémonie de cette espece, où, en rendant honneur aux martyrs de la loi, en célébrant leur gloire aux yeux des hommes, on croyoit devoir solliciter leur grace auprès de Dieu.

Les six divisions de la garde nationale entrerent dans le même instant par les six principales ouvertures, les armes bas, dans un ordre silencieux. L'état du ciel sembloit assorti à un si triste spectacle; le soleil étoit voilé de nuages; et le jour sombre qui éclairoit tout ce théâtre paroissoit fait pour la scene auguste et douloureuse qu'on y représentoit. Quand tous les bataillons et les gardes nationales des municipalités voisines eurent pris leurs places, les drapeaux, ornés de crêpes flottants, allerent se ranger autour de l'autel. Alors quatre coups de canon annoncerent le commencement de la cérémonie, pendant laquelle un corps de musique très nombreux exécuta plusieurs morceaux d'une harmonie lugubre et gémissante.

La députation de l'assemblée nationale s'avança ensuite vers l'autel, précédée de la musique et des ministres du culte, qui étoient allés au devant d'elle, et environnée de tous les commandants militaires des gardes nationales, portant leurs armes renversées. Après avoir rendu hommage à ces monuments de vaine gloire et de légitime douleur, ils reprirent en silence le chemin de la ville, où rentrerent aussi tous les acteurs et les spectateurs de ce drame funéraire; ils revenoient pensifs, mornes et tristes, sans se douter pour la plupart combien ils avoient sujet de l'être.

La Fayette, dont il faut bien parler encore, avoit reçu à cette fête un accueil bien différent de celui qu'on lui avoit prodigué à la fédération, et bien éloigné de son attente. Ni applaudissements, ni cris de *vive la Fayette*, ne flatterent son oreille, accoutumée à ces bassesses d'esclaves; aussi vit-on sur son visage plus d'embarras que de sensibilité, plus d'humeur que de tristesse. A la vue de cet autel et de ces pompes sépulcrales, peut-être aussi quelques remords..... Quoi qu'il en soit, à son arrivée dans le cirque, il se permit encore un acte de despotisme et de dureté qui ne contribua pas peu à mal disposer à son égard l'esprit du peuple.

Les députés du régiment du roi, qui étoient restés à Paris, crurent devoir se rendre à cette cérémonie. Ils y parurent au milieu des Invalides, leurs vénérables hôtes. Le public les avoit distingués, et, sans doute pour les consoler des injustices qu'ils avoient souffertes, il les avoit couverts d'applaudissements. Le général arrive; il apperçoit les députés; il dit un mot, et son aide-de-camp Pecheloche vole vers ces braves guerriers : *Votre habit déplaît*, leur dit-il avec hauteur; *votre présence et votre nom blessent : retirez-vous; c'est l'ordre du général.* Le peuple ne vit point sans mur-

mure chasser ainsi honteusement ceux qu'il venoit d'applaudir avec transport; et cet acte, aussi impolitique qu'injuste, ne tourna point au profit de son auteur.

La nuit suivante ces malheureux soldats oublioient dans le sommeil l'humiliation de la journée : tout-à-coup on enfonce leurs portes; deux d'entre eux sont décrétés de prise-de-corps par le bailliage de Nancy, et l'on vient à force ouverte, au milieu de la nuit, exécuter à Paris ce décret. L'un d'eux est absent; on enleve l'autre : une garde nombreuse entoure ses camarades, et leur interdit même la vue de l'infortuné qu'on leur arrache.

Ce trait, étranger à la cérémonie que nous avons décrite, ne l'est pas à l'affaire cruelle qui en fut l'occasion. Il invita dès lors les patriotes à se faire les questions suivantes : Comment le bailliage de Nancy étend-il si loin de son ressort l'exécution de ses décrets? comment et de qui a-t-il obtenu les ordres nécessaires à cet effet? sur quelle requisition a-t-on prêté main-forte? enfin par quelle collusion s'est opéré cet enlèvement? — Et la réponse à chacune de ces questions jeta de nouveaux traits de lumiere sur une affaire alors obscure, mais qui depuis long-temps ne l'est plus.

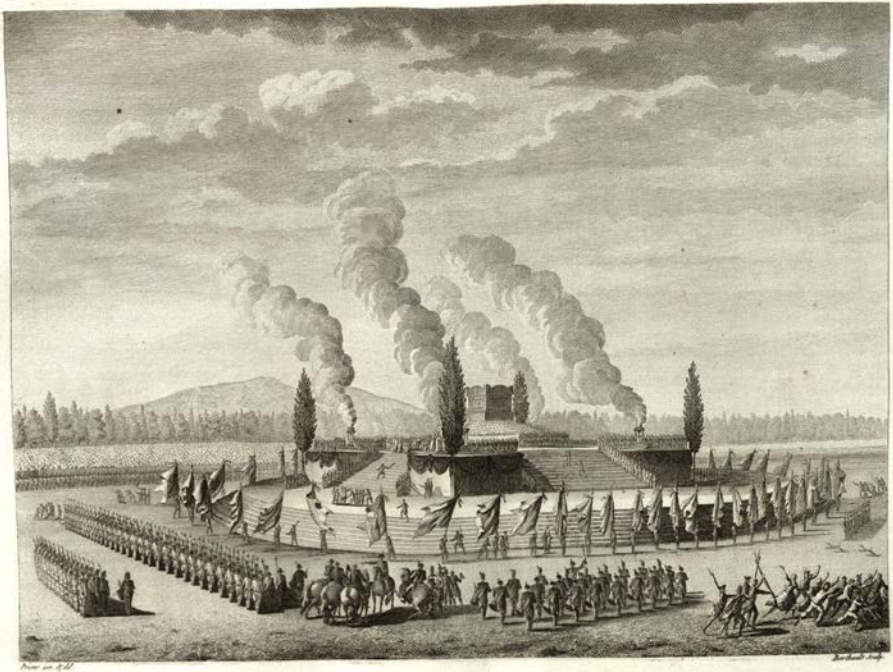

POMPE FUNÈBRE EN L'HONNEUR DES CITOYENS SOLDATS MORTS A NANCY,
en Septembre 1790.

# QUARANTE-QUATRIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## AFFAIRE DE BREST; INSURRECTION DES VAISSEAUX L'AMÉRICA ET LE LÉOPARD, 6 SEPTEMBRE 1790.

A PEINE l'armée de terre étoit-elle remise de la secousse que lui avoit donnée l'affaire de Nancy, que des troubles éclaterent à Brest dans celle de mer, et renouvelerent les coupables espérances des ennemis de la liberté. Ces troubles eurent pour premiere cause quelques articles du nouveau code pénal. L'assemblée nationale, en le refondant, l'avoit adouci à bien des égards : elle avoit, entre autres, supprimé la peine douloureuse et mal-saine des fers sur le pont, et la privation prolongée du vin, qui, dans des voyages pénibles, attaquoit les forces et la santé du matelot, en le privant du secours de cette liqueur fortifiante : mais, pour remplacer ces deux peines, elle avoit ordonné celles de l'anneau et de la petite chaîne, peines physiquement légeres, mais qui avoient l'inconvénient, en quelque sorte moral, de ressembler au châtiment des forçats, que les matelots de Brest avoient sans cesse sous les yeux.

Lorsque le décret arriva dans ce port, on y équipoit l'escadre destinée à protéger l'une contre l'autre deux nations alors ouvertement ennemies, et qui ne le sont pas moins réellement aujourd'hui, quoique réunies en apparence par leur haine commune contre la liberté française. Fidele à ses traités, la France, au milieu des crises de sa révolution, armoit contre l'Angleterre en faveur de l'Espagne, qui devoit, deux ans après, la payer de sa fidélité généreuse en se joignant pour l'écraser à l'Angleterre et à l'Europe presque entiere armée contre elle. Albert de Rioms étoit commandant de cette escadre, lui dont la conduite altiere et l'imprudente inflexibilité avoient, l'année précédente, mis le trouble dans le port de Toulon, et que l'assemblée nationale avoit bien pu déclarer exempt d'inculpation, mais non laver dans l'opinion publique du soupçon ou plutôt de la conviction d'une aristocratie qui avoit si bien fait ses preuves. Le même incivisme animoit tout le corps de cette marine, trop long-temps royale pour devenir jamais sincèrement nationale. Le despotisme des officiers de terre sur leurs soldats n'étoit rien au prix de celui des officiers de mer sur leurs équipages. Les matelots étoient de vrais esclaves. Leur genre de vie

habituel et l'éloignement où ils vivoient des évènements dont la terre étoit le théâtre les avoient tenus long-temps dans l'ignorance de leur propre liberté. Ils avoient laissé, sans se plaindre, subsister par habitude un régime oppressif dont eux seuls étoient les victimes. Mais enfin des stations plus longues et plus fréquentes, une communication plus habituelle avec les autres citoyens, commençoient à leur donner la connoissance de leurs droits, et à leur faire sentir combien ces droits étoient blessés.

L'armement les réunissoit à Brest en très grand nombre : le décret pénal y arrive; on les assemble; on leur en fait lecture; on pese fortement sur les peines qui doivent leur être infligées; on glisse perfidement sur celles qui sont prononcées contre les officiers coupables et sur le recours que la loi accorde aux matelots qui auront éprouvé des vexations non méritées. L'anneau et la petite chaîne blessent sur-tout, par une idée de flétrissure, des hommes à qui l'instinct de la liberté commençoit à faire sentir tout le poids du supplice de la honte. Les équipages se retirent en murmurant : bientôt le mécontentement éclate à bord de l'*América ;* il se communique au vaisseau commandant, et de là presque à tous les autres. Quinze cents matelots s'emparent des chaloupes, se rendent à terre, et marchent vers la maison commune. La municipalité s'effraie de leur nombre; elle requiert les deux commandants des troupes de terre et de mer de mettre sur pied leurs soldats; elle fait ensuite inviter les matelots à n'envoyer que deux députés par vaisseau. Ils trouvent cette invitation raisonnable, et choisissent leurs députés, qui sur-le-champ sont admis. On écoute leurs plaintes : on leur fait une nouvelle lecture du code pénal; on le leur explique; on leur fait voir qu'il n'y a rien d'infamant dans cette peine qui les a révoltés; on leur promet enfin d'engager le général à faire passer leurs représentations à l'assemblée nationale. Les députés retournent vers leurs camarades, et leur communiquent ce qu'ils viennent d'entendre. Satisfaits de ces explications, appaisés par ces promesses, tous ces braves gens reprennent paisiblement le chemin de leurs vaisseaux, et rentrent à bord sans avoir commis le moindre excès. L'assemblée ayant en effet déclaré par un décret que la peine de l'anneau et de la chaîne ne portoit aucune tache d'infamie, qu'elle ne pouvoit faire supposer aucun rapport entre de vils criminels et l'utile et honorable classe des matelots français, tous les esprits se calmerent; et ce premier germe d'insurrection n'auroit rien produit, si des circonstances fatales n'en eussent appelé des extrémités du monde, et jeté au milieu de l'escadre un autre plus fécond et plus dangereux.

Tous les mouvements qui avoient agité en Europe le corps politique de la France avoient retenti jusques dans ses membres épars sur un autre hémisphere; et déja de vives secousses, préludes d'agitations plus terribles, avoient répondu dans les colonies à celles qu'éprouvoit la métropole. Saint-Domingue étoit partagé entre deux principales assemblées de colons, dont aucune ne vouloit peut-être sincèrement la liberté, et qui toutes deux ont été soupçonnées d'avoir pour but secret l'indépendance de la colonie. L'assemblée générale de Saint-Marc et l'assemblée provinciale du Nord portoient des arrêtés contradictoires, et les cassoient mutuellement. Peynier,

gouverneur de l'isle, d'abord lié avec la premiere, fut porté par des intrigues subalternes à se déclarer pour la seconde. L'assemblée de Saint-Marc eut des torts très graves et commit des actes de tyrannie, des abus de compétence et de pouvoir, dont celle du Nord sut profiter : Peynier, dont l'aristocratie n'étoit pas douteuse, se donna, en prêtant l'appui de la force armée à celle des deux assemblées qui passoit pour patriote, un vernis de patriotisme. La guerre fut en quelque sorte déclarée; et l'assemblée générale, ayant contre elle presque toutes les forces de la colonie, ne trouva d'autre moyen, pour éviter de tomber dans les mains de sa rivale, que de s'emparer du vaisseau le *Léopard*, d'y monter, escortée d'un seul détachement en garnison à S.-Marc, qu'elle sut attacher à sa fortune, et de cingler vers la France, après avoir protesté dans une adresse de son dévouement pour les citoyens de Saint-Domingue et de sa fidélité pour la métropole, où elle alloit sans crainte, disoit-elle, chercher des juges et demander une vengeance éclatante des forfaits du gouverneur, de ses agents, et de l'assemblée du Nord.

En arrivant à Brest, les 85 membres fugitifs de l'assemblée de Saint-Marc se présenterent en effet comme des martyrs du patriotisme, forcés de venir chercher dans la mere patrie un asyle contre les persécutions du gouverneur et des aristocrates de la colonie. Séduite par ces apparences de civisme, la municipalité les reçut avec une distinction utile à leurs vues : les citoyens s'empresserent d'offrir leurs maisons à des victimes de la tyrannie; et la société des amis de la constitution se déclara hautement leur protectrice. Ils n'oublioient rien cependant pour redoubler l'intérêt en leur faveur et la haine qu'ils avoient excitée contre leurs ennemis. Un bruit circuloit dans tous les vaisseaux de l'escadre que M. Marigny, major général de la marine, devoit être envoyé à Saint-Domingue, et qu'il s'étoit vanté d'aller mettre à la raison et tailler en pieces *les partisans de l'assemblée générale*. Les matelots du *Léopard* se répandent sur les vaisseaux, et portent au soulèvement les équipages. Les premiers éléments de fermentation se renouvellent; les plaintes recommencent contre l'aristocratie des chefs, contre la rigueur déshonorante des peines. Un matelot du *Léopard* se rend, ivre, sur le *Patriote*, et profere à haute voix, contre d'Entrecasteaux, commandant de ce vaisseau, des invectives et des outrages. Celui-ci se contente prudemment de le renvoyer à son bord. L'équipage croit qu'on l'emmene pour le punir sévèrement; il se souleve tout entier et déclare qu'il ne le souffrira pas. D'Entrecasteaux dit que, si cela continue, il sera forcé de quitter le commandement; on lui répond : *Tant mieux : vive la nation : les aristocrates à la lanterne.* Il veut rappeler aux matelots leur serment de fidélité et d'obéissance : *Point de serments*, répondent-ils, *nous sommes les plus forts, et nous ferons la loi.* Albert de Rioms vient lui-même à bord pour les faire rentrer dans le devoir; on ne l'écoute pas; et l'un des matelots du *Patriote*, au moment où le canot reconduisoit à terre le général, crie au conducteur : *Fais-le chavirer.* La nuit suivante, une potence est plantée à la porte de Marigny : on craignit que ce ne fût une menace; mais le lendemain elle fut enlevée sans tumulte et sans résistance. Enfin un vaisseau se préparoit à faire voile pour la Martinique : la muni-

cipalité de Brest, persuadée que c'étoient des contre-révolutionnaires qu'on envoyoit dans cette isle, arrêta le départ du vaisseau et lui défendit de lever l'ancre.

Alarmée de tous ces symptômes d'insurrection et d'anarchie, qui prenoient de jour en jour des caracteres plus inquiétants, l'assemblée nationale ordonna aux membres de l'assemblée de Saint-Marc de se rendre à Paris. En rendant justice aux motifs de la municipalité de Brest, elle improuva sa démarche, comme attentatoire à l'autorité du pouvoir exécutif : enfin elle décréta le licenciement de l'équipage du *Léopard*, et l'envoi de commissaires civils chargés de s'adjoindre deux membres de la municipalité pour aviser aux moyens de rétablir la subordination dans l'escadre, et l'ordre dans la ville de Brest. Ces mesures produisirent d'heureux effets. La municipalité entiere ouvrit les yeux : les amis de la constitution revinrent de leur prévention en faveur des *patriotes* de Saint-Domingue; réunis aux commissaires civils, ils réussirent à se faire entendre des matelots. Ces hommes simples et grossiers, mais francs et droits, rentrerent à la voix du patriotisme dans la route dont l'aristocratie de leurs officiers les avoit écartés ; mais ils continuerent de demander avec instance le changement des articles du code pénal qui avoient occasionné les premiers mouvements. L'assemblée nationale écouta leurs réclamations, réforma les articles, et leur permit d'arborer le pavillon tricolor, qu'elle leur avoit interdit jusqu'à ce qu'ils eussent mérité cette faveur par leur retour à l'obéissance. Enfin, la retraite d'Albert de Rioms acheva de ramener dans l'escadre et la joie et la soumission, qui, chez un peuple libre, n'est et ne doit jamais être que le prix de la confiance.

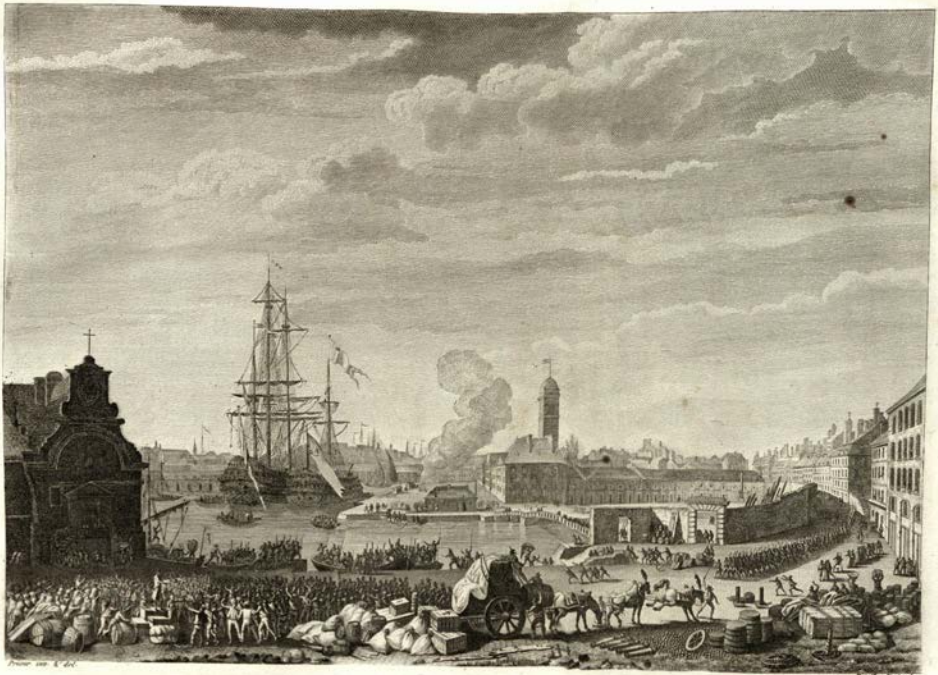

PORT DE BREST. *INSURRECTION DES VAISSEAUX DE L'EOPARD ET L'AMERICA.*
en Septembre 1790.

# QUARANTE-CINQUIEME TABLEAU DE LA RÉVOLUTION.

## LE MAIRE DE PARIS POSANT LES SCELLÉS SUR LES PAPIERS DU PARLEMENT, 13 NOVEMBRE 1790.

De toutes les grandes corporations, de toutes les aristocraties oppressives dont la révolution a fait justice, celle peut-être de qui la chûte a le plus attesté la force réelle de la volonté nationale exprimée par les représentants du peuple, est cette corporation parlementaire qui s'étoit dite si long-temps tutrice du peuple et des rois, et qui, comme la plupart des tuteurs, avoit si souvent sacrifié à ses intérêts ceux de ses prétendus pupilles. Sa puissance éprouvée par tant d'orages sembloit à l'abri même des tempêtes révolutionnaires; et lorsque l'impossibilité de se soustraire autrement aux jussions royales força le parlement de prononcer, après un long silence, le nom des états-généraux, si on lui eût dit, Ces assemblées dont tu as prétendu tenir la place, et que tu réclames enfin, briseront, il est vrai, le joug tyrannique auquel tu veux te soustraire, mais elles briseront aussi le tien, elles te rompront, et te dissoudront toi-même, toi, tes pairs, tes douze classes, et, dans deux ou trois années, il ne restera plus de toi qu'un vain nom; sans doute aucun de Messieurs n'auroit voulu le croire.

Ils étoient revenus du coup que Maupeou leur avoit porté, quoiqu'il en eût masqué les coupables motifs sous l'intention louable de supprimer une vénalité scandaleuse; mais ce fut parceque plus scandaleusement encore il avoit rempli ces cours supérieures d'un ramas d'intrigants et de premiers venus, et que le vieux Maurepas voulut populariser un nouveau regne par le rappel des parlements, qui paroissoit alors une opération populaire. L'établissement des grands-bailliages tenté par Lamoignon et Brienne, à grands frais, à main armée, avec toutes les formes du pouvoir arbitraire et de la tyrannie, au moment où les finances étoient presque sans ressource, les troupes déja peu disposées à prêter leur force au despotisme, et par conséquent le despotisme lui-même et le pouvoir arbitraire à la veille de leur chûte; toute cette prétendue révolution de la magistrature n'en fut que le bouleversement passager : les parlements, revenus de cette agitation momentanée comme d'un songe fatigant et pénible, ressaisis de leur popularité par la persécution, par quelques actes de courage et par la demande même des états-généraux, se crurent désormais invincibles, et virent d'abord sans effroi la cour forcée par la nation de faire droit à leur demande.

Mais ils n'en étoient pas moins, par leur essence même, ennemis naturels de ces grands synodes nationaux, auxquels ils s'étoient substitués, et dont ils avoient sus-

pendu le retour pendant des siecles, par la vaine et illusoire formalité de l'enregistrement. S'ils crurent pouvoir exister, pouvoir conserver leur prépondérance politique en présence des états-généraux, ce fut parcequ'ils espérerent que ces états ne seroient pas long-temps réunis, qu'embarrassés dans l'inextricable dédale des formes antiques, ils se sépareroient sans avoir pu s'accorder; que le fruit de cette convocation tant desirée seroit de prouver qu'elle étoit désormais devenue impossible, et que le colosse parlementaire n'en acquerroit que plus de force, d'élévation et d'éclat. Il falloit pour cela que toute la rouille des siecles passés fût précieusement conservée sur ces vieux restes de la liberté française; il falloit que les états-généraux de 1789 ressemblassent à ceux de Tours et de Blois, ou, ce qui valoit encore mieux, à la confusion anarchique de 1614. Aussi le parlement de Paris, en enregistrant les lettres de convocation, exigea-t-il expressément que cette convocation fût faite suivant le mode de 1614; condition aussi imprudente que vaine, qui désabusa de son prétendu patriotisme, et disposa tous les esprits à voir consommer sa ruine sans étonnement et sans regret.

La nation, une fois réunie et sentant sa force, se débarrassa des langes et des lisieres dont on s'efforçoit de l'entraver. On vouloit qu'elle ne pût se relever à la hauteur des anciens états-généraux: elle laissa les états-généraux loin derriere elle, abattit les remparts gothiques qui la divisoient en trois pour l'affoiblir, et s'éleva jusqu'à la dignité d'une véritable assemblée nationale. Alors, mais trop tard, les parlements sentirent que leur perte étoit inévitable, et que la réforme entiere des loix alloit entraîner celle de la magistrature. Les législateurs virent bientôt eux-mêmes qu'en rebâtissant de fond en comble tout l'édifice du gouvernement français, ils n'y devoient pas laisser subsister cette vieille masure, qu'il étoit impossible de r'accorder au plan général. Dans la plupart des mouvements contre-révolutionnaires qui avoient éclaté dans les provinces, s'étoit mêlée l'influence des parlements, de leurs jurisdictions subalternes, et de toute la noire et intrigante armée des officiers de ces jurisdictions. Pour arrêter le cours du mal, il étoit nécessaire de le couper dans sa racine. Mais la nouvelle organisation de ce qu'on nommoit alors le pouvoir judiciaire étoit à peine commencée. On ne voyoit que dans un immense éloignement l'achèvement de ce grand ouvrage; et l'on crut avec raison qu'il étoit impossible de l'attendre. On saisit le moment où, suivant leur usage annuel, toutes les *classes* parlementaires avoient suspendu leurs fonctions; on ne voulut pas qu'elles les reprissent: on fit sentir avec ménagement que, malgré les grands services que ces corps avoient rendus en luttant souvent seuls contre l'autorité royale, accoutumés depuis long-temps à l'exercice d'une puissance presque législative qu'ils avoient usurpée, ils ne verroient jamais qu'avec regret cette puissance ressaisie par la nation elle-même à qui seule elle appartient; qu'il seroit dangereux de les laisser se replacer dans une position d'où ils pourroient, en faisant éclater ce regret, y associer tout ce que la régénération française avoit fait de mécontents.

D'après ces considérations, l'assemblée nationale décréta (1) que, jusqu'à

(1) Le 3 novembre 1789.

l'époque où elle s'occuperoit de la nouvelle organisation judiciaire, tous les parlements continueroient de rester en vacances, ou y rentreroient, s'ils avoient repris leurs fonctions, et que les chambres de vacations, ainsi que les autres tribunaux, continueroient, comme par le passé, de rendre la justice. Il ne fallut pas beaucoup de pénétration pour entendre ce qu'annonçoit cette suspension préparatoire, et pour voir que ces vacances prolongées présageoient des vacances éternelles. Le parlement de Paris, qui se rappeloit l'effet défavorable qu'avoient produit les restrictions mises à l'enregistrement de l'édit de convocation, quoique prévoyant toutes les suites de ce décret, l'enregistra sans résistance, sans modification et sans délai. Celui de Rouen fut moins docile, ou du moins en, enregistrant, sa chambre de vacations osa envoyer au roi une protestation secrete contre cet enregistrement. Le roi, sachant bien que ce secret n'en seroit un pour personne, se fit un mérite de le dénoncer à l'assemblée, après avoir fait casser par son conseil cet arrêté séditieux. Le parlement effrayé revint à des explications et à des soumissions. Louis XVI, après l'hypocrisie de la sévérité, eut celle de la clémence; il se rendit auprès du corps législatif l'avocat du tribunal qu'il lui avoit dénoncé. Les patriotes de l'assemblée n'en furent que plus portés à prendre un parti de rigueur; mais les royalistes l'emporterent, et surent extorquer un décret d'amnistie. C'est ce qu'on appela dans le langage esclave de ce temps *répondre par une marque de dévouement à la conduite franche et loyale du roi;* paroles serviles de l'histoire contemporaine dont l'histoire de nos jours doit faire justice, et qui ne peut soutenir les regards d'une postérité de trois ans.

Le parlement de Metz protesta tout entier, publiquement et chambres assemblées. Même cassation du conseil; même dénonciation royale. L'assemblée nationale crut enfin devoir sévir : elle cita ce parlement à sa barre, puis se laissa fléchir par les prieres de la commune de Metz. Ce nom de commune lui fit illusion; il donnoit à cette intercession une couleur populaire : mais on a vu depuis quelle étoit l'aristocratie des municipalités d'alors; et ce fut à une commune aristocratique que fut accordée l'amnistie d'un parlement rebelle.

Nous avons dit précédemment (1) quelle fut la conduite de l'orgueilleux parlement de Rennes, et son silence rebelle, et son insolente apparition à la barre de l'assemblée. La privation des droits de citoyen prononcée contre ses membres ne rendit ni plus retenus ni plus soumis ceux de Toulouse, de Dijon, de Bordeaux. Ceux qui n'éclaterent pas comme eux, contenus uniquement par la crainte, partageoient de cœur leur révolte. Ils ne furent étrangers à aucun des complots qui, pendant une année, agiterent la France. On devoit croire qu'avec la même haine pour la révolution ils conserveroient toujours la même influence, tandis qu'ils ne seroient que suspendus par une vacance indéterminée, et qu'aussi long-temps qu'ils porteroient encore le nom de parlement, ce nom seul seroit une puissance combattant contre la puissance nationale et contre la liberté. On jugea enfin nécessaire de terminer cette lutte sourde et

(1) Dans le 32ème tableau.

ces corps, jadis si redoutables, et qui, dans un temps où tout trembloit devant les rois, faisoient trembler les rois eux-mêmes, se trouverent dissous presque sans bruit, et comme insensiblement anéantis, par le souffle tout-puissant de la souveraineté nationale.

La destruction définitive et totale de ce parlement de Paris, dont un arrêt pouvoit autrefois soulever le peuple entier et faire éclater la guerre civile, ne fut qu'une cérémonie paisible. Un simple maire de ville, avec ses officiers municipaux, escortés de soldats citoyens, non pour la force, mais pour la pompe, se rendit au palais, scella du sceau national le dépôt des papiers parlementaires; et ce qui jadis auroit mis Paris en rumeur, auroit soulevé la France, auroit retenti dans toute l'Europe, perdu dans ce torrent d'évènements publics qui se pressoient les uns les autres, fut à peine compté pour un évènement.

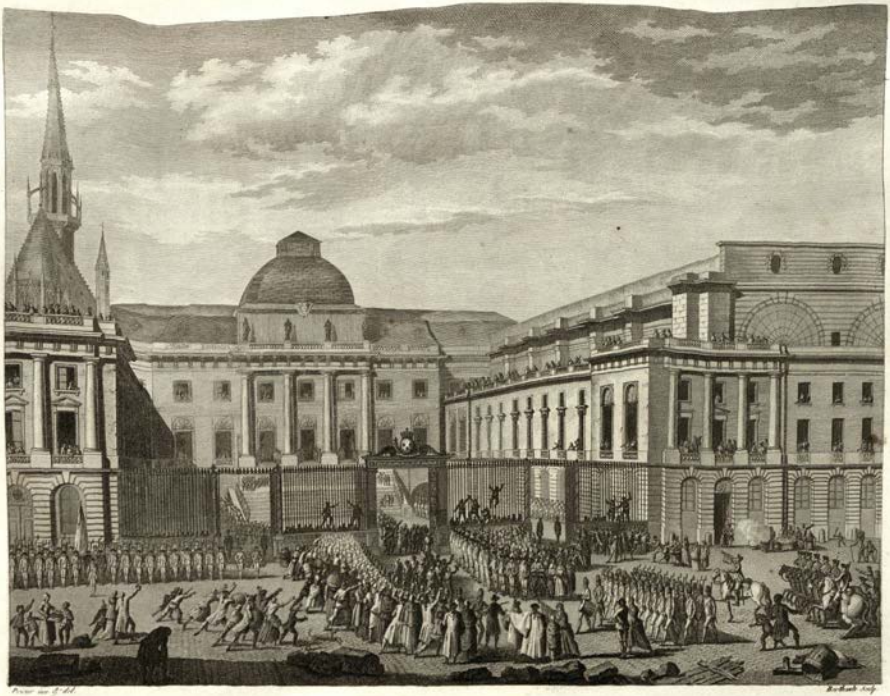

LE MAIRE DE PARIS ALLANT AU PALAIS, POSER LES SCÉLÉS SUR LES PAPIERS DU PARLEMENT.
en Novembre 1790

# QUARANTE-SIXIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## PILLAGE DE L'HÔTEL DE CASTRIES, 13 NOVEMBRE 1790.

Le même jour et presque à la même heure où la clôture définitive du palais de justice, signal de la destruction totale des parlements en France, faisoit à peine sensation et n'attiroit que quelques regards, les suites d'un évènement particulier excitoient dans un autre quartier de la ville l'agitation, l'affluence et les désordres populaires. L'hôtel de Castries, rue Varennes, étoit investi, assailli, dévasté par le peuple, furieux de la blessure d'un de ses représentants; incident isolé en apparence, mais lié par ses causes au cours général des scenes de la révolution.

Le peuple comptoit alors parmi les plus chauds défenseurs de sa cause dans l'Assemblée nationale deux freres, autrefois comblés des faveurs de la cour, sacrifiés ensuite à la faction des Polignac, et qui, par esprit de vengeance, s'étoient jetés dans le parti patriote. Charles et Alexandre Lameth, avec du courage, de l'esprit, et même autant de talents que l'on en peut avoir sans études et sans culture, animés par cette passion secrete qu'ils avoient eu soin de cacher sous le masque d'un ardent patriotisme, s'étoient entourés de quelques gens de leur caste excités par des motifs de même nature, et de plusieurs membres des ci-devant communes, qui, ayant commencé par être leurs dupes, ont fini par être leurs complices : ils s'étoient fait un puissant appui d'une société déja célebre, formée dans son origine à Versailles par la réunion des députés de Bretagne, et qui, depuis la translation de l'Assemblée nationale à Paris, s'étant établie dans une salle des Jacobins, et ayant admis des étrangers présentés par ses membres, avoit pris dans peu de temps un accroissement rapide, qu'elle avoit encore augmenté par sa correspondance et ses affiliations avec toutes les sociétés qui s'étoient formées à son exemple. Les Jacobins étoient devenus ce qu'ils sont toujours restés depuis, la métropole du patriotisme, le dépôt des premiers germes et des principes républicains, le centre, et, pour ainsi dire, le cœur d'où partoit la circulation et la vie révolutionnaire. À force d'intrigue, d'adresse, et d'une constance apparente à marcher dans les voies de la liberté, les Lameth et leurs amis étoient parvenus à dominer aux Jacobins; ils remplissoient le bureau, dictoient les délibérations, éblouissoient les hommes simples par le clinquant de

leur langage démocratique, tandis que, par l'exercice tyrannique de leur autorité, par leur ton, leurs airs, l'aristocratie de leurs manieres, ils offroient aux spectateurs philosophes l'occasion fréquente de réfléchir sur ce que peut jamais être la démocratie des nobles et des gens de cour.

Mais quoique la suite ait trop prouvé combien étoit peu sincere leur ostentation civique, ils étoient alors les coryphées et en quelque sorte les chefs du parti populaire, et à ce titre honorés de la haine de toute la horde aristocratique qui siégeoit au côté droit de l'Assemblée nationale. On sait quelle violence régnoit souvent dans les discussions. Ce côté droit, où l'on comptoit un grand nombre de militaires imbus de tous les préjugés de leur état, avoit paru plus d'une fois prêt à en venir aux voies de fait. Mais les Lameth, et plusieurs membres de leur parti étoient aussi militaires, et connus par leur bravoure; leur contenance ferme, et celle de quelques patriotes, qui, sans avoir fait métier de porter les armes, paroissoient disposés à s'en bien servir pour châtier l'insolence et repousser la force, réprimoient ces tentations aristocratiques. Cazalès y avoit succombé, et il en avoit porté la peine. Le jeune Barnave, le plus intime ami des Lameth, et dont la perte est un de leurs crimes, poussé à bout par cet homme emporté, lui avoit donné une leçon sévere, et le pistolet d'un avocat de Grenoble avoit fracassé le crâne orgueilleux d'un colonel.

Cet exemple avoit rabaissé pendant quelque temps les airs hautains du spadassinage, et tempéré le zele des députés ferrailleurs; mais il se ranima bientôt, et dans une occasion importante où ils prévoyoient de la part du côté patriote une résistance opiniâtre, ils firent provoquer et provoquerent eux-mêmes presque à la fois tous ceux dont ils craignoient la voix prépondérante, le courage et la popularité. Il s'agissoit de donner au roi une maison militaire composée de 6,000 hommes, tirés des compagnies du centre de la garde nationale. Ce projet, *inspiré par le génie contre-révolutionnaire*, devoit avoir pour adversaires *inflexibles tous les soutiens de la révolution*; il falloit donc en diminuer le nombre, et *sur-tout écarter de la tribune*, soit par les suites de ce qu'on nommoit une affaire d'honneur, soit par des blessures, si l'on ne pouvoit rien de pl[illegible], les orateurs les plus chauds et les plus opposés à ce plan. Barnave, d'Aiguillon, Menou, Charles Lameth, et plusieurs autres, furent injuriés presque le même jour, de maniere à mettre leur prudence aux prises avec ce courage vulgaire et chevaleresque qu'un préjugé féodal confondoit encore avec le vrai courage: mais ils avoient senti le piege; ils furent assez maîtres d'eux-mêmes pour n'y pas tomber, et pour immoler leurs ressentiments, sinon à leurs devoirs, du moins à leurs intérêts politiques.

Charles Lameth lui-même, quoique moins législateur que soldat, eut la force de résister aux provocations, il est vrai bien absurdes, d'un jeune officier qui vint hors de tout propos lui demander raison d'une insulte qu'il prétendoit avoir reçue de lui il y avoit près de deux ans. Lors des élections au bailliage de Senlis, Chauvigny, officier au régiment de Mestre-de-camp, s'étoit mis au rang des éligibles, quoiqu'il n'eût que 23 ans. Charles Lameth en fit l'observation, que Chauvigny trouva injurieuse

pour son honneur; car l'honneur aristocratique ne consistoit pas à ne point mentir, mais à ne se laisser jamais prouver ni reprocher un mensonge. Cette querelle s'étoit cependant assoupie; elle sembloit depuis entièrement oubliée, lorsque, plus de vingt-deux mois après et dans les circonstances que nous avons dites, Chauvigny s'avisa d'exiger ce qui s'appeloit en termes d'escrime une satisfaction. Lameth répondit avec beaucoup de calme et de justesse qu'il se devoit à ses commettants et à la nation; que M. de Chauvigny, ayant attendu vingt-deux mois, pourroit bien en attendre quelques uns encore, et qu'il lui engageoit sa parole de lui donner à la fin de la législature toutes les satisfactions qu'il pourroit exiger. Le lendemain, le vieux Lautrec l'aborde à l'Assemblée nationale, et lui fait un compliment ironique sur la maniere commode dont il sait se débarrasser de ses querelles d'honneur. Lameth lui répond qu'il respecte trop son âge pour s'offenser de ses plaisanteries. «Vous ne m'objecterez pas mon âge, s'écrie alors le jeune Castries, colonel du régiment où servoit Chauvigny; je suis député comme vous, et je vous demande la satisfaction que Chauvigny n'a pu obtenir». La patience de Charles Lameth ne tint pas à une attaque aussi directe; le rendez-vous fut donné au Champ-de-Mars, où les deux champions se rendirent, escortés chacun de quelques amis, députés comme eux, et qui, au lieu de s'interposer au nom de la patrie, de l'humanité, de la raison, prêterent scandaleusement à cet acte de rebellion d'un préjugé barbare contre toutes les loix, l'autorité de leur présence.

Le combat ne fut pas long. Lameth fut blessé d'un coup d'épée au bras gauche, non dangereusement, mais assez douloureusement pour être mis hors de combat. Le bruit de sa blessure se répand aussitôt dans la ville : elle y excite une fermentation violente. On l'augmente en rapprochant de ce duel toutes les autres provocations auxquelles depuis plusieurs jours d'autres patriotes étoient en butte; on fait appercevoir au peuple ce système combiné par les aristocrates de faire périr par le fer des spadassins tous ses plus fermes défenseurs. Des grouppes se forment au Palais-royal, sur les places, aux Tuileries; on y répand que la plaie est mortelle, que l'épée qui l'a faite étoit empoisonnée. Ceux qui connoissent un peu l'histoire de la révolution, et le secret des mouvements populaires pendant ces deux premieres années, ne doivent pas être surpris de voir le peuple soulevé pour la blessure de l'un des Lameth. La nuit cependant paroissoit avoir calmé l'effervescence; mais le jour suivant, vers une heure, une troupe bruyante et nombreuse part du Palais-royal, prend le chemin de l'hôtel de Castries, et, toujours grossissant dans sa route, se déborde avec fracas dans la rue de Varennes. Arrivés devant la maison, dont le maître ne faisoit que de sortir, les insurgés veulent la démolir de fond en comble. *Elle n'est pas à lui*, s'écrie un des voisins. Le peuple à ces mots change de projet : il entre en foule dans l'hôtel, il brise, casse, met en pieces, jette par les fenêtres, meubles, glaces, lits, argenterie, argent, billets, marbres, tableaux; cela fut fait en moins d'une demi-heure. Une voix se fait entendre au milieu du tumulte : «Nous sommes honnêtes gens; nous vengeons nos amis; mais le premier qui voleroit un clou sera pendu. Tous répetent en chœur : Oui, oui, pendu. Et parmi tant de tentations, personne ne mérita de l'être.

La municipalité, la garde nationale, vinrent pour empêcher le pillage au moment où il étoit presque fini. Bailly arriva en carrosse, et la Fayette sur son cheval blanc. Le peuple continua gaiement son ouvrage, et fit voir, par quelques réponses, autant de bon sens que de sang froid. Respectez les loix, leur disoit le maire. *Que ceux qui les font*, répondoit le peuple, *commencent par les respecter eux-mêmes.* Mot aussi profond que juste, et qui pourroit expliquer l'inobservance de bien des loix. La Fayette, après avoir salué tout le monde avec grace, fit mettre la baïonnette au bout du fusil, voulut faire avancer la garde nationale, et s'avança lui-même à sa tête. Un citoyen lui dit d'une voix ferme : « Mon camarade, nous ne sommes pas à Nancy : ne vous opposez pas à la justice du peuple ». Enfin l'hôtel étant vuide et la rue jonchée de débris, la multitude se retira d'elle-même, ayant soin d'ouvrir ses vêtements, et de retourner ses poches devant la garde nationale, pour montrer combien elle avoit été fidele au désintéressement qu'elle s'étoit prescrit. Le calme succéda bientôt à cette expédition tumultueuse; et un aide-de-camp du général vint annoncer à l'Assemblée le retour de l'ordre, au moment ou l'abbé Maury, toujours humain et charitable comme un aristocrate et comme un prêtre, proposoit pour le rétablir, de publier la loi martiale.

PILLAGE DE L'HÔTEL DE CASTRIES. F B G. S.T GERMAIN A PARIS.

le 13 Novembre 1790.

# QUARANTE-SEPTIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## AFFAIRE DE LA CHAPELLE, 24 JANVIER 1791.

Nous commençons une année fertile en grands événements. Pendant le cours de l'année précédente s'étoient préparés tous les ressorts qui devoient en être les mobiles. Déja depuis quelques mois on essayoit le jeu de ces ressorts. Il falloit être aveugle pour ne les pas appercevoir. Le roi, couvert du double rempart de son inviolabilité constitutionnelle et de son apparente imbécillité, continuoit d'être le centre très actif du mouvement contre-révolutionnaire, dont on le croyoit le jouet. Le ministere en étoit le premier agent, et le communiquoit aux administrations, aux tribunaux, au clergé, aux troupes de terre et de mer. Necker y avoit usé sa gloire, et s'en étoit retiré trop tard, laissant pour dernier souvenir celui de sa résistance opiniâtre à la création des assignats et à l'abolition de la noblesse. Sa retraite avoit été le signal du renouvellement de tout ce ministere. Incapables désormais de nuire à la liberté, puisqu'ils ne pouvoient plus en paroître les amis, la Luzerne avoit cédé la marine à Fleurieu; l'archevêque Cicé, les sceaux à Duport du Tertre; Guignard-S.-Priest, l'intérieur à Delessart, qui avoit déja les finances; et Duportail avoit pris à la guerre la place de Latour-du-Pin : Montmorin seul étoit resté; intime confident du maître, tenant en sa main tous les fils de la trame diplomatique, et capable lui seul, non certes par son génie, mais par son astucieuse et impénétrable hypocrisie, de remplacer, pour les intérêts de la cour, tous les membres de l'ancien ministere, et de corrompre tous ceux du nouveau qui n'y seroient pas entrés corrompus.

Par la traduction d'un gros livre anglais du déclamateur Burke, par les libelles de Calonne et de Lally-Tolendal, on s'efforçoit d'égarer l'opinion publique : des conspirateurs fugitifs, princes, nobles et prêtres, se rassembloient à Nice, à Turin, d'où ils aristocratisoient le midi de la France et tramoient dans Lyon des complots qui, toujours déjoués par le patriotisme et toujours renaissants du même germe, devoient enfin, dans des époques postérieures, conduire cette malheureuse ville à sa perte totale. D'autres conspirateurs au-delà du Rhin prenoient ouvertement les armes, sous les ordres d'un cardinal scandaleux et d'un chevalier ridicule (1). Les royalistes de l'intérieur vouloient transporter à Rouen leur idole, l'y entourer de noblesse, l'y faire siéger en parlement : le petit Villequier et sa sœur Villeroi étoient les principaux agents de cette conjuration

(1) Rohan et Mirabeau.

insensée : le projet du roi de se former une nouvelle maison militaire, et d'y admettre les ci-devant gardes-françaises, divulgué par la publication d'un billet qu'il avoit écrit à la Fayette, sembloit coïncider avec celui de son enlèvement et avec tous les autres plans dont on découvroit au loin la trace, et qui venoient aboutir à lui. Son nom servoit de mot de ralliement aux ennemis les plus dangereux de l'ordre de choses qu'il vouloit paroître approuver : des clubs d'*amis du roi et de la paix* avoient occasionné à Aix et à Perpignan des rixes, des soulèvements et des scenes sanglantes. Autour du roi se rassembloient déja les coryphées du fanatisme, ou plutôt les prêtres ambitieux couverts du masque d'un fanatisme prétendu, mais seulement avides de pouvoir, d'or et de vengeance. Les fautes du corps législatif secondoient, en quelque sorte, leurs manœuvres perfides. A celle de créer une constitution civile du clergé il avoit ajouté l'injonction de ce fameux serment qui a fait tant de réfractaires et peut-être encore plus de parjures : enfin, à la honte du XVIII^e^ siecle et d'une assemblée qui se disoit philosophe, un parti janséniste y avoit rédigé des loix religieuses; et de là ces querelles funestes de prêtres assermentés et insermentés, constitutionnels et inconstitutionnels, qui, même à Paris, mais bien plus encore dans les départements, et sur-tout dans ceux de l'ouest et du midi, faisoient déja fermenter des éléments inflammables, et préparoient, comme dans des antres volcaniques, tant d'horribles éruptions.

Entre les clubs anti-civiques qui avoient pris les couleurs royales, on distinguoit sur-tout à Paris le club monarchique, présidé par Stanislas Clermont-Tonnerre, l'un des principaux membres de cette ambitieuse minorité de la noblesse, qui débuta d'une maniere si brillante dans le premier acte de la révolution, mais qui dès le second s'est éclipsée, et dont à peine il restera quelque souvenir au dénouement. Cette association dangereuse avoit pris le titre de *Société des amis de la constitution monarchique*, pour faire entendre que les Jacobins qu'elle avoit follement entrepris de combattre, et qui portoient depuis long-temps celui d'amis de la constitution, ne l'étoient en effet que d'une *constitution républicaine :* or le républicanisme étoit alors un crime aux yeux de ceux pour qui le royalisme étoit une vertu. Les insensés ne voyoient pas que le peuple n'adoptoit point cette erreur; qu'il savoit bien distinguer ses vrais et ses faux amis; que donner à ces derniers, en les opposant aux autres, le titre de monarchiques c'étoit le détacher de plus en plus de la monarchie, et préparer les voies à la révolution républicaine. Ce club, déja démasqué, proscrit par l'opinion, forcé de se dissoudre, avoit, au commencement de l'année, repris ses séances, ses manœuvres, ses affiches perfides, ses distributions coupables de pain à un sou la livre. Les aristocrates déclarés, avec lesquels il feignoit en vain de ne pas faire cause commune, et qui ne s'y trompoient pas, montroient depuis plusieurs jours un front plus radieux, une joie plus insolente. Les patriotes qui connoissoient ce pronostic, observoient et se tenoient sur leurs gardes; le peuple, qu'on travailloit en vain dans un sens contraire à la liberté, s'agitoit et s'inquiétoit pour elle; lorsqu'une scene malheureuse et sanglante vint augmenter l'agitation, exaspérer l'inquiétude, et provoquer les justes mouvements de l'indignation publique.

Les droits d'entrée subsistoient encore, et avec eux l'inquisition oppressive des employés des fermes, et, en raison de cette inquisition, toutes les ruses de la contrebande. Sous prétexte de les prévenir et de renforcer les commis, on avoit placé aux barrieres des compagnies de chasseurs soldés. Ces chasseurs étoient un des éléments aristocratiques jetés dès l'origine dans la garde nationale parisienne par le perfide la Fayette. Ce n'étoit pas assez des grenadiers et des compagnies du centre, il y avoit encore ajouté ces troupes légeres, toujours prêtes à exécuter ses ordres secrets, et à multiplier, pour ainsi dire, le nombre et l'activité de ses aides-de-camp; formées contre le vœu du peuple qui ne les voyoit qu'avec horreur, composées pour la plupart de mauvais garnements, commandées par d'anciens espions de police, des souteneurs de mauvais lieux, enfin à la solde d'une municipalité anti-patriote, et, pour tout dire, aux ordres de la ferme générale.

Le 24 janvier, quinze de ces chasseurs et deux employés des fermes se présentent chez Vinclair, marchand de vin à la Chapelle, sur le chemin de S.-Denys. Ils entrent chez lui, cherchent et fouillent par-tout, sous prétexte de contrebande. Vinclair leur demande quel ordre les autorise à cette *visite domiciliaire*. Notre ordre, répondent-ils, est dans le fourreau de nos sabres et le canon de nos fusils. Plusieurs citoyens se rassemblent devant la porte : le marchand sort, va chez le maire dénoncer cette violence et demander s'il en a donné l'ordre. Sur sa réponse négative, Vinclair revenoit tranquillement chez lui; mais, pendant son absence, le désordre s'étoit accru, le sang avoit coulé. Les chasseurs avoient frappé plusieurs citoyens avec leurs sabres; on les vit même prêts à se servir de leurs armes à feu. Alors un des habitants cede à son indignation, monte dans sa chambre et paroît à la fenêtre armé d'un fusil. L'un des chasseurs le couche en joue; l'habitant le prévient et le tue. Effrayés et furieux, ils sortent tous de la maison avec leurs armes, et se répandent dans la grande rue de la Chapelle, où ils rencontrent le malheureux Vinclair. Ils font sur lui une décharge, dont il eut la cuisse cassée : plusieurs citoyens paisibles furent atteints et blessés. On accourt au bruit, on prend les armes : le tocsin sonne : la générale est battue : deux chasseurs et un employé sont arrêtés par ordre du maire; le reste prend la fuite : la municipalité envoie à Paris demander des secours. Bientôt arrivent avec du canon les bataillons de S.-Lazare, des Filles-Dieu, de S.-Laurent, des Récolets; car une bizarrerie remarquable avoit fait donner des noms de saints, de couvents et d'églises aux soldats d'une révolution qui devoit emporter dans son cours toutes ces inventions du fanatisme. Le maire, revêtu de son écharpe municipale, accompagné de deux citoyens et du commandant de la garde nationale de la Chapelle, marche au devant des bataillons pour les reconnoître selon les formes accoutumées. Tout étoit rentré dans l'ordre, lorsque quarante chasseurs des barrieres se présentent d'un air menaçant. Le maire va pour les reconnoître comme il a fait les bataillons; il leur demande ce qu'ils veulent: pour toute réponse, ils le couchent en joue, et, d'une décharge générale, deux citoyens de la garde nationale de la Chapelle tombent morts aux pieds du maire; un jeune homme est tué conduisant une voiture; cinq autres personnes sont grièvement blessées, et de ce nombre est une femme âgée de soixante-quatre ans.

Le maire et ceux qui l'accompagnoient se sauverent chez un épicier voisin. Les assassins les y poursuivirent le sabre à la main. La femme de l'épicier, qui étoit enceinte, reçut trois coups de sabre, dont un l'atteignit au visage et lui coupa toute une joue; un tambour et un soldat de la garde nationale furent hachés. Un citoyen réfugié dans une cour reçut dans les reins une blessure mortelle. Le maire lui-même ne put se mettre en sûreté qu'en passant dans une autre maison, où ces forcenés ne purent pénétrer. Ils s'enfuirent après toutes ces horribles violences, et il n'y en eut que trois d'arrêtés. On demande comment ils purent les commettre impunément sous les yeux de quatre bataillons parisiens, armés de fusils, de canons, et requis par le maire pour la sûreté publique. C'étoit, dit-on, de peur de la compromettre, dans la crainte d'exposer le village entier de la Chapelle à de plus grands dangers, et d'occasionner une boucherie s'ils faisoient feu sur les chasseurs : mais il semble qu'avec une si grande supériorité de nombre il y a toujours moyen d'imposer à quarante assassins, de les arrêter dans leurs fureurs, de les désarmer et de les punir.

Quoi qu'il en soit, au moment où le calme étoit rétabli par la fuite des coupables, la Fayette, toujours prêt à paroître dans les émeutes lorsqu'elles étoient dissipées, arriva au galop avec ses aides-de-camp, sourit, salua, fit quelques questions dont il n'écouta pas la réponse, et, laissant au major Gouvion le soin de donner les ordres nécessaires, reprit du même train le chemin de Paris. Les trois chasseurs qu'on n'avoit arrêtés que pour la forme, et pour les soustraire à la fureur du peuple, furent conduits aux prisons de l'abbaye. On assure qu'ils déclarerent avoir reçu de l'argent pour cette expédition criminelle. En effet, si l'on songe à la réponse brutale qu'ils firent en entrant chez Vinclair, à la loi qui défendoit aux employés de la ferme de faire des perquisitions chez aucun citoyen sans l'assistance d'un officier civil, et de s'appuyer de la force publique sinon en cas de résistance, on a peine à croire que les quinze premiers chasseurs qui se rendirent à la Chapelle n'eussent pas le dessein d'ensanglanter la scene et d'exciter une rixe, dans laquelle ils savoient qu'ils seroient soutenus par d'autres chasseurs des barrieres. Plusieurs jours avant ce massacre on les avoit vus enivrés de liqueurs; et des peintres qui travailloient dans le corps-de-garde, témoins de leurs complots, ont affirmé que la veille, en aiguisant leurs sabres sur des marches de pierre, ils proféroient entre eux les menaces les plus violentes contre les patriotes de la Chapelle. Quel que fût le but de cet attentat particulier, qui peut-être tenoit à de plus grandes intrigues, peu s'en fallut que ses auteurs ne fussent victimes de leur violence et que le sang des citoyens ne fût vengé. Le peuple indigné ne parloit de rien moins que de faire main basse sur le corps entier des chasseurs : mais son ressentiment fut distrait par une succession rapide d'évènements; et ce ne fut que bien long-temps après que fut enfin dissous ce corps dont la création fut un des crimes d'un général trop célebre, qui, paroissant toujours conspirer contre la cour, ne conspiroit que contre le peuple, et qui, dans le temps même où des patriotes aveugles lui vouoient une espece de culte, creusoit sous leurs pas des pieges et des abymes où devoit s'engloutir avec eux la liberté de la France et celle de l'univers.

MASSACRE A LA CHAPELLE, PAR LES CHASSEURS DES BARRIÈRES.

en Janvier 1701.

# QUARANTE-HUITIEME TABLEAU DE LA RÉVOLUTION.

## AFFAIRE DE VINCENNES, 28 FÉVRIER 1791.

Si les patriotes éclairés qui, depuis le commencement de la révolution, exempts d'enthousiasme pour les personnes, se sont toujours appliqués à pénétrer l'écorce des évènements pour en découvrir les causes, vouloient en choisir un pour exemple de l'obscurité qui a long-temps enveloppé les faits en apparence les plus connus, et se convaincre de plus en plus du peu de foi que méritent en général les histoires contemporaines, ils n'auroient qu'à se rappeler la journée entiere dont la premiere partie fait le sujet de ce Tableau. Quel aspect présente-t-elle dans toutes les relations prétendues historiques de cette époque intéressante? Le matin, une émeute à Vincennes, un grand développement de la force publique parisienne pour en arrêter les suites, la conduite ferme et les belles évolutions du général la Fayette; le soir, des fous contre-révolutionnaires se portant en foule aux Tuileries, avec des armes cachées, pour entourer et défendre le roi; ce roi désapprouvant hautement *l'indiscrétion* de leur zele, ordonnant lui-même de les désarmer et de les chasser; et lorsque la garde nationale s'acquittoit de grand cœur et avec des formes peu polies de ce double devoir, la Fayette, à son retour de Vincennes, survenant d'un air de matamore, apostrophant du ton le plus militaire tous ces royalistes honnis, gourmés au nom du roi, et triomphant ainsi, dans un seul jour, d'un mouvement populaire et d'un rassemblement aristocratique.

Ils ignoroient donc, ces narrateurs superficiels ou infideles, que déja depuis longtemps la Fayette, ses émeutes et ses évolutions, étoient aux gages de la cour; que, sans remonter plus haut, lors même de cette fédération générale de 1790 où un peuple innombrable lui prodigua tant d'idolâtrie, le perfide Louis XVI disposoit absolument de lui, et lui avoit ordonné de se liguer pour la perte du peuple avec Mirabeau, cette seconde idole, aujourd'hui dédivinisée et brisée comme la premiere (1). Les détails intérieurs de cette conspiration horrible, alors couverte d'un voile épais, ses replis ténébreux, et les preuves qui la constatent, les patriotes les plus clairvoyants les ignoroient aussi sans doute; mais ils suivoient d'un œil attentif la conduite ambiguë et

(1) Voyez *Recueil des pieces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, réunies par la commission des* 21. Premier inventaire, n°. III.

les tortueuses intrigues de ce général ambitieux; ils savoient dès lors à quoi s'en tenir sur son compte; et nulle de ses trahisons ne les a surpris.

Tout étoit disposé pour les faire éclore. L'abus des principes de la liberté avoit préparé le retour de l'esclavage : les succès du fanatisme étoient assurés par l'excès de la tolérance, et l'émigration de la famille royale par l'indulgence pour les émigrants, qui se précipitoient en foule au-delà des frontieres. Déja, craignant d'être embarrassantes dans une fuite générale, les vieilles tantes du roi avoient pris le chemin de Rome (1), malgré la résistance que le peuple de Paris avoit opposée à leur départ, et que quelques municipalités patriotes avoient mise à leur passage. Le bruit avoit couru que Monsieur et sa femme devoient bientôt les suivre. Le peuple alarmé s'étoit porté en tumulte au Luxembourg, et s'étoit retiré satisfait, parceque Monsieur avoit protesté de son attachement à la Constitution, et juré de mourir plutôt que de se séparer de la personne du roi; paroles que ce peuple, toujours crédule, entendoit dans un sens, et que cet hypocrite profond avoit prononcées dans un autre. La nouvelle de l'arrestation de Mesdames, et la discussion orageuse qu'elle occasionna dans l'assemblée, entretenoient l'agitation : de nombreux attroupements s'étoient formés le 24 dans le jardin des Tuileries pour demander que le roi ordonnât leur retour. La municipalité n'avoit pu obtenir au nom de la loi la dispersion et la retraite des grouppes. La garde nationale l'avoit opérée seule par une de ces manœuvres combinées, si faciles dans un lieu ouvert de toutes parts, et que les admirateurs de la Fayette préconisoient ridiculement comme le *nec plus ultra* de la tactique. Sous prétexte de ces attroupements, une foule de courtisans, de gens qui vouloient le paroître, d'hommes de tous les rangs dévoués à la cour, de conspirateurs de tous étages, s'étoient rendus le soir au château, la plupart, disoit-on, avec des armes, pour *défendre les jours du roi* qui n'étoient pas menacés, ou plutôt pour préparer par ce rassemblement inutile celui qui devoit, dans quatre jours, avoir un autre but et produire d'autres effets.

Écraser les Jacobins étoit alors l'objet de tous les complots : on leur attribuoit tous les troubles qu'on ne cessoit d'exciter. Mirabeau tonnoit contre eux à la tribune. Ce factieux insigne les traitoit de factieux et leur déclaroit hautement la guerre. Le Directoire du Département, où il étoit parvenu à s'introduire, et dont il étoit devenu l'ame, dans ses arrêtés, ses proclamations, ses affiches, dénonçoit chaque jour les factieux. « Détruisez les Jacobins et tout est fini », s'étoit écrié Foucault dans la séance du 25; et lui et tous ses pareils, dans cette même séance, avoient fait impudemment retentir le temple de la représentation nationale de cris forcenés de *Vive le roi!* Deux jours consécutifs les Jacobins avoient été défaits dans l'assemblée : il s'agissoit enfin de les abattre et de porter le dernier coup. La question des émigrants étoit ajournée au 28. Certainement, disoient leurs ennemis, les Jacobins succomberont encore. Préparons pour le matin même une grande émeute; mettons en mouvement toute

(1) 19 Février.

la garde nationale; que tous les monarchistes se portent alors au secours du roi; que Paris entier soit en combustion : nous imputerons tout aux Jacobins; nous dirons que, vaincus dans trois séances importantes, ils veulent tout bouleverser, et immoler la chose publique à leur ressentiment. Ils seront immolés eux-mêmes, et ce sera leur dernier jour.

En conséquence, on profita des deux jours d'intervalle pour répandre dans le faux-bourg S.-Antoine les bruits les plus alarmants. On avoit fait au donjon de Vincennes quelques réparations : on veut donc y rétablir une prison d'état, y ressusciter la Bastille : on veut y renfermer dans peu tous les meilleurs patriotes. Ceux qui ont renversé la Bastille, la verront-ils ainsi relever presque sous leurs yeux? n'iront-ils pas démolir ces restes impurs des cachots du despotisme? ne sont-ils plus les hommes du 14 juillet? Le dimanche, jour de grande œuvre en insurrections, ces suggestions redoublent d'activité; la fermentation est au comble, la séduction coule avec le vin : les esprits s'enflamment... A demain, à demain à Vincennes, avec des pioches et d'autres instruments de démolition! L'affluence devoit être grande; mais de crainte qu'elle ne le fût pas assez, de crainte qu'arrivés au donjon, de bons citoyens ne vinssent à réfléchir sur la folie, sur la difficulté, sur l'inutilité de l'entreprise, la machine aux émeutes fut préparée. Une foule de gens sans aveu, sans domicile, qu'on ne voyoit jamais paroître que dans les insurrections, fut commandée pour faire la partie active et le noyau de celle-ci. Ils se mêlerent de grand matin avec les habitants du fauxbourg; et le jour étoit à peine levé que le donjon étoit assailli, et les démolisseurs à l'ouvrage.

Comme il étoit réglé que tout se feroit dans le plus grand ordre, le maire de Vincennes fit ses requisitions, et sur-le-champ des détachements d'infanterie légere, de cavalerie et de garde nationale, se rendirent au lieu du délit. Avec eux s'y rendit aussi, par un simple mouvement de curiosité, une grande partie des habitants de ce quartier populeux; et bientôt, gagnés par l'exemple, les curieux se joignirent aux travailleurs. La Fayette, instruit de l'état des choses, sachant que le théâtre étoit préparé, les acteurs tout prêts, les spectateurs assemblés, ne tarda point à paroître sur la scene. Il trouva devant le château les troupes rangées en bataille; sur le donjon les démolisseurs fort appliqués à leur ouvrage, et, tels que des gens payés pour faire une besogne et qui ne se mêlent d'aucune autre, ayant l'air de ne pas même appercevoir les dispositions militaires qui se faisoient autour d'eux. Une partie de la garde nationale étoit sortie des rangs, et paroissoit fort mécontente qu'on voulût employer la force pour empêcher un acte qui ne paroissoit nullement coupable, et qui n'étoit accompagné ni de turbulence dangereuse, ni de rien qui semblât menacer la sûreté publique. La municipalité de Vincennes restoit aussi spectatrice tranquille. La Fayette arrive : ce calme contrarioit ses plans; mais il sait bien le moyen de redonner le mouvement à cette machine détendue. Il parle aux troupes avec fermeté, il leur rappelle les lois de la subordination, les efforts heureux qu'elles ont faits tant de fois pour ramener l'ordre, leurs serments, leurs devoirs, et l'honneur de la garde nationale parisienne. Il mêle à quelques reproches beaucoup de ces paroles obligeantes et populaires dont il

s'étoit fait un répertoire bannal : tout cela produisit son effet ordinaire, et la garde nationale protesta de son obéissance au général, et de la fidele exécution de ses ordres.

Alors, s'adressant au maire de Vincennes, pour se mettre tout-à-fait en regle en se faisant requérir par le pouvoir civil, «Monsieur, lui dit-il d'une voix haute, en qualité de commandant de la garde nationale, je prends ici vos ordres et j'obéirai; mais je vous avertis que si vous manquez de fermeté, et si vous ne faites pas respecter la loi, je vous dénonce demain à l'assemblée nationale». Ainsi, comme tous les conspirateurs, avec le mot Loi à la bouche, il faisoit l'outrage le plus sanglant à la loi, qui vouloit que la force armée ne pût agir que sur la requisition des officiers civils, mais qui certes n'autorisoit pas son chef à violenter les magistrats du peuple, et à requérir d'autorité cette requisition qu'il devoit attendre. Les officiers municipaux, n'osant braver cette menace, donnent ordre de faire cesser la démolition (qui pendant tout ce temps continuoit avec le même sang froid et la même activité), et d'arrêter tous ceux qui seroient surpris en flagrant délit. Aussitôt un détachement de la garde nationale s'élance vers le donjon : la plupart des travailleurs quittent l'ouvrage, descendent avec rapidité, sortent, et se jettent dans la foule des spectateurs : soixante seulement sont plus tenaces, et n'ayant pas voulu s'interrompre, sont arrêtés avec leurs outils. Cependant ceux qui s'étoient mêlés parmi le peuple l'excitent à insulter la garde nationale : docile à la voix de son chef elle présente la baïonnete : les mutins prennent la fuite et reviennent dans le fauxbourg, feignant de vouloir le soulever, et l'engager à délivrer de force les prisonniers. On avertit solemnellement le général du danger qui le menace : il fait gravement ses dispositions. Les prisonniers sont placés au centre, deux forts détachements de cavalerie ouvrent et ferment la marche : l'infanterie défile sur quatre colonnes avec plusieurs pieces de canon sur les ailes. L'armée traverse ainsi tout le fauxbourg sans éprouver d'autre résistance, même apparente, que celle d'un assez grand nombre d'hommes qu'elle trouva rassemblés et armés à la barriere du Trône, mais qui se dissiperent à son approche, sans qu'aucun accident eût troublé ce qu'on nommoit *la gloire* de cette belle expédition, si ce n'est un coup de pistolet que reçut, dit-on, un cavalier qui s'écarta des rangs, et d'autres coups de feu imaginaires que le fidele aide-de-camp Desmottes prétendit lui avoir été tirés lorsqu'aux approches de cette grande affaire il alloit à travers la campagne porter les ordres du général, ou lui rapporter des nouvelles de l'ennemi.

Les prisonniers furent conduits à l'hôtel-de-ville, et déposés ensuite à la conciergerie; et la Fayette, satisfait des succès de cette journée, reprit le chemin de sa maison, comptant y apprendre que le reste du plan général en avoit eu un aussi heureux, que les Jacobins étoient perdus sans ressource, et qu'il ne lui restoit plus qu'à savoir profiter de leur défaite. Il y apprit des nouvelles très différentes. Nous verrons dans le Tableau suivant comment il fut obligé de changer sa marche, et de sortir, par une feinte colere, du caractere habituel dont il s'étoit revêtu, et du mauvais pas où il se trouvoit engagé.

AFFAIRE DE VINCENNES,

le 28 Fevrier 1791.

# QUARANTE-NEUVIEME TABLEAU

# DE L'A RÉVOLUTION.

## AFFAIRE DES POIGNARDS AUX TUILERIES, 28 FÉVRIER 1791.

Dès le matin de cette journée, dans le temps même où l'on préparoit à Vincennes l'appareil de rébellion qui devoit attirer de ce côté la force armée, un évènement d'une autre espece fixoit sur le château des Tuileries l'attention publique. Un certain marquis de Curl, chevalier de saint-Louis, et qui se dit ensuite lieutenant pour le roi à Salins, parut dans les appartements, long-temps avant l'heure où l'on y entroit, portant sous son habit une espece de long poignard, dont il laissoit paroître la poignée; en sorte, comme on l'écrivit alors, qu'il le cachoit ostensiblement. Dans cette attitude, faite pour exciter le soupçon, il passe près d'un Suisse qui l'arrête. Il ne paroît ni effrayé ni surpris. On lui demande pourquoi cette arme cachée : il répond que depuis un mois c'est sa coutume, et qu'il ne sort jamais autrement. On le conduit chez Duparc, concierge du château, chez Villequier, premier gentilhomme de la chambre : il n'étoit jour chez personne. Le major général Gouvion l'envoie enfin à la prévôté de l'hôtel, qui le renvoie au tribunal de la section des Tuileries. On l'interroge; il répond toujours la même chose : C'est son usage de porter ce poignard. C'est seulement pour sa défense, et sans aucun mauvais dessein : il est connu de tels et tels, qui en effet le reconnoissent et le réclament : on le met en liberté.

Cependant le bruit de son arrestation se répandoit dans la ville; et chaque parti, selon ses intérêts et ses préventions, en varioit les circonstances. Les aristocrates et les soi-disant patriotes coalisés avec la cour ne manquerent pas d'accuser hautement les vrais patriotes, les défenseurs du peuple : ils ne manquerent pas de faire, de l'homme au poignard caché, un régicide, un Jacobin, un émissaire de la société, chargé d'assassiner le roi. Au signal donné par cette rumeur, tous les fervents amis du prince, qui dès le jeudi précédent étoient venus, pour parler leur langage, se ranger autour de sa personne; accourent de toutes parts, armés d'épées, de sabres, de poignards, de pistolets d'arçon, ils entrent au château par toutes les portes. Villequier en fait ouvrir une secrete par où se précipite une foule de ces conjurés ridicules : les appartements en sont remplis.

Toutes les dispositions étoient donc faites aux Tuileries et du côté de Vincennes. Il ne s'agissoit plus que du succès de la troisieme partie du plan : c'étoit la partie principale. Les Jacobins devoient être encore une fois vaincus dans l'assemblée nationale, sur

l'importante question des émigrants. On auroit eu soin de mettre dans la discussion tout ce qui pouvoit exciter leur colere. Ils avoient séance le soir : elle seroit nombreuse et bruyante. Alors éclateroit le rassemblement des Tuileries : les jours du roi menacés, sa fidele noblesse armée et réunie pour le défendre, une émeute à Vincennes; tout leur seroit imputé. On espéroit soulever le peuple, et l'armer contre ses amis et ses défenseurs. L'armée de Vincennes revenue triomphante auroit promptement repris les armes à la voix de son chef. Les Jacobins étoient cernés, attaqués, pris dans le lieu même de leurs séances, les portes murées, la société dissoute.... Mais le génie de la révolution en avoit décidé autrement.

Une des séances les plus extraordinaires de l'assemblée constituante, une de celles où l'intrigue se montra avec le plus d'assurance et fut le plus complètement déjouée, fut celle du 28 février. Au nom du comité de constitution, le Chapelier commença par déclarer que le projet de loi qu'il alloit présenter blessoit ouvertement les principes, qu'il établissoit une véritable dictature. Aussitôt les coryphées du côté droit s'écrierent qu'il ne falloit point de loi, qu'une loi sur les émigrations étoit impossible, que l'assemblée ne pouvoit se déshonorer en créant une dictature et en décrétant contre les principes. Les patriotes objectent en vain l'autorité de J. J. Rousseau, l'autorité même du comité de constitution, qui, peu de jours auparavant, avoit déclaré, par l'organe du même rapporteur, que la loi qu'il méditoit contre les émigrants étoit juste et urgente, que cette loi ne s'éloigneroit point des principes, et que la liberté ne s'en alarmeroit pas. Mirabeau se joint aux aristocrates; il demande la permission de lire : il lit deux pages d'un écrit adressé précédemment au prince royal de Prusse, et dans lequel il soutenoit l'impossibilité et l'inutilité d'une loi contre l'émigration. Il en conclut que l'assemblée doit décréter qu'une pareille loi est inconciliable avec les principes de la constitution, et passer à l'ordre du jour sur le projet du comité. *Les patriotes insistent;* ils veulent au moins que ce projet soit lu, que l'on sache *jusqu'à quel point* il est absurde, et s'il est impossible de le modifier et de le ramener aux principes et à la raison. Tous les sophismes, toutes les ruses sont employés pour écarter cette lecture. Forcé dans tous ses retranchements, le rapporteur lit enfin; il ose proposer « un conseil de trois personnes qui exerceront sur le droit de sortir du royaume et sur l'obligation d'y rentrer *un pouvoir dictatorial* »; il ose vouloir persuader que le comité a de bonne foi conçu et ainsi exprimé cette idée. Jamais dérision ne fut plus évidente et plus audacieuse.

Au milieu des murmures et du tumulte qu'excite cette lecture, Mirabeau s'obstine à soutenir que toute loi sur cette matiere est tyrannique, absurde, impossible. On l'interrompt; il insiste : on réclame contre la dictature qu'il exerce; il soutient au contraire qu'il ne fait en cette occasion comme en toute autre que combattre le despotisme. Son audace croît avec les murmures qui s'élevent à chaque instant; enfin désignant du regard et du geste l'extrémité du côté gauche, il crie d'un ton impérieux : *Silence aux trente voix!* Les trente voix patriotiques ne furent point étouffées. Elles l'emporterent à la fin; et, malgré tous les efforts et les détours de la tactique ennemie, l'examen de la possibilité d'une loi contre les émigrants fut renvoyé à chacun des comités de l'assemblée, chargés de s'en occuper séparément, et de se réunir ensuite par commissaires.

Cette victoire des patriotes déconcerta tout le plan formé contre eux. Ils triomphoient, ils n'avoient donc aucun sujet de colere ni de désespoir, aucune raison d'exciter des émeutes. Cependant il étoit cinq heures, et les spadassins de la royauté entassés aux Tuileries attendoient en vain le signal. Le roi perfide auquel ils venoient s'offrir l'attendoit lui-même pour se déclarer, et jusques là n'avoit point laissé paroître qu'il fût instruit de ce rassemblement; mais à peine la séance étoit-elle levée, à peine en eut-il appris l'issue, qu'il demanda d'un ton sévere pourquoi tant de personnes armées remplissoient ses appartements. On eut beau lui répondre que c'étoit *sa noblesse* qui, effrayée de l'arrestation du matin et de l'évènement de Vincennes, se rallioit autour de lui pour le défendre; il trouva sa noblesse fort *indiscrete*, et ce fut alors qu'il donna ordre de la désarmer et de la renvoyer de son palais, déclarant qu'il se trouvoit fort en sûreté au milieu de la garde nationale. Celle-ci n'avoit pas vu sans ombrage et sans impatience toutes les pieces encombrées, tous les passages obstrués par ces conspirateurs. Elle apprit avec beaucoup de joie l'ordre qui venoit d'être donné, et se mit sur-le-champ à l'exécuter avec zele. Princes, comtes, marquis, chevaliers, magistrats, députés armés pour le roi, poussés, ballottés, fouillés rudement, furent contraints de déposer leurs armes. Plusieurs, dont l'incorrigible insolence ne put se contenir et s'échappa en propos impertinents et hautains, en furent punis de la maniere la plus significative. La dérision et les huées furent les traitements les plus doux qu'éprouverent ceux qui, sans rien oser dire, se désarmoient et prenoient la fuite. Les autres, renversés, traînés, meurtris de coups, eurent tout lieu de maudire la triste fin d'une journée qui devoit être pour eux si brillante.

Ils étoient dans ce désarroi, quand, pour y mettre le comble, survint le général la Fayette. De retour de cette expédition si *glorieuse* où il avoit marché, à la tête de 12 ou 14,000 hommes d'infanterie et d'une artillerie formidable, contre une centaine d'hommes armés de marteaux et de pioches, au lieu des heureuses nouvelles qu'il espéroit apprendre, il avoit su que les Jacobins venoient de terrasser dans l'assemblée toute la ligue ennemie, que ce revers du parti de la cour changeoit la tactique du château, que les champions du roi, devenus inutiles, étoient désavoués par lui-même et conspués en vertu de ses ordres. Il vit que la ruse mal-adroite ourdie entre Mirabeau et le comité de constitution avoit été mise à découvert, que l'on pouvoit saisir le fil qui la lioit à l'attroupement des Tuileries, et peut-être remonter de là jusqu'à cette farce indécente de Vincennes. Aussitôt il part pour le château; il arrive au milieu de l'exécution militaire contre les chevaliers *indiscrets*. Il rencontre le petit duc de Villequier qui se mouroit de colere et de peur. « Je trouve bien étrange, monsieur, lui dit-il du ton d'un maître irrité parlant au dernier des esclaves, que vous remplissiez les appartements d'hommes armés, étrangers à la garde nationale... Je réponds à la nation de la personne du roi, et je ne le croirai point en sûreté lorsqu'il sera entouré de gens de cette espece. — Mais, répondit Villequier en balbutiant, ces messieurs méritent confiance. — Ceux en qui vous avez confiance, reprit la Fayette, n'ont pas la mienne ». Il joignit à ces propos d'autres propos plus durs encore, et il assaisonnoit ses discours de mots et de phrases de corps-de-garde, tout-à-fait étrangers à son langage

habituel. Ses yeux étoient ardents, tous ses traits exprimoient la colere. La garde nationale, surprise et charmée de l'énergie de son général, n'en poursuivit que plus rudement le désarmement commencé. Tout ce que l'orgueil devenu soumis et rampant peut dévorer d'affronts, toutes les avanies qui peuvent humilier et châtier l'insolence, tout ce qu'une gaieté civique, peu scrupuleuse sur les formes, peut imaginer de dérision contre l'aristocratie prise en flagrant délit, tout cela et plus encore fut prodigué à cette troupe malencontreuse, sans que le général blâmât de la voix ni du geste ces mauvais traitements, sans qu'il cessât au contraire par ses jurements et ses menaces de paroître les encourager.

Quelques uns de ces misérables garderent plusieurs jours les marques, et tous le souvenir et le ressentiment de ces outrages. Cette journée reçut en style burlesque le nom des divers affronts dont ils avoient été couverts : en style grave elle fut nommée la journée des poignards. La conduite de la Fayette y parut extraordinaire. Elle le brouilla sans doute avec les aristocrates, mais elle mit ses intrigues à l'abri de l'examen des patriotes. Il avoit provoqué la haine pour tromper la défiance. Il put renouer toutes ses trames, et continuer de travailler à couvert sous un masque d'autant plus impénétrable, qu'il paroissoit dans cette derniere scene s'être dépouillé de tout masque, et avoir passé toutes les bornes. C'étoit pour s'envelopper davantage qu'il sembloit avoir rejeté tout voile et tout ménagement ; et jamais il ne s'enfonça dans une politique plus astucieuse qu'au moment où l'on eût dit qu'il renonçoit même à la prudence.

AFFAIRE DES POIGNARDS DANS L'INTÉRIEUR DU CHÂTEAU DES TUILERIES.

le 28 Fevrier 1791.

# CINQUANTIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## POMPE FUNEBRE DE MIRABEAU, LE 4 AVRIL 1791.

Un des plus grands services que l'on puisse rendre aux hommes est celui de les désabuser sur le compte de certains prétendus héros qui les induisent en erreur et les portent jusqu'à l'enthousiasme par les apparences d'un grand mérite, dont ils ont malheureusement les moyens et le talent de présenter l'éblouissante superficie.

Le devoir d'un historien n'est pas seulement de mettre de l'exactitude dans le récit des faits, il faut encore qu'il peigne fidèlement les caracteres. C'est un des bienfaits de l'histoire, qui, destinée à orner la mémoire d'une part, de l'autre doit éclairer l'esprit et la raison. Tel homme consigné dans ses fastes peut avoir une grande analogie avec tel être existant actuellement. On peut les comparer, et estimer celui qui vit, ou s'en méfier, d'après les rapports apperçus entre lui et celui qui a cessé d'être.

En général l'homme a une tendance naturelle à l'admiration. Le merveilleux lui plaît et le conduit à l'engouement. Telle est la cause des sensations puissantes qu'a fait éprouver Mirabeau à tout un peuple bon et loyal, qui prenoit son éloquence de fer pour l'élan du patriotisme et l'accent de la vérité; sa dureté pour de la fermeté; son esprit tranchant, sarcasmatique et dominateur, pour un vif amour du bien public; ses assertions despotiquement énoncées, pour de vrais principes politiques et de grandes leçons; enfin sa ténacité pour du caractere. Il en avoit un sans doute, mais lequel?

La raison démontre que jamais l'immoralité ne peut conduire au bien. L'expérience atteste que Mirabeau étoit le plus immoral des hommes sous tous les rapports : sa vie en fut la preuve; sa mort en fut la suite nécessaire. Voilà l'ébauche de son portrait.

Passons maintenant aux faits, et essayons de faire à un peuple ami des vrais talents et des grandes vertus l'utile opération de la cataracte sur toutes ces réputations usurpées par l'amour-propre et le charlatanisme, grands créateurs de la dangereuse prévention, et de l'illusion non moins à craindre.

Que ce peuple confiant et sensible apprenne à moins prodiguer au vice déguisé les honneurs et les hommages qui ne sont dus qu'à la vertu pure, au patriotisme à visage découvert, aux bonnes actions bien constatées et à leurs utiles résultats.

Mirabeau mourut le 2 avril 1791, à la suite d'excès, non de travail qui lui étoit facile,

mais d'écarts qui lui étoient familiers et devoient le tuer tôt ou tard. Mirabeau, extrême en tout, passoit de la gaieté des festins, de la volupté des boudoirs, à la sévérité des opérations de cabinet et à ses déclamations à la tribune.

Le dimanche 27 mars il se livra à des délassements dangereux par l'exagération qu'il s'y permit. Le lundi, au sortir du bain, une maladie inflammatoire s'annonça, et, malgré sa force tant physique que morale, il succomba en peu de temps.

Le troisieme jour le mal empire. Tout Paris s'en alarme; deux mille individus se relevent d'heure en heure pour porter dans toute la capitale le bulletin de l'état d'un malade dont la nation, trop électrisée par ses moyens exaltés, desiroit la vie et craignoit la mort. L'enthousiasme fut au comble. Il sembloit que Mirabeau tenoit le fil des destinées du peuple français, et que, lui mort, la France et la liberté n'étoient plus. Erreur bien excusable! Il est si aisé à l'esprit de masquer le cœur! il est si difficile au cœur de ne pas se laisser séduire par l'esprit! Tel fut son ascendant : il triompha de l'un par l'abus de l'autre.

Le temps est arrivé où les grandes vérités doivent se dire hautement : Mirabeau est mort bien à propos pour lui. Le peuple étoit sous le charme de son impérieuse séduction; il eût fini par en devenir la victime. Le 2 avril ce jongleur périt avec son caractere, c'est-à-dire avec une espece de stoïcisme mêlangé d'une sensibilité insidieuse sur le sort de la France. Il voulut être lui jusqu'à la fin et faire couler des larmes de tous les yeux qu'il avoit fascinés. Comme il mourut avec toute sa tête et que son énergie immorale ne l'abandonna point, il ne lui fut pas difficile de conserver son masque et de jouer son rôle jusqu'au dénouement : le fameux mot *dormir* en fournit une preuve.

Le convoi eut lieu le 4 avril 1791. La foule étoit immense. Le cortege se développa à la sortie du boulevard pour entrer dans la rue Mont-martre. Le peuple fourmilloit sur les balcons, les terrasses, les toits des maisons, et se perchoit sur les arbres mêmes. Un nombreux détachement de cavalerie ouvrit la marche, les trompettes en tête enveloppées de crêpes; puis la garde nationale en grand nombre, les uns sabres et fusils renversés; les autres sans armes; après eux les invalides, suivis des grenadiers, des cent-Suisses, des gardes de la prévôté de l'hôtel, des soldats du régiment du ci-devant et dernier tyran, et des Suisses rouges. De distance en distance le roulement sourd des caisses drapées de noir se faisoit entendre : le clergé fatiguoit de son ennuyeuse psalmodie. Mais ce chant presbytéral et peu intéressant avoit un correctif : une troupe de musiciens exécutoient sur divers instruments étrangers une marche religieuse. Une marche religieuse au convoi de Mirabeau! du fils de l'auteur du Système de la nature, et plus que digne de son pere en matiere de religion!

Voilà les contre-sens des hommes bons et sensibles, qui jugent du cœur des autres par le leur, et supposent de la bonne foi à tout le monde parcequ'ils en ont eux-mêmes. Le cercueil parut. Le peuple se tut devant le drap mortuaire qui voiloit les restes de Mirabeau portés par seize guerriers.

Immédiatement après le corps on vit le cœur recouvert par une couronne de *comte*. Autre contre-sens, autre discordance : apparemment qu'on sembloit deviner qu'il ne méritoit guere la couronne de chêne qui décoroit le drapeau du bataillon dont il étoit

commandant. Cette dissonnance dut faire sourire les aristocrates; mais elle choqua fortement et avec raison les patriotes clairvoyants. Le drapeau, civiquement orné de chêne, flottoit sur le cercueil environné de tous les citoyens soldats de la section, du bataillon des vieillards et de celui des enfants.

Les ministres, le garde du sceau de l'empire en simarre, l'assemblée nationale presque entiere, son président entouré des douze huissiers de la chaîne, ajoutoient à l'imposant de ce cérémonial.

Nous ne détaillerons pas une foule de mots puériles nés d'une préoccupation qui ne devoit pas durer : on les trouvera dans le n°. 91 des Révolutions de Paris; n°. très étrange. L'auteur n'a probablement pas voulu souiller sa plume en l'écrivant, et peut n'avoir péché que par une prévention qui sembloit alors épidémique. Ce fut cette prévention qui fit applaudir l'Égalité et Chartres son fils à cette fête. Ce fut cette prévention (bien pardonnable à un peuple franc qui croyoit Mirabeau son ami) qui fit tous les frais d'une fête funebre qu'on est aujourd'hui tout étonné d'avoir célébrée en l'honneur d'un *dépanthéonisé*. La société des amis, la société fraternelle et celle des indigents faisoient partie du cortege et marchoient sur deux lignes, celle des hommes et celle des femmes vêtues de blanc et de noir.

Ce convoi occupoit une lieue, et une heure n'a pas suffi pour le voir passer.

A saint-Eustache l'office des morts. Cérutti fait un discours qui tient de l'abandon et fait de l'effet. Une décharge imprudente de plus de 20,000 mousquets termine la cérémonie, et blesse grièvement une personne. Quelle fête! et pourquoi? le temps l'a dit.

On se remit en marche vers dix heures. La garde nationale rendit inutile le corbillard destiné au transport, et voulut porter elle-même le corps de Mirabeau jusqu'au Panthéon, où il fut placé dans un caveau du cloître, non loin de Descartes, à côté de Soufflot. A minuit chacun se retira.

L'enthousiasme d'une part, la curiosité de l'autre, conduisirent le lendemain au lieu de la sépulture beaucoup de citoyens des deux sexes qui n'avoient pu assister au convoi.

On rapporte que Mirabeau, deux jours avant sa mort, entendant un coup de canon, dit : «Sont-ce là les commencements des funérailles d'Achille?» Cet homme bizarre, qui n'a de nom dans aucune langue, se croyoit donc de bonne foi un Achille! Il est sûr, comme le dit Eustathe, cité par M^me^ Dacier, qu'Achille n'étoit pas un être moralement bon; et c'est alors qu'on peut trouver au héros de la fête que nous venons de décrire quelque ressemblance avec lui : mais du reste! — Jusqu'au tombeau il tint l'encensoir pour s'enivrer lui-même du parfum et des vapeurs de l'encens que la confiance lui prodiguoit.

Résumons-nous. Rien sans doute n'est moins blâmable que cette effervescence d'un peuple chaud et sensible qui se trouve électrisé par un grand talent. Il faut être juste; Mirabeau l'avoit ce talent supérieur; il connoissoit l'homme et son siecle : nous disons plus, il se connoissoit lui-même; et voilà précisément ce qui l'a lancé et guidé dans la carriere politique à l'époque de la révolution. Il semble s'être dit : Le Français est bon et facile, il se laisse aisément éblouir par de grandes et séduisantes apparences; revêtons-les : le Français est de tous les peuples le plus spirituel; je suis le plus

spirituel des hommes; mon apothéose est faite. Nous oserions assurer qu'il eut souvent de semblables conversations avec lui. Il s'estimoit trop lui-même pour ne pas jeter un regard de dédain sur les autres. Il se croyoit, de bonne foi, non seulement le tenant de l'assemblée, mais même son dieu. Rien de bien si les opérations et les décrets n'émanoient pas de lui. Il poussoit le despotisme jusqu'au point d'imposer silence d'une voix de tyran et de Stentor à ceux de ses collegues qui contrarioient ses opinions ou qui vouloient émettre les leurs. Et voilà l'homme qu'on a cru long-temps l'apôtre de la liberté et le sauveur de la patrie! Nous l'avons dit plus haut; comme politique il n'eut qu'un esprit de domination et d'intrigue, une ambition illimitée, des vues exagérées et aussi dangereuses quelquefois que presque toujours insuffisantes. Son style qu'on trouvoit mâle et ferme n'étoit que sec, impérieux et dur. Ses principes n'étoient que pour lui et non ceux qui doivent baser le bien public. Enfin il vouloit que tout fût nain autour de lui, pour être géant seul et à son aise.

Nous ne le suivrons pas dans sa vie privée. Elle n'est que trop connue et n'offre pas une galerie de tableaux bien moraux. Comme fils, comme époux, comme frere, comme pere, comme ami (s'il put l'être), il invite à tirer le rideau sur toutes ces catégories de son existence. La plus grande grace qu'on puisse lui faire, c'est de tâcher de l'ôter de sa mémoire comme on l'a ôté du Panthéon.

Mais non, sages républicains, ne l'oubliez pas. — Que son nom vous avertisse de suspendre votre jugement et d'étudier les hommes en évidence avant de leur accorder votre estime, de leur décerner des réputations et des couronnes, et de vous livrer à un enthousiasme souvent prématuré! La vertu a un caractere de douceur et de naïveté qui se peint dans les discours et dans les actions; le vice a toujours l'art mal-adroit d'outrer la vertu qu'il contrefait. Voilà, selon nous, le seul panégyrique qui convienne à Mirabeau, à qui la mort vint enfin arracher le masque dont il se couvrit constamment et arrogamment pendant tout le cours de sa dangereuse vie.

Il nous reste quelques mots anecdotiques à joindre à ce précis.

Mirabeau n'avoit point été élu par la noblesse, qui se connoissoit assez pour le connoître lui-même. L'intrigant voulut l'être par le vœu du tiers-état. Que fit-il? quelques bijoux, quelques vieux effets qu'il mit en vente et vendit en personne en firent un marchand. Alors la tache originelle fut comme effacée aux yeux du peuple, et Mirabeau fut élu. Quels moyens!

Le charlatan fit plus encore. Écrasé sous le poids des dettes et du mal-être, il fit servir sa puissance à sa fortune, qui de nulle qu'elle étoit devint immense en un instant. Quelque impure qu'en soit la source il faut l'indiquer.

La cour l'accapara par des sommes immenses et le mit en œuvre pour en arracher des décrets tels, (à ce qu'on dit,) que le droit de faire la paix ou la guerre laissé à l'infâme Capet, le *veto*, et autres.

Entré nud au sein de l'assemblée nationale, il est sorti de la vie laissant près d'un million, toutes ses dettes payées. *Voilà l'homme.* Qu'on le juge. Il est jugé.

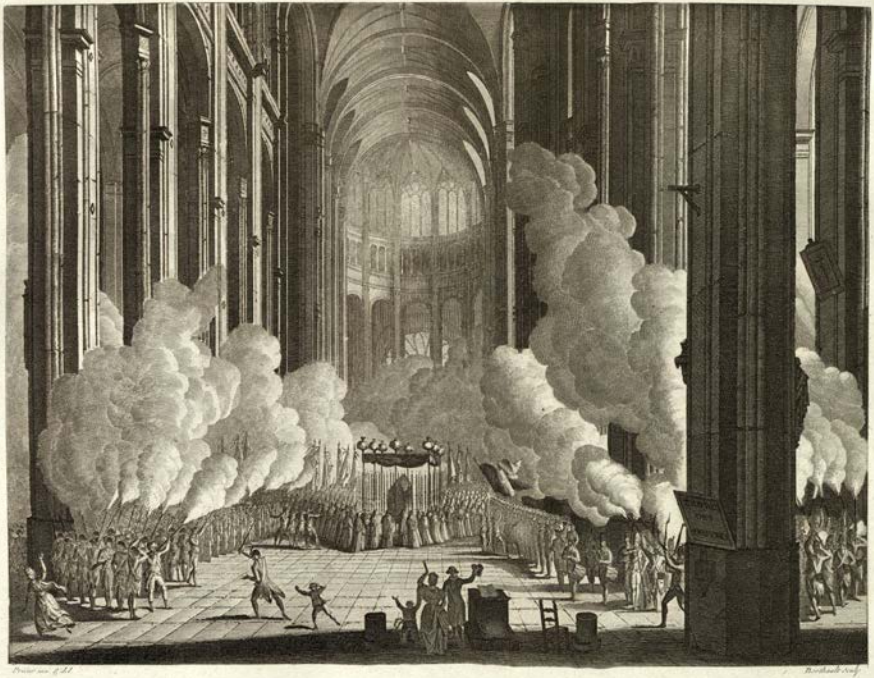

POMPE FUNEBRE DE MIRABEAU.

le 4 Avril 1791.

# CINQUANTE ET UNIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## MANNEQUIN DU PAPE BRÛLÉ AU JARDIN DE LA RÉVOLUTION, LE 6 AVRIL 1791.

Ce fut deux jours après la mort de Mirabeau, tandis que le deuil dont se couvroient les patriotes trop crédules exprimoit foiblement leur douleur, et que les soupçons populaires accusoient des hommes alors célebres d'avoir, comme les soldats d'Alexandre, empoisonné leur maître pour envahir son héritage, ce fut le 4 avril 1791 que parut ce *Bref* si long-temps attendu, et qui devoit ranimer les espérances des royalistes à l'instant où les patriotes venoient de recevoir un si rude échec. Cette œuvre pontificale, plusieurs fois annoncée par l'abbé *Royou*, étoit depuis long-temps en France avant qu'on eût osé la faire paroître. On craignoit avec raison que le peuple, éclairé par les écrits de ses grands hommes que d'autres écrivains zélés mettoient tous les jours à son usage, ne tournât en ridicule les sophismes ultramontains, et que la *religion* ne perdît d'autant plus dans cette circonstance que l'on avoit compté sur un triomphe plus éclatant. Mais, après qu'on eut *revu et corrigé* les fautes trop choquantes de la cour de Rome, le *bref* du pape sortit enfin *des presses de l'Ami du roi.*

Le peuple n'eut pas besoin qu'on le fît appercevoir de la foiblesse d'une telle attaque : la platitude du style, la pauvreté des raisonnements, des menaces ridicules contre le clergé que l'on nommoit alors constitutionnel, ne devoient pas exciter d'autres sentiments que le mépris. Si l'écrit en eût valu la peine, on y eût répondu : on ne vouloit que l'oublier, on le brûla.

Si l'on dit que *brûler n'est pas répondre*, on peut du moins donner des éloges à notre modération. Ce peuple de Paris que le sacré college dit être *composé de cannibales*, n'a fait que brûler un pamphlet ridicule avec l'effigie de son auteur; et les Romains qui vivent sous les bénignes loix du S.-Pere ont inhumainement égorgé les Français.

Quoi qu'il en soit, les patriotes qui avoient eu l'idée de brûler le mannequin du pape le firent revêtir pontificalement et le conduisirent avec solemnité dans le jardin de la Révolution. Là un des assistants lit un réquisitoire énonciatif des crimes de Pie VI, et conclut à ce que, *pour réparation d'iceux*, il soit livré aux flammes. Les défenseurs du papisme n'oserent élever la voix dans ce jury public : les conclusions de l'accusateur

furent adoptées à l'unanimité; et le mannequin pontifical, son bref à la main, et les journaux de l'abbé Royou, furent brûlés aux cris de joie et aux applaudissements du peuple rassemblé en foule pour voir ce joyeux *auto-da-fé*.

Les journaux du parti contraire ne manquerent pas d'écrire qu'indépendamment de l'outrage fait au chef visible de la religion catholique on avoit insulté gravement un *souverain* qui feroit de sa cause celle de tous les princes de l'Europe exposés à recevoir de nous de pareils traitements. Ils ne disoient pas, ces vengeurs des droits des princes, que le peuple de Londres traîne tous les ans l'effigie du pape dans les rues, et qu'il finit par la pendre ou la brûler. Cette horreur que le peuple anglais conserve au papisme n'a pas causé sa ruine malgré le nom d'*hérétique* qu'il porte depuis long-temps; et, si elle devoit se consommer, il faudroit en accuser plutôt la perfidie de ceux qui le gouvernent que ce mépris des superstitions romaines, qui le présentoit pour modele aux peuples éclairés.

Il parut à la même époque une caricature piquante, qu'il est permis de rappeler dans ce tableau, où la nature du sujet nous force de déroger à la gravité de l'histoire. Le pape au milieu de sa cour, tenant devant lui un vase plein d'eau de savon que l'abbé Royou faisoit mousser, formoit avec un chalumeau des bulles énormes que les cardinaux avec leurs chapeaux rouges, et les tantes de Louis XVI avec leurs éventails, dirigeoient contre la France. Le souffle seul du génie de la nation française suffisoit pour détruire cet ouvrage fragile.

Telle est peut-être l'image la plus fidele de la puissance des papes. Foible dans son origine, rapide dans son accroissement, mais n'étant composée que d'éléments périssables, le souffle de la raison a dû l'anéantir. C'est sans doute à la prescience qu'ils en avoient que l'on doit attribuer les persécutions qu'ils exercerent toujours contre les hommes de génie. Enveloppés de superstition dès leur naissance, quelle heureuse organisation, quels dons de la nature, et quelle éducation particuliere ne falloit-il pas à ces hommes extraordinaires pour échapper aux insinuations, aux préjugés si faciles à retenir dans le jeune âge! Et lorsque, volant de leurs propres ailes, ils osoient fixer l'astre qui les offusquoit, les mille bras du papisme dont le pouvoir s'étendoit par-tout où l'on suivoit sa foi, saisissoient l'audacieux qui avoit porté la main à l'*arche du Seigneur*. Persécuté sans relâche, quand la mort ou les cachots n'étoient pas le prix de son courage, il n'avoit d'autre garant de sa sûreté que de se démentir ou de se taire.

On peut donc être surpris que la vérité, qui devoit être si fatale à toutes les superstitions, ait pu traverser les siecles entourée des bûchers de l'inquisition et retenue dans les entraves que lui donnoient les rois, et poser enfin dans notre âge la borne où se briseront toutes les erreurs des hommes. C'est à l'invention de l'imprimerie, le plus beau présent que pût recevoir la société humaine, que sont dues les premieres vérités qui furent répandues sur la puissance pontificale; et les papes eux-mêmes prirent le soin de détromper ceux qui étoient dans l'illusion sur leur compte.

L'enfance de la papauté n'avoit vu que des hommes adroits qui, profitant du renom que donnoient à leur secte les martyrs qu'elle avoit eus et la crédulité des empereurs qui l'avoient embrassée, cherchoient à établir ce pouvoir spirituel que leur fondateur

leur avoit légué sur l'univers. La ferveur des missionnaires, l'éloquence du prosélytisme, l'exemple des empereurs, et la propension naturelle qui porte l'homme à imiter ceux qu'il voit au-dessus de lui, tout concourut à faire adopter le christianisme dans l'empire. Cependant les évêques de Rome profitoient de la faute qu'avoient commise les empereurs en transportant leur résidence à Constantinople. Restés à Rome avec un préfet qui étoit chargé de l'autorité civile, maîtres des esprits du peuple, ils ne tarderent pas à s'immiscer dans le gouvernement; et quand les attaques réitérées des brigands du nord eurent enfin abattu et morcelé cet empire colossal, au milieu de la confusion qui suivit cette chûte, quand on ne connoissoit plus de possesseur légitime, les papes se trouverent maîtres *spirituels* et *temporels* de la ville de Rome. Il falloit prévenir cependant les réclamations des princes qui, en usurpant le titre des empereurs romains, croyoient avoir droit à leur succession. Alors le génie ecclésiastique se déploya tel qu'il s'est toujours montré depuis : les menaces, la force, furent mises en usage. Ce n'est qu'au sentiment de leur impuissance que l'on dut la soumission qu'ils montrerent aux empereurs français et l'obligation qu'ils s'imposerent de n'être nommés que par leur consentement. Mais ils jeterent dès lors les fondements des droits qu'ils ont affectés depuis sur toutes les têtes couronnées, en forçant Charlemagne à venir recevoir de leur main la couronne impériale.

Avides de domination, ils se firent céder par cet empereur une partie des dépouilles des rois lombards : c'est ce fameux *patrimoine de S. Pierre* qu'une *donation céleste* et les concessions répétées de plusieurs empereurs leur assurerent bien moins que leur perfidie et les torrents de sang dont ils l'inonderent. L'histoire des papes n'offre que des scenes de ce genre jusqu'à la fin du 16^me^ siecle : mais malgré toutes les horreurs, malgré les crimes de toute espece dont se souillerent les monstres qui ont porté la tiare, c'est encore moins cet effrayant tableau de leurs forfaits, que l'abrutissement où leurs dogmes ont plongé l'esprit humain, qui doit faire regarder le papisme comme le plus funeste des fléaux qui ont désolé l'univers.

Un des caracteres distinctifs du suprême pontificat a été l'ignorance. A peine dans cette liste immense de vieillards couronnés en trouve-t-on quelques uns qui n'aient pas déshonoré l'espece humaine par leur stupidité autant que par leurs crimes. Il faut l'attribuer sans doute en partie au système électif, qui fait que l'on choisit le plus ignorant pour le gouverner avec plus de facilité, de même que le plus vieux afin d'occuper plutôt sa place. Mais ce Léon X (qui ne dut la tiare qu'à une maladie honteuse dont le conclave entier crut qu'il devoit bientôt mourir), le seul pape qui ait attaché son nom à une époque glorieuse de l'histoire, fut beaucoup moins grand que les circonstances qui l'entourerent; sans les grands hommes de son temps, Léon seroit oublié : et dans ces derniers temps un ouvrage assez médiocre (les Lettres de *Ganganelli*) n'a dû son succès éphémere qu'à l'étonnement qu'eut l'Europe entiere de voir qu'un pape savoit écrire.

*Braschi*, aujourd'hui souverain de Rome, joint à l'ignorance de ses prédécesseurs tout l'amour de famille, tout le *népotisme* qui ruine depuis long-temps l'état ecclésiastique : il n'est pas connu par des crimes; la prétention à la beauté est son ridicule,

et c'est moins pour l'amour de la pompe que pour déployer ses graces surannées qu'il aime à figurer dans les solemnités qui sont si communes à Rome.

Quand on brûla son bref à Paris, le bruit courut long-temps qu'il alloit y venir. La conversion d'un peuple dont le moindre citoyen a plus de philosophie que tous les docteurs de la cour de Rome, eût été difficile à opérer, et la triple couronne dont les papes se couvrent la tête, dit Montesquieu, comme faisoit César pour qu'on ne vît pas qu'il étoit chauve, n'auroit pas empêché de siffler le *Pere des fideles.*

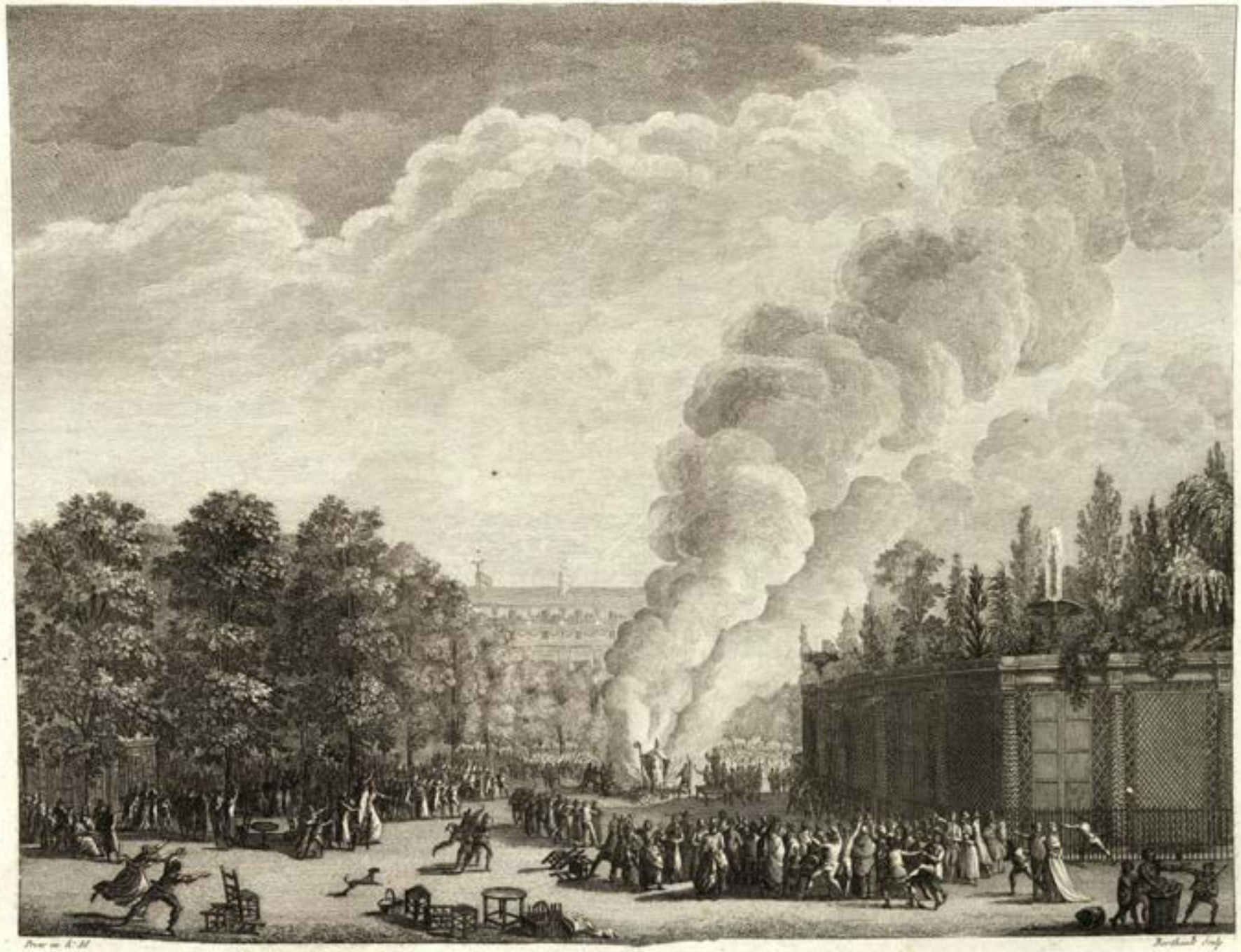

MANEQUIN DU PAPE, BRULÉ AU PALAIS ROYAL.

le 6 Avril 1791.

# CINQUANTE-DEUXIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## SUPPRESSION DES BARRIERES ET DES DROITS D'ENTRÉES, 1^er^ MAI 1791.

Un décret de l'assemblée constituante, rendu le 20 février 1791, fixa au 1^er^ mai suivant l'ouverture des barrieres de Paris et la suppression des droits d'entrées. Ce décret offroit trop d'avantages au peuple pour ne pas être vivement combattu par le parti de l'opposition. Après avoir épuisé en vain tous ses artifices pour éluder cette loi bienfaisante, il y consentit subitement, et proposa même qu'elle fût exécutée dès le lendemain. Il savoit que le moyen le plus sûr de rendre nuls ou nuisibles les effets d'une loi sage est d'en brusquer l'exécution. Mais l'assemblée nationale apperçut le piege qu'on lui tendoit; et le peuple de Paris, content de s'être vu rendre justice, attendit en paix l'époque fixée par ses représentants.

Le lendemain l'aristocratie répandit le bruit que les habitants du fauxbourg S.-Antoine vouloient incendier les barrieres. Cette semence de désordres adroitement jetée fut encore étouffée par la sagesse des citoyens. Cependant (s'il étoit besoin d'applaudir dans le peuple des vertus qu'il a presque toujours) on pourroit louer sa modération dans cette circonstance. Depuis long-temps il ne souffroit qu'avec impatience cette fouille inquisitoriale, et souvent indécente, établie à l'entrée de chaque ville, et dont Paris éprouvoit sur-tout les vexations. Avant même que la Bastille fût prise et qu'il eût recouvré ses droits, les premiers antres du despotisme qu'il attaqua ce furent les barrieres. Quelques unes furent brûlées alors; et les fermiers-généraux auroient peut-être bien voulu qu'à l'époque de leur suppression légale on eût renouvelé ces excès, qui eussent facilité la reddition de leurs comptes.

Le 1^er^ mai, qui apportoit ce complément à la liberté des Parisiens, la musique de

la garde nationale fit de grand matin le tour des murs de Paris. La gaieté qui régnoit sur tous les visages annonçoit un jour de triomphe. Les airs patriotiques, répétés à chaque barriere, produisirent l'effet que les fables judaïques attribuent aux trompettes de Gédéon sur les murs de Jéricho. Des chariots remplis de boissons et de comestibles entrerent, pour la premiere fois, francs de visites et de taxes : on les couronnoit de chêne et de laurier, symbole de leur liberté nouvelle. On forma des danses joyeuses aux barrieres pendant toute la journée; et Bacchus, pour prix de la liberté qu'il venoit de recevoir, prodigua ses dons à ces orgies patriotiques.

Un écrivain de ce temps-là disoit qu'il ne voyoit que les galériens, les traiteurs et les bourreaux qui pussent se plaindre de ce décret. En effet, il seroit difficile de calculer le nombre des malheureux que l'avidité financiere a ruinés ou fait périr dans les fers et sur l'échafaud. Les habitants des villes n'ont guere moins souffert des liqueurs falsifiées qui entroient dans leur consommation; la litharge, les dissolutions métalliques, les végétaux mal-sains employés par le marchand pour l'indemniser des droits qu'il étoit forcé de payer, formoient, avec un léger mêlange de vin naturel, la boisson habituelle des citoyens. La plupart de leurs maladies en étoient la suite : les figures pâles et hâves des Parisiens, attestoient aux yeux la mauvaise qualité des liqueurs que leurs guichetiers avides vouloient bien laisser entrer dans leur vaste prison. L'ivresse enfin, qui n'est dans les pays de vignobles qu'un innocent oubli de la raison, qu'un rêve joyeux, devenoit pour l'habitant de Paris un état de souffrance, d'abrutissement, et souvent même de mort, causé par la qualité des boissons bien plus que par leur excès. Le riche barbare, qui envioit au pauvre jusqu'à la joie naïve qu'il goûtoit après une semaine entiere de travaux pénibles, disoit : « Voyez ce peu-« ple! il ne rougit point de se plonger dans la crapule. C'est nous qui souffrons de « ces débordements, puisque c'est nous qui le faisons vivre : il se plaint de la modi-« cité des salaires, et cependant il trouve toujours du superflu pour s'enivrer et pour « égarer sa raison ». Si ce peuple qu'on insultoit eût osé répondre alors, il auroit confondu ses oppresseurs. « Si j'égare ma raison, leur eût-il dit, c'est que je cherche à « oublier votre dureté, votre injustice. Si j'avois le nécessaire le reste de la semaine, « je ne viendrois pas aujourd'hui dépenser en superflu le peu que je possede. Des « palais cachent vos débauches; vos vins délicieux parviennent sans falsification dans « vos caves opulentes; votre connivence avec d'infâmes financiers vous exempte même « des droits d'entrées : c'est le peuple qui souffre tout, qui paie tout; et quand il « cherche à perdre le souvenir de tant d'outrages, c'est du poison qu'on lui donne! »

Si à ces maux physiques on veut joindre les maladies morales dont les droits fiscaux étoient l'origine, si l'on se rappelle cette multitude de mercenaires toujours armés contre leurs concitoyens, intéressés à les trouver coupables, ayant le droit odieux

de leur faire subir un honteux examen, de scruter leurs personnes et leurs demeures, de disposer, sur leur simple témoignage, de leur liberté, de leur vie; si l'on considere combien la morale publique étoit blessée par les efforts des marchands pour tromper les acheteurs, quelle défiance affreuse devoit exister entre tous les membres de l'état, à combien d'injustices et de crimes ces droits oppressifs ont servi de prétexte, que de tentatives on a faites pour s'y soustraire, quelles cruelles représailles ils ont souvent causées; on conviendra que les décrets qui supprimerent la gabelle, les octrois et les fermes, effacent la moitié du traité des *délits et des peines.*

Ceux qui n'ont point vu jusqu'à quel point de perfidie les opposants de l'assemblée constituante poussoient leurs efforts contre les loix les plus justes ne croiront jamais qu'une des objections que présenta l'aristocratie contre l'abolition des droits d'entrées étoit la ruine des *contrebandiers.* La postérité, plus heureuse que nous, aura même besoin qu'on lui explique ce mot et cette objection hypocrite. Quand elle saura que le contrebandier, poussé par son intérêt et non par la haine de l'oppression, correspondoit avec les ennemis de l'état; qu'au mépris de toutes les loix il y introduisoit des objets prohibés; que, ne voyageant que la nuit et n'ayant d'asyles que les forêts et les cavernes, il ne différoit des brigands que par la maniere de voler; quand elle saura que ses armes n'étoient pas toujours tournées contre ses persécuteurs, qu'elles ont sacrifié plus d'une fois le citoyen paisible dans la crainte qu'il ne devînt un témoin indiscret, et que cet état continuel de violence et de guerre conduisoit presque toujours son malheureux auteur aux galeres ou à la potence; elle ne concevra pas que l'aristocratie préférât d'exercer sa sensibilité sur des gens qui violoient journellement les loix, plutôt que sur les malheurs sans nombre dont la conservation de ces droits étoit cause. Réclamer en faveur des contrebandiers contre ce décret qui met fin à la contrebande, c'étoit la même chose que de se plaindre au nom des voleurs que la gendarmerie les empêche de continuer leurs brigandages.

Si l'on remontoit à l'origine de tous les *droits* et qu'on cherchât l'étymologie de ce mot, on verroit qu'il n'a été appliqué qu'aux inventions les plus odieuses de la fiscalité, et qu'on sembloit leur avoir donné un nom plus respectable en raison de leur injustice : on verroit, comme dans tous les autres abus, les rois et les prêtres se réunissant pour pressurer le peuple, exiger de lui une partie des fruits de la terre en récompense de la protection temporelle ou spirituelle qu'il devoit en recevoir : ces redevances, bientôt converties en argent, furent étendues à l'entrée des villes, et surtout de celles qu'habitoient les princes. Quand la moindre bourgade étoit revêtue de fossés et de murailles, et gardée par les soldats des rois, des prêtres ou des grands seigneurs, il leur étoit facile de tenir dans leur dépendance les citoyens des villes qu'ils pouvoient affamer, et ceux des campagnes qui avoient besoin d'être habillés

par ceux qu'ils nourrissoient. Quand le régime féodal fut tout-à-fait anéanti; quand des marchés infâmes, des cessions, des rétrocessions, eurent fait passer les *droits* des prêtres entre les mains des rois; ceux-ci pour les conserver, pour les augmenter à leur gré, enveloppèrent la France d'une armée de commis, aussi nombreuse que celle qui combattoit les ennemis de l'état, mais aussi méprisable que l'autre étoit digne d'estime, puisque ni le mépris de la mort ni l'amour de la gloire n'étoient ses motifs, et que des vexations impunies contre des citoyens paisibles composoient tous ses exploits.

Il est curieux d'apprendre le seul objet qui n'étoit pas imposé dans cette nomenclature odieuse de taxes sur tout ce qui étoit utile à l'humanité, et où il est fort étonnant que l'on n'ait pas compris l'homme lui-même. Une loi du temps de S. Louis nous apprend que tout *joculateur* entrant à Paris avec un singe sera quitte de tous droits en le faisant jouer et danser devant le péage. De là vient le proverbe : *Payer en monnoie de singe, en gambades.*

Lorsqu'il n'exista plus de barrieres, on demanda ce qu'on feroit de ces murailles qui ne défendroient point contre l'ennemi, et qui ne semblent avoir été élevées que pour ôter la jouissance d'un air libre aux prisonniers qu'elles renferment. Ce qu'on peut faire de mieux sans doute est de les abattre, et de rendre aux Parisiens la liberté de sortir de leur ville chacun par l'endroit qui leur conviendra le mieux. Quant aux quatre-vingt-seize bâtiments des barrieres, presque tous construits avec recherche, même avec luxe et dans des formes totalement disparates avec leur destination premiere, un décret de la Convention les a consacrés à retracer les victoires et les conquêtes de cette campagne. C'est à l'art, c'est au génie à célébrer dignement ceux qui ont si bien défendu la liberté. Toutes nos armées sont triomphantes, toutes les avenues de la ville centrale porteront leurs trophées, et le seul droit d'entrée que l'on exigera désormais à Paris sera le tribut d'admiration et de reconnoissance que méritent nos guerriers.

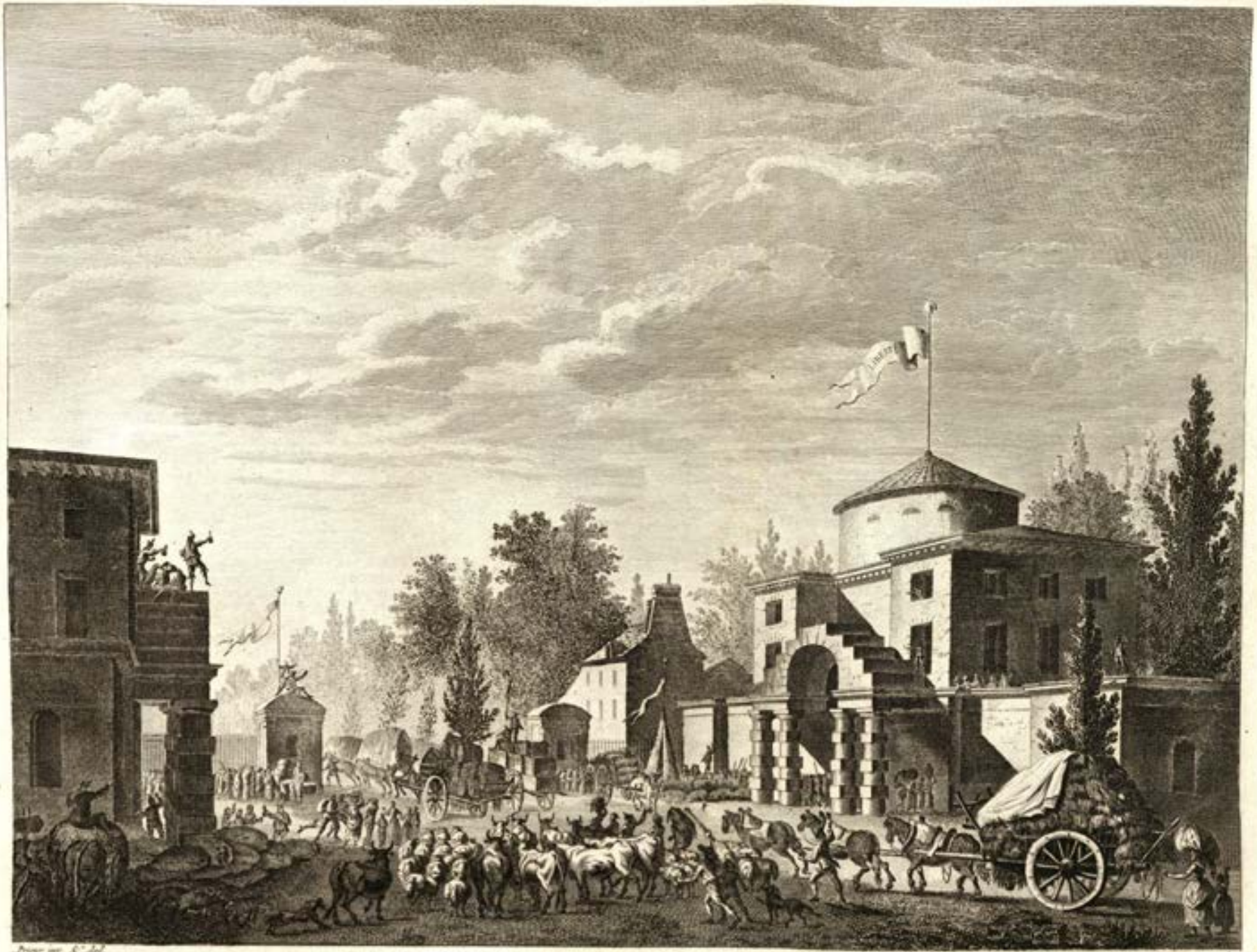

Prieur inv. & del.

Berthault sculp.

ENTRÉES DES BARRIERES LIBRES

le premier Mai 1791.

# CINQUANTE-TROISIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## ARRESTATION DE LOUIS CAPET A VARENNES, LE 22 JUIN 1791.

La mort de Mirabeau, en ôtant un appui précieux à la cour, ne changea rien au système qu'elle avoit suivi jusqu'alors. Réduite depuis long-temps à dissimuler sa rage, et son *parti* ne pouvant plus lutter avec avantage contre les patriotes, il lui restoit une ressource, trop pernicieuse pour nous, celle de soudoyer les défenseurs les plus célebres de la cause populaire, et de s'en faire des appuis d'autant plus puissants qu'ils paroissoient haïr la cour tout en servant ses intérêts. Mirabeau n'avoit pas su résister à l'appât de l'or; et plusieurs de ceux qui partagerent avec lui la faveur populaire et l'opinion publique ne se montrerent pas plus dignes du peuple, qu'ils avoient feint de défendre pour le mieux tromper. Dès lors fut concerté entre eux et le comité des Tuileries le projet de départ du roi, dont l'exécution ne fut différée jusqu'au mois de juin que par les déférences que manifestoient les amis de la liberté, et par les obstacles que le peuple lui-même opposa, notamment dans la journée du 18 avril, à tout ce qui pouvoit éloigner de Paris Louis et sa famille. Ce retard ne fut pas perdu pour la cour : la plus adroite dissimulation remplaça les répugnances qu'elle avoit témoignées jusqu'alors; la conduite privée de Louis XVI et de sa femme sembloit respirer la franchise et l'attachement le plus sincere à la constitution; enfin, pour détruire l'ombre même du soupçon sur ses sentiments, Louis adressa à toutes les puissances étrangeres une déclaration officielle, où *l'acceptation libre qu'il donnoit à la nouvelle forme de gouvernement, et son serment irrévocable de la maintenir*, étoient exprimés de la maniere la plus énergique, et que n'eût pas désavouée le meilleur patriote. Qui n'eût cru qu'il parloit de bonne foi, puisqu'il le faisoit volontairement, et qu'il se soumettoit par nécessité, sinon par inclination, à l'empire des circonstances? Sa déclaration, cependant, n'étoit qu'un dernier trait de perfidie; et l'histoire ne la conservera (ainsi que les actes d'adhésion à la régénération des Français, et le feint empressement qu'il mettoit à faire rentrer son frere et Condé dans leur patrie,) que comme un supplément de pieces utiles dans le grand procès entre les nations et les rois, et qui prouveroient de nouveau, s'il en étoit besoin encore, que le mensonge et la ruse ont toujours constitué l'art de régner.

Le 21 juin, à sept heures du matin, des gens de service aux Tuileries s'apperçurent que Louis XVI et toute sa famille s'étoient évadés pendant la nuit. En quelques

minutes cette nouvelle fut sue dans tout Paris : on y apprit presque en même temps que Monsieur étoit aussi parti du Luxembourg avec sa femme. Il avoit pris un autre chemin que son frere : il fut plus heureux que lui, et l'on sut, quelques jours après, qu'il étoit arrivé à Mons. On pouvoit s'attendre et la cour avoit cru que la consternation saisiroit un peuple immémorialement habitué à posséder ses rois auprès de lui, et renommé, comme on parloit alors, ou, comme on le diroit maintenant, avili depuis si long-temps par son amour pour eux. Mais il en arriva tout autrement.

La maniere dont la nouvelle de cette fuite, qui paroissoit alors d'une si haute importance, fut reçue du peuple entier, prouva que son caractere étoit changé, et que déja naissoient en lui les germes de l'énergie républicaine. L'étonnement frappa d'abord tous les citoyens : ils se regardoient en silence; ils ne concevoient pas que l'on eût pu violer des promesses aussi saintes, des engagements aussi authentiques. A ce mouvement de surprise succéda l'indignation d'un peuple généreux, trompé dans sa confiance et voulant s'en venger; irrité de la trahison, mais non pas aveuglé par sa colere; fier du sentiment de ses forces, mais pourtant se laissant conduire par les mains habiles qui devoient les diriger. Le tocsin, le canon d'alarme, la générale, se firent entendre; les boutiques furent fermées, et les piques du 14 juillet et du 6 octobre reparurent. Quel présage pour la tyrannie!

Le peuple s'étoit porté en foule aux Tuileries et au Luxembourg; il remplissoit ces appartements magnifiques dont chaque ornement lui avoit coûté des sueurs, et dont l'aspect lui étoit même interdit. Cette rare modération, cette vertu sublime qui caractérise presque toujours le peuple, quand il n'écoute que son instinct, le suivit encore dans cette journée au milieu des richesses que le désordre d'un départ avoit abandonnées dans les appartements. Aucun vol ne fut commis, aucune violence ne fut exercée contre ceux que l'on pouvoit le plus légitimement soupçonner d'avoir favorisé cette fuite; pas même contre la Fayette, dont on ignoroit, il est vrai, la complicité, mais en qui la négligence seule eût été un crime : le peuple protégea même Cazalès, qui avoit été reconnu, malgré son déguisement, sur le quai Voltaire; par-tout enfin il se montra grand, généreux, digne de lui.

Le département, la commune, les sections, s'étoient réunis; les personnes suspectes avoient été arrêtées, les carrieres visitées, la plate-forme de Mont-martre occupée. Des couriers furent expédiés sur toutes les routes, et principalement sur celle de Senlis, que l'on annonçoit avoir été prise par les fugitifs.

Leurs images furent abattues et foulées aux pieds, leurs noms effacés de toutes les enseignes; et le long outrage que le mot *royal* avoit imprimé à toutes les institutions utiles fut lavé dans un instant par la substitution du mot *national*. Eh bien! disoit partout le peuple, le roi est parti; tant mieux : c'est un parjure; nous nous passerons bien de lui. On se rappeloit toutes les précautions perfides qu'il avoit prises pour tromper la vigilance; ses promenades à cheval dans les fauxbourgs, l'argent qu'il avoit répandu, sa promesse d'assister à ce qu'on nommoit la fête-Dieu, et les apprêts qu'il avoit fait faire : il y avoit de quoi enflammer la fureur; mais on s'en tenoit au mépris.

Les assemblées primaires continuerent tranquillement le dépouillement de leurs scrutins; la vente des biens nationaux n'éprouva aucune interruption, et le jour même deux maisons furent vendues le double du prix de leur estimation; les Français renouvelant ainsi l'exemple que donnerent deux citoyens romains, dont l'un mit en vente et l'autre acheta le champ où campoit Annibal, non loin de Rome.

Que faisoit cependant l'assemblée constituante? Au milieu de ces grandes circonstances elle sembloit délibérer avec calme et dignité. Le sang froid qui paroissoit le même dans tous ses membres n'avoit pas dans tous la même cause. Le parti vraiment patriote se sentoit comme soulagé d'un fardeau, et sembloit croire que le départ du

tyran avoit déraciné la tyrannie. La minorité de la noblesse, qui avoit favorisé cette évasion pour achever la constitution au gré du trône, se félicitoit du succès de sa ruse, et avoit peine à cacher sa joie sous le masque du courage et d'une fermeté républicaine. Le *côté droit* seul, si turbulent peu de jours auparavant, étoit muet de surprise et de crainte. Il trembloit d'être sacrifié par le peuple, qui avoit tant d'autres injures à venger; il restoit en observation : et le reste de l'assemblée, quoiqu'agité de sentiments très divers, offroit l'aspect d'une unanimité imposante. Mais une de ses opérations apprit bientôt aux hommes clairvoyants la foi qu'ils devoient ajouter à ces apparences.

On avoit apporté à l'assemblée nationale une *Déclaration du roi aux Français, à sa sortie de Paris*, dans laquelle il protestoit formellement contre tous les actes qu'il avoit été forcé de faire depuis le 14 juillet 1789. L'assemblée y répondit par une adresse où, tout en incriminant le chef du pouvoir exécutif, elle fit pressentir au peuple « que la générosité pouvoit faire oublier des attentats;.. que si le despotisme tentoit « encore de soumettre les Français, un affreux triomphe ne lui donneroit que des « ruines... » La foiblesse de cette réponse donna la mesure du courage de l'assemblée, et fit prévoir que la trahison demeureroit impunie.

Cependant les fugitifs s'avançoient vers les frontieres; et leur marche concertée avec le traître Bouillé, qui avoit distribué des troupes à tous les relais depuis Châlons-sur-Marne, sembloit ne devoir éprouver aucun obstacle. Ils voyageoient eux-mêmes dans une telle sécurité, que Louis descendit souvent de voiture et s'entretint avec tous ceux *qu'il rencontra*, sans oublier de satisfaire l'appétit dévorant que les événements les plus malheureux n'ont jamais pu lui faire perdre.

Ce furent les mouvements des troupes qui donnerent les premiers soupçons. Bouillé avoit annoncé depuis quelque temps qu'il alloit former un camp à Montmédi : on avoit tracé des lignes autour de cette place, dix-huit mille rations de pain y avoient été commandées, et tous les régiments étrangers de l'armée s'avançoient sur tous les points pour occuper le chemin entre Châlons et Montmédi, et pour se réunir sur cette derniere ville, après avoir couvert le passage des voitures, que l'on disoit chargées d'un trésor. Drouet, maître de poste à S^te^-Ménehould, crut remarquer de la ressemblance entre l'effigie du roi peinte sur un assignat de 50 liv. et la figure d'un homme assis sur le devant d'une des voitures. Un détachement de dragons qui étoit arrivé la veille lui avoit déja donné quelques soupçons; ils s'étoient accrus à la vue de plusieurs couriers extraordinaires et de l'air mystérieux dont le commandant du détachement leur avoit parlé : mais ils se tournerent en certitude quand, aussitôt après le départ des voitures, on voulut faire monter les dragons à cheval pour les suivre. Drouet crie aux armes, fait battre la générale, annonce à toute la ville que c'est le roi qui vient de passer, invite la garde nationale à empêcher les dragons de le suivre, et se met avec Guillaume, commis du district, à courir après les voitures.

En passant à Clermont ils trouverent la ville dans le même trouble. Damas, digne complice de Bouillé, y étoit arrivé le 20 avec un escadron du treizieme régiment de dragons; et les citoyens n'avoient pas vu sans inquiétude ces militaires se munir de pierres à feu. Après le passage des voitures, les officiers de ce corps étoient allés éveiller les dragons et leur commander de monter à cheval sur-le-champ. Ce départ précipité alarma les esprits : les corps constitués l'envoyerent représenter au colonel, et lui firent demander en outre les ordres dont il étoit porteur. Damas donne de mauvaises raisons, et persiste à vouloir faire partir sa troupe qui étoit déja rangée en bataille. Les officiers municipaux s'adressent aux dragons et les conjurent de rester à Clermont. Damas donne l'ordre de départ; les dragons ne bougent pas. Alors s'éleve de tous côtés le cri de *vive la nation!* qui est répété par les soldats. Damas désespéré

s'enfuit à toute bride vers Varennes. Drouet et Guillaume y étoient arrivés avant lui et presque aussitôt que les voitures.

Il étoit onze heures du soir, il faisoit très noir, tout le monde dormoit à Varennes. Les voyageurs attendoient que les chevaux de poste fussent mis, et pressoient extraordinairement leur départ. Drouet prévient Leblanc, l'aubergiste du bras d'or; il l'envoie avertir Sausse, procureur de la commune; et lui-même, suivi de son compagnon, va placer en travers du pont de Varennes une grosse voiture chargée de meubles; il y joint plusieurs charrettes qu'il va chercher, et embarrasse tellement le chemin qu'il devient impossible aux voyageurs d'y passer.

Il étoit déja minuit. Les voitures s'avancent : le maire, le procureur de la commune, le commandant de la garde nationale, demandent les passe-ports des voyageurs. Après quelque résistance, Antoinette en présente un signé *Louis* et *Montmorin*, par lequel la baronne de *Korff* est autorisée à emmener deux enfants, une femme, un *valet-de-chambre, etc.* : c'est ce dernier titre que Louis avoit choisi. Drouet représente que l'on doit se méfier d'une *étrangere* qui a le pouvoir de se faire accompagner par des régiments de dragons et de hussards : Sausse conclut qu'il est trop tard pour viser le passe-port; il engage les voyageurs à passer la nuit à Varennes, et leur offre sa maison; ce qu'ils acceptent.

Sausse, marchand chandelier, fait passer à travers sa boutique et monter dans une petite chambre cette famille qui, la veille, occupoit un palais immense. Louis XVI, fidele à son caractere, demande à boire et cause avec son hôte. Celui-ci sortoit de temps en temps sous prétexte de calmer le tumulte; et Louis, qui prenoit beaucoup de plaisir à sa conversation, le pressoit toujours de revenir.

L'alarme étoit générale dans la ville. La garde nationale s'occupoit à placer des postes, à défendre les entrées; on formoit des barricades avec des pieces de bois, avec des voitures; on plaçoit du canon sur la route de Clermont. Arrive un détachement de hussards : leur commandant veut parler *au roi* et le garder; et, sur le refus qu'il reçoit, il cherche à forcer le passage. Alors le brave Drouet crie d'une voix énergique : *Canonniers, à vos rangs!* Les canonniers font avancer leurs pieces : elles étoient vuides, mais la bonne contenance de ceux qui les servoient en imposa aux officiers.

Les gardes nationales des environs arrivoient avec affluence. Sausse, qui n'attendoit que cela pour déclarer au roi *qu'il étoit jour et qu'il falloit* retourner à Paris, rentre dans sa chambre et fait quelques tours avec lui. Il y avoit dans cette chambre un portrait de Louis; Sausse, en le lui montrant, lui dit : *Sire, voilà votre portrait.*

Il étoit inutile de feindre. Louis crut réussir en suppliant : il employa les prieres les plus touchantes pour engager Sausse à le laisser partir pour Montmédi; il lui offrit les plus grands avantages pour sa ville et pour lui-même; il se remit entre ses mains avec toute sa famille : Antoinette, tenant son fils dans ses bras, se jeta à ses genoux. Tout fut inutile; ce vertueux citoyen sut résister aux pleurs comme à l'appât des richesses; et ce n'étoit pas un médiocre effort de courage dans un temps où un roi qui se disoit opprimé passoit encore pour un être intéressant.

Louis persistoit à ne point retourner à Paris, comptant toujours sur les troupes de Bouillé. En effet le fils de ce traître paroît avec un second détachement de hussards. Ceux qui étoient dans la ville faisoient des mouvements qui inquiétoient les citoyens; cinq dragons, au même instant, traversent Varennes au grand galop. L'imminence du péril décida le succès. L'artillerie fut pointée sur les hussards, qui demanderent un chef pris dans la garde nationale : ceux qui arrivoient furent repoussés; des chevaux, des voitures, furent fournis par les citoyens de Varennes; et, le 22 juin à dix heures du matin, Louis, protestant toujours qu'il avoit voulu se rendre à Montmédi et qu'il n'avoit pas le dessein de quitter la France, repartit pour Paris avec toute sa famille.

ARRESTATION DE LOUIS CAPET A VARENNES.

le 22 Juin 1791.

# CINQUANTE-QUATRIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## RETOUR DE LOUIS CAPET DE VARENNES A PARIS, LE 26 JUIN 1791.

L'ASSEMBLÉE constituante avoit envoyé au devant de Louis Capet trois commissaires pris dans son sein, chargés *de protéger la personne du roi, de l'héritier présomptif de la couronne, et spécialement de veiller à ce que le respect dû à la dignité royale fût maintenu :* expressions serviles qui ne faisoient que trop présager les malheurs dont elles furent suivies. Quand on reporte sa pensée sur l'époque de la fuite de Louis, quand on se rappelle quelle dignité montra la France à cette nouvelle, et que ce peuple, qui sait toujours donner à la vérité les traits de la plaisanterie, disoit le 23 juin, *Nous avons passé la nuit sans roi, et cependant nous avons bien dormi,* on reproche amèrement à l'assemblée constituante de n'avoir pas dès lors décrété la république, puisqu'elle sembloit provoquée par l'opinion du peuple et par l'indignation que lui inspiroit une si lâche trahison.

Ces sentiments furent manifestés dans toute leur énergie aux commissaires de l'assemblée constituante, parmi lesquels on avoit eu soin de placer un des principaux chefs du parti vendu à la cour. Louis n'avoit marché depuis Varennes qu'au milieu d'une troupe immense de gardes nationaux, armés de piques, de fusils, traînant après eux des canons, et répétant à chaque pas, *Vive la nation! à bas les aristocrates! à bas les traîtres!* Ce voyage, qui fut plus instructif pour Capet que ceux où il avoit reçu tant de fois des témoignages de bassesse et d'adulation, fut une des raisons qu'il allégua lors de son acceptation perfide de la constitution : il lui avoit servi, disoit-il, à connoître l'assentiment des Français à la nouvelle forme du gouvernement.

Ce fut à Epernay qu'il fut joint par les commissaires de l'assemblée. Il avoit avec lui dans sa voiture sa femme, son fils, sa fille, sa sœur, et la gouvernante de son fils; sur le siege étoient trois ci-devant gardes du corps, Valory, Dumoustier, et Maldent, déguisés en postillons. Les commissaires firent lecture aux fugitifs du décret qui établissoit leur mission. Louis répondit en peu de mots, et témoigna sa *sensibilité* à l'attention de l'assemblée pour la sureté de sa personne et le maintien du respect dû à la dignité royale. On se remit en marche jusqu'à Dormans, où s'arrêta la nombreuse infanterie qui accompagnoit les voitures. Elles ne furent plus

escortées que par des cavaliers, qui permettoient de mettre dans la marche une rapidité que faisoit croire nécessaire le bruit qui se répandoit qu'on poursuivoit Louis et qu'on vouloit lui couper le passage. Ces rumeurs étoient sans fondement. Bouillé n'étoit même pas allé jusqu'à Varennes pour délivrer son *maître* dont il avoit appris l'arrestation ; la peur saisit ce héros, qui écrivoit quelques jours après à l'assemblée nationale une lettre menaçante (datée de Luxembourg), où il promettoit de ne pas laisser *pierre sur pierre à Paris*. De retour à Stenay il demanda la route de l'abbaye d'Orval, et s'enfuit sur les terres de l'Empire avec Klinglin et d'Offeyse, tous les deux maréchaux de camp et ses dignes collegues en trahison.

Pendant que le peuple se montroit si grand dans toutes les parties de la France, les traîtres qui avoient spéculé sur la fuite de Capet, et dont les projets avoient été déjoués par la vigilance des citoyens, tâcherent du moins de tirer des circonstances le meilleur parti possible. Montmorin, ministre des affaires étrangeres, fortement accusé de complicité avec les fugitifs, puisqu'il avoit signé les passe-ports de la prétendue *baronne de Korff*, fut déclaré *irréprochable* par l'assemblée; mais l'opinion publique ne sanctionna pas cette décision.

Un autre décret bien plus étrange fut celui qui suspendit indéfiniment les assemblées électorales. Dans ces moments d'effervescence où l'indignation contre un *roi* conduisoit à la haine contre tous ceux qui portoient ce titre, on craignit que les choix du peuple ne tombassent que sur le petit nombre de ceux qui se prononcerent dès lors pour le gouvernement républicain, et que les mandats des nouveaux députés ne portassent pas expressément la conservation de la dignité royale: les meneurs de l'assemblée constituante aimerent bien mieux se donner le temps de ramener les esprits à des sentiments plus monarchiques, d'opprimer ceux qui seroient trop indociles, de *reviser* la constitution, et de ne quitter la place que quand l'esclavage auroit été établi, de la maniere la plus à craindre pour le peuple, par le moyen des loix.

Un décret précédemment rendu défendoit au *roi* de s'éloigner à plus de vingt lieues du corps législatif. On s'attendoit que l'infraction de cette loi *alloit ranger Capet* dans la classe des simples citoyens et qu'il seroit mis en *jugement; le vœu du peuple le demandoit:* mais cette assemblée, assez hardie pour violer les droits des Français, n'osa pas prendre sur elle de punir un roi perfide. Le décret qui établit une garde aux Tuileries après le retour de Louis ne lui ordonnoit que *de veiller à sa sureté et de répondre de sa personne ;* et même, quand ce décret fut rendu, quelques applaudissements s'étant fait entendre à la lecture de l'article qui concernoit la garde donnée à Louis Capet, le président réprimanda sévèrement ces citoyens qui applaudissoient jusqu'à l'apparence de l'égalité.

L'assemblée décida (et ce fut tout ce que le peuple gagna dans cet évènement) que ses décrets auroient force de loi, *quoique non revêtus de la sanction royale.* A présent que l'esprit public a fait des pas rapides en législation et que le peuple sait apprécier et exercer ses droits, un pareil triomphe paroît une plaisanterie; mais si l'on songe aux circonstances et aux partisans nombreux qu'avoit alors la royauté, cette victoire sur eux ne semblera pas indifférente. On compte avec plaisir les pas d'un enfant qui sort du berceau.

Mais si les législateurs ne se montrerent pas dignes de leur mission ni des circonstances qui les environnerent, le peuple (presque toujours plus grand que ceux qui le gouvernent) persévéra dans l'attitude majestueuse qu'il avoit prise le 21 juin. Aux passions fortes que ce nouvel évènement lui avoit données se joignoit toujours son caractere de gaieté, de plaisanterie, qui le rendoit très redoutable, sans aucune apparence de rudesse ni de férocité. La séance permanente de l'assemblée, qui dura depuis le départ de Capet jusqu'à son retour, fut souvent interrompue par des scenes

pittoresques et du plus grand intérêt, que formoient successivement toutes les classes de citoyens qui venoient exprimer leur amour pour la liberté, leur haine pour les traîtres et leur desir bien prononcé de les voir punir. Parmi les tableaux piquants et vraiment dignes d'observation que présenta cette époque, on doit compter celui de la garde nationale parisienne, qui vint à l'assemblée le 23 juin témoigner son indignation contre le tyran fugitif, ayant à sa tête un chef qui avoit le plus contribué à son évasion. Elle prêta le nouveau serment qui avoit été décrété, et cent mille voix répéterent aussitôt au dedans et au dehors de la salle, *Nous le jurons! nous jurons d'aller vaincre aux frontieres!* Toute la garde nationale traversa la salle dans une attitude fiere et tranquille : une quantité innombrable de citoyens entrerent avec elle et manifesterent la même énergie. Leur cri étoit, *Vive la nation et la loi!* Ils préludoient à ces temps peu éloignés où le nom odieux de *roi* ne devoit plus souiller nos cris de joie et nos chants de liberté. Une musique guerriere, placée sur les bancs vuides, ne cessoit de jouer l'air joyeux *ça ira*, qui mêloit un air de gaieté aux accents religieux du patriotisme. Plusieurs citoyens passerent en élevant leurs enfants sur leurs bras, et les devouant, dès l'âge le plus tendre, au service de la patrie. On distingua dans cette marche les Forts de la halle, armés de fusils, avec leur habit ordinaire, s'avançant dans un ordre et une contenance imposante, et les boulangers précédés d'un pain au bout d'une pique. Cette marche dura trois heures et ne cessa d'exciter dans toutes les ames le plus vif attendrissement et les plus hautes espérances.

Cependant le cortege *royal* s'avançoit vers Paris. Il étoit parti de Meaux le 26 à six heures du matin, et trouva la garde nationale parisienne à Bondy. Cette troupe citoyenne, couverte de sueur et de poussiere, entoura les voitures, et exprima avec force, par ses discours et par sa contenance, l'indignation qu'elle ressentoit. La disposition des esprits effraya tellement les trois gardes du corps placés sur le siege de la voiture, qu'ils demanderent la mort et supplierent qu'on ne les livrât pas à la fureur du peuple. Mais la garde nationale étoit bien éloignée, tout en les condamnant, de laisser attenter à leur vie. C'étoit à la loi de prononcer sur leur sort.

Il étoit sept heures du soir quand l'armée patriotique rentra dans Paris. Une multitude immense, répandue dans la place de la Révolution et dans les Champs-élysées, couvroit la terre, les toits, les arbres : mais cette multitude étoit immobile et silencieuse.

On avoit affiché au fauxbourg S.-Antoine, *Quiconque applaudira Louis XVI sera bâtonné; quiconque l'insultera sera pendu.* Nouvelle preuve de la justesse d'esprit du peuple, qui sentoit combien des applaudissements l'eussent avili, mais qui jugeoit aussi que des insultes ne feroient que dégrader encore davantage un roi qu'on seroit peut-être forcé de reprendre.

Seize pieces de canon, trente mille baïonnettes citoyennes, des cohortes hérissées de piques, entouroient, précédoient et suivoient les trois voitures. Capet avoit dans la sienne deux commissaires de l'assemblée (Barnave et Pétion); dans la seconde étoient deux femmes de chambre de ses enfants ; et la derniere, qui étoit le char de triomphe, portoit le garde national qui, avec tant de courage, avoit arrêté les fugitifs à Varennes. Elles passerent au milieu de deux cent mille spectateurs de tout âge, de tout sexe, qui, rangés en haie, dans un profond silence, voyoient défiler ce singulier cortege. A l'aspect de cette imposante gravité, on eût cru voir deux cent mille jurés observant des accusés et lisant leur crime dans leur contenance coupable. Tout donnoit l'idée de la justice, et rien n'offroit l'image de la vengeance. Ce peuple, qui sentoit sa force, ne s'abaissoit point à demander le sang des criminels, et l'on voyoit en même temps qu'il se reprochoit sa pitié pour ces têtes superbes courbées sous leurs fautes et livrées en spectacle à ceux dont elles avoient conjuré la ruine.

Quand les fugitifs descendirent de voiture, ils tremblerent à la vue de cette foule d'hommes qui annonçoient par leur contenance qu'ils savoient comment la liberté se maintient, comment la souveraineté des nations s'exerce : on n'entendoit retentir que ces cris, *La loi! la loi!* Cette invocation à la loi étoit l'arrêt de mort des coupables. Ce tableau d'un peuple immense et sous les armes, qui tient les victimes sous son glaive et qui en appelle à la loi pour les punir, est un des spectacles les plus frappants qu'offre l'histoire des nations et le plus propre à honorer la nation française aux yeux de l'univers.

RETOUR DE VARENNES. ARRIVÉE DE LOUIS CAPET À PARIS,

le 25 Juin 1791.

# CINQUANTE-CINQUIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## APOTHÉOSE DE VOLTAIRE, LE 12 JUILLET 1791.

Dans les révolutions politiques, où la différence des intérêts produit nécessairement celle des opinions, où les ames s'exaltent pour soutenir l'erreur comme la vérité, où les haines de partis (plus fortes que les haines particulieres) succedent aux douces affections de la société, on aime à reposer ses yeux sur un spectacle qui réunit tous les suffrages, qui rapprocha pour un instant les esprits les plus opposés, et dont l'histoire conservera soigneusement l'époque, comme celle du triomphe complet des lumieres et de la philosophie.

L'assemblée constituante avoit décrété le 30 mai, jour anniversaire de la mort de Voltaire, qu'il avoit mérité les honneurs dus aux grands hommes. Sans doute il n'étoit pas besoin d'un décret pour que Voltaire fût rangé parmi les bienfaiteurs des nations : quelle loi pouvoit valoir l'admiration et la reconnoissance de l'Europe entiere; j'ai presque dit de l'univers? Mais il importoit au corps législatif d'expier solemnellement l'outrage fait à la raison universelle dans la personne d'un grand homme. Paris brûloit de voir rentrer glorieusement dans ses murs ces restes précieux qu'un archevêque imbécille et un prêtre fanatique avoient privés de sépulture, que l'on n'avoit pu dérober à la rage de leurs ennemis qu'en les travestissant, et qui, sortis furtivement de Paris, reposoient en silence, depuis treize ans, dans la solitude monastique de Sellieres, visités seulement par quelques sages qui bravoient la superstition régnante, et par les étrangers, surpris qu'un désert renfermât celui dont le nom remplissoit le monde. Les amis des lettres et de la liberté hâtoient de tous leurs efforts ce triomphe qui devoit humilier également le despotisme et l'ignorance; ils votoient des couronnes civiques à celui qui avoit fait dans l'opinion la révolution qui s'opéroit alors dans le gouvernement. Son apothéose fut fixée au 12 juillet.

L'antiquité avoit vu plus d'une fois la reconnoissance publique placer au rang des dieux le guerrier sauveur de sa patrie; et, dans une religion enrichie chaque jour des trésors de la fiction, l'ardente imagination des Grecs se plaisoit à former une filiation divine au mortel qui avoit étonné la terre. L'adulation romaine transporta dans la suite à ses empereurs cet honneur qui n'étoit dû qu'aux bienfaiteurs des nations; et si *Titus* et *Marc Aurele* entrerent dans l'Olympe, leur association avec *Tibere*, *Caligula*, *Néron*, *etc.* prouva trop que cet Olympe n'étoit pas exclusivement le séjour de la vertu. Ces deux peuples, dans leurs meilleurs choix, n'avoient rendu hommage qu'à des guerriers, qu'à des princes : il étoit réservé à la nation française régénerée de décerner les honneurs suprêmes au poëte philosophe qui n'avoit exercé de pouvoir

que celui du génie, et dont les exploits, attestés par la chûte des préjugés, avoient été un bienfait pour l'univers.

Un officier municipal se rendit de Paris à Sellieres pour y porter le décret du corps législatif. Il étoit temps qu'on le reçût. L'abbaye de Sellieres mise en vente avoit fait sentir la nécessité d'en retirer le dépôt précieux qu'elle renfermoit; tous les districts voisins étoient convenus de se partager les restes de Voltaire. C'est ainsi que sept villes de la Grece se disputerent l'honneur d'avoir vu naître Homere. Le décret mit fin aux prétentions mais non pas aux regrets de ces amis de la liberté.

La cérémonie de la translation présenta tout ce que la pompe antique et le concours de toutes les classes d'un peuple libre peuvent réunir de plus majestueux et de plus touchant. A la tête du cortege on voyoit des maires villageois en costume municipal: suivoient en longues files les gardes nationaux des environs, leurs fusils garnis de branches de chêne et de laurier. Une musique douce et champêtre jouoit des airs attendrissants qui exprimoient le regret d'une séparation nécessaire : ceux qui l'avoient possédé se consoloient à peine de le perdre par l'idée de la gloire qui l'attendoit au Panthéon. A chaque instant et de toutes parts arrivoit un concours nouveau de citoyens qui jetoient des fleurs et présentoient des couronnes. Par-tout les plus touchants spectacles, les émotions les plus vives : les meres soulevant leurs enfants dans leurs bras pour leur imprimer le souvenir de cet évènement glorieux; les femmes faisant religieusement toucher au sarcophage des linges qu'elles baisoient et qu'elles emportoient avec respect; les vieillards aux pas tardifs, suivant des yeux le cortege, levant les mains aux ciel, et le bénissant de vivre encore pour être témoins d'un si beau spectacle; en un mot tous les âges, toutes les classes de la société, confondant leurs hommages, parceque tous avoient éprouvé les bienfaits du grand homme. Les chemins étoient applanis, des arcs de triomphe dressés sur son passage. Les villageois, les bûcherons, les ornoient de fleurs, de verdure, de guirlandes simples comme leurs cœurs : le soir, des flambeaux, des illuminations traçoient la route qu'il devoit suivre : la nuit, des dômes de feuillages couvroient sa tête : on craignoit de ne pas lui témoigner assez le respect et la vénération qu'il inspiroit.

Le char qui le portoit étoit moitié champêtre moitié triomphal : haut d'environ vingt pieds, il étoit monté sur quatre roues et traîné par quatre chevaux. Des angles de ce char s'élevoient quatre pilastres de marbre blanc, garnis de draperies relevées avec grace, et enlacés de guirlandes de fleurs. Ces supports étoient couronnés par un baldaquin sur le haut duquel flottoient les couleurs nationales. Chaque colonne par des anneaux et des rubans soutenoit le sarcophage, qui se trouvoit mollement balancé sous des guirlandes de roses. Une galerie à l'entour étoit ombragée par des peupliers, des cyprès, des hêtres et des ormeaux : on eût dit que c'étoit une forêt ambulante, ou plutôt le bois sacré de l'Hélicon animé par la présence du dieu des vers.

C'est ainsi qu'à travers les applaudissements universels, les danses, les concerts, il s'avança vers Paris, peu de jours après que Louis Capet y fut rentré. Ces deux époques, si rapprochées et si différentes, établirent enfin victorieusement le triomphe du génie sur la royauté. Un prince perfide n'avoit recueilli que des mépris de ceux qu'il osoit appeler ses *sujets*, tandis qu'un simple citoyen, même après sa mort, recevoit des hommages universels d'un peuple juste et reconnoissant.

Le sarcophage passa la nuit sur l'emplacement de la Bastille. On vouloit que les mânes de Voltaire fussent en quelque sorte témoins de la ruine de cette forteresse où le despotisme l'avoit renfermé. Quelle différence de ces temps à celui de son triomphe! Le palais de la vengeance n'offroit plus qu'un vaste amas de décombres, desquelles on

voyoit s'échapper des touffes de myrtes, de roses, de lauriers, que la présence d'une divinité sembloit pouvoir seule faire croître dans ce lieu de terreur. Une musique ravissante y avoit remplacé le bruit des chaînes et des verroux; aux gémissements des cachots avoient succédé les applaudissements d'un peuple immense; aux ténebres de la nuit un horizon brillant; au Tartare l'Élysée : et ces miracles étoient l'ouvrage de Voltaire. On lisoit sur une pierre de la Bastille :

À CETTE PLACE

OÙ LE DESPOTISME L'ENCHAÎNA,

VOLTAIRE

REÇOIT LES HOMMAGES D'UN PEUPLE LIBRE.

L'heure du départ étoit fixée pour huit heures; et, avant six, un peuple immense remplissoit les boulevards. Leur enceinte, qui comprend une lieue en demi-cercle, ne suffisoit pas à cette cérémonie. Le cortege s'avançoit dans l'ordre le plus imposant. La cavalerie ouvroit la marche : venoient ensuite le bataillon des jeunes éleves de la patrie, la garde nationale, les clubs, les sociétés fraternelles, les forts de la halle, les vainqueurs de la Bastille, et ceux dont les bras réunis en ont renversé les tours. On voyoit au milieu d'eux un drapeau déchiré, celui qui fut arraché des mains du perfide Launay à la prise de cette horrible forteresse. Il étoit suivi des veuves dont les époux sont morts pour la conquête de la liberté. Les invalides venoient ensuite avec nos freres d'armes des départements. Sur des brancards chargés de carreaux de velours on voyoit portés le buste de Rousseau, le plan de la Bastille en relief, des cuirasses, des boucliers rouillés trouvés dans ses décombres. Les éleves des arts, habillés à l'antique, portoient des guirlandes de chêne en forme d'enseignes. Des inscriptions en l'honneur de Voltaire indiquoient ses chefs-d'œuvre et les victoires de son génie. D'autres tenoient les attributs des muses, le masque de Thalie, le poignard de Melpomene, la lyre de Polymnie, la plume de Clio, la trompette de Calliope. On croyoit voir passer les dieux de l'antiquité. La collection magnifique des Œuvres de Voltaire, enfermée dans un coffre d'or, frappoit tous les esprits, étonnés que l'esprit d'un seul homme eût produit ce qui feroit la richesse de tout un siecle. Des hommes en tunique portoient sa statue, que chacun eût voulu animer pour le rendre témoin de sa gloire. Derriere elle marchoient les acteurs costumés des différents théâtres, les gens de lettres, les juges de paix, les districts, les tribunaux, le département, la municipalité, l'assemblée nationale, les ministres, et les ambassadeurs de tous les peuples de l'Europe.

Un groupe de musiciens, avec des instruments de forme antique et chantant des hymnes nouveaux, précédoit le char magnifique qui avoit remplacé celui qui l'avoit amené de Sellieres. Ce chef-d'œuvre d'une création nouvelle étoit porté sur quatre roues de bronze. Tous les arts avoient uni leurs efforts pour former ce char triomphal; le goût le plus pur avoit présidé à tous ses ornements. Sur un large plateau ceint de feuilles de chêne s'élevoit un sarcophage de granit oriental. Sur les faces latérales, des génies abymés de douleur tenoient leurs flambeaux renversés. On lisoit des inscriptions des quatre côtés du sarcophage. Sur les degrés, couverts de velours bleu parsemé d'étoiles d'or, s'élevoient quatre candelabres antiques, où l'encens et les parfums brûloient en abondance. Un lit de repos placé sur le sarcophage portoit une figure très ressemblante de Voltaire à demi couchée, dans l'attitude du sommeil. Il étoit vêtu de drap pourpre; et l'Immortalité, sous la figure d'une jeune fille qui descendoit du ciel, lui posoit sur la tête une couronne d'étoiles d'or. Au timon, qui s'élan-

çoit de la gueule d'un dragon, étoient attelés douze chevaux blancs, conduits à la main par des guides vêtus à la romaine.

Ce cortege magnifique, composé de cent mille hommes, défilant en présence de six cent mille spectateurs, s'arrêta d'abord devant l'opéra, que l'on avoit superbement décoré. Sur un autel antique étoit le buste de l'homme immortel : on lisoit sur trois médaillons les noms du *Temple de la Gloire*, de *Pandore*, et de *Samson*. Voltaire arrive enfin sur le superbe quai qui depuis a porté son nom, laissant derriere lui ce pavillon de Flore d'où le honteux Louis Capet contemploit ce triomphe à travers une jalousie. La seconde station se fit devant la maison de Charles Villette où Voltaire étoit mort, où son cœur est encore renfermé. Cinquante jeunes citoyennes, vêtues en blanc, ceintes de bleu, la tête couronnée de roses, y reçurent le grand homme, qu'elles accompagnerent jusqu'à son dernier asyle. On voyoit au milieu d'elles la veuve et les filles de l'infortuné *Calas* couvertes de deuil. La terre étoit jonchée de fleurs, les couronnes pleuvoient aux pieds de Voltaire. Sa fille adoptive, la C^ne^ Villette, s'avance pour embrasser sa statue : elle la couronne, elle lui présente son enfant comme à une divinité tutélaire. L'excès des sentiments qu'elle éprouvoit la saisit au point qu'on fut obligé de l'emporter chez elle; mais, lorsqu'elle eut repris ses sens, elle vint se joindre au cortege qu'elle ne quitta plus.

Cependant la marche continue au son d'une musique céleste. Sur la façade de l'ancienne comédie française on lisoit, *Il fit OEdipe à dix-sept ans.* Plus loin, le temple de Melpomene, dans la plus riche parure, attendoit la divinité dont il avoit tant de fois répété les oracles. De nombreux cartels étoient suspendus à toutes les colonnes. On lisoit sur le fronton, *Il fit Irene à quatre-vingt-trois ans.* Tous les acteurs costumés, *Brutus*, *Orosmane*, *Nanine*, vinrent offrir à leur pere des fleurs et de l'encens. La musique, les chants, se confondoient dans les applaudissements des spectateurs. C'est avec ce concours unanime, à travers les vœux et les hommages de tout un peuple, que Voltaire fit son entrée au Panthéon français.

TRIOMPHE DE VOLTAIRE.

le 11 Juillet 1791.

# CINQUANTE-SIXIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## PUBLICATION DE LA LOI MARTIALE AU CHAMP DE MARS, LE 17 JUILLET 1791.

L'époque où se trouvoit la France devoit être pour elle une source de gloire et de prospérité. Louis Capet, chargé de l'indignation publique, méprisé de ses partisans mêmes depuis son parjure, n'inspiroit plus d'intérêt, ce tribut que le cœur humain paie si facilement au malheur même le mieux mérité : les représentants du peuple, obligés de s'emparer d'une partie du pouvoir exécutif, alloient imprimer au gouvernement une force, une activité, qui devoient déconcerter la malveillance. Déja se taisoit l'aristocratie épouvantée : déja s'élevoit la voix de la patrie qui sollicitoit un grand exemple pour les peuples dans le jugement d'un roi : des citoyens courageux réclamoient la république, et repoussoient victorieusement les sophismes intéressés de ceux qui prétendoient qu'un grand état ne pouvoit prospérer sous cette forme de gouvernement : tout annonçoit enfin que la nouvelle *Hégire* seroit pour les Français la véritable ere de la liberté. Mais la faction qui avoit subjugué l'assemblée constituante, loin de s'immortaliser en consacrant cette époque, loin de céder au vœu public mille fois répété qui demandoit vengeance, n'usa d'une circonstance si favorable à la liberté que pour la restreindre, l'enchaîner, et soumettre par la violence et la terreur ceux qui, plus éclairés ou plus patriotes, ne pouvoient que s'indigner de ses trahisons.

Les sept comités réunis, chargés d'examiner *si Capet pouvoit être mis en cause et si son évasion étoit un délit*, présenterent un rapport où furent érigés en principes les sophismes les plus désastreux et des théories subversives de l'ordre social. Le rempart de l'inviolabilité devoit défendre un roi, disoient-ils, contre les plus justes représailles; ce rempart qu'ils prétendoient absolument nécessaire au bonheur du peuple, interdisoit toutes poursuites contre la fuite et le parjure de Louis. Par les distinctions les plus subtiles et les plus coupables ils établissoient ensuite qu'une action moralement criminelle ne devient un délit que lorsqu'elle est ainsi spécifiée par la loi; et (passant adroitement sous silence le décret qui défendoit au roi de s'éloigner de plus de vingt lieues du corps législatif, et qui auroit suffi pour le condamner) ils concluoient que Louis Capet ne pouvoit être mis en cause pour le fait de son évasion.

Comment ces complaisants législateurs ne s'apperçurent-ils pas qu'en argumentant du silence de la loi pour innocenter un roi parjure, ils se faisoient eux-mêmes leur

procès, puisqu'on pouvoit leur reprocher d'avoir à dessein laissé incomplètes les ressources qu'un peuple prévoyant devoit se réserver contre la perfidie de ses rois?

Ce fut pourtant sur ces motifs que fut fondé le décret qui termina cette discussion importante. La raison la plus sévère, la logique la plus juste, parlerent en vain dans l'assemblée par l'organe de quelques amis de la liberté : la voix publique, l'empressement du peuple à voir punir un traître, appuyerent inutilement leur opinion : les comités, vendus à la cour, assurés de La Fayette qui commandoit la force armée, s'environnerent de la garde nationale, que l'on cherchoit dès lors à indisposer contre les citoyens; et ce fut sous les auspices des baïonnettes que passa ce décret qui répandit la consternation dans Paris. Une foule immense se porta dans les spectacles que l'on interrompit : on s'écrioit dans les rues : *Tout est perdu! le traître est sauvé!* On n'étoit pas dupe de l'artifice des comités, qui, pour satisfaire en apparence à la justice, avoient fait traduire à la haute cour nationale les instigateurs ou complices de la fuite de Capet; et l'on prévoyoit bien qu'une officieuse amnistie viendroit rendre à leur maître ces serviteurs, qui n'étoient pas, il est vrai, les plus grands coupables que l'on eût à punir.

Les royalistes, habiles à profiter des moindres circonstances qui leur étoient favorables, jetoient adroitement des germes de division entre les autorités constituées et le peuple, et préparoient ainsi l'horrible journée du 17 juillet. Constants dans leur perfide projet de rétablir la monarchie, ils engageoient les gens sans aveu à prendre la cocarde blanche; et l'on arrêta six ouvriers qui portoient ce signe contre-révolutionnaire. Calomnie absurde contre le peuple! Loin de regretter l'ancien régime, loin de voter pour la conservation de la royauté et d'en arborer l'odieuse livrée, ce peuple, trahi par ses mandataires, murmuroit contre le pas rétrograde qu'ils imprimoient à la révolution par l'absolution de Louis; et, si l'on eût recueilli les voix, elles eussent toutes été pour la république.

Cependant se célébra la commémoration du 14 juillet. Elle fut tranquille; c'est tout ce qu'on pouvoit en attendre de mieux. Ce n'étoit point la fête du peuple : on n'y voyoit point éclater la joie des conquérants de la Bastille : c'étoit une promenade militaire tristement dessinée autour du Champ de Mars. On eût dit que de funestes présages entouroient l'autel de la patrie, et que la garde nationale, en y prononçant des serments fraternels, portoit en frémissant ses armes destinées à un fratricide.

Malgré les efforts des amis du roi, son nom étoit effacé de tous les drapeaux, et l'ancien trinome, *La nation, la loi, le roi*, étoit remplacé par celui-ci, *Dieu, la nation, la loi*. L'autel de la patrie ne portoit plus ce nom odieux joint aux allégories nationales.

Les patriotes avoient donc à combattre les efforts réunis des royalistes et des faux amis de la liberté. Si les assaillants étoient formidables par leur nombre, et sur-tout par leur réunion avec la majorité des représentants du peuple, les patriotes, de leur côté, montroient assez d'énergie pour déconcerter toutes leurs mesures. La société fraternelle publia une adresse aux Français, où la ferme énonciation des principes et leur application à la circonstance réduisoient au néant tout l'échafaudage des comités. Les adhésions multipliées de toutes les parties de la France se réunissoient pour demander que l'assemblée ne prononçât pas sur le sort de Louis sans avoir consulté les quatre-vingt-trois départements. Les écrivains fouilloient l'histoire ancienne; ils citoient ce passage de Thucydide : « Tout roi convaincu d'avoir conspiré contre la liberté de sa « patrie, d'en avoir trahi les intérêts, soit en se laissant corrompre, soit en devenant « parjure, étoit puni de mort». La condamnation de Capet sembloit écrite jusques dans les prophéties d'Ézéchiel : « Un prince parjure qui a violé le pacte fait avec son peuple « sera ramené ignominieusement avec tous ceux qui l'ont accompagné, et il mourra

« dans Babylone ». A ces leçons tirées de l'antiquité se joignoient, en faveur du parti patriote, les contradictions que présentoit la conduite du corps législatif. Il avoit décrété que Louis ne seroit point mis en jugement; et cependant on ne lui rendoit pas ses fonctions; il n'étoit plus censé roi, il ne devoit reprendre ce titre qu'après l'achèvement de la constitution : et pourtant la loi même qui fut rendue relativement à sa fuite portoit ce préambule : *Louis, par la grace de Dieu et par la loi constitutionnelle, etc.* L'assemblée avoit décrété qu'il seroit fait une adresse au peuple français pour lui prouver la nécessité de la conduite qu'elle avoit tenue. Les commissaires chargés de sa rédaction déclarerent en pleine séance combien cette tâche leur sembloit difficile, et l'adresse ne fut point faite.

Dès le 14 un grand nombre de citoyens avoient présenté à l'assemblée une pétition sur l'objet qui occupoit alors tous les esprits. Le mauvais accueil qu'ils reçurent et la réponse du président durent leur faire voir suffisamment combien étoit vain l'espoir de ramener le corps législatif aux principes : mais, voulant frapper un coup plus décisif et prouver jusqu'à l'évidence que leur vœu étoit celui de la majorité des citoyens, ils convoquerent au Champ de Mars une assemblée de tous ceux qui partageoient leur opinion. La municipalité avoit été prévenue que ce rassemblement se feroit sans armes et conformément à la loi : la pétition, soumise à l'examen des sociétés populaires et des esprits les plus sages, avoit été approuvée; en conséquence on se réunit pour la signer le 17 juillet au matin.

Les meneurs de l'assemblée nationale avoient prévu cet évènement; ils l'avoient même excité, dans l'espoir qu'un tel rassemblement n'auroit pas lieu sans désordres, et bien résolus de saisir ce prétexte pour comprimer le peuple et pour réduire à l'obéissance ceux qu'ils nommoient des *factieux*. Depuis quelques jours on affectoit dans l'assemblée de vanter la discipline de la garde nationale et son obéissance à la loi; on feignoit, on répétoit que les citoyens la haïssoient et vouloient la massacrer. Un député, trahissant le secret de son parti et devançant l'heure du carnage, avoit annoncé la loi martiale. Mais les pétitionnaires, se fiant à la pureté de leurs intentions et à la justice de leurs réclamations, ne s'en rendirent pas moins à l'autel de la patrie le jour indiqué. Là fut signé par plus de six mille personnes cette pétition justement célebre, dont les auteurs « considérant qu'il étoit urgent de statuer sur le sort de « Capet, que le vœu du peuple devoit diriger ses mandataires, que la protestation, « le parjure et la désertion emportoient l'abdication, que l'assemblée l'avoit jugé « ainsi en s'emparant du pouvoir exécutif, que de nouvelles promesses ne seroient « pas une garantie suffisante; déclaroient qu'ils ne reconnoîtroient jamais Louis ni « aucun autre pour roi, à moins que la majorité des départements n'émît un vœu « contraire au leur ». Telles étoient les principales dispositions de cet acte vraiment républicain, qui, ayant été rédigé dans les formes prescrites par la loi, n'auroit pu donner de prise à la malveillance s'il n'avoit pas été accompagné d'une scene sanglante, qui sembla légitimer les violences que l'on cherchoit à exercer contre les pétitionnaires.

Un invalide à jambe de bois, suivi d'un perruquier, avoit trouvé le moyen de pénétrer sous l'autel de la patrie. A l'instant où il étoit couvert d'une foule immense d'hommes et de femmes, quelqu'un sentit son pied piqué par un instrument aigu. On regarde, et l'on aperçoit ces deux hommes qui cherchoient à percer les planches, sans doute avec des desseins plus indécents que criminels. Les esprits étoient dans la fermentation, tout ce qui se cachoit sembloit aposté par La Fayette : on crut que ces malheureux vouloient faire sauter les pétitionnaires. Ils sont traînés à la section du Gros-caillou; là, condamnés à la prison, à peine sortent-ils pour s'y rendre que la multitude furieuse se jette sur eux, descend un réverbere, les pend et les décapite.

Le corps municipal, informé de ces assassinats, envoya trois de ses membres pour

rétablir l'ordre. La majorité du rassemblement, consternée de cet évènement horrible, s'étoit dissipée; mais vers le soir on se réunit de nouveau. Alors la municipalité, qui avoit arrêté de publier la loi martiale, déploie le drapeau rouge, fait battre la générale, et se met en marche, précédée par la cavalerie et suivie de plusieurs bataillons avec leurs canons chargés. Les pétitionnaires se croyoient en sûreté parcequ'ils avoient envoyé à la maison commune une députation qui n'avoit reçu que des paroles de paix : néanmoins, voyant arriver ce cortege menaçant, et fortement pénétrés de l'injustice de cette mesure violente, quelques uns d'entre eux s'écrierent : *A bas le drapeau rouge! Point de baïonnettes!* Les officiers municipaux s'avancent pour faire les sommations prescrites par la loi : les clameurs les empêchent de se faire entendre : dans cet instant part un coup de pistolet, que les deux partis se sont imputé l'un à l'autre comme le premier acte d'aggression. La garde nationale, croyant n'avoir plus rien à ménager, dirige son feu sur l'autel de la patrie et sur les glacis qui étoient couverts de monde. Les pétitionnaires effrayés s'enfuient; la cavalerie les poursuit, les atteint, les écrase : on vit des grenadiers acharnés au carnage lancer leurs sabres après ceux qu'ils ne pouvoient joindre. Le Champ de Mars fut évacué à l'entrée de la nuit. Il étoit jonché de cadavres qu'on se hâta d'enlever. Le crime étoit commis; la terreur étoit imprimée; et l'assemblée constituante pouvoit désormais décréter en faveur de la royauté tout ce qu'il plairoit à la coalition qui, de concert avec la cour, avoit tramé cette conspiration infâme.

Si maintenant on veut faire attention aux suites funestes de ce *triste évènement*, on se convaincra qu'il avoit été préparé de longue main, comme le seul moyen de terminer la constitution au gré d'un roi parjure. Les adroits auteurs de cette cruelle scene en rejeterent tout l'odieux sur ceux qui l'avoient exécutée. De là cette haine si forte des citoyens contre la municipalité et la garde nationale; cette division qui, en occupant les esprits de querelles particulieres, les empêchoit de songer aux maux de la patrie. Tandis que Royou, l'éditeur de l'infâme *Ami du roi*, étoit en liberté, tous ceux qui avoient montré un patriotisme prononcé furent arrêtés ou se cacherent; et ils ne durent leur salut qu'à l'amnistie décrétée pour les aristocrates, et où l'on ne put s'empêcher de les comprendre.

Un des cadavres du Champ de Mars fut porté sanglant au jardin de la révolution, à neuf heures du soir. *Antoine*, haranguant les Romains sur le corps de César, avoit pu les ramener à condamner les tyrannicides; quelle puissance ne devoit donc pas exercer sur un peuple libre le spectacle d'une victime généreuse morte en défendant ses droits!

Les membres de la commune applaudirent à la lecture du procès-verbal de cet affreux évènement. Bien différents des Grecs, qui pleuroient les victoires remportées sur leurs concitoyens et qui n'inhumoient pas même le vainqueur dans le sol de la patrie, une joie féroce animoit les auteurs de cette journée; et l'assemblée elle-même donna des éloges à la garde nationale et à la municipalité sur leur conduite.

Nombre de suicides se succéderent les jours suivants. Dans un gouvernement oppresseur la mort est l'unique ressource de l'homme libre, et peut-être pourroit-on déterminer par le nombre des suicides jusqu'à quel point est montée la tyrannie. Une de ces victimes volontaires, Provant, lieutenant de canonniers, se cassa la tête en disant : *J'ai juré de vivre libre ou de mourir : la liberté est perdue, je meurs.* Généreux martyr, reçois les témoignages d'admiration des Français que ton exemple a conduits au gouvernement républicain! Qu'ils n'oublient jamais ton noble dévouement! qu'ils sachent tenir leurs serments comme toi!

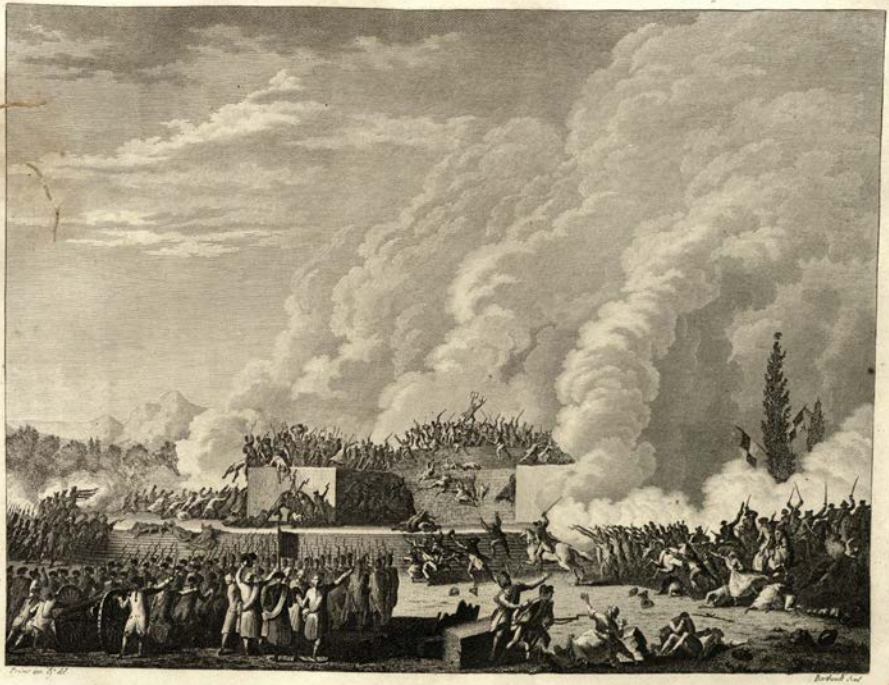

PUBLICATION DE LA LOI MARTIALE AU CHAMP DE MARS

le 17 Juillet 1791.

# CINQUANTE-SEPTIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## PROCLAMATION DE LA PREMIERE CONSTITUTION, LE 18 SEPTEMBRE 1791.

QUAND un peuple s'expose aux tempêtes des révolutions, quand il consent à rompre un pacte social établi depuis long-temps, et que le desir d'être libre lui fait envisager sans crainte les malheurs inséparables de l'absence momentanée du gouvernement; en un mot, quand, par ses efforts, son courage, ses sacrifices, il a constamment secondé ceux qu'il avoit chargés de l'honorable fonction de lui donner des loix; sans doute il a le droit d'exiger de ses mandataires un compte sévere de leur mission; et, puisqu'il a rempli ses devoirs envers eux, il peut leur demander hautement ce qu'ils ont fait pour son bonheur. Telle étoit la question que pouvoit adresser le peuple français à son assemblée constituante, lorsqu'après vingt-huit mois d'attente et les circonstances les plus favorables à l'établissement de la liberté, il ne reçut d'elle qu'une constitution monarchique, la conservation d'un roi parjure, des loix incompletes ou perfides qui avoient déja troublé les deux mondes, et des semences de discorde entre les deux pouvoirs, qui ne pouvoient manquer de nécessiter bientôt d'autres révolutions.

Ce fut le 3 septembre 1791 que fut terminée cette constitution si long-temps l'espoir des patriotes. L'assemblée déclara sur-le-champ qu'elle ne pouvoit plus y rien changer, et députa soixante de ses membres pour la présenter à l'acceptation du roi. Louis Capet n'en faisoit plus les fonctions depuis son retour de Varennes; il ne pouvoit en reprendre le titre que par une nouvelle transaction entre le peuple et lui. Cependant, quoique dépouillé de fait et de droit, il redevint *roi* avant d'avoir signé la constitution. Ce ne fut pas une des moindres inconséquences qu'ait commises l'assemblée constituante.

Quoi qu'il en soit, la députation se rendit au palais des Tuileries; et les représentants d'un peuple libre, en s'adressant à un mandataire infidele à qui l'on pardonnoit son parjure, ne rougirent pas d'employer cette expression servile, *Votre ma-*

*jesté.* Les applaudissements scandaleux que la faction perverse qui dominoit l'assemblée prodigua à la réponse de Capet prouverent plus évidemment encore à quel point elle lui étoit dévouée. Aux transports de joie qu'excita son acceptation, l'on eût dit que le sort de la France en dépendoit. Ce dangereux exemple d'une adulation servile que le peuple reçut de ses représentants fut suivi d'un décret qui mit en liberté toutes les personnes arrêtées ou accusées pour des faits relatifs à la révolution. Nouvelle députation pour porter à Louis ce décret si favorable à ses partisans. Enfin ce grand monarque daigna se rendre *en personne*, le 14, dans le sein du corps législatif. Dès la veille ses valets avoient tenté d'introduire dans le temple de la liberté le luxe servile de la cour de Versailles; et le *dais royal*, semé de fleurs de lis d'or, dominoit orgueilleusement les représentants du peuple. L'indignation qu'en témoignerent quelques députés courageux fit enlever ce pompeux et vain étalage; et ce fut à la gauche du président que Capet, debout et découvert, prononça son nouveau serment, qu'il ne tint pas plus fidèlement que les autres.

S'il étoit encore besoin de prémunir les peuples contre l'idolâtrie, et si des leçons cruelles n'avoient appris aux Français combien on paie cher les hommages que l'on rend aux hommes de préférence aux principes, nous insisterions sur le tableau honteux que présentoit l'assemblée, ivre de joie aux accents hypocrites de Capet, lui prodiguant la plus basse flatterie, oubliant sa dignité, ses travaux, le peuple qu'elle représentoit, pour répéter mille fois avec les courtisans l'infâme cri de *Vive le roi*, ranimant ses transports à la vue d'Antoinette et de son fils, qui, cachés dans la loge du Logographe, parurent tout-à-coup comme des divinités de théâtre, et se traînant tout entiere à la suite de ce fonctionnaire infidele pour le reconduire en triomphe dans son palais, séjour de fraude et de corruption. Tout ce que cette époque honteuse offre de consolant fut un décret qui ordonnoit la délivrance des peres de famille détenus pour mois de nourrice : encore la loi qui auroit *obvié* à cet emprisonnement eût-elle été un bienfait mieux entendu. Le même décret portoit que le 18 septembre il seroit fait des réjouissances dans tout le *royaume* pour célébrer l'acceptation de la constitution. C'étoit de son achèvement qu'il falloit se réjouir; c'étoit la nouvelle fixation des limites sociales qu'il falloit célébrer, et non pas l'adhésion d'un homme, d'un roi, d'un parjure, aux décisions souveraines d'un grand peuple. Mais ceux qui faisoient rendre de tels décrets savoient bien qu'il en résulteroit un nouveau degré d'amour et de respect pour le pouvoir exécutif, qu'ils se flattoient de conduire à leur gré pour prix de leurs services; et c'étoit à dessein qu'ils excitoient ce vertige qui rendoit plus facile l'assujettissement du peuple.

La proclamation de l'acte constitutionnel se fit donc le 18. Dès le matin cette fête, si nouvelle pour le peuple français, avoit été annoncée par plusieurs salves d'artillerie. Vers dix heures la municipalité de Paris, accompagnée de nombreux détachements d'infanterie et de cavalerie de la garde nationale, se mit en marche après avoir fait la premiere proclamation sur la place de l'hôtel-de-ville. La seconde se fit au Carrousel; la troisieme à la place des Piques, en face de ces moines *Feuillants* reviseurs de la constitution. Elle étoit conçue en ces termes:

« Citoyens, l'assemblée nationale constituante aux années 1789, 1790 et 1791,

« ayant commencé le 17 juin 1789 l'ouvrage de la constitution, l'a heureusement « terminé le 3 septembre 1791.

» L'acte constitutionnel a été solemnellement accepté et signé par le roi le 14 du « même mois.

« L'assemblée nationale constituante en remet le dépôt à la fidélité du corps légis- « latif, du roi et des juges, à la vigilance des peres de famille, aux épouses et aux « meres, à l'affection des jeunes citoyens, et au courage de tous les Français. »

Le cortege arriva vers midi et demi au champ de Mars. L'autel de la patrie étoit entouré des corps administratifs et judiciaires, et les glacis du pourtour présentoient un amphithéâtre circulaire garni d'une foule immense de spectateurs. Le maire monta sur l'autel de la patrie, où, après avoir fait la proclamation, il éleva dans les airs le livre de la loi, et l'offrit aux regards et à la vénération du peuple. Cet instant fut signalé par une décharge de cent trente pieces de canon et par les acclamations unanimes des citoyens, qui prolongerent les cris, *Vive la nation! Vive la constitution!* La cérémonie fut terminée par un hymne chanté à grand chœur et exécuté par un orchestre nombreux. C'étoit ce beau morceau de *Samson*, vraiment digne d'une nation qui chérit la liberté :

Peuple, éveille-toi, romps tes fers,
Remonte à ta grandeur premiere, etc.

Jusques-là cette fête avoit été celle du peuple. Rien de puéril ne s'étoit mêlé à l'expansion de sa joie. Il s'étoit réjoui sincèrement de l'achèvement de sa constitution; non qu'il la crût parfaite, mais elle mettoit un terme aux divisions: cet achèvement annonçoit un nouveau corps législatif dont il espéroit plus que du premier; et ce peuple, pénétré du sentiment de sa force, sentoit bien qu'il seroit le maître de changer sa constitution aussitôt qu'elle lui seroit nuisible ou qu'elle attenteroit à ses droits.

Le soir ce fut *le roi* qui voulut donner une fête au peuple. Comme toutes les fêtes *royales*, elle ne parloit qu'aux yeux; elle n'avoit pour but que d'éblouir, et peut-être aussi de faire regretter au peuple le temps où l'on pouvoit prodiguer plus souvent cette magnificence. Quoi qu'il en soit, sa profusion déposoit hautement contre la modicité prétendue de la liste civile. Un aérostat d'une grandeur extraordinaire, et qui paroissoit enlevé par un aigle aux ailes éployées, partit des Champs Elysées à cinq heures du soir. Son ascension fut majestueuse; mais sa course, de peu de durée, fut le trop fidele emblême de la constitution que l'on célébroit. A la nuit les Champs Elysées, éclairés dans toute leur étendue, offrirent l'illumination la plus vaste. Les deux allées latérales de cette superbe promenade étoient ornées par des guirlandes de lampions qui couroient d'un arbre à l'autre depuis la place de la révolution jusqu'à la hauteur de l'étoile, où ce brillant coup-d'œil étoit terminé par les deux barrieres nouvelles. Une quantité de lampions en dessinoient l'architecture, et formoient un spectacle aussi nouveau que magnifique auquel répondoit l'illumination du palais des Tuileries depuis le raiz-de-chaussée jusqu'aux combles. Le jardin étoit décoré de pyramides de feu artistement distribuées dans la grande allée, dans les parterres, et sur les bords du grand bassin. Des orchestres, des mâts, de petits théâtres, couverts de lampions, concouroient à augmenter l'éclat de la fête.

Il ne manquoit plus que l'auteur de tant de merveilles: il parut enfin. L'apparition de Capet et de sa famille excita une ivresse, un enthousiasme, qu'il seroit difficile et honteux de décrire; à l'infâme cri de *Vive le roi* ne fut même pas mêlé celui de *Vive la constitution*. On la mettoit déja en oubli pour encenser celui qui devoit la détruire.

Nous tirons le rideau sur cette scene déshonorante. Nous n'insisterons pas sur les honneurs que reçut Capet dans les différents théâtres où il eut soin de se montrer, et où la gent comique (si peu faite en général pour la liberté) ne lui présenta que des spectacles dégoûtants de bassesse et ne respirant que la servitude. On osa jouer *Richard cœur de lion*. On osa répéter et même parodier d'une maniere infâme la fameuse ariette *O Richard!* etc., signal sanglant des évènements du 5 octobre.

Cet opprobre ne s'étend point sur le peuple français. Il étoit seul les 21 et 26 juin: il étoit grand. Sa foiblesse du 18 septembre ne doit être imputée qu'aux gagistes de la liste civile et des comités, répandus avec soin dans la multitude. Cette ivresse adulatrice s'évanouit bientôt avec ceux qui la provoquoient, pour faire place aux vérités éternelles, à la haine d'un parjure, à celle de tous les rois, et à l'amour de la république qui amena pour jamais la chûte du trône.

PROCLAMATION DE LA CONSTITUTION PLACE DU MARCHÉ DES INNOCENS.

le 14 Septembre 1791.

# CINQUANTE-HUITIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## MASSACRE DE L'ESCUYER A AVIGNON, 16 OCTOBRE 1791.

Pour connoître dans tous ses détails une révolution comme celle de la France, il est nécessaire de quitter souvent le principal théâtre des évènements politiques. Si Paris est l'abrégé de la France, s'il offre la réunion des citoyens, et, par une suite nécessaire, celle des opinions de tous les départements, il est hors de doute que ce mêlange, que ce croisement de sentiments divers ne donnent en dernier résultat aux habitants de Paris qu'un caractere mixte, inévitable effet d'une grande population rassemblée sous les yeux d'un gouvernement puissant, et continuellement civilisée par l'action immédiate des loix et des lumieres. On peut chercher dans les grandes villes les vertus, fruit de l'ordre social; on doit y chérir la justice, si nécessaire à celui qui possede légitimement: l'égalité, la liberté civiles y pourront être recherchées; mais c'est dans un sol encore vierge, c'est en présence de la nature, que s'élanceront ces passions ardentes, cette exaltation généreuse (matériaux si précieux dans les mains du législateur habile), qui peuvent conduire au crime comme à la vertu, mais qui n'en seront pas moins le mobile de tout ce qu'il peut y avoir de grand et d'admirable dans les actions humaines. L'histoire de tous les siecles confirme cette vérité; celle de la révolution française l'appuie plus particulièrement encore. Au patriotisme brûlant et soutenu des deux extrémités de la république, à cet élan simultané, qui dément si bien la prétendue influence du sol et de la température, opposez le fanatisme religieux et royal, la guerre civile et ses horreurs, et vous aurez porté le décret d'accusation contre le législateur inexpérimenté qui, en faisant ses loix, n'auroit pas suffisamment consulté le génie, les habitudes, et jusqu'aux préjugés de ceux qui devoient y obéir.

Parmi les départements où s'est fait sentir avec le plus de force cet empire des passions, ceux du midi peuvent fournir le plus de remarques importantes. L'observateur y verra l'horreur de la tyrannie politique et sacrée portée à son dernier période par tous les sectateurs de la religion réformée, tandis que le papisme retenoit encore

dans ses liens des esprits qui ne demandoient qu'à voler vers la liberté. Les troubles d'Arles, de Nimes, de Montpellier, le camp de Jalès, sont des monuments trop fameux de l'égarement des habitants de ces brûlantes contrées. La seule Marseille, par l'empire de son nom autant que par ses bataillons déja républicains, arrêta pour lors la contre-révolution dans le midi. Mais nul pays, dans cette partie de la France, ne montra plus qu'Avignon et le Comtat venaissin ces différences d'opinion que les révolutions font naître, et qui des freres les plus unis font souvent des ennemis implacables. Totalement enclavés dans la France, ces deux petits états avoient pris nécessairement les mœurs, les usages des provinces qui les environnoient. Appelés par la nature et par les convenances politiques à partager les loix du peuple qui leur avoit donné son langage, et qui pourvoyoit à leurs besoins, ils avoient peu ressenti l'influence du gouvernement ultramontain dont ils étoient *sujets*. Vendus par Jeanne de Naples à Clément VI, en 1348, pour 86,000 florins d'or, d'autres disent pour prix de l'absolution de l'assassinat de son époux, ils avoient été plusieurs fois confisqués par les rois de France, dans leurs accès d'humeur contre le S.-Siege; et ce n'étoit que le respect intéressé que lui conservoient tous les rois de l'Europe qui avoit pu empêcher ceux de France de joindre à leurs états une propriété si fort à leur convenance.

Notre révolution ne pouvoit pas manquer de remettre dans ses droits un peuple dont la *souveraineté* avoit été acquise à prix d'argent, et qui, entouré de toutes les forces d'un grand empire, n'avoit rien à craindre de l'impuissant courroux d'un *maître* éloigné : aussi, dès 1789, Avignon et le Comtat témoignerent-ils le desir d'être réunis à la France. Ce vœu ne fut contrarié que par la noblesse et les ecclésiastiques, c'est-à-dire par ceux qui tenoient du gouvernement papal leurs privileges et leurs richesses, et qui, désespérant bientôt de résister avec succès, se retirerent en Italie. En 1790 la question de la réunion fut agitée dans l'assemblée constituante, où elle échoua. On craignit d'attaquer le temporel d'un *prince* avec qui l'on vouloit entretenir des affinités spirituelles; et cette frivole considération prévalut sur les droits de la nature et de la société, qui permettent sans contredit à chaque peuple de choisir le gouvernement et l'association qui lui conviennent.

Ceux qui avoient fait rendre ce fatal décret surent bien le mettre à profit. Dès lors ils fomenterent entre Avignon et Carpentras d'anciennes divisions que les circonstances étoient bien propres à renouveler. Prévoyant que le projet de réunion n'étoit qu'ajourné, et que les Avignonois et les Comtadins conservoient toujours ce même espoir, ils mirent tout en usage pour les en détourner. Insinuations, menaces, miracles, tous les moyens sacrés et profanes, furent les ressources de ces imposteurs, et produisirent enfin la guerre civile. Dans le courant de 1790, une assemblée électorale s'étoit formée dans Avignon, à l'imitation de celles de France; une municipalité y avoit été organisée; et ces deux autorités s'étoient occupées à recueillir légalement le vœu des communes. Alors les passions mises en mouvement ne purent plus être contenues. A l'opposition dans les opinions succéderent les violences, et elles furent poussées à un tel excès, qu'il sembloit que la destruction totale du pays devoit en être la suite. La journée du 10 juin 1790 est, entre autres, une des

plus déshonorantes pour un peuple qui aspire à la liberté fondée sur les loix. L'assemblée électorale ayant cru devoir former une armée pour protéger ses opérations, et pour soumettre la résistance des opposants à la réunion, cette armée, dite de *Vaucluse*, composée en grande partie de déserteurs des régiments français, n'usa du pouvoir qu'on lui confioit que pour piller ce malheureux pays, et pour massacrer sans pitié tous ceux à qui elle imputoit des sentiments opposés à ceux des Avignonois. Les maisons de campagne brûlées, les vignes arrachées, les vieillards, les enfants égorgés; tels furent les exploits de cette horde de Tartares, qui, presque dès sa formation, fusilla son général *Patris*, parcequ'il avoit facilité l'évasion d'une de leurs victimes. Carpentras étoit connu pour renfermer un grand nombre de ceux qui avoient refusé de voter pour la France: ce prétexte suffit pour décider sa ruine. L'*armée de Vaucluse*, ayant alors pour général *Jourdan*, qui prenoit l'horrible surnom de *coupe-tête*, se présenta devant Carpentras avec une nombreuse artillerie. Quatre fois ils en tenterent le siege, quatre fois ils furent repoussés par les habitants. La guerre civile se reproduisit dans tous ses caracteres. On vit des femmes, à la tête des Carpentrassiens, les animer dans les sorties, leur donner l'exemple du courage, et consoler leur douleur en immolant ces monstres qui avoient massacré leurs époux et leurs enfants.

Cependant le projet de réunion avoit encore été présenté à l'assemblée constituante; et, le 24 mai, une foible majorité de 20 voix en avoit décidé la réjection. Il fut seulement décrété que l'on enverroit à Avignon des commissaires qui proposeroient la médiation de la France, et qui seroient autorisés à requérir les forces nécessaires pour rétablir le calme. La conduite de ces médiateurs a été l'objet de la critique de tous les partis. Les aristocrates leur ont reproché d'avoir opéré la réunion par la violence; et les patriotes les ont accusés plus justement d'une indulgence coupable pour des brigands qui se paroient du beau nom de défenseurs de la liberté. Quoi qu'il en soit, ils parvinrent à faire signer une suspension d'armes le 14 juin 1791 : mais cette paix plâtrée ne fit qu'interrompre un instant les horreurs.

Enfin le 14 septembre fut rendu le décret de réunion, qui eût épargné de si grands maux, s'il avoit été prononcé dix-huit mois auparavant. Mais le génie mal-faisant qui gouvernoit alors n'étoit pas rassasié de sang, et ce fut la certitude d'en faire verser encore qui lui fit suspendre pendant deux mois l'envoi de ce décret qui devoit mettre fin à tant de malheurs. Son espoir ne fut pas trompé. L'armée de Vaucluse étoit depuis long-temps en dissention ouverte avec les autorités civiles à qui elle devoit son existence. L'assemblée électorale avoit été violentée, dissoute, traînée dans les camps. Lorsque les campagnes n'offrirent plus rien à leur rapacité, ils rentrerent dans Avignon, où la municipalité ne fut plus que l'instrument des fureurs d'une soldatesque effrénée. Nombre de citoyens avoient été incarcérés sur les plus légers prétextes; mais comme les voies légales les eussent arrachés des mains de leurs bourreaux, leur massacre fut résolu. Des placards où l'on parloit avec une exagération affectée du décret sur l'enlèvement des cloches furent affichés par-tout; on enleva publiquement des caisses d'argenterie déposées au Mont-de-piété; et, pour achever de frapper les esprits,

une image de la vierge devint subitement rouge à la vue de tant des profanations. Tous ces ressorts ne manquerent pas à leurs auteurs. Le peuple aigri se rassemble aux cordeliers le 16 octobre : les femmes des paysans et des artisans s'y rendent en grand nombre : on s'échauffe sur les déprédations commises par les administrations provisoires : on veut qu'elles en rendent compte : quelques uns se détachent pour aller chercher les membres qui les composent : l'Escuyer est rencontré dans la rue ; on le conduit à l'assemblée, on l'interroge ; il hésite : le peuple, déja trop furieux, tombe sur lui, l'assassine, crie victoire, et s'enfuit.

C'étoit le signal qu'attendoit Jourdan. Sa troupe tire sur les citoyens : on tue, on jette dans les fers, et, la nuit suivante, officiers municipaux, notables, femmes, filles, enfants, furent massacrés dans le palais. Les jours suivants la boucherie continua.....

Quelle pénible carriere nous venons de parcourir ! Comment nos lecteurs pourront-ils arrêter leurs yeux sur ce tableau trop fidele? Tant d'horreurs exercées au nom de la liberté la feroient haïr à jamais si l'on n'étoit pas fondé à croire qu'elles sont l'ouvrage de ses plus cruels ennemis. Qu'on ne s'étonne donc pas si nous frappons d'anathême des réputations de patriotisme alors exclusives. Sans doute l'Escuyer et ses collegues étoient partis d'un *point très philosophique ; c'étoit avec sincérité* qu'ils aimoient, *qu'ils servoient* d'abord leurs concitoyens. Mais ils ne sont pas les seuls qui aient terminé par des crimes une carriere ouverte par la vertu. Leur mort doit servir de leçon aux magistrats qui flattent le peuple, qui l'égarent, qui le conduisent au crime. Puisse la même peine atteindre tous ceux qui les imiteront! Si l'on nous trouve trop séveres, qu'on se rappelle que c'est Avignon qui a donné l'initiative de ces exécutions sanglantes renouvelées le 2 septembre. Une fois que le sang eut commencé à couler rien ne put en arrêter le cours, et le plus grand *forfait* de nos derniers tyrans fut d'en légaliser l'effusion dans toutes les cités de la France. Le département de Vaucluse n'a que trop éprouvé leur barbarie. Que le regne des loix y succede enfin à l'anarchie! et que le gouvernement républicain le paie avec usure des maux qu'il a soufferts pour la liberté!

MORT DE L'ESCUYER DANS L'EGLISE DES CORDELLIERS A AVIGNON.

le 16 Octobre 1791.

# CINQUANTE-NEUVIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## PREMIERE FÊTE DE LA LIBERTÉ A L'OCCASION DES SUISSES DE CHATEAU-VIEUX, 15 AVRIL 1792.

Nous avons présenté plusieurs fois à nos lecteurs les tableaux intéressants des fêtes publiques. Ces grands spectacles que la patrie donne à ses enfants sont dignes de l'observation la plus attentive, puisque leur but, leurs apprêts, jusqu'à leurs moindres détails, décelent à coup sûr l'esprit du gouvernement qui les ordonne: mais le peuple qui les reçoit est encore plus digne d'attention, et c'est de sa contenance à ces époques remarquables, que l'on peut tirer les indices les plus certains des progrès de l'esprit public. Paris offrit une preuve incontestable de cette vérité, le 15 avril 1792, lorsque, menacés par la cour et par ses nombreux partisans, séparés de la garde nationale, qu'on avoit eu l'art perfide d'indisposer contre eux, abandonnés enfin de leurs corps administratifs, et de l'assemblée législative, ses habitants persisterent à donner une fête vraiment populaire aux quarante Suisses, reste infortuné de ce régiment de Château-vieux, martyr de son amour pour la révolution.

Un de nos *tableaux* a déja offert l'historique de l'affreux évènement de Nancy: ses perfides auteurs, démasqués depuis, mais trop tard, Bouillé prenant la fuite après l'arrestation de Capet, la Fayette son complice, et déja trop bien connu de tous les vrais amis de la liberté, avoient dissipé les ténebres qui environnoient cette sanglante catastrophe. Mais si l'on connoissoit les assassins, les blessures qu'ils avoient faites n'étoient pas guéries. Les quarante-deux Suisses de Château-vieux gémissoient encore sur les galeres. Il fallut de nombreux combats pour obtenir le décret qui les en fit sortir et les réhabilita. Alors même les amis de la liste civile et de ses agents chercherent à faire passer ce décret pour une amnistie qui, en remettant la peine, n'effaçoit ni le crime ni la flétrissure. Jamais opposition n'avoit été plus marquée depuis le commencement de la révolution. On eût dit, à l'acharnement que la cour montroit contre ces malheureux Suisses, qu'il s'agissoit du salut de tous les rois de l'Europe.

Cependant leurs fers avoient été brisés au gré unanime de tous les patriotes de Brest. Ils en avoient reçu les plus touchantes consolations pendant leur captivité. Un Brestois dont l'histoire conservera le nom, le citoyen Vignon, s'étoit honoré de porter constamment des secours à ces victimes de la tyrannie. Le même esprit animoit

tous les habitants de cette ville, et à peine les soldats de Château-vieux eurent-ils dépouillé leurs chaînes, que la garde nationale s'empressa de les admettre au nombre de ses freres d'armes, et de laver ainsi la tache que le féroce Bouillé avoit voulu leur imprimer. Toutes les classes de citoyens se conduisirent ainsi : par-tout même accueil, même tendresse, même plaisir de les voir, de les embrasser. C'étoient des freres chéris, perdus depuis long-temps, et qu'un bonheur inespéré remettoit dans les bras de leurs familles.

Ils partirent de Brest le 13 mars, accompagnés de deux députés de la société populaire de cette ville, dont l'un étoit ce même Vignon, leur génie tutélaire. Pendant une marche de vingt-cinq jours, qui ne fut suspendue que par les félicitations et les embrassements des citoyens qui s'empressoient sur leur passage, pendant ce triomphe, qui leur étoit bien dû sans doute après tant de souffrances, on travailloit dans Paris à rendre leur arrivée funeste, et à eux-mêmes, et à ceux qui les y appeloient. Les murs étoient couverts, les journaux étoient remplis d'accusations contre eux. La cour chercha dans cette occasion à renouveler les divisions entre la garde nationale et le peuple, qui ne lui avoient que trop réussi en 1791. Les sociétés populaires réunies avoient arrêté de donner une fête patriotique aux soldats de Château-vieux que l'on savoit en route; dans un plan qui fut publié quelques jours auparavant, on avoit proposé de rappeler les époques où la garde nationale, abusée par des chefs perfides, avoit versé le sang des patriotes : Nancy, Vincennes, la Chapelle, le champ de Mars, y étoient nommés. La cour saisit adroitement ce prétexte, et en fit la pomme de discorde qu'elle jeta au milieu des citoyens. La garde nationale parisienne crut que la fête n'avoit de but réel que de la flétrir. De là le reproche qu'elle fit aux sociétés populaires de placer des soldats étrangers au-dessus de ceux de la patrie, et de ne présenter ceux-ci que comme les bourreaux de leurs concitoyens. Ses chefs surtout s'occupoient à aigrir les esprits. Lâchement occupés à faire leur cour au tyran et aux commandants de sa garde (Brissac et d'Hervilly), ils ne suivoient que trop leurs dangereux conseils; et, fideles au système de la Fayette, ils cherchoient à établir parmi la garde nationale un esprit militaire, indispensable dans un pays despotique, puisque l'armée est le seul rempart du tyran contre son peuple, mais dangereux dans un état libre, où la force militaire peut devenir funeste à la liberté. L'animosité devint telle entre les deux partis, que les esprits les plus sages desirerent que la fête fût supprimée plutôt que de voir couler le sang des citoyens. La cour étoit donc sur le point de l'emporter; ses desirs étoient remplis, soit que la fête manquât, soit qu'elle occasionnât un mouvement de guerre civile; et ce ne fut sans doute qu'à son obstination ridicule qu'on dut attribuer, et la persévérance des sociétés populaires dans leur projet, et l'issue heureuse de cette fête que l'on présageoit devoir causer tant de malheurs. Les patriotes, irrités de cette absurde résistance, convaincus des trahisons continuelles d'une cour qui leur suscitoit dès lors la guerre avec toute l'Europe, voulant fonder d'avance la république en habituant le peuple à mépriser un roi, persisterent dans leur résolution courageuse, et parvinrent à l'exécuter en dépit de tous les obstacles.

Les soldats de Château-vieux avoient séjourné plusieurs jours à Versailles. Cette commune si justement fameuse dans les annales de la révolution, dont les pertes n'ont eu d'égal que son patriotisme, s'empressa de montrer en cette circonstance combien elle chérissoit la liberté, en honorant ses martyrs. Un grand nombre de citoyens de cette ville les accompagna vers Paris. Il seroit difficile de peindre l'affluence qui se pressoit sur le passage de ces infortunés. Le plus vif intérêt se peignoit sur tous les visages, agitoit tous les cœurs. Des repas dressés tout le long de la route leur étoient offerts par la plus sincere fraternité; et celui dont on n'acceptoit pas les offres se plaignoit amèrement que la nécessité d'arriver au but de leur voyage lui enlevât de si intéressants convives.

Ils entrerent dans Paris le 9 avril, et le corps-de-garde suisse *des Bons-hommes* battit aux champs à leur arrivée. Nous faisons cette remarque parceque la cour avoit soigneusement consigné tous les Suisses, et que ce ne put être que le sentiment de l'innocence des soldats de Château-vieux (devenus depuis, il est vrai, gardes nationaux de Brest) qui leur fit rendre cet honneur.

Arrivés à l'assemblée législative, qu'ils vouloient remercier de la justice qu'elle leur avoit rendue, des débats de plusieurs heures s'éleverent pour savoir s'ils seroient admis aux honneurs de la séance. Une majorité de 281 voix contre 265 décida l'affirmative, et ce fut à une pluralité de 16 votants que tint une question aussi simple, mais qui devenoit importante, parcequ'elle étoit le point de rattachement de toutes les petites passions les plus honteuses.

Nous n'entrerons point dans les détails matériels de cette fête, qui, sous ce point de vue, ne pouvoit manquer de ressembler à beaucoup d'autres qui l'avoient précédée ou qui l'ont suivie; mais elle *mérita* vraiment le nom de *fête de la liberté:* on voyoit le buste de Sidney parmi ceux des grands hommes qui honorent toujours ces spectacles; et deux sarcophages, monuments lugubres de la férocité de Bouillé et de la Fayette, déposoient hardiment contre eux aux yeux de tout Paris assemblé. Les quarante victimes (une étoit morte aux galeres, l'autre étoit restée malade) précédoient le char de la liberté, le même qui avoit porté Voltaire. La philosophie nous avoit donné la liberté, leur triomphe devoit avoir les mêmes époques, et s'embellir des mêmes ornements. Dans ce jour, qui fut éclairé par le plus beau soleil, le champ de Mars fut purifié, et l'échafaud des patriotes redevint l'autel de la patrie.

La garde nationale avoit été sévèrement consignée. Ce fut sans doute à l'absence des baïonnettes que l'on dut cette police exacte si admirable dans une affluence prodigieuse, et dans le désordre de la plus touchante fraternité. Un épi de blé fut la seule arme dont eut besoin l'ordonnateur de la fête. Ce don de la nature, qui rappeloit des souvenirs touchants aux cœurs simples, eut plus d'efficace que toute la garde insolente des rois; et le peuple de Paris, quitte envers lui-même, envers la patrie et la reconnoissance, se retira le soir dans ses foyers avec le sentiment délicieux d'avoir vengé l'innocence, et consolé le malheur.

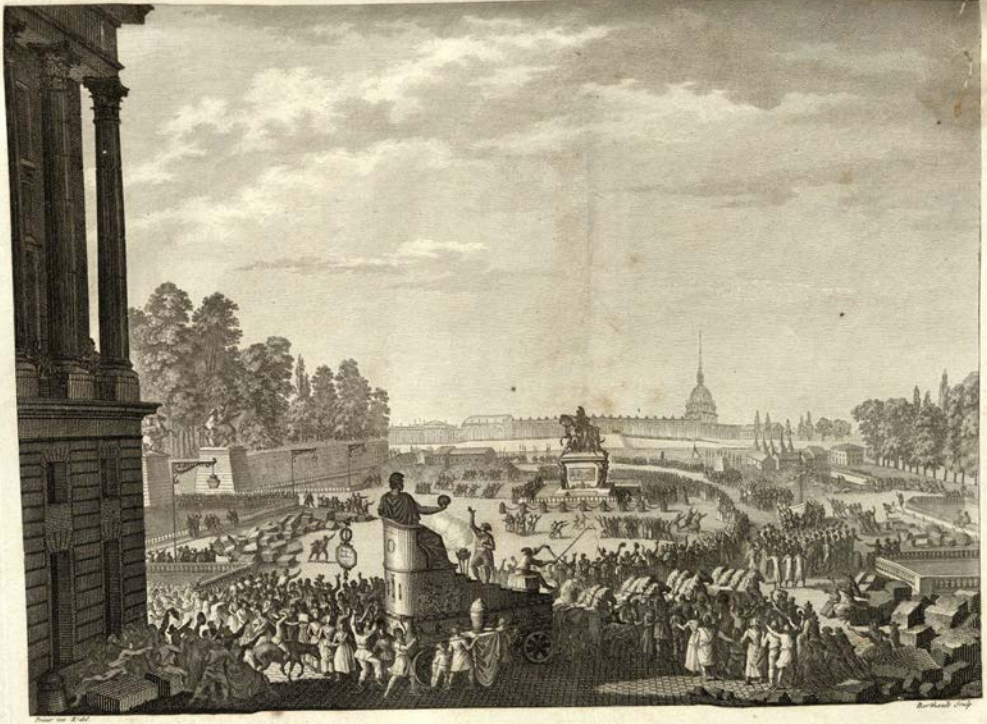

PREMIERE FÊTE DE LA LIBERTÉ A L'OCCASION DES SUISSES DE CHÂTEAU-VIEUX

le 15 Avril 1792.

# SOIXANTIEME TABLEAU

# DE LA RÉVOLUTION.

## MORT DU GÉNÉRAL DILLON A LILLE, 29 AVRIL 1792.

Si l'ami de l'humanité verse des larmes à chacune des pages où l'histoire lui présente le spectacle des combats et l'entretient de la férocité des hommes, combien sont-elles plus ameres quand il voit, dans l'intérieur des cités, un peuple furieux se mettre à la place de la loi, et se livrer à des vengeances qui, fussent-elles fondées, deviennent criminelles dès qu'elles ne sont point exercées au nom de cette unique souveraine des hommes libres! Alors on a besoin de chercher dans ces affreux évènements quelques circonstances qui puissent faire absoudre la nature humaine; et quand, graces à ces foibles motifs, on a pu se persuader que ces violations de la loi n'étoient que des malheurs inséparables d'une société corrompue, on se console, et l'on espere que la postérité prononcera l'amnistie d'une génération qui n'a souillé que de quelques taches une époque recommandable par de nombreux exemples de courage et de vertus. Ces réflexions s'appliquent principalement aux révolutions politiques; et les évènements que nous avons décrits successivement dans cet ouvrage nous ont fourni plus d'une fois l'occasion de les développer. Il nous reste maintenant à faire voir comment de tels excès, pardonnables peut-être à l'origine et dans la premiere effervescence de notre révolution, ont pu se renouveler trois ans après, sous le regne d'une constitution libre, et en présence de la loi armée pour punir les coupables.

La guerre venoit d'être déclarée à l'Autriche; presque tout le parti patriote avoit applaudi à cette mesure vigoureuse nécessitée par des infractions continuelles de l'ennemi aux traités de paix, et qui devoit en outre produire le bon effet de mettre la cour en opposition avec ces hordes d'émigrés qui conservoient toujours le ridicule espoir du rétablissement de l'ancien régime. Mais cette cour perfide, qui n'avoit cédé au vœu du peuple que pour mieux le tromper, vit dans cette guerre, où elle feignoit d'être contrainte, un moyen puissant de seconder ses projets liberticides en organisant la défaite de nos armées par tout ce que la constitution avoit mis en son pouvoir. Elle mit à la tête de nos soldats des généraux qui n'avoient point leur confiance; elle laissa manquer nos bataillons, et particulièrement ceux des gardes nationaux soldés, d'armes, de vivres, de munitions de toute espece; et, non contente de tant de per-

fidies, elle livra nos plans de campagne aux commandants ennemis. On disoit à Paris, à cette époque, et il paroît certain, que Capet ne garda chez lui pendant neuf heures le premier projet qui avoit été arrêté au conseil que pour le transmettre avec plus de sureté au général Beaulieu qui commandoit à Mons.

Ce fut sous de tels auspices que commença cette guerre qui devoit offrir dans peu l'Europe entiere armée contre un seul peuple, et qui fut soutenue d'abord par deux puissances (la Prusse et l'Autriche), rivales jusqu'alors irréconciliables, étonnées de combattre sur la même ligne; tant étoit forte la haine de la liberté! Mais tel fut aussi son pouvoir sur ce peuple qui l'adoroit, que, fort de sa cause, et sans compter ses ennemis, il se joua de leurs efforts, comme Hercule des Pygmées, et finit par dicter des loix à ceux qui vouloient lui en imposer.

Ce fut le 28 mai que sortirent de Valenciennes et de Lille les troupes qui devoient marcher sur Mons et Tournai. L'invasion de la Belgique étoit naturellement la premiere opération de cette guerre: les troubles intérieurs qui avoient pris le nom de révolution y étoient à peine terminés, l'armée impériale, déja insuffisante pour contenir les mécontents, se seroit trouvée resserrée entre eux et les Français, et quelles que fussent l'ignorance et les superstitions des habitants, leur insurrection avoit semé chez eux quelques idées de liberté qui auroient tourné au profit de notre cause. Le premier de tous les avantages étoit de prévenir l'ennemi, de faire la guerre sur son terrain, de subsister à ses dépens, et d'écarter de nos frontieres un fléau qui n'auroit pesé que sur lui.

Ce plan, bien exécuté, eût trop bien réussi pour que la cour ne cherchât pas à en détourner les heureux effets. Aussi, loin de porter des forces imposantes sur les points que l'on attaquoit, on n'y présenta que des détachements, assurés d'être battus, tant par leur infériorité que par la trahison de leurs généraux. C'est avec quinze cents hommes seulement que Théobald Dillon, maréchal-de-camp, commandant à Lille, marcha sur Tournai le 28 mai au soir. Arrivé à peu de distance de cette ville, il prit une position avantageuse, et disposoit son attaque, lorsque, prévenues par l'ennemi qui étoit en nombre très supérieur, nos troupes furent accablées sans que leur général donnât le moindre signal de combat et de défense. La surprise fut telle qu'on ne tira pas de notre côté un seul coup de fusil ni de canon. L'ennemi, profitant de la trahison de Dillon, s'avança sur deux colonnes, enveloppa et battit en face et des deux côtés notre petite armée, qui fut obligée de prendre la fuite, après que son général lui-même eut jeté l'épouvante en criant, *Sauve qui peut.* Le 29, vers les 11 heures, notre cavalerie, fuyant à toute bride, et poursuivie par celle de l'ennemi, rentra dans Lille par pelotons de trois ou de quatre cavaliers, et disant hautement que le détachement avoit été trahi par Dillon. La générale fut battue: dans l'alarme qui étoit universelle on crut que les Autrichiens alloient s'emparer de la ville. Le spectacle des blessés qui arrivoient en désordre augmenta la fureur du peuple; et lorsque Dillon rentroit par la porte de Flines, on l'arracha de sa chaise, et on l'attacha à la lanterne du ci-devant gouvernement, où il fut fusillé. Une balle ayant cassé la corde du réverbere, le

cadavre fut traîné au milieu d'une place publique, et brûlé avec toutes les enseignes aristocratiques qui portoient encore les noms de d'Artois, Condé, etc., etc. Dans le même instant un aide-de-camp du général, un officier du génie (le C. Berthois), et quelques chasseurs tiroliens, furent aussi massacrés sur le simple soupçon d'avoir été les complices du traître. Une autre victime de cette malheureuse journée fut un prêtre réfractaire, qui, abusant de toutes les parties de son ministere, venoit de causer une insurrection générale parmi les fanatiques de Lille. Le supplice de Dillon l'effraya; il se sauvoit du couvent des Ursulines, déguisé en femme, lorsqu'il fut reconnu, saisi, fouillé, et trouvé nanti, non seulement d'une quantité de papiers aristocratiques, mais encore d'un plan de conjuration écrit de sa main, et dont le but étoit de faire égorger tous les patriotes de Lille et de la garnison dans la nuit suivante.

Ce n'étoit pas dans cette ville seulement que s'opéroit la trahison; il paroît que celle-là n'étoit qu'une des ramifications du projet plus vaste de livrer à l'ennemi nos plus fortes places du département du Nord. A Valenciennes nos troupes étoient sorties le même jour pour entreprendre le siege de Mons: l'armée autrichienne, retranchée devant cette ville, se trouvoit encore à point nommé instruite de nos mouvements, de notre nombre, et prête à profiter de la trahison qui étoit organisée dans ce détachement comme dans celui de Lille. La chose ne manqua pas d'arriver. Une partie du régiment de *la reine* prit la fuite en criant, *Nous sommes trahis!* à l'instant où eux seuls étoient des traîtres. Le désordre se mit parmi les troupes; la nouvelle de la déroute de Lille contribua encore à l'accroître; l'ennemi saisit ce moment qu'il attendoit, et l'armée, harassée de fatigue et de faim (on l'avoit laissée manquer de pain depuis deux jours), fut obligée de se replier sur Valenciennes, non cependant sans avoir fait éprouver aux Autrichiens ce dont étoient capables ces gardes nationaux qu'ils méprisoient. Le deuxieme bataillon de Paris se distingua sur-tout dans cette affaire, où il couvrit la retraite et fit perdre beaucoup de monde à l'ennemi.

Ces deux échecs simultanés donnerent occasion à la malveillance d'éclater sans aucune retenue. L'aristocratie crut que l'heure du rétablissement de ses idoles étoit enfin venue; les constitutionnels virent dans ces malheurs un prétexte pour donner une force plus grande au pouvoir exécutif, dont ils occupoient toutes les places, civiles et militaires; et peut-être se réjouirent-ils que deux généraux eussent été battus, afin que leur héros (Lafayette, qui, tranquille à Metz, n'avoit pas jugé à propos d'attaquer de son côté,) pût se montrer avec plus d'éclat, et passer pour le sauveur de la patrie. Tous s'accordoient au reste à traiter les habitants et la garnison de Lille de cannibales, à dire que nul général ne voudroit conduire désormais de pareilles troupes, et que, toujours battus par l'ennemi, nous ne devions pas espérer qu'il respecteroit le droit des gens envers nous, puisque nous l'avions violé nous-mêmes en massacrant nos prisonniers. Il est bon de dire que ces chasseurs tiroliens étoient des espions du général autrichien: et ce ne sont pas des troupes mises

dans la plus complete déroute qui peuvent emmener des prisonniers au vainqueur, s'ils ne l'étoient pas de bonne volonté. Toutes les autres imputations tomberoient de même devant le simple énoncé des faits. Certes la trahison étoit bien manifeste alors à la cour, au ministere, parmi les généraux : malgré des prédictions ridicules, il s'est trouvé des chefs dignes de commander nos braves soldats et de partager leur gloire; et ces chefs ont été chéris de leurs troupes. Pour la menace d'être toujours défaits, c'est aux Prussiens, aux Impériaux, c'est à toute l'Europe, qu'il faut demander la réponse. L'humanité de nos freres d'armes n'est pas moins connue dans tant de provinces qu'ils ont conquises, et toutes les vertus ont été le partage de ces vrais républicains. Mais tel est le langage de l'esprit de parti, qui prend trop souvent ses desirs pour des certitudes; tel devoit être sur-tout l'espoir d'une faction ennemie de l'égalité, qui frémissoit à la seule idée de perdre son influence. Elle pleuroit la mort d'un général perfide; elle oublioit celle de trois cents braves, victimes de sa trahison.

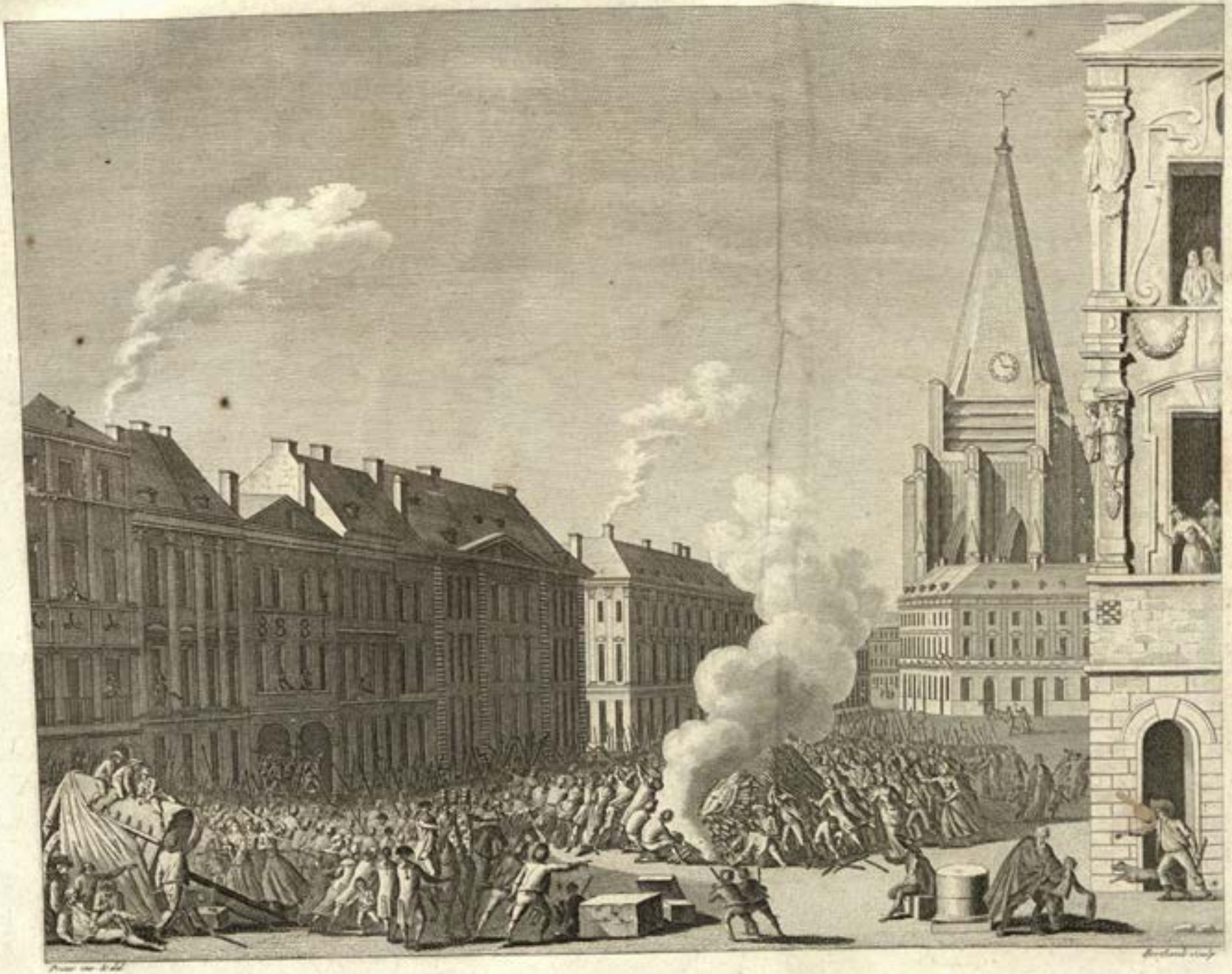

MORT DU GÉNÉRAL DILLON DANS LA VILLE DE LILLE

le 29 Avril 1792

00037788

Digitized with financial assistance from
Observer Research Foundation
on 17 May, 2019